

J CANADA. PARL. SENAT.
103 COM. PERM. DE L'IMMIG.
H72 ET DU TRAVAIL.
1947
I5 Délibérations ...
A42

NAME - NOM

J

103

H72

1947

I5

A42

1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'Immigration et du Travail

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 1

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 1947

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

SUJET À L'ÉTUDE:

Organisation et discussion de l'Ordre de renvoi.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président : l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

Extrait des PROCÈS-VERBAUX du Sénat, du jeudi, 13 mars 1947.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, y compris: (a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada; (b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; (c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; (d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et (e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 26 mars 1947.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 11.00 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, (Président), Blais, Buchanan, Burchill, Campbell, Daigle, Euler, Haig, Horner, Hushion, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*), Molloy, Robinson, Roebuck, Taylor, Veniot et Wilson, 18.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Sur la motion de l'honorable sénateur Roebuck, il est ordonné que les personnes intéressées reçoivent une invitation générale à assister aux réunions du Comité et à y faire des représentations. Et qu'il soit enjoint à M. A. L. Jolliffe, le directeur de l'Immigration, ministère des Mines et ressources, d'être à la disposition du Comité lors de sa prochaine réunion.

Sur la motion de l'honorable sénateur Haig, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, il est ordonné que le Dr Keenleyside, le sous-ministre des Mines et ressources, soit invité à assister aux réunions du Comité.

Le Président donne lecture d'une lettre de Mme Pearl Klotz, de Wainfleet, Ontario, concernant l'admission au Canada de certains de ses parents actuellement en Europe, ainsi qu'un extrait d'une lettre que lui a adressée M. A. L. Jolliffe, le directeur de l'Immigration, ministère des Mines et ressources, dans laquelle sont énoncés les règlements interdisant l'entrée au Canada de certaines personnes demeurant en Europe.

Sur la motion de l'honorable sénateur Haig, les honorables sénateurs Buchanan, Burchill, Daigle, Murdock, Roebuck et Wilson sont constitués en un sous-comité chargé de l'ordre du jour.

Sur motion de l'honorable sénateur Haig, il est résolu que le lieutenant-colonel Arthur J. Hicks, de Trois-Rivières, Prov. de Québec, un ancien officier d'état-major du Gouvernement militaire en Europe, qui a comparu devant le Comité au cours de la dernière session, soit invité à comparaître de nouveau devant le Comité.

Il est résolu de faire rapport de ce qui suit:

Relativement à l'Ordre de renvoi du 13 mars 1947, ordonnant au Comité d'étudier le fonctionnement et l'application de la Loi de l'immigration, etc., le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 1,000 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française de ses délibérations, et que l'article 100 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne lesdites impressions.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 23 avril 1947, à 10.30 h. en matin.

Le Secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

MERCREDI 26 mars 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail chargé d'étudier la Loi de l'Immigration, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de l'hon. M. MURDOCK.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je crois que nous devrions d'abord consigner la motion de sénateur Roebuck qui constitue notre autorisation à cet égard.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, y compris:

- (a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada;
- (b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques;
- (c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre;
- (d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et
- (e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents et des dossiers.”

Le sénateur Roebuck a demandé que le Comité se réunisse de nouveau au cours de la session, et je crois qu'il devrait nous expliquer ce que, à son avis, nous devrions faire.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, en ma qualité de proposeur de la motion, je suppose que l'on me désigne comme le coupable lorsque nous nous réunissons. Le Comité a accompli un travail excellent lors de la dernière session, et il a exercé une influence considérable sur l'opinion publique ainsi que sur les décisions de l'administration, je crois. Depuis que notre Comité a été nommé à la dernière session, on a modifié les règlements à deux reprises et, à l'extérieur, il semble qu'une autre revision sera faite.

Nous sommes avant tout chargés de découvrir les faits, bien que nous ayons droit de soumettre des recommandations—ce que nous faisons en réalité; mais notre devoir principal consiste à découvrir les faits.

Au cours de la dernière session, nous avons entendu plusieurs témoins très intéressants. Ils ont apporté une contribution importante à ce grave problème de l'immigration. Je propose que nous suivions à peu près la même méthode, et qu'en outre nous invitions, de façon générale, toute personne qui peut avoir des renseignements ou qui désire exprimer une opinion qui ne concerne pas uniquement son propre cas. Naturellement, son cas personnel devrait être soumis au Division de l'Immigration; mais si cette personne a des idées générales sur ce sujet, qu'elle vienne les exposer au Comité.

Il importe de signaler que depuis la dernière session nous avons des bureaux en Europe. Lors de la dernière session, notre seul bureau d'immigration pour cette

région était situé en Angleterre. Il n'avait pas été fermé durant la guerre. Aujourd'hui, nous avons un bureau à Athènes, en Grèce; à Lisbonne, au Portugal; à Paris, en France; à Bruxelles, en Belgique; à La Haye, en Hollande; à Oslo, en Norvège. On est en voie d'ouvrir d'autres bureaux. De bonne source, on m'informe que des bureaux seront bientôt ouverts en Tchécoslovaquie et en Pologne. Nos préposés sont maintenant en Tchécoslovaquie, mais leur bureau n'est pas encore prêt. Je ne suis pas certain qu'ils soient arrivés en Pologne, mais ils s'y rendront. On espère que leurs bureaux seront prêts dans ces deux pays vers le premier jour de mai. En Suisse, on a conclu une entente avec le British Passport Control Office, à Berne, aux fins d'accorder des visas pour le Canada aux hommes d'affaires et aux visiteurs de bonne foi qui sont citoyens suisses. Notre Division de l'Immigration et notre ministère des Affaires extérieures sont en voie de conclure une entente—si elle n'a pas déjà été conclue—afin que des représentants de ce ministère s'occupent de l'immigration en Palestine.

L'hon. M. HAIG: En Palestine?

L'hon. M. ROEBUCK: Oui.

L'hon. M. HAIG: Désirez-vous des Arabes?

L'hon. M. ROEBUCK: En Palestine, il y a beaucoup d'Anglais et de gens d'autres nationalités, ainsi qu'un grand nombre de parents de citoyens canadiens; il y a du travail à faire dans ce pays. Je propose que nous invitions le directeur de l'immigration à venir ici, tout comme il l'a fait l'année dernière.

L'hon. M. HAIG: Qui est-il?

L'hon. M. ROEBUCK: C'est M. A. L. Jolliffe. L'année dernière, il nous a donné un exposé splendide, rempli de renseignements utiles. Je proposerais que de nouveau nous l'invitions à notre première réunion d'ouverture.

L'hon. M. HAIG: Je propose que nous invitions le sous-ministre, non point pour rendre témoignage, mais pour voir ce qui se passe ici.

L'hon. Mme WILSON: M. Keenleyside est débordé d'invitations dans cette Division.

L'hon. M. HAIG: Cette année, il n'y a pas de sujet plus important à étudier que l'immigration.

L'hon. Mme WILSON: Puis-je demander si l'on invitera M. James Colley? Il représente le comité intergouvernemental, et il était jadis le chef de l'immigration et de la colonisation pour le C.P.R.

L'hon. M. ROEBUCK: Où est son bureau?

L'hon. Mme WILSON: M. James Colley a un bureau dans l'immeuble de la banque Royale.

L'hon. M. HAIG: Je propose que l'on invite M. Keenleyside, car je le connais et je sais qu'il est un jeune homme très compétent. Je crois qu'avant que l'immigration fasse quelque progrès au Canada, nous devons résoudre un problème énorme. Les opinions, par tout le pays, sont décidément partagées sur ce sujet, et un homme comme M. Keenleyside devrait venir entendre les témoignages. On peut toujours lire des témoignages, mais on les comprend et on les apprécie mieux lorsqu'on les entend.

L'hon. M. ROEBUCK: Le sénateur Haig propose, avec mon appui, que M. Keenleyside soit invité à assister.

La motion est adoptée.

L'hon. M. ROEBUCK: Dans le rapport de la dernière session figure la liste des témoins que nous avons entendus l'année dernière. S'il plaît à tous les membres du Comité, je propose que nous adressions à ces personnes une lettre circulaire les informant que notre Comité siège et les invitant à y prendre part.

L'hon. M. HAIG: Puis-je interrompre encore une fois pour rappeler qu'un

jeune homme de Sherbrooke, Qué., je crois, venu témoigner ici l'année dernière, a donné des renseignements très intéressants sur les personnes déplacées.

L'hon. Mme WILSON: Ce jeune homme était de Trois-Rivières.

L'hon. M. HAIG: J'aimerais qu'on l'invite cette année.

L'hon. Mme WILSON: Plusieurs jeunes gens ont séjourné dans ces camps.

L'hon. M. HAIG: Il semblait posséder des connaissances générales appréciables, ainsi qu'une compétence remarquable.

L'hon. M. BUCHANAN: Parmi les témoins qui viendront devant le Comité, incluera-t-on M. Colley?

L'hon. M. ROEBUCK: Oui. Il y avait un jeune homme nommé Keenan qui avait acquis une expérience considérable en Europe; il ferait un excellent témoin, et je désirerais l'inviter.

Je désirerais déposer des renseignements qui me sont parvenus récemment. L'Épiscopat de la province de Québec, qui comprend tous les évêques de cette province—environ une vingtaine—a adopté une résolution le 11 février 1947. Elle est en français, et je désirerais qu'elle soit inscrite en cette langue, et qu'une traduction en anglais en soit faite.

DÉCLARATION DE L'ÉPISCOPAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC TOUCHANT L'IMMIGRATION

L'Épiscopat de la Province de Québec, uni de sentiment avec Sa Sainteté Pie XII, se réjouit de ce que le Gouvernement canadien soutienne la cause de ces peuples déportés et errants en plusieurs pays d'Europe en leur permettant de venir s'établir au Canada. Toutefois, il désire rappeler que, même dans l'exercice de ce devoir de charité et dans l'établissement d'une politique d'immigration, il ne faut pas perdre de vue la nécessité supérieure de sauvegarder la paix sociale à notre pays constitutionnellement chrétien, et de bâtir sa prospérité future avant tout sur une saine politique familiale.

Résolution passée par L'Épiscopat
de la Province de Québec, à sa réunion
trimestrielle du 11 février 1947.

Le Secrétariat Permanent
de L'Épiscopat Canadien
Ottawa.

Je ne désire point commenter cette résolution, mais simplement le consigner dans notre compte rendu. Cependant, je désire signaler que nos règlements actuels régissant l'immigration ont un caractère tout autre que familial, car nous admettons des célibataires alors que nous refusons l'entrée de parents de citoyens canadiens sous prétexte qu'ils sont mariés. J'espère que toute révision projetée des règlements modifiera ce règlement de façon à permettre l'entrée d'immigrants avec leur famille.

L'hon. M. CAMPBELL: De quel règlement voulez-vous parler lorsque vous dites qu'on leur refuse cette permission?

L'hon. M. ROEBUCK: Je veux dire que des règlements permettent l'entrée du père et de la mère d'un citoyen canadien qui est en état de les recevoir et de prendre soin d'eux; les mêmes règlements s'appliquent au frère et à la soeur lorsqu'ils sont célibataires, mais non pas lorsqu'ils sont mariés; on refuse un grand nombre de personnes simplement parce qu'elles sont coupables de s'être mariées. On admet le frère et la soeur lorsqu'ils sont célibataires, mais non pas lorsqu'ils sont mariés. Cette pratique n'est pas conforme à l'intention qu'ont les évêques d'encourager le développement de la famille, et elle provoque une situation très pénible. Je me demande si les honorables sénateurs savent ce qu'éprouve un

Canadien qui demande à notre propre département l'admission d'un frère qui a connu l'enfer qu'était l'Europe durant ces dernières années, et à qui on répond que ce frère ne peut entrer au Canada parce qu'il est marié, ou d'un père qu'on demande l'admission de son fils et à qui on répond que ce fils ne peut venir ici parce qu'il est marié.

L'hon. M. CAMPBELL: Quel est l'objet de cette disparité de traitement?

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne puis le dire. Il doit y avoir quelque raison, car elle ne me semble pas juste.

L'hon. M. CAMPBELL: Ce n'est certainement pas une interdiction.

L'hon. M. ROEBUCK: Elle a l'effet d'une interdiction.

L'hon. M. HAIG: Elle existe. Je le sais, car j'ai essayé de faire entrer un homme et sa femme de Pologne. Trois frères de cette femme ont demeuré dans ma province durant plusieurs années; on lui a refusé l'entrée parce qu'elle avait un mari. Tous deux désiraient venir au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Je désirerais citer un grand nombre de cas que je possède et qui m'ont vivement ému; en chacun de ces cas, on a refusé l'admission à des gens pour des motifs de ce genre.

Il y a une autre disposition qui, j'espère, sera modifiée conformément à ce que je viens de dire. On admet un neveu ou une nièce seulement s'ils sont âgés de moins de dix-huit ans et s'ils sont orphelins de père et de mère. Il y a des cas terribles—et je puis vous en donner les détails—où l'on a refusé l'entrée d'une Européenne seule, parce qu'elle est âgée de dix-neuf ans, parce qu'elle a plus de dix-huit ans, bien qu'elle n'ait aucun parent en Europe, et bien qu'un oncle au Canada désire payer son passage et prendre soin d'elle. Ces cas, naturellement, touchent vivement la sympathie de certaines gens.

L'hon. M. McDONALD (*Shediac*): Qui a rédigé ces règlements?

L'hon. M. ROEBUCK: Je l'ignore. Mais ils ont été rédigés. C'est le ministre des Mines et ressources qui est d'abord responsable; mais évidemment, la responsabilité pour ces choses incombe au Gouvernement tout entier. J'espère que l'on changera ces dispositions sous peu, qu'on y mettra un peu de bon sens et quelques sentiments d'humanité, et que nous permettrons l'immigration en ce pays de parents de personnes qui demeurent déjà au Canada, qui sont en état de soutenir ces parents et qui désirent le faire—disons jusqu'aux cousins germains, mariés ou célibataires, ainsi que leurs femmes et leurs familles. Le nombre n'en serait pas très considérable, car nous ajoutons condition sur condition. Ils doivent avoir un degré de parenté, posséder une bonne santé, leurs parents doivent demeurer au Canada légalement, et ces parents doivent pouvoir garantir qu'ils s'établiront avec succès lorsqu'ils arriveront ici, et ordinairement, en outre, ils doivent acquitter leur passage.

L'hon. M. HAIG: Ils doivent être en mesure de les faire vivre.

L'hon. M. ROEBUCK: Ils doivent pouvoir les faire vivre lorsqu'ils sont ici, et ils doivent garantir par écrit qu'ils les soutiendront jusqu'à ce qu'ils soient établis. Lorsque vous ajoutez condition sur condition, vous restreignez rapidement le nombre d'immigrants. Un élargissement de ces règlements ne provoquerait pas l'entrée en masse de tels parents au Canada. Mais une telle mesure contribuerait énormément à convaincre notre population que nous abordons ce problème sous un angle humain. Et, comme je l'ai dit en proposant cette résolution, n'oubliez pas que les meilleurs immigrants que nous avons ou que nous pouvons obtenir sont les parents de ceux qui, en ce pays, ont réussi au point de pouvoir soutenir un parent venant de l'étranger. Lorsqu'ils arrivent ici, ils ont quelqu'un qui peut les diriger, leur enseigner le mode de vie canadien, la façon dont nous agissons, le moyen de réussir, et leur fournir l'aide nécessaire pour réussir. De tous les immigrants qui viennent ici, ils seront les derniers à se servir du Canada comme un port d'entrée pour un autre pays. Ils sont les plus sus-

ceptibles de demeurer, d'établir un commerce et de participer au développement de notre pays. C'est pourquoi j'espère que quelque chose se produira, et dans un avenir assez rapproché.

Je crois que c'est tout, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, j'ai ici un memoire qui a été déposé et qui traite directement de cette question de l'immigration.

L'hon. M. HAIG: Qui l'a rédigé?

Le PRÉSIDENT: M. Joliffe. Ce matin, M. Joliffe m'a adressé une lettre à ce sujet; j'ai ici une copie de cette lettre, et je crois qu'il vous intéresserait de connaître ce qui semble être l'attitude de la Division de l'Immigration sur ces problèmes.

L'hon. M. ROEBUCK: Il vaudrait peut-être la peine que vous la lisiez maintenant. Est-elle trop longue pour cela?

Le PRÉSIDENT: Non. J'ai quatre ou cinq lettres à lire et à consigner au compte rendu. Désirez-vous en entendre lecture?

L'hon. Mme WILSON: Puis-je intervenir? A votre demande, comme vous le savez, j'ai écrit à M. MacKay. Il ne pouvait venir ici aujourd'hui, mais si vous le désirez, il sera à notre disposition plus tard.

En ce qui concerne la question des célibataires, elle est plus vaste que l'exposé qu'en a fait le sénateur Roebuck, car on a lancé un mouvement ayant pour but de faire venir au Canada des hommes célibataires destinés à certains emplois; je sais que ce n'est pas la politique de la Division de l'Immigration, qui a toujours favorisé l'admission des familles. Mais dans ce cas, si je suis bien renseignée, l'admission n'aurait pas été restreinte uniquement aux célibataires, mais pour certaines raisons déterminées, on se proposait d'admettre des hommes qui seraient venus au Canada sans leurs épouses. Plusieurs parmi nous croient que, dans les circonstances présentes, des immigrants européens venant au Canada sans leurs familles ne constitueraient guère la classe de colons la plus avantageuse; et leur admission en ce pays n'améliorerait nullement les conditions qui existent présentement en Europe.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous poserons cette question à M. Joliffe lorsqu'il viendra. J'ai laissé un aspect de ce problème à la sénatrice; et c'est là la distinction que nous établissons entre les hommes et les femmes lorsqu'il s'agit d'amener leurs fiancés. J'espérais qu'elle aurait parlé de ce sujet. J'ai dans mes dossiers au moins trois exemples de jeunes Canadiennes qui ont rencontré des aviateurs alors qu'ils étaient au Canada et se sont fiancés; ces hommes ont quitté le pays afin d'accomplir leurs devoirs, et ces jeunes filles veulent les ramener au Canada afin de les épouser. Mais la division de l'Immigration ne le permet pas. Si l'on renverse les rôles, si un Canadien désire faire admettre sa fiancée, cette dernière pourra venir au Canada. J'ai un exemple encore plus pathétique. Une Canadienne a rencontré au Canada un Polonais—simplement par hasard, il était Polonais; ils se sont fiancés, elle l'a suivi lorsqu'il est parti, et ils se sont épousés en Angleterre. Et maintenant, non seulement on ne permet pas à l'homme de revenir au Canada, mais on ne le permet pas à la femme non plus, bien qu'elle soit née ici et que son père et sa mère vivent en ce pays.

L'hon. M. MOLLOY: Pour quelle raison?

L'hon. M. ROEBUCK: Parce que, après avoir épousé un Polonais, elle a acquis la citoyenneté polonaise et perdu sa citoyenneté britannique aussi bien que sa citoyenneté canadienne. En réalité, on lui dit: "Vous devez aller demeurer en Pologne"—et c'est l'une de nos enfants, née et élevée en votre pays, qui a rencontré et épousé quelqu'un que nous avons amené au Canada au cours de nos opérations de guerre. Nous leur refusons l'entrée de notre propre pays—qui est aussi le sien. C'est une mesure brutale, déraisonnable et inutile.

L'hon. M. HAIG: Je partage tous les sentiments qu'ont exprimés l'hon.

sénatrice Wilson et l'hon. sénateur Roebuck. Mais je crois que l'enquête devrait aller plus loin. Je sais que nous sommes fortement tentés d'insister sur les points qu'a soulevés le sénateur Roebuck—surtout ceux parmi nous qui pratiquent le droit dans une ville et connaissent l'insistance de demandes telles que celles que vient de mentionner le sénateur. Je pourrais citer plusieurs exemples dont j'ai une connaissance personnelle. Mais je crois que nous devrions aller plus loin; nous devrions faire venir des représentants des organisations ouvrières, des cultivateurs, de l'industrie ainsi que d'autres intérêts, afin d'obtenir leurs vues relativement à une politique générale d'immigration. En soumettant cette proposition, je ne désire point critiquer le Gouvernement, car les gouvernements ne sont qu'humains, et certaines organisations ouvrières sont opposées à l'immigration, alors que certains industriels l'approuvent; en certaines parties du pays, des cultivateurs désirent également la venue d'immigrants, alors que d'autres y sont opposés. A mon avis, nous devrions convoquer des représentants de tous ces intérêts afin d'entendre leurs propositions relativement à la politique générale que devrait adopter notre Gouvernement. Ainsi, je demanderais au président et au secrétaire du Congrès des métiers et du travail, ainsi qu'au président et au secrétaire du Congrès canadien du travail de venir ici nous dire ce qu'ils pensent de ces propositions.

Le PRÉSIDENT: Ils l'ont fait l'an dernier.

L'hon. M. HAIG: Je le sais, mais je leur demanderais maintenant de préparer un exposé et d'expliquer clairement leur attitude sur la politique que nous devrions adopter au Canada. Je demanderais la même chose aux organisations qui représentent l'industrie canadienne. Nos maires possèdent une organisation splendide—y compris ceux de Toronto, Montréal, Winnipeg, Halifax, Vancouver ainsi que toutes les autres villes importantes. Je crois que cette année le maire de ma propre ville est le président de cette fédération; nous devrions l'inviter à venir ici.

L'hon. M. ROEBUCK: Quel est son nom?

L'hon. M. HAIG: Coulter.

L'hon. M. ROEBUCK: Quelles sont ses initiales?

L'hon. M. HAIG: Garnett Coulter. Il faudrait inviter leur organisation à envoyer deux ou trois représentants, car ils doivent s'occuper des immigrants qui arrivent dans leurs villes.

L'hon. M. BUCHANAN: Après les propositions du sénateur Haig, je proposais d'inviter des représentants d'industries distinctes plutôt que des représentants de l'association des manufacturiers. J'ai un motif pour soumettre cette proposition. L'autre jour, j'ai reçu du gérant général de l'industrie de la betterave à sucre du sud de l'Alberta, une lettre dans laquelle il déclarait que cette industrie a besoin, pour travailler aux champs, de mille ouvriers qu'il est impossible d'obtenir.

L'hon. M. HAIG: Je ne désirais pas en restreindre le nombre; je voulais simplement faire venir ici toutes ces organisations extérieures.

L'hon. M. BUCHANAN: Nous pourrions convoquer un représentant de l'Association des manufacturiers canadiens qui ignorerait les besoins de l'industrie minière, de l'industrie de la betterave à sucre ou de l'industrie de la pulpe et du papier.

L'hon. M. HAIG: J'inviterais également toutes ces organisations.

L'hon. M. BUCHANAN: C'est ce que je proposerais.

L'hon. M. BURCHILL: Monsieur le président, je suis d'accord avec tout ce qu'ont dit le sénateur Haig, le sénateur Buchanan et les autres, et cette question m'intéresse vivement. Après avoir élargi l'enquête dans la mesure du possible en invitant tous ceux qui peuvent nous éclairer sur cette question, que ferons-nous ensuite?

L'hon. M. HAIG : Nous soumettrons des recommandations.

L'hon. M. BURCHILL : Les honorables membres se rappelleront que l'année dernière un grand nombre de personnes, représentant divers éléments, ont soumis des représentations excellentes devant le Comité. Le travail que le sénateur Roebuck a accompli à l'égard de ce comité, l'année dernière, est simplement merveilleux. Il y a consacré un temps considérable, et il a dépensé ses meilleurs efforts à la poursuite de l'objet que nous avons en vue. Mais quel fut le résultat de tout cela? Nous avons fait tout ce qui a été proposé ce matin, nous avons convoqué tous ceux qui, à notre avis, pouvaient nous renseigner sur cette question, et, comme je l'ai dit, ils ont soumis des représentations excellentes. Ensuite, nous avons soumis une excellente recommandation au Gouvernement; et qu'est-il arrivé? Nous sommes dans la même situation que l'année dernière—nous avons peut-être même rétrogradé. Nous devrions étudier cette situation très attentivement. Je ne sais s'il serait préférable d'avoir un comité du programme; mais il me semble que la publicité et un mouvement d'opinion publique sont les seuls moyens qui détermineront le Gouvernement à agir. D'après les résultats que nous avons obtenus l'an dernier, il semble que le département ne tiendrait nullement compte des recommandations que nous pourrions soumettre; et nous devons étudier s'il n'est pas à propos d'obtenir de la publicité et de nous assurer l'appui de l'opinion publique si nous désirons que le Gouvernement fasse quelque chose. Honorables membres du Comité, je suis d'avis que nous devons également étudier sérieusement cet aspect du problème.

L'hon. M. ROEBUCK : Je remercie le sénateur pour ces excellentes remarques. Nous devons nous rappeler que le département a changé ses recommandations une première fois alors que nous siégeons, et une seconde fois quelque temps après; bien que l'on n'ait pas apporté des modifications aussi considérables que celles que nous attendions ou propositions, on a cependant tenu compte de nos recommandations. Si l'on veut bien se rappeler les rapports qu'ont publiés les journaux relativement au travail de ce comité, on constatera que ce que nous avons fait ici a grandement influencé l'opinion publique; et je ne crois pas que le fruit de notre travail soit déjà perdu; il en restera bien quelque chose.

L'hon. M. HAIG : Monsieur le président, comme vous le savez tous, sur la proposition du sénateur de Toronto, le sénateur Campbell, nous avons fait enquête sur le problème de l'impôt sur le revenu. Un comité du programme, comme le sénateur Burchill vient de le proposer, a grandement contribué à assurer à ce comité un appui considérable de la part du public. J'estime que nous pourrions faire quelque progrès si nous chargions quatre ou cinq membres du présent Comité de prendre des mesures semblables.

L'hon. M. EULER : Monsieur le président, je partage presque toutes les vues qui ont été émises, et particulièrement l'opinion du sénateur Burchill lorsqu'il a dit que malheureusement le Gouvernement ne tient pas toujours suffisamment compte des recommandations soumises par un comité du Sénat. Je crois cependant que c'est seulement en insistant continuellement que nous obtiendrons une partie de ce que nous désirons.

Le sénateur Haig a mentionné les recommandations soumises l'année dernière par le comité de l'impôt. Ce comité a accompli un excellent travail et a soumis d'excellentes recommandations. Malheureusement, surtout à cause de l'influence du chef de la Division de l'impôt, notre recommandation principale n'a pas été acceptée. J'en ai été très déçu. Il m'a semblé, que notre travail avait été inutile, mais je ne le crois pas maintenant. Peut-être parce qu'un changement a été apporté dans la Division de l'Impôt sur le revenu—et je ne crois révéler aucun secret en disant ceci—il n'en demeure pas moins vrai que, dans les circonstances actuelles et sous le chef actuel, si vous préférez, les recommandations que nous avons soumises à la dernière session seront probablement appliquées.

Je possède quelques renseignements pour justifier cette assertion. Je crois que le chef actuel de cette Division est sympathique à la cause que nous défendons.

Honorables membres du Comité, nous pouvons accomplir quelque chose en revenant à la charge et en insistant continuellement pour obtenir ce que nous désirons. Le sénateur Burchill a également demandé ce qu'a obtenu le sénateur Roebuck pour l'excellent travail qu'il a accompli. Eh bien, il a accompli une oeuvre importante; et j'admets que si nous continuons à insister, nous finirons par exercer une influence heureuse sur le Gouvernement.

Le sénateur Burchill—et je suis en parfait accord avec lui—a également dit que le Comité sénatorial obtiendra des résultats seulement en exerçant une pression—et je ne crois pas qu'un tel comité ait auprès du Gouvernement toute l'influence qu'il devrait avoir; mais nous obtiendrons des résultats surtout si l'opinion publique fait pression. C'est uniquement la presse qui forme l'opinion publique. Si le Comité ou quelque autre peut convaincre la presse d'insister continuellement sur le but à atteindre, alors il exercera quelque influence auprès du public.

L'hon. M. BUCHANAN: Je partage entièrement l'avis du sénateur Euler. Même si le Comité siégeait tous les ans sans avoir l'impression qu'il accomplit quelque chose, il influerait tout de même sur l'opinion publique. L'année dernière il a fait naître un intérêt considérable qui n'existait pas auparavant. J'ai des relations assez étroites avec le journalisme, et je sais dans quelle mesure cette question a été discutée. Un grand nombre d'organisations ont adopté la même attitude, et je pense que la porte s'entre-baïlle davantage. Si nous continuons, elle s'ouvrira encore plus en exposant les renseignements nécessaires à l'opinion publique.

L'hon. M. CAMPBELL: Je désire faire une ou deux remarques sur ce point. En général, je partage les avis qui ont été énoncés. Ce qu'il faut avant tout, c'est un énoncé net et clair de la politique d'immigration de notre pays. Non seulement ici, mais aussi à l'étranger, on essaie de connaître la politique du Canada à l'égard de l'immigration, et je crois que nos méthodes d'immigration, telles qu'elles existent actuellement, ont été défectueuses depuis plusieurs années. Aujourd'hui, il peut être nécessaire de restreindre notre immigration à cause d'une pénurie de moyens de transport ou de logement, ou pour d'autres raisons qui nous empêchent d'admettre le grand nombre d'immigrants qui, j'en suis certain, désirent vivement venir au Canada; mais je ne crois pas que ces causes devraient changer l'attitude d'un pays qui s'efforce d'établir une politique d'immigration.

Il me semble que le Canada, ainsi que les autres dominions, devrait, le plus tôt possible, établir une politique d'immigration définie. Au cours d'un récent voyage en Angleterre et en Europe, sur deux ou trois personnes qui désiraient émigrer en Australie ou en Afrique du Sud, je n'en trouvais qu'une seule qui exprimait l'intention de venir au Canada. C'est peut-être uniquement par hasard que j'ai rencontré cette classe de gens, mais je me suis renseigné, et j'ai appris que le gouvernement australien avait lancé en Angleterre un mouvement de propagande aux fins d'obtenir des immigrants. En énonçant sa politique, il s'est déclaré prêt à accepter 70,000 immigrants au cours de la première année. Je crois qu'il a reçu ce nombre de demandes, mais la place sur les navires était restreinte. Pour obvier à cette difficulté, le gouvernement australien nolise l'*Acquitanian* afin de transporter ceux qui ont déjà pris des dispositions pour émigrer du Royaume-Uni en Australie.

Je pense que le pays en général a très favorablement accueilli le travail qu'a accompli notre Comité l'année dernière. Nous croyons tous, j'en suis certain, que c'est au sénateur Roebuck que revient la plus grande partie du mérite pour ce que notre Comité a accompli.

L'hon. M. ROEBUCK : Oh ! non.

L'hon. M. CAMPBELL : L'excellent rapport qu'a déposé ce Comité en Chambre l'année dernière est attribuable à sa compétence en cette affaire, à l'intérêt qu'il a manifesté à ce problème ainsi qu'aux efforts incessants qu'il a apportés à la conduite de cette enquête. Je suis d'avis que l'on établira une politique d'immigration seulement par l'entremise d'un comité de ce genre, et au moyen de la publicité que recevra le travail du Comité, ainsi que de la publicité accordée aux témoignages des personnes qui comparaissent devant nous. Je ne doute point qu'il soit très difficile, aujourd'hui, d'établir une politique générale, mais il me semble qu'il est opportun de le faire.

Avant de m'asseoir, je désirerais faire une remarque sur ce qu'a dit le sénateur Euler. Il me semble que le travail du Comité de l'impôt a accompli quelque chose l'année dernière. Je ne crois trahir aucun secret en disant qu'après l'institution de ce comité, et tandis qu'il siégeait, les préposés du ministère se sont vivement intéressés aux témoignages rendus devant lui ainsi qu'aux recommandations qu'il a soumises. La grande majorité des membres du comité—sauf moi-même—étaient d'avis que certaines recommandations auraient dû être incorporées à la mesure législative de cette année; mais le ministère a jugé que, vu l'état dans lequel se trouvait la loi à ce moment, il était assez difficile d'admettre une recommandation comportant la faculté d'interjeter appel à l'égard d'ordres discrétionnaires. On étudie une nouvelle mesure, et j'espère qu'elle sera déposée sous une forme quelconque lors de la présente session du Parlement. Elle nécessitera peut-être une étude considérable. Il sera peut-être impossible d'adopter cette mesure législative au cours de la présente session; mais si elle est déposée devant notre comité, je suis certain que nous accomplirons un travail appréciable en l'étudiant et en l'examinant. Lorsque cette mesure sera présentée, j'espère que plusieurs pouvoirs discrétionnaires en auront été retranchés. Je suis certain que le travail que le comité peut accomplir relativement à l'immigration a une valeur aussi considérable, sinon davantage, que celui que fait le comité de l'impôt.

L'hon. M. ROEBUCK : Le sénateur Campbell a dit que l'Australie a nolisé l'*Aquitania*. Je ne le savais pas, mais on m'a dit de bonne source que l'*Aquitania* quittera l'Europe,—j'ignore de quel port, le 4 avril, avec 50 immigrants à destination du Canada. Des rapports de journaux prétendent que le nombre serait plus considérable, mais je crois qu'il n'y en aura que 50, et ce sont tous des parents de gens qui demeurent ici.

L'hon. M. HAIG : Je suis en faveur de la proposition du sénateur Burchill, et, par conséquent, je propose que soit institué un comité du programme composé du président, du sénateur Roebuck, du sénateur Buchanan, du sénateur Burchill, de la sénatrice Wilson ainsi que du sénateur Daigle.

La motion est adoptée.

L'hon. M. ROEBUCK : Monsieur le président, quand nous réunirons-nous de nouveau ?

L'hon. M. HAIG : Je propose que les membres du comité du programme se consultent et informent le président de la date à laquelle il pourra se réunir.

Le PRÉSIDENT : J'ai un cas que je désire signaler au Comité parce qu'il renferme des faits que nous devrions connaître. Une dame du nom de madame Pearl Klotz, qui demeure à Wainfleet, Ontario, dans le district de Niagara, a, avec sa famille, établi une exploitation agricole assez prospère depuis son arrivée au Canada l'année dernière. J'ai discuté son cas avec M. Jolliffe, en vue d'amener au Canada quelques-uns de ses parents pour travailler sur sa ferme. Le 2 février elle m'a de nouveau soumis son cas; j'ai écrit à M. Jolliffe, et j'ai répondu le 20 mars à la lettre de Mme Klotz. J'ai adressé à cette dame une copie de la lettre que M. Jolliffe m'a envoyée et qui n'était guère satisfaisante. Je désire lire la réponse de Mme Klotz :

Wainfleet, le 23 mars 1947.

Cher sénateur Murdock,

J'accuse réception de votre lettre du 23 mars, et je vous remercie infiniment des démarches que vous faites en faveur de mes malheureux parents en Europe. Sénateur Murdock, je désirerais vous donner quelques renseignements concernant mes parents. Ce sont de Hongrois descendance allemande, dont les parents habitent la Hongrie depuis un siècle; ils n'ont rien à se reprocher; mais ils ont dû tout donner pour cette guerre affreuse qu'ils voudraient bien oublier. Ces gens avaient une demeure, une terre, quatre boeufs, deux chevaux, ainsi que 7 enfants qui gagnaient leur vie sur cette terre. Le 10 septembre dernier, lorsque leurs travaux ont été terminés, le gouvernement s'est emparé de leur récolte. Il leur a laissé de la nourriture pour trois mois. On leur a dit alors qu'on les enverrait quelque part en Allemagne. Ils demeurent encore en Hongrie, mais le nouveau propriétaire occupe déjà leur maison. On leur a laissé une chambre pour y vivre en famille, mais ils s'attendent d'être déplacés d'un jour à l'autre. Ainsi, cher sénateur Murdock, s'il n'y a point de bureau d'immigration en Hongrie, je crois que nous pourrions les retrouver dans le camp des Hongrois déplacés dans la zone américaine, si toutefois ils ont été déplacés durant ce temps. Je vous remercie de nouveau.

Bien à vous,

MME PEARL KLOTZ,

R.R. 1 Wainfleet, Ontario.

L'hon. M. ROEBUCK: Quelle est leur degré de parenté avec cette femme qui demeure au Canada?

Le PRÉSIDENT: La soeur et le beau-frère avec 7 enfants.

L'hon. M. ROEBUCK: Sont-ils mariés?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Ils n'entreront pas, quelle que soit la gravité de leur cas.

Le PRÉSIDENT: Dans la première lettre qu'il m'a adressée, M. Jolliffe m'a dit que la Division de l'Immigration n'avait pas de bureau d'examen en Hongrie.

L'hon. M. HAIG: Les règlements actuels leur défendent d'entrer.

Le PRÉSIDENT: J'ignore quelle est l'opinion du Comité, mais si ces gens sont dans la zone américaine des personnes déplacées, le gouvernement canadien pourrait conclure une entente avec le gouvernement américain en vue d'amener certaines de ces personnes au Canada.

L'hon. M. HAIG: C'est là le problème en ce moment; le Gouvernement ne leur permet pas d'entrer.

Le PRÉSIDENT: L'autre problème, c'est que ce sont des Hongrois de descendance allemande.

L'hon. M. HAIG: Nous ne devrions pas nous hâter de prendre une décision.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous ne devrions pas nous occuper de cas particuliers. Si nous désirons faire quelque chose, j'ai dans mon bureau une centaine de dossiers qui renferment chacun un cas aussi pathétique que celui que vient de citer le président. Nous ne devons pas nous occuper de cas particuliers. Je dois dire qu'apparemment un changement a été apporté dans le mode d'administration de notre service d'Immigration. Les années passées, on pouvait s'adresser à ce département et faire étudier chaque cas selon sa valeur intrinsèque. On nous demandait: "Est-ce un bon immigrant, ou n'est-il pas un mauvais immigrant?" Si ses qualifications étaient suffisantes, et s'il était dans l'intérêt du Canada de

l'amener ici, on adoptait un arrêté en conseil spécial à cette effet. Mais aujourd'hui notre service d'Immigration ressemble grandement à un distributeur automatique. Si vous introduisez la pièce voulue, vous obtenez la bonne réponse. Si ces personnes se conformeront recoureusement aux règlements de l'immigration, l'effet est automatique. Si non, vous perdez votre temps.

L'hon. M. HAIG: Je propose, monsieur le président, que nous n'étudions pas de cas particuliers ce matin. Nous devrions entendre les témoignages, faire venir M. Joliffe qui nous expliquera les règlements.

Le PRÉSIDENT: Voici quelques règlements que m'a soumis M. Joliffe hier: "En premier lieu, ce sont des citoyens hongrois, et à ce titre ce sont des étrangers ennemis. Les règlements interdisent l'admission d'étrangers ennemis".

L'hon. Mme WILSON: Je crois que durant les huit dernières années j'ai eu autant de cas particuliers que les avocats qui sont membres du comité. Nous avons eu quelques cas de citoyens allemands, et, selon le service d'Immigration, si leurs dossiers sont satisfaisants, ils sont admissibles en tant qu'ils satisfont aux règlements relatifs au degré de parenté.

L'hon. M. EULER: On peut toujours établir un cas spécial par arrêté en conseil.

L'hon. Mme WILSON: Oui. Hier j'ai reçu une lettre de Mlle Constance Hayward, la secrétaire exécutive du Comité national canadien des réfugiés, qui, sur l'invitation du comité intergouvernemental, visite actuellement l'Allemagne et se dispose à aller en Autriche. Elle dit qu'une grande animation se manifeste dans les camps de réfugiés parce que certaines personnes doivent aller au Canada. Mais elle ajoute qu'à peine six ou huit personnes de chaque camp seront ainsi choisies. Elle dit également que le camp qu'elle a visité la veille avait été confiée à l'UNRRA, à ceux qu'on appelle, je crois, "fonctionnaires de deuxième classe de l'UNRRA" et qui sont des personnes déplacées; ces gens administrent le camp de façon très satisfaisante. Elle affirme que cette situation indique que même dans des conditions très difficiles, ces gens, si on leur en accorde l'occasion, savent se tirer d'affaire de façon satisfaisante.

J'ai cru que nous pourrions peut-être inviter Mlle Hayward à venir témoigner devant le Comité, car elle sera de retour au Canada le mois prochain. Je crois qu'elle représente à l'étranger le Conseil canadien des Églises, au Congrès Ecumenique qui se tient à Copenhague.

Puis-je ajouter que le bel exemple du Danemark, cité dans un article du *Christian Science Monitor* du 21 mars, m'a vivement intéressé. Les personnes qu'on a transportées d'Allemagne pour aller travailler au Danemark, bien que ce dernier pays désire se débarrasser de cette énorme tâche, reçoivent le meilleur traitement possible, un traitement intelligent et fondé sur des principes autres que ceux du nazisme.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, pouvons-nous disposer de la motion suivante avant l'ajournement du Comité?

Le Comité permanent de l'Immigration et du Travail a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:

Relativement à l'Ordre de renvoi du 13 mars 1947, ordonnant au Comité d'étudier le fonctionnement et l'application de la Loi de l'immigration, etc., le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 1,000 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française de ses délibérations, et que l'article 100 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne lesdites impressions.

Le tout respectueusement soumis.

Le motion est adoptée.

L'hon. M. ROEBUCK: Avant que nous nous séparions, je désire féliciter les membres du Comité pour leur assiduité ce matin. Je propose qu'à la prochaine réunion les honorables Sénateurs hâtent le travail du Comité.

L'hon. Mme WILSON: Je désire signaler que j'ai essayé d'avoir des exemplaires en français des délibérations du Comité de la dernière session, mais je n'ai pu les obtenir.

L'hon. M. ROBINSON: Je suis convaincu que tous les honorables sénateurs apprécient les efforts accomplis par l'hon. sénateur Roebuck en vue d'accorder au travail du Comité toute la publicité voulue dans la presse. Le sénateur Campbell a parlé des gens qu'il avait rencontrés au Royaume-Uni. Durant la guerre, j'ai séjourné quelque temps dans ce pays et j'y ai rencontré plusieurs personnes qui parlaient du Canada; je dirais une proportion de cinq contre un. Depuis que je suis revenu au Canada, j'ai reçu des lettres de ces gens qui exprimaient leur déception au sujet de la situation qui existe dans ce pays. Plusieurs estiment que l'avenir de l'Empire—l'avenir du Commonwealth des nations britanniques—réside dans le Canada. Je crois qu'un grand nombre de personnes au Royaume-Uni estiment qu'elles doivent émigrer vers une autre partie de l'Empire, et naturellement elles désirent venir au Canada. Ces personnes désirent devenir citoyens canadiens, et leur admission au Canada ne présenterait pas le même problème que celle de personnes des camps de réfugiés.

Elles désireraient s'établir dans notre pays. Je crois, sénateur Roebuck, que si vous vouliez étudier cette situation très attentivement, nous pourrions commencer un travail pratique. Tous les autres problèmes qui ont été mentionnés sont difficiles à résoudre. Il est très difficile de faire entrer dans notre pays des gens de l'Europe continentale. Il faut tenir compte d'une foule de problèmes. Mais je vois peu d'obstacles à l'admission au Canada de bons citoyens britanniques du Royaume-Uni à qui nous pourrions accorder l'occasion de recommencer leur vie en ce pays. Je ne désire point proposer de mesures trop sévères, car le peuple britannique connaît des temps difficiles et je crois qu'il n'est guère en faveur d'une émigration trop considérable de ses citoyens. Je ne crois pas que jamais la situation de notre pays ait été plus favorable qu'aujourd'hui à l'admission d'immigrants convenables, à l'admission de nouveaux canadiens. Notre avenir dépend de notre habileté à établir une politique d'immigration compréhensive qui sera juste à l'égard de ces gens ainsi qu'à l'égard du Canada et de l'Empire en général. Un avenir prospère nous attend.

Le PRÉSIDENT: Lorsque nous reviendrons à la fin d'avril, deux jours par semaine seront réservés aux séances du Comité, qui se tiendront dans la salle 368. Le sous-comité s'occupera alors de faire comparaître les témoins nécessaires devant notre Comité.

Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DE

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule no 2

SÉANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 1947

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. A. L. Jolliffe, directeur de l'immigration, ministère des Mines et des Ressources;
M. H. L. Keenleyside, sous-ministre des Mines et des Ressources.

APPENDICES:

- A. Exemple de l'arrêté en conseil C.P. 695 du 21 mars 1931.
B. Exemple de l'arrêté en conseil C.P. 2071 du 28 mai 1946.
C. Exemple de l'arrêté en conseil C.P. 371 du 30 janvier 1947.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: L'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Véniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

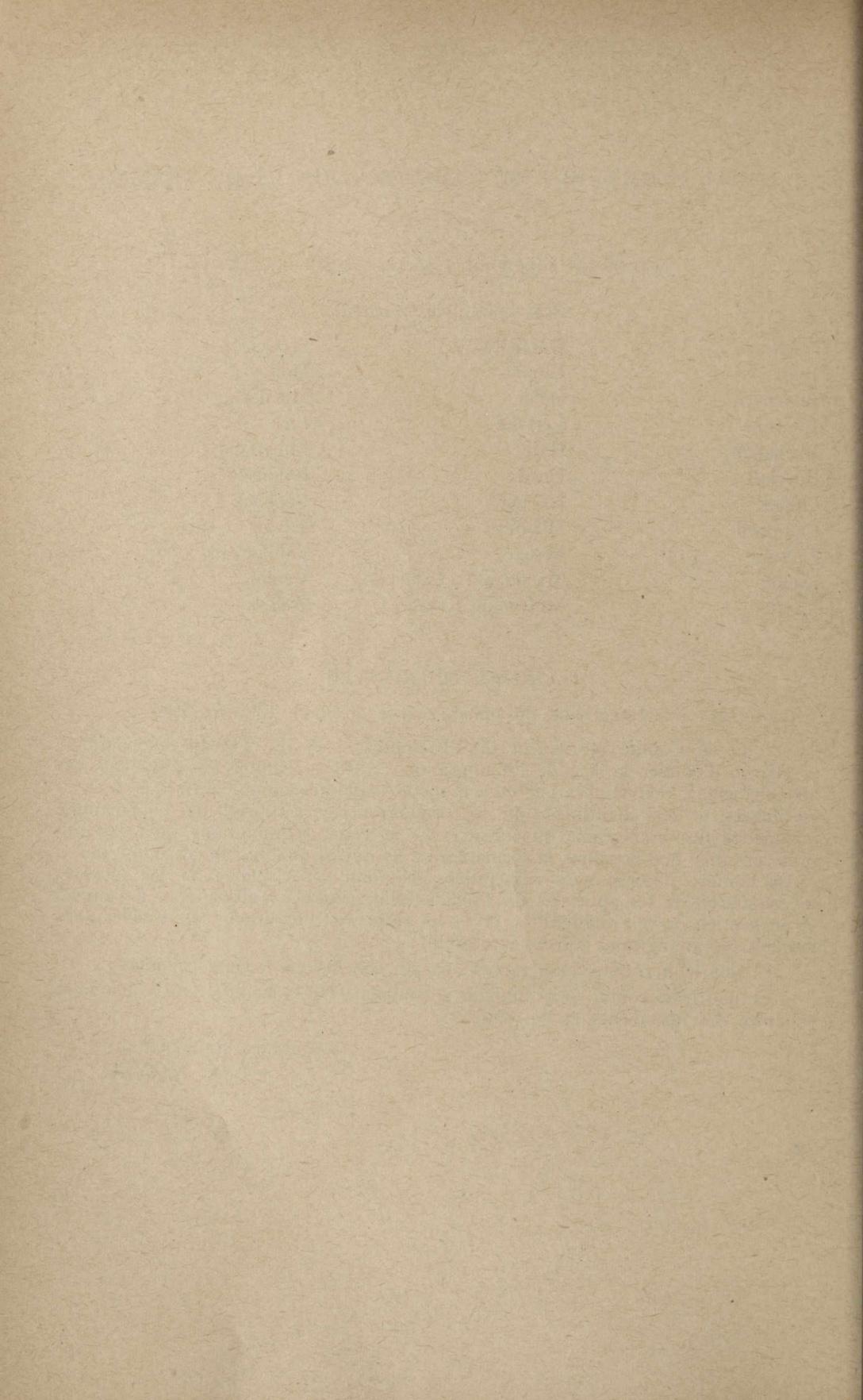
EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“Que le Comité permanent de l'Immigration et du Travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris: *a*) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada; *b*) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants; *c*) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada; *d*) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants, et *e*) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis;

Et que ledit comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 23 avril 1947.

Conformément à l'avis de convocation le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Murdock (*président*); Burchill, Campbell, Crerar, Daigle, David, Euler, Ferland, Haig, Macdonald (*Cardigan*), Robinson, Roebuck, Taylor et Wilson.—14.

Le Comité aborde l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947, chargeant le Comité d'étudier l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont présents à la séance.

M. A. L. Jolliffe, directeur de l'immigration, ministère des Mines et des Ressources, est entendu; il donne lecture d'un exposé préparé sur l'application de la Loi de l'immigration et sur les organismes du ministère chargés de faire à l'étranger l'examen des immigrants et il est interrogé par les membres du Comité.

M. Jolliffe dépose copie des arrêtés en conseil C.P. 695 du 21 mars 1931, C.P. 2071 du 28 mai 1846, et C.P. 371 du 30 janvier 1947, qui régissent les catégories et les professions des immigrants admissibles au Canada. Il est décidé de les imprimer au compte rendu.

M. Jolliffe s'engage à fournir, pour l'information des membres du Comité, un état indiquant l'origine ethnique et le pays qu'habitaient les immigrants entrés au Canada en 1946.

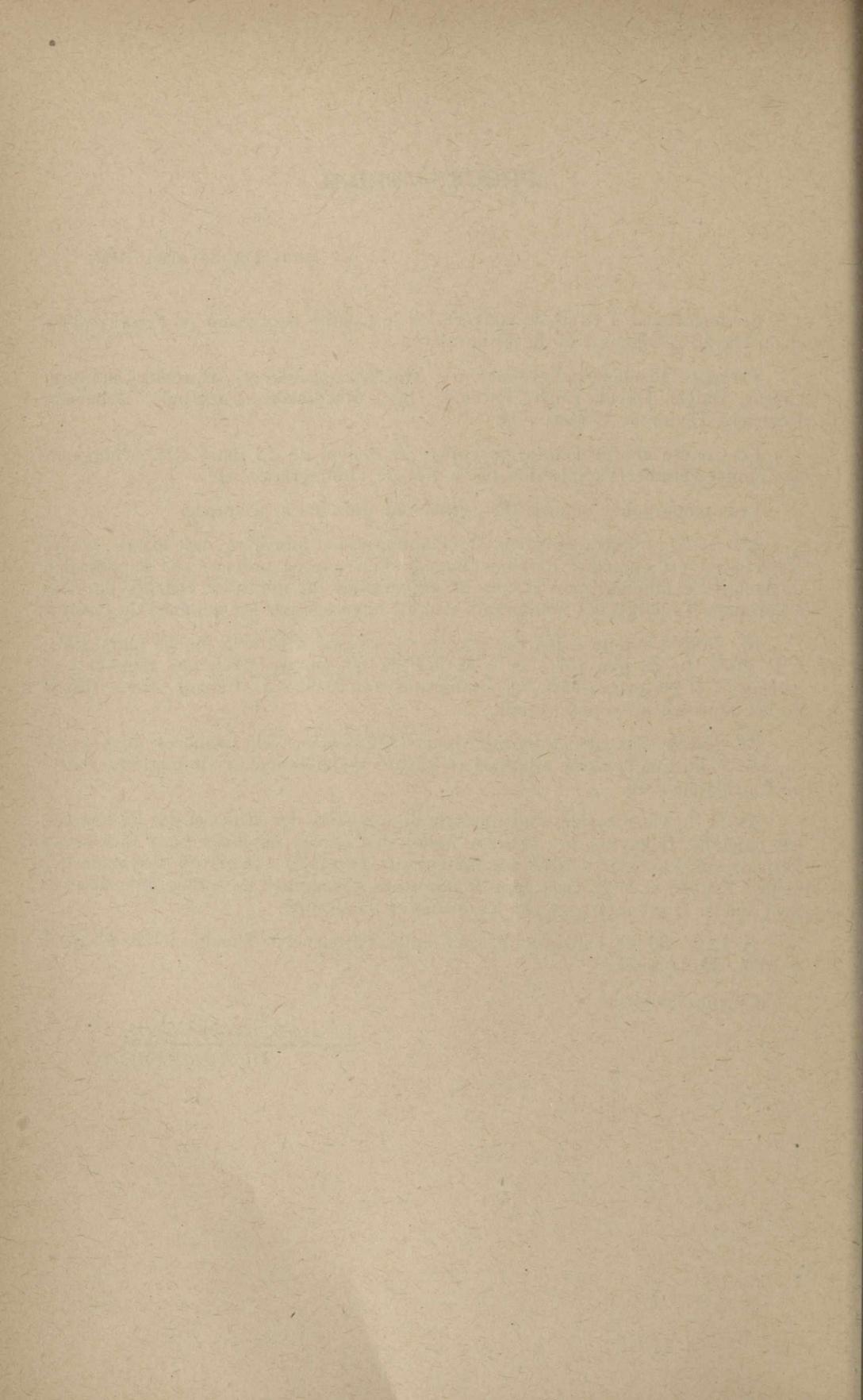
M. H. L. Keenleyside, sous-ministre du ministère des Mines et des Ressources, est entendu. Il expose les grandes lignes des efforts déployés pour obtenir de l'espace sur les navires pour les immigrants éventuels venant du Royaume-Uni et de l'Europe et le moyens pour le ministère d'examiner les immigrants destinés au Canada. Il est interrogé par les membres du Comité.

A 12 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne à demain, jeudi 24 avril, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

H. ARMSTRONG.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

Le MERCREDI 23 avril 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail chargé d'étudier la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le PRÉSIDENT: Honorables messieurs, nous avons le quorum et je crois que nous pourrions ouvrir la séance. Un sénateur distingué nous a prévenus qu'il voulait partir de bonne heure. Nous ayons au milieu de nous ce matin M. Jolliffe, directeur de l'immigration, et M. H. L. Keenleyside, récemment nommé sous-ministre au ministère des Mines et des Ressources, qui lui aussi porte un grand intérêt à la question de l'immigration. Si vous ne voyez pas d'inconvénient, nous allons entendre M. Jolliffe en premier lieu.

Témoin: M. A. L. Jolliffe, directeur de l'immigration, ministère des Mines et des Ressources, Ottawa.

M. JOLLIFFE: J'ai préparé un exposé en conformité de votre demande; avec votre permission je vais en donner lecture.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il n'y a pas assez d'exemplaires pour tous les membres, mais le mémoire figurera au compte rendu plus tard.

M. JOLLIFFE:

MÉMOIRE DE M. A. L. JOLLIFFE

DIRECTEUR DE L'IMMIGRATION

Dans mon témoignage devant le Comité le 21 mai 1946, j'ai décrit en détail l'organisation de la Division de l'immigration du ministère des Mines et des Ressources ainsi que son fonctionnement. J'ai aussi traité des dispositions de la Loi de l'immigration, particulièrement celles qui autorisent les règlements touchant l'admission des immigrants, les catégories de personnes admissibles et interdites, la procédure relative à l'admission, au rejet, l'expulsion et le droit d'appel contre une ordonnance de rejet ou d'expulsion. Puisque vous possédez ces renseignements, je suppose que vous ne désirez pas que je les répète.

Il serait peut-être utile de résumer la situation dans laquelle se trouvait l'immigration à la fin de l'année dernière et d'indiquer les développements des onze mois suivants. Vous vous souviendrez que depuis 1930 le nombre d'immigrants admis au Canada a accusé une décroissance continue par suite de la dépression et des modifications aux règlements nécessités par les conditions économiques générales. Pendant les quatre premières années de la guerre, l'immigration d'outre-mer a virtuellement cessé. A cette époque les règlements prévoyaient l'admission des sujets britanniques spécialement définis, des citoyens des États-Unis habitant ce pays, de l'épouse et des enfants non mariés d'au delà de 18 ans des habitants du Canada, des agriculteurs possédant des fonds et voulant se livrer à la culture au Canada.

A la fin des hostilités, la Division de l'immigration et les autres agences gouvernementales intéressées au transport de la population canadienne retenue outre-mer s'occupèrent d'abord du rapatriement des Canadiens retenus au Royaume-Uni depuis longtemps par suite du manque de moyens de transport, du retour de la masse des personnes à la charge des combattants des Îles Britanniques et du

continent ainsi que du rapatriement des Canadiens des territoires libérés de l'occupation ennemie. Ces mouvements ajoutés au rapatriement des militaires accaparèrent tous les moyens de transport jusqu'au début de la présente année. Le transport de 65,000 personnes à la charge des militaires fut en soi une tâche considérable.

Pendant que s'effectuaient ces tâches nous préparions des plans en vue de transporter des immigrants quand la chose pourrait se faire. Le premier pas fut d'élargir la portée des règlements afin d'admettre certaines autres catégories de parents des habitants du Canada. L'arrêté en conseil C.P. 2071 du 28 mai 1946, prévoyait l'admission du père ou de la mère, du fils ou de la fille, non mariés, de 18 ans ou plus, du frère ou de la soeur non mariés, de la nièce ou du neveu orphelins âgés de moins de seize ans, de tout résidant légalement établi au Canada.

Reconnaissant que la pénurie des moyens de transport, que la désorganisation du transport ferroviaire en Europe et que le contrôle sévère des frontières entre les pays empêcheraient pour quelque temps le mouvement d'immigration, le ministre annonçait à la Chambre le 29 mai l'extension des classes admissibles d'immigrants et attirait l'attention sur le fait que bien que tous les efforts possibles étaient déployés en vue des transports susmentionnés, le voyageur ordinaire ne pourrait indubitablement pas retenir de place avant la fin de l'année.

Nous nous sommes ensuite occupés d'organiser des services d'examen des immigrants sur le continent européen. Immédiatement avant la guerre, les inspecteurs canadiens d'immigration et les médecins faisaient les examens à Paris, France; Anvers, Belgique, Rotterdam, Hollande; Hambourg, Allemagne, et à Gydnia, Pologne; mais il n'a été ni possible ni nécessaire de rouvrir tous ces centres d'inspection au début de la période d'après-guerre. L'été dernier nous avons obtenu l'autorisation des gouvernements de Belgique, de France et des Pays-Bas de rouvrir dans ces pays des bureaux d'examen des immigrants et les personnels d'immigration y furent désignés en novembre 1946. En outre, des mesures furent prises pour l'émission de visas aux missions canadiennes, de sorte que présentement les immigrants peuvent se faire examiner en Norvège, en Suède, au Danemark, en Suisse, en Tchécoslovaquie, au Portugal et en Grèce, en plus des trois pays déjà mentionnés. Dès que sera établie une légation canadienne à Varsovie, dans les deux ou trois mois prochains, les immigrants pourront obtenir leur visa en Pologne. A l'heure actuelle, les immigrants peuvent se faire examiner dans onze pays au lieu de cinq avant la guerre. La raison de l'expansion des centres d'examen c'est qu'avant la guerre les immigrants pouvaient se rendre librement de leur pays aux ports d'embarquement pour se faire examiner tandis que présentement ils ne peuvent quitter leur pays pour le Canada sans d'abord obtenir un visa d'immigrant canadien attestant leur admissibilité en ce pays.

Il n'a pas encore été possible d'organiser des centres d'inspection dans les pays ennemis sauf dans une mesure restreinte en Allemagne. L'immigration ne peut se pratiquer encore en Allemagne parce que ce pays est sous la domination militaire. Nous pouvons résoudre le problème des personnes déplacées en Allemagne par l'intermédiaire du Comité intergouvernemental des réfugiés. Nous avons pris des arrangements avec cet organisme pour que son personnel situé en Allemagne et en Autriche les personnes déplacées de ces pays qui sont admissibles au Canada en vertu des présents règlements et dont les parents en notre pays ont demandé l'admission. Ce comité prend contact avec les immigrants éventuels, prend les mesures nécessaires pour leur examen préliminaire et les transporte à des points de concentration où les équipes canadiennes d'immigration actuellement postées en Allemagne peuvent les examiner. Après l'émission des visas d'immigration, le CIR prend des mesures pour leur transport au Canada. Cette procédure a été nécessairement lente au début. Nous avons rencontré des difficultés

qui ont causé des retards dans des cas particuliers; par exemple, des immigrants déclarés être dans certains centres de concentration par leurs parents au Canada en avaient été évacués avant que nous eussions pu les rejoindre et il nous fallut beaucoup de temps pour les trouver. Toutefois, les choses vont mieux maintenant.

Par l'arrêté en conseil C.P. 371 du 30 janvier dernier, les règlements furent de nouveau élargis pour permettre l'admission des ouvriers de ferme, des personnes expérimentées dans l'exploitation minière et forestière et dans le flottage des billes lorsque ces personnes étaient destinées à un emploi assuré. La disposition permettait aussi l'admission de la fille ou de la soeur veuve (avec ou sans enfants non mariés au-dessous de 18 ans) des personnes légalement établies au Canada; elle portait en outre l'âge d'admissibilité des nièces et neveux orphelins de 16 à 18 ans.

J'aimerais remettre au Comité copie des arrêtés en conseil déjà mentionnés, à savoir C.P. 2071 du 28 mai 1946, et C.P. 371 du 30 janvier 1947, ainsi qu'une codification de l'arrêté C.P. 695 modifié, qui énumère les classes d'immigrants admissibles, y compris les classes désignées dans les arrêtés mentionnés.

La Division de l'immigration et le ministère du Travail ont entrepris de déterminer les besoins ouvriers dans les industries suivantes: l'agriculture, les mines, l'abattage, le flottage, dans le but d'amener au Canada, de l'Europe continentale des immigrants de ces catégories pour lesquelles on offre de l'emploi. Les autorités étudient aussi la question des domestiques. Il n'est pas possible de choisir des immigrants dans plusieurs pays à l'heure actuelle. La principale source d'immigration en masse pour les catégories de personnes admissibles sous le régime des présents règlements réside dans les personnes déplacées des territoires occupés.

Le principal obstacle à un mouvement intensif d'immigration se trouve encore dans le transport océanique. Bien que nous ne puissions estimer le nombre de sujets britanniques du Royaume-Uni qui attendent l'occasion de se rendre au Canada, il est certain que le chiffre en sera restreint par l'espace disponible sur les navires et non par le manque d'immigrants éventuels. La situation du transport est extrêmement désappointante et nous faisons l'impossible pour obtenir la libération de nouveaux navires pour le service canadien qui seraient ajoutés à ceux qui sont déjà disponibles cette année.

Bien que le présent exposé soit nécessairement une brève esquisse de la situation générale de l'immigration en provenance de l'Europe, j'espère qu'il sera utile au Comité dans son étude du problème compliqué de l'immigration.

J'ai apporté pour l'usage du Comité vingt-cinq exemplaires des règlements codifiés que j'ai mentionnés.

L'hon. M. ROEBUCK: Ils nous seront utiles.

M. JOLLIFFE: Et j'ai plusieurs exemplaires miméographiés de la loi.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez mentionné les efforts déployés pour obtenir plus de facilités de transport. Pouvez-vous nous peindre la situation actuelle quant au transport?

M. JOLLIFFE: Actuellement nous n'avons que deux navires venant du Royaume-Uni qui feront le service régulier cet été, l'*Asconia*, de la ligne Cunard et l'*Empress of Canada*, de la ligne du Pacifique-Canadien. L'*Aquitania*, utilisé pour le transport des troupes et plus tard des personnes à la charge des militaires, fait encore le service jusqu'à Halifax. Je crois qu'on l'utilisera pour un ou deux autres voyages.

L'hon. M. HAIG: Où ira-t-il ensuite?

M. JOLLIFFE: Je l'ignore.

L'hon. M. HAIG: En Australie?

M. JOLLIFFE: Je ne le sais pas officiellement; tout ce que j'en sais c'est que les journaux ont annoncé qu'il ira en Australie; mais on a dit plus tard que cette idée avait été abandonnée. Je crois qu'il sera mis au rancart.

L'hon. M. ROEBUCK: Vu la rareté des cales, il semble étonnant de mettre au rancart un navire encore en état de prendre la mer. Les journaux prétendent que son exploitation est dispendieuse, qu'il en coûte trop cher de le maintenir en service. Il me semble étonnant de mettre un navire au rancart à cette époque. On l'a utilisé pendant la guerre et il fait encore du service.

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: La dernière nouvelle qui nous en soit parvenue c'est la violente tempête qu'il a subie il y a une couple de jours, dans laquelle des personnes ont été blessées par suite de la vélocité du vent. Toutefois, selon la nouvelle, le navire n'a pas été endommagé. Vous dites que deux navires sont présentement affectés au service?

M. JOLLIFFE: Non, il y en aura deux; on est à les réparer et on s'attend qu'ils feront du service en mai. Pour quelque raison il s'est produit un retard et je crois qu'ils ne seront prêts qu'un mois plus tard.

L'hon. M. ROEBUCK: Quels sont les navires présentement en service?

M. JOLLIFFE: L'*Aquitania* et un autre petit navire.

L'hon. M. ROEBUCK: Et ce sont là les seuls navires faisant le service entre le Canada et la Grande-Bretagne?

M. JOLLIFFE: C'est exact.

L'hon. M. ROEBUCK: Pour tous les passagers?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Entre les ports canadiens et les ports britanniques?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Il y a aussi des navires allant des ports britanniques aux Etats-Unis?

M. JOLLIFFE: Oui; il y a le *Queen Elizabeth*. Le *Mauretania* fera bientôt, je crois, du service. Ces deux navires transporteront des immigrants au Canada. Mais présentement le service est très restreint. Je crois que la question des frais se pose quant à l'usage de petits navires.

L'hon. M. ROEBUCK: On en transporte aussi par air?

M. JOLLIFFE: Oui, on transporte aussi des immigrants par air.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous aurons aussi, je crois, des représentants des compagnies de navigation qui nous renseigneront sur ce qu'elles se proposent de faire; mais à l'heure actuelle votre ministère limite son activité au nombre d'hommes et de femmes qui peuvent être transportés?

L'hon. M. HAIG: Votre ministère a-t-il jamais songé à louer l'*Aquitania* pour le transport?

M. JOLLIFFE: La décision n'est pas du ressort du ministère, mais plutôt du gouvernement.

L'hon. M. HAIG: Et on ne vous a jamais demandé votre avis sur ce point?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. HAIG: Il me semble que c'est une question que vous devez envisager.

L'hon. M. ROEBUCK: Je crois que l'*Australia* a conclu des arrangements avec la Grande-Bretagne pour faire transporter des immigrants de la Grande-Bretagne en Australie. On n'a pris aucune mesure de ce genre au Canada?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. CAMPBELL: Quelles mesures prennent les immigrants pour leur transport? Doivent-ils se faire transporter eux-mêmes par les compagnies de transport?

M. JOLLIFFE: Oui; le ministère n'assume pas la responsabilité du transport. Pour ce qui est du Royaume-Uni, les deux seules choses à faire pour les immigrants c'est de s'assurer du transport et se présenter à l'examen médical.

L'hon. M. ROEBUCK: Doivent-ils être sujets britanniques?

M. JOLLIFFE: Oui; sujets britanniques dans le Royaume-Uni et admissibles en vertu des règlements.

L'hon. M. ROEBUCK: Pas n'importe qui au Royaume-Uni?

M. JOLLIFFE: Non; mais tout immigrant admissible du Royaume-Uni.

Le PRÉSIDENT: Le gouvernement n'assume-t-il pas les frais de transport des ouvriers agricoles polonais?

M. JOLLIFFE: Oui; vous parlez du mouvement polonais. C'est une question distincte de l'admission des immigrants. Ces Polonais sont des ouvriers agricoles qui faisaient partie des forces militaires en Italie et qui ont été transportés au Royaume-Uni pour aider aux travaux de l'agriculture par suite de la pénurie de main-d'oeuvre dans cette industrie. Le Canada prit ensuite des mesures pour absorber 4,000 de ces anciens combattants polonais. La question du transport surgit et voici ce qui arriva: ces anciens combattants étaient transportés d'Italie au Royaume-Uni et tout ce qu'il y avait à faire fut de les diriger de l'Italie à Liverpool ou de l'Italie à Halifax. En d'autres termes, les moyens de transport existaient, le transport pour les troupes. Ainsi, des hommes furent envoyés en Italie afin de pouvoir en faire le choix selon les normes exigées des ouvriers agricoles. A cette époque il y en avait environ deux mille neuf cents. D'autres étaient rendus en Grande-Bretagne et furent amenés au Canada l'autome dernier, les deux mille neuf cents, laissant un reliquat d'environ onze cents.

Le PRÉSIDENT: Ces vingt-neuf cents avaient-ils des épouses ou des familles?

M. JOLLIFFE: Non; la plupart étaient des célibataires.

L'hon. M. ROEBUCK: Y en avait-il de mariés?

M. JOLLIFFE: Je ne le crois pas, monsieur le sénateur.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous ne savez pas s'il y avait des épouses ou des familles?

M. JOLLIFFE: Non; ils devaient être célibataires.

L'hon. M. ROEBUCK: Alors, je suppose que le principe s'applique à ceux qui sont en Angleterre en voie de se faire examiner présentement. On dit que des fonctionnaires de la Division de l'immigration doivent partir par avion dans quelques jours. Cette rumeur est-elle fondée?

M. JOLLIFFE: Ce ne sont pas des fonctionnaires de la Division de l'immigration; des fonctionnaires du ministère du Travail y sont déjà rendus, depuis un jour ou deux, je crois.

L'hon. M. HAIG: Quel examen ces vingt-neuf cents personnes ont-elles subi avant leur transport au Canada?

M. JOLLIFFE: Quant à leur compétence pour l'exécution des travaux agricoles et quant à leur état physique.

L'hon. M. HAIG: Leur santé s'est-elle avérée bonne depuis leur arrivée au pays?

M. JOLLIFFE: Nous avons constaté qu'un certain nombre n'étaient pas médicalement aptes au travail dans le moment.

L'hon. M. HAIG: Où sont ces gens à l'heure actuelle?

M. JOLLIFFE: A l'hôpital, dans le voisinage de Brandon, je crois.

L'hon. M. HAIG: Et qui assume les frais des soins médicaux?

M. JOLLIFFE: Je ne puis répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Dans quels hôpitaux sont-ils?

M. JOLLIFFE: Je crois qu'ils sont au Manitoba.

L'hon. M. HAIG: A Brandon; et qui va payer les frais? A l'heure actuelle vous voulez que le gouvernement provincial solde la note?

M. JOLLIFFE: Je ne puis répondre à la question.

L'hon. M. HAIG: Qui peut y répondre?

L'hon. M. ROEBUCK: Apparemment ce témoin ne peut le faire.

L'hon. M. HAIG: Je crois avoir droit de le savoir. C'est son ministère qui les a amenés au pays de sorte qu'il devrait pouvoir nous dire qui peut répondre à la question. Il devrait le savoir. Il est un des hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration. Prétendez-vous n'avoir rien à faire sur ce point, monsieur Joliffe?

M. JOLLIFFE: Le mouvement est sous la direction du ministère du Travail.

L'hon. M. HAIG: Alors vous n'avez rien à y voir?

M. JOLLIFFE: Non, nous n'avons rien à voir au transport par le ministère du Travail.

L'hon. M. HAIG: Alors il nous faudra nous adresser au ministère du Travail.

M. JOLLIFFE: Je crois que ces Polonais souffrent de tuberculose et la situation est grave.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de M. McNamara sera ici demain. M. McNamara ne peut venir en personne, mais son représentant sera présent.

L'hon. M. CRERAR: C'est le ministère du Travail qui a fait le choix de ces gens?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Et le rôle joué par la Division de l'immigration a été d'appliquer les règlements, médicaux et autres?

M. JOLLIFFE: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Et qui a payé leurs dépenses; le gouvernement anglais?

M. JOLLIFFE: Oui; je le crois.

L'hon. M. CRERAR: Savez-vous combien ne répondaient pas aux exigences médicales à leur arrivée ici?

Le PRÉSIDENT: Il a dit environ 70.

M. JOLLIFFE: Nous en avons trouvé 70. Ils furent radiographiés à leur arrivée au Canada et un certain nombre éveillèrent nos soupçons, au delà de 70; mais l'examen officiel a fixé le nombre à environ 70.

L'hon. M. CRERAR: Vous dites que présentement une couple d'équipes du ministère du Travail sont outre-mer pour en examiner quelques autres?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. CRERAR: C'est-à-dire, au seul point de vue du travail agricole?

M. JOLLIFFE: Exactement.

L'hon. M. CRERAR: Pouvez-vous nous dire quelle compétence agricole on exige et comment ces Polonais la possèdent?

M. JOLLIFFE: Bien, il leur faut être des ouvriers agricoles expérimentés. Les représentants du ministère du Travail qui sont allés outre-mer l'automne dernier et qui y sont présentement examinent ces hommes individuellement afin de déterminer s'ils ont de l'expérience dans les travaux agricoles.

L'hon. M. CRERAR: Bien, il peut se présenter à eux un gaillard robuste, de forte carrure et de bon physique et ils peuvent lui demander: "Avez-vous de l'expérience dans les travaux agricoles?" L'individu qui veut quitter la Grande-Bretagne dira: "Oh, oui; je suis cultivateur." Comment peut-on s'en assurer?

M. JOLLIFFE: Il est difficile de répondre à cette question.

L'hon. M. HAIG: Il vaudrait mieux poser la question au ministre du Travail.

L'hon. M. CRERAR: J'aborde un autre point.

L'hon. M. HAIG : Ce serait préférable, car le témoin ne le sait pas.

L'hon. M. CRERAR : Voici où je veux en venir, et je pose la question au ministre plutôt qu'à M. Jolliffe; mais, après tout, M. Jolliffe est un fonctionnaire de l'immigration; il est directeur de la division. Et je veux lui rendre hommage devant le Comité, car nous avons été associés pendant plusieurs années. C'est un fonctionnaire très compétent.

L'hon. M. ROEBUCK : Le Comité est unanime sur ce point.

L'hon. M. CRERAR : Mais, après tout, M. Jolliffe est chargé d'exécuter les instructions qu'on lui donne. Ce n'est pas lui qui arrête le programme, bien qu'on puisse le consulter à ce sujet. Voici où je veux en venir. J'estime que se limiter à l'aide polonaise en appliquant une définition du ministère du Travail quant à ce qui constitue un agriculteur, c'est une restriction trop étroite. Nous avons besoin d'ouvriers non seulement sur nos fermes mais dans nos mines aussi.

L'hon. M. HAIG : Et dans notre industrie forestière.

L'hon. M. CRERAR : Il y a pénurie prononcée d'ouvriers dans le domaine forestier et, présentement, dans la province du Manitoba, que nous habitons, l'honorable M. Haig et moi-même, les producteurs de betteraves à sucre ont besoin d'ouvriers et ils ne savent où les trouver à l'heure actuelle. Bien que M. Jolliffe ne puisse exprimer d'opinion sur ce point, je crois que le champ est trop restreint à cet égard. J'aimerais donc, monsieur Jolliffe, obtenir des renseignements sur la situation de ces personnes déplacées dans les régions occupées, disons en Allemagne, et sur les réfugiés et les expulsés de ces zones. Si je comprends bien, la première catégorie de ces personnes comprend surtout les personnes assujéties au travail forcé et tirées des régions de la Russie, de la Lithuanie et de la Pologne envahies par l'Allemagne au début de la guerre. Elles vivent loin de leurs foyers depuis des années. La majorité, peut-être la totalité, ne veulent pas retourner dans les pays qu'elles habitaient, disons, la Pologne ou les pays baltes, parce que ces pays sont régis par une forme de gouvernement qui ne leur plaît pas. Leur situation constitue donc un véritable problème. Je crois que ce groupe contient un nombre considérable de mennonites et de luthériens et, au point de vue race, d'Ukrainiens, de Polonais, et le reste. Ensuite, les réfugiés forment une autre catégorie, non différente. Ce sont, par exemple, les gens chassés de Pologne après l'invasion allemande de la Russie. Non, je fais erreur; c'est après la négociation du traité entre la Russie et l'Allemagne pendant l'été de 1939. Ce groupe comprend un grand nombre de personnes de la Lithuanie et de l'Estonie.

LE PRÉSIDENT : Et de la Lettonie?

L'hon. M. CRERAR : Oui, d'origine allemande; mais aux termes du traité elles furent transportées par les Allemands en Pologne envahie. Pardon. C'était en 1940, en été; la Pologne avait été envahie par les Allemands l'automne précédent. Ces personnes constituent une catégorie. Ensuite il y a les Allemands expulsés par la Russie de ces régions et qui forment les réfugiés de la zone occupée. Il y a aussi les Sudètes allemands que le gouvernement actuel de la Tchécoslovaquie a brutalement chassés du Sud, parce qu'ils avaient été loyaux envers le gouvernement sudète, avant la guerre ou plus tard. Mentionnons encore ceux qui ont occupé cette partie du territoire attribuée à la Pologne, à l'est de l'Oder. Je crois savoir que les Polonais les en ont chassés. Signalons ensuite les Ukrainiens de diverses origines raciales. C'est un mélange confus de gens. Je crois qu'on s'est entendu pour le triage de ces personnes suivant leur idéologie et la majorité est anti-communiste et anti-fasciste. Mais nos règlements régissant l'immigration ne sont pas assez flexibles pour permettre leur admission au pays sauf en vertu de cette règle étroite posée par le gouvernement pour votre gouverne. Est-il possible d'établir un organisme pour l'examen médical de ces personnes, si le gouvernement modifie cette règle?

M. JOLLIFFE: Le problème proposé au ministère c'est d'admettre les réfugiés et les personnes déplacées auxquels s'appliquent les règlements indiqués. Nous nous occupons de ces réfugiés et de ces personnes déplacées qui sont admissibles en vertu des règlements.

L'hon. M. CRERAR: Exactement.

M. JOLLIFFE: Et jusqu'à présent le seul intermédiaire c'est un organisme qui fonctionne présentement dans le territoire occupé, c'est-à-dire le Comité intergouvernemental des réfugiés. Avec l'aide de cet organisme nous pouvons grouper ces gens et les traiter, dirai-je, et leur faire subir un examen médical par nos propres médecins. Cela les met en état d'être transportés au Canada, lorsque les moyens de transport sont disponibles.

L'hon. M. CRERAR: Maintenant, au point de vue technique, les personnes déplacées ne relèvent pas du Comité intergouvernemental des réfugiés?

M. JOLLIFFE: Quelques-uns en relèvent; d'autres, non. Si vous le permettez, je répondrai directement à votre question. Je voulais donner une explication préparatoire.

L'hon. M. CRERAR: Pardon; veuillez continuer.

M. JOLLIFFE: En réponse à votre question, je ne vois pas pourquoi, pour les fins d'immigration, l'organisme chargé de l'examen médical et civil de ces personnes ne pourrait être élargi de façon à permettre l'examen d'un plus grand nombre. Je crois que c'est là où vous vouliez en venir.

L'hon. M. CRERAR: C'est bien cela. En d'autres termes, ce qui importe c'est le programme gouvernemental. Si le gouvernement élargissait son programme et disait: "Les Canadiens connaissent les Mennonites; ces derniers ont toujours fait de bons citoyens." Et le gouvernement canadien dirait, par exemple, au sujet des Mennonites: "Nous les admettrons au Canada s'ils répondent aux exigences physiques et mentales." Si le gouvernement approuvait ce programme, pourriez-vous prendre les moyens d'en faciliter l'application?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Il ne vous appartient pas de décider du transport de ces gens. Je suis opposé à toute assistance pour l'immigration au Canada; mais j'estime que nos règlements sont trop rigoureux et qu'ils devraient être adoucis. Voici maintenant ce que je voudrais savoir, monsieur Jolliffe. S'ils étaient adoucis, pourriez-vous fournir le rouage pour l'examen médical en vous en remettant à eux et à leurs amis quant à leur transport au Canada?

M. JOLLIFFE: Oui, monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK: Puis-je demander combien ont été examinés et transportés; d'abord examinés, ensuite transportés; combien y en a-t-il?

M. JOLLIFFE: Au delà . . . environ 50. Cinquante dans le premier groupe arrivé récemment.

L'hon. M. ROEBUCK: Sur l'*Aquitania*?

M. JOLLIFFE: Oh! le nombre examiné; je le regrette; je l'ignore.

L'hon. M. ROEBUCK: L'examen se continue-t-il?

M. JOLLIFFE: L'examen se continue et les équipes sont en Allemagne. La difficulté et la lenteur de la procédure provient de ce que nombre de requérants ne connaissent pas l'adresse de leurs parents. Ils ont donné au département des adresses les unes incomplètes, les autres inexactes, au moment où elles nous furent communiquées. Certaines de ces personnes ont été transférées d'un camp à un autre ou libérées d'un camp et les parents au Canada n'avaient pas été informés du changement d'adresse. C'est pour cette raison que le représentant du Comité intergouvernemental qui avait reçu le renseignement, quant à l'adresse, et qui essayait de trouver ces personnes constataient qu'une personne était partie.

Il s'apercevait parfois qu'il faudrait des semaines pour la trouver. Voilà la principale raison du retard. Dans certains cas on trouvait la personne, mais celle-ci n'était pas prête à se rendre au lieu de concentration, parce qu'elle croyait qu'un autre parent aimerait se joindre à elle, qu'elle aimerait l'amener et qu'elle préférerait attendre que son tour arrive. Vous pouvez voir qu'il existe nombre de problèmes humains qui retardent plutôt qu'ils ne hâtent les affaires.

L'hon. M. McGUIRE : Partiraient-elles de camps de concentration en Allemagne?

M. JOLLIFFE : Pas nécessairement. Quelques-unes de ces personnes se trouvent à des adresses privées en Allemagne, et là se trouve une autre difficulté, ces gens étant dispersés par tout le pays.

L'hon. M. ROEBUCK : Comment procédez-vous? Les avisez-vous de se présenter à un bureau, à un endroit déterminé?

M. JOLLIFF : Oui, le Comité intergouvernemental organise un lieu de concentration où se fait l'examen. Il est impossible d'envoyer des fonctionnaires par toute l'Allemagne. Les demandes sont formulées au Canada et centralisées au bureau principal de l'immigration. Les détails sont consignés sur des listes originales. Ces listes sont transmises au Comité intergouvernemental. Pendant ce temps ont fait enquête au Canada sur les conditions d'établissement des immigrants éventuels. La liste originale est dans les mains du Comité intergouvernemental à Londres; elle est transmise aux diverses agences en Allemagne dans le but de trouver ces personnes. Dès que les conditions d'établissement sont établies au Canada une seconde liste portant le numéro correspondant est transmise aux personnes acceptées. Elle correspond à la liste originale, et les fonctionnaires en Allemagne, qui ont trouvé ces personnes, sont en état de leur dire: "Rendez-vous à tel ou tel endroit de concentration pour vous faire examiner." Voilà la procédure, en résumé. Elle est très simple et, autant que nous sachions, c'est la seule manière de procéder.

L'hon. M. ROEBUCK : Pouvez-vous nous donner une idée du nombre d'inscrits sur la liste originale et du nombre d'immigrants acceptés?

M. JOLLIFFE : Je ne puis vous donner les détails. Il y a environ 5,000 noms sur la liste originale.

L'hon. M. ROEBUCK : Donnez-vous la priorité à ceux qui ont des parents ou la liste originale contient-elle les noms de ceux pour qui une demande a été faite au Canada?

M. JOLLIFFE : Oui; ce sont des parents. Il y a en outre ceux qui sont admissibles à titre de personnes déplacées. Le ministère est saisi d'un certain nombre de demandes pour l'admission d'ouvriers pour l'industrie de la betterave à sucre. Certaines de ces personnes ont des parents au Canada, sont apparentées avec les requérants et sont des ouvriers agricoles ou sensés l'être. Ces gens sont admissibles comme ouvriers de ferme en vertu des règlements, s'il est établi qu'il y a de l'emploi pour eux au Canada. Quelques-unes de ces demandes visent des personnes déplacées qui peuvent être considérées de la même façon que les parents, mais elles ne sont pas des parents de la catégorie admissible, comme vous le demandez.

L'hon. M. ROEBUCK : Continuez.

L'hon. M. McGUIRE : De quels pays sont-ils originaires; pas tous d'Allemagne?

M. JOLLIFFE : Les ouvriers pour l'industrie de la betterave à sucre?

L'hon. M. McGUIRE : Oui.

M. JOLLIFFE : Quelques-uns sont de la Hollande, d'autres de la Belgique et d'autres encore de la Tchécoslovaquie.

L'hon. M. EULER : Jusqu'à quel degré s'applique la parenté; frères et soeurs et encore?

M. JOLLIFFE: Frères, soeurs, mère, père, fils, fille, veuve non remariée et enfants au-dessous de dix-huit ans, frères et soeurs, dirai-je, célibataires, non mariés.

L'hon. M. EULER: Allez-vous jusqu'aux neveux et nièces?

M. JOLLIFFE: Nièces et neveux orphelins au-dessous de dix-huit ans.

L'hon. M. CRERAR: Pour être admis au Canada, ces immigrants doivent être apparentés à quelque personne au Canada?

M. JOLLIFFE: C'est-à-dire, ils ne sont pas admissibles par suite de leur profession.

L'hon. M. CRERAR: C'est l'une des conditions; l'autre condition c'est qu'ils soient assurés de trouver de l'emploi au pays?

M. JOLLIFFE: Cela n'est pas tout à fait exact, monsieur. D'abord, une personne peut être admise pour motif de parenté; c'est-à-dire si elle tombe dans les degrés de parenté que j'ai mentionnés.

L'hon. M. CRERAR: Oui.

M. JOLLIFFE: L'assurance d'emploi n'est pas nécessaire dans ce cas; la seule condition c'est la parenté avec un habitant du Canada qui est en mesure de recevoir l'immigrant et de s'en charger. Voilà la condition. L'autre condition, relative au travail agricole, ce n'est pas la parenté, mais l'assurance d'emploi.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais ce peut être un parent?

M. JOLLIFFE: Certainement.

L'hon. M. ROEBUCK: Cette règle s'applique-t-elle uniquement aux personnes déplacées?

M. JOLLIFFE: Non; c'est une règle générale.

L'hon. M. ROEBUCK: Les personnes déplacées ne constituent pas une catégorie, n'est-ce pas?

M. JOLLIFFE: Pas au point de vue de l'admissibilité.

L'hon. M. CRERAR: J'estime, toutefois, que les règlements sont trop restrictifs. Par exemple, il est notoire que les Mennonites au Canada et aux Etats-Unis ont envoyé de l'aide, de la nourriture et des vêtements à un nombre considérable, si je suis bien renseigné, à environ cent mille Mennonites des zones occupées, surtout des zones américaine et anglaise, et cela depuis au moins deux ans. Cependant, depuis deux ans, vous le savez probablement, monsieur Jolliffe, la fraternité des Mennonites aux Etats-Unis et au Canada voulait faire venir au Canada un nombre important de Mennonites et elle était prête à fournir les fonds nécessaires. Mais la rigueur des règlements l'en empêchait. Ainsi, dans les derniers quatre mois elle a affrété un navire, le *Volodam*, au coût de \$375,000, et a transporté vingt-trois cents Mennonites au Paraguay et en Amérique du Sud.

L'hon. M. ROEBUCK: Pourquoi pas au Canada?

L'hon. M. CRERAR: Et elle leur a fourni les moyens de s'établir dans l'Amérique du Sud sous surveillance. Ce que je veux démontrer c'est que, à cause de la sévérité de nos règlements, ces gens furent empêchés de s'établir au Canada. Si les règlements leur avaient permis de venir au Canada — et ce n'est pas la faute de M. Jolliffe — ces Mennonites auraient pu y immigrer et, dès leur arrivée au pays, se seraient hébergés dans des foyers mennonites du Manitoba, où il y en a un grand nombre, et ils auraient pu, par exemple, travailler dans les champs de betterave à sucre du Manitoba au printemps. Il me semble donc que nos règlements sont trop restrictifs. Je le répète; ce n'est pas la faute de M. Jolliffe; c'est une question de politique gouvernementale.

L'hon. M. McGUIRE: J'aimerais voir l'atténuation de nos règlements à l'égard de bons citoyens, qu'ils soient luthériens, mennonites ou anti-communistes ou anti-fascistes. On peut les choisir au point de vue de leur idéologie; la chose est

possible, j'en suis certain. Je ne vois pas pourquoi nous n'admettrions pas ces gens en nombre au Canada où ils peuvent trouver de l'emploi dans les mines, dans l'industrie forestière et dans d'autres professions. Je proteste contre la rigueur de notre ligne de conduite.

L'hon. M. DAIGLE: Combien d'immigrants ou de personnes déplacées ont été admis au Canada en 1946?

M. JOLLIFFE: Je ne puis vous renseigner quant aux personnes déplacées, mais le nombre d'immigrants admis en 1946 est de 71,719.

L'hon. M. HAIG: Cela comprend-il les personnes à la charge des anciens combattants?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. HAIG: Et ils atteignent le chiffre de 65,000?

M. JOLLIFFE: Je crois que les personnes à la charge des anciens combattants venues en 1946 est de 35,000 à 40,000 peut-être; ces chiffres sont sujets à correction.

L'hon. M. EULER: Venaient-ils tous de l'Europe?

M. JOLLIFFE: Tous ces immigrants?

L'hon. M. EULER: Oui.

M. JOLLIFFE: Le total est de 71,000.

L'hon. M. CRERAR: Combien de ces 71,000 venaient de la Grande-Bretagne?

M. JOLLIFFE: Environ 50,000.

L'hon. M. EULER: Combien des Etats-Unis?

M. JOLLIFFE: Il en est venu 11,469 des Etats-Unis. Je le regrette; je n'ai pas les chiffres par pays d'origine; je les ai par origines ethniques.

L'hon. M. CRERAR: Au delà de 60,000 sont venus de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

L'hon. M. DAIGLE: Pouvez-vous donner une copie de ce tableau aux membres du Comité?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Ces chiffres ne figurent-ils pas dans le rapport?

M. JOLLIFFE: Pas dans celui de cette année. Je puis faire préparer un relevé statistique selon la forme que vous voudrez, par nationalité, par race ou par pays, selon leur dernier domicile permanent.

L'hon. M. HAIG: Ce serait préférable.

Le PRÉSIDENT: Faites-le, s'il vous plaît.

L'hon. M. EULER: Savez-vous combien sont venus des autres pays européens; pouvez-vous nous donner ce détail?

M. JOLLIFFE: Je le regrette, mais seule l'origine est indiquée dans ce document.

L'hon. M. EULER: L'origine ethnique, n'est-ce pas?

M. JOLLIFFE: Oui, l'origine ethnique.

L'hon. M. EULER: Cela ferait tout aussi bien.

L'hon. M. ROEBUCK: Donnez-nous le renseignement.

M. JOLLIFFE: Je puis vous le donner.

L'hon. M. EULER: Combien sont venus de la Hollande, de la Belgique, de l'Allemagne?

M. JOLLIFFE: Ce détail n'est pas indiqué, mais je pourrais vous donner par exemple le nombre de Hollandais.

L'hon. M. EULER: Oui.

M. JOLLIFFE: Nous avons admis au Canada 2,431 personnes de race hollandaise, dont 285 sont venues des Etats-Unis. Cela donne 2,146 venues d'outre-mer, la plupart sans doute de la Hollande.

L'hon. M. CRERAR: Quelques-unes sont des épouses de guerre?

M. JOLLIFFE: Il y a des épouses de guerre et des personnes à la charge de militaires.

L'hon. M. HAIG: Pouvez-vous nous indiquer le pays d'origine en séparant les personnes à la charge des militaires, de la Hollande et ainsi de suite?

M. JOLLIFFE: Non, mais je puis vous donner le nombre total de personnes à la charge des militaires.

L'hon. M. HAIG: Très bien; donnez-nous ces chiffres; ils nous seront utiles.

L'hon. M. EULER: Les personnes à la charge des militaires sont venues surtout de la Grande-Bretagne, n'est-ce pas?

M. JOLLIFFE: Oui, monsieur, la majorité; je ne crois pas qu'il y en ait 2,000 ou 3,000 des autres pays.

L'hon. M. EULER: Vous pouvez nous indiquer l'origine raciale, disons de la Hollande, de la Belgique, de l'Allemagne et de la Pologne?

M. JOLLIFFE: Je le puis.

L'hon. M. EULER: Avez-vous les chiffres en votre possession?

M. JOLLIFFE: Oui; pour 1946?

L'hon. M. EULER: Oui.

M. JOLLIFFE: Je les ai.

L'hon. M. CRERAR: Combien de Mennonites sont inclus dans ces 71,000?

M. JOLLIFFE: Ils ne sont pas désignés ici comme Mennonites; l'origine ethnique seule est indiquée.

L'hon. M. EULER: Donnez-nous le nombre selon l'origine ethnique.

M. JOLLIFFE: Le total, comprenant ceux qui sont venus des Etats-Unis et d'outre-mer; l'ensemble?

L'hon. M. EULER: Oui

M. JOLLIFFE:

IMMIGRATION AU CANADA AVEC INDICATION DE L'ORIGINE ETHNIQUE POUR L'ANNÉE CIVILE 1946

	Par ports océaniques	Des E.-U.	Total
Albanais	2	2
Arméniens	11	1	12
Belges	724	27	751
Bohémiens	13	18	31
Britanniques			
Anglais	38,370	3,827	42,197
Irlandais	3,218	1,414	4,632
Ecosseis	8,647	1,562	10,209
Gallois	1,173	121	1,294
Bulgares	3	3
Chinois	8	..	8
Croates	4	6	10
Tchèques	187	20	207
Dalmate	1	..	1
Hollandais	2,146	285	2,431
Hindous	4	1	5

IMMIGRATION AU CANADA AVEC INDICATION DE L'ORIGINE
 ETHNIQUE POUR L'ANNÉE CIVILE 1946 — (Suite)

	Par ports océaniques	Des E.-U.	Total
Estoniens	8	..	8
Finlandais	22	34	56
Français	1,767	1,462	3,229
Allemands	449	849	1,298
Grecs	61	47	108
Israélites	1,517	583	2,100
Italiens	145	175	320
Japonais	1	2	3
Yougoslaves	16	18	34
Lettoniens	5	1	6
Lithuaniens	19	9	28
Magyars	83	69	152
Maltais	12	..	12
Mexicains	2	1	3
Moraves	1	..	1
Nègres	125	48	173
Indiens	10	27	37
Persans	2	1	3
Polonais	565	165	730
Portugais	38	9	47
Roumains	19	25	44
Russes	154	59	213
Ruthènes	114	57	171
Scandinaves			
Danois	83	85	168
Islandais	15	9	24
Norvégiens	269	187	456
Suédois	86	145	231
Serbes	5	13	18
Slovaques	5	14	19
Espagnols	48	1	49
Espagnols américains	9	12	21
Suisses	72	48	120
Syriens	11	26	37
Turcs	6	1	7
Total	60,250	11,469	71,719

Le PRÉSIDENT: C'est le total des admissions en 1946?

M. JOLLIFFE: C'est le total des admissions pour l'année 1946; c'est-à-dire, le total est de 71,719

L'hon. M. EULER: Je ne croyais pas que les Russes laissaient partir des immigrants.

M. JOLLIFFE: Il s'agit de la race russe, non des personnes russes.

L'hon. M. HAIG: Ces gens peuvent être venus des Etats-Unis.

M. JOLLIFFE: C'est exact; de fait, 59 de ces personnes de race russe sont des citoyens des Etats-Unis.

L'hon. M. EULER: Ce tableau indique au delà de 1,000 personnes de race allemande; y en a-t-il beaucoup qui sont venues des Etats-Unis?

M. JOLLIFFE: Probablement. Je ne puis répondre à la question sur le champ, avant de préparer l'autre tableau que vous demandez.

L'hon. M. ROEBUCK: Quelle est la situation en Italie; y avons-nous un bureau d'immigration?

M. JOLLIFFE: Pas encore, monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK: J'avais compris, il y a un an passé, que vous deviez envoyer une équipe en Italie.

M. JOLLIFFE: Ces équipes sont en Allemagne actuellement.

L'hon. M. ROEBUCK: Il n'y en a pas en Italie?

M. JOLLIFFE: Pas encore.

L'hon. M. MCGUIRE: Nous sommes encore en état de guerre avec l'Italie, n'est-ce pas?

L'hon. M. ROEBUCK: Peut-être, de façon subtile.

L'hon. M. MCGUIRE: Assez subtile pour satisfaire le département de l'Immigration.

M. JOLLIFFE: La plupart des gens en Italie auxquels s'appliqueraient nos règlements sont des citoyens aubains ennemis, et ces gens ne sont pas admissibles.

L'hon. M. EULER: Vous permettez aux parents de citoyens canadiens d'entrer au Canada, même s'ils sont citoyens ennemis.

M. JOLLIFFE: Les règlements le prévoient.

L'hon. M. EULER: Même s'ils sont de cette citoyenneté?

L'hon. M. MCGUIRE: Cela s'applique aux immigrants disons de l'Italie, de la Hongrie, de l'Autriche, de l'Allemagne et d'autres tels pays?

M. JOLLIFFE: Comme la Roumanie et la Finlande.

Le PRÉSIDENT: A moins de pouvoir informer le ministre des Mines et des Ressources qu'ils étaient opposés à la guerre, l'entrée au Canada leur est interdite, peu importe le sort qu'ils ont subi.

L'hon. M. ROEBUCK: N'est-ce pas là continuer la guerre; je croyais qu'elle était terminée.

L'hon. M. HAIG: Mais le traité de paix n'est pas encore signé.

L'hon. M. ROEBUCK: Cette situation se perpétuera-t-elle après la proclamation du traité de paix? L'arrêté en conseil ne s'appliquera plus, n'est-ce pas?

M. JOLLIFFE: Je ne saurais le dire.

L'hon. M. ROEBUCK: L'arrêté en conseil ne contient pas de clause limitant son application, à l'effet qu'un groupe qui a participé à la guerre n'est pas admissible.

L'hon. M. MCGUIRE: Un cultivateur de la Hongrie ou de l'Italie éprouverait de la difficulté à prouver qu'il était opposé au gouvernement de son propre pays.

L'hon. M. EULER: Quel genre de preuve exigeriez-vous?

M. JOLLIFFE: Dans la pratique, la demande d'admission d'un Bulgare ou d'un Italien serait rejetée, parce qu'il est un aubain ennemi. Il lui incomberait de prouver son opposition à son gouvernement, parce que nous ne pourrions faire enquête en Italie.

L'hon. M. EULER: La chose serait difficile, presque impossible.

M. JOLLIFFE: Oui, sans doute.

L'hon. M. MCGUIRE: Des honorables membres du Comité m'ont interrompu dans mes questions il y a un moment. Je demandais, monsieur Jolliffe, si votre service médical a examiné ces 2,900 Polonais?

M. JOLLIFFE: C'est exact.

L'hon. M. MCGUIRE: Et ces mêmes médecins les examinent là-bas les médecins du même service?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. MCGUIRE: Ils en ont accepté 70 qui souffraient de tuberculose?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: De tuberculose seulement?

M. JOLLIFFE: Il y avait quelques cas...

Le PRÉSIDENT: De maladies vénériennes?

M. JOLLIFFE: Il y en avait quelques cas, lors de l'arrivée au port d'entrée.

L'hon. M. HAIG: Mais il y avait 70 cas de tuberculose. Et on se dispute pour savoir qui va payer la note; la tuberculose est une longue maladie.

M. JOLLIFFE: Pas nécessairement, monsieur le sénateur; tout dépend du degré. Je ne suis pas médecin, mais des personnes atteintes de tuberculose ont été guéries en moins de quatre mois.

L'hon. M. HAIG: J'ai entendu dire que seule une radiographie de la poitrine peut révéler si une personne souffre de tuberculose au premier stade. Est-ce exact?

M. JOLLIFFE: C'est une question médicale.

L'hon. M. HAIG: Etes-vous à radiographier ces gens à l'heure présente?

M. JOLLIFFE: Ils seront tous examinés.

L'hon. M. ROEBUCK: Je m'intéresse, monsieur Jolliffe, à quelques jeunes filles qui veulent épouser des jeunes gens. Je connais le cas d'une jeune fille qui a rencontré un aviateur canadien pendant la guerre et s'est fiancé à lui. Lorsque l'aviateur fut envoyé en Angleterre, elle le suivit et l'épousa. Maintenant, la Division de l'immigration refuse l'admission au Canada à cet aviateur ainsi qu'à son épouse. Depuis que j'ai soulevé la question au Comité, un changement s'est produit pour ce qui est de l'épouse et on m'informe qu'elle n'a pas perdu son admissibilité au Canada en épousant un aubain et qu'elle pouvait revenir et qu'on doit examiner le mari en vue de leur permettre de rentrer au pays. Je suis heureux du changement d'attitude du ministère, mais je connais plusieurs de ces cas. Je connais une jeune fille présentement au Canada dont le promis est actuellement en visite au pays. Elle est allée le rencontrer à New-York et je lui ai conseillé de ne pas l'épouser à cet endroit parce qu'on pourrait l'empêcher de revenir au pays. Votre service exerce-t-il quelque latitude, quelque relâchement à l'égard des gens dans cette situation?

M. JOLLIFFE: Monsieur le sénateur, il est très difficile pour moi de discuter un cas particulier comme celui que vous venez de mentionner.

L'hon. M. ROEBUCK: Je n'ai pas mentionné les noms et n'ai pas l'intention de le faire, mais je ne peux signaler le cas d'une autre façon.

M. JOLLIFFE: Vous avez dit vous être occupé du cas ou que le service avait modifié son attitude. Le ministère a pu modifier sa décision. Il a pu y avoir erreur en premier lieu, dans la décision primitive qui vous a été communiquée; elle a pu faire l'objet d'une nouvelle étude et être modifiée. Voici comment on doit envisager ces cas: d'abord la loi ne permet pas l'admission d'un fiancé comme tel; ce sont là les règlements que les fonctionnaires doivent appliquer. En second lieu, nous nous sommes trouvés en face de cette situation: un certain nombre de jeunes filles du Canada, pendant le séjour des forces alliées au pays, se sont amourachées de jeunes gens et se sont fiancées à eux. Ces jeunes gens ont quitté le Canada, ont fait du service outre-mer et sont retournés dans leur pays. Prenons, par exemple, les Norvégiens. Dès que les jeunes gens se rendirent outre-mer, ou plutôt dès qu'ils furent libérés du service, les jeunes filles allèrent les rejoindre. Elles allèrent les rejoindre ou les avaient épousés avant leur départ du Canada, de sorte qu'il fallut formuler une demande d'admission pour les militaires et leurs épouses. Maintenant, dans le cas des jeunes filles canadiennes, elles épousèrent des aubains et ainsi devinrent aubains elles-mêmes et elles quittèrent le Canada pour prendre domicile permanent à l'étranger.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais jusqu'au 1er janvier seulement, alors que la Loi sur la citoyenneté entra en vigueur.

M. JOLLIFFE: En tant que le ministère est concerné, la demande visait l'admission d'un aubain et de son épouse et ne pouvait être acceptée. Voici le principe que nous avons adopté: Dans ces circonstances, nous avons décidé d'admettre le mari et l'épouse, car autrement, c'eût été dire à une jeune fille canadienne: vous ne serez pas admise dans votre propre pays.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est tout ce que je voulais savoir.

M. JOLLIFFE: Voilà la situation.

L'hon. M. HAIG: Elle peut maintenant revenir et amener son mari?

M. JOLLIFFE: Oui, par décision spéciale.

L'hon. M. HAIG: Vous êtes autorisés à prendre cette décision?

M. JOLLIFFE: Oui. La chose s'est produite fréquemment. Il est aussi une autre catégorie de cas, ceux où une jeune Canadienne n'a pas encore épousé son fiancé. Prenons le cas d'une jeune Canadienne fiancée à un Polonais au Royaume-Uni, en Hollande ou dans un autre pays. Elle se rend dans ce pays dans le but d'épouser son fiancé et de revenir au Canada. Cette femme n'est pas dans la catégorie que j'ai mentionnée; elle ne perd pas son droit de revenir au Canada; elle est réadmissible de droit; il ne peut être question de refus et elle est admise. Nous traitons le mari comme dans la première catégorie que j'ai mentionnée.

L'hon. M. EULER: Quant à un immigrant qui veut venir au Canada mais qui ne répond pas aux exigences de vos règlements, lui est-il possible de se faire admettre par arrêté en conseil? Peut-on faire exception?

M. JOLLIFFE: La seule exception possible pour les gens non admissibles en vertu des règlements doit être prévue par arrêté en conseil. Les règlements prescrivent qu'un immigrant n'est pas admissible au Canada à moins de tomber dans les catégories énumérées. Si tous les arrêtés en conseil étaient abrogés aujourd'hui ou demain, toute personne serait admissible si elle était en bonne santé, avait bonne réputation et n'était pas sujette à tomber à la charge publique.

L'hon. M. EULER: Ces règlements ne sont pas réellement fixés par la loi?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. EULER: C'est pourquoi, l'admission peut être permise par arrêté en conseil?

L'hon. M. ROEBUCK: Je voudrais tirer au clair cette question des jeunes filles et de leurs fiancés, car elle est très importante pour eux. Elle peut être moins importante pour le pays, bien qu'elle le soit dans une certaine mesure. Dois-je comprendre que, si une jeune fille domiciliée de fait ou de droit au Canada s'en va à l'étranger et se marie, elle perd son droit de revenir.

M. JOLLIFFE: Elle le perd si elle a l'intention d'élire domicile à l'étranger.

L'hon. M. ROEBUCK: Ah! oui, alors, si elle n'est pas de naissance canadienne, elle perd sa citoyenneté?

M. JOLLIFFE: Oui; par son mariage elle devient aubain. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle n'est pas réadmissible au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Je le sais. Maintenant, aux termes de la Loi sur la citoyenneté, si elle est de naissance canadienne, elle ne perd pas sa citoyenneté canadienne et elle peut revenir en tout temps.

M. JOLLIFFE: Ce n'est pas sa citoyenneté qui lui confère le droit de revenir au Canada. Si elle est de fait domiciliée au Canada et quitte le pays temporairement, elle doit être réadmise au pays comme question de droit. Ce n'est pas la citoyenneté, c'est le domicile qui lui confère ce droit. Elle peut se marier outre-mer, avec l'intention de revenir et d'amener son mari.

L'hon. M. EULER: Et vous ne pouvez lui fermer les portes?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: Et vous ne lui refusez pas l'admission?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: Alors, quant à son mari, je suppose que la règle du ministère est de l'admettre si toutes les conditions sont observées?

M. JOLLIFFE: S'il est admissible en vertu des règlements.

L'hon. M. HAIG: Vous voulez dire, en bonne santé?

M. JOLLIFFE: Non seulement en bonne santé, mais admissible en vertu des règlements.

L'hon. M. ROEBUCK: Que voulez-vous dire par ces paroles? Faut-il être un ouvrier de ferme?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. MCGUIRE: S'il était Italien ou Allemand, il ne pourrait être admis?

M. JOLLIFFE: S'il se marie, nous prenons les mesures pour l'admettre. C'est ce que je vous ai dit.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne veux pas laisser subsister d'ambiguïté, car il est des jeunes filles qui se guideront sur les paroles que vous prononcez aujourd'hui.

L'hon. M. EULER: Il n'y a aucune restriction?

M. JOLLIFFE: Je ne saisis pas le point.

L'hon. M. EULER: Celui qui épouse une jeune fille canadienne, qu'il soit Italien, Hongrois, ou ce que vous voudrez, est admis sans assujétissement à ces divers règlements?

M. JOLLIFFE: C'est exact; il doit sans doute être en bonne santé et avoir bonne réputation. Nous supprimons les restrictions actuelles de la loi qui autrement l'empêcheraient de venir au Canada.

L'hon. M. MCGUIRE: C'est une question de discrétion?

M. JOLLIFFE: Oui; et présentement, la suppression des restrictions se fait d'habitude par arrêté en conseil.

L'hon. M. ROEBUCK: Je porte un grand intérêt à la question, parce qu'il est des jeunes filles — et je ne mentionnerai qu'un cas — qui sont venues me consulter sur ce point. Je sais qu'il est des jeunes filles qui, après la séance de ce matin, épouseront des étrangers, peut-être de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis ou de l'Europe. Est-il possible de prendre des dispositions pour dissiper tous les doutes et de faire examiner le sujet avant le mariage plutôt que de laisser la jeune fille se marier et constater après coup que son mari est atteint de tuberculose ou autre maladie. Alors, elle serait dans le pétrin. La chose est-elle possible?

M. JOLLIFFE: Je crois qu'il nous faudrait étudier la question, monsieur le sénateur. Je n'aimerais pas donner une réponse inconsidérée.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous aimeriez mieux examiner un cas précis?

M. JOLLIFFE: Nous pourrions nous trouver mêlés aux affaires matrimoniales; je ne sais pas.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous y sommes mêlés et j'espère que nous n'en sortirons jamais.

L'hon. M. MCGUIRE: Elucidons l'autre point. Tant que restera en vigueur l'arrêté en conseil relatif aux aubains ennemis, pour toute fin pratique, les Italiens, les Hongrois, les Autrichiens et le reste ne sont pas admissibles et ne peuvent venir en ce pays comme immigrants ordinaires?

M. JOLLIFFE: C'est exact, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, M. Jolliffe témoigne depuis un peu plus d'une heure. Avez-vous d'autres questions à poser?

L'hon. M. ROEBUCK: Je veux poser une autre question. Quant aux ouvriers de la ferme, des mines et le reste, j'ai un cas à l'esprit. Il serait plutôt hypothétique. On pourrait demander l'admission d'un bucheron de cette catégorie. On peut répondre que, bien qu'admissible en vertu des règlements, les conditions présentes s'opposent à son admission. Maintenant, quelle est la situation? Admettez-vous ces gens ou non? Je veux dire ces gens qui sont dans la catégorie des mineurs, des bucherons et des cultivateurs?

M. JOLLIFFE: Bien, oui. Nous sommes tenus d'admettre les gens qui sont admissibles en vertu des règlements.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui.

M. JOLLIFFE: Si une demande d'admission est faite par un bucheron dont l'emploi est assuré en ce pays, il est admissible. Mais cela ne veut pas dire qu'il suffit que quelqu'un déclare: j'ai un emploi pour cette personne, pour que cela constitue un emploi assuré. Il faut que l'emploi assuré existe; il faut que la personne vienne prendre un emploi dans une industrie particulière.

L'hon. M. ROEBUCK: Je comprends.

M. JOLLIFFE: Les demandes sont nombreuses; le ministère est inondé de demandes venant de régions industrielles par tout le Canada et présentées par des gens qui disent: j'ai un cousin et je lui donnerai de l'emploi ou je lui trouverai de l'emploi dans les mines. Cela ne satisfait pas les exigences des règlements.

L'hon. M. ROEBUCK: Il faut que ces paroles sortent de la bouche d'un exploitant de mine?

M. JOLLIFFE: Il faut qu'un exploitant de mine ou une compagnie minière lui garantisse de l'emploi.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais si on se conforme aux règlements vous devez les observer?

M. JOLLIFFE: C'est notre devoir.

L'hon. M. EULER: Que faites-vous si un homme prend un emploi dans une mine et quitte son travail au bout d'une semaine ou d'un mois?

M. JOLLIFFE: C'est une vieille histoire; pardonnez-moi, mais c'est un vieux problème, monsieur le sénateur. Quant à la loi, si un homme se conforme aux conditions d'admission, nous ne pouvons rien faire par la suite.

L'hon. M. EULER: Il pourrait facilement contourner les règlements s'il le voulait?

M. JOLLIFFE: S'il venait au Canada comme mineur et prenait un poste de président de société ou dans une autre profession, nous pourrions recourir aux procédures d'expulsion.

L'hon. M. EULER: Non, j'entends s'il vient comme mineur et prend de bonne foi un emploi de mineur, qu'il quitte après une semaine, vous occuperiez-vous de lui?

L'hon. M. ROEBUCK: Vous pourriez l'expulser; il serait passible d'expulsion, n'est-ce pas?

M. JOLLIFFE: La chose est douteuse.

L'hon. M. ROEBUCK: J'ai terminé, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Nous vous sommes très obligés, monsieur Jolliffe; vous nous avez donné des renseignements précieux qui seront utiles au Comité et nous vous en remercions.

M. JOLLIFFE: Il m'a fait plaisir de comparaître devant le Comité.

L'hon. M. BURCHILL: J'ai suivi avec grand intérêt le raisonnement tenu par le sénateur Crerar ce matin. C'est la seule attitude raisonnable à prendre au Canada à l'heure actuelle. Je n'ai pas d'autre idée en tête, mais je crois juste de poser la question suivante: Discute-t-on présentement les idées exprimées par le sénateur Crerar, soit que les règlements soient relâchés pour permettre au Canada d'assumer une plus grande responsabilité à l'égard de ces personnes déplacées?

M. JOLLIFFE : Je puis vous répondre, monsieur, que la question de l'immigration fait présentement l'objet d'une étude sérieuse. C'est tout ce que je puis dire.

L'hon. M. ROEBUCK : Avez-vous d'autres exemplaires des règlements codifiés ?

M. JOLLIFFE : De quoi ?

L'hon. M. ROEBUCK : Des règlements codifiés ?

M. JOLLIFFE : Non, mais je me ferai un plaisir d'en obtenir.

Le PRÉSIDENT : Vous voulez dire ceci ?

L'hon. M. ROEBUCK : Oui ; j'aimerais en avoir une demi-douzaine.

M. JOLLIFFE : J'en ai apporté vingt-cinq ou trente exemplaires, ainsi que des exemplaires de la loi.

Le PRÉSIDENT : Maintenant, messieurs, nous allons inviter M. H. L. Keenleyside, récemment nommé sous-ministre du ministère des Mines et des Ressources, à se présenter, et nous allons l'interroger. Je suppose que les membres du Comité n'insisteront pas trop pendant l'interrogation de M. Keenleyside sur les choses d'immigration. Mais nous espérons le revoir dans un an alors qu'il sera en position de subir un interrogatoire serré. Nous aimerions toutefois connaître ses vues sur les questions d'immigration.

Le témoin, M. A. L. JOLLIFFE, se retire et M. H. L. KEENLEYSIDE monte à la tribune.

M. KEENLEYSIDE : Monsieur le président et messieurs, c'est un privilège pour moi que de pouvoir assister à une séance de votre Comité. C'est la première fois que cet honneur m'échoit et si je n'observe pas en tous points la procédure, j'espère que vous en imputerez la raison à l'ignorance et à nulle autre cause.

Dans une lettre que vous avez eu l'amabilité de m'adresser vous me proposiez d'assister à la séance afin de pouvoir entendre la déposition de M. Joliffe et me renseigner en prêtant l'oreille à la discussion qui s'ensuivrait. Je n'ai donc préparé aucun mémoire sur le problème de l'immigration, mais j'aimerais faire des commentaires sur un ou deux des points soulevés dans la discussion avec M. Joliffe et peut-être ajouter à ce qu'il vous a dit.

Parlons d'abord du transport. M. Joliffe vous a signalé les difficultés que nous éprouvons dans ce domaine. J'aimerais dire que nous faisons tout en notre pouvoir, par l'entremise du haut commissaire canadien à Londres, pour obtenir de nouvelles facilités de transport, et cela dès cette année. Nous ne savons pas encore quel succès nous remporterons, surtout auprès du ministère britannique du Transport, mais nous pressons nos demandes, et espérons qu'il en résultera quelque bien.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est la meilleure nouvelle qui nous soit parvenue jusqu'à présent.

M. KEENLEYSIDE : Maintenant, je passe à la politique d'immigration et aux questions du sénateur Haig. Prenons d'abord le choix des immigrants. On a parlé de leur santé, mais on n'a rien dit au sujet du triage sous le régime de la Loi sur la sécurité. En d'autres termes, nous examinons leur passé avec tout le soin possible pour nous assurer qu'ils ne sont pas communistes et qu'ils n'ont été d'aucune façon des collaborateurs avec les Allemands, le régime allemand, le fascisme de la nuance allemande, italienne ou polonaise.

L'hon. M. TAYLOR : Et le dossier judiciaire ?

M. KEENLEYSIDE : Nous nous en enquérons aussi.

L'hon. M. MCGUIRE : Les considérez-vous comme immigrants ? Je ne le crois pas.

M. KEENLEYSIDE : De fait ce sont des immigrants, mais il reste à décider s'ils doivent être inclus dans le mouvement normal d'immigration vers notre pays.

L'hon. M. McGUIRE: Ils ne savent sans doute pas encore que nous les admettons pour accomplir un certain travail, le travail agricole, et que nous examinons leur habileté professionnelle et, comme le sénateur Haig l'a dit, leur robustesse et leur santé. Maintenant, combien longtemps les garderons-nous quand leur employeur actuel n'en aura plus besoin et désirera qu'ils quittent le pays? Nous ne les acceptons pas pour leur bien, mais plutôt pour leur faire faire un travail pénible, et nous les surveillons comme nous surveillerions des chevaux de l'armée, examinant jusqu'à quel point ils sont sains. Ainsi, combien longtemps les garderons-nous au pays? Ils nous arrivent célibataires; nous les dispersons par tout le pays leur assignant du travail et veillant à ce qu'ils l'accomplissent. Nous attendons-nous à ce qu'ils restent au Canada toute leur vie? S'ils étaient des immigrants, nous nous attendrions à ce qu'ils restent au milieu de nous et il nous faudrait considérer dans quelle partie du pays les établir, s'ils devraient prendre souche et devenir des citoyens ou non; mais nous ne songeons pas à ces choses. L'Angleterre les encourage à retourner à Varsovie, mais comme ils connaissent la situation mieux que les Anglais, ils ne veulent pas retourner à ce qu'ils y trouveraient. Plusieurs d'entre nous estiment qu'ils ont raison. Nous rendons service à l'Angleterre en les amenant accomplir une tâche difficile, mais personne n'a parlé de la durée de leur séjour. S'ils manquent de travail, devons-nous les envoyer, et alors dans quel pays? C'est un problème qu'il incombe au gouvernement d'examiner. Nous invitons 4,000 hommes à venir en notre pays, des hommes qui ont fait autant et plus que quiconque pour gagner la guerre au prix d'immenses sacrifices par eux-mêmes et leur pays et, je le répète, nous les traitons comme un troupeau de chevaux. Je crois que le gouvernement canadien devrait mieux envisager la situation. Nous savons qu'ils ne sont ni communistes ni alliés de l'Allemagne. Il ne leur est permis d'être ni l'un ni l'autre et ils ne le sont pas; mais ils n'osent pas retourner dans leur pays. Cependant l'Angleterre n'est pas assez étendue pour garder 200,000 soldats qui y furent amenés pour leur propre sécurité. Ainsi l'Angleterre cherche à s'en débarrasser. Le Canada se doit de modifier son attitude à l'égard de ces gens. Nous cherchons des immigrants, mais nous ne pouvons en trouver de meilleurs que les Polonais. Un arrêté en conseil a été lu ici aujourd'hui. Cet arrêté interdit aux Allemands, Autrichiens, Hongrois et Italiens d'immigrer au pays. Les demandes concernant l'admission de ces derniers sont formulées par des citoyens canadiens; elles ont rencontré un refus et à bon droit, selon l'arrêté en conseil. Pour présenter ces problèmes au gouvernement canadien, j'estime que personne n'est plus compétent que vous, monsieur Keenleyside, pour induire le gouvernement à donner son attention à cette question.

M. KEENLEYSIDE: Le problème que vous soulevez, je le crains, en est un que je ne puis discuter en public.

L'hon. M. McGUIRE: Je ne compte pas sur une solution immédiate, mais je ne connais personne au pays qui peut mieux aborder le gouvernement canadien et l'induire à résoudre le problème. Je crois qu'il devrait abroger cet arrêté en conseil par l'adoption d'un autre arrêté. J'estime que les nationalités ne doivent pas être écartées du Canada parce qu'elles ont ferraillé dans le camp opposé. L'Angleterre importe actuellement des Allemands et des Italiens pour faire son travail.

M. KEENLEYSIDE: C'est une autre question que j'aimerais discuter, mais auparavant je voudrait signaler que les soldats polonais sont triés pour des raisons de sécurité. Il n'est pas certain que la chose soit claire dans l'esprit des membres du Comité pour ce qui concerne les difficultés rencontrées à l'égard de leur santé. Dans le premier cas, celui des 2,900 qui sont déjà arrivés, ils furent radiographiés non de l'autre côté de l'Atlantique, mais après leur arrivée au Canada. Maintenant, quant aux 1,100 encore à venir, ils sont radiographiés avant de quitter l'Angleterre. En conséquence, il ne devrait pas exister de tuberculose chez ces 1,100, qui sont sur le point de nous arriver.

L'hon. M. ROEBUCK : Y a-t-il une limite dans les règlements ou ailleurs quant au temps que ces Polonais peuvent rester au Canada ?

M. KEENLEYSIDE : Non ; la seule mention du temps, et je suis sujet à correction, c'est qu'ils furent amenés au pays et placés sur des fermes, où ils sont censés s'entendre avec leur employeur pour une année de travail. C'est peut-être deux ans ; je n'en suis pas certain.

Le PRÉSIDENT : Je crois que c'est deux ans

M. KEENLEYSIDE : C'est peut-être deux ans, je n'en suis pas certain. A tout événement, d'après la loi, une fois qu'ils ont observé les conditions de leur admission initiale, ils sont libres comme toute autre personne, en ce qui concerne leur arrivée au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK : Et ils ont légalement droit de rester au pays ?

M. KEENLEYSIDE : Ils ont légalement droit de rester au pays et ils ne sont pas sujet à l'expulsion, sauf pour les raisons ordinairement applicables.

L'hon. M. McGUIRE : Dans quel pays pourrait-on les expulser ?

M. KEENLEYSIDE : Je crains ne pas posséder la compétence pour répondre à cette question.

L'hon. M. ROEBUCK : Je connais des jeunes filles polonaises qui doivent épouser de nos anciens soldats ; c'est-à-dire des jeunes filles canadiennes dans le groupe polonais. Elles doivent se marier et il surgira de nombreuses difficultés si on soulève des objections à cet égard. Il n'y en a pas, n'est-ce pas ?

M. KEENLEYSIDE : Je ne le crois pas. Nous espérons qu'après une période de deux ans ils seront si habitués à la vie et aux manières canadiennes qu'ils aimeront rester au pays.

L'hon. M. ROEBUCK : En effet.

M. KEENLEYSIDE : Je ferai une observation au sujet des aubains ennemis. C'est le sénateur Roebuck, je crois, qui a prétendu qu'après la guerre nous continuerions de refuser l'admission au Canada des aubains ennemis aux termes de l'arrêté en conseil no 2071. Je crois pouvoir répondre qu'après la guerre il n'y aura plus d'aubains ennemis. Deuxièmement, l'arrêté en conseil ne s'applique pas. En conséquence, ils seraient admissibles aux termes de la loi et des règlements ordinaires de l'immigration. Nous pouvons donc présumer que lorsque le gouvernement déclarera la guerre terminée . . .

L'hon. M. ROEBUCK : Bien, il l'a déjà fait.

M. KEENLEYSIDE : A certaines fins seulement, je crois.

L'hon. M. McGUIRE : Mais les traités ne sont pas encore ratifiés.

M. KEENLEYSIDE : Non.

L'hon. M. McGUIRE : Il y a maintenant assez longtemps que les traités sont signés, mais le Parlement canadien ne les a pas encore ratifiés. Ainsi, dans l'intervalle, ces gens sont des aubains ennemis tant que l'arrêté en conseil ne sera pas abrogé.

M. KEENLEYSIDE : Ce que je veux dire c'est qu'après la guerre l'arrêté en conseil ne s'applique plus et qu'ils tombent sous l'application de la loi et des règlements ordinaires de l'immigration. Un autre point. On a demandé comment nous pourrions déterminer si les individus, allemands ou italiens, s'opposaient au régime que nous combations dans leurs pays respectifs. C'est évidemment une chose extrêmement difficile à décider. Dans certains cas, et ils sont nombreux, si on peut démontrer qu'une personne a été placée dans un camp de concentration ou que ses biens ont été confisqués à cause de son opposition au régime hitlérien, la division de l'immigration accepterait cette preuve de son opposition au gouvernement d'Hitler et, en conséquence, cette personne serait admissible au Canada ; elle ne serait pas assujétie aux termes de l'arrêté en conseil.

L'hon. M. CAMPBELL : Et les Canadiens naturalisés qui se trouvaient en pays ennemi à la déclaration de la guerre et qui ont été conscrits dans l'armée, pourraient-ils invoquer quelque disposition et se présenter devant une commission pour démontrer qu'ils ont été conscrits et qu'ils sont en conséquence protégés et autorisés à revenir au Canada?

M. KEENLEYSIDE : Je crains ne pouvoir répondre à cette question. Ils seraient admissibles au Canada en leur qualité de Canadiens naturalisés s'ils pouvaient démontrer aux autorités canadiennes que leur abstention de maintenir leur domicile canadien — et c'est le point essentiel — est imputable à ces causes qui échappaient à leur volonté. J'imagine que l'enrégimentation par conscription dans une armée étrangère serait l'une de ces causes.

L'hon. M. CAMPBELL : Le ministère de l'Instruction publique interviendrait-il?

M. KEENLEYSIDE : Pas dans le cours ordinaire des choses.

L'hon. M. CAMPBELL : Y a-t-il un autre ministère fédéral qui enseigne ces choses?

M. KEENLEYSIDE : Je ne suis pas certain de ce que fait le secrétariat d'Etat depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la citoyenneté. Je crois qu'il s'applique à inculquer aux personnes qui demandent à être naturalisées certaines des particularités du pays auquel elles veulent s'associer. Jusqu'à quel point a-t-il poussé cette entreprise, je l'ignore.

L'hon. MME WILSON : On devrait faire des efforts en ce sens. On m'a signalé le cas de deux ou trois personnes récemment venues d'Europe. Malheureusement, elles croyaient, disent-elles, venir dans un pays de complète liberté sans préjugés d'aucune sorte.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous estimeriez qu'elles sont dans l'erreur si elles avaient cette idée.

L'hon. MME WILSON : Bien, elles éprouvèrent quelque inquiétude à certains égards.

M. KEENLEYSIDE : Pendant la guerre nous avons pris certaines mesures relativement aux épouses anglaises et écossaises de soldats canadiens. Nous avons ouvert des classes en Angleterre sous les auspices du bureau du haut commissaire en ce pays.

L'hon. MME WILSON : Je crois que quelques jeunes filles de Toronto s'occupent de leur cas.

M. KEENLEYSIDE : Il est un autre point que j'aimerais signaler bien que j'ignore si la chose est opportune en ce moment.

Le PRÉSIDENT : Allez-y, monsieur.

M. KEENLEYSIDE : L'un des problèmes qui confronte le ministère c'est l'organisation de la Division de l'immigration sur une base efficace. Comme vous le savez, pendant la période de crise économique et ensuite la guerre il devint impossible de maintenir en activité tous ses organismes, parce que l'immigration était presque stagnante à cette époque. Maintenant, avec le retour des conditions normales, qui se maintiendront, nous l'espérons, il est important d'organiser cette division et d'en faire un instrument souple pour l'exécution des directives gouvernementales; en d'autres termes, un organe qui pourrait stimuler et accélérer le mouvement d'immigration vers notre pays lorsque les circonstances le justifient et le ralentir dans le cas contraire. Il s'agit donc d'organiser la division en vue de ces deux phases de politique gouvernementale. Le ministre actuel des Mines et des Ressources a déjà pris des mesures dans ce sens et d'autres mesures sont à l'étude. A cet égard j'apprécie hautement les éloges formulés par le Comité à l'endroit de M. Jolliffe. J'ai été en rapport avec la Division de l'immigration depuis dix-huit ans, soit comme agent de la division pendant mon séjour à l'étranger, soit par mes contacts lorsque j'étais à Ottawa. Je ne connais pas de fonctionnaire plus consciencieux, plus attentif et plus compatissant que le présent directeur de la division.

L'hon. M. ROEBUCK : Et vous pouvez ajouter : plus laborieux.

M. KEENLEYSIDE : Oui ; et plus laborieux. Je suis heureux de constater que telle est l'opinion des membres du Comité. Les fonctionnaires de la Division de l'immigration, vous le savez, sont souvent l'objet d'acribes critiques, presque d'injures, dirai-je, de la part de personnes de l'extérieur qui estiment que le service d'immigration n'est pas convenablement dirigé et ferme la porte à des gens qui devraient être admis.

L'hon. M. ROEBUCK : J'aimerais ajouter deux autres qualificatifs : courtois et prévenant.

M. KEENLEYSIDE : Je les fais miens tous les deux. Il nous fait grandement plaisir à nous, ses collègues, de constater que ses services sont appréciés et que la critique de l'extérieur dont il est parfois l'objet n'est pas approuvée par les membres du Comité.

Le PRÉSIDENT : Nous savons tous que lui et son ministère font leur possible dans la limite des instructions qui leur sont données.

M. KEENLEYSIDE : La chose est certaine.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est des instructions dont nous nous plaignons.

L'hon. M. CRERAR : J'aimerais dire un mot. La division de l'immigration a été fortement atteinte pendant la guerre. Quelques-uns de ses fonctionnaires se sont enrôlés et l'immigration était virtuellement enrayée. En outre, des fonctionnaires ont pris leur retraite. Ainsi, après six années de guerre, M. Keenleyside et le ministre ont la lourde tâche de réorganiser la division.

Le PRÉSIDENT : Et nous comptons sur vous, monsieur Keenleyside, pour accomplir une véritable "révolution".

L'hon. M. CRERAR : Il incombe à M. Keenleyside et M. Jolliffe d'appliquer la politique gouvernementale et les règlements ?

L'hon. M. ROEBUCK : Je sais qu'ils le font, mais je critique le fait qu'ils sont tous deux à cheval sur les règlements.

L'hon. M. CRERAR : C'est peut-être une question d'opinion ; je partage parfois cet avis moi-même.

Le PRÉSIDENT : Ils savent qu'on pourrait peut-être s'en prendre à eux s'ils ne le font pas.

L'hon. M. CRERAR : Mais il me semble que le point essentiel en cette affaire réside dans l'ouverture plus large des portes du pays. Je n'approuve pas beaucoup le règlement qui prescrit : toute personne doit avoir un emploi assuré avant d'être admise. Toutes sortes d'occasions s'offrent en ce pays. Nos observations quotidiennes nous révèlent une pénurie prononcée d'ouvriers sur les fermes, dans les mines et l'industrie forestière. Il ne suffit pas de dire : à un moment donné la ville de Toronto ou de Winnipeg ou de Vancouver peut compter quelques milliers de chômeurs. Ces quelques milliers de personnes ne prendront pas ces emplois ; elles n'ont pas la compétence voulue. Il y a beaucoup de travaux manuels à exécuter par tout le pays. Il existe indubitablement à l'heure actuelle une pénurie sérieuse d'ouvriers de cette catégorie. Je suis de ceux qui croient que cette situation compromet gravement la marche progressive du pays. A part l'élément pratique, il y a l'élément humanitaire. Je partage aussi les vues de ceux qui croient qu'il n'est pas sage pour un pays offrant des occasions incommensurables comme le Canada, de prendre l'attitude du chien du jardinier à l'égard des immigrants des autres pays. Le problème européen de l'heure présente réside en grande partie dans la surpopulation, et des centaines de mille, des millions, dirais-je, de réfugiés et de personnes déplacées dont les neuf dixièmes sont, j'en suis convaincu, des anti-communistes et des anti-nazistes qui voudraient vivre la vie démocratique, se croiraient au paradis si on leur donnait l'occasion d'immigrer au Canada et d'y travailler de leurs deux mains. Voilà mon crédo définitif sur cette question.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez signalé les mesures prises avec le ministère britannique du Transport pour obtenir des moyens de transport répondant à nos besoins dans ce domaine. Est-ce entre l'Angleterre et le Canada seulement? Et l'Europe?

M. KEENLEYSIDE: Si c'est l'impression que j'ai créée, je voudrais rectifier en disant que nous sommes en pourparlers. J'ignore si des arrangements sont possibles, mais nous essayons d'en négocier. Voulez-vous répéter votre question?

L'hon. M. ROEBUCK: Je demandais si nous en bénéficierions quant à l'immigration venant d'Europe?

M. KEENLEYSIDE: Ce que nous voulons c'est plus d'espace sur les navires pour les immigrants du Royaume-Uni et du continent européen aussi. Une grande partie de nos efforts à l'heure actuelle est dirigée vers le triage et le transport des personnes déplacées sur le continent mais nos efforts sont retardés par le manque de moyens de transport.

L'hon. M. ROEBUCK: Je veux maintenant aborder la question des parents. J'ai souvent dit, au Comité et à la Chambre, que les meilleurs immigrants que nous puissions trouver sont les parents de ceux qui sont déjà établis au pays. Ils sont les plus susceptibles d'accepter rapidement notre genre de vie et le moins susceptibles de tomber à la charge publique. Le meilleur immigrant serait celui qui est né au pays; vient ensuite le parent d'une personne immigrée et établie au pays et qui peut garantir le succès du parent qui vient la rejoindre. Il est aussi d'autres éléments dans le domaine humanitaire. Il y a un très grand nombre . . . je retire les mots très grand, mais il y a un nombre de gens au pays qui s'alarment au sujet de leurs frères et sœurs ou autres personnes en Europe qu'ils ne peuvent amener au pays pour une raison ou une autre. Ce à quoi je m'oppose sérieusement dans vos règlements c'est qu'un immigrant doit être célibataire; s'il a commis le péché de se marier, il n'est pas admis. Cela me semble révoltant. J'espère que le ministère donnera son attention à cet aspect et qu'il accordera à ces parents la priorité sur toute autre chose, y compris les besoins industriels.

Le PRÉSIDENT: Voilà un exemple de la "révolution" que nous voudrions vous voir opérer.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est exact.

M. KEENLEYSIDE: Je crois que tous partagent l'avis du sénateur Roebuck, soit que le parent d'une personne qui a déjà fait un succès de la vie au Canada est l'immigrant le plus recommandable que nous puissions trouver. Mais que le gouvernement doive modifier sa politique et faciliter davantage l'admission des parents, c'est une chose que je ne saurais décider.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais vous êtes en position de leur accorder la priorité et de faire beaucoup pour favoriser cet aspect de l'immigration par l'adoption de règles pour votre gouverne.

M. KEENLEYSIDE: Sous l'empire des règles existantes nous admettons tous les parents admissibles; il n'est pas question d'écarter qui que ce soit.

L'hon. M. MCGUIRE: Il faudrait modifier les règlements et l'arrêté en conseil?

L'hon. M. ROEBUCK: J'oserais dire que nul avis ne compterait plus que le vôtre.

L'hon. MME WILSON: Je crois qu'il convient de considérer le cas des époux et fiancés des femmes canadiennes. Nous avons le cas d'un homme marié à une jeune fille d'Ottawa. Malheureusement il a fait son service militaire aux Etats-Unis parce que, je suppose, il ne lui a pas été permis de le faire au Canada. Il ne peut devenir citoyen canadien avant trois autres années. Son épouse a avancé cet argument l'autre jour: tout Canadien peut amener son épouse. Elle est citoyenne du Canada; alors pourquoi son mari est-il exclu?

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons discuté cette question à fond; il est malheureux que vous ne fussiez pas présent. M. Jolliffe nous a communiqué des renseignements précieux sur ce point. Si je comprends bien, une jeune fille qui habite le Canada, qui y a son domicile légal, ne perd pas son droit de revenir au pays par suite de son mariage, même à un aubain, et la politique du ministère est de faire exception pour son mari, si la chose est en son pouvoir; je veux dire si le mari est en bonne santé, a bonne réputation et ainsi de suite. On décide de chaque cas particulier à son mérite.

M. KEENLEYSIDE: Nous recommandons de suspendre l'application du règlement dans ce cas et nous préparons et transmettons l'arrêté en conseil. Il appartient au gouvernement de prendre la décision finale; Il ne se récusé jamais.

L'hon. MME WILSON: J'ai lu dans les journaux anglais que l'épouse d'un citoyen du Royaume-Uni acquiert immédiatement la citoyenneté alors que, chose assez curieuse, il en est autrement pour la jeune fille anglaise mariée à un aubain.

L'hon. M. CAMPBELL: Etes-vous familier avec les règlements australiens et néo-zélandais?

Le PRÉSIDENT: J'en ai une connaissance générale.

L'hon. M. CAMPBELL: Je me demande s'ils contiennent des restrictions semblables, interdisant l'admission au pays de quiconque n'a pas l'assurance d'un emploi.

M. KEENLEYSIDE: Je crois pouvoir répondre à cette question, mais je ne suis pas assez certain pour consigner ma réponse au compte rendu.

A ce point il s'ensuit un débat qui n'est pas consigné au compte rendu.

L'hon. M. ROEBUCK: Avons-nous terminé? Nous nous réunirons demain?

Le PRÉSIDENT: Oui; nous nous réunirons demain à 10.30. Nous entendrons un représentant du bureau de M. McNamara ainsi que le Dr MacKay, qui a récemment fait un voyage en Allemagne et qui nous communiquera des renseignements précieux, je crois. Nous vous sommes très obligés, monsieur Keenleyside, et nous souhaitons que vous portiez une attention sympathique à toute question concernant l'immigration en ce pays, qui a besoin de bons citoyens.

M. KEENLEYSIDE: Merci beaucoup, monsieur. Je suis certain que le ministère considérera avec sympathie tous les cas qui surgiront.

Le PRÉSIDENT: Nous ajourerons maintenant la séance jusqu'à 10 h. 30 demain, le jeudi 24 avril.

A midi et 20, le Comité s'ajourne à demain, le jeudi 24 avril, à 10 h. 30 du matin.

APPENDICE A

C.P. 695

Le 21 mars 1931.

(modifié par C.P. 885 du 23 avril 1937,
C.P. 5024 du 30 juin 1944,
C.P. 2071 du 28 mai 1946, et
C.P. 371 du 30 janvier 1947).

A compter du 18 mars 1931, et jusqu'à nouvel ordre, il est interdit aux immigrants de toutes catégories et professions, de débarquer au Canada, sauf dans les cas prévus ci-après :

Le préposé de l'immigration peut permettre de débarquer au Canada à un immigrant qui, par ailleurs, se conforme aux dispositions de la Loi de l'immigration, s'il lui est expressément démontré que cet immigrant est :

1. Un sujet britannique entrant au Canada et venant directement ou indirectement de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande du Nord, de l'Etat libre d'Irlande, de Terre-Neuve, des Etats-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie ou de l'Union Sud-Africaine, et pourvu de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins jusqu'à ce qu'il ait trouvé un emploi. Toutefois, sont admissibles sous l'empire de la présente clause, seules les personnes qui sont sujets britanniques par suite de naissance ou de naturalisation au Canada, en Grande-Bretagne ou en Irlande du Nord, dans l'Etat libre d'Irlande, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Zélande, en Australie ou dans l'Union Sud-Africaine.

2. Un citoyen des Etats-Unis venant des Etats-Unis au Canada et pourvu de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins jusqu'à ce qu'il ait trouvé un emploi.

3. L'épouse, le fils célibataire, la fille, le frère ou la sœur, le père ou la mère, la fille veuve ou la sœur veuve avec ou sans enfants non mariés âgés de moins de 18 ans, le neveu orphelin ou la nièce orpheline âgé ou âgée de moins de 18 ans, de toute personne licitement admise au Canada et y résidant, qui est en mesure de recevoir de tels parents et d'en prendre soin. L'expression "orphelin" ou "orpheline", dont il est fait usage au présent article, signifie un enfant dont le père et la mère sont morts.

4. a) Un agriculteur qui a les moyens suffisants pour se livrer à la culture de la terre au Canada.
- b) Un agriculteur qui entre au Canada en vue de se livrer à la culture de la terre, lorsqu'il se rend chez son père, son beau-père, son fils, son gendre, son frère, son beau-frère, son oncle ou son neveu dont l'agriculture est la principale occupation, et qui est en mesure de recevoir un tel immigrant et de l'établir sur une ferme.
- c) Un ouvrier agricole qui entre au Canada en vue de se livrer à un emploi agricole assuré.
- d) Une personne expérimentée dans le travail des mines, du bois ou de forêt, qui entre au Canada en vue de se livrer à un emploi assuré dans l'une de ces industries.

5. La fiancée d'un adulte du sexe masculin licitement admis au Canada et y résidant, qui est en mesure de la recevoir à titre de future épouse, de l'épouser et d'en prendre soin.

6. Une personne qui, étant entrée au Canada à titre de non-immigrante, s'est enrôlée dans les forces armées du Canada et, ayant servi dans ces forces, en a été honorablement licenciée.

Toutefois, il doit être en outre entendu que les immigrants, aux termes des paragraphes 2 et 4 ci-dessus, entrent au Canada en vue de s'établir dans une province qui n'a pas signifié sa désapprobation d'une telle immigration.

Les dispositions du présent arrêté en conseil ne s'appliquent pas aux immigrants de race asiatique

APPENDICE B

C.P. 2071

CONSEIL PRIVÉ
CANADA

HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA

Le MARDI 28 mai 1946.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL :

Vu l'à-propos de donner plus d'ampleur au mouvement de l'immigration vers le Canada et, en même temps, de permettre l'entrée d'un certain nombre de réfugiés ou de personnes déplacées :

Sur avis conforme du ministère des Mines et des Ressources, il plait à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de modifier de nouveau l'arrêté en conseil C.P. 695 du 21 mars 1931, déjà modifié par C.P. 885 du 23 avril 1937 et C.P. 5024 du 30 juin 1944, qui interdit le débarquement, au Canada, d'immigrants de toutes catégories et professions, sauf certaines exceptions, en ajoutant après le paragraphe 3 ce qui suit :

- a) le père ou la mère, le fils célibataire âgé de dix-huit ans ou plus, la fille célibataire âgée de dix-huit ans ou plus, le frère célibataire ou la sœur célibataire, le neveu orphelin de moins de seize ans, la nièce orpheline de moins de seize ans, de toute personne licitement admise au Canada et y résidant, qui est en mesure de recevoir de tels parents et d'en prendre soin. L'expression "orphelin" ou "orpheline", dont il est fait usage au présent article, signifie un enfant dont le père et la mère sont morts.

Le Greffier du Conseil privé,
A. D. P. HEENEY.

L'honorable ministre des Mines et des Ressources

APPENDICE C

C.P. 371

HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA

Le JEUDI 30 janvier 1947.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL :

Sur avis conforme du ministre des Mines et des ressources, il plaît à son Excellence le Gouverneur général en conseil d'apporter par les présentes à l'arrêté en conseil C.P. 695 du 21 mars 1931 (déjà modifié par les arrêtés en conseil C.P. 885, C.P. 5024 et C.P. 2071, en date respectivement du 23 avril 1937, du 30 juin 1944 et du 28 mai 1946), qui interdit le débarquement, au Canada, d'immigrants de toutes catégories et professions, sauf certaines exceptions, les nouvelles modifications suivantes :

1. Les paragraphes 3 et 3 'a' sont abrogés et remplacés par le suivant :

"3. L'épouse, le fils célibataire, la fille, le frère ou la sœur, le père ou la mère, la fille veuve ou la sœur veuve avec ou sans enfants non mariés âgés de moins de 18 ans, le neveu orphelin ou la nièce orpheline âgé ou âgée de moins de 18 ans, de toute personne licitement admise au Canada et y résidant, qui est en mesure de recevoir de tels parents et d'en prendre soin. L'expression 'orphelin ou orpheline', dont il fait usage au présent article, signifie un enfant dont le père et la mère sont morts."

2. Le paragraphe 4 est abrogé et remplacé par le suivant :

"4. a) Un agriculteur qui a les moyens suffisants pour se livrer à la culture de la terre au Canada.

b) Un agriculteur qui entre au Canada en vue de se livrer à la culture de la terre, lorsqu'il se rend chez son père, son beau-frère, son fils, son gendre, son frère, son beau-frère, son oncle ou son neveu dont l'agriculture est la principale occupation, et qui est en mesure de recevoir un tel immigrant et de l'établir sur une ferme.

c) Un ouvrier agricole qui entre au Canada en vue de se livrer à un emploi agricole assuré.

d) Une personne expérimentée dans le travail des mines, du bois ou de la forêt, qui entre au Canada en vue de se livrer à un emploi assuré dans l'une de ces industries."

Le Greffier du Conseil privé,

A. D. P. HEENEY.

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

du

COMITÉ PERMANENT

de

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 3

SÉANCE DU JEUDI 24 AVRIL 1947

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. Allon Peebles, directeur de la Division des recherches et de la statistique, ministère du Travail.
- M. James Colley, représentant résidant canadien du Comité intergouvernemental des réfugiés.
- Le Rév. Ian MacKay, ancien fonctionnaire de l'UNRRA en Allemagne.

APPENDICE

- A. Tableau du classement, par professions, des personnes déplacées.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Véniot
David	McDonald (<i>Shédiac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

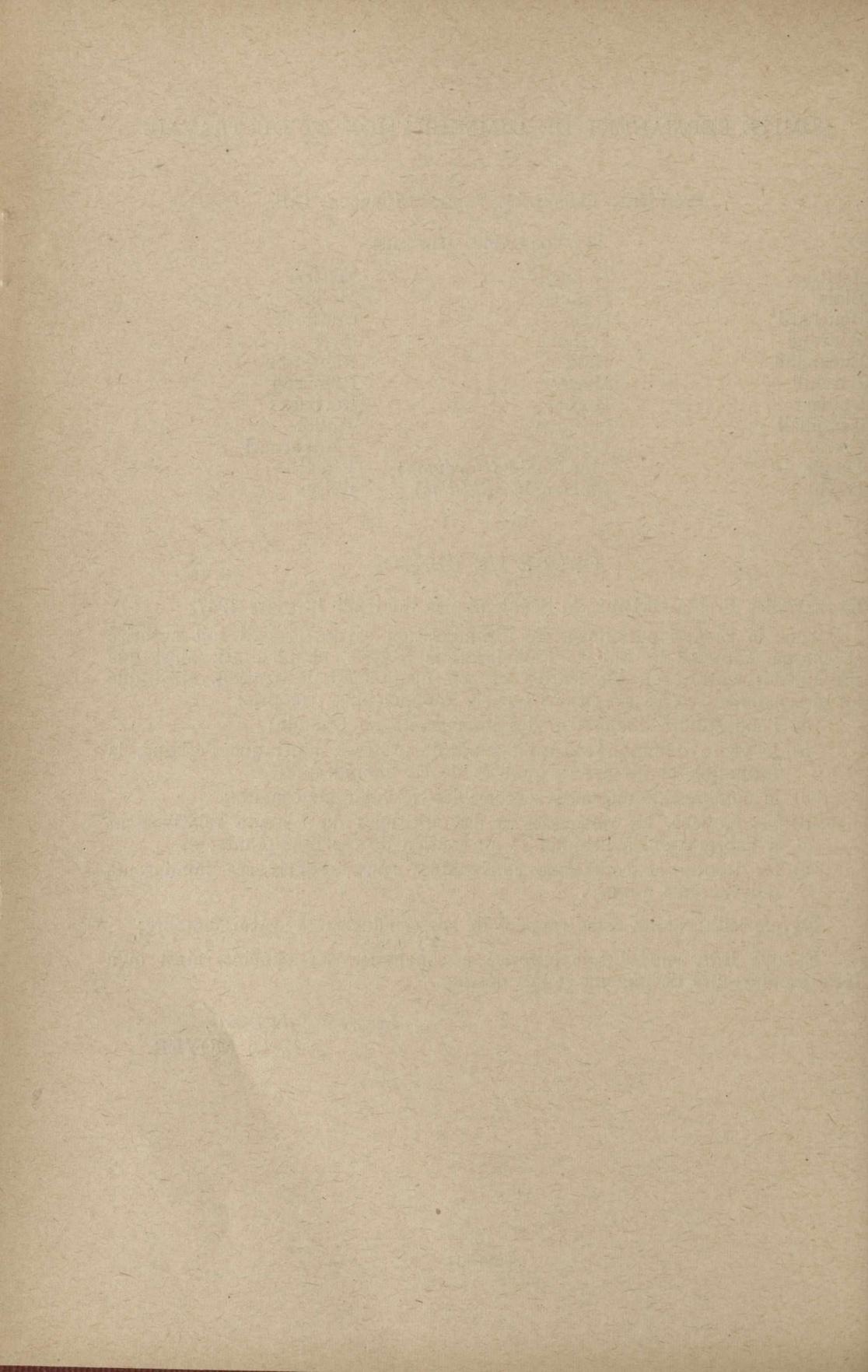
“Que le Comité permanent de l'Immigration et du Travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris:

- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis.

Et que ledit comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 24 avril 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock (*président*), Bouchard, Buchanan, Burchill, Campbell, Crerar, Daigle, Donnelly, Euler, Ferland, Haig, Hushion, Macdonald (*Cardigan*), Molloy Robinson, Roebuck, Taylor, Veniot et Wilson—19.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947 lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration.

M. Allon Peebles, directeur, de la Division des recherches et de la statistique du ministère du Travail, comparait et lit un mémoire sur les conditions de l'emploi au Canada. Les membres du Comité lui posent des questions.

M. James Colley, représentant résidant canadien du Comité intergouvernemental des réfugiés, parle du rétablissement des réfugiés et des personnes déplacées de l'Europe.

Le Rév. Ian MacKay, ancien fonctionnaire de l'UNRRA en Allemagne, traite des personnes déplacées d'Europe et répond ensuite aux questions que lui posent les membres du Comité.

A midi et 35, le Comité suspend la séance jusqu'à la clôture de celle du Sénat.

La séance est reprise à 4 h. 30 de l'après-midi.

Le Rev. Ian MacKay, ancien fonctionnaire de l'UNRRA en Allemagne, est de nouveau entendu.

M. James Colley, représentant résidant canadien du Comité intergouvernemental des réfugiés, est de nouveau entendu.

Le Rév. Ian MacKay dépose un tableau du classement, par professions, des personnes déplacées. Ordre est donné de l'imprimer en appendice au compte rendu.

Sur proposition de l'honorable sénateur Burchill, ordre est donné que les honorables sénateurs Haig, Murdock et Roebuck forment un sous-comité chargé d'obtenir un entretien avec le premier ministre, le ministre des Mines et Ressources ainsi que les chefs de tous les autres partis politiques représentés à la Chambre des communes pour qu'ils entendent le Rev. Ian MacKay, ancien fonctionnaire de l'UNRRA en Allemagne, leur exposer le problème des réfugiés et des personnes déplacées en Europe, en vue de l'admission immédiate au Canada d'un certain nombre de ces personnes déplacées.

A 6 heures du soir, le Comité s'ajourne au mercredi 30 avril courant, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, le jeudi 24 avril 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le Comité commence à délibérer à 10h.40 du matin.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons demandé à M. McNamara, du ministère du Travail, d'être présent aujourd'hui, mais la maladie l'en a empêché; M. Allon Peebles, directeur de la Division des recherches et de la statistique du ministère du Travail, nous exposera donc les vues de ce ministère.

M. ALLON PEEBLES, directeur de la Division des recherches et de la statistique du ministère du Travail, est appelé.

M. PEEBLES: Monsieur le président et honorables sénateurs:

RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Dans ses grandes lignes, le présent mémoire se divise en trois parties comme suit:

- (1) Considérations sur la situation de la main-d'œuvre en général;
- (2) Une esquisse d'hypothèses dont il faut tenir compte en étudiant la pénurie de travailleurs dans des domaines particuliers, en fonction de l'immigration;
- (3) Etude des principaux domaines où il y a rareté de main-d'œuvre.

IRE PARTIE—SITUATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN GÉNÉRAL

Depuis plusieurs mois, les Canadiens jouissent de tous les avantages d'un haut niveau d'emploi et d'un revenu élevé. De fait, sauf quelques mois en fin de 1945 et au début de 1946, le chômage au Canada a été à son plus bas depuis au moins cinq ans. Même pendant la brève période de chômage d'il y a environ un an, très peu d'ouvriers compétents ont été incapables de se trouver du travail après un mois ou plus.

Les perspectives pour 1947 font prévoir une continuation de ces "jours favorables". La rareté de main-d'œuvre sera peut-être encore plus vive cette année qu'en 1946. L'an dernier, l'industrie du bâtiment a construit environ soixante mille habitations. Elle projette d'en ériger, cette année, quatre-vingt mille. L'an dernier, les placements de l'entreprise privée dans des biens matériels et durables se sont élevés à environ \$1,100 millions, cette année, les entreprises commerciales prédisent que les placements s'élèveront approximativement à \$1,700 millions. L'an dernier, les problèmes de la réadaptation du matériel tendaient à entraver les opérations à plein rendement de nombreuses compagnies. Cette année, cette réadaptation est achevée.

En 1946, l'emploi chez les civils au Canada a atteint son plus haut point en temps de paix. En même temps, le chômage n'a jamais dépassé 5 p. 100 des travailleurs et a été encore plus bas durant la plus grande partie de l'année.

Même en ce moment, où il y a une accalmie saisonnière dans l'embauchage, seulement 3 p. 100 des travailleurs chôment au pays. On peut affirmer sans risque d'erreur que ce chômage est dû à des conditions saisonnières, au caractère sédentaire de certains emplois, à la localisation de certains travaux ou au temps qui s'écoule entre le moment où un ouvrier quitte son emploi et celui où il s'en trouve un autre. Il est donc compatible avec l'emploi intégral.

Voilà la fin des considérations relatives à la main-d'œuvre en général. J'aborde maintenant la 2e partie.

2E PARTIE—HYPOTHÈSE

Ces faits sont d'une grave portée dans l'examen de la signification de la présente pénurie de travailleurs. Cette rareté s'est fait sentir à un moment où l'emploi était généralement élevé. Si la dépression devait suivre la présente période de prospérité, l'insuffisance d'ouvriers deviendrait un surplus. Les appréciations suivantes de la pénurie de main-d'œuvre dans divers domaines sont donc basées sur le maintien supposé d'un niveau élevé de l'emploi.

Il y a un autre fait dont il faut tenir compte en discutant de cas déterminés de pénurie de main-d'œuvre. Il y a pénurie de travailleurs dans certaines industries et localités en même temps qu'il y a un surplus d'ouvriers dans d'autres industries et localités. Par exemple, il y a, présentement de nombreux travailleurs non spécialisés en chômage dans les Maritimes, tandis qu'en Ontario il existe une rareté réelle de cette catégorie d'ouvriers. La mauvaise répartition du travail due à la transition de la période de guerre à celle de la paix est partiellement cause de cette situation. Les gens, qui ont travaillé durant les années de la guerre, dans une certaine industrie et une certaine province, ne sont pas enclins à accepter du travail dans une autre industrie ou une autre province, même si leur chance de s'employer s'améliorait de ce fait. Le temps toutefois corrige graduellement, jusqu'à un certain point, cet état de choses. La main-d'œuvre devient plus mobile avec le temps. Certains de ces rajustements se sont déjà effectués. Les chiffres cités dans ce mémoire tiennent compte d'autres rajustements de ce genre qui pourront se produire l'an prochain ou plus tard.

Une dernière considération. Une étude de la présente pénurie de travailleurs indique qu'elle est attribuable, dans de nombreux cas, à des salaires relativement bas et à des conditions de travail défavorables. En d'autres mots, aussi longtemps que d'autres emplois seront disponibles, les gens hésiteront à accepter ces tâches. Il s'ensuit que les salaires payés pour les emplois où la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir, s'élèvent peu à peu au niveau des salaires des autres emplois.

Dans de nombreux cas, ces tâches peu recherchées ont presque toujours été pauvrement payées et accomplies dans des conditions défavorables. Dans le cas des servantes, par exemple, les gages étaient dans les années 1930 d'environ \$15 par mois avec pension. La rareté des servantes pendant ces dernières années a porté leurs gages à une cinquantaine de dollars par mois avec pension. En d'autres circonstances, la rareté de main-d'œuvre de ces dernières années a tendu à améliorer considérablement les conditions de travail.

Toutes ces considérations nous engagent à la prudence en évaluant la présente pénurie de travailleurs dans des domaines particuliers. Il existe de plus une autre raison pratique d'être modéré. Les autres conditions étant égales, il vaut mieux faire venir trop peu de gens au début qu'un trop grand nombre. On pourra toujours admettre plus tard au pays d'autres immigrants. Il n'est pas si facile, cependant, de remédier aux répercussions de l'admission d'un trop grand nombre de personnes.

Pour ces raisons, les évaluations suivantes de la pénurie de main-d'œuvre sont donc modérées. D'autres considérations, y compris le point de vue humanitaire, peuvent modifier ces vues. De toute façon, les estimations suivantes peuvent servir de point de départ à une étude de la présente rareté de main-d'œuvre en rapport avec l'immigration.

L'analyse suivante est basée sur tous les renseignements qu'on a pu rassembler. Dans la plupart des cas, les données sur les emplois disponibles et les demandes de travail fournies par le Service national de placement servent de base. Il arrive néanmoins que ces données soient incomplètes.

En premier lieu, les patrons ne rapportent pas comme vacants tous les emplois qu'ils voudraient donner, et certains petits patrons ne signalent parfois pas du tout les emplois qu'ils ont à offrir. D'autres patrons peuvent se montrer sceptiques sur la possibilité d'obtenir tous les travailleurs dont ils ont besoin par l'intermédiaire du Service de placement. Il s'ensuit qu'il peut se trouver des emplois où il existe pénurie de travailleurs, tandis qu'en réalité le nombre des emplois apparemment disponibles est quelque peu inférieur à celui des candidats à ce genre de travail.

En deuxième lieu, une proportion des requérants inscrits pour un travail défini peut ne pas posséder la compétence exigée par les employeurs. Dans de tels cas, il se peut qu'on ait signalé un grand nombre de requérants sans travail de même que de nombreux emplois vacants. Comme de nombreux candidats ne sont pas aptes à remplir les emplois disponibles signalés, les chiffres ne donnent pas une idée véritable de l'abandon ou de la rareté de la main-d'œuvre pour ce genre d'emploi.

Ce sont les deux principales réserves à faire sur ces données. Ni l'une ni l'autre ne nous empêchent, cependant, de conclure qu'il y a rareté de travailleurs pour un emploi donné lorsque le nombre des emplois disponibles excède les demandes de travail. Leur importance varie d'un emploi à l'autre, et c'est pourquoi nous les soulignerons dans chaque cas. La suite du mémoire porte sur la rareté de la main-d'œuvre dans des domaines déterminés. Les appréciations couvrent les deux prochaines années.

3E PARTIE: DOMAINES PARTICULIERS OÙ IL Y A RARETÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

Agriculture

Il semble, à première vue, que l'on doive s'attendre à une très grande pénurie de main-d'œuvre agricole au Canada en 1947. Pendant les années de la guerre, on n'a pu que difficilement obtenir la main-d'œuvre suffisante aux récoltes. Les objectifs de production dépassent cette année les chiffres de la production de 1946 pour d'aussi importants produits que les porcs, le lait et ses produits, les œufs, les céréales secondaires et autres fourrages, la graine de lin et la betterave à sucre, tandis que la seule importante réduction prévue est celle des emblavures.

La rareté de la main-d'œuvre agricole est surtout saisonnière et elle n'a lieu qu'au temps des récoltes. Il ne semble pas que l'immigration puisse remédier convenablement à cette pénurie de travailleurs. On y a obvié dans le passé par le transport de travailleurs jusqu'aux régions des récoltes et l'on devrait faire de même à l'avenir. Les présents calculs excluent les fermiers amenés au Canada pour exploiter leurs propres fermes. Cette question comporte un relevé de terres colonisables disponibles, mais c'est là une solution à longue échéance.

Ces mêmes calculs ne s'appliquent donc qu'aux ouvriers agricoles à admettre au Canada pour les employer à l'année.

Les chiffres fournis par le Service national de placement sur les emplois disponibles et les postulants valent relativement peu dans le cas des travailleurs agricoles à cause du petit nombre d'entre eux placés par son intermédiaire. Ces

chiffres n'en démontrent pas moins qu'il existe une grave variation saisonnière de la demande de travailleurs et que la rareté de la main-d'œuvre agricole est plus considérable en Ontario que dans les autres provinces.

La demande d'anciens combattants polonais est en partie attribuable au nombre relativement considérable des emplois disponibles en octobre 1946.

Les bureaux régionaux du Service national de placement ont fourni, comme suit, les évaluations de la demande latente de travailleurs agricoles, demande non inscrite aux registres des emplois libres:

Les Maritimes—Aucun immigrant réclamé.

Québec—500 (à condition qu'ils puissent parler la langue de la région).

Ontario—4,000 à 6,000.

Les Prairies—700.

Colombie-Britannique—300.

Néanmoins, si l'on tient compte de l'accueil fait à l'offre d'anciens combattants polonais comme travailleurs agricoles, il faut en déduire que la demande d'ouvriers agricoles permanents est moins forte. Les 2,876 Polonais qu'on a fait venir au Canada à l'automne de 1946, ont tous été placés, mais on n'en avait pas demandé beaucoup plus. Dans un avenir prochain, 1,124 autres Polonais seront amenés au pays et tous sont déjà placés. On en aurait besoin d'environ 600 autres.

La demande d'anciens combattants polonais doit être considérée comme un indice assez démonstratif du besoin général d'immigrants à titre de travailleurs agricoles, dont un très petit nombre seraient de langue anglaise ou française. On doit conclure qu'il existe une demande pour des immigrants en tant qu'ouvriers agricoles permanents, mais qu'elle n'est pas considérable. Elle peut s'élever à environ 2,000 par année, à condition que se maintienne un haut niveau d'emploiement.

Ces estimations ne comprennent pas les Polonais déjà arrivés au Canada ou qui y sont attendus. On doit aussi en déduire tous les immigrants travailleurs agricoles venant au pays en vertu d'autres moyens, comme l'entrée au Canada d'Européens qui y ont déjà des parents qui les font venir.

À l'appui de cette évaluation modérée, il faut également signaler que plus de la moitié de la main-d'œuvre employée sur les fermes canadiennes (exclusion faite des propriétaires) est impayée, d'après un recensement des effectifs du travail, effectué par le Bureau fédéral de la statistique. Cette main-d'œuvre impayée se compose sans doute surtout de jeunes gens travaillant pour leurs parents et donc exclus du marché du travail; son existence, toutefois, donne à entendre que la demande de travailleurs agricoles payés est relativement limitée, sauf pour ce qui est des tâches saisonnières.

Quant à l'industrie de la betterave à sucre, le bureau régional de placement à Winnipeg fait observer ce qui suit:

L'embauchage dans l'industrie de la betterave à sucre au Manitoba et en Alberta ne se pratique que par un contrat qui lie l'ouvrier à son travail environ 6 mois et demi à 7 mois l'été et 4 à 4 mois et demi l'automne. La durée moyenne du travail représente environ 65 jours par année. L'ouvrier doit donc accomplir un autre travail deux mois chaque été et durant 7 à 7 mois et demi l'hiver et le printemps. Dans ces conditions, nous (et par là nous entendons le bureau régional de Winnipeg) ne favorisons pas le placement d'immigrants dans cette industrie.

Exploitation forestière

Les nombreux emplois disponibles signalés dans l'exploitation forestière indiquent nettement une rareté de cette catégorie de travailleurs, mais exagèrent cette rareté. A cause du mouvement considérable des bûcherons (13 p. 100 par semaine au plus fort de la saison), le total des emplois disponibles signalés par les employeurs permet de croire qu'il y a de nombreux remplaçants.

Le renseignement suivant émane du Comité de la main-d'œuvre forestière, de l'industrie de la pulpe et du papier :

Bien que l'embauchage dans l'abattage du bois ait atteint un maximum sans précédent en 1946-1947 et qu'on prévoit une augmentation d'environ 5 p. 100 de la production de pâte de bois et de papier l'an prochain, il n'y a pas de demande spéciale d'immigrants pour l'abattage du bois dans la plus grande partie du pays. Cela est dû surtout aux piètres résultats obtenus d'une main-d'œuvre inexperte. On estime qu'en 1946-1947 la moitié de la production est l'œuvre du meilleur quart des bûcherons employés, tandis que le quart le moins expert n'en a donné que 5 p. 100. On préfère donc accroître la production en faisant venir les hommes plus tôt dans la forêt, à l'automne, lorsque la température est favorable, que d'employer plus d'hommes au fort de la saison.

Il y a néanmoins une forte demande d'immigrants dans une certaine région, celle de la tête des Grands Lacs, dans le nord-ouest de l'Ontario, où l'on a construit trois nouvelles usines à pâte de bois. Comme la main-d'œuvre disponible dans la région est restreinte, il faut faire venir d'ailleurs les bûcherons. Les compagnies auraient déboursé, l'an dernier, \$400,000 pour le transport de ces travailleurs. Les compagnies estiment qu'elles pourraient garantir du travail à 6,000 ou 8,000 immigrants douze mois par année, durant deux ans. Vu la rareté des logements, ces hommes devraient être célibataires. On n'exige pas d'expérience pourvu que les sujets soient robustes. On payerait les salaires de l'union, soit par jour :

Apprentis: \$4.65 moins \$1.20 pour la pension.

Hommes expérimentés: \$6.20 moins \$1.20 pour la pension.

On prévoit aussi une demande de bûcherons immigrants dans la région de la vallée d'Ottawa en Ontario. Les travailleurs ne sont pas syndiqués dans cette région et les salaires seraient moins élevés.

Cela peut porter à 8,000 ou 10,000 le nombre des bûcherons dont on a besoin en Ontario.

L'immigration dans l'Ontario réduirait la demande de bûcherons dans le Québec au point qu'on n'aurait plus besoin d'immigrants de cette catégorie dans cette dernière province.

Les Maritimes ont un surplus suffisant de main-d'œuvre pour subvenir à leurs besoins.

Comme l'estimation totale précitée de 8,000 à 10,000 hommes provient d'employeurs et qu'elle est sujette à une diminution dans l'emploi saisonnier, il vaut mieux accepter une évaluation modérée de 5,000 à 6,000 célibataires inexpérimentés comme total des immigrants que peut occuper l'exploitation forestière.

Les mines

Dans l'industrie minière, la situation par tout le Canada est aussi marquée d'une rareté de main-d'œuvre. Présentement, la grève dans les houillères des Maritimes fait de cette région une exception temporaire. Il y a eu toutefois, pendant toute l'année avant la grève, rareté de houilleurs reconnus dans les provinces de l'Est du pays.

Abstraction faite des Maritimes, les bureaux du Service de placement disposent présentement de plus de 800 demandes de compagnies minières; d'autre part, 470 ouvriers se sont inscrits pour ce genre de travail. Un bon nombre d'entre eux ne sont pas aptes à travailler comme mineurs; environ 125, ou 27 p. 100 sont âgés de plus de 45 ans.

Les jeunes travailleurs ne cherchent pas se faire une carrière comme mineurs. Dans de très nombreux cas, les mineurs s'opposent carrément à ce que leurs enfants adoptent leur métier. Déjà en 1941, 54 p. 100 de tous les mineurs au pays étaient âgés de plus de 35 ans. Depuis ce temps, cette proportion s'est sans doute accrue.

Il y avait quelque 56,000 mineurs au Canada en 1941. Pendant les années de la guerre, plusieurs des jeunes hommes employés dans l'industrie ont été enrôlés dans les forces armées et certains ont quitté les mines pour d'autres travaux. L'emploi dans les mines diminue donc, et ce n'est que maintenant qu'il est revenu presque au niveau d'avant la guerre. L'avenir fait prévoir une expansion de l'industrie des mines si l'on peut trouver les travailleurs nécessaires.

Le travail dans les mines est rude, malpropre et dangereux. Les emplois sont toutefois relativement stables et les salaires comparativement élevés. Dans le Québec, les mineurs d'expérience touchent environ 85 cents de l'heure pour la semaine de 48 heures et peuvent se pensionner à raison de \$1.40 par jour. Les salaires sont plus élevés en Ontario et en Colombie-Britannique. A moins qu'un grand nombre de Canadiens de naissance n'acceptent de devenir mineurs, l'immigration de mineurs expérimentés paraît une solution logique.

Actuellement, de nombreux employeurs ne communiquent pas au Service de placement leurs besoins de mineurs parce qu'ils croient que c'est inutile vu la pénurie de main-d'œuvre. Pour cette raison, la présente rareté de travailleurs dans cette industrie est plus grande que ne le donnent à entendre les chiffres précités.

Il est difficile toutefois d'évaluer le nombre exact d'ouvriers que pourrait absorber l'industrie minière, s'ils étaient disponibles. Le président du Congrès canadien des mines a récemment déclaré que l'industrie minière pourrait utiliser de 50,000 à 100,000 immigrants. Ces chiffres sont évidemment très exagérés.

Même si l'emploi demeure élevé, l'avenir de l'industrie minière canadienne est tout à fait incertain. On n'a pas récemment découvert de vastes gisements de charbon qui pourraient être exploités économiquement. Les mines des Maritimes sont considérablement entamées. M. N. F. Parkinson, gérant de l'Association minière de l'Ontario, a affirmé récemment qu'à moins d'une augmentation du prix de l'or, l'industrie des mines aurifères se trouvera dans une pénible situation. Cela est improbable à moins qu'on ne dévalue le dollar canadien. En fait, le prix actuel de l'or n'est maintenu que parce que les Etats-Unis veulent bien le payer. Les principaux acheteurs de métaux de base sont des pays étrangers et nombre d'entre eux ne peuvent s'en rendre acquéreurs qu'à cause de crédits consentis par le Canada.

Il semble néanmoins probable que de 300 à 400 houilleurs expérimentés et 2,000 autres mineurs pourraient être absorbés aux salaires existants si des ententes étaient conclues avec les unions intéressées. Ces chiffres comprendraient le nombre d'ouvriers réclamés au Service national de placement. Comme il faudrait loger ces ouvriers dans des chambrées, ce devront être des célibataires. Il faut ajouter que toute mesure décisive que pourra prendre le gouvernement pour stimuler l'industrie minière en général ne peut qu'augmenter considérablement les chiffres susmentionnés.

Finalement, l'embauche de ces mineurs expérimentés supplémentaires créera un nombre au moins équivalent d'emplois à l'intention de travailleurs inexpérimentés des mines. La situation du travail pour cette catégorie d'ouvriers est exposée ailleurs dans le présent rapport.

Construction

Les chiffres des emplois disponibles et des postulants indiquent une pénurie de la plupart des groupes de travailleurs du bâtiment. A cause du caractère très saisonnier de l'industrie de la construction, il est difficile d'évaluer le déficit ou le surplus des hommes des métiers qui y concourent. Les totaux des emplois disponibles et des postulants, au 3 octobre 1946, pendant la saison active, démontrent un déficit d'environ 800 briqueteurs, 1,100 charpentiers, 70 finisseurs en béton, 160 plâtriers et 2,700 manœuvres. Il y a eu en même

temps surplus de 600 peintres et de 400 plombiers. Le 27 mars 1947, pendant la morte-saison, des surplus ont remplacé tous les déficits, sauf dans le cas des briqueteurs et des plâtriers, dont la rareté semble plus prononcée.

Ces estimations de la demande latente et des emplois disponibles ont été communiquées par les bureaux régionaux. Elles s'élèvent à 150 briqueteurs et maçons pour les Maritimes, à 160 ouvriers de mêmes métiers pour les Prairies et à 50 pour la Colombie-Britannique. On n'a pas fourni de chiffres précis pour le Québec ou l'Ontario.

En supposant que les affaires se maintiendront à un haut niveau, il semble certain que la demande dans le domaine de la construction va être plus considérable encore en 1947 qu'en 1946. L'objectif du programme de construction d'habitations pour l'année est de 80,000 maisons. Le ministère de la Reconstruction prévoit une augmentation de 53 p. 100 des placements dans les constructions et outillages industriels si tous les projets peuvent se réaliser. Cela comprend un accroissement de 17.3 p. 100 dans la construction, en comparaison du total de l'évaluation de 492 millions de dollars pour 1946 et des 577 millions de dollars prévus pour 1947.

En se basant sur les données précédentes, il semble qu'on pourrait absorber immédiatement, sans exagération, quelque 500 briqueteurs et 100 plâtriers, si l'on pouvait obtenir des immigrants compétents dans l'exercice de ces métiers. Toutefois, vu les besoins de l'Europe, il paraît incertain que nous puissions les obtenir.

Manœuvres, hommes

Le fait que les Canadiens évitent les emplois où les salaires sont relativement peu élevés et les conditions de travail relativement peu favorables a également créé une pénurie d'ouvriers robustes, prêts et aptes à accomplir de lourdes tâches. Pendant la guerre, la rareté de cette catégorie de travailleurs a été très aiguë; à certains moments elle aurait pu se traduire par 50,000 hommes. Durant le bref intervalle qui a marqué la réadaptation et ralenti considérablement l'activité industrielle, il y a eu temporairement un surplus de ces ouvriers. L'an dernier, il y a eu de nouveau rareté de main-d'œuvre dans ce domaine.

Ce n'est pas en examinant superficiellement les dossiers du service de l'emploiement qu'on constate une pénurie de ces travailleurs. Actuellement, par exemple, les demandes se chiffrent à 11,000 emplois alors qu'environ 54,000 postulants se sont inscrits pour ce genre de travail. Une analyse de ces chiffres nous donnera toutefois, jusqu'à un certain point, une idée plus réelle de la situation dans ce domaine du travail.

Il est probable que dans aucun autre domaine du travail, les emplois disponibles signalés par les patrons sont aussi incomplets que dans le cas des manœuvres. La méthode la plus courante employée pour recruter ce genre de travailleurs est l'embauche en nombre à l'entrée d'un chantier ou d'une usine.

D'autre part, une bonne partie de ceux qui se sont adressés au Service de placement sont inaptes à de lourds travaux. Des 54,000 postulants, environ 35 p. 100 sont âgés de 45 ans ou plus. De nombreux autres n'ont pas la force que nécessitent les travaux à accomplir. Un bon nombre d'autres sont presque inemployables parce qu'on ne peut avoir confiance en eux.

Nos mines, nos fonderies, nos salaisons et nos autres établissements où s'exécutent des travaux pénibles ont besoin de jeunes et robustes ouvriers qui n'abandonneront pas la tâche. C'est là un autre cas où l'immigration pourrait être utile.

Combien d'hommes pourraient être assignés à ce genre de travail? Si l'on tient compte du développement industriel du Canada et de la grande rareté de cette catégorie de travailleurs durant la guerre, il n'est pas exagéré de dire qu'environ 5,000 solides jeunes gens désireux de travailler pourraient être acceptés comme manœuvres. Cela s'ajoute aux mineurs, aux ouvriers du bâtiment et autres travailleurs mentionnés ailleurs dans le présent rapport.

Les femmes en service (servantes et filles de table)

Cette rubrique groupe les servantes, les filles de table, les aides-cuisinières, de même que toutes les employées, expérimentées ou non, des hôpitaux, hôtels, restaurants et buanderies. Il va de soi que le plus important groupe est celui des servantes.

Comme la plus grande partie des travaux dans ce domaine nécessite une expérience qu'acquiert la ménagère dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne, presque tous les titulaires en sont des femmes.

Il y a rareté de main-d'œuvre pour tous ces emplois.

On discutera de façon plus détaillée les deux plus importants groupes, ceux des servantes et des filles de table, avant d'en avoir fini avec ce groupement dans son ensemble.

Nous connaissons tous bien l'extrême rareté des servantes au Canada. Même durant la guerre, et plus spécialement depuis qu'elle est terminée, il y a eu, aux bureaux du Service national de placement plus d'emplois disponibles pour ce genre de travail que de postulantes. L'an dernier, cet excédent d'emplois s'est continuellement maintenu à quelque 3,000.

L'hon. M. HAIG: Comment en arrive-t-on à ce chiffre de 3,000?

M. PEEBLES: Ces chiffres proviennent des divers bureaux du Service national de placement. Ces bureaux rapportent, chaque semaine, le nombre d'emplois par métier et celui des travailleurs aptes à les remplir, c'est-à-dire ceux qui ont demandé des emplois de ce genre.

L'hon. M. HAIG: Permettez-moi de citer le cas de la ville que je connais le mieux; je ne crois pas que parmi ceux qui ont besoin de servantes, il y en ait plus d'un sur cent qui en fassent la demande.

M. PEEBLES: Je reconnais avec l'honorable sénateur que la demande est beaucoup plus considérable que le chiffre précité de 3,000, mais nous nous efforçons d'apprendre des bureaux régionaux ce que peuvent représenter les besoins non signalés. Je suis certain que les chiffres seraient plus élevés, beaucoup plus élevés.

L'hon. M. BUCHANAN: On a l'impression qu'il y a des servantes, mais qu'elles n'adressent pas de demandes aux bureaux de placement.

M. PEEBLES: Oui.

L'hon. M. HAIG: Et le genre de servantes fournies est si déplorable que les gens n'osent pas formuler d'autres demandes. Je puis vous citer des exemples très pertinents et leurs répercussions. Aussi, je crois que votre estimation ne s'établirait vraiment que dans la proportion d'un sur cent.

M. PEEBLES: Je suis très heureux que vous ayez soulevé cette question.

L'hon. M. HAIG: Je reconnais parfaitement que mon expérience de la vie m'a appris que les servantes ont été très mal traitées et que si nous espérons obtenir des sujets pour ces emplois nous devons opérer des réformes et faire en sorte que les servantes sentent qu'elles sont des êtres libres et non pas des esclaves. Merci.

M. PEEBLES: Pour remédier à cette pénurie, surtout pour ce qui est des travaux légers à la maison, le ministère du Travail a inauguré, il y a quelque temps, par l'intermédiaire du Service national de placement, le service de l'aide aux familles. Ce plan a pour objet de faire rencontrer l'employeur en perspective et la femme qui se chargera des travaux légers de la maison, quelques heures par jour. De septembre 1945 à décembre 1946, plus de 7,600 personnes ont été placées en vertu de ce plan. Malgré cette mesure, la rareté des servantes est toujours aiguë.

En 1941, il y avait environ 150,000 servantes au Canada. Les années suivantes, lorsqu'on mobilisa les réserves humaines du pays pour une guerre "totale", des milliers de femmes abandonnèrent le service domestique pour des emplois de guerre et afin de remplacer les hommes dans d'autres emplois de l'industrie civile. Pour les mêmes raisons, le service domestique ne put obtenir pendant ce temps son contingent ordinaire d'ouvrières plus jeunes.

Lorsque la guerre prit fin, de nombreuses femmes abandonnèrent leur travail. De plus, la guerre a permis à la femme de démontrer qu'elle peut remplir de nombreux emplois tout aussi efficacement, sinon mieux, que l'homme. Enfin, les emplois industriels attiraient plus les femmes à cause des salaires plus élevés.

Les gages des servantes ont toujours été relativement bas. Dans les années 1930, la servante recevait en général une quinzaine de dollars par mois avec pension. Elle travaillait de longues heures et disposait de peu de temps libre. Présentement, les salaires sont considérablement plus élevés, environ \$50 par mois avec pension, et les conditions de travail se sont améliorées. Même ces avantages n'ont pas suffi à détourner les femmes d'autres emplois.

Sous plusieurs aspects, la situation des filles de table sur le marché du travail s'apparente à celle des servantes.

Durant la guerre, de nombreuses femmes ont quitté leur travail pour s'engager dans l'industrie. Depuis la fin de la guerre, elles ont évité, dans une proportion à peu près équivalente, de reprendre leurs anciens emplois. La rareté des filles de table au temps de la guerre subsiste donc.

Avant la guerre, les salaires payés aux filles de table, tout comme aux servantes, étaient relativement bas. Même en 1941, les 22,000 filles de table au pays ne gagnaient en moyenne que \$8 pour chaque semaine de travail. Dans l'ensemble, elles ne travaillèrent environ que 36 semaines durant cette année-là.

Le nombre des emplois disponibles communiqués aux bureaux du Service de placement confirme de plus le caractère saisonnier de ce travail. Durant l'été, le surplus d'emplois atteint les 3,000, tandis que vers la fin de l'hiver il diminue à environ 600.

Le demande de filles de table est conditionnée par le chiffre d'affaires des hôtels et des restaurants. Pour cette raison, il faut user de modération en évaluant la rareté courante. Il ne fait pas de doute que les Canadiens tendent de plus en plus à manger au restaurant. Durant la guerre, cette pratique s'est grandement étendue à cause des nombreux changements d'occupations et des modifications apportées aux habitudes des gens. Depuis la fin de la guerre, cette situation anormale s'est maintenue surtout à cause de la rareté générale des logements. Au fur et à mesure que les maisons se feront plus nombreuses, il se peut bien que les affaires des restaurants en viennent à diminuer légèrement.

Un problème général que présentent tous les genres de services est la déchéance sociale que ce genre de travail semble symboliser aux yeux des gens, surtout le service domestique. Cette déchéance et des conditions de travail défavorables éloignent les jeunes Canadiennes du service domestique. C'est une répugnance que n'éprouveront peut-être pas au même degré des immigrantes.

Quelle est l'étendue de la rareté courante des employés domestiques au Canada? Plusieurs milliers de jeunes filles célibataires pourraient travailler de façon permanente comme domestiques aux présents salaires. En tenant compte de toutes les considérations précitées et du travail saisonnier, le nombre des employés pourrait se chiffrer à 10,000 ou 12,000.

L'hon. M. HAIG: Avant d'abandonner cette question, si M. Peebles a lu les journaux il a pu constater qu'une fille de table de Winnipeg vient de recueillir un gros héritage. Je cite cela comme exemple de ce que peut accomplir une fille de table.

M. PEEBLES: Je présume que les filles de table dans les villes où elles sont moins favorisées qu'à Winnipeg aimeraient en recevoir autant.

Les femmes dans l'industrie

Les chiffres des emplois disponibles et des postulantes démontrent qu'il existe une pénurie d'ouvrières expérimentées et inexpérimentées dans les industries du Québec et de l'Ontario. Il y a ailleurs au Canada un léger surplus d'ouvrières.

D'après ces chiffres, au 27 mars 1947, la rareté, dans Québec et l'Ontario, s'exprimait par à peu près 5,500 ouvrières expérimentées et 6,000 ouvrières sans expérience. La plus grande partie de la pénurie des deux groupes existe dans les textiles secondaires. La pénurie d'opératrices de machines à coudre est d'environ 4,000 ouvrières classifiées comme expertes.

Les autres industries où la demande est relativement considérable sont celles des aliments et du tabac, des chaussures et des produits du cuir, de la fabrication de radios, de la buanderie, du dégraissage et du pressage.

La possibilité de confier ces emplois à des femmes en chômage est limitée du fait que la majorité des postulantes sont mariées et que les logements sont rares dans les centres où les emplois sont offerts.

Il faut probablement ajouter aux emplois disponibles une forte demande non enregistrée d'ouvrières. D'autre part, de nombreux emplois disponibles comportent de bas salaires et ne seront pas remplis aussi longtemps que de meilleurs emplois seront libres.

Peut-être que 5,000 à 6,000 immigrantes pourraient être placées dans l'industrie en Ontario et dans le Québec sans favoriser le paiement de salaires inférieurs. Pour remplir les emplois les moins rétribués, y compris la demande latente, de 5,000 à 10,000 autres immigrantes pourraient être absorbées, ce qui fait un total de 10,000 à 16,000.

Maintenant, monsieur le président, j'ai un sommaire des chiffres exposés antérieurement dans le rapport.

Sommaire

Les principaux domaines où il y a rareté d'ouvriers que l'immigration pourrait combler d'ici deux ans sont les suivants:

<i>Industrie ou groupe</i>	<i>Rareté estimative</i>	
	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
<i>Hommes</i>		
Agriculture	2,000	2,000
Abattage du bois	5,000	6,000
Mines	2,300	2,400
Construction	600	600
Manœuvres	5,000	5,000
Total	14,900	16,000
<i>Femmes</i>		
Femmes en service	10,000	12,000
Employées de manufactures	10,000	16,000
Total	20,000	28,000
Grand total	34,900	44,000

NOTE SUR LES DOMAINES SPÉCIALISÉS

La rareté de la main-d'œuvre sévit également dans de nombreux autres domaines spécialisés. Présentement, par exemple, la demande de techniciens et d'employés de bureau excède de beaucoup l'offre.

Pour ce qui est des techniciens, il se peut qu'il y ait suffisamment d'étudiants dans les universités canadiennes pour satisfaire éventuellement la demande. Cela à condition que l'émigration de techniciens canadiens soit maintenue au minimum. Pour ne donner qu'un exemple de la demande de

techniciens, l'industrie a offert de l'emploi, ce printemps, aux soixante-dix diplômés en génie de l'université du Manitoba. Les traitements minimums s'élèvent, semble-t-il, à environ \$2,400 par année, avec promesse d'une prompt augmentation d'au moins 50 p. 100 au bout de six mois et de 100 p. 100 au bout d'un an ou dix-huit mois, au fur et à mesure que le diplômé se familiarise avec son travail. Il en est de même pour les diplômés en physique, en géologie, en géophysique et en agriculture de cette université.

Dans le cas des chefs de service, des compagnies qui ont établi des succursales au Canada ont présenté quelques requêtes pour faire venir des immigrants. Il a fallu accéder à ces demandes parce que les personnes ainsi réclamées étaient bien au fait des produits et des pratiques de la compagnie mère.

Il existe aussi une forte demande de mécaniciens d'automobile de première classe. Comme l'embauchage dans ce métier est régi par des ententes collectives et qu'on exige des certificats de compétence, il ne saurait être question de faire venir directement des étrangers pour exercer ce métier.

Voici d'autres exemples: Tip Top Tailors a besoin de 100 tailleurs expérimentés et a demandé d'importer ces travailleurs; l'usine d'Arvida de l'Aluminum Company of Canada prévoit qu'elle aura besoin d'un millier d'hommes, dont environ 500 pourraient être des immigrants.

En terminant, disons un mot des contrats de travail. En vertu de la Loi des contrats de travail, on a demandé, du 1er janvier au 1er avril 1947, l'admission au pays de 352 travailleurs. De ce nombre, 55 étaient des directeurs et des gérants et 18 des ingénieurs. Il y avait en outre 131 demandes pour des ouvriers expérimentés et semi-expérimentés de divers métiers, dont aucun ne prédominait. Le total des demandes comprenait les 100 tailleurs réclamés par Tip Top Tailors de Toronto.

Voilà terminée la présentation de mon mémoire, monsieur le président. Il me fera plaisir maintenant de répondre à toutes les questions auxquelles je pourrai répondre.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si le sénateur Buchanan ne veut pas revenir sur le passage du mémoire où il est dit que la culture de la betterave à sucre ne fournit du travail qu'environ deux mois par année.

L'hon. M. BUCHANAN: Je connais bien le régime des contrats; une famille, c'est-à-dire les parents et les enfants employés pendant les mois du printemps jusqu'à l'automne, peut gagner comme telle beaucoup d'argent. On met à sa disposition une maison et la plus grande partie des meubles nécessaires. Elle dispose en outre d'un terrain où elle peut cultiver des légumes, élever quelques poules et même quelques bestiaux. Je sais d'expérience qu'au début de l'établissement de l'industrie de la betterave à sucre au pays, un très grand nombre d'immigrants hongrois sont venus y travailler. Ils ont loué des terres et économisé leur argent et maintenant environ 80 p. 100 d'entre eux sont propriétaires, exploitants ou locataires de leurs terres. Ils doivent avoir fait quelque argent. Pendant la saison, du printemps à l'automne, ils peuvent réaliser assez d'argent pour subvenir à leurs besoins durant toute l'année. Tandis que nous en sommes à l'industrie de la betterave à sucre, vous avez parlé des Polonais. Ce sont des célibataires et par conséquent ils n'entrent pas dans le plan dont je parle. Ce serait le régime familial de travail, non pas celui des contrats. Ces Polonais, étant célibataires et tout en bénéficiant de certaines facilités, ne travailleraient que pour eux-mêmes et non pas pour une famille. Ils n'auraient donc pas de femmes et d'enfants qui travailleraient pour eux et je comprends que ce ne serait qu'un arrangement temporaire. N'ai-je pas raison?

M. PEEBLES: Je crois savoir que l'engagement lierait ces immigrants polonais pendant deux ans ou approximativement.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici ce matin deux autres témoins. Y a-t-il d'autres questions que vous voudriez poser à M. Peebles ou devons-nous poursuivre?

L'hon. M. BUCHANAN: Vous avez parlé notamment des filles de table. Combien de provinces sont dotées d'une loi du salaire minimum pour cette catégorie de main-d'œuvre?

M. PEEBLES: Je ne puis vous le dire de mémoire, monsieur le sénateur.

L'hon. M. BUCHANAN: Mais cela est assez général, n'est-ce pas?

M. PEEBLES: Je le crois.

L'hon. M. BUCHANAN: Elles sont de plus organisées dans plusieurs provinces en une union qui leur a permis, ces dernières années, d'obtenir des augmentations appréciables de salaires?

M. PEEBLES: Oui.

L'hon. M. HAIG: Au Manitoba, cela s'accomplit en grande partie par l'entremise de la Loi du salaire minimum.

Le PRÉSIDENT: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. HAIG: Je ne suis pas au courant des chiffres, mais c'est une mesure des plus efficaces et on la juge généralement très satisfaisante. De fait, les ennuis qui surviennent ne sont pas attribuables aux salaires, mais bien plutôt aux conditions de travail, j'entends l'entourage, les lits qu'on met à leur disposition, les heures de congé et autres problèmes similaires. C'est là la difficulté, mais les salaires eux-mêmes ne présentent pas un grave problème.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. CRERAR: J'aimerais à demander à M. Peebles si ce mémoire représente les vues du ministère du Travail.

M. PEEBLES: M. McNamara ne l'a pas lu parce qu'il était hors de la ville, aussi je ne puis parler en son nom; le sous-ministre adjoint l'a cependant examiné et approuvé.

Le PRÉSIDENT: Qui est-ce?

M. PEEBLES: M. Arthur H. Brown.

L'hon. M. CRERAR: Alors, selon vous, on devrait généralement baser la politique de l'immigration sur le nombre des emplois disponibles.

M. PEEBLES: Je n'irais pas jusqu'à dire cela, sénateur Crerar. On nous a simplement demandé d'exposer la situation amenée par la pénurie de main-d'œuvre, ou ce que, d'après nous, elle pourrait entraîner, et de la rapprocher de la question de l'immigration. Il est fait mention, dans un passage du mémoire, de considérations humanitaires. Nous n'avons pas tenté de préparer un rapport complet sur les divers aspects de l'immigration. Nous nous en sommes simplement tenus au problème de la rareté de la main-d'œuvre en regard de l'immigration.

L'hon. M. CRERAR: Il y a, de fait, deux manières d'envisager la question, je crois. L'une, qui a cours depuis déjà plusieurs années, veut qu'on ne cherche pas à faire venir au pays plus de gens qu'on n'en peut occuper. L'autre, que je partage franchement, veut que ce ne soit pas là une importante considération. Je ne crois pas qu'on puisse aujourd'hui invoquer, en faveur du premier point de vue, un seul argument qu'on n'aurait pu apporter avec plus de vigueur il y a cinquante ans, lorsque l'immigration a réellement débuté au pays, parce que je suis assez âgé pour me rappeler les conditions d'alors.

L'hon. M. HAIG: Allez-y prudemment, allez-y prudemment, la vieillesse est un grave défaut.

L'hon. M. CRERAR: Le second point de vue a prévalu dans l'établissement de la politique d'immigration du gouvernement, disons entre 1890 et 1895, et au cours des vingt ou trente-cinq années qui ont suivi et durant lesquelles l'immigration au Canada a atteint son maximum, puisqu'il est venu en moyenne au pays, je crois, plusieurs centaines de milliers d'immigrants par année. Lorsque ces gens vinrent ici, ils n'avaient pas d'emplois en vue, mais ils voulaient travailler et très bientôt ils devinrent d'authentiques agents de production en ce pays. Je pense à un groupe en particulier, aux Ukrainiens qui commencèrent à arriver ici avant la fin du siècle dernier. Ils n'apportaient pas de capital, mais ils allèrent dans certaines régions et se taillèrent des fermes. Aujourd'hui, ces fermes-là sont nos plus fécondes. Et des descendants de ces immigrants sont issus des professionnels, des professeurs et des hommes d'affaires établis ici et là, par tout le pays. Mon point de vue, monsieur Peebles, c'est que si nous avons adopté, il y a cinquante ans, l'attitude que je crois courante aujourd'hui à l'endroit de l'immigration à savoir qu'on doit limiter généralement l'immigration aux seuls emplois disponibles, c'est du moins l'impression que j'ai eue en écoutant votre mémoire...

Le PRÉSIDENT: Puis-je dire un mot? Je suis probablement responsable de la forme qu'a prise ce mémoire. J'ai dit à M. McNamara, lorsque je l'ai invité, que le Comité avait proposé de lui demander de venir nous exposer ses vues sur la rareté de la main-d'œuvre.

L'hon. M. CRERAR: Je ne vois aucun défaut au mémoire présenté par M. Peebles. Je crois qu'il l'a admirablement bien présenté, en conformité avec votre demande; mais je fais allusion à ce qu'on pourrait appeler une politique générale et je réitère que si l'on avait adopté cette attitude il y a cinquante ans, notre pays ne se serait pas développé comme il l'a fait. Il aurait été tout à fait incapable de jouer le rôle qui a été le sien lors de la première et de la deuxième Grande Guerre, et nous serions loin d'en être où nous en sommes aujourd'hui. Il me semble donc que si nous limitons, façonnons et arrêtons aujourd'hui notre politique de l'immigration en nous basant sur les besoins de l'heure, nous manquerons notre but parce que je suis un de ceux qui croient que le Canada a aujourd'hui les mêmes possibilités de développement qu'il y a cinquante ans.

Le PRÉSIDENT: Bref, prenons un risque et visons haut.

L'hon. M. ROEBUCK: Question de règlement, monsieur le président; ce que le sénateur Crerar a dit devait être indiscutablement formulé à la fin de ce mémoire afin que personne ne croie que le ministère du Travail est venu invoquer un tel argument devant ce Comité; ses représentants ont fait ce que nous leur avons demandé, ils nous ont fourni d'utiles renseignements et ont préparé un rapport admirable et très réfléchi, rempli d'informations; je veux cependant faire observer au Comité que nous avons encore à écouter deux témoins et que nous devons ajourner aujourd'hui à 12 h. et demi à cause d'un déjeuner, et nous ne devons pas l'oublier. J'aimerais à poser de nombreuses questions au sujet de ce mémoire, mais je ne le peux réellement pas.

Le PRÉSIDENT: Bien, après que nous aurons analysé le mémoire, il se pourrait bien que nous rappelions le témoin.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui.

Le PRÉSIDENT: Alors, bonjour pour le moment, monsieur Peebles.

L'hon. M. ROEBUCK: Le sénateur Crerar propose que nous agissions ainsi, de sorte que nous prendrons plus tard les dispositions nécessaires. Tenons-nous en donc au mémoire en observant que tout ce qu'a fait M. Peebles a consisté à nous exposer les emplois disponibles conformément aux dossiers de son ministère, compilés au meilleur de la connaissance de ce même ministère.

Le PRÉSIDENT: En d'autres mots, tel que les établit le mémoire.

M. PEEBLES: Merci, monsieur le président.

M. Peebles se retire.

L'hon. M. ROEBUCK: Je propose que nous appelions maintenant M. Colley. Il est le représentant local du Comité international des réfugiés. Est-ce bien cela?

M. COLLEY: Non, je suis le représentant au Canada du Comité intergouvernemental des réfugiés.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui. M. Colley détient un poste officiel et s'occupe du problème des réfugiés à l'intérieur, tandis que M. MacKay s'en occupe de l'extérieur. Ainsi, j'estime raisonnable de faire entendre M. Colley le premier.

M. James Colley, représentant canadien du Comité intergouvernemental des réfugiés, est appelé.

M. COLLEY: Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui. Je me suis familiarisé avec les problèmes de l'immigration au cours des 35 dernières années. J'ai acquis une expérience pratique au sujet des travailleurs de la betterave à sucre.

L'hon. M. BUCHANAN: Je crois que vous devriez tout d'abord dire au Comité que vous avez été de longues années à l'emploi du service de colonisation du Pacifique Canadien et que vous vous êtes également occupé du district d'irrigation de Lethbridge aux premiers temps de son établissement.

M. COLLEY: Oui. J'ai été au service du chemin de fer du Pacifique Canadien et j'ai été jusqu'au 1er février de cette année commissaire adjoint du ministère de l'Immigration et de la Colonisation. Je suis allé à Montréal en 1929 et j'y ai occupé le poste de surintendant du ministère. Auparavant, je fus surintendant du district de Calgary et j'eus beaucoup à faire dans la colonisation et l'établissement des colons dans la province de l'Alberta. Je fus de plus, durant plusieurs années secrétaire de l'Association d'irrigation de l'Ouest du Canada, laquelle s'occupait de la mise en valeur des terres irriguées dans le sud de l'Alberta et en Colombie-Britannique. En 1921, j'ai été secrétaire de la commission formée par le gouvernement d'Alberta pour faire un relevé des régions ravagées par la sécheresse dans le sud de cette province. Une fois publié le rapport de cette commission, je suis devenu chef du service de la colonisation dans le district d'irrigation de Lethbridge et je le suis resté pendant quelques années, jusqu'au remaniement du tarif, alors que je suis retourné au Pacifique-Canadien. C'était en 1925, et je participai à la fondation de la betteraverie de Raymond. L'un des problèmes dont nous avons constaté l'existence dans la colonisation des terres irrigables, ça été l'établissement d'une fabrique de sucre de betterave qui nous permit de tirer de la terre le meilleur parti possible au point de vue économique, et par conséquent de placer des colons. Nous procurions d'autre part à l'industrie le moyen de trouver sa matière première. Donc avant la construction de la manufacture, nous avons eu des entretiens avec les cultivateurs et les fabricants de sucre, et le résultat de tout cela, c'est que nous avons amené et établi des Hongrois, comme colons, dans le voisinage. Les premiers hommes que nous avons amenés n'ont pas répondu à notre attente. Nous amenions des Hongrois sans leur famille, et nous faisons venir leurs familles plus tard. Ces hommes ont commencé par être garçons de ferme. Plusieurs d'entre eux étaient propriétaires ou locataires de terres et ils constituent maintenant la clef de voûte de cette industrie. Au Canada, pour moi, c'est la culture de la betterave

à sucre qui offre les plus grands avantages possibles, en ce moment, pour la colonisation. Si vous prenez par exemple une famille, eh bien pendant les deux ou trois mois par année que cette famille est employée, elle peut gagner assez pour acquitter toutes ses dépenses et pour acheter, en tout premier lieu, son outillage et conclure les arrangements nécessaires à la location d'une terre. Cela s'est fait dans le passé et cela peut se faire à l'avenir. D'un autre côté, nous ne réussirions pas avec les célibataires. Peu importe que vous les assujettissiez à un contrat de deux ans, vous n'aurez aucun succès avec eux, s'il n'y a pas la perspective de leur amener plus tard leurs familles. Mais une famille—mettons un homme, sa femme et une couple d'enfants—gagnera une somme assez intéressante.

L'hon. M. BUCHANAN: Et il y a beaucoup de terres?

M. COLLEY: Oui, et de plus il y a 300,000 acres de terre arables en culture en ce moment et dans lesquelles les gouvernements provinciaux placent des millions de dollars. Ils auront besoin de ces colons, et les meilleurs colons ont été ceux qui sont venus dépourvus de tout et qui ont gagné en produisant sur la terre. La chose est encore possible. Malheureusement les services du travail n'ont pas aperçu cette possibilité ou ne l'ont pas envisagée. Il ne fait aucun doute que si l'on amenait des familles, elles contribueraient à la mise en valeur future du pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Selon toute apparence, vous n'approuvez pas la prohibition dont l'Immigration frappe en ce moment les gens mariés.

M. COLLEY: Je ne dirai pas qu'il y ait, à ma connaissance, de prohibition contre les gens mariés.

L'hon. M. ROEBUCK: Oh! oui, il y en a une.

M. COLLEY: Parmi les personnes déplacées, il y a des familles qui, si on les avait amenées ici assez tôt cette année, auraient sûrement fait l'affaire et auraient constitué des recrues ou des candidats pour la colonisation dans deux ou trois ans d'ici, quand les 300,000 acres en question seront prêtes pour la colonisation. En outre, il y a probablement 500,000 acres de plus que l'on pourrait irriguer. Je ne connais au Canada aucune possibilité de colonisation égale à celle qui est offerte par les terres irriguées que j'ai mentionnées, et cela a quelque rapport avec mon travail actuel, parce que cette organisation du CIR peut fort bien trouver sage, plus tard, de profiter des possibilités de colonisation.

L'hon. M. CRERAR: Vous parlez en ce moment de l'Alberta?

M. COLLEY: Oui, surtout de l'Alberta.

L'hon. M. BUCHANAN: Le témoin a développé ce que j'ai dit.

M. COLLEY: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous travaillez en ce moment, monsieur Colley, pour le Comité intergouvernemental des réfugiés?

M. COLLEY: Oui, et si vous me le permettez, j'aimerais à vous lire quelques notes. Elles ne sont pas de moi, mais je vais vous les lire.

NOTES SUR LES PERSONNES DÉPLACÉES ET LES RÉFUGIÉS DISPONIBLES COMME ÉMIGRANTS

1. L'intérêt du Comité intergouvernemental des réfugiés pour le rétablissement par migration des personnes déplacées et des réfugiées, date de sa création en 1938, alors qu'il a été établi pour s'occuper des réfugiés d'Allemagne et d'Autriche.

Les 35 pays suivants sont membres de ce comité: République argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, République tchécoslovaque, Danemark, République dominicaine, Equateur, Egypte, Eire, France, Grèce, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pérou, Pologne, Suisse, Suède, Union sud-africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Ce comité a été organisé en 1943 et on a élargi son mandat de façon qu'il puisse s'occuper de toutes les personnes qui ont dû quitter ou qui peuvent avoir à quitter le pays qu'elles habitent à cause du danger qu'elles y courent pour leur vie ou leurs biens en raison de leur race, de leur religion ou de leurs opinions politiques. Pendant la guerre, on a secouru autant que possible les nationaux des Nations unies, ainsi que les dépatriés et réfugiés fuyant la persécution nazie, lorsqu'ils ressortissaient au mandat reçu. Après la fin des hostilités, sans modifier en rien le mandat et en attendant un éclaircissement supplémentaire du problème, le programme d'activités s'est limité aux classes suivantes:

- a) Réfugiés autrichiens et allemands fuyant la persécution nazie.
- b) Réfugiés espagnols.
- c) Certains autres dépatriés.

Le 16 juillet 1946, sur les instances des gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, le comité exécutif a sanctionné une extension des activités positives du comité, dans les limites de son mandat. Cette extension visait principalement à faciliter le travail de la nouvelle organisation (Organisation internationale des réfugiés) que l'on se propose d'établir comme une agence spéciale rattachée aux Nations unies, tout d'abord en appliquant certaines mesures préliminaires au rétablissement, puis en voyant au rétablissement lui-même dans la mesure où cela serait praticable. Ces mesures ont trait à toutes les personnes autrement admissibles et qui de plus ressortissent au mandat du comité, y compris les personnes déplacées non autrement inadmissibles et qui sont incapables ou ne veulent aucunement retourner dans les pays dont elles sont des ressortissants ou les pays qu'elles habitaient ordinairement autrefois. Le comité observera les principes définis par le projet de constitution de l'Organisation internationale des réfugiés.

2. Compte tenu de ces principes, l'effet de la décision du comité exécutif déjà mentionné, c'est que le comité a pris sur lui d'accomplir tous les efforts possibles pour trouver de nouveaux foyers aux réfugiés et aux personnes déplacées qui ne veulent ou ne peuvent pas retourner dans leur propre pays. Depuis la fin des hostilités en Europe, environ 6 millions de personnes déplacées et de réfugiés ont été rapatriés. Le rapatriement se continue, et les gouvernements intéressés, de même que l'UNRRA, font tout ce qu'il est possible de faire pour encourager le plus grand nombre possible de personnes à retourner dans les pays dont elles sont des ressortissants ou qu'elles habitaient auparavant. On calcule néanmoins qu'il y a aujourd'hui environ 850,000 réfugiés et personnes déplacées. On pense qu'une forte proportion de ces gens désirent émigrer outre-mer. La plupart sont en Allemagne, en Autriche et en Italie, mais il y en a aussi des groupes épars en divers pays d'Europe et d'ailleurs.

Ces pays sont membres du comité exécutif":

L'hon. M. ROEBUCK: Vous ne nous avez pas parlé de votre situation actuelle, ni dit ce qu'elle était.

M. COLLEY: Je suis représentant résidant de ce comité dont je parle en ce moment.

L'hon. M. ROEBUCK: Quel comité?

M. COLLEY: Le Comité intergouvernemental des réfugiés. Le mémoire vous expose ce que je fais. Je veux dire qu'il explique ce qu'est le comité et ce que sont ses fonctions.

3. Voici les chiffres approximatifs de la répartition, par nationalité, de ces 850,000 personnes:

Polonais	400,000	} (Lituanais	70,000	
Baltes	200,000		Lettons	100,000
Yougoslaves	75,000		Estoniens	30,000
Autres	175,000			
	850,000			

Le nombre des Polonais, non plus que le grand total de 850,000, ne comprend pas les membres des forces du général Onders, dont le gouvernement du Royaume-Uni a assumé la responsabilité première.

Au point de vue religieux, on calcule que de 10 à 15 p. 100 de ces 850,000 personnes sont des Juifs. La très grande majorité des autres sont catholiques, parmi lesquels un certain nombre d'orthodoxes, mais dont la plupart appartiennent à l'Église catholique romaine. Il y a des protestants, mais ils ne sont probablement pas plus de 10 p. 100 de l'ensemble.

4. Le décompte des principaux groupes de personnes déplacées et des réfugiés, par sexe et par âge, exprimé en pourcentages, s'établit comme suit:

Hommes	48 p. 100	Enfants de moins de	
Femmes	34 p. 100	16 ans	18 p. 100

Ces moyennes sont exactes, à peu de chose près, pour les Polonais et les groupements de réfugiés baltes, mais la proportion des hommes est de 56 p. 100 parmi les Juifs et de 61 p. 100 chez les Yougoslaves, et il n'y a que 7 p. 100 d'enfants de moins de seize ans parmi les personnes déplacées et les réfugiés de race juive.

5. Les emplois, métiers et professions sont extrêmement variés chez les réfugiés et les personnes déplacées, et si on fait un choix judicieux, on pourrait trouver parmi eux un très grand nombre d'ouvriers compétents pour n'importe quel métier ou profession. L'UNRRA a fait une enquête très sommaire et incomplète des occupations dans les centres de rassemblement de personnes déplacées en Allemagne, et le résultat de ce relevé montre que l'agriculture, l'abattage du bois, l'industrie laitière et la préparation des aliments constituent la plus nombreuse catégorie de travailleurs, en ce qu'elle renferme 45 p. 100 des hommes et des femmes employables du groupe polonais, 26 p. 100 des Yougoslaves et 16 p. 100 de chacun des groupements balte et juif.

Les autres principales catégories d'occupations largement représentées sont les communications, le ravitaillement et le transport, la métallurgie, les services d'hygiène et de santé, les commis d'administration et les emplois commerciaux, ainsi que les professions libérales et les arts. Les métiers de service personnel comme ceux du cordonnier, du tailleur, de la couturière, etc., renferment peut-être 25 p. 100 des personnes employables parmi les réfugiés et les déplacés.

On voit par là qu'il y a beaucoup de choix, qu'il y a, en chiffres ronds, un quart de million de cultivateurs expérimentés disponibles pour l'émigration et la colonisation, et qu'il y a une forte réserve de main-d'œuvre spécialisée et demi-spécialisée utilisable dans diverses industries.

6. Les méthodes de colonisation que le Comité intergouvernemental des réfugiés applique sont, outre le rapatriement, d'abord l'établissement par groupes sur une plus vaste échelle. Le comité est prêt à contribuer aux frais de transport des individus et des familles, et il désire vivement négocier, avec les gouvernements qui peuvent désirer des immigrants, le rétablissement de groupements plus nombreux. Il saisit avec plaisir toute occasion d'envoyer de ses représentants dans les pays d'accueil afin de débattre les exigences de ces pays et les meilleurs moyens pratiques de s'y plier, et il s'est rendu compte, à l'expérience, que les discussions préliminaires de cette sorte constituent la méthode

la plus satisfaisante pour assurer aux intéressés les immigrants et colons du type et de la classe exacts qu'il faut pour servir aux mieux les intérêts de leurs pays d'adoption."

L'hon. M. BUCHANAN: Grâce à cette organisation, y a-t-il des réfugiés qui se sont rendus dans les pays qui en sont membres?

M. COLLEY: Oh! il y en a eu au Brésil, au Paraguay et dans certains autres pays de l'Amérique du Sud.

L'hon. M. ROEBUCK: Savez-vous combien?

M. COLLEY: De mémoire, je puis dire qu'il y en a peut-être eu 5,000 en tout.

L'hon. M. ROEBUCK: Avez-vous trouvé des navires?

M. COLLEY: Oui. Notre organisme a trouvé des navires pour les transporter au Brésil.

L'hon. M. ROEBUCK: Et pourriez-vous trouver des navires pour les amener ici?

M. COLLEY: Nous avons eu, à deux ou trois reprises, des occasions qui nous auraient permis d'amener des gens ici, si nous avions pu les prendre en nombre, mais nous n'avons pas eu l'autorisation de les amener "en vrac". Il nous fallait étudier chaque cas et choisir. Or pour accomplir ce travail il faut du temps, et une fois qu'on l'a fini, les navires ne sont plus disponibles. Si nous avions eu l'autorisation de les amener "en vrac", nous aurions pu en faire venir un plein navire en mars.

L'hon. M. EULER: Et qu'en auriez-vous fait, une fois arrivés ici?

M. COLLEY: Les organismes d'ici s'en seraient chargés.

Le PRÉSIDENT: Votre organisation est-elle établie et fonctionne-t-elle?

M. COLLEY: Certes oui.

Le PRÉSIDENT: Je vois que vous dites ici: "L'Organisation internationale des réfugiés que l'on se propose d'établir comme agence spéciale rattachée aux Nations unies".

M. COLLEY: Le comité intergouvernemental a été formé en 1938. Il assume ces fonctions pour préparer les voies à l'OIR qui s'occupera, une fois formée, de l'immigration et du rétablissement. L'UNRRA n'a assumé aucune responsabilité quant à l'immigration et au rétablissement.

Le PRÉSIDENT: En attendant, constituez-vous une organisation établie?

M. COLLEY: Oui. Le gouvernement canadien contribue au soutien de notre organisme. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis constituent probablement ses plus importants appuis financiers.

L'hon. M. ROEBUCK: Savez-vous quels crédits nous avons votés pour les dépenses de ce comité?

M. COLLEY: Je n'ai pas ces chiffres sous la main en ce moment.

L'hon. M. BUCHANAN: Et qui est à la tête de ce comité?

M. COLLEY: Sir Herbert Emerson; il en est le directeur général.

L'hon. Mme WILSON: L'Angleterre accueille 15,000 Baltes.

M. COLLEY: Oui, l'Angleterre accueille 15,000 Baltes et elle est prête à en accepter un certain nombre chaque mois, un certain nombre mensuellement.

L'hon. Mme WILSON: Le premier groupe est arrivé l'autre jour. M. Matthew Halton en a parlé il y a une couple de jours.

L'hon. M. BUCHANAN: Collaborez-vous ici avec le ministère de l'Immigration?

M. COLLEY: Notre ministère possède la liste principale que lui fournit le comité et qui contient les requêtes des proches parents. A mesure qu'on approuve les sujets inscrits sur cette liste, j'avertis ceux-ci et je passe la chose outre-mer où le comité se met à l'œuvre, sépare des autres les sujets en question et prépare leur transport. Nous en avons amené plus de cinquante à bord de l'*Aquitania*, le premier du courant, et il y en aura cinquante autres le 28.

L'hon. M. ROEBUCK: Comment procédez-vous ici auprès de notre comité de l'immigration? Conduisez-vous au bureau de l'immigration les immigrants proposés?

M. COLLEY: L'équipe de l'immigration travaille de concert avec le CIR dans les camps même, là-bas.

Le PRÉSIDENT: Mais le ministère de l'Immigration affirme que l'étranger ennemi n'est pas de la juridiction du CIR.

M. COLLEY: Je parle des personnes déplacées.

Le PRÉSIDENT: Supposons que ce soient des réfugiés autrichiens ou allemands?

M. COLLEY: Eh bien! je veux parler de l'époque où notre comité s'est formé.

Le PRÉSIDENT: Je ne saisis pas très bien la différence que vous faites entre votre assertion et celle du ministère de l'Immigration.

M. COLLEY: Les réfugiés autrichiens et allemands dont il est question ici sont pour la plupart des réfugiés juifs qui, dès avant la guerre, éprouvaient certaines difficultés.

Le PRÉSIDENT: Et les réfugiés espagnols?

M. COLLEY: Leur cas date d'avant la guerre, et c'est pour eux que notre comité a tout d'abord été formé. Ce comité est encore responsable des réfugiés espagnols, mais il n'a pas essayé de les placer au Canada. Je suppose que l'on espère pouvoir, en fin de compte, les renvoyer dans leur pays d'origine.

L'hon. M. McGUIRE: Mais est-ce que les réfugiés juifs dont vous parliez ne sont pas d'Autriche et d'Allemagne?

M. COLLEY: Le réfugié juif, à quelque Etat qu'il appartienne, est traité comme une personne déplacée.

L'hon. M. McGUIRE: Et qu'est-ce que votre comité pense de cela?

M. COLLEY: Comme je vous l'ai expliqué, dans mon second paragraphe, nous fonctionnons en vertu d'un mandat de l'OIR, rédigé l'an dernier à Lake Success.

L'hon. M. McGUIRE: Cela ne nous apprend pas ce qui vous fait dire qu'un citoyen juif de Hongrie n'est pas hongrois.

M. COLLEY: Je suppose bien que non; mais notre comité regarde les réfugiés juifs ou les personnes déplacées comme des gens auxquels nous devons nous intéresser.

L'hon. M. McGUIRE: Etait-ce là votre sentiment en 1938, avant qu'on ne commence la guerre?

M. COLLEY: Le problème des réfugiés s'est posé avant la guerre sur le plan international, et le Royaume-Uni et les Etats-Unis, avec d'autres gouvernements, se sont crus tenus d'y voir. Ils ont donc formé notre comité. Ce comité n'a rien de privé.

L'hon. M. ROEBUCK: Et les gouvernements assurent la finance de ce comité?

M. COLLEY: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Le Dominion du Canada a-t-il payé sa part des frais de ce comité?

M. COLLEY: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Etait-ce une somme très importante?

M. COLLEY: Importante, oui, à un certain point de vue, mais proportionnée aux autres contributions; c'est environ 4 p. 100 de nos fonds. Le but poursuivi, en installant un représentant au Canada, c'était de travailler à la solution du problème actuel, non pas du problème passé, mais du problème des personnes déplacées et des réfugiés des camps d'Allemagne.

Le PRÉSIDENT: C'est pour cela que vous vous exprimez en ces termes: "que l'on a proposé d'établir comme une agence spéciale rattachée aux Nations unies."

M. COLLEY: Oui. Nous fonctionnons en vertu de son mandat jusqu'à ce que l'agence en question soit prête à accomplir le travail. Ce comité est réuni en ce moment à Genève, dans le but de faire les arrangements définitifs nécessaires à l'établissement de l'OIR. On espère conclure ces arrangements d'ici à la fin de juin. En attendant, le problème qui se pose en est un de rétablissement ou de rapatriement, et il faut bien que quelqu'un s'en occupe, et c'est notre comité qui fait ce travail particulier.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous vos bureaux à Ottawa?

M. COLLEY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Alors nous aimerions à vous revoir avant d'avoir fini notre enquête.

L'hon. M. CAMPBELL: J'ai cru comprendre, à vos observations, que, pour vous personnellement, vu la façon dont on applique la politique actuelle, il vous serait presque impossible d'amener un plus grand nombre de ces personnes déplacées au Canada?

M. COLLEY: Oui, ce serait virtuellement impossible, vu qu'il s'agit de réunir un grand nombre de personnes et de faire les arrangements nécessaires pour nolisier un navire.

Le PRÉSIDENT: Cela dépend-il en quelque façon des règlements de l'immigration?

M. COLLEY: Non. Les règlements de l'immigration permettent aux gens, en ce moment, de venir ici.

L'hon. M. CAMPBELL: J'ai cru que vous ne pensiez pas que c'était là le cas, puisque vous avez dit que le ministère de l'Immigration vous donnait une liste de personnes à choisir, mais que, vu la politique actuelle, vous ne possédiez aucun moyen de les amener au Canada.

M. COLLEY: Le plus récent arrêté ministériel permet d'amener ici les gens qui sont sûrs d'un emploi. Si notre comité avait l'autorisation de choisir les gens outre-mer sans s'occuper de savoir s'ils ont de la parenté de ce côté-ci ou s'il est question pour eux d'un emploi particulier, nous pourrions le faire, mais nous n'avons pas reçu cette autorisation. Tel que je le comprends, l'arrêté ministériel ne nous permettrait pas cela.

Le PRÉSIDENT: Nous vous remercions beaucoup, et il se peut que nous désirions vous entendre encore, plus tard.

L'hon. M. McGUIRE: Le témoin est-il d'avis que son organisme devrait faire venir d'Autriche, de Hongrie ou d'Allemagne un homme qui par exemple ne serait pas juif?

M. COLLEY: Oh! oui.

L'hon. M. McGUIRE: Eh bien! cet arrêté ministériel dit que non.

M. COLLEY: Non, s'il s'agit d'un Hongrois. Je voudrais bien qu'on ne se méprenne pas sur ce que je dis à ce sujet. Je ne crois pas que nous puissions amener qui que ce soit d'Autriche ou de Hongrie.

L'hon. M. McGUIRE: Ou d'Allemagne?

M. COLLEY: Ou d'Allemagne, à moins que ce ne soit une personne déplacée.

L'hon. M. McGUIRE: Mais il y a, dans ces pays, d'autres personnes déplacées qui ne sont pas juives; il y a, dans ces pays, aujourd'hui, des personnes déplacées qui ne sont pas des Juifs. Pouvez-vous amener de ces gens ici? Votre organisme peut-il le faire?

M. COLLEY: Le mandat que nous avons reçu des Nations unies nous impose des restrictions. Les lois canadiennes nous obligent aussi à certaines limitations lorsqu'il s'agit de déterminer ce qu'est un étranger ennemi. Les Juifs que nous transporterions ici seraient, pratiquement, appelés des dépatriés.

L'hon. M. BUCHANAN: Je crois que la question doit se poser comme suit. Supposons des gens qui ne soient pas des juifs, mais quand même des personnes déplacées, quoique Autrichiens ou Hongrois. Auraient-ils la permission de venir au Canada?

M. COLLEY: Non. Ni Autrichien, ni Hongrois, ni personne. Ce serait bien long à expliquer. On exclut tout étranger ennemi, et toute personne censée avoir aidé l'ennemi. Je pourrais vous lire ce que le mandat de l'OIR dit à ce sujet. Ce mandat a été rédigé au cours d'un débat à Lake-Success et il a fallu surmonter toutes sortes de difficultés, de sorte qu'on a dû en venir à un compromis.

L'hon. M. McGUIRE: Mais comment vous accommoderiez-vous de cet arrêté ministériel du gouvernement canadien?

M. COLLEY: Nous n'amènerions ici ni des Hongrois, ni des Allemands, ni des Autrichiens, ni des Roumains. Sur ce point, nous ne pouvons éluder l'arrêté ministériel.

L'hon. M. McGUIRE: Et alors qui amenez-vous de ces pays?

M. COLLEY: Nous n'amènerons que des gens des camps de personnes déplacées situés en Allemagne, en Autriche et en Italie. Certaines de ces personnes, beaucoup d'entre elles, sont des Yougoslaves, des Tchécoslovaques ou des citoyens d'autres pays, mais nous ne saurions toucher en ce moment aux personnes qui, se trouvant actuellement dans les camps de personnes déplacées, sont d'une nationalité qui en fait d'anciens étrangers ennemis.

L'hon. M. CRERAR: Peu importe qu'ils soient nazis ou anti-nazis?

M. COLLEY: Peu importe qu'ils soient nazis ou anti-nazis.

L'hon. M. ROEBUCK: Il y a cinq mille noms sur votre liste principale?

M. COLLEY: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Et ils ont tous des parents ici au Canada?

M. COLLEY: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Y a-t-il quelque chose qui vous empêche de rassembler ces cinq mille personnes, de trouver une couple de navires, puis de toutes les amener ici?

M. COLLEY: Toutes ces personnes n'ont pas été acceptées. On n'en accepte que deux ou trois à la fois, et il est assez difficile de les mettre en file.

L'hon. M. ROEBUCK: Ne pouvez-vous pas amener celles qui sont déjà acceptées?

M. COLLEY: Nos hommes s'emploient à cela avec le plus de diligence possible. Nous avons là-bas des équipes qui font le choix des personnes déplacées: elles les font venir de vingt ou trente régions différentes.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes très heureux de vous avoir entendu, et il se peut que nous vous priions de revenir.

M. COLLEY: Merci. J'aurais plaisir à revenir.

M. Colley, le témoin, se retire.

Le PRÉSIDENT: Nous faisons maintenant appeler M. Ian MacKay, un ancien employé de l'UNRRA en Allemagne.

M. MACKAY: Honorables sénateurs, je ne suis ici à aucun titre officiel, mais j'aimerais pouvoir penser que, dans un certain sens, j'occupe un poste officiel, puisque je représente ici quelque 800,000 personnes déplacées d'Europe, et en particulier les personnes déplacées de la zone britannique d'Allemagne que je connais très bien, et plusieurs centaines d'employés de l'UNRRA qui ont accompli en Allemagne une large part du travail de l'UNRRA pour le soulagement des misères des personnes déplacées. J'ai eu l'avantage, il y a environ un mois, d'adresser la parole à un groupe de sénateurs et de membres du Parlement, mais je ne m'étendrai pas sur ce que j'ai dit à cette occasion, parce que j'ai peu de temps.

L'hon. M. HAIG: Qui est ce monsieur et au nom de qui parle-t-il?

M. MACKAY: J'ai été aumônier protestant du Corps d'aviation canadien. En 1945, je suis allé en Allemagne avec la délégation de l'UNRRA; j'ai travaillé pour elle pendant plusieurs années. Je suis resté à son service jusqu'au 1er janvier de cette année. Je ne représente aucun groupe en particulier. Je suis venu ici à la demande de la sénatrice Wilson et je vous serais obligé de voir en moi un représentant des personnes déplacées de la zone britannique d'Allemagne, en faveur desquelles je désire lancer un appel, de même qu'en faveur de centaines d'employés de l'UNRRA qui ont magnifiquement contribué au soulagement des misères de l'Europe.

Le problème des personnes déplacées se pose pour nous depuis déjà quelque temps, mais il est jusqu'ici resté sans solution. Plus le temps avance, et plus il devient urgent de résoudre ce problème. La situation des personnes déplacées d'Europe, loin de s'améliorer, empire. J'aimerais à vous lire un passage d'une lettre que j'ai reçue la semaine dernière de Mlle Elsie Moyle, qui est en Allemagne. Elle écrit ce qui suit:

...Vous ne serez naturellement pas surpris d'apprendre que la situation a empiré depuis votre départ. Les personnes déplacées sont toujours dans leurs camps et il semble que nous fassions si peu pour elles! Je crois que la plupart d'entre nous se démènent toujours dans l'espoir de réussir un jour à faire accepter quelque chose d'utile à quelqu'un, mais c'est une besogne accablante. Pendant les premiers mois de l'hiver, la plupart de nos personnes déplacées ont été traînées sans pitié à travers tout le pays, conformément à un plan dressé pour retrouver un maximum de logements et abriter les réfugiés. Mesure nécessaire, mais presque inhumaine, vu que certaines gens ont dû changer de logis cinq fois en trois mois. De toute la zone, cette région-ci est celle où le rapatriement a le mieux fonctionné, et pour maintenir le confort des trains à un niveau raisonnable, il a fallu remuer ciel et terre. On a fini par arrêter le rapatriement en attendant qu'il fasse plus beau, et cela au lendemain de Noël, parce que plusieurs personnes avaient gelé à mort à bord du navire venant de Lubeck ou du train en provenance de Hesslingen. Les Allemands assument une part de plus en plus grande de responsabilités dans la reconstruction de leur économie, et il s'ensuit qu'il faut faire de plus grands efforts pour soutenir les droits (si l'on peut dire) des personnes déplacées, et la vie paraît être devenue une suite ininterrompue de demandes d'explications à propos de ceci ou de cela. Les personnes déplacées reçoivent exactement les mêmes rations que les Allemands, sauf qu'on les leur distribue régulièrement,

ce qui n'est pas le cas pour les Allemands, et bientôt on exigera d'elles qu'elles paient leur nourriture et leur logement et qu'elles se mettent au travail..."

Passage d'une lettre expédiée à M. Ian MacKay par Mlle Elsie Moyle, quartier général de l'UNRRA, Haut-Rhin, prov. de Westphalie, Iserlohn, Allemagne.

Les réfugiés dont il est question dans cette lettre sont des Allemands venus de Pologne, des Sudètes et d'autres endroits. Nos réfugiés ont été transportés d'un endroit à l'autre, à travers le pays, afin qu'on puisse trouver de la place aux réfugiés allemands. C'est une lettre qui est venue d'Allemagne et que j'ai reçue la semaine dernière. Elle vous permet de vous rendre compte de l'urgence qu'il y a à trouver une solution au problème posé par ces gens.

J'aimerais maintenant à dire un mot de la qualité de ces gens. Depuis mon retour d'Allemagne, j'ai adressé assez souvent la parole à divers organismes et groupements. J'ai l'impression que la plupart des Canadiens ne se sont pas fait une idée très nette de la qualité des gens que nous avons trouvés en Allemagne. J'avais, je crois, la même opinion lorsque je me suis rendue en Allemagne, c'est-à-dire que pour moi j'allais avoir affaire avec des gens assez peu intéressants qui avaient été exploités et spoliés par les nazis. A ma grande surprise, je constatai qu'il n'en était pas ainsi. J'ai connu beaucoup de ces gens, parmi les plus cultivés et les plus distingués que j'aie jamais rencontrés dans ma vie. Ils sont de la plus haute moralité, en dépit des atrocités dont ils ont été victimes de la part des nazis. Ils viennent de toutes les couches sociales, depuis celle du garçon de ferme jusqu'aux plus hautes sphères universitaires. Je songe en particulier à un homme qui venait de Lithuanie où il était professeur et chargé de recherches en botanique dans une certaine université de ce pays. Cet homme était aussi doyen de sa faculté et un écrivain connu non seulement dans son pays, mais aussi à l'étranger. J'ai reçu de lui des lettres au moyen desquelles il cherchait à prendre contact avec des gens capables de le faire sortir du pays. A Hambourg, nous avons pu créer une université balte, dont tout le personnel enseignant était balte et dont tout le matériel avait été volé par les Allemands dans les Etats baltes. Nous nous sommes procurés ce matériel et l'avons installé. Il y a là plusieurs centaines d'étudiants baltes qui suivent des cours universitaires. On peut dire la même chose des Ukrainiens et des autres.

Au sujet des Polonais, une des difficultés qui se présentaient, c'est que nous n'avions pas d'instituteurs parfaitement qualifiés pour les instruire, parce que le personnel enseignant avait été rapatrié en nombre en Pologne. Vous pouvez considérer toutes les classes et sphères sociales et vous en trouverez les dirigeants en Allemagne; vous y trouverez des ouvriers de métier et des sans-métier. Nous nous attendions à ce que certains pays nous demandent des gens de certaines professions, et c'est pour cela que nous avons établi un fichier d'emplois auquel chaque personne déplacée est inscrite selon son dossier personnel qui renseigne non seulement sur la carrière ou le métier, mais aussi sur le degré de compétence atteint dans la profession. J'ai ici un spécimen de ce fichier, et vous êtes à même de l'examiner; il est de la plus haute importance. Quiconque a besoin d'employés, spécialisés ou non, peut entrer dans n'importe quel camp de l'UNRRA en Allemagne et dire: "Je désire connaître le nombre de gens de métier qu'il y a ici", et il le trouvera, dans le fichier en question, sur ces fiches.

En établissant ce répertoire, nous songions tout d'abord à nous représenter clairement les catégories de gens avec lesquelles nous avons affaire, au point de vue de l'occupation de leurs facultés. Auparavant, il nous était absolument impossible de trouver de l'emploi en Allemagne pour les personnes déplacées. Le jour où la main-d'œuvre vint à manquer, par suite de la rareté des vivres, il nous devint possible de procurer de l'emploi aux personnes déplacées. Dans les

environs de la ville de Hanovre, presque tous les hommes eurent du travail, les uns dans le gouvernement militaire, les autres à l'UNRRA ou dans les industries de la forêt. D'autres encore se sont employés dans les tourbières ou l'industrie allemande, sous la surveillance d'un de leurs propres nationaux. La deuxième raison pour laquelle nous avons dressé notre fichier d'emplois, c'est que nous nous attendions à ce que le pays lui-même nous demandât de la main-d'œuvre et que nous voulions être en mesure de le renseigner parfaitement. Une fois ce répertoire établi, nous avons fait enquête sur les idées politiques de chacun de nos protégés. Des équipes recrutées parmi le personnel de l'UNRRA et du gouvernement militaire parcoururent les camps et examinèrent chaque personne. Chaque personne examinée dut remplir une formule, un questionnaire qui était rigoureusement confidentiel. On ne connaissant pas la teneur de ce questionnaire, mais le directeur de chaque équipe possédait la clé qui permettait d'interpréter chaque formule remplie. Si on avait le moindre doute sur l'admissibilité du candidat, soit pour le secours de l'UNRRA soit à propos de ses opinions politiques, un supérieur du directeur d'équipe avait une autre clé pour éclaircir le point douteux et on lui transmettait la formule, et ainsi de suite. De sorte qu'en ce moment, dans tous les camps d'Allemagne, quant à l'UNRRA et aux associations qui collaborent à son action, les opinions politiques des personnes déplacées ont fait l'objet d'enquêtes approfondies. Ces gens sont sûrement des anti-nazis et des anti-communistes, à tous les sens de ces mots. Le problème est extrêmement pressant, et je vous l'expose, à vous qui siégez en comité pour l'étude de ce problème en particulier.

Il est facile de trouver des raisons qui militent contre l'admission de ces gens au Canada. Nous pouvons dire: question d'emploi et de transport, mais il y a plus que cela. A mon humble avis, nous avons une obligation morale bien précise envers ces gens qui ont souffert aux mains de ceux que nous avons vaincus sur les champs de bataille, et nous, qui vivons dans ce grand et merveilleux pays si généreusement béni par Dieu, avons le devoir certain de les accepter, si possible, et de les placer dans nos industries. J'irai même jusqu'à dire que si nous posions la question à l'ensemble du peuple canadien, il ne fait aucun doute que nos Canadiens accueilleraient des familles entières, assumeraient l'entière et complète responsabilité de tous ceux qui pourraient nous venir d'Europe, pour la simple raison qu'ils se sentent une obligation morale envers eux. Si je le puis, je répondrai avec plaisir à toute question qu'on voudra bien me poser.

L'hon. M. BUCHANAN: Combien y a-t-il de familles entières parmi ces personnes déplacées; arrive-t-il que le père, la mère et leurs enfants soient réunis dans un camp.

M. MACKEY: Oui, lorsqu'ils peuvent se retrouver; mais il y a de nombreux cas où nous devons chercher et rechercher les familles et la parenté de certaines gens. Lorsque nous parvenons à les trouver, nous leur assurons la vie de famille autant que la chose est possible dans leur condition particulière.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous ne savez pas combien il y a de familles complètes?

M. MACKEY: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais il y en a beaucoup?

M. MACKEY: Il ne serait pas exagéré de dire que la plupart d'entre eux voudraient bien se voir au milieu de leur famille; mais beaucoup sont sans famille et il y a parmi eux un certain nombre de personnes que nous appelons des enfants non accompagnés parce que l'on n'a pas pu retrouver leurs parents et que l'on suppose ceux-ci morts ou tués. Dans toute l'Allemagne, il y a vraisemblablement de cinq à huit mille de ces enfants. Ce sont indiscutablement des enfants non accompagnés. En chiffres ronds, nous en avons trouvé deux mille dans

la zone britannique. Pour beaucoup d'entre eux, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu obtenir le moindre renseignement à leur sujet, de sorte que nous les avons étiquetés: de nationalité inconnue.

L'hon. M. CAMPBELL: Avez-vous demandé à ces gens s'ils désiraient émigrer? Savez-vous où ils aimeraient à émigrer?

M. MacKAY: Ces gens veulent émigrer au Canada ou aux Etats-Unis.

L'hon. M. CAMPBELL: C'est cela qu'ils veulent?

M. MacKAY: C'est pratiquement leur seul désir. Dans tous les camps que j'ai visités, j'ai été assailli de questions à propos du Canada et de la possibilité d'émigrer au Canada, et il est arrivé que l'on a remis des requêtes portant deux ou trois centaines de noms de personnes seules ou membres de familles désireuses de venir en notre pays.

L'hon. M. CAMPBELL: Etaient-ce des gens qui avaient de la parenté au Canada?

M. MacKAY: Je suppose que certains de ces Ukrainiens avaient des parents au Canada, mais ce n'était certes pas le cas de beaucoup de personnes venues des Etats baltes.

L'hon. M. CAMPBELL: Donc, vu les règlements et la politique gouvernementale actuelle, il est presque impossible de les transporter ici?

L'hon. Mme WILSON: Il y a bien peu de Baltes dans notre pays.

L'hon. M. McGUIRE: Pouvez-vous nous dire s'il y a beaucoup de Baltes qui laissent leur pays pour aller vivre en Allemagne?

M. MacKAY: Les Baltes ont subi deux occupations, une soviétique et une allemande.

L'hon. M. McGUIRE: Ils essayaient d'échapper aux deux.

M. MacKAY: Oui. L'UNRRA a toujours eu pour politique de rapatrier les Polonais.

L'hon. M. McGUIRE: Pourquoi rapatrier les Polonais en nombre? Je croyais que le Polonais serait le dernier au monde à vouloir retourner dans son ancienne patrie.

M. MacKAY: Au début, nous ne recevions aucun renseignement de Polonais. Il y avait décidément un rideau tendu à la frontière polonaise. Puis nous avons commencé d'accueillir en Allemagne une partie de la Croix-rouge de Varsovie, qui nous apportait des renseignements très précis sur ce qui se passait en Pologne. C'est alors que l'UNRRA et les gouvernements militaires ont pris une attitude bien tranchée sur le rapatriement et ont encouragé, je crois, ces gens à se faire rapatrier. J'incline à croire que la Pologne aujourd'hui a une plus forte population que jamais dans son histoire. A la fin de l'année dernière, la Pologne retrouvait les gens des première et troisième catégories. Elle fermait ses portes aux nazis et aux véritables sympathisants nazis. C'étaient là les seules gens que les Polonais ne voulaient pas revoir. En une seule semaine, environ deux cents personnes non acceptables à la Pologne sont retournées en Allemagne.

L'hon. M. BUCHANAN: Demandèrent-elles à retourner de nouveau en Pologne?

M. MacKAY: Oui. Elles y retournaient en qualité de personnes déplacées, bien qu'au sens propre de ce terme, elles ne fussent pas des personnes déplacées.

L'hon. McGUIRE: Le territoire où elles retournaient était-il un ancien territoire allemand et non un territoire polonais?

M. MacKAY: En certains cas, oui. Ces gens étaient fortement encouragés à s'en retourner.

L'hon. Mme WILSON: Le brigadier Drury vient de revenir au pays et il a dit que si la situation est très pénible en Pologne, elle n'est pas sans espoir. Il s'est rendu dans ce pays comme officier responsable de l'UNRRA et il est d'avis qu'il y a là un peu plus de liberté. Il dit que la Y.M.C.A. est à l'œuvre, ainsi que les catholiques, mais que leurs activités sont limitées.

M. MACKAY: La plupart des Polonais qui étaient en Allemagne étaient de la classe paysanne; ils avaient été locataires de fermes sur les grandes propriétés, et il n'y avait donc rien qui les empêchât d'y retourner, puisqu'ils n'étaient nullement compromis au point de vue politique. De plus, les grandes propriétés ont été expropriées par le gouvernement et subdivisées, de sorte qu'en y retournant, les fermiers recevaient un lopin de terre bien à eux.

L'hon. M. CAMPBELL: L'UNRRA a-t-elle formellement proposé une immigration en nombre aux gouvernements canadien et américain?

M. MACKAY: On peut dire que oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Et avec quel résultat?

M. MACKAY: On n'a obtenu presque aucun résultat. Le seul renseignement récent que j'ai reçu d'Allemagne montre qu'aucun représentant d'un gouvernement, sauf celui du Brésil, n'a accompli, à titre officiel, de véritable effort en Allemagne, c'est-à-dire qu'aucun n'est allé jusqu'à visiter les camps, à se rendre compte de la qualité des gens qui s'y trouvent, etc. Pour ce qui a trait à l'immigration, le Brésil est le seul pays qui a agi.

L'hon. M. MCGUIRE: Etes-vous d'avis que votre travail vous serait facilité si le gouvernement du Canada abrogeait l'arrêté en conseil qui empêche les nationaux d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie de venir ici en ce moment?

M. MACKAY: Je ne crois pas.

L'hon. Mme WILSON: C'est une entente internationale, et nous ne saurions la modifier.

L'hon. M. MCGUIRE: Non, mais je parle de l'arrêté en conseil.

L'hon. M. CAMPBELL: Mais ce n'est pas là l'obstacle insurmontable.

M. MACKAY: Non.

L'hon. M. CAMPBELL: Cet obstacle, c'est la politique arrêtée par le gouvernement et qui veut que personne ne soit admis sans sa permission.

L'hon. Mme WILSON: J'ai entendu parler, l'autre jour, d'un suicide.

M. MACKAY: Oui. Ces gens d'Ukraine et des Etats baltes, si l'on essaie de quelque manière de les renvoyer chez eux et de les faire reconnaître comme citoyens de l'Union soviétique, eh bien ces gens sont résolus au suicide collectif et ils portent toujours sur eux des lames de rasoir. Et si j'aurais un jour nous leur disions: "Vous êtes des citoyens de l'Union soviétique aux termes de l'entente d'Yalta, vous devez retourner en votre pays", il y aurait partout des suicides collectifs, en Allemagne.

Le PRÉSIDENT: Le ministère de l'Immigration dit: ce sont avant tout des citoyens de Hongrie, et par conséquent des étrangers ennemis.

L'hon. M. MCGUIRE: Le ministère de l'Immigration a en main plusieurs demandes venues d'Italie, de Hongrie et de certains autres pays. Il les rejette, il ne saurait même les étudier. Donc si votre organisme, en dépit de cet état de choses, pouvait faire venir ces gens ici, j'en déduirais que vous avez conclu une convention quelconque avec le gouvernement du Canada.

M. MACKAY: L'UNRRA n'assume aucune responsabilité dans le cas des nationaux de pays ennemis.

L'hon. M. MCGUIRE: Alors qui pouvez-vous amener d'Allemagne en ce moment?

M. MAC KAY: Eh bien vous avez d'abord les Polonais, les Yougoslaves, les Lituanais, les Russes blancs, les Juifs qui ne sont assurément pas nationaux de pays naguère ennemis.

L'hon. M. McGUIRE: Ceux qui nous sont venus récemment, les cinquante ou soixante derniers, tombent-ils sous cet article?

M. MAC KAY: C'étaient des personnes déplacées, le premier groupe à arriver au Canada, je crois. Je pense aussi avoir raison de dire que les Ukrainiens et les Mennonites du Canada se tiendront entièrement responsables de ces gens, quand ils arriveront.

L'hon. M. HUSHION: A propos des restrictions imposées par le gouvernement, il me semble bien que ces gens sont de bonnes gens bien intentionnées, en tout cas éminemment désirables, et il me paraît y avoir une injustice. Vous êtes en mesure de nous amener d'Allemagne un citoyen très désirable, et nous ne pouvons le laisser entrer ici. Si nous pouvions en faire venir d'Allemagne, le fardeau serait allégé d'autant. Il me semble que le gouvernement devrait supprimer ses restrictions et laisser faire l'ensemble des Allemands, le peuple allemand. Il n'est pas, je crois, responsable de ce qui est arrivé.

M. MAC KAY: C'est une question de parenté. Ces gens sont ceux qui ont souffert.

L'hon. M. HUSHION: Tous ont souffert.

M. MAC KAY: Les souffrances endurées en Allemagne, les Allemands se les sont attirées; après avoir passé un an et demi en Allemagne, je crois pouvoir dire que les Allemands ne se croient pas le moins responsables de ce qui est arrivé. Au début, notre plus grande difficulté, c'était de protéger jusqu'au moindre droit de nos nationaux alliés, par rapport aux droits et privilèges des Allemands, qui étaient le peuple vaincu. Et ce sont nous les gens qui ont libéré les esclaves des camps de travail et les gens des camps de concentration, et ces gens nous sont confiés en Allemagne, et nous les y laissons depuis déjà plusieurs années sans leur donner le moindre espoir, sans apporter de solution du problème qu'ils posent. Ils sont par conséquent désappointés et désespérés, et ils sont en train de se démoraliser, parce qu'ils n'ont pas d'espoir. Si seulement nous pouvions aller à eux et leur dire: dans un an, nous amènerons un certain nombre d'entre vous, alors nous leur donnerions de l'espoir.

Au début, nous en avons renvoyé un certain nombre en Russie soviétique, à la pointe de la baïonnette. Nous ne devrions pas les forcer à y retourner. Aux termes de l'accord d'Yalta, les Russes sont les seuls que l'on peut forcer à retourner en U.R.S.S.

L'hon. M. HUSHION: Il semble bien que les Soviets aient eu beaucoup à faire là dedans; mais le peuple allemand dans son ensemble, à un point de vue humanitaire, il lui était difficile de résister à l'hitlérisme ou au nazisme avec lequel il était aux prises. Maintenant que tout est fini, et afin de rendre la paix et la joie au monde, on devrait permettre au peuple allemand, dans la mesure du possible, de vivre comme les autres. C'est là exactement mon point de vue.

Le PRÉSIDENT: Il est midi et 35 et, à notre grand regret, il nous faut lever la séance. Il est dommage que nous ne puissions vous accorder plus de temps, monsieur Mac Kay.

L'hon. M. CAMPBELL: J'aimerais beaucoup que ce témoin revienne, car il y a une foule de questions très importantes à lui poser, et je crois qu'il pourrait nous fournir d'autres renseignements. J'ai l'impression qu'il comprend très clairement ces problèmes des personnes déplacées, et l'une des fonctions de ce Comité consiste à chercher une solution à ce problème en particulier et à insister très fortement auprès du gouvernement pour qu'il adopte entièrement cette solution, et auprès de la Chambre, enfin à lui donner quelque publicité.

Le PRÉSIDENT: Je crois savoir que ce M. MacKay est un ministre du culte, venu ici de Toronto sur l'invitation de notre collègue, l'honorable sénatrice Wilson, et il est regrettable qu'il n'ait pas eu plus de temps pour nous présenter son témoignage aujourd'hui, mais nous voulons clore cette audience à midi et demi.

L'hon. M. CAMPBELL: Ne pourrions-nous pas l'entendre après l'ajournement, plus tard cet après-midi?

Le PRÉSIDENT: Cela vous convient-il?

L'hon. M. CAMPBELL: Je crois que nous devrions être libres vers 4 heures et demie alors qu'on lèvera la séance du Sénat, ou en tout cas lorsqu'on lèvera la séance du Sénat.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous suspendrons donc la séance pour la reprendre après celle du Sénat, cet après-midi, alors que nous nous réunirons de nouveau ici même. Merci.

A midi et 40, le Comité suspend la séance pour la reprendre à la clôture de celle du Sénat, cet après-midi.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, le 24 avril 1947.

Le Comité reprend sa séance à 4 h. 40.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, je crois que nous atteignons le quorum en ce moment; il y a ici huit sénateurs.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a ici que cinq membres du Comité. Nous allons attendre une minute ou deux.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, M. MacKay nous a fait un exposé de quelques minutes avant que la séance soit levée, puis, comme nous ne disposons que de très peu de temps, vous avez proposé que la séance soit reprise cet après-midi pour entendre la suite de cet exposé. Il se trouve qu'il y a ici un certain nombre de sénateurs qui n'en ont pas entendu la première partie.

L'hon. M. HAIG: Ne me regardez pas; je l'ai entendue.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, je le sais. Je suggère donc à M. MacKay de résumer maintenant ce qu'il a dit ce matin, sans nécessairement tout le répéter, mais assez pour nous en donner une idée. Je le prie donc de nous dire une fois de plus ce qu'il sait de ces camps de personnes déplacées en Europe, et le reste, en reprenant en quelque sorte son exposé depuis le commencement.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous donner un simple sommaire qui nous renseignerait sur la durée de vos services en Allemagne et sur le travail que vous y avez fait.

L'hon. M. CAMPBELL: Le témoin aurait-il l'obligeance de nous expliquer au juste ce que sont ces personnes déplacées, parce qu'il y en a parmi nous qui semblent dans le doute sur la question de savoir s'il s'agit d'Allemands, ou ce qu'ils sont au juste.

L'hon. M. HAIG: Et dites-nous leur âge et leur sexe; dites-nous si les femmes qu'il y a parmi ces gens sont jeunes ou moins jeunes, etc.

M. MACKAY: Les personnes déplacées sont des gens de nationalités alliées qui ont été déplacés en raison de la guerre. Ceux dont je vous ai entretenus en particulier sont des gens que les nazis ont amenés en Allemagne en exécution de leur politique d'asservissement des travailleurs. Plusieurs de ces personnes ont été transférées dans des camps de concentration, et nous les avons libérées en mai 1945. Ce groupement se compose principalement de Polonais d'Ukrainiens, de Yougoslaves et de Baltes, et je n'y compte pas les Juifs qui sont considérés comme un groupe à part. Quel que soit leur pays d'origine, Pologne ou Yougoslavie, on les regarde comme Juifs, et c'est ainsi qu'ils se regardent eux-mêmes. Telles sont les personnes déplacées.

L'hon. M. ROEBUCK: Et leur nombre réel, à l'exclusion des Juifs, est de 850,000?

M. MACKAY: 850,000 y compris les Juifs.

Le PRÉSIDENT: Combien y a-t-il de Juifs?

M. MACKAY: Il serait difficile d'apprécier avec exactitude le nombre des Juifs, mais on peut dire qu'il y a peut-être 150,000 Juifs.

L'hon. M. ROEBUCK: J'avais entendu dire que c'était 10 p. 100.

M. MACKAY: Oui, des 850,000.

L'hon. M. ROEBUCK: Dix pour cent des 850,000 sont juifs. Les autres seraient donc protestants ou catholiques?

M. MACKAY: Oui, et il y a de nombreux Juifs venus en Allemagne, de Pologne et d'autres parties de l'Europe, et que nous appelons "infiltrés", et non personnes déplacées. Ils y sont venus après la guerre et, selon toute apparence, en vertu d'un plan soigneusement élaboré pour qu'ils quittent leur pays d'origine et s'en aillent en Allemagne. En ce moment, il y a environ 10,000 de ces gens à Belsen.

L'hon. M. ROEBUCK: Voulez-vous dire qu'ils sont au camp de concentration de Belsen?

M. MACKAY: Non, pas au camp de concentration, mais dans les baraques militaires du camp de concentration; ils sont environ 10,000, et je ne saurais dire combien, parmi eux, sont des infiltrés et combien des personnes déplacées.

L'hon. M. ROEBUCK: Faisiez-vous du travail pour le comité intergouvernemental?

M. MACKAY: Pas du tout, monsieur. Je ne faisais partie que du personnel de l'UNRRA et j'étais fonctionnaire principal du bien-être dans la province de Hanovre, et, en dernier, surveillant régional avec bureaux à Hanovre.

L'hon. M. ROEBUCK: Et vous êtes aumônier?

M. MACKAY: Non, j'étais fonctionnaire du bien-être, et je n'avais pas à m'occuper du côté religieux de notre travail, encore que la religion fasse partie du bien-être.

L'hon. M. HAIG: Aux termes des règlements de l'UNRRA?

M. MACKAY: Oui, selon les règlements de l'UNRRA.

L'hon. M. ROEBUCK: Le sénateur Haig vous a demandé de quelle sorte de gens il s'agissait.

L'hon. M. HAIG: Oui, je voulais savoir leur âge, leurs caractéristiques et d'autres précisions de ce genre.

M. MACKAY: Les âges varient beaucoup, naturellement; mais il y a un grand nombre de jeunes gens, mariés et non mariés, et j'ajouterai que la majorité constituent des familles et sont d'âge moyen.

L'hon. M. ROEBUCK: Et d'après vous, quels sont leurs métiers?

M. MACKAY: Leurs connaissances pratiques s'étendent à peu près à tout ce que vous voudrez. Comme je l'ai dit ce matin, nous avons établi un fichier d'emplois qui vous indique un peu la sorte de gens avec lesquels nous avons affaire. Ce fichier se divise en dix index-guides qui renferment tous les métiers, professions et occupations habituelles quelconques, et ces guides se subdivisent eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Ce document sera sans doute consigné dans notre compte rendu?

M. MACKAY: Si vous le désirez. Ce n'est pas un rapport complet; il ne vise que la zone dont je m'occupais en Allemagne.

Le PRÉSIDENT: Il nous serait quand même utile.

L'hon. M. ROEBUCK: Il traite des individus, n'est-ce pas?

M. MACKAY: Non, c'est un tableau statistique. Par exemple, sous la rubrique administration, bureaux, commerce, je me reporte à A-1, et j'y vois que nous avons 80 Polonais, 80 hommes, et 46 femmes qui sont comptables, vérificateurs et teneurs de livres. Un peu plus loin, je vois que chez les Lettons, par exemple, nous en avons 215 masculins et 21 féminins; chez les Lithuaniens,

123 et 121, et ainsi de suite. Nous trouvons toutes les classifications d'occupations: commis, vendeurs, dessinateurs, électriciens, ingénieurs, cultivateurs, laitiers, etc. Ce document porte sur environ 300,000 personnes. Ce rapport étudie en gros 300,000 cas.

L'hon. M. BUCHANAN: Vraiment?

M. MACKAY: Oui; il examine tous les cas de la province de Hanovre, mais rien que ceux d'hommes et femmes employables.

L'hon. M. HAIG: Il ne tient pas compte des enfants?

M. MACKAY: Non.

L'hon. M. HAIG: Et seulement des personnes déplacées?

M. MACKAY: Oui, et ce rapport a été préparé par un préposé américain du placement qui connaissait à fond la technique de ce travail. Les fiches sont gardées dans les divers camps, et tout ce qu'il vous reste à faire, c'est de demander le nombre de personnes expérimentées d'un certain métier; on cherche la fiche qui s'y rapporte et on vous procure tous les renseignements voulus au sujet de ces personnes. On vous dira même le degré de compétence et tout. Ce service est à la disposition de quiconque veut aller en Allemagne et faire son choix parmi les personnes déplacées.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez dit, je crois, aujourd'hui même, que le seul pays, le seul gouvernement à recourir jusqu'ici à ce service a été le Brésil?

M. MACKAY: Oui, c'est le seul gouvernement qui se soit fait représenter à cette fin en Allemagne.

L'hon. M. BUCHANAN: Et y a-t-il des gens qui se sont réellement rendus des camps de personnes déplacées jusqu'au Brésil?

M. MACKAY: Non, en tout cas pas en très grand nombre. Le Brésil devait accueillir 20,000, mais ce chiffre a été en fin de compte abaissé à 3,000 ou 4,000.

L'hon. M. HAIG: Je crois que l'on devrait consigner ce rapport au compte rendu. C'est un relevé portant sur 300,000 personnes qui se trouvent dans la province de Hanovre et sont d'âge à travailler. C'est un état des compétences et des possibilités dans cette région.

Le PRÉSIDENT: Si nous pouvions le faire analyser par quelqu'un, par écrit, de façon à le simplifier. Croyez-vous que cela soit possible?

M. MACKAY: Certes oui. On pourrait condenser ce rapport et le rendre plus facile à consulter qu'il ne l'est en ce moment. Ce sera facile à faire, mais c'est un document du plus vif intérêt, et s'il vous intéresse de l'étudier, il me fera plaisir de vous le remettre, parce qu'il donne un aperçu complet de la qualité des gens que vous trouverez en Allemagne.

Le PRÉSIDENT: Faites-nous savoir plus tard ce que vous pensez de la possibilité de résumer ce rapport et de l'imprimer. Et maintenant, continuez, s'il vous plaît, votre exposé.

M. MACKAY: Si vous aimez à vous faire une idée des conditions de vie auxquelles ces gens sont assujettis en ce moment, il vous intéressera, je crois, de savoir qu'il y a trois catégories de logements à la disposition des personnes déplacées. La première, ce sont les baraquements de l'armée allemande, et il y en a beaucoup en Allemagne. Ce sont, dans l'ensemble, d'excellentes constructions. Quelques-uns ont été gravement endommagés par les bombes, ceux de Belsen, par exemple, qui sont de très grands baraquements militaires; mais ils sont toujours en très bon état, et un camp comme celui-là comporte d'excellentes installations pour l'assistance aux personnes déplacées, quant à la nourriture; mais pour le logement, sauf dans un cas, les pièces ne sont pas tout à fait assez

grandes, et pour les familles relativement nombreuses, il y avait pas mal d'encombrement. Nous avons perdu quelques-uns de ces baraquements parce que les Anglais ont commencé à entraîner leurs soldats en Allemagne, de sorte qu'il nous a fallu évacuer des baraques; mais nous avons gardé les baraquements bombardés et ceux de Belsen. La deuxième catégorie de logements, celle qui était la plus abondante en Allemagne, était constituée par les bâtiments des camps de travailleurs réduits en esclavage, qui ne sont que de grandes huttes en bois, ayant à peu près la forme de cette salle. Les uns étaient en assez bon état, les autres en très très mauvais état. C'étaient des camps que les Allemands imposaient comme logis, pendant la guerre, aux travailleurs dont ils avaient fait leurs esclaves, et naturellement ils ne se souciaient guère de les tenir en bon état de réparation. Ces maisons étaient occupées par des ouvriers étrangers, et on ne les réparait pas régulièrement du tout. La plupart ont été réparés dans la mesure où les matériaux étaient disponibles. On n'a pas eu beaucoup de clous pour réparer ces bâtisses, de sorte qu'elles sont à peine habitables.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous avez parlé de travailleurs qui étaient des esclaves.

M. MACKEY: Il s'agit des mêmes personnes. Ce sont des gens que les nazis ont emmenés en Allemagne pour travailler dans leurs fabriques et leurs mines.

L'hon. M. BUCHANAN: Parmi ces personnes déplacées qui se trouvent en Allemagne en ce moment, quelle est la proportion de travailleurs esclaves?

M. MACKEY: A part les Baltes, à peu près tout le monde. Et il y avait environ 150,000 Baltes.

Le PRÉSIDENT: Et vous les appelez aujourd'hui des réfugiés?

M. MACKEY: Non, ce sont toutes des personnes déplacées.

L'hon. M. HAIG: Et ces mêmes personnes étaient des travailleurs réduits en esclavage?

L'hon. M. BUCHANAN: Vous dites que les Baltes n'étaient pas des travailleurs réduits en esclavage?

M. MACKEY: Pas au même point que les Ukrainiens et les Polonais. Les Baltes ne sont pas venus en Allemagne avant la dernière partie de l'année 1945.

L'hon. M. HAIG: Et ces gens ne veulent pas retourner chez eux?

M. MACKEY: Notre politique consistait à rapatrier les Polonais, et je vous ai dit les raisons pour lesquelles la Pologne a besoin de ses gens; et la Pologne, depuis quelque temps, est prête à accueillir les gens, les Polonais s'entend, dont le père ou la mère était allemand, et ils les accepteront dans les classes ou catégories n^{os} 2 et 3, mais pas dans la première qui est jugée vraiment allemande, celle des gens regardés par les nazis comme de purs Aryens, par rapport aux autres groupes. Par exemple, les Yougoslaves ne veulent pas retourner chez eux, à cause de la situation politique et de ses conséquences possibles en Yougoslavie. Ils sont royalistes et, comme vous savez, il n'y a pas de monarchie en Yougoslavie. Ainsi, à cause de leur crainte du régime politique en Yougoslavie, ils refusent absolument d'y retourner. Pour les Baltes, la situation est la même. Trois pays baltes sont occupés par les Soviétiques depuis 1944, de sorte qu'on les regarde maintenant comme les Républiques baltes de l'Union soviétique; et ces gens refusent de retourner chez eux aussi longtemps que les Soviétiques domineront ces pays. En tant que Nations Unies, nous n'avons pas encore reconnu l'occupation des trois pays baltes par l'Union soviétique. Je ne sais pas si nous le ferons, mais ces gens refusent absolument de rentrer chez eux.

L'hon. M. HAIG: Nous n'avons pas osé reconnaître cette occupation.

M. MACKAY: Selon toute apparence, nous l'avons ignorée jusqu'ici. Ces gens refusent de s'en retourner.

L'hon. M. DAIGLE: Quel est l'état de santé de ces gens?

M. MACKAY: L'état de santé des personnes déplacées est très très bon; je crois qu'on aurait raison de dire des Polonais que leur santé est meilleure en Allemagne qu'elle ne l'était auparavant, c'est-à-dire que la moyenne est meilleure et plus élevée qu'elle ne l'était en Pologne, parce qu'ils ont eu pour les soigner non seulement leur propre personnel médical, mais aussi celui qui travaillait sous la surveillance de l'UNRRA. On peut en dire autant des autres groupes.

L'hon. M. DAIGLE: Font-ils un travail quelconque?

M. MACKAY: Au début, il était presque impossible de faire travailler les personnes déplacées. Elles mêmes, tout d'abord, n'y tenaient pas tant que cela. Ces gens avaient travaillé, pendant six ou sept ans, de quatorze à dix-sept heures par jour, pour les Allemands, avec un régime alimentaire composé d'un bol de soupe à l'eau. Ils croyaient bien avoir mérité de ne pas travailler. Grâce au programme que nous avons établi dans nos camps, ils en sont venus à un point où ils étaient prêts à travailler, mais la situation allemande nous empêchait de leur trouver de l'emploi. Cependant, lorsque la ration alimentaire des Allemands a été réduite au point que les Allemands eux-mêmes ne pouvaient pas travailler, le gouvernement militaire nous a demandé avec insistance des ouvriers recrutés parmi les personnes déplacées. Alors s'est posé le problème du travail des personnes déplacées dans l'économie allemande. Conséquemment, lorsque nous leur procurions du travail dans les manufactures purement allemandes, ou dans une entreprise allemande quelconque, nous devions donner pour surveillant au groupe des personnes déplacées un contremaître qui était polonais, qui recevait ses ordres d'Allemands et les transmettait aux subalternes. Telle a été la solution de ce problème spécial. Aujourd'hui en Allemagne, presque tous les hommes en état de travailler travaillent, y compris vos médecins, vos infirmières et votre personnel d'assistance. Dans ce document vous trouverez la mention de gens dont la compétence et l'instruction sont telles que l'on ne saurait leur confier le premier emploi venu: alors ils occupent des postes et sont chargés de responsabilités au camp où ils travaillent pour l'UNRRA, ou encore pour le gouvernement militaire. Par exemple, j'avais, dans un bureau de placement, à Hanovre, l'ingénieur résidant du gouvernement de Lettonie, qui avait charge de toutes les réparations et de la construction du camp des personnes déplacées dans cette région. Il avait avec lui deux de ses principaux adjoints venus comme lui de Lettonie, et qui travaillaient avec lui. Mais le sentiment d'une personne déplacée, même si elle travaille et se rend compte que le travail lui est profitable, c'est qu'elle n'y voit pas d'avenir pour elle, parce qu'il contribue à la reconstruction de l'Allemagne par laquelle elle a souffert et qu'il ne lui promet aucune sécurité. Il s'ensuit que ceux qui travaillent et continuent à s'occuper ainsi le font parce qu'ils se rendent compte de la dignité que le travail confère à celui qui l'exécute. De plus en ce moment, les rations ont été diminuées à environ 1,500 calories par jour. La ration allemande était de 1,150 calories par jour jusqu'à octobre, alors qu'elle a monté à 1,500; mais les personnes déplacées, qui en recevaient environ 1,800, ont vu leur ration descendre à 1,500, au niveau de celle des Allemands. Il n'y a donc plus de différence entre les rations des uns et des autres; elles sont les mêmes quant au nombre de calories. Mlle Moyle dit bien, dans sa lettre, que la seule différence, ou à peu près, qui existe entre les Allemands et les personnes déplacées, c'est que celles-ci reçoivent régulièrement leurs rations, à cause de la production allemande et parce que les personnes déplacées ont la priorité dans l'acquisition des aliments; mais les deux groupes

sont virtuellement sur le même pied pour tout le reste, et il y a des cas où les personnes déplacées souffrent un désavantage, et de plus elles sont aussi assujetties aux règlements des camps.

Tandis que l'Allemand peut sortir et vivre dans sa propre maison ou dans une habitation louée, fonder un foyer et poursuivre la vie familiale, la personne déplacée ne le peut pas; tandis que l'Allemand, intégré dans l'économie allemande, peut aller acheter dans les magasins tout ce qui est en vente en fait d'aliments, compte tenu de la valeur de sa carte de rations, la personne déplacée ne le peut pas: elle ne reçoit que sa ration.

L'hon. M. CAMPBELL: Tout cela est administré par l'organisme de l'UNRRA?

M. MacKAY: Oui, mais avec l'aide de la Croix-Rouge anglaise, des Guides et Scouts, de l'Armée du Salut et des Quakers.

L'hon. M. ROEBUCK: Pourquoi la restriction imposée aux personnes déplacées?

M. MacKAY: Jusqu'en juillet 1945, une personne déplacée pouvait vivre hors du camp, pourvu qu'elle pût trouver à se loger dans la ville, le bourg ou le village allemand voisin, et elle pouvait obtenir sa ration du camp de l'UNRRA le plus proche. Mais en juillet le gouvernement militaire promulgua un règlement aux termes duquel toutes les personnes déplacées devaient abandonner leurs logis de ville et s'en aller au camp. Ces personnes ne devaient plus avoir d'habitation privée, à la seule exception de celles qui travaillaient pour l'UNRRA, le gouvernement militaire ou quelque entreprise telle que si elles allaient vivre au camp ou entraient dans le camp, leur contribution à cette entreprise ou leur efficacité en seraient diminuée. Étaient aussi exemptées les personnes capables d'obtenir un certificat médical attestant qu'elles n'étaient pas en état de supporter les conditions de vie des camps.

L'hon. M. ROEBUCK: Quel était le but de ce règlement?

M. MacKAY: D'isoler complètement les personnes déplacées de l'économie allemande. Il s'agissait aussi, je crois, de mettre un terme aux opérations du marché noir, là où elles sévissaient. Les personnes déplacées recevaient une certaine quantité de rations et les échangeaient avec les Allemands, contre des effets que ceux-ci pouvaient avoir, comme les fruits ou légumes frais, quelque chose que les personnes déplacées ne recevaient pas toujours. Voici par exemple un camp où il y a placé disons pour trente personnes. Il y a soixante-dix personnes qui vivent ou travaillent au dehors. Vous les avertissez qu'elles ont sept jours pour aller s'établir dans ce camp, et si elles refusent de s'établir dans les logis disponibles dans les camps, alors elles perdent leur titre de personnes déplacées. Vous vous rappellerez peut-être avoir lu un article dans les journaux au sujet d'un cas touchant ou visant cinq cents Juifs de la ville de Hanovre, qui étaient sous ma surveillance; parce qu'ils refusaient de s'installer dans les camps, ils ont perdu leurs privilèges de personnes déplacées et ont conséquemment été traités comme des citoyens allemands.

Le PRÉSIDENT: Et se sont-ils plus tard embarqués pour la Palestine? Ceux qui sont partis pour la Palestine étaient-ils de ce nombre?

M. MacKAY: Pas que je sache. Même je ne crois pas qu'il y en ait eu dans ce groupe; mais je ne le sais pas. Je suppose que certains d'entre eux peuvent être en route.

L'hon. M. BUCHANAN: Ces gens ont-ils des ressources personnelles? Si nous en amenions dans ce pays, auraient-ils des ressources ou seraient-ils à la charge de notre gouvernement?

M. MACKAY: Ils n'ont pas de ressources, ils les ont toutes perdues. La plupart de ces gens sont allés en Allemagne avec rien d'autre que les vêtements qu'ils portaient. Les Ukrainiens et les autres, lorsqu'ils travaillaient pour les Allemands, étaient rémunérés en marks allemands, qui n'ont de valeur qu'en Allemagne; on ne saurait les payer en d'autre monnaie. Ils n'ont pas pu ouvrir de comptes pour se faire des réserves en Allemagne, puis les transporter hors de ce pays. Ils sont payés en monnaie allemande, et cette monnaie, pour eux, n'a aucune valeur. Ils ne peuvent pas la dépenser, parce qu'il n'y a rien à acheter en Allemagne. Par conséquent ils ne voient aucune raison de travailler. Mais s'il y avait un moyen quelconque de porter quelque chose à leur crédit ou de leur ouvrir un crédit au Canada ou aux Etats-Unis, ou encore en Amérique du sud, ou enfin si nous pouvions garder ce qu'ils gagnent en réserve et le leur laisser apporter dans notre pays comme un crédit, ce serait bien différent. Mais quant à eux, c'est une pure perte d'argent.

L'hon. M. HAIG: A votre avis, où est la solution de tout ce problème? Rappelez-vous que vous n'êtes pas tenu de répondre à cette question, à moins que vous ne le vouliez.

M. MACKAY: Pour moi, la solution de tout ce problème, et la seule, telle que je l'envisage, c'est que les pays qui peuvent accueillir les immigrants, comme le Canada, les accueillent parce qu'ils y sont moralement obligés. Si nous ne pouvons leur trouver tout de suite de l'emploi au Canada, je suis tout à fait convaincu que le peuple canadien a le cœur assez grand pour assumer cette responsabilité, si on lui expose la question honnêtement et sans détours.

L'hon. M. ROEBUCK: Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour que nous assumions notre part de responsabilité ou pour signifier notre intention de l'assumer?

M. MACKAY: Autant que je sais, bien peu de chose.

L'hon. M. CRERAR: N'y a-t-il pas d'autre solution?

M. MACKAY: On peut les laisser en Allemagne ou les renvoyer de force dans leurs pays.

L'hon. M. CRERAR: Et si nous les renvoyions en Yougoslavie ou dans les pays baltes, en ce moment, que leur arriverait-il?

L'hon. M. BUCHANAN: Vous avez dit ce matin qu'ils étaient prêts au suicide?

M. MACKAY: Et c'est vrai; ils ne veulent pas s'en retourner.

L'hon. M. HAIG: S'il avait vu les représentants de la Yougoslavie aux Nations unies, il devinerait tout de suite le sort probable de ces gens. Je les ai vus, moi, et je dois avouer que je n'aimerais guère les rencontrer la nuit.

Le PRÉSIDENT: La Sibérie et les travaux forcés?

M. MACKAY: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Quel est votre titre, est-ce "le major MACKAY"?

M. MACKAY: Non, c'est en réalité "le chef d'escadrille", mais on m'appelle ordinairement "monsieur".

L'hon. M. CRERAR: Alors je vais vous appeler monsieur. D'après vous, qu'arrivera-t-il à ces gens, si on les renvoie en Estonie ou en Lithuanie? Ce sont des anticommunistes et des anti-nazis?

M. MACKAY: Il ne pourrait, je crois, leur arriver qu'une chose. Si ces messieurs ne l'ont pas déjà parcouru, ils pourraient lire un article récent du magazine "Time" qui relate l'histoire de certains réfugiés, de certaines gens qui se sont échappées de ces pays.

L'hon. M. CRERAR: Je l'ai lu.

M. MACKAY: Alors vous avez votre réponse. Je crois bien qu'il nous faut tenir pour un fait, que nous en avons la preuve ou non, que la Russie est un Etat totalitaire où la personne humaine ne compte absolument pas, si ce n'est en fonction de sa valeur pour l'Etat et tant et aussi longtemps qu'elle fait ce que l'Etat veut qu'elle fasse. Ces gens sont des penseurs libres. Leur philosophie de la vie est toute démocratique, et ils ne sauraient vivre sous un pareil régime. C'est pour cela qu'ils sont en Allemagne, et c'est pour cela qu'ils refusent de retourner chez eux.

L'hon. M. BUCHANAN: Voulez-vous dire que ce sont des libres-penseurs, au sens où nous employons ce terme?

M. MACKAY: Non. Ils veulent penser par eux-mêmes. Ce sont des gens instruits, cultivés même. Ils étudient eux-mêmes une question avec toutes ses ramifications et arrivent à leurs propres conclusions. Ils ne sont pas de la sorte de gens auxquels on peut dire: Asseyez-vous là et je vais vous dire quoi faire.

L'hon. M. CRERAR: Ce ne sont pas des athées?

M. MACKAY: Non, pas dans ce sens du terme. Ce sont les gens les plus dévots, les plus religieux que j'ai connus. Je n'oublierai jamais le premier office religieux que j'ai pu organiser pour un groupe d'Ukrainiens, aux environs de la ville de Brunswick. C'était le premier office auquel il leur était donné d'assister, sans avoir à craindre de persécution d'aucune sorte, depuis des années. Et de les voir entrer dans la bâtisse que nous avons convertie en chapelle était un spectacle que je n'oublierai jamais, non plus que leur joie de pouvoir s'adonner au culte de leur choix. Je les ai revus par hasard, quelques mois plus tard, et c'était la seule chose qui me rappelât à eux, le fait que je leur avais trouvé un prêtre et procuré une chapelle.

L'hon. M. CRERAR: Je crois savoir qu'il y a de 700,000 à 800,000 de ces gens dans les zones britanniques.

M. MACKAY: Oui. Ce sera leur nombre après le rapatriement de tous les Polonais rapatriables, et cela devrait se produire, autant que je sais, au milieu de l'été, en juin ou juillet. En octobre et novembre de l'année dernière, on en a rapatrié plus de 60,000.

L'hon. M. CRERAR: Ils sont retournés d'eux-mêmes en Pologne?

M. MACKAY: D'eux-mêmes. Il vous intéressera peut-être de savoir que beaucoup de membres du personnel militaire polonais sont retournés librement.

L'hon. M. TURGEON: Savez-vous combien de Polonais ont été rapatriés au cours du dernier semestre?

M. MACKAY: J'ai en main les chiffres d'octobre, novembre et décembre. Au cours de ces mois, environ 70,000 sont retournés.

L'hon. M. TURGEON: Au cours de ces trois mois?

M. MACKAY: Oui. Nous avons établi en novembre un programme par lequel ceux qui s'en retournaient recevaient pour 60 jours de rations. Ils recevaient ces rations dans le port de Gdynia. L'UNRRA a établi des entrepôts où chaque personne qui s'en retournerait pouvait recevoir ses rations de 60 jours. Et cela s'est trouvé à accélérer le rapatriement. Mais la rigueur de l'hiver a arrêté ce mouvement, et d'après la lettre que je vous ai lue ce matin, plusieurs personnes ont été gelées à mort en route, à cause du mauvais temps. J'ai cette lettre sur moi en ce moment, et je vais vous la relire. Elle me vient d'une Néo-Zélandaise qui travaillait de concert avec moi comme préposée au bien-être et dont la sagacité et le bon jugement lui ont mérité ma plus entière confiance. J'ai reçu cette lettre la semaine dernière. Elle avait été écrite vers la fin de mars. Ma correspondante m'écrivit donc:

... Vous ne serez naturellement pas surpris d'apprendre que la situation a empiré depuis votre départ. Les personnes déplacées sont toujours dans leurs camps et il semble que nous fassions si peu pour elles! Je

crois que la plupart d'entre nous se démènent toujours dans l'espoir de réussir un jour à faire accepter quelque chose d'utile à quelqu'un, mais c'est une besogne accablante. Pendant les premiers mois de l'hiver, la plupart de nos personnes déplacées ont été traînées sans pitié à travers tout le pays, conformément à un plan dressé pour retrouver un maximum de logements et abriter les réfugiés. Mesure nécessaire, mais presque inhumaine, vu que certaines gens ont dû changer de logis cinq fois en trois mois. De toute la zone, cette région-ci est celle où le rapatriement a le mieux fonctionné, et pour maintenir le confort des trains à un niveau raisonnable, il a fallu remuer ciel et terre. On a fini par arrêter le rapatriement en attendant qu'il fasse plus beau, et cela au lendemain de Noël, parce que plusieurs personnes avaient gelé à mort à bord du navire venant de Lubeck ou du train en provenance de Hesslingen. Les Allemands assument une part de plus en plus grande de responsabilité dans la reconstruction de leur économie, et il s'ensuit qu'il faut faire de plus grands efforts pour soutenir les droits (si l'on peut dire) des personnes déplacées, et la vie paraît être devenue une suite ininterrompue de demandes d'explications à propos de ceci ou de cela. Les personnes déplacées reçoivent exactement les mêmes rations que les Allemands, sauf qu'on les leur distribue régulièrement, ce qui n'est pas le cas pour les Allemands, et bientôt on exigera d'elles qu'elles paient leur nourriture et leur logement, et qu'elles se mettent au travail.

J'ai déjà expliqué que les réfugiés en question sont les milliers de personnes qu'on envoie en Allemagne, ou qui viennent en Allemagne. C'est l'organisme allemand de l'Administration et du Bien-être qui en a la responsabilité. Là où c'est possible, ces gens habitent des villages allemands, et il y en a maintenant un si grand nombre qu'elles s'emparent tout simplement de n'importe quel logement, de sorte que nos personnes déplacées ont dû se transporter plusieurs fois d'un camp à l'autre, afin de faire place aux réfugiés. Mlle Moyle m'a écrit de ce que nous avons l'habitude d'appeler le Corps n° 1, ligne Nord, province de Westphalie. Les Allemands assumaient l'entière responsabilité des chemins de fer en Allemagne et, même au moment où j'en suis parti, il fallait lutter pour maintenir un minimum de confort dans ces trains. N'oubliez pas que les gens devaient passer des trois ou quatre jours de suite dans ces trains et qu'on n'y trouvait même pas de paille où s'asseoir.

L'hon. M. CRERAR: Combien y en a-t-il dans les zones américaines?

M. MACKEY: Leur chiffre, dans la zone britannique, était d'environ 400,000; mais il n'y en avait pas autant dans les zones américaines; à peu près 300,000, je crois. La zone française est plus petite que l'américaine.

L'hon. M. CAMPBELL: L'organisme de l'UNRRA s'occupait-il de ces gens; avait-il prévu un plan quelconque pour régler la question après la période actuelle?

M. MACKEY: Non, je crois que cet organisme s'est abouché avec les gouvernements intéressés, et ainsi de suite; mais il ne possède, aux termes de sa charte, aucune autorité de cette nature.

Le PRÉSIDENT: Quand finira sa surveillance?

M. MACKEY: A la fin de juin, alors que l'Organisation internationale des réfugiés, qui est un organisme des Nations unies, devrait se charger du travail; mais je ne sais pas où en est rendue même l'organisation de l'OIR. Aux dernières nouvelles que j'ai reçues, on n'a pas commencé à inscrire le personnel. L'UNRRA va donc abandonner la besogne à la fin de juin, et les renseignements que j'ai reçus d'Allemagne indiquent qu'on ne sait tout simplement pas ce qui se passe.

L'hon. M. McINTYRE: Le mandat n'a-t-il pas été prolongé du 31 mars à une date ultérieure?

M. MacKAY: L'OIR devait être prête à la fin de 1945, mais elle ne l'a pas été, et le mandat a été prolongé jusqu'à juin.

L'hon. M. CAMPBELL: Juin. Si une autre organisation ne poursuit pas le travail, ces gens tomberont à la merci des Allemands?

M. MacKAY: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Quelle est l'attitude des Allemands à l'égard des personnes déplacées?

M. MacKAY: L'ensemble des Allemands les regardent comme des étrangers et se demandent si ces gens vont bientôt rentrer chez eux. Ils ne se sentent aucune obligation envers eux, non plus qu'ils ne se tiennent responsables de leurs propres réfugiés qui reviennent.

L'hon. M. HAIG: Comment les appellent-ils?

M. MacKAY: Des expulsés, c'est-à-dire des gens qui ont été expulsés de Pologne, de Yougoslavie, et ainsi de suite.

L'hon. M. DAIGLE: Y a-t-il des chiffres au sujet du nombre de personnes déplacées qui ont été accueillies par les autres pays depuis la fin de la guerre?

M. MacKAY: Autant que je sais, ce nombre est négligeable, pour certains pays du moins. Il n'y a pas de chiffres, mais je crois que l'Angleterre a pris 2,000 ou 3,000 jeunes filles baltes comme domestiques ou comme aides de salle dans les sanatoria, etc.; et je crois que ce geste-là devrait nous faire rougir, quand on pense que l'Angleterre, en dépit de ses graves problèmes, est allée chercher ces gens, elle qui héberge encore des millions de personnes déplacées qui ont cherché refuge chez elle et qu'elle a accueillies longtemps avant la guerre. Je me rappelle m'être un jour arrêté à une intersection importante de Londres et m'être étonné du grand nombre de passants qui étaient réfugiés en Angleterre et qui venaient s'informer de parents et de la situation sur le continent, alors que nous, au Canada, n'avons virtuellement accueilli personne. Nous aimons à nous vanter d'être une grande nation, mais nous oublions que la grandeur entraîne des responsabilités.

L'hon. M. BUCHANAN: Ce matin, je crois, on a parlé des Mennonites parmi les personnes déplacées.

M. MacKAY: Oui, on pourrait les placer dans le groupe ukrainien ou celui des personnes de nationalité indéterminée.

L'hon. M. BUCHANAN: Je vous ai interrogé, il y a un moment, au sujet du mouvement des personnes déplacées depuis l'Europe jusqu'en d'autres pays, et nous avons parlé du Brésil. Avez-vous entendu parler du transport de Mennonites déplacés au Paraguay?

M. MacKAY: Je crois que c'est le sénateur Crerar qui m'a parlé de la chose la dernière fois que je suis venu ici.

L'hon. M. BUCHANAN: Je suis au courant. Je connais un évêque de l'église Mennonite de mon district, qui a accompagné un plein navire de Mennonites au Paraguay. Les Mennonites du Canada et des Etats-Unis étaient prêts à accueillir leurs coreligionnaires ici et à leur trouver des foyers, de façon qu'ils ne fussent à charge à personne; mais on ne leur a pas permis de venir ici. Il leur a donc fallu aller au Paraguay. J'en ai parlé à l'un des personnages officiels qui m'a dit n'avoir pas eu la moindre difficulté à nolisier un navire et qu'il pouvait en remplir un autre navire et les amener au Canada, si le Canada leur donnait la permission de s'établir chez lui. Il s'agit bien de personnes déplacées.

M. MacKAY: Oh oui, des personnes déplacées du groupe ukrainien.

L'hon. M. CAMPBELL: Y a-t-il quelqu'un, dans l'organisation de l'UNRRA, qui ait fait un effort pour amener les gouvernements à accueillir ces gens?

M. MACKAY: Tout ce que je puis vous dire, c'est que lorsque j'étais en Allemagne, j'avais un poste lourd de responsabilités sur divers plans, et que nous faisons de notre mieux pour convaincre ceux qui venaient nous voir. Il nous est venu des visiteurs assez nombreux qui ont inspecté nos camps; les uns appartenaient à l'UNRRA, les autres étaient des personnages officiels. Je ne sais pas à quel point nous avons réussi à l'UNRRA, mais, la dernière fois que j'ai adressé la parole aux députés, j'ai été étonné de constater qu'ils ignoraient même l'existence du document que je vous ai présenté, et je ne crois pas me tromper en affirmant que le ministre, l'hon. M. Glen, l'ignorait lui aussi.

L'hon. M. CAMPBELL: C'est justement ce que je veux souligner. Il ne suffit pas de signaler ce problème aux fonctionnaires de l'immigration à l'étranger. Ce qu'il faut, il me semble, c'est s'aboucher avec les principaux dirigeants du gouvernement.

M. MACKAY: Je sais que, pour ce qui est du classement et du fichier d'emplois, ils étaient achevés et complets en août 1946.

L'hon. M. CAMPBELL: Mais est-ce là la seule solution possible à ce problème? Si le pays doit accueillir de ces gens, ne pourriez-vous pas en attribuer un certain nombre à chaque pays qui recherche des immigrants, puis les laisser choisir? Le Canada en prendrait de 10,000 à 20,000 pendant une certaine période de temps, et les autres pays en accueilleraient eux aussi.

M. MACKAY: Si nous répartissions les personnes déplacées d'Europe à proportion, c'est-à-dire en proportion de la contribution des divers pays qui contribuent à l'UNRRA, notre problème serait résolu. Par exemple disons que le Canada contribue pour \$5,000,000, et un autre pays, pour \$1,000,000. Le Canada alors prendrait cinq fois autant de personnes déplacées que le pays qui paie seulement \$1,000,000, et nous pourrions faire nos calculs d'après les contributions.

L'hon. M. ROEBUCK: Savez-vous combien de gens seraient ainsi attribués au Canada?

M. MACKAY: Peut-être le sénateur Turgeon le sait-il?

L'hon. M. TURGEON: En prenant cette base de calcul, le chiffre serait assez élevé, surtout si les Etats-Unis ne suspendaient pas l'application de leurs règles de contingentement et ne prenaient pas tous ceux qu'on leur attribuerait. Les Etats-Unis paient plus de la moitié des dépenses ordinaires, de sorte que si les Etats-Unis prenaient cette base de calcul et acceptaient leur part entière, le Canada n'aurait pas à en accueillir un très grand nombre; mais si les Etats-Unis ne faisaient pas ce que j'ai dit, la chose nous serait impossible.

M. MACKAY: Il y a maintenant trois ou quatre ans que nous contribuons à l'UNRRA et nous continuerons à payer à l'OIR, mais cela ne résout pas le problème pour les personnes déplacées. La seule solution, c'est de les sortir d'Allemagne.

L'hon. M. BUCHANAN: On ne fait que leur payer la soupe, je suppose?

M. MACKAY: A peu près.

L'hon. M. BURCHILL: Il me semble qu'on mettrait un temps infini à amener les autres nations à s'entendre avec eux, et nous mourrions tous avant d'en avoir vu la fin. Il me semble que le Canada devrait prendre l'initiative et dire: Nous sommes prêts à prendre tant de ces gens.

M. MACKAY: C'était là la substance de la résolution adoptée par la Fédération libérale à la réunion qu'elle a tenue ici il y a plusieurs mois. Je me rappelle m'être trouvé avec M. Walter Tucker lorsque cette résolution a été rédigée et approuvée.

L'hon. M. ROEBUCK: Quels en étaient les termes et le principe?

M. MACKEY: Nous ne sommes pas allés jusqu'aux principes.

L'hon. M. TURGEON: Vous croyez qu'il y en a 700,000 ou 800,000?

M. MACKEY: Oui.

L'hon. M. TURGEON: Dans la zone européenne?

M. MACKEY: Oui.

L'hon. M. TURGEON: Et si vous en attribuez 60 p. 100 aux Etats-Unis, même alors, n'est-ce pas, il en resterait 10 p. 100 au Canada, et on pourrait s'arranger en prenant cette base de calcul?

M. MACKEY: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: Voulez-vous dire 10 p. 100 de l'ensemble ou 10 p. 100 du reste?

L'hon. M. TURGEON: De l'ensemble.

M. MACKEY: Si nous allions en Allemagne et si nous y prenions notre part de cultivateurs experts, et si nous les placions sur certaines terres inoccupées des Provinces maritimes, le problème serait résolu. Quand vous passez en auto dans les Provinces maritimes, vous voyez des milliers de fermes inoccupées, et quoique les maisons qui s'y dressent ne soient pas en bon état, ces maisons sont bien meilleures que celles qu'habitent les personnes déplacées, et d'ailleurs elles changeraient beaucoup en peu de temps.

L'hon. M. CAMPBELL: Combien de temps êtes-vous resté là-bas?

M. MACKEY: Plus de dix-huit mois.

L'hon. M. CAMPBELL: Et vous avez eu l'occasion d'observer ces gens, et vous êtes d'avis qu'ils feraient de bons citoyens, monsieur MacKay?

M. MACKEY: Je ne crois pas me tromper en vous disant que oui. Je ne veux pas dire que toute personne déplacée soit un parangon de vertu. Vous ne pouvez pas aller en Pologne et choisir, parmi les millions de personnes qui s'y trouvent, seulement des saints. Vous ne pourriez même pas le faire au Canada.

L'hon. M. HAIG: Vous êtes né au Canada?

M. MACKEY: Oh! oui.

L'hon. M. HAIG: Où, au Canada?

M. MACKEY: Dans les Provinces maritimes.

L'hon. M. HAIG: Où avez-vous fait vos études?

M. MACKEY: Dans les Provinces maritimes.

L'hon. M. HAIG: Et de quelle institution êtes-vous diplômé?

M. MACKEY: Je suis diplômé de l'université Mount-Allison, à Sackville, Nouveau-Brunswick, et de l'école théologique Pine Hill de l'université Dalhousie, à Halifax, Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. HAIG: Et vous vous êtes enrôlé comme aumônier de l'armée de l'air?

M. MACKEY: Oui, monsieur. J'ai été navigateur du corps d'aviation canadien jusqu'à ma permutation à l'aumônerie en 1941. En mai 1945, l'aviation m'a donné mon congé pour que je puisse entrer à l'UNRRA comme fonctionnaire du bien-être. Je suis revenu au pays au début de cette année, à cause de maladie.

L'hon. M. HAIG: Je crois que nous devrions remercier ce monsieur pour l'admirable exposé qu'il nous présenté aujourd'hui.

M. MACKEY: J'ai souvent adressé la parole sur cette question, devant des assemblées grandes et petites, et j'ai constaté que le peuple du Canada ignorait tout à fait le problème et la sorte de gens avec lesquels nous avons eu affaire en Allemagne.

L'hon. M. CAMPBELL: Avez-vous eu des entretiens avec des membres du cabinet?

M. MACKAY: A une occasion, j'ai adressé la parole ici, à environ 25 ou 30 sénateurs et députés, et j'ai eu des entretiens avec quelques membres du gouvernement.

L'hon. M. TURGEON: Etes-vous allé en Colombie-Britannique ou en Alberta?

M. MACKAY: Pas récemment.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous dites que le gouvernement canadien contribue à l'UNRRA?

M. MACKAY: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: Qui, dans l'organisation de l'UNRRA, assure la liaison avec le gouvernement du Dominion? N'y a-t-il pas quelque représentant officiel qui, dans l'organisation de l'UNRRA, est le principal représentant du Canada?

M. MACKAY: Je ne connais pas l'agent de liaison. Je sais cependant qu'une grande partie de ce travail se fait entre l'UNRRA, c'est-à-dire le quartier général à Washington, par l'entremise de l'ambassade, l'ambassade canadienne à Washington.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous avez donné à entendre, je crois, que le rapport que vous avez en main, autant que vous savez, n'a pas été remis au gouvernement. Y a-t-il un représentant officiel du gouvernement qui soit censé avoir obtenu ce rapport au nom du Canada, ou qui peut faire des recommandations?

M. MACKAY: Je ne crois pas qu'il y en ait, du moins pas à ma connaissance. Je sais que je suis allé à Canada House, avant de revenir au Canada, et qu'on n'y a pas manifesté le moindre intérêt. On m'a dit là que l'on n'avait aucune responsabilité en cette matière.

L'hon. M. BUCHANAN: Mais nous contribuons à l'organisation, de sorte que nous devons avoir un représentant au sein de cet organisme et que ce représentant ou ces représentants doivent faire rapport au gouvernement canadien sur l'usage de l'argent, ou au sujet de ce que, d'après eux, on devrait faire.

M. MACKAY: Je ne crois pas qu'il y ait rien de ce genre.

L'hon. M. ROEBUCK: M. Colley est ici, parmi nous, et c'est un représentant officiel.

L'hon. M. CAMPBELL: J'ai été vivement impressionné par l'exposé qu'on nous a fait, et je sais comment ces choses se passent. On fait rapport à un corps comme le nôtre, puis la machine administrative met si longtemps à bouger qu'il me semble que, vu l'urgence du cas actuel, et comme l'organisme de l'UNRRA doit être aboli cette année, en juin, M. MacKay devrait trouver l'occasion de présenter sa cause là où on pourrait l'examiner un peu mieux et y donner suite un peu plus rapidement que si l'on faisait un rapport en forme. Il me semble donc que notre Comité pourrait suggérer au premier ministre que lui et les chefs des deux autres partis, MM. Bracken et Coldwell, par exemple, reçoivent et écoutent M. MacKay pendant quelques heures et s'entretiennent avec lui de ces questions afin d'obtenir au moins les renseignements et de se mettre au courant de la situation. J'ai la certitude absolue qu'ils ne savent pas. Il me semble que c'est dans les sphères les plus hautes que l'on doit s'attaquer à ce problème.

Le PRÉSIDENT: Je crois savoir que cela peut déranger vos engagements. Vous plairait-il de fixer une date à laquelle vous rencontreriez le cabinet?

L'hon. M. HAIG: J'appuierais volontiers la proposition de l'honorable M. Campbell, à savoir que comme Comité nous recommandions au premier ministre et au chef de l'opposition, ainsi qu'aux chefs des autres groupes, d'inviter M. MacKay à leur présenter les faits qui constituent cette situation

et de lui poser toutes les questions qu'ils voudraient. De cette sorte, encore que la conversation ne doive avoir aucun caractère officiel, les chefs prendraient connaissance des faits, comme nous faisons aujourd'hui. Je connais bien, personnellement, ces trois ou quatre personnages. Vous aussi, et je pense que la décision devrait nous appartenir. Présentement, nous ne visons à prendre aucune décision; nous ne faisons que présenter des rapports qui ne sont même pas toujours lus.

Le PRÉSIDENT: Etes-vous en état de donner suite à un arrangement de cette sorte, si on le conclut, monsieur MacKay?

M. MacKAY: Je ferai de mon mieux. Vous savez que je gagne ma vie maintenant. Si vous me donniez une journée, je ferais tous les arrangements possibles de manière à pouvoir me présenter quand on me convoquerait.

L'hon. M. BURCHILL: Ne devrions-nous pas, en tant que Comité, seconder M. MacKay et l'aider? Nous lui imposons toute la tâche d'approcher ces personnages. Je crois que nous devrions former, parmi nous, un comité élu de deux ou trois membres qui prendraient contact avec ces personnages, en premier lieu avec le premier ministre, puis avec les autres chefs, de façon à pouvoir préparer les voies à M. MacKay, qui les rencontrerait plus tard. Je ne crois pas qu'il suffise pour cela d'une simple recommandation de ce Comité. Je pense que nous devrions nous faire un devoir de le leur laisser savoir et de faire les meilleurs arrangements possibles à cette fin.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, et aussi payer les dépenses. Ce monsieur a des frais de transport et d'autres de même nature.

L'hon. M. HAIG: Où habitez-vous?

M. MacKAY: A Toronto.

L'hon. M. HAIG: Vous travaillez là?

M. MacKAY: Oui, mais je ne me soucie guère de la dépense, pourvu que nous puissions faire quelque chose.

L'hon. M. CAMPBELL: Je propose la formation d'un comité de trois membres, composé du président, du sénateur Roebuck et du sénateur Haig.

L'hon. M. HAIG: Non, je ne veux pas me prononcer sur cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Très bien, si vous n'y tenez pas. Vais-je donc enregistrer cette proposition comme motion? On a proposé que le sénateur Roebuck, le sénateur Haig et le président reçoivent instruction de s'aboucher avec le premier ministre et les chefs des autres partis, avec les quatre chefs seulement. Je crois savoir que vous ne tenez pas à voir le ministre de l'Immigration?

L'hon. M. HAIG: Non, je ne veux voir personne d'autre.

Le PRÉSIDENT: Très bien. La proposition veut que les trois sénateurs mentionnés s'abouchent avec les quatre chefs de la Chambre des communes et concluent avec eux les arrangements nécessaires pour qu'ils rencontrent et entendent M. Mackay au sujet des déclarations qu'il nous a faites aujourd'hui. Tous ceux qui sont pour disent oui? Je déclare la motion adoptée.

L'hon. M. HAIG: Je prends sur moi de voir M. Bracken, M. Coldwell et M. Low. Vous autres pourriez-vous vous charger d'approcher le premier ministre.

Le PRÉSIDENT: M. James Colley, qui est le représentant résidant au Canada du Comité intergouvernemental des réfugiés, nous a présenté un bref exposé ce matin et il aimerait maintenant à nous en faire un autre. Je vais donc appeler M. Colley.

M. MacKay, témoin, se retire, et M. James Colley revient témoigner.

Le PRÉSIDENT: M. Colley a un bref mémoire à nous lire. Ce document s'ajoute à ce qu'il nous a dit ce matin.

M. COLLEY: Et il précise davantage ma situation. Le témoin précédent a donné à entendre qu'il ne se faisait rien. On doit créer un organisme. L'UNRRA n'a jamais été en mesure de diriger l'immigration et le rétablissement. Sa charte ne l'y autorise pas. C'est l'OIR qui s'occupera de cela et, en attendant la formation de l'OIR, le comité intergouvernemental accomplit cette besogne pour ce qui est du Canada. Nous amenons ici, aussitôt que nous pouvons nolisier les navires voulus, les gens inscrits par des parents en ce pays. Mais il nous est difficile de trouver des navires. Néanmoins nous les nolisons le plus vite possible et nous amenons les parents. Nous avons été handicapés, quant au nolisement des navires et au nombre des nolisages, parce que le ministère de l'Immigration ne nous a nullement autorisés à transporter nos gens pour ainsi dire en vrac, c'est-à-dire à les recruter et à les réunir, puis à les amener ensemble. Alors le mouvement n'a pas été aussi intense qu'il l'aurait été autrement. Il y a une organisation qui travaille avec autant d'ardeur que possible à la solution de ce problème qui consiste à amener ici les personnes déplacées.

Le PRÉSIDENT: Mais il n'y a rien eu de fait?

M. COLLEY: Qu'entendez-vous par là, qu'il n'y a rien eu de fait?

Le PRÉSIDENT: A-t-on amené de ces gens?

M. COLLEY: Nous en avons amené un premier groupe, oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Oui, cinquante.

M. COLLEY: Oui. Nous n'avions pas plus d'espace à bord de ce premier vapeur.

L'hon. M. CAMPBELL: Eh bien! si nous avons pu ramener ici des centaines de milliers de soldats en quelques mois, après la fin de la guerre, je pense bien que nous devrions pouvoir trouver aujourd'hui les navires qu'il nous faut, si nous nous en donnions la peine.

M. COLLEY: Les navires sont à peu près tous soumis au contrôle des divers gouvernements, du ministère anglais de la marine marchande, du ministère hollandais de la marine marchande et d'autres. Certains bateaux transportent encore des troupes de par le monde, et les seuls vapeurs que nous pourrions peut-être obtenir sont les navires du type Liberty. Les pourparlers nécessaires ont été entamés pour obtenir quelques-uns de ces navires, mais ils ne sont probablement pas en état de transporter les immigrants.

L'hon. M. BUCHANAN: Les règlements actuels de l'immigration canadienne permettent-ils d'amener ici une cargaison "en vrac" d'immigrants?

M. COLLEY: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous ne pouvez les amener que sur la demande faite par leurs parents, et ainsi de suite?

M. COLLEY: Non. Le plus récent arrêté ministériel précise que les gens assurés d'un emploi sont admissibles; mais les autorités n'ont pas encore décidé si elles nous laisseraient amener ces gens en nombre, et c'est là que réside la difficulté.

L'hon. M. CRERAR: Il y a ici un point que je désire faire éclaircir. Je sais qu'au cours de l'année qui vient de s'écouler, probablement au cours de ces derniers huit mois, on a tenté d'amener des Mennonites et des personnes déplacées en ce pays, mais qu'on n'a pas pu conclure les arrangements nécessaires et que par conséquent la collectivité mennonite du Canada et des Etats-Unis a trouvé un navire, l'a nolisé et a fait transporter 2,300 de ces Mennonites au Paraguay.

M. COLLEY: C'est vrai, et les Mennonites essaient encore de nolisier un navire.

L'hon. M. CRERAR: Pourquoi ne pourrait-on faire quelque chose de ce genre dans ce cas-ci?

M. COLLEY: Nous essayons de le faire.

L'hon. M. BUCHANAN: Le gouvernement vous en empêche-t-il? Ne sont-ce pas les règlements gouvernementaux qui vous en empêchent?

M. COLLEY: Oui, ce sont les règlements gouvernementaux qui nous empêchent d'amener ici un grand nombre de personnes. Les seuls que nous pouvons introduire ici sont ceux qui ont des parents ici, qui sont inscrits par des gens d'ici.

L'hon. M. CRERAR: Je pense que vous faites un travail digne d'éloge, mais le Comité a, je crois, l'impression que cette œuvre est beaucoup trop limitée, et ce qui nous intéresse, c'est d'élargir cette convention de base. Si vous disiez demain, ou si le gouvernement canadien disait demain: Nous allons conduire au Canada les Mennonites qu'il y a parmi les personnes déplacées, disons dans la zone britannique d'Allemagne, les Mennonites trouveraient moyen de les amener ici, et vous n'auriez pas à vous en soucier.

Le PRÉSIDENT: Voici le plus récent règlement. C'est le C.P. 371, Conseil Privé, Canada, donné à l'hôtel du gouvernement d'Ottawa, le jeudi 30e jour de janvier 1947. Il dit:

- c) Un ouvrier agricole qui entre au Canada en vue de se livrer à un emploi agricole assuré.
- d) Une personne expérimentée dans le travail des mines, du bois ou de la forêt, qui entre au Canada en vue de se livrer à un emploi assuré dans l'une de ces industries.

Et nous savons tous comme il est difficile d'observer ces règlements.

M. COLLEY: Je ne suis pas ici pour plaider la cause de l'immigration. Je suis dans une situation très délicate. Je pourrais peut-être, en vous lisant ce que j'ai ici, vous donner une idée de ce qu'est ma situation et vous dire ce qu'est le comité intergouvernemental.

Honorables sénateurs: Les membres du Comité intergouvernemental des réfugiés sont des gouvernements qui ont accepté d'en faire partie dans le but de participer à la tâche humanitaire pour laquelle le comité a été créé, et à ce titre, c'est un organisme international. Je suis le représentant de ce comité résidant au Canada.

Je ne suis donc pas autre chose qu'un fonctionnaire international. En prenant possession de mes fonctions j'ai dû faire la déclaration suivante:

"Je m'engage solennellement à remplir, en toute loyauté, discrétion et intégrité, les fonctions qui me sont attribuées comme employé du comité, à m'acquitter de l'emploi qui m'est confié et à régler ma conduite conformément à ses seuls intérêts, et à ne solliciter ni recevoir d'aucun gouvernement ou autre autorité étrangère au comité quelque ordre que ce soit dans l'accomplissement de mes devoirs officiels."

Ce qui a amené la nomination d'un représentant résidant au Canada, c'est la situation créée en Europe par la présence des soi-disant personnes déplacées en Allemagne. Il fallait tenter un effort pour résoudre ce problème en attendant la formation de l'Organisation internationale des réfugiés, comme agence des Nations unies destinée à cette fin. Pour ce qui est de la situation en Allemagne, en Autriche et en Italie, on peut expliquer en peu de mots que jusqu'ici on s'est surtout appliqué au rapatriement qui est encore considéré comme un objectif important. Néanmoins, depuis un an ou plus, il devient de plus en plus évident que l'élan du début dans le sens du rapatriement s'est amorti et que si le rapatriement continue sur une échelle moindre, on constate l'existence d'un solide noyau de gens qui, pour une raison ou une autre, sont fermement résolus à ne pas retourner dans le pays dont ils sont ressortissants.

Et l'existence de ce noyau solide a causé, pendant quelque temps, et cause encore de graves inquiétudes aux gouvernements militaires et à l'UNRRA, à cause des difficultés politiques, économiques et administratives qui en résultent, et aussi de la démoralisation constante des personnes déplacées elles-mêmes. De là cette conviction sincère que l'on devrait au moins faire les premiers pas vers une solution du problème des non rapatriables. L'orientation des débats qui ont eu lieu l'an dernier au sujet de l'établissement de l'Organisation internationale des réfugiés, n'a fait que renforcer cette conviction. Bien que l'on ait surtout appuyé, et avec raison d'ailleurs, sur la valeur du rapatriement volontaire comme étant le remède le plus satisfaisant, on a reconnu qu'il doit s'accompagner d'autres mesures touchant ceux qui sont incapables ou refusent de s'en retourner. Certes, en attendant l'établissement de l'Organisation internationale des réfugiés, plusieurs gouvernements s'opposent à ce qu'on applique d'autres mesures provisoires que le rapatriement; mais d'autre part plusieurs gouvernements sont d'avis qu'il serait nuisible de tarder plus longtemps. On dit avec raison et cela est important, qu'en plus de ce qui s'accomplira de définitif pendant l'application des mesures provisoires, il se fera beaucoup de travaux préliminaires et préparatoires qui seront d'une grande utilité à la nouvelle organisation.

C'est à l'appui de mesures provisoires de ce genre que les gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont mis de l'avant certaines propositions relatives à l'extension des activités courantes du Comité intergouvernemental des réfugiés. Les effets de ces propositions, sanctionnées par le comité exécutif à sa séance du 16 juillet 1946, sont les suivants:

- (1) Les programmes d'assistance en cours d'exécution dans divers pays en faveur des classes a, b et c, mentionnées dans les notes que j'ai lues ce matin, sont inchangés. Ils sont maintenus tels quels.
- (2) L'activité du comité s'étend désormais à d'autres classes qui relèvent du mandat, et en particulier à ces réfugiés et personnes déplacées qui ne veulent ou ne peuvent pas retourner dans les pays dont ils sont nationaux ou qu'ils habitaient ordinairement autrefois.
- (3) Toutefois, pour ces personnes, le comité a accepté d'observer les règles fondamentales comprises dans l'annexe 1 (définitions) du projet de constitution de l'Organisation internationale des réfugiés, tel que l'a approuvé le Conseil social et économique. Le préambule de la constitution de l'Organisation internationale des réfugiés se lit comme suit:

Les gouvernements qui acceptent la présente constitution,

RECONNAISSANT:

que les réfugiés authentiques et les personnes déplacées posent un problème pressant et qui est international par son ampleur et sa nature; que pour les personnes déplacées, le gros du travail consiste à favoriser et à seconder, par tous les moyens possibles, leur retour dans leur pays d'origine;

qu'il faut aider, par une action internationale, les réfugiés et les personnes déplacées à retourner dans les pays dont elles sont nationales ou qu'elles habitaient ordinairement autrefois, ou à se trouver d'autres lieux d'habitation, aux conditions posées par la constitution; ou, pour ce qui est des républicains espagnols, à s'établir temporairement de façon à pouvoir retourner en Espagne lorsque le régime phalangiste actuel aura été remplacé par un régime démocratique;

que l'on n'envisage le rétablissement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées que dans les cas clairement indiqués par la constitution;

que les véritables réfugiés et les personnes déplacées, d'ici à ce que leur rapatriement ou leur rétablissement soient en fait complétés, doivent être protégés dans leurs droits et intérêts légitimes, recevoir soins et assistance et, dans la mesure du possible, être utilement employés de façon à éviter les conséquences funestes et antisociales de l'oisiveté prolongée;

que les frais de rapatriement, dans la mesure où la chose est pratique, doivent être imputés à l'Allemagne et au Japon quant aux personnes que ces puissances ont déplacées des pays occupés par elles:

ONT CONVENU:

pour l'accomplissement des fins énumérées ci-haut dans le plus bref délai possible, d'établir, et établissent en fait, par la présente, un organisme non permanent qui s'appellera Organisation internationale des réfugiés.

Suivent plusieurs articles que les gouvernements adhérents ont acceptés au sujet du mandat, des fonctions et pouvoirs, des rapports avec les Nations Unies, de l'adhésion et ainsi de suite, de même que l'annexe 1, à laquelle je vous ai renvoyés et qui régit les activités actuelles du Comité intergouvernemental des réfugiés.

Au nombre des fonctions assignées à l'OIR et dont le CIR exécute en ce moment les travaux préliminaires, il y a l'aide à l'émigration, au rétablissement et à la réinstallation des individus et des familles dans d'autres pays, et, lorsque la chose est nécessaire et pratique, dans les limites de nos moyens et des règlements financiers applicables, l'examen, l'encouragement et l'exécution des projets de rétablissement en groupe ou de colonisation sur une vaste échelle.

Le comité intergouvernemental des réfugiés possède en ce moment un personnel considérable, efficace et compétent qui s'emploie à rechercher les occasions de rétablissement et d'émigration dans les autres pays pour le plus grand nombre possible de personnes déplacées qui ne désirent pas retourner dans leur propre pays. La plupart de ces personnes vivent dans des camps, baraquements et autres lieux de concentration situés ça et là par toute l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.

Depuis ma nomination, mes efforts ont surtout visé, en quelque sorte, à déterminer le Canada à accueillir ces personnes déplacées. Vu les limites des règlements actuels de l'immigration et le manque de navires, nous avons eu passablement de succès jusqu'ici, bien que ce que nous ayons accompli ne soit qu'une goutte d'eau jetée dans l'océan, par rapport aux besoins de tous les intéressés. J'ai dit un mot ce matin de la possibilité de colonisation que comporte le placement de familles dans les régions où l'on cultive la betterave à sucre, où elles s'emploieraient dans les champs de betteraves. Pour moi, la colonisation par des gens venus directement d'Europe serait coûteuse et je crois qu'aucune organisation ne serait justifiée de l'entreprendre de nos jours. Mais si on leur permettait de prendre de l'emploi dans les champs de betteraves, les familles pourraient gagner assez d'argent pour acquitter les frais de leur établissement et en même temps se familiariser avec les mœurs et coutumes du pays, comme avec son langage.

D'ici deux ans le Canada aura besoin de colons pour occuper les 300,000 acres de terres que l'on est en train d'irriguer dans le sud de l'Alberta. Il est grand temps de les recruter. Les efforts tentés pour attirer des colons munis de capital, en nombre suffisant pour les grandes étendues irriguées, ont été vains et continueront de l'être. La mise en exploitation des régions irriguées d'Alberta et de Saskatchewan n'a commencé que lors de l'établissement d'une sucrerie à Raymond, Alberta, en 1925 et lorsque des familles européennes y ont été amenées pour travailler aux champs de betteraves. Le résultat, c'est que cette partie du

Canada est restée relativement prospère à travers toute la crise des premières années-1930. La mise en valeur totale de ces terres, pour lesquelles on peut trouver les occupants les plus désirables parmi les personnes déplacées, feraient plus pour stabiliser l'économie canadienne et réunir solidement l'est à l'ouest, que n'importe quelle autre entreprise canadienne. Les régions en question peuvent facilement faire vivre deux millions d'habitants grâce à la culture mixte et aux industries connexes, et les avantages d'une colonisation de ce genre se feraient sentir dans tout le pays environnant.

Nombreux sont les autres travaux pour lesquels les personnes déplacées sont bien préparées: exploitation de la forêt et des mines, agriculture, travaux du ménage, travaux d'hôpital, pour ne mentionner que ceux-là.

En conclusion, j'aimerais à dire quelques mots sur les travaux du CIR en Europe. Nous retraçons et réunissons les gens pour les inspections relatives à l'immigration. Chacun des immigrants éventuels subit l'examen aux rayons X et l'épreuve de Wassermann, et son dossier est examiné au préalable avec soin. Après leur avoir fait subir les examens du service médical et de l'Immigration et après leur avoir procuré des visas, nous organisons leur transport et nous les amenons au Canada sous la direction d'un fonctionnaire du comité.

Respectueusement soumis,

OTTAWA, 24 avril 1947.

J'ai traité de la possibilité pratique d'amener ces gens ici, puis, une fois ici, de les placer. Je crois que la personne déplacée constitue par elle-même un problème, et que l'on devrait examiner séparément ce problème et celui de l'immigration. Mais personne n'a dit au ministère de l'Immigration d'envisager la personne déplacée comme un problème distinct. Si on pouvait, comme il se devrait, traiter ce problème séparément, sur le plan humanitaire—il y aurait à cela d'excellents motifs pratiques, économiques et intéressants pour tout le Canada—je crois que nous avancerions beaucoup le règlement de la question.

L'hon. M. CAMPBELL: Et tant qu'on ne le fera pas, il n'y a vraiment, à ce que je vois, aucune alternative.

M. COLLEY: J'ai l'impression, bien qu'on s'y soit peut-être pris un peu tard, qu'on envisage le transport "en vrac" d'un certain nombre de personnes.

Le PRÉSIDENT: Voici une foule de chiffres que nous a communiqués M. MacKay, et j'y ai noté ceci: préparer un résumé intelligible de ce document pour publication au compte rendu, si la chose est possible. Etes-vous d'accord sur ce point?

L'hon. M. CAMPBELL: Je crois qu'on devrait l'imprimer en appendice au compte rendu d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Alors nous vous remercions beaucoup, monsieur Colley, d'être venu ici cet après-midi nous donner ce supplément d'information. Maintenant, je suppose que nous allons faire... quoi?

L'hon. M. ROEBUCK: Nous nous réunirons de nouveau mercredi, à 10 h. 30 du matin.

Le PRÉSIDENT: Très bien alors, le Comité s'ajourne maintenant à mercredi prochain, 30 avril, à 10 h. 30 du matin.

A 5 h. 35 du soir, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 30 avril, à 10 h. 30 du matin.

APPENDICE "A"

TABLEAU "A" (1RE PARTIE)

CLASSEMENT, PAR PROFESSIONS, DES PERSONNES DÉPLACÉES*

A Administration— Bureau et commerce	B Mines— Chimie et transformation	C Construction et entretien	D Agriculture—Industrie forestière, industrie laitière et préparation des aliments	E Santé et hygiène
<ol style="list-style-type: none"> 1. Comptable: vérificateur, teneur de livres. 2. Homme d'affaires: gérant, directeur. 3. Commis: travail général, classement des lettres. 4. Vendeur à l'extérieur, au comptoir. 5. Mésonographes. 6. Chef de bureau. 7. Sténographe. 8. Traducteur: interprète. 9. Dactylographe. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céramiste. 2. Souffleur de verre. 3. Mineur: manuel, machiniste. 4. Ouvrier du pétrole. 5. Puddleur: journaliste. 6. Carrier: tailleur de pierre. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Architecte. 2. Briqueteur. 3. Charpentier. 4. Opérateur de machines de construction. 5. Préposé à l'entretien du chauffage central; réparateur, installateur. 6. Dragueur. 7. Dessinateur. 8. Electricien. 9. Mécanicien-chauffeur; opérateur. 10. Vitrier. 11. Maçon. 12. Préposé aux explosifs; boute-feu. 13. Peintre d'extérieur, d'intérieur, d'enseignes, au pistolet. 14. Plombier: tuyauteur. 15. Equipeur. 16. Riveur. 17. Scieur. 18. Ouvrier de l'acier. 19. Arpenteur. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cultivateur: laitier, denrées alimentaires, œufs, poulets, bestiaux. 2. Bûcheron. 3. Chasseur: piégeur, pêcheur. 4. Meunier. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dentiste: technicien, mécanicien. 2. Diététicien. 3. Employé d'hôpital: garçon de salle. 4. Sage-femme. 5. Infirmière diplômée, non diplômée. 6. Optométriste. 7. Ophtalmologiste. 8. Pédiatre. 9. Physiothérapeute. 10. Médecin: chirurgien. 11. Pharmacien. 12. Ingénieur sanitaire. 13. Vétérinaire. 14. Technicien en rayons X.

* NOTA.—Manceuvre, apprenti et aide ont été cotés, comme ci-dessus, selon le groupe auquel ils appartiennent.

APPENDICE "A"—Suite

TABLEAU "A" (2E PARTIE)

CLASSEMENT, PAR PROFESSIONS, DES PERSONNES DÉPLACÉES*

F Communications, transports, ravitaillement	G Services spéciaux	H Professions et arts (autres que santé et hygiène)	J Travailleur des métaux	K Industries diverses de transformation
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mécanicien d'aviation. 2. Pilote d'avion. 3. Mécanicien d'automobile et de camion. 4. Réparateur de carrosserie, d'automobile et de camion. 5. Chauffeur de camion et de camionnette. 6. Embaqueteur, emballeur. 7. Installateur, réparateur: téléphone, télégraphe. 8. Poseur de lignes. 9. Radiotélégraphiste. 10. Réparateur de radio. 11. Cheminot; machiniste et mécanicien de locomotives, aiguilleur, serre-freins, chef de train. 12. Marin. 13. Voiturier. 14. Télégraphiste. 15. Téléphoniste. 16. Télétypographe. 17. Réchapeur de pneus. 18. Magasinier. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Boulanger. 2. Barbier: friseur, coiffeur. 3. Forgeron. 4. Relieur 5. Boucher. 6. Cuisinier. 7. Pompier. 8. Jardinier. 9. Ménagère, domestique. 10. Bijoutier. 11. Aide-cuisinier. 12. Buandier: machiniste, manuel. 13. Linotypiste. 14. Serrurier. 15. Opticien. 16. Photographe. 17. Accordeur de pianos. 18. Policier ou gardien. 19. Pressier. 20. Imprimeur. 21. Projectionniste. 22. Cordonnier: réparateur, sellier, bourrelier. 23. Tailleur, couturière. 24. Entrepreneur de pompes funèbres. 25. Rembourreur. 26. Garçon de table. 27. Horloger. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Agronome. 2. Artiste: sculpteur. 3. Instructeur de culture physique. 4. Ecclésiastique. 5. Chimiste. 6. Puériculteur. 7. Ingénieur civil. 8. Ingénieur-électricien. 9. Ingénieur industriel. 10. Ingénieur-mécanicien. 11. Ingénieur des mines. 12. Divertisseur: acteur, chanteur, danseur. 13. Avocat. 14. Bibliothécaire. 15. Musicien. 16. Moniteur des loisirs. 17. Auxiliaire social. 18. Instituteur. 19. Professeur d'arts et métiers. 20. Professeur technique. 21. Orienteur; conseiller. 22. Ecrivain: reporter, auteur, publiciste. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plaqueurs. 2. Fondeur. 3. Forgeur. 4. Recuiteur. 5. Opérateur de machines. 6. Machiniste. 7. Artisan du métal. 8. Ajusteur de machines. 9. Soudeur par points, au chalumeau, à l'électricité, braseur. 10. Outilleur. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Confectionneur, machiniste. 2. Tonnelier. 3. Travailleur du cuir. 4. Ouvrier papetier. 5. Ouvrier du caoutchouc. 6. Puddleur ou fournaliste. 7. Ouvrier du textile. 8. Menuisier.

* Nota.—Manceuvre, apprenti et aide ont été cotés, comme ci-dessus, selon le groupe auquel ils appartient.

APPENDICE "A"—Suite

RAPPORT SUR LES EMPLOIS DES P.D. (RÉGION DE HANOVRE)

Cote des emplois par métier	Polonais		Lettons		Litvaniens		Estoniens		Yougoslaves		Juifs		Ukrainiens		Autres		Total	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
A. 1.....	90	46	215	121	123	21	50	54	5	1	68	61	85	33	33	10	659	347
A. 2.....	104	33	260	64	115	14	90	25	12	2	150	9	20	1	15	1	766	149
A. 3.....	299	181	260	281	254	92	55	199	16	12	53	65	35	42	29	22	1,001	894
A. 4.....	267	220	92	90	55	70	22	59	25	9	12	27	72	10	14	8	559	493
A. 5.....	60	70	4	1	2	1	3	3	62	82
A. 6.....	23	39	82	21	21	20	6	2	2	5	2	1	157	67
A. 7.....	6	14	2	11	5	9	3	11	5	4	8	62
A. 8.....	5	22	10	19	3	6	3	10	2	7	6	2	2	5	4	35	71
A. 9.....	11	33	4	60	3	38	14	2	4	16	44	14	4	15	40	212
A. 0.....	197	108	48	19	17	1	39	51	7	10	35	41	8	2	351	232
B. 1.....	19	7	2	1	2	3	2	2	1	31	8
B. 2.....	43	14	3	4	1	1	4	1	56	15
B. 3.....	122	2	1	11	1	23	3	161	2
B. 4.....	12	2	4	8	24	2
B. 5.....	22	16	1	1	1	25	16
B. 6.....	40	6	1	9	3	56	3
B. 0.....	75	15	11	2	2	1	1	10	3	5	106	19
C. 1.....	16	32	8	4	1	7	11	2	81
C. 2.....	205	25	5	1	4	39	3	282
C. 3.....	352	159	57	19	10	188	1	161	22	968	1
C. 4.....	25	2	3	1	5	21	2	2	57	4
C. 5.....	31	2	8	4	1	1	9	2	1	55	4
C. 6.....	3	2	5
C. 7.....	30	5	30	3	3	1	10	6	2	4	3	19	9	2	3	100	30
C. 8.....	174	4	156	43	21	12	104	4	119	2	20	649	10
C. 9.....	22	22	3	11	2	4	7	2	73
C. 10.....	7	2	3	4	3	3	28	2	50	2
C. 11.....	120	1	35	21	2	16	16	49	1	258	3
C. 12.....	12	1	1	13	1
C. 13.....	113	3	50	13	7	14	63	30	6	1	296	4
C. 14.....	32	1	4	35	7	78	1
C. 15.....	17	2	6	25
C. 16.....	6	1	2	3	1	13

C. 17.....	33	1	8		2		1							12		2		58	1
C. 18.....	41	27	2				1		2					8				54	27
C. 19.....	20		18		3		6							6		9		62	
C. 0.....	301	25	57	6	36		11	1	7	1	58	11	79	31	25	2	573	77	
D. 1.....	6,261	3,185	1,961	431	1,102	331	202	35	287	34	118	22	3,000	706	340	50	13,271	4,794	
D. 2.....	125	3	58		19		14	1	3		2		30	1	3		254	5	
D. 3.....	39		34	1	14		8		3		2		7				107	1	
D. 4.....	100	2	44	4	36		4		12		20		29		8		253	6	
E. 12.....	7	4	5	3	4		1				2		4	1	1		24	8	
E. 13.....	6		27		32		10	3			1		11		7	1	94	4	
E. 14.....	1	1			2		2						1				2	6	
E. 0.....	41	66	17	28	14	14	23	15		4	1	1	9	12	3	6	108	146	
F. 1.....	46	2	14	1	5		4		5		1		13		5	1	93	4	
F. 2.....	4		12		2		2		3	1			1				24	1	
F. 3.....	223	1	161	1	57		36		22	1	61		216		40		816	3	
F. 4.....	190	7	20		10		5		10		1	1	81	1	3		320	9	
F. 5.....	764	3	449	1	225	6	77		22		89	2	519	4	58	2	2,203	18	
F. 6.....	56	38	4		1	2							1		1		63	40	
F. 7.....	28		32		18		6						12		1		97	1	
F. 8.....	42		11		2				1				22		1		79		
F. 9.....	9		14		2		8				1		3		3		40		
F. 10.....	26	2	20	2	7		5	1	1		5		7		3		74	5	
F. 11.....	285	10	130	2	39	3	7		15		4		165		13		658	15	
F. 12.....	50	1	78	2	21		57	1	3		1		9		15		234	4	
F. 13.....	28		7		9	1			3				8		2		57	1	
F. 14.....	10	2	7	1	7	3	2	1	1				3	2	3		33	9	
F. 15.....	26	17	13	26	5	4	2	14	2		2		1	7	1		50	70	
F. 16.....	5	2	2			3										4	7	9	
F. 17.....	6			1			1	1	1				2				10	2	
F. 18.....	81	11	41	2	9	1	12	2					15		1	1	159	17	
F. 0.....	279	58	55	3	36	3	37	13	3	2	7		93	2	8		518	81	
G. 1.....	269	15	63	2	27		7	2	25	1	103	7	84	10	14	4	592	41	
G. 2.....	152	45	23	38	16	9	3	17	24	4	91	28	42	3	6		357	144	
G. 3.....	155	3	32		39		1		12		8		67		7		321	3	
G. 4.....	13	5	5	5	4	2	1		1		15		2	1	1		42	13	
G. 5.....	364	4	50	1	38	3	2	1	19		93		89	3	16	1	671	13	
G. 6.....	81	253	19	31	8	18	7	23	2	19	11	23	45	35	7	14	180	416	
G. 7.....	8	1	14	2	6		1				1		12				42	3	
G. 8.....	214	49	65	21	22	3	6	2	9		12	11	38	6	3		369	92	
G. 9.....	76	1,919	2	688	1	497	1	215		320	1	138	6	515		336	87	4,683	
G. 10.....	15	10	7		2			1			14		1		1		40	11	
G. 11.....	62	292	2	17	8	14		4		5	1	5	4	88	1	20	78	445	
G. 12.....	16	52		5		7	1	5			2	3	3	11	1		23	83	

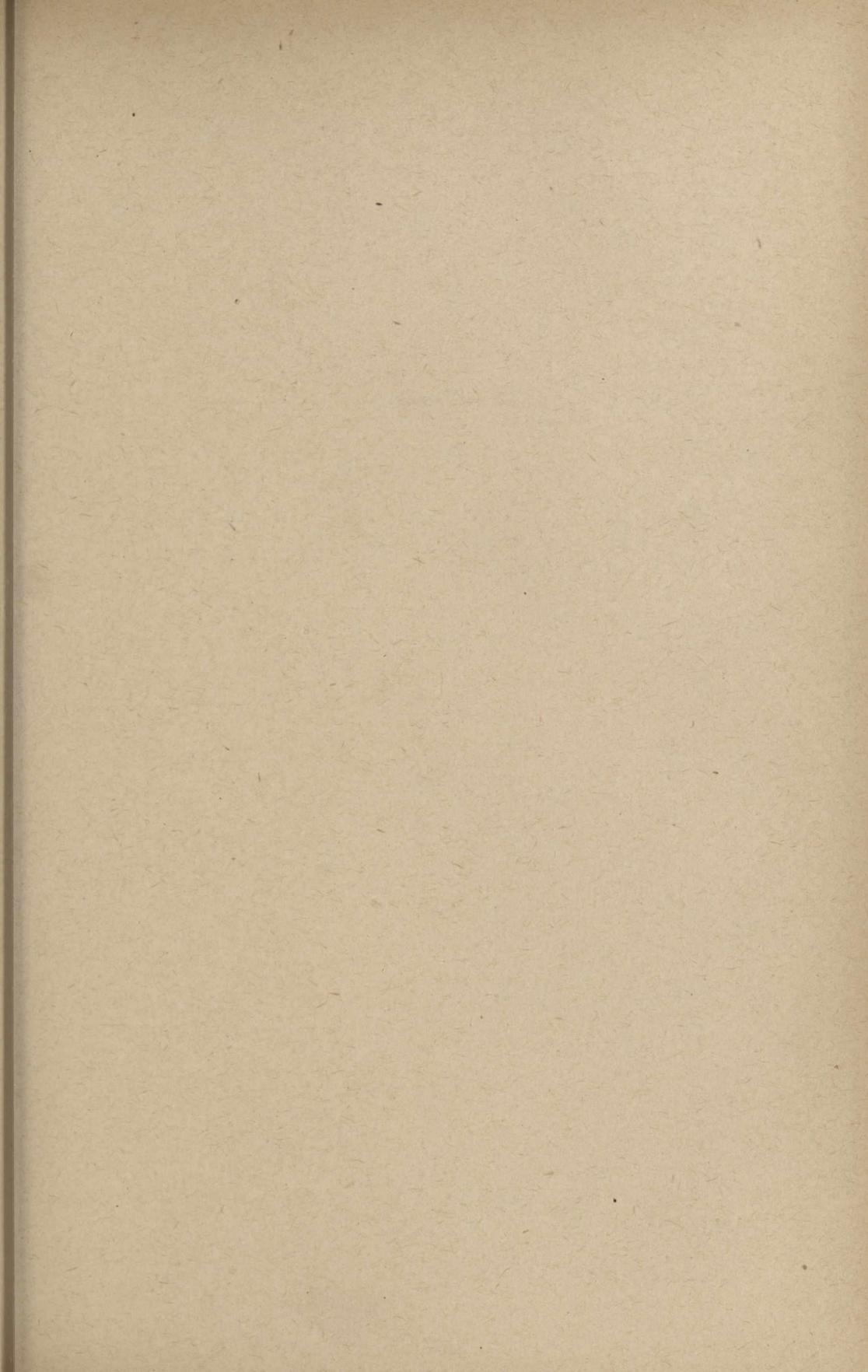
APPENDICE "A"—Fin

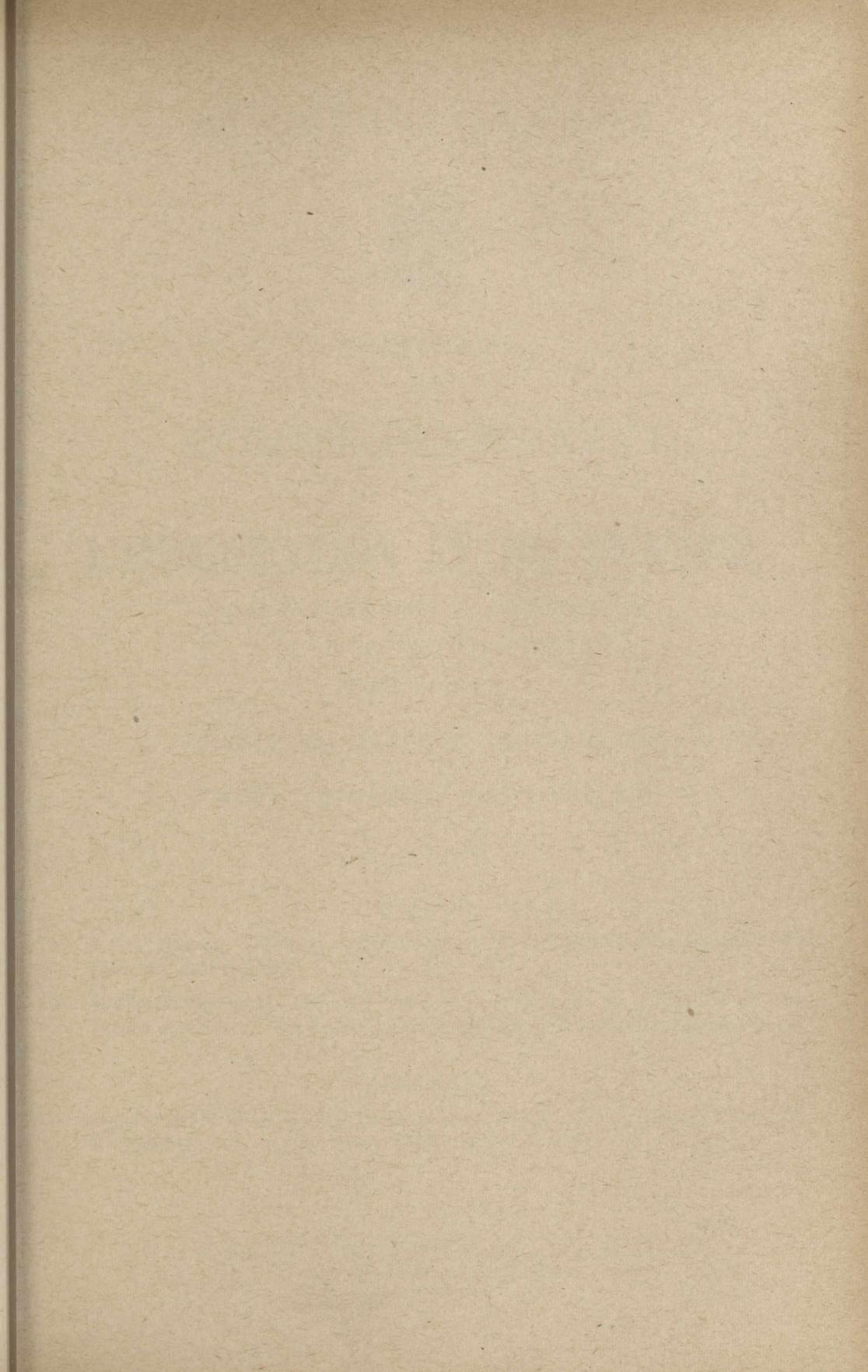
RAPPORT SUR LES EMPLOIS DES P.D. (RÉGION DE HANOVRE)—fin

Cote des emplois par métier	Polonais		Lettons		Lituanais		Estoniens		Yougoslaves		Juifs		Ukrainiens		Autres		Total	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
G. 13.....	3	2	4										2			1	9	3
G. 14.....	809	2	113		58		35		39		180		223		32	1	1,489	3
G. 15.....	1		2														3	
G. 16.....	20	2	16	8	6	2	2		2		15	5	14	1	9	2	84	20
G. 17.....	3		1														4	
G. 18.....	99		60		66	8	31		11		1		4	1			272	9
G. 19.....	10	4	8		5		1		1	1			1		1		28	5
G. 20.....	18	7	14	2	5		6	1	1		22	3	6	4	4	3	76	20
G. 21.....	14		9		2		1				2		2				30	
G. 22.....	723	11	86	5	99	2	18	6	35		300	7	358	1	39	2	1,658	34
G. 23.....	220	1,168	69	112	80	178	18	67	19	55	1,073	551	140	168	26	40	1,645	2,339
G. 24.....	8	1	2														10	1
G. 25.....	21	2	4		2		2	4	1		9		1		2		42	6
G. 26.....	55	126	10	8	3	4	1	27	27	2	2	3	6	24	4	6	108	200
G. 27.....	41		8		6		2		2		47		14		2		122	
G. 0.....	725	509	80	77	56	26	31	56	22	2	83	233	77	57	11	7	1,085	967
H. 1.....	41	7	62	11	33	5	13	2	2		2		48	1	10		211	26
H. 2.....	19	9	40	9	9	2	6	5	4		10	1	27	1	9	5	124	32
H. 3.....	8	1	7	6	2		9	2			31		7		4		68	9
H. 4.....	18	2	17	1	17		13				140		30		6	2	241	5
H. 5.....	24	7	31	8	4	4	7		2	2	12	2	13	7	5	3	98	33
H. 6.....	9	27	6	14	3	13		5		2	2	2	1	12		2	19	77
H. 7.....	26	1	75		29	2	16		2	1	4		17		18	1	187	5
H. 8.....	25	3	36		9		11	1	1		3		20	2	11	1	116	7
H. 9.....	10	1	15	1	6		7		2		3		10		6		59	2
H. 10.....	29	1	42	2	21		5		1		5	1	29	1	16		148	5
H. 11.....	16				4			1					8		6		34	1
H. 12.....	14	12	40	38	9		14	14	3	1	8	2	45	38	13	17	146	131
H. 13.....	25	2	51	10	34	2	31	1			11	5	13		6		171	20
H. 14.....	9	5	1	4	1		1						1		1		13	10
H. 15.....	34	12	42	11	13	1	5	6	8		7	7	25	10	13	4	147	51
H. 16.....	9	4	1														10	4
H. 17.....	14	22	4	2	1	1	3						1	2	1		24	27
H. 18.....	94	134	85	93	73	73	18	33	2	4	17	44	60	58	22	11	370	450
H. 19.....	15	24	26	36	25	27	13	18		1	1	8	34	13	22	19	136	146

H. 20.....	5	2	21	8	2	3	3					2	11		2	2	44	17
H. 21.....	3	1	1		1		1						2		1		9	1
H. 22.....	3	3	20	4	8	2	10	2	1			4	8		8	1	70	12
H. 0.....	112	79	214	140	83	23	81	37	23	4	4	4	16		1	9	588	309
J. 1.....	8	2	1	1					1						1		10	3
J. 2.....	53	4					1		4			2	3		1		68	4
J. 3.....	36		10		18		1		7			1	30		1		104	
J. 4.....	24												1				25	
J. 5.....	124	31	57	1	17		9		32	2			76		5	1	320	35
J. 6.....	123	80	41	1	10		4		26			48	41	1	3	1	296	83
J. 7.....	78	6	5		7		2	1	2			28	65				187	7
J. 8.....	14		4		1				1				12		1		33	
J. 9.....	117	12	18	1	4		4		7			3	38	1	8		199	16
J. 10.....	30	3	16						5			2	10	1	3		64	4
J. 0.....	106	46	39	2	10		6		7	1	4	20	43	9	13	5	228	83
K. 1.....	17	15	1		2	5		5	1	3	66	62	4	8	3	3	94	101
K. 2.....	11	2	2		1		2		3				5		1		25	2
K. 3.....	34	10	7	1	5	2	1	1	1		41	6	10		1	1	100	21
K. 4.....	15	13	1	2	1		4				1	4	13	2	1		39	20
K. 5.....	20	18	2		6	2	1				1		3	1		1	32	22
K. 6.....	52	8	1	1	1								6	1			60	10
K. 7.....	191	200	24	27	22	27	5	24	21	9	107	69	24	18	2	2	396	376
K. 8.....	443	21	95		70		10		25	1	49	5	207	1	19		918	28
K. 0.....	765	886	28	42	43	14	9	10	2	1	9	29	81	32	21	11	958	1,025
Sans Cote.	27	60	157	71	67	45	108	55			1,369	2,050	28	14	1	1	1,757	2,296

30 septembre 1946.
UNRRA, Q.G. Zone 400
B.A.O.R.





1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule no 4

SÉANCE DU MERCREDI 30 AVRIL 1947

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

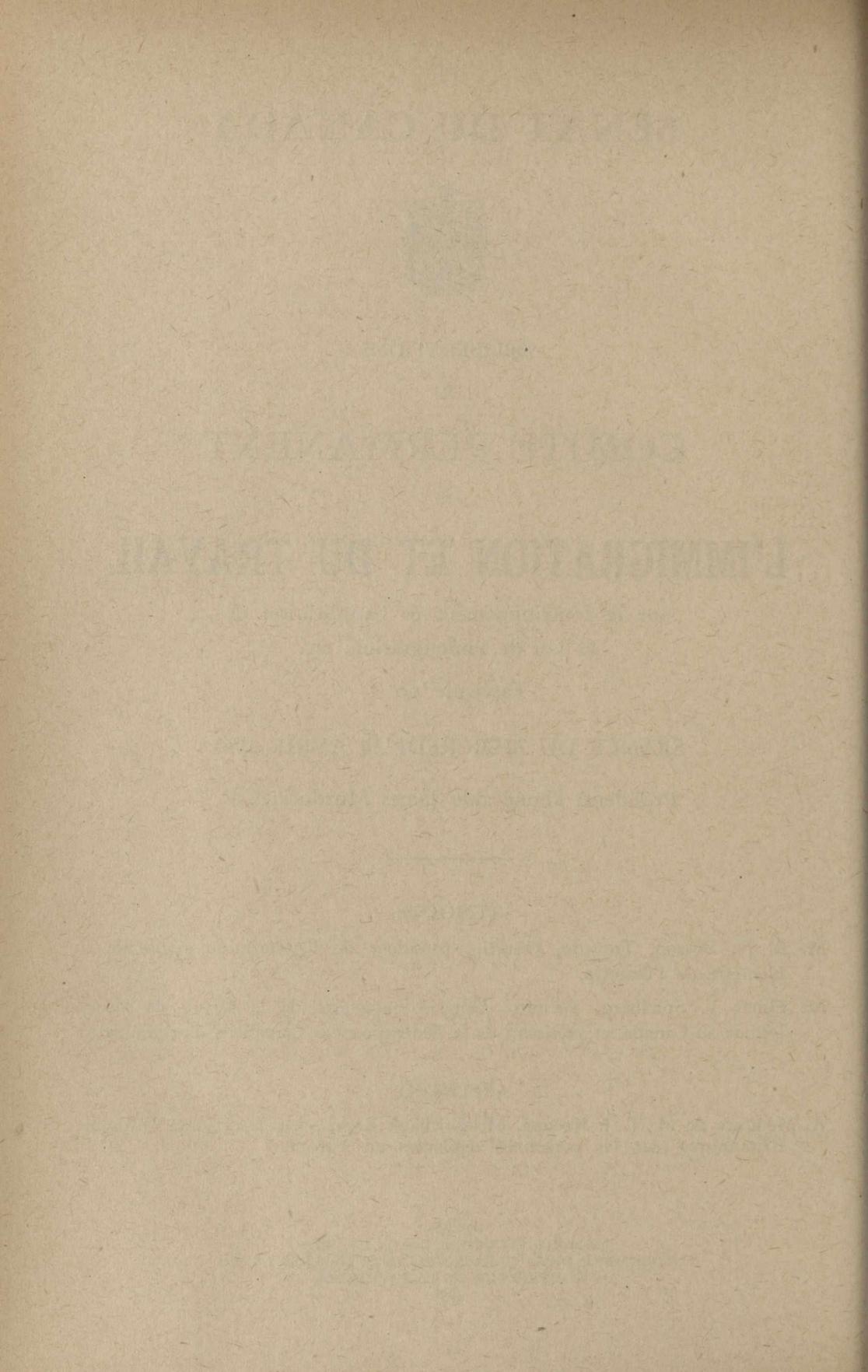
TÉMOINS:

- M. R. N. Bryson, Toronto, Ontario, président de l'Association régionale du bien-être de l'Ontario.
- M. Elmar V. Spielberg, Toronto, Ontario, secrétaire de la Caisse de secours lettone au Canada, et président de la Fédération des Canadiens d'origine balte.

APPENDICE

- A. Mémoire de M. T. J. Keenan, Meadowbank Ranch, Lac La Hache, Colombie-Britannique, sur les personnes déplacées en Europe.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947



COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“Que le Comité permanent de l'Immigration et du Travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris :

- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis.

Et que ledit comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 30 avril 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock (*président*); Burchill, Macdonald (*Cardigan*), Molloy Robinson, Roebuck, Taylor et Wilson—8.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947 le chargeant d'examiner le fonctionnement et l'application de la Loi d'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont présents.

Le président dépose une liste d'immigrants admis au Canada durant l'année 1946, répartis par nationalités, liste reçue de M. A. L. Jolliffe, directeur de l'immigration au ministère des Mines et des Ressources.

L'honorable sénateur Roebuck dépose un mémoire de M. T. J. Keenan, Meadowbank Ranch, Lac La Hache, Colombie-Britannique, sur les personnes déplacées en Europe. Il est ordonné de publier ce mémoire au compte rendu de ce jour. (Voir Appendice "A".)

M. R. N. Bryson, de Toronto, Ontario, président de l'Association régionale du bien-être de l'Ontario, est entendu et lit un mémoire sur l'immigration lettone; les membres du Comité l'interrogent.

M. Elmar V. Spielberg, de Toronto, Ontario, secrétaire de la Caisse de secours lettone au Canada et président de la Fédération des Canadiens d'origine balte, rend témoignage au sujet des peuples baltes.

L'honorable sénatrice Wilson lit copie d'une lettre adressée au très hon. W. L. Mackenzie King, premier ministre, par le secrétaire exécutif de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, au sujet des personnes déplacées en Europe.

A 11 h. 30 du matin, le Comité s'ajourne au lendemain, jeudi 1er mai 1947, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

Le MERCREDI 30 avril 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'étudier la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de l'hon. M. Murdock.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, on se souviendra qu'il y a une semaine aujourd'hui nous avons devant nous M. A. L. Jolliffe, directeur de la Division de l'immigration, et que nous lui avons demandé de nous fournir certaines informations. Il m'a écrit ce qui suit:

MINISTÈRE DES MINES ET DES RESSOURCES

DIVISION DE L'IMMIGRATION

OTTAWA, le 24 avril 1947.

CHER SÉNATEUR MURDOCK,—Lorsque j'ai témoigné, hier, devant le Comité de l'immigration et du travail, on m'a demandé de fournir certaines statistiques d'immigration pour l'année civile 1946. Je vous inclus maintenant en duplicata deux rapports dont l'un couvre l'immigration totale au Canada, par nationalités, et l'autre concerne l'immigration au Canada, classifiée suivant le pays du dernier domicile régulier.

Vous m'avez demandé aussi des détails sur les personnes à la charge des membres des Forces armées canadiennes admises au Canada durant l'année civile 1946. Un état de ce dernier mouvement est aussi transmis avec la présente lettre.

Bien à vous,

Le directeur,

(Signé) A. L. JOLLIFFE.

A l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.,
Président du Comité permanent de
l'immigration et du travail,
Le Sénat,
Ottawa.

IMMIGRATION TOTALE AU CANADA PAR NATIONALITÉS, POUR L'ANNÉE CIVILE 1946.

Autrichiens	25
Belges	79
Britanniques	59,511
Bulgares	2
Citoyens d'Amérique centrale	7
Tchécoslovaques	216
Danois	36
Dantzikois	2
Hollandais	178
Estoniens	3
Finlandais	7

IMMIGRATION TOTALE AU CANADA PAR NATIONALISTÉS, POUR L'ANNÉE CIVILE 1946 — *Suite*.

Français	101
Allemands	844
Grecs	37
Hongrois	61
Italiens	35
Yougoslaves	22
Lettons	2
Lithuaniens	2
Luxembourgeois	2
Mexicains	6
Norvégiens	183
Polonais	627
Portugais	4
Roumains	28
Russes	23
Sud-américains	16
Espagnols	6
Suédois	12
Suisses	13
Syriens	2
Ukrainien	1
Américains	9,623
Antillais (non-britanniques)	3
Total	71,719

PERSONNES À LA CHARGE DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES ADMISES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 1946.

Epouses	31,807
Enfants	14,272
Total	46,079

L'hon. Mme WILSON: A l'émission de nouvelles de huit heures, hier, le ministère ontarien de l'Agriculture a annoncé que 500 travailleurs agricoles s'en venaient des Pays-Bas. Je ne sais pas si d'autres membres du Comité ont entendu ce bulletin

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne l'ai pas entendu.

Monsieur le président, j'ai ici un mémoire qui m'a été remis par M. T. J. Keenan, domicilié présentement à Meadowbanks Ranch, Lac La Hache, Colombie-Britannique. Il a été un représentant des Nations unies et il avait charge de quelques camps.

L'hon. Mme WILSON: Il était avec l'UNRRA.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, dans les camps de l'UNRRA. Il est maintenant en Colombie-Britannique et il ne peut se présenter en personne mais il m'a envoyé une excellente étude. Elle est un peu trop longue pour que j'en donne lecture présentement; aussi je propose donc, avec votre permission, de la faire consigner au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

(Voir l'appendice au compte rendu de ce jour)

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous avons ici ce matin M. R. N. Bryson, président de l'Association régionale de bien-être de l'Ontario, qui, à ce titre, a été en relations avec les peuples baltes d'une façon qu'il nous décrira—c'est-à-dire les peuples de ces trois nations qui, comme vous le savez, ont été indépendantes depuis la dernière guerre mais qui sont maintenant sous la domination de l'Union soviétique. M. Bryson est également le président des Boy Scouts de Toronto.

M. Elmer Spellberg, secrétaire de la Caisse de secours lettonne au Canada et président de la Fédération des Canadiens d'origine balte, est aussi présent.

Il n'aura peut-être qu'un mot à dire mais M. Bryson est le porte-parole de la délégation. Si nous sommes prêts à entendre M. Bryson, je l'inviterai à parler immédiatement.

M. R. N. BRYSON: Monsieur le président et honorables sénateurs, j'apprécie grandement l'honneur de comparaître devant vous aujourd'hui; que je sois entendu comme simple citoyen par cette digne assemblée, c'est là un acte démocratique qui est loin d'être sans signification. Car il en est aujourd'hui qui n'ont pas voix dans leurs propres affaires ni dans celles de leur pays. Ce sont des gens sans patrie, ce sont les personnes déplacées ou dépatriées.

En fait, je me trompe quand je dis qu'ils n'ont pas voix dans leurs propres affaires. Ils l'ont. Pour des raisons politiques, ils ont rejeté la chance de retourner dans leurs propres pays et ils ont demandé à être envoyés au Canada. C'est au nom de ceux-là que je parle.

Honorables sénateurs, je prends la parole comme un Canadien qui, pendant de nombreuses années, a été en étroites relations avec les membres des groupements lettons au Canada. Ce sont d'excellentes gens. Des 800,000 personnes déplacées qui se trouvent présentement en Allemagne, 100,000 citoyens des États de la Baltique—Lettonie, Estonie et Lithuanie—ont inscrit le Canada comme la destination désirée.

Les Lettons sont un peuple qui, à plusieurs reprises, dut combattre les Suédois, les Polonais, les Allemands et les Russes et ce ne fut qu'en 1918 qu'ils gagnèrent leur indépendance. Ils s'opposent aux doctrines en "ismes" et ils ne veulent pas souffrir la domination communiste. La Russie soviétique s'est emparée de leur pays, en 1940, soit après 22 ans d'indépendance. Ils aiment leur pays mais, actuellement, plutôt que de s'en retourner derrière le rideau de fer, ils sollicitent l'occasion de demeurer au Canada dans la paix et la sécurité. Quelques-uns ont même laissé savoir qu'ils seraient prêts à vivre en prison dans notre pays pourvu qu'ils courent la chance d'y vivre éventuellement en liberté.

Depuis que je m'intéresse aux Lettons, j'ai remarqué qu'il existe une certaine confusion dans l'esprit des Canadiens au sujet de ce pays et de cette race. Situé de l'autre côté de la Baltique par rapport à la Suède, le pays letton est à la même latitude que le nord de l'Angleterre et l'Ecosse. Quant aux Lettons, ils composent une race distincte.

Ce ne sont pas des Russes et ils ne portent aucune trace de sang slave. Ce ne sont pas des Allemands ni des Polonais "émancipés". Ils ressemblent quelque peu aux peuples nordiques avec leurs yeux bleus et leur teint clair. Ils parlent une langue qui leur est propre et qui est dérivée de l'antique sanscrit.

L'hon. M. ROEBUCK: Sont-ils jusqu'à un certain point de la même race que les Finlandais?

M. BRYSON: Oui, mais ils appartiennent à une branche distincte.

L'hon. M. ROEBUCK: Ils sont arrivés par le sud.

M. BRYSON: C'est exact.

L'hon. M. ROEBUCK: Et ils ont probablement été refoulés en avant des Tartares?

M. BRYSON: C'est bien cela—3,000 ans avant Jésus-Christ, pour être précis.

L'hon. M. ROEBUCK: Les Finlandais leur ressemblent beaucoup.

M. BRYSON: Oui, beaucoup. Les Lithuaniens sont pareillement un rameau détaché il y a nombre d'années. Je fais ressortir ce point parce que je le crois très important.

Etant une des nations indo-européennes, les Lettons sont parmi les éléments les plus facilement assimilables de toutes les races d'Europe. Conséquemment, ils ne tendent pas à former des groupements ni à perpétuer des coutumes ou modes de vie particuliers. Leur aptitude à apprendre l'anglais rapidement est un facteur important car le Letton a généralement le talent d'apprendre les langues étrangères aisément. On a déjà constaté que les Letto-Canadiens de la deuxième génération ne se distinguent plus des citoyens d'origine britannique ou française.

En tant que peuple, ils inclinent naturellement vers la démocratie; leurs principaux chefs et intellectuels sont de souche paysanne directe. L'absence de richesses naturelles dans leur pays a rendu les Lettons diligents, économes et adroits. Ils ont fait preuve d'un esprit de tolérance et de réceptivité aux influences culturelles durant les années de liberté de leur pays après 1918 mais l'histoire montre qu'ils ont résisté fermement aux assauts impérialistes des Allemands de l'Ouest ainsi que des Moscovites et Tartares de l'Est aux temps anciens des agressions.

Les Lettons diffèrent de leurs voisins de l'est, les Slaves, par leur amour de la liberté personnelle et leur standard de vie élevé; par leur principe de propriété privée et par leurs religions protestante et catholique romaine. Ils ont foi en l'égalité politique, le gouvernement représentatif et la famille comme base de l'unité nationale, non comme cellule d'un parti politique.

Soixante-dix pour cent de la population lettonne avant la seconde Guerre mondiale s'occupaient aux travaux des champs et comme les forêts couvrent 27 p. 100 de ce pays, ce peuple compte nombre de bûcherons exercés. Cependant, les Lettons ne peuvent être considérés comme de simples paysans puisqu'il n'arrive presque jamais de rencontrer un Letton qui ne sache pas lire.

Le Canada d'aujourd'hui éprouve un besoin pressant de main d'oeuvre. M. Allon Peebles, directeur des recherches et de la statistique au ministère du Travail, calcule que, durant les prochains deux ans, il manquera à notre pays de 35,000 à 44,000 travailleurs et travailleuses. Ce besoin justifie la clameur insistante—commencée si paisiblement et qui prend maintenant tant de force—en faveur de l'autorisation d'amener de la main-d'oeuvre immigrante au Canada. J'ajoute ma voix à celles-là.

Comme je l'ai déjà dit, les Lettons sont surtout des agriculteurs. Leurs principales exportations avant la guerre étaient le beurre, les oeufs, les porcs, les peaux, le bois de construction, la pâte de bois, le contreplaqué, le papier, le carton et les céréales. Soixante-neuf pour cent de cette population sont occupés à l'agriculture et à la pêche tandis que les autres s'emploient surtout dans l'industrie et l'artisanat, les transports commerciaux et communications, le fonctionnarisme et les professions libérales, les services domestiques et personnels; ces derniers ne comptent que pour 2 p. 100.

L'agriculture est très productive en Lettonie et les gens s'enorgueillissent de leur possession des terres. Les fermes appartiennent pour la plupart à des particuliers et il est intéressant de noter que sur les 70 p. 100 de la population établis sur la terre, 35.8 possèdent des terres ayant jusqu'à 25 acres de superficie; 32.7 p. 100 ont des fermes de 25 à 50 acres; 14.9,

de 50 à 75 acres et 10.2, de 75 à 150 acres. Le reste, 6.4 p. 100, se range dans la catégorie des grandes entreprises avec des fermes allant jusqu'à 250 acres et plus.

Leurs récoltes comprennent les principales céréales cultivées au Canada—le seigle, l'orge, l'avoine et le lin—avec les pommes de terre et les betteraves à sucre. Ces dernières, les betteraves à sucre, constituent un article considérable en Lettonie et elles devraient être un facteur important pour nous. La production du sucre est une industrie qui se développe en notre pays, et, il n'y a pas longtemps, des membres de l'Association des producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario venaient demander à Ottawa 3,000 immigrants pour travailler sur les fermes canadiennes de betteraves.

Un tel influx de travailleurs agrandirait de 30,000 acres l'étendue consacrée aux betteraves à sucre et cette main-d'oeuvre pourrait être logée dans les cantonnements qui servirent durant la guerre aux Nippo-Canadiens. Aux environs de Chatham, Ontario, une raffinerie de sucre de betteraves offre aux cultivateurs des prêts pour leur aider à se construire des maisons.

L'hiver dernier, le très hon. James Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture, déclarait que le Canada a besoin de dix ou douze autres millions d'habitants; aujourd'hui, l'hon. T. L. Kennedy, ministre de l'Agriculture en Ontario, a annoncé que l'Ontario a besoin de 5,000 travailleurs agricoles additionnels pour combler sa disette de main-d'oeuvre et que seul un personnel suffisant permettra d'abaisser les prix élevés des denrées alimentaires. M. Kennedy a ajouté qu'il avait été autorisé à faire venir en Ontario comme main-d'oeuvre immigrante 500 Hollandais mais il faisait observer que ce nombre ne soulagerait pas beaucoup la grande pénurie de travailleurs.

Considérez cette recommandation de T. J. Keenan, directeur des centres de rassemblement de l'UNRRA en Allemagne septentrionale et désigné dernièrement comme témoin officiel devant ce même Comité sénatorial: "Je connais mon Canada, a-t-il déclaré, et je connais mon Europe. Il est en Allemagne, aujourd'hui, en provenance de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lithuanie, 100,000 Baltes (sur un total de 800,000 personnes déplacées), qui ont inscrit le Canada comme la destination qu'ils veulent atteindre. Ils considèrent le Canada comme un pays semblable au leur, une des nations démocratiques secondaires avec une tradition d'indépendance et de haute culture. Ils en seraient des citoyens de première classe."

Le professeur Watson Kirkconnell, de l'Université McMaster, déclare: "Parmi les réfugiés sans-patrie et les personnes dépossédées en Europe—Ukrainiens, Polonais, Baltes et Serbes—il y a une forte majorité de gens honnêtes, dévoués, travailleurs et épris de liberté. Ils connaissent personnellement les horreurs de la dictature et, par leur témoignage et leur amour de la liberté, ils aideraient d'incommensurable façon à sauver notre pays de la conspiration communiste. En recevant une généreuse proportion de ces peuples, nous pouvons sauvegarder les fondations du Canada pour les années à venir."

Ce n'est pas la première fois qu'un citoyen canadien vous a exhortés à adoucir nos lois de l'immigration pour permettre l'entrée en notre pays des Lettons déplacés.

Le 31 juillet de l'an dernier, M. W. Van Ark, sous-chef des transports dans la zone américaine de l'UNRRA, a dit dans cette même chambre:

“Je suppose, messieurs, que vous n'ignorez pas la haute moyenne d'instruction qui existe dans les pays déjà mentionnés (Lettonie, Estonie et Lithuanie), maintenant occupés par l'URSS et inclus dans ses territoires.

“Ce sont d'habiles producteurs laitiers et ils sont fermement convaincus de la valeur de la coopération.” Parlant à titre d'administrateur de l'UNRRA, M. Van Ark a poursuivi: “On l'a vu tout de suite dans les centres de rassemblement des personnes déplacées quand ils ont aidé à organiser les nombreux services mis à leur disposition et qu'ils se sont donné fort habilement tout un système éducationnel.

“Ce sont des gens amènes, polis, respectueux des lois, intelligents, des travailleurs empressés—leur attitude est très démocratique, ils sont propres et manifestent un esprit inventif.”

Honorables sénateurs, me sera-t-il permis, d'accord avec M. Van Ark, de faire observer que les personnes déplacées d'origine lettonne représenteraient un actif pour notre pays, qu'elles nous aideraient à enrichir un pays dont les ressources sont en bonne partie inexploitées et qu'elles aideraient à combler notre grand besoin de population. Ces gens veulent venir ici et, comme leur genre de vie ressemble au nôtre, ils seraient des citoyens très désirables.

En terminant, permettez-moi de souligner que le temps passe vite, qu'il faut agir sans délai, qu'en les aidant nous nous avantagerions nous-mêmes.

L'hon. M. ROEBUCK: Merci, monsieur Bryson.

L'hon. M. MALLOY: Préférez-vous les gens de Lettonie à ceux d'Estonie et Lithuanie?

M. BRYSON: Non. Il se trouve que je connais personnellement le groupe letton mais je connais aussi les groupes lithuanien et estonien. A mon avis, ils sont tous pareils; je parle au nom de tous, pour tout le groupe balte. Ce sont des gens de valeur et je crois qu'ils apporteraient une contribution appréciable à notre façon canadienne de vivre.

L'hon. M. ROEBUCK: En fait de religion, je crois qu'ils sont assez mélangés. Toutes sortes de religions sont représentées chez eux.

M. BRYSON: C'est là une heureuse circonstance pour notre pays. Ce sont des nations chrétiennes; elles sont à peu près également partagées entre ceux qui appartiennent à la foi catholique romaine et ceux qui relèvent de la foi protestante. On y trouve donc un heureux équilibre. Il est indubitable qu'ils se trouveraient très bien dans notre climat septentrional. Leur climat ressemble au nôtre et ils produisent à peu près les mêmes denrées que nous.

L'hon. M. ROEBUCK: Ces petites nations ont su vivre côte à côte sans se jeter à la gorge les unes des autres?

M. BRYSON: Il n'y a jamais eu de troubles entre elles.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est là un très bon signe.

M. BRYSON: Et elles sont dans un milieu très difficile.

L'hon. Mme WILSON: M. Mowat, du comité de la Palestine, a mentionné un détail plutôt intéressant. Il y a beaucoup de Finlandais qui travaillent dans la région nord, construisant, je crois, la route de l'Alaska.

L'hon. M. ROEBUCK: En effet.

L'hon. Mme WILSON: Et ces hommes disent qu'ils ne seraient que trop heureux de s'établir dans cette partie du pays. Ce sont là des terres que les Canadiens ne songeraient jamais à cultiver mais ces gens croient pouvoir y faire leur vie.

L'hon. M. ROEBUCK: Sur la route de l'Alaska.

L'hon. Mme WILSON: La région comprend beaucoup de marécages (muskeg) et il y a d'autres choses qui, à leur dire, la rendent semblable à leur propre pays.

M. BRYSON: Elle est très semblable. La latitude est en somme la même.

L'hon. M. BURCHILL: Vous dites que 100,000 d'entre eux ont exprimé le désir de venir au Canada?

M. BRYSON: C'est exact.

L'hon. M. BURCHILL: Ils ne sont pas tous ensemble, n'est-ce pas? Ils sont dispersés?

M. BRYSON: Ils sont en divers "camps", dans les zones américaine et britannique. Ils sont éparpillés en "camps", comme ils les appellent. Voici un détail intéressant: pendant presque deux ans, ces gens n'avaient rien à faire, ils étaient sans emplois—ce qui est réellement une honte—et cependant ils ont trouvé à s'occuper; ils ont une université de 2,500 étudiants à Hambourg. Ainsi que M. Van Ark, si je me souviens bien, l'a fait remarquer, ils ont organisé tout un système éducatif; et des hommes ayant des titres universitaires allant jusqu'à docteur en philosophie, apprenant des métiers, supposant que cette sorte de qualification sera en demande au Canada; ils apprennent des métiers—n'importe quoi plutôt que de retourner à l'autre centre politique.

L'hon. Mme WILSON: Je sais que des femmes de ce groupe, en dépit de leur environnement agricole, ont une excellente éducation. Il y a des femmes-médecins et des infirmières parmi elles, et celles qui ont été engagés par les hôpitaux britanniques rendent des services remarquables. Je crois que des gardes-malades diplômées travaillent comme servantes de salles et autres fonctions semblables.

L'hon. M. BURCHILL: Vous dites que le ministre de l'Agriculture de la province d'Ontario a expliqué qu'il avait obtenu l'autorisation de faire venir 500 travailleurs agricoles. Je crois qu'il fait venir des Hollandais.

M. BRYSON: C'était tout simplement une nouvelle que j'ai lue dans le journal hier?

L'hon. M. BURCHILL: Pourquoi ferait-il venir ces gens de préférence aux personnes déplacées?

M. BRYSON: Il est probablement plus facile de les faire passer d'un pays dans un autre que de les faire sortir des centres de personnes déplacées. Ils paraît difficile de résoudre le problème des personnes déplacées alors qu'on peut traiter directement avec une puissance civile comme la Hollande et obtenir des résultats. Je crois que c'est la seule explication.

L'hon. M. BURCHILL: Cela semble regrettable.

L'hon. Mme WILSON: Cela me paraît très regrettable.

M. BRYSON: On les renvoie de Caïphe à Pilate—des gens oisifs. C'est une honte.

L'hon. Mme WILSON: Il me paraît déplorable qu'on fasse venir 500 hommes sans leurs familles, si j'interprète correctement ce qu'on vient de dire. Cette situation est déjà devenue un problème et elle le redeviendra.

M. BRYSON: Je pourrais faire observer qu'ils sont grandement attachés à leurs familles. Comme groupe, ils tiennent fermement à leur foi et à leur vie familiale et j'affirme qu'il serait très désirable d'en faire venir un certain nombre.

L'hon. M. MOLLOY: Ils n'ont aucun moyen de subsistance?

M. BRYSON: Non, ils n'ont aucune ressource. Comme vous le savez, ils ont été chassés de leur pays. Quelques-uns avaient de magnifiques demeures, des fabriques et autres avoirs comme nous en possédons. Tout cela est parti. Ils ont subi cette épreuve plus d'une fois. Ils attendent de nous des directives aujourd'hui. Ils jugent que, sous notre démocratie, d'autant plus que notre pays ressemble au leur, ils pourront vivre en liberté. Je suis d'avis que c'est là une occasion qu'il nous faut considérer avec beaucoup d'attention.

Le PRÉSIDENT: Les règlements du service de l'Immigration classent comme étrangers ennemis nombre de ces personnes déplacées en Allemagne et en Autriche. M. Jolliffe dit que cela n'est pas de son domaine et, conséquemment, il est difficile de les faire venir ici, et voilà pourquoi on s'adresse à la Hollande ou quelque autre pays afin d'obtenir un nombre considérable de travailleurs, sans subir trop de tracasseries administratives ni trop retards.

L'hon. M. MOLLOY: Pour ce qui est des étrangers ennemis, est-ce que la grande masse de ces gens ne sont pas des étrangers ennemis par contrainte et non de leur libre choix?

M. BRYSON: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: D'après notre politique d'immigration, cela dépend de leur lieu de naissance.

L'hon. M. MOLLOY: Eh bien, modifions notre politique d'immigration.

Le PRÉSIDENT: Dans le cas de ceux qui sont nés en Hongrie, même s'ils ont été emprisonnés en Allemagne pendant quatre ou cinq ans, ils sont encore d'origine ennemie aux yeux de notre service d'Immigration.

L'hon. M. MOLLOY: Je répète, changeons les règlements de notre service d'Immigration.

Le PRÉSIDENT: Que j'aimerais pouvoir le faire!

L'hon. M. ROEBUCK: C'est ce que nous essayons de faire. Messieurs, nous avons ici M. Spielberg. D'origine lettonne, il demeure au Canada depuis vingt ans et nous pouvons lui accorder cinq minutes si cela agréé à M. Bryson.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur; nous vous sommes très obligés.

M. BRYSON: Je vous remercie beaucoup de votre courtoisie, messieurs.

L'hon. M. ROEBUCK: Et merci pour avoir pris la peine de venir jusqu'ici nous communiquer tous ces renseignements.

M. BRYSON: Il m'a été très agréable de le faire.

Le PRÉSIDENT: Ce sont des informations importantes pour le Comité.

M. BRYSON: Merci beaucoup.

L'hon. M. ROEBUCK: Voici maintenant M. Elmar Spielberg, qui est secrétaire de la Caisse de secours lettonne au Canada et qui est aussi président de la Fédération des Canadiens d'origine balte; de la sorte, il est en mesure de parler avec compétence du trio balte.

M. ELMAR SPIELBERG, secrétaire de la Caisse de secours lettonne au Canada; président de la Fédération des Canadiens d'origine balte.

Le PRÉSIDENT: Où demeurez-vous? A Toronto?

M. SPIELBERG: A Toronto, oui, Monsieur.

Le PRÉSIDENT: Vous y demeurez depuis plusieurs années?

M. SPIELBERG: Je suis à Toronto depuis environ quatre ans et j'ai demeuré auparavant à Montréal pendant une quinzaine d'années. Je suis un métallurgiste et j'ai débuté au pays dans ce métier. J'ai étudié à McGill, fréquenté une école supérieure et fait mes études ici.

L'hon. M. BURCHILL: Vous êtes né en Lettonie?

M. SPIELBERG: Je suis né en Lettonie, à Riga, la capitale du pays. Mais je veux surtout vous donner une idée de ce qu'a l'air un Letton qui habite depuis quelque temps en ce pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Ont-ils tous aussi bon air que vous?

M. SPIELBERG: Merci beaucoup. Cela me semble probable. Vous constaterez que les jeunes gens nés ici ont exactement l'apparence des autres Canadiens; ils n'ont aucune caractéristique raciale particulière. Comme vous voyez, je m'exprime passablement dans la langue du pays. La plupart d'entre eux parlent un anglais correct. Pour ce qui est de s'établir ici et de se canadianiser, vous verrez qu'ils sont très aptes à le faire.

Le PRÉSIDENT: Quelle langue parlez-vous chez vous en Lettonie?

M. SPIELBERG: Le letton.

Le PRÉSIDENT: Est-ce une langue distincte?

M. SPIELBERG: Oui. C'est le lithuanien qui s'en rapproche le plus.

Le PRÉSIDENT: Est-il bien différent du russe?

M. SPIELBERG: Il est absolument différent. Le letton est un mélange de mots russes, de mots allemands et de termes d'autres langues. Le mot anglais *bacon* est devenu un mot letton tout comme le mot *gentleman* est devenu, je crois, un mot français.

L'hon. M. BURCHILL: Est-ce que les langues des trois pays sont très différentes?

M. SPIELBERG: Les deux seules qui soient réellement apparentées sont le lithuanien et le letton. Les Estoniens et les Finlandais peuvent se comprendre mais la langue lettonne est différente. C'est quelque peu embarrassant pour les Lettons, d'une certaine façon, car s'ils sortent de leur pays ils ne peuvent trouver de langue ressemblant à la leur. Un de

nos avantages est que la Lettonie ayant été occupée par les Allemands et les Russes la plupart des gens parlent les trois langues. En fait, il fut un temps où ces trois langues étaient officielles; depuis qu'on y a des films américains, il n'est pas rare de voir la traduction dans les trois langues occuper la moitié des scènes présentées, ce qui rend assez difficile la vision de l'ensemble du film.

L'hon. M. ROEBUCK: Mon impression que ces trois peuples ont pu vivre ensemble dans la paix et une harmonie comparative pendant très longtemps, est-elle exacte?

M. SPIELBERG: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est à dire qu'ils ont pu vivre comme de bons voisins?

M. SPIELBERG: Oui. La frontière entre la Lettonie et l'Estonie a été particulièrement libre. Vous savez sans doute qu'en Europe on exige des passeports et des visas des gens qui voyagent d'un pays à l'autre mais il existait bien peu de restrictions de ce genre entre ces trois pays.

Le PRÉSIDENT: Et ils ont eu des gouvernements démocratiques?

M. SPIELBERG: Oui.

Le PRÉSIDENT: Dans le passé?

M. SPIELBERG: Oui. Sans doute ont-ils été occupés la plupart du temps. Je ne sais pas comment ils ont fait pour sauvegarder leur entité car ils ont été sous un régime d'occupation depuis l'an 1200 environ. La ville d'où je viens a été fondée en 1201, c'est une ville assez vénérable. Elle a déjà fait partie de la Ligue hanséatique. Conséquemment, ces pays ont été soumis aux Polonais, aux Suédois, aux Russes et aux Allemands; ils sont repassés sous la domination russe et encore sous la domination allemande, en sorte qu'ils n'ont guère eu l'occasion de montrer au monde ce qu'ils pouvaient faire comme nation; mais ils ont eu approximativement vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis 1918 environ jusqu'en 1940.

L'hon. M. ROEBUCK: Quelle était la forme du gouvernement durant cette période?

M. SPIELBERG: Une présidence, avec un parlement.

L'hon. M. ROEBUCK: Un parlement élu?

M. SPIELBERG: Oui.

L'hon. M. BURCHILL: Une république?

M. SPIELBERG: Oui. Je crois qu'il y avait une centaine de représentants.

L'hon. M. ROEBUCK: Et ils étaient élus sur une base territoriale? Je veux dire qu'ils représentaient des circonscriptions territoriales plutôt que des Soviets?

M. SPIELBERG: Oh oui certainement. Nombre de gens échappaient aux Soviets et gagnaient la Lettonie; alors même que j'y étais, dans les 1920, il y avait des aviateurs arrivant à bord de leurs appareils, se trompant de route par exprès. La Russie réclamait qu'on lui retournât ces gens mais la Lettonie ne s'y conformait jamais. Les relations ont été cordiales mais, naturellement, un petit pays placé à côté d'un grand doit se tirer d'affaires du mieux qu'il peut.

L'hon. M. ROEBUCK: Est-ce que le pays est densément peuplé?

M. SPIELBERG: Je dirais que oui. Il est certainement fortement peuplé comparativement au Canada. Je crois que sa population est d'environ deux millions et que le pays lui-même, si je me rappelle bien, mesure environ 200 milles par 150.

Le PRÉSIDENT: Le Russie exerce une domination complète maintenant?

M. SPIELBERG: Oui.

L'hon. Mme WILSON: C'est là un autre problème très grave, que tant de gens aient été livrés de par le marché que Molotov fit avec Hitler en 1939 et 1940,—je ne me rappelle pas bien l'année.

M. SPIELBERG: Je crois que c'était vers 1939 ou 1940.

L'hon. Mme WILSON: Une forte population fut alors livrée à l'Allemagne?

M. SPIELBERG: Vous voulez parler de quelque soixante mille personnes qui furent envoyées en Allemagne? Elles étaient d'origine allemande.

L'hon. Mme WILSON: Je croyais qu'il y en avait d'autres. J'en parlais à Son Excellence et elle me dit qu'il y avait là un problème très sérieux.

M. SPIELBERG: Je serais porté à croire qu'il s'agit en grande partie de personnes d'origine allemande. Je suis allé en Lettonie pour une visite en 1938 et j'y suis revenu en 1944 pour une autre visite, à l'occasion des noces d'or de mes grand-parents et il y avait nombre de gens qui se préparaient à partir. C'étaient des personnes d'ascendance allemande—des hommes travaillant dans les journaux allemands et ainsi de suite. Il y avait des avantages à cela et l'un d'eux était que le pays lui-même devenait plus complètement letton.

L'hon. M. MOLLOY: Tous ces trois pays ont souffert des Russes aussi bien que des Allemands?

M. SPIELBERG: Oh oui, absolument.

L'hon. M. TAYLOR: Quelles sont les principales occupations nationales?

M. SPIELBERG: J'ai les statistiques par devers moi mais je crois qu'environ 66.6 p. 100 des Lettons sont des cultivateurs. Il existe quelques grandes villes comme la capitale avec ses 400,000 habitants et il est plusieurs villes plus petites ayant des populations de 50,000 à 3,000. Dans les grandes agglomérations, on trouve quelques industries mais les Lettons s'adonnent principalement à l'agriculture.

L'hon. M. BURCHILL: Nous savons que présentement la Russie domine ces pays mais ont-ils quelque gouvernement, c'est-à-dire quelque forme locale de gouvernement?

M. SPIELBERG: Hors du pays?

L'hon. M. BURCHILL: Non, au pays.

M. SPIELBERG: Il existe sûrement des gouvernements dans ces pays. Je dirais que tous ces pays ont des gouvernements qui parlent au nom du peuple.

L'hon. M. BURCHILL: Est-ce que ces gouvernements sont choisis par le peuple ou sont-ils désignés par la Russie?

M. SPIELBERG: C'est là ce qu'on ne saurait dire sans être allé là-bas. On m'informe que des élections ont été tenues. En fait, certaines gens d'un camp pour personnes déplacées sont venues à Toronto, la semaine dernière, et elles ont déclaré avoir participé aux élections. On leur avait donné des enveloppes scellées en leur disant d'aller dans le coin derrière l'écran les placer dans la boîte. C'était censé être une élection libre.

L'hon. M. TAYLOR: Les électeurs avaient-ils le privilège de marquer quelque nom sur les bulletins?

M. SPIELBERG: Non, rien ne devait être écrit là-dessus, autant que j'aie pu le savoir de ces dames et messieurs. Sans doute, les Lettons libres, ou ceux qui se trouvent hors du pays, jugent que la Lettonie n'a pas été annexée à juste titre. Mon avis personnel est que si la majorité de ce peuple désire la fusion, c'est très bien, en tant qu'elle aura été décidée par un vote libre. D'après ce que j'ai vu ou entendu de la part des gens dont je vous parle, je ne crois pas que le vote se soit librement exprimé. Et je ne tiens pas compte du fait que tant de citoyens de ce pays soient hors du territoire national.

L'hon. M. ROBUCK: Vous êtes convaincus que ces gens seraient de très bons immigrants pour le Canada?

M. SPIELBERG: En effet.

L'hon. M. ROEBUCK: Savez-vous s'il y en a un nombre considérable?

M. SPIELBERG: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Resteront-ils longtemps en disponibilité à cet égard?

M. SPIELBERG: Il s'accomplit chez eux un mouvement graduel vers les pays qui leur offrent quelque refuge, comme l'Argentine. Son immigration a été passablement libre et nombre de Lettons s'en vont dans ce pays. Je crois que le gouvernement hollandais a convenu d'en prendre un certain nombre pour les faire travailler dans les mines mais on n'absorbera ainsi probablement pas plus du quart de ceux qui veulent émigrer. Sans doute, ce n'est là de ma part que suppositions basées sur des statistiques obtenues de diverses sources.

L'hon. Mme WILSON: Et sans doute la Grande-Bretagne en accepte un certain nombre?

M. SPIELBERG: La Grande Bretagne en reçoit quelques-uns.

L'hon. Mme WILSON: Mais ils préféreraient naturellement venir au Canada?

M. SPIELBERG: C'est exact.

L'hon. M. BURCHILL: Ces personnes déplacées, à ce qu'il me semble, sont de la main d'œuvre réduite à l'esclavage, délogées, de leur pays pour être employées dans l'industrie allemande, est-ce bien cela?

M. SPIELBERG: Non, je ne dirais pas qu'ils sont tous dans cette situation. Quelques-uns ont été emmenés comme main d'œuvre asservie; les autres, à mon sens, ont fui de leur propre gré, pour s'éloigner des Russes qui ne leur avaient pas laissé un très bon souvenir durant la dernière guerre. Il s'est produit des tueries au cours de la dernière guerre quand les Russes et les Allemands occupèrent tous deux la Lettonie. Eventuellement, et je ne sais pas trop comment, ils arrivèrent à expulser

les Russes avec l'aide des Allemands et ensuite ils se débarrassèrent des Allemands; et c'est comme cela qu'ils obtinrent leur indépendance. Il est probable qu'une proportion considérable est arrivée au pays comme main-d'œuvre asservie.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous nous avez tenu des propos très instructifs, monsieur Spielberg.

Le PRÉSIDENT: Nous vous sommes très obligés.

M. SPIELBERG: Merci, messieurs. J'espère que vous pourrez faire quelque chose à cet égard.

L'hon. Mme WILSON: Puis-je lire une lettre du secrétaire exécutif de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, adressée au très honorable W. L. Mackenzie King? En voici le texte:

ASSOCIATION CANADIENNE DES TRAVAILLEURS
SOCIAUX
OTTAWA, ONTARIO

Le 11 avril 1947.

Au très honorable W. L. MACKENZIE KING,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Il y a quelques mois, notre Association, par une lettre qu'elle vous adressait, exprimait sa conviction que le Canada devrait ouvrir ses portes aux groupes de personnes déplacées en Europe.

Nous apprécions pleinement la libéralisation de certains règlements; néanmoins, nous désirons porter à votre attention les rapports que nous recevons de nos membres servant comme officiers de bienfaisance dans les camps de personnes déplacées sur le malheureux sort de milliers de personnes. Environ vingt-cinq travailleurs sociaux canadiens ont servi sous la direction de l'UNRRA en ces deux dernières années, en Allemagne, en Autriche, en Italie et en Grèce. Ils ont une parfaite connaissance de ces personnes déplacées, aussi bien que du Canada, et tous nous assurent que les peuples baltes, en particulier, s'adapteraient avec beaucoup de facilité au régime de vie canadien. Parmi ces personnes déplacées, on trouve des artisans et des professionnels, aussi bien que des cultivateurs, des bûcherons et des journaliers. Nous recommandons donc que l'on songe à admettre au Canada des groupes autres que ceux qui sont présentement reçus. Nous demanderions aussi que le personnel canadien qui se trouve présentement en Europe et qui comprend les travailleurs sociaux soit invité à participer au processus de sélection des immigrants pour le Canada.

Tout en admettant que la politique d'immigration doit être envisagée du point de vue de l'économie canadienne, nous sommes fermement convaincus que les citoyens canadiens veulent et devraient accepter leur pleine part de responsabilité envers ces gens déplacés hors de leurs foyers et de leur sécurité par un conflit mondial.

Respectueusement vôtre,

JOY A. MAINES,

Secrétaire exécutif.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous ajournerons maintenant jusqu'à demain matin, à 10 heures 30, alors que nous entendrons les représentants de la compagnie de navigation. C'est là un sujet très important.

L'hon. Mme WILSON: Comme M. Colley nous l'a dit l'autre jour, le comité intergouvernemental a la possibilité de se procurer un navire. Cela ne fait pas très bien notre affaire car ceux-là ne choisissent que les parents, comme vous savez, et il leur faut couvrir un vaste territoire pour réunir quarante ou cinquante personnes. Il est possible d'affréter un navire.

Le Comité s'ajourne à demain, 1er mai, à 10 h. 30 du matin.

APPENDICE "A"

T. J. KEENAN,
Meadowbank Ranch,
Lac La Hache, C.-B.

Le 22 avril 1947.

A l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.
Président du Comité permanent de l'immigration et du travail,
Sénat du Canada,
Ottawa, Canada.

HONORABLE MONSIEUR,—Avec quelle fierté civique nos villes se targuent de leur croissance! Les bonnes gens de Montréal, Toronto, Vancouver et Winnipeg sont justement frères de ce que leurs villes constituent les quatre principaux joyaux du diadème de notre beau Dominion. L'accroissement de population se traduit par de la prospérité et un plus haut régime de vie pour tous et chacun de nous car nous avons ainsi plus d'épaules pour porter le fardeau de notre dette nationale et nos institutions commerciales nationales.

Hors ce simple aperçu de l'opinion canadienne telle que je l'ai trouvée, je n'ai rien à ajouter. Je ne vous apporte aucune discussion sur la philosophie de l'immigration. Je vous offre seulement l'orgueil civique de millions de Canadiens devant le développement de leurs cités, villes et villages.

Il m'est offert le privilège d'exposer la situation de huit cent mille hommes, femmes et enfants qui se trouvent présentement dans les centres de rassemblement de l'Administration des secours et du rétablissement des Nations unies.

J'ai vécu et travaillé avec des milliers de ces personnes déplacées à Lubeck, Eckernforde, Kiel et Hambourg comme directeur d'une centre de rassemblement de l'UNRRA. En outre, j'ai été finalement appelé à Ottawa, en janvier de cette année, afin de fournir au gouvernement canadien des informations de source sur les personnes déplacées qui pourraient entrer dans un programme d'immigration pour le Canada.

Les autorités compétentes ont reçu avec enthousiasme mes renseignements puisés à la source. Plusieurs sénateurs qui font maintenant partie de votre Comité m'on fait le plus aimable accueil; et l'on m'a prié de présenter ce mémoire au nom de mes amis qui attendent, le cœur battant, le verdict qui sortira de vos délibérations.

Qui sont ces personnes déplacées dont je parle? Des millions de personnes, amies ou ennemies, ont été déplacées en Europe durant les

années de guerre. Je parle de nos amis seulement. Je prends la parole au nom des personnes déplacées qui ont été déclarées admissibles aux bons offices de l'UNRRA après avoir été triées sur le volet par les fonctionnaires de l'UNRRA et les administrations militaires intéressées.

A Kiel, Allemagne, pendant l'automne de 1946, j'ai été le fonctionnaire de l'UNRRA en charge de ce triage. En collaboration avec les commandants de camps dans ce centre de rassemblement et avec l'assistance des autres membres de l'équipe 101 de l'UNRRA, j'ai fait remplir un questionnaire par toutes les personnes déplacées ayant plus de 16 ans. Quel émoi cela ne produisit-il pas dans les camps! Les Ukrainiens constituaient mon principal problème parce que nulle part je ne pouvais trouver de traduction ukrainienne de ce questionnaire et à Kiel j'avais quatre grands camps d'Ukrainiens. On comprendra qu'il ne suffisait pas de remettre un questionnaire à un commandant ukrainien en lui disant d'en tirer un nombre suffisant de traductions sur son miméographe. Les rumeurs circulant avec la rapidité que l'on sait parmi les personnes déplacées, tout le groupe ukrainien eut été pleinement renseigné en quelques jours sur ce que renfermait le questionnaire.

Finalement, je me levai de bonne heure un matin et j'étais sorti de Kiel avant cinq heures du matin. A six heures, j'étais au grand camp ukrainien de Konigon. Là, je présidai au travail tandis que le dactylographe, l'opérateur de la machine à polycopier et le commandant du camp lui-même remplissaient leur propres questionnaires avant de se mettre au poinçonnage de la forme qui servit à tirer 150 copies de la traduction en langue ukrainienne avec son curieux alphabet russe.

Pourvus de ces traductions, nous nous rendimes en groupe à la grande salle du camp où quatre longues rangées de tables avaient été disposées avec plumes et encriers en sorte que 96 personnes à la fois pouvaient remplir le terrible questionnaire. Sur la grande scène et à l'avant, il y avait le coin des lenteurs où nous placions les lambins qui retardaient la production. Pendant ce temps, des groupes de 24 étaient réunis derrière les doubles portes, attendant leur tour de remplir le questionnaire qui déciderait s'ils resteraient admissibles aux soins que l'UNRRA donnait aux personnes déplacées.

Les premiers groupes étaient extrêmement craintifs.—Is redoutaient qu'il ne s'ensuivît pour eux un rapatriement forcé en URSS—dans leurs foyers qui se trouvent maintenant de l'autre côté de la ligne Curzon, en Pologne occupée par les Russes.

Mais en sortant de la grande salle le premier groupe héla joyeusement les amis qui attendaient par escouades de 24. Ils dirent à leurs compagnons: "Ce n'est rien, on nous demande simplement où nous sommes allés et ce que nous avons fait." Après cela, la tension diminua considérablement et je me rendis avec le commandant en ses quartiers privés pour déjeuner de gâteaux ukrainiens et de champignons marinés, qui sont une grande friandise chez les Ukrainiens.

Les fonctionnaires de l'UNRRA se remplacèrent à tour de rôle ce soir-là jusqu'à neuf heures alors que le registraire me remit en très bon ordre les questionnaires remplis et les rôles d'appel, ce qui donnait une documentation très claire sur le travail accompli.

Le lendemain, sous la direction des fonctionnaires de l'UNRRA, tous les camps du centre de rassemblement de Kiel avec ses 7,000 personnes déplacées exécutèrent la même besogne dans les chambres "S" que nous avions prévues des semaines d'avance.

Je parle assez en détail de cette opération "S" afin de démontrer deux points aux honorables sénateurs. L'un est le soin discret avec lequel nous avons appliqué le triage par questionnaire afin de séparer amis et ennemis, ce qui a déterminé le choix des personnes ayant droit aux soins de l'UNRRA.

Mon second point dans cette description de l'opération du jour "S" est de signaler les talents administratifs qui se trouvent aujourd'hui dans tous les groupes de personnes européennes déplacées. Cette préparation minutieuse avait été élaborée au cours des réunions de commandants de camps convoqués dans mon bureau. Là nous discussions en trois et parfois quatre langues la tâche à accomplir. Je leur représentai comme la célérité et la discrétion étaient nécessaires, et les commandants réglèrent eux-mêmes les détails administratifs.

Après que tous les questionnaires eurent été remplis et déposés sous clef dans mon bureau, ils furent lus par moi-même et les autres fonctionnaires de l'UNRRA qui composaient mon personnel de triage. Nous avions la tâche de répartir les questionnaires en trois groupes.

Le Groupe I comprenait les personnes déplacées de parfaite intégrité. La meilleure attestation pour classer une personne déplacée dans le groupe I était une carte allemande *Arbeits* ou un livret allemand *Arbeits* délivré en Allemagne durant les années de guerre. Le souci allemand de précision administrative nous a été utile plus d'une fois. Il est vrai que, dans la première ruée de liquidation des villages polonais et de mise en esclavage des populations, il ne leur était pas toujours possible de respecter les formalités administratives. Nous avons relevé des cas où de nombreuses personnes ont travaillé pendant deux et parfois trois ans avant de recevoir la carte *Arbeits* "régularisant" leur situation de travailleurs en servitude. Mais nous avons constaté que tous les travailleurs forcés avaient des documents démontrant leur position et leur donnant droit aux secours de l'UNRRA.

Le Groupe II comprenait les personnes déplacées non admissibles aux secours de l'UNRRA. Le questionnaire était ingénieusement conçu. Il répondait bien aux fins pour lesquelles il était fait. Il donnait aux collaborateurs un moyen facile de se classer comme collaborateurs—à leur insu. Une question typique mentionnait dix documents différents et après chacun l'interrogé devait répondre "oui" ou "non", précisant si le document lui avait été remis. Deux de ces documents étaient parfaitement inoffensifs; mais s'il affirmait dans une des cinq langues avoir reçu n'importe lequel des huit autres documents, il se trouvait à reconnaître avoir reçu sous une forme quelconque la nationalité allemande. Une autre question posée était: "Désirez-vous la nationalité allemande?" S'il répondait "oui", mon personnel de triage le classait automatiquement dans le groupe II.

Le Groupe III comprenait les cas douteux. Dans le choix de ceux qui devaient être placés dans cette catégorie, une clef secrète du questionnaire servait de guide à mon personnel de triage. Cette clef secrète se trouvait dans la construction même du questionnaire. Une personne ayant la conscience inquiète et cherchant à éviter les enquêtes aboutissait presque invariablement au Groupe III; une fois ainsi classé, il lui fallait paraître devant les experts de la commission régionale de triage qui faisaient une enquête approfondie de ses antécédents et scrutaient les preuves écrites de ses antécédents. C'était là sans doute ce que le coupable cherchait à éviter à tout prix; mais le questionnaire était très efficace à cet égard. La décision finale et l'application même de l'annulation du statut de personne

déplacée relèvent des officiers de sécurité des gouvernements militaires concernés et non de l'UNRRA.

Ce que je cherche à démontrer, c'est que les officiers responsables des opérations de l'UNRRA en Allemagne ont fait de l'excellente besogne pour ce qui est de séparer les amis des ennemis, en sorte que le Canada peut accepter en toute quiétude les personnes déplacées venant des centres de rassemblement de l'UNRRA avec la conviction qu'il ne lui viendra pas ainsi des collaborateurs qui ont servi l'ennemi.

Sans doute, en tant que Canadien parlant à des Canadiens, je prends pour acquis que nous voulons éviter d'ouvrir notre pays natal à ceux qui ont été des criminels de guerre et des collaborateurs.

En Allemagne, j'ai participé activement à ce travail d'épuration pendant plusieurs mois avant la présentation des questionnaires dont j'ai parlé. A Lubeck, j'ai formé une équipe de triage comprenant mon sous-directeur tchécoslovaque et mon secrétaire hollandais. Ces deux hommes ont interrogé toutes les personnes déplacées comprises dans notre centre de groupement. Tous ceux qui étaient suspects de collaboration furent livrés pour plus ample enquête à une commission locale d'épuration qui avait été organisée sur ma recommandation.

L'autorité exécutive appuyant cette commission de triage était le major de sécurité en campagne du 626 Mil. Gov. R. Det. S'il confirmait les conclusions de mon personnel, il apposait sa signature et une estampille sur une lettre stéréotypée au bourgmestre allemand du Lubeck. Cette lettre-type déclarait: "La personne ci-haut mentionnée n'est plus une personne déplacée et relève maintenant des autorités allemandes pour sa nourriture et son logement."

Telle était l'opération locale de triage avant les directives concernant le questionnaire qui couvrait tous les centres de rassemblement de l'UNRRA dans une opération.

Je n'aime pas les criminels de guerre ni les collaborateurs et surtout je ne veux pas qu'une seule de ces personnes atteigne la sécurité du Canada. Cependant, les gens de cet acabit sont toujours au premier rang quand il se produit quelque événement qui peut leur être favorable.

Ils sont arrivés par dizaines de mille quand Hitler avait des biens polonais à distribuer. Sous la direction de la Gestapo, les soldats allemands avaient liquidé les foyers polonais et les villages polonais sous la menace des mitraillettes. Les meubles, les fermes, les vêtements, les fabriques, tout fut laissé en arrière quand Hitler se procura de nouveaux travailleurs asservis pour sa machine de guerre et qu'il acquit en même temps les propriétés de ces mêmes esclaves pour les distribuer aux criminels de guerre et collaborateurs qui avaient afflué des pays voisins pour prendre leur part du butin.

Ces chacals ne se sont pas contentés de participer au pillage des armées allemandes, ils ont pris une part considérable à la liquidation des populations juives dans leurs pays d'origine. Lorsqu'ils assassinaient des Juifs, on leur permettait de garder les bijoux et la menue monnaie tandis que les usines et les riches demeures allaient à leurs maîtres de la Gestapo.

Ce sont les gens du Volkdeutsch. Ce sont des gens nés en d'autres pays, de sang allemand ou prétendant l'être car plusieurs qui singèrent les Allemands obtinrent les mêmes "droits et privilèges"! Hitler lui-même exhorta à la radio les Volkdeutsch à "rentrer dans leur patrie." Hitler leur promit les biens des Polonais et la citoyenneté allemande même lorsque leurs familles vivaient à l'étranger depuis des générations.

Lorsque je dirigeais un centre de rassemblement à Lubeck, je reçus des directives au sujet des "personnes nées à l'étranger, d'origine allemande et habitant actuellement en Allemagne." Cette circulaire affirmait catégoriquement que de tels individus n'avaient pas droit aux secours de l'UNRRA. On précisait dans ces instructions que les directeurs de l'UNRRA devaient s'efforcer d'empêcher ces gens d'obtenir des visas de sortie de l'Allemagne dans le but de se faire réinstaller ou rapatrier dans leurs pays d'origine.

Ces Volkdeutsch se sont trouvés déplacés par leur propre cupidité et leur loyauté au Vaterland. Ils font aujourd'hui tout ce qu'ils peuvent pour se confondre avec les personnes authentiquement déplacées qui attendent dans les centres de l'UNRRA l'occasion de refaire leurs vies.

Les officiers de sécurité en campagne et les représentants de l'UNRRA, tous habiles à la sélection, ont travaillé pendant des mois à séparer l'ivraie du bon grain. Je propose que toutes les personnes déplacées qui peuvent prouver qu'elles méritent les soins de l'UNRRA devraient être considérées comme des immigrants pour le Canada. Je recommanderais, en outre, que nuls autres ne soient considérés en Allemagne comme sujets acceptables au Canada tant qu'on n'aura pas pris soin des victimes de l'agression allemande.

A Eckenforde, l'été dernier, un frère et une sœur vinrent demander mon aide pour obtenir des permis de sortie afin de s'établir en Suède. Ils ne produisirent pas les documents prouvant qu'ils avaient accepté la citoyenneté allemande. Ils présentèrent par contre un certificat émis par les autorités allemandes déclarant qu'ils étaient des étrangers. Je les soupçonnai d'être des Volkdeutsch à cause de l'année de leur arrivée en Allemagne. Je les avais questionnés assez longuement et je désespérais presque de confirmer mes soupçons quand je remarquai l'absence de date sur le document allemand certifiant qu'ils étaient des étrangers. "Oh, ceci nous fut remis après la mort d'Hitler dans son abri," m'expliqua la sœur. Je découvris alors qu'après la mort d'Hitler, les autorités allemandes avaient conseillé à ces gens de brûler tous les papiers montrant leur acceptation de la citoyenneté allemande et leur avaient délivré ce document non daté. Remarquons que le petit fonctionnaire allemand était trop sincère pour falsifier une date et il savait, d'autre part, que la date réelle enlèverait toute valeur au document. Conséquemment, il avait adopté un moyen terme et remis un document non daté. Naturellement, leur statut de personnes déplacées se trouva résilié et en qualité d'Allemands on ne pouvait leur permettre d'aller s'établir en Suède. La Croix-Rouge suédoise aidait à la réhabilitation des victimes de l'agression allemande et elle ne voulait pas faire bénéficier des droits et privilèges suédois des collaborateurs qui avaient accepté la citoyenneté allemande quand il y avait un butin ensanglanté à distribuer aux chacals.

NOYAU SOLIDE

Nos personnes déplacées sont bien aujourd'hui ce qu'on pourrait appeler le "noyau solide." Seuls les super-optimistes peuvent prétendre qu'il serait possible de rapatrier aux contrées d'origine plus d'un pour cent de ceux qui restent.

Le rapatriement polonais a été de toute priorité au cours de l'année écoulée. Au 30 septembre 1946, l'UNRRA avait rapatrié 634,010 personnes en Pologne; 309,900 en Belgique et au Luxembourg; 139,950 en Tchécoslovaquie; 307,950 en Hollande; 1,556,100 en France; 13,550 en Grèce; 593,060 en Italie; 2,041,760 en URSS et 208,330 en Yougoslavie.

Je m'occupais principalement du rapatriement des Polonais. Nous avions pris pour politique à Lubeck, il y a plus d'un an, de faire passer les Polonais d'un camp à l'autre, simplement pour vaincre l'inertie de ceux qui désiraient rester à la même place. Nous avons toujours plus de Polonais à rapatrier quand nous faisons un tel mouvement.

J'inventai la devise: "Voulez-vous reconstruire l'Allemagne ou la Pologne?" et ce mot d'ordre fut utilisé avec succès dans toute la zone britannique.

Le directeur général de l'UNRRA prit des dispositions pour faire distribuer des rations pour soixante jours à chaque personne arrivant en Pologne, par l'équipe d'entrepôt de l'UNRRA stationnée à cette fin. Une équipe de rapatriement de l'UNRRA gérait un camp de transit polonais à Lubeck, où une autre équipe des entrepôts remettait une quantité additionnelle de cigarettes et de tablettes de chocolat à ceux qui étaient en route vers la Pologne.

Dans nos centres de rassemblement, nous avions dans chaque camp polonais un préposé au rapatriement et on lui réservait une des meilleures pièces du camp pour servir de bureau de rapatriement. Un exhibit de propagande était organisé dans chaque camp polonais. Il existait la plus saine rivalité entre les différents centres de rassemblement, c'était à qui aurait le plus efficace étalage propagandiste. Pour commencer, l'officier de rapatriement du district demanda des photos de mon exhibit de propagande à Kiel. Puis ce fut l'exhibit de Flensburg qui fut photographié. Finalement, mon ancien centre de rassemblement d'Eckernforde produisit un tel déploiement que nous reçûmes l'ordre de nous rendre à Eckernforde pour l'admirer et l'imiter.

Notre politique était de réserver les meilleurs vêtements pour le rapatriement polonais. Dans mon entrepôt, il y avait 68 manteaux de fourrures, fournis par le services des Colis pour l'UNRRA et provenant des États-Unis ou du Canada. Quelques-uns étaient plutôt endommagés; mais nous avons fait sensation quand nous avons commencé à les donner aux femmes qui retournaient en Pologne.

Comme les Allemands prétendaient que les Polonais emportaient chez eux trop de butin, les autorités militaires publièrent une ordonnance à l'effet que tous les articles de valeur comme les bicycles, les radios, les dactylographes ne seraient acceptés dans les transports de rapatriement que si le Polonais avait un certificat signé d'un directeur de centre de rassemblement de l'UNRRA attestant qu'il avait acheté cet article avec de l'argent gagné en Allemagne.

Quant à moi, je tirai mes instructions à cet égard du Livre de l'Exode où il est prescrit aux enfants d'Israel d'emprunter aux Egyptiens avant de partir pour la Terre Promise. Je déclarai à mes amis polonais que je n'éprouvais aucun scrupule à leur remettre les documents nécessaires pour tout ce qu'ils désireraient emporter chez eux.

Il se déroula bien des scènes émouvantes alors que les camions prenaient leur chargement dans les camps pendant qu'une petite fanfare de trois ou quatre instruments jouait des airs nationaux et que les amis se disaient au revoir ou transmettaient des messages pour les parents que les partants pourraient voir en Pologne.

Nous n'avons aucunement essayé de cacher les difficultés auxquelles ils seraient en butte en s'en allant reconstruire leur pays dévasté. Nous

avons fait circuler par les bureaux de rapatriement des journaux polonais de Varsovie narrant les souffrances de ceux qui relevaient leurs foyers dans les districts ruraux.

Quant au rapatriement balte, il n'y en eut qu'un mince filet. Et il n'est guère probable que le rapatriement balte devienne jamais considérable tant que les anciennes républiques démocratiques d'Estonie, Lettonie et Lithuanie feront partie de l'URSS.

Les Yougoslaves qui restent s'intitulent royalistes et ils portent une couronne minuscule à la boutonnière pour montrer qu'ils ne sont pas des partisans du maréchal Tito. Il ne se fera pas de rapatriement dans ce groupe-là.

De ce que je viens de dire, on peut sans crainte conclure que les personnes déplacées qui sont encore dans les centres de rassemblement de l'UNRRA sont bien un noyau solide ou infrangible, et qu'on ne pourra les ramener de bon gré dans leurs pays d'origine.

LA SITUATION EN ALLEMAGNE

Depuis près d'un an maintenant, les conditions de vie des personnes déplacées en Allemagne se sont constamment aggravées. J'ai quitté l'Allemagne en janvier de cette année. Les lettres que j'ai reçues depuis confirment toutes la détérioration des conditions de vie des personnes déplacées.

La commission de contrôle en Allemagne ou CCA comme nous l'appelons y est l'autorité suprême. L'UNRRA fonctionne en Allemagne sous l'autorisation de la CCA.

Au commencement de décembre, l'an dernier, je me suis entretenu avec l'officier de la CCA qui formule la politique au sujet de l'opération dite "Personnes déplacées". Il m'a affirmé sans ambages qu'il tenait à disposer du problème des P.D. de trois façons et le plus expéditivement possible. Ses trois façons de résoudre le problème des personnes déplacées étaient: (1) les rapatrier; (2) les établir ailleurs; (3) les mêler à la population allemande. Il voulait parler, naturellement, des personnes déplacées qui sont considérées comme ayant droit aux soins de l'UNRRA et qui demeurent présentement dans les centres de rassemblement de l'UNRRA en Allemagne.

Le rapatriement, comme on l'a démontré, ne résoudra jamais ce problème à moins qu'on ne l'accomplisse sous la menace de la mitrailleuse.

Le rétablissement, comme une amère expérience nous l'a appris, est un processus lent et pénible.

"Les refouler dans la population allemande" en accordant à nos anciens amis moins de droits et privilèges que les citoyens allemands me semble bien mal récompenser ceux qui ont souffert pour la cause de la liberté.

"L'espérance jaillit éternelle du cœur humain"—l'espoir de s'établir au Canada subsiste et il entretient le moral de ces gens en dépit des tristes conditions sous lesquelles ils sont contraints de vivre.

Leur camp peut être une grande caserne militaire en briques, ou les barraquements médiocres d'un ancien camp de travailleurs asservis, ou une salle de danse qui menace ruine ou une école allemande. Mais quel que soit le lieu, la règle est que chacun d'eux est limité à 3 mètres et demi

(environ 40 pieds carrés) d'espace habitable par personne. Il y a un an, nous avons essayé d'augmenter l'espace habitable par personne et quelques camps avaient jusqu'à 5 mètres par personne. Mais aujourd'hui, on fait pression pour confiner la personne déplacée dans le minimum officiel de 3 mètres et demi.

Une soupe épaisse au milieu du jour constitue le repas principal dans les camps de P.D. D'autres articles comme le pain et les confitures sont distribués aux familles et la mère organise matin et soir une collation qui tient lieu de petit déjeuner et de dîner. Cette soupe de midi n'est pas versée généreusement mais plutôt mesurée soigneusement selon un strict rationnement de tant par personne, suivant son statut de gros travailleur, travailleur modéré, travailleur léger ou non-travailleur.

Lorsque je quittai l'Allemagne, toutes les provisions venaient de sources allemandes dans le Schleswig-Holstein. En théorie, les personnes déplacées recevaient la même ration que les camps voisins de réfugiés allemands. En fait, les rations étaient partagées par les autorités allemandes et je recevais continuellement des plaintes contre les fonctionnaires allemands accusés de différenciations défavorables aux P.D.

Lorsque mon équipe de l'UNRRA employait des personnes déplacées, l'autorisation lui était accordée par le corps des pionniers de l'armée britannique; mais les détails administratifs, le paiement et la décision sur le taux des salaires dépendaient du Bureau allemand du travail.

A Kiel, l'équipe de l'UNRRA employa comme ménagère l'Allemande qui possédait la maison où se trouvait la cantine. L'équipe embaucha des jeunes filles polonaises et lettones comme secrétaires. Quand le Bureau allemand du travail versa à la ménagère un salaire triple de celui payé à la secrétaire privée des P.D., une des jeunes filles déclara: "Laissez-moi aller à la cuisine et je gagnerai davantage."

A mon départ d'Allemagne, on avait déjà ordonné que les personnes déplacées deviennent main-d'œuvre dirigée sous l'autorité du Bureau allemand du travail. En fait, les personnes déplacées ne sont pas maintenant en meilleure position qu'elles l'étaient il y a quatre ans quand elles étaient de la main-d'œuvre asservie aux fins de l'économie allemande.

Lorsque le directeur de l'UNRRA dans la zone britannique annonça que la politique de main-d'œuvre dirigée sous les ordres du Bureau allemand du travail serait instituée prochainement, il exprima pieusement "l'espoir" que les officiers de l'UNRRA feraient "ce qu'ils pourraient" pour que le Bureau allemand du travail ne puisse "maltraiter" les personnes déplacées. En d'autres termes, il savait parfaitement bien que les officiers de l'UNRRA auxquels il s'adressait ne seraient pas en mesure d'empêcher le Bureau allemand du travail de maltraiter les P.D.

Je crois avoir déjà fait observer que les conditions de vie des personnes déplacées déclinent constamment et que ces gens mènent probablement une existence plus médiocre que les Allemands qui habitent des camps de réfugiés.

Il est certain que la situation des personnes déplacées est bien plus mauvaise que celle des Allemands qui ont conservé leurs maisons et leurs fermes dans la région du Schleswig-Holstein.

Il existe trois raisons pour lesquelles on devrait, à mon avis, accorder une priorité absolue aux hommes, femmes et enfants de nos centres de rassemblement de l'UNRRA dans toute politique d'immigration qui pour-

rait être formulée par le Dominion du Canada. Tous ne peuvent sans doute être classés comme ayant priorité absolue pour ces trois raisons mais la plupart peuvent avoir droit à une priorité absolue en vertu d'au moins une des trois raisons que nous allons présentement examiner.

Notre besoin économique est le premier mobile pour lequel je recommanderais la valeur des personnes déplacées dans tout plan d'immigration que le Canada pourrait établir. Qu'il suffise pour l'instant de mentionner que nous avons là des milliers de travailleurs énergiques et ingénieux qui peuvent facilement être sélectionnés par les autorités de notre ministère du Travail à peu près de la même façon que les représentants du ministère britannique du Travail choisissent des personnes déplacées pour répondre aux besoins de main-d'œuvre du Royaume-Uni.

Notre obligation morale est le deuxième mobile pour lequel nombre de ces personnes déplacées devraient avoir priorité absolue quant à l'établissement au Canada. Je crois que nous avons une grande dette morale à l'égard des survivants parmi ceux qui sont morts sur les remparts de la liberté avant que le peuple canadien comprenne que la frontière du Canada, en nos temps modernes, est sur le Rhin.

Je pense à M. Konstelli, journaliste yougoslave qui a écrit dans les années 1930, des articles qui l'ont mené au camp de concentration quand son pays fut envahi à son tour par les hordes nazies.

Je pense à Pera Dubinsky dont la mère est morte au camp de concentration de Stuttkof. Sa mère était une dentiste juive qui mourut trois jours après avoir été blessée par une bombe britannique égarée qui tomba sur l'infirmerie de son camp de concentration. Le commandant de la Gestapo ordonna une parade immédiate de tous les blessés avec leurs blessures encore saignantes afin que son personnel puisse rire du spectacle de nos amis blessés par notre bombardement. Mais il n'est pas nécessaire de souligner l'obligation morale de notre pays envers ces survivants aux yeux de ce groupe d'honorables sénateurs.

Notre besoin culturel de l'élite que l'Europe peut nous offrir est la troisième raison pour laquelle je recommande que nous acceptions des personnes déplacées qui n'ont pas besoin d'être formées à la citoyenneté démocratique mais qui peuvent édifier plusieurs d'entre nous sur les vertus et la valeur de la démocratie. On peut fort bien comparer ces gens aux Loyalistes de l'empire uni qui posèrent les assises de la culture anglaise dans le Haut Canada et les Provinces maritimes. Ce sont les dirigeants commerciaux et professionnels des trois nations baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie. Ils ont conduit le plein épanouissement de leurs cultures nationales durant la période d'entre les deux guerres alors que leurs pays étaient des républiques démocratiques après des siècles d'oppression.

NOTRE BESOIN ÉCONOMIQUE

Pour le choix des immigrants qui viendront au Canada répondre aux besoins économiques du marché canadien de la main-d'œuvre, je recommanderais au Canada de suivre de près le plan adopté par le ministère britannique du Travail.

Il y a quelque six mois, le Royaume-Uni demandait un millier de femmes pour le service domestique des sanatoriums anti-tuberculeux. Le ministère du Travail posait des conditions précises d'âge de santé et d'expérience. Il détaillait, en outre, les taux de salaires, les heures et les conditions générales de travail. Ces détails furent communiqués au centre

de rassemblement de l'UNRRA et ce furent les officiers de bienfaisance des équipes de l'UNRRA qui s'occupèrent du recrutement initial. Les représentants du ministère britannique du Travail demandèrent alors aux centres de rassemblement de l'UNRRA de faire eux-mêmes le choix parmi les postulantes.

Les fonctionnaires de l'UNRRA furent alors chargés de faire radiographier les postulantes acceptées et d'établir toute la documentation nécessaire en prévision du prochain contingent à expédier au Royaume-Uni.

Il y a deux observations à faire sur ce genre de recrutement. La première c'est que l'on prenait d'authentiques personnes déplacées, certifiées comme telles par le directeur du centre de rassemblement concerné de l'UNRRA avant de les faire interviewer par les représentants du ministère du Travail. La deuxième, c'est que ces personnes étaient recrutées sur un strict plan économique afin de répondre à un besoin particulier dans les demandes de main-d'œuvre au Royaume-Uni.

Dans le cas de ce plan particulier d'embauchage, les mille premières femmes donnèrent si bien satisfaction dans leurs nouveaux emplois que le ministère du Travail haussa la mire presque immédiatement; et lorsque je partis d'Allemagne en janvier, les envoyés du ministère du Travail étaient déjà de retour en Allemagne, cherchant à obtenir 5,000 femmes pour le service domestique des sanatoriums anti-tuberculeux.

Pour ce genre de recrutement basé principalement sur les besoins économiques du pays, il nous faut agir avec rapidité. Les centres de rassemblement de l'UNRRA constituent une mine d'êtres humains compétents, d'hommes et femmes bien entraînés ou non mais capables d'effectuer un travail productif. C'est un comptoir d'aubaines qui ne sera pas toujours rempli. La Grande-Bretagne et d'autres pays sont déjà à trier les hautes couches des centres de rassemblement conformément à leurs propres besoins économiques. Plus vite le Canada choisira ce qu'il désire, meilleurs seront les travailleurs qu'il obtiendra.

Les préposés du placement à l'UNRRA ont déjà dressé des statistiques au sujet des professions déclarées par toutes les personnes déplacées qui se trouvent dans les centres de rassemblement de l'UNRRA. Ces statistiques, éditées récemment sous forme de rapport spécial par le directeur général de l'UNRRA, M. Lowell W. Rooks, montrent la valeur économique des personnes déplacées pour les marchés internationaux de main-d'œuvre.

Parmi les travailleurs agricoles, en grande partie des cultivateurs comme les nôtres, les Polonais comptent pour 35.6 p. 100. Les Ukrainiens en ont 34 p. 100. Les peuples baltes d'Estonie, Lettonie et Lithuanie rapportent que 15.4 p. 100 des leurs disent que l'agriculture est leur métier tandis que 23.5 p. 100 des personnes déplacées yougoslaves sont les cultivateurs.

Ces chiffres sont approximatifs parce que les préposés du placement à l'UNRRA ne sont pas en mesure de vérifier les déclarations qui leur sont faites et qu'ils ne comprennent pas les milliers de jeunes gens qui ont grandi dans les camps de réfugiés et qui ne peuvent se réclamer d'aucune occupation régulière.

Cependant, ces pourcentages indiquent clairement que nous ne résoudrons pas le problème des personnes déplacées si nous nous proposons de n'accepter que les travailleurs de la terre.

Pour ce qui est du service domestique, suivant les nationalités, les Baltes en inscrivent 7 p. 100; les Polonais, 5.9 p. 100, les Ukrainiens,

5 p. 100 et les Yougoslaves, 8 p. 100. Le fort pourcentage de domestiques dans les centres de rassemblement de l'UNRRA s'explique par le fait que ces pays ont connu tant de conquérants au cours des générations passées que leurs propres nationaux se sont habitués au service domestique comme les Saxons l'ont fait en Angleterre après la conquête normande.

Moins d'un pour cent des personnes déplacées inscrivent les travaux miniers et de transformation comme leur métier.

Ainsi nous pouvons conclure que toute politique basée uniquement sur les besoins économiques de notre pays et qui n'absorbera que les personnes dont on a besoin sur le marché du travail, n'arrivera pas à fournir la solution du problème.

OBLIGATION MORALE

Notre obligation morale envers les personnes déplacées varie en raison directe de ce qu'elles ont souffert pour la cause de la liberté aux mains des nazis. A ce point de vue, je propose que l'on établisse quatre priorités.

J'accorderais la priorité absolue à ceux qui ont survécu aux camps de concentration. Ces gens sont recommandables à d'autres égards. Il fallait qu'ils eussent une extraordinaire fermeté d'âme pour survivre à une épreuve psychologique qui a abattu toutes les volontés, à l'exception des plus fortes. Ainsi ils doivent constituer d'excellents matériaux à placer dans la structure d'un peuple aussi ferme et aussi persistant que les Canadiens l'ont démontré.

Il est indubitable que le creuset de cette guerre a prouvé qu'il y avait bien peu de nations capables d'égaliser nos Canadiens pour ce qui est d'une courageuse persistance en face de l'adversité.

La deuxième priorité au chapitre de l'obligation morale, je l'accorderais à ceux qui ont composé la main-d'œuvre asservie par les Allemands. Bien que ces gens aient souffert d'être arrachés à leurs foyers et entassés dans des camions à bestiaux avec les seuls vêtements qu'ils avaient sur eux, ils ont entretenu un mouvement de résistance qui a constamment grippé la machine de guerre allemande. Par leur travail de sape, ils ont joint leurs forces aux nôtres et ils ont produit, entre autres résultats, les torpilles volantes qui n'explosaient pas.

Le camp no 44 à Kiel-Russee était un établissement pénal pour la main-d'œuvre esclave. C'est aujourd'hui un camp ukrainien de personnes déplacées. Quand j'ai proposé de leur faire donner un jardin à ce camp, on m'a répondu que c'était impossible parce qu'on y trouvait des ossements humains partout.

Heureusement, pour la cause de la justice, le travailleur esclave avait été abondamment pourvu de documents par les Allemands dans leur manie du détail administratif et conséquemment nous n'avons qu'à dire que nous prenons tant de travailleurs asservis pour avoir la certitude que nous ne recevrons pas ceux qui ont été des criminels de guerre et des collaborateurs.

A l'instar des survivants des camps de concentration, ceux qui ont survécu au travail d'esclave en Allemagne ont les qualités nécessaires pour devenir une précieuse addition à la nation canadienne.

La conscience du monde ne saurait être en repos tandis que ceux qui ont souffert pour la liberté continuent de souffrir dans le chaos et les tracasseries administratives de l'Allemagne d'après-guerre.

Notre Canada est un chef de file parmi les nations ; il doit donc faire face au problème et donner un exemple inspirateur en trouvant aujourd'hui la solution au problème des personnes déplacées en Allemagne.

Je donnerais la troisième priorité dans le cadre de notre obligation morale aux réfugiés des petites nations démocratiques qui ont fui le totalitarisme quand l'armée rouge refoulait le front oriental d'Hitler. Ces réfugiés ne doivent pas être confondus avec les Volkdeutsch qui sont venus au Vaterland durant les premières années de la guerre pour prendre la citoyenneté allemande ainsi que les biens des Polonais. Ces exilés ont été entassés dans des camps de réfugiés qui ont été plus tard consolidés sous forme de centres de rassemblement de l'UNRRA après le jour de la Victoire en Europe.

La quatrième et plus basse priorité devrait aller en matière de notre obligation morale à d'ex-membres de la Wehrmacht qui sont de jeunes Baltes conscrits dans l'armée allemande. Pour être considérés comme acceptables à l'UNRRA, il leur faut détenir deux documents émis par les autorités du gouvernement militaire. D'abord, il leur faut un certificat de licenciement délivré par l'autorité militaire alliée. En outre, il leur faut un certificat provenant d'une commission militaire britannique de triage, attestant qu'ils ne font pas partie des Volkdeutsch, qu'ils ne sont pas des criminels de guerre et qu'ils ne sont pas entrés en volontaires dans l'armée allemande. Bien que ces jeunes gens ne jouissent pas d'une haute priorité sur le plan de notre obligation morale, ils forment peut-être le groupe le plus acceptable comme immigrants. Ils savent déjà ce que c'est que d'ajuster sa vie à celle d'un pays étranger. Ils sont bien disciplinés ; ils tiennent leurs camps en bon ordre ; ce sont des travailleurs pressés et qu'on peut facilement former à d'autres tâches. C'étaient surtout ces garçons qui servaient de chauffeurs dans mes centres de rassemblement.

Du point de vue culturel, les Estoniens, Lettons et Lithuaniens composent le groupe le plus attrayant dans les centres actuels de rassemblement de l'UNRRA. Tous les Canadiens qui reviennent d'Europe disent la même chose au sujet de ces gens déplacés qui devraient venir comme immigrants au Canada.

Ils n'ont pas séjourné dans les camps de concentration. Très peu d'entre eux ont été inscrits comme travailleurs esclaves. Ce sont des réfugiés qui ont fui le totalitarisme alors que les armées rouges envahissaient leurs pays pour la deuxième fois en 1944.

Ils étaient restés dans leurs contrées sous l'URSS après la signature des pactes de défense mutuelle en 1939. Ils restèrent encore dans leurs pays quand Hitler prit la parole au micro et, en vertu de l'entente Rosenberg, les invita à "rentrer dans leur patrie" avec les Volkdeutsch.

Mais ils s'enfuirent quand l'armée rouge apparut une deuxième fois et qu'il leur parut bien peu probable que leurs pays redevinssent jamais les républiques démocratiques indépendantes qu'ils avaient eux-mêmes créées.

Sous l'occupation précédente par l'URSS, des milliers de chefs baltes avaient été liquidés et ils pensèrent que bien d'autres seraient exterminés avec la deuxième arrivée des armées rouges.

J'ai pris la parole au cours de la conférence éducative balte à Lubeck et les murs de notre petite salle étaient couverts de photos de la vie au Canada que j'avais "empruntées" aux services éducatifs de l'armée canadienne avant qu'elle se retirât d'Oldenbourg. J'essayai de leur exposer les

difficultés du Canada qui avait à résorber dans son économie nationale 1,000,000 d'hommes des forces armées et 1,000,000 de personnes des usines de guerre.

Mais les éducateurs baltes refusèrent de me croire. Ils soutinrent qu'il devait se trouver quelque coin dans nos vastes territoires où des gens aussi énergiques et ingénieux que les Baltes pourraient gagner leur vie. Un ancien secrétaire de l'ambassade lettone prit la parole et mentionna que les "villes-fantômes" de Colombie-Britannique pourraient leur fournir l'abri où ils redeviendraient en mesure d'apprécier la vie démocratique.

Boris Saminoff, un banquier letton, vint travailler pour mon équipe à Eckenforde. Je le chargeai de faire couper 6,000 mètres cubes de bois de chauffage pour nos camps. Je lui accordai toute autorité. Il vit le colonel, le bourgmestre, le forestier en chef. Il se procura de l'outillage, recruta de la main-d'œuvre. Il me soumit pour signature force documents ; mais, en fait, il produisit les 6,000 mètres cubes de bois, presque sans intervention de ma part.

M. Petronus, jeune et brillant banquier lithuanien, s'était occupé du ravitaillement des camps de jeunes éclaireurs et il avait été le gérant de banque en charge de la cuisine coopérative des employés au siège social de la Banque nationale de Lithuanie. Je le désignai comme officier du mess à l'UNRRA et il remplit de façon splendide ses fonctions.

M. Rose était un ingénieur naval estonien. Je lui donnai la tâche de trouver des hommes, des outils, des matériaux pour réparer tous les cantonnements décrépits de mon centre de rassemblement. Subséquemment, j'emmenai M. Rose à Kiel avec le titre de sous-directeur de l'UNRRA, de 9e classe. Il fut la première personne déplacée à atteindre ce grade dans la région du Schleswig-Holstein.

D'autres qui firent d'excellente besogne furent le receveur des postes de Riga, le vétérinaire en charge du district de Riga, le contrôleur des vivres de Lettonie, un courtier en transports maritimes d'Estonie et un homme qui dirigea 4,000 travailleurs sur les quais de Riga.

Ces réfugiés des républiques baltes démocratiques tournent désormais les yeux vers le Canada. Notre pays attire ces gens parce qu'il est en tête des petites nations démocratiques et aussi parce qu'ils croient que le climat et les conditions de culture sont semblables à ceux de leurs patries bien-aimées.

Ces réfugiés ressemblent beaucoup aux Loyalistes qui furent délogés de leurs foyers et recommencèrent la vie en neuf dans les solitudes du Canada.

De tous les gens que j'ai connus à l'étranger, c'est ce groupe qui entrerait le plus facilement dans notre plan général canadien de vie et qui fournirait le principal apport à la culture canadienne ainsi qu'à l'appréciation canadienne de la vie démocratique.

Cependant, étant donné ce que ces gens sont, ils ne parviendront jamais au Canada sous le signe économique sans que l'on se parjure hautement, tant de leur côté que de la part des autorités qui les interrogeront.

Il nous faudra trouver un plan spécial, conçu en vue de circonstances particulières, si nous voulons que même un petit groupe de ces réfugiés arrive au Canada.

Ainsi, nous avons deux groupes qui ne peuvent satisfaire, sans des arrangements spéciaux, à notre politique d'immigration. Ce sont ceux qui ont souffert le plus aux mains des nazis et ceux qui sont si proches de nous politiquement et culturellement qu'ils s'assimileraient très facilement à la population canadienne.

L'OPÉRATION DITE CASTOR

On pourrait établir au Canada des camps de deux mille personnes pour la formation et la répartition de ces immigrants qui, à notre avis, devraient venir au Canada mais qui, nous le savons, ne peuvent entrer dans aucun programme général d'embauchage pour le service de l'industrie de base.

Les occupations des personnes déplacées originaires des républiques démocratiques de la Baltique se partagent de la façon suivante: 15.4 p. 100 dans l'agriculture; 20 p. 100 dans les services administratifs; 20 p. 100 dans les services spéciaux; plus de 13 p. 100 dans les professions libérales et les arts, la médecine non comprise; plus de 5 p. 100 dans les services d'hygiène; 7 p. 100 dans le service domestique; 10 p. 100 dans les transports et approvisionnements; 4 p. 100 dans la construction et les métiers alliés; 1 p. 100 dans la métallurgie, une fraction dans l'extraction minière et la préparation des minerais et 2 p. 100 dans diverses besognes de fabrication.

Dans le cas des survivants de camps de concentration, je n'ai pas trouvé de statistiques comparables à celles des réfugiés baltes; mais il est bien entendu que les professionnels et les artistes, en fait tous ceux qui avaient quelque aptitude dirigeante et qui étaient opposés au régime nazi étaient ceux que l'on plaçait dans les camps de concentration. Ainsi pouvons-nous supposer que les pourcentages pour les survivants des camps de concentration sont semblables aux chiffres que l'on vient de citer pour les réfugiés baltes.

Dans le domaine des spectacles, le Canada a toujours puisé largement à l'étranger. Il y a quelques mois, la commission de dénazification de Berlin faisait rapport qu'il lui était absolument impossible de dénazifier le monde des artistes allemands si l'on voulait laisser quelques artistes de cette nationalité pour la récréation du peuple allemand ou des forces d'occupation. Il est sans doute facile de prouver que ces gens étaient des nazis; mais la tâche de la commission était de mettre ces personnes au travail comme de simples journaliers et de ne pas leur permettre de poursuivre leur carrière professionnelle. Ce que je tiens à préciser c'est que si nous continuons de tirer des artistes du monde des spectacles, nous devons fermer nos portes à tous ceux qui sont de nationalité allemande. nous ne procédons pas comme cela, il arrivera que des Canadiens applaudiront ceux qui ont pris en mains l'extermination des Juifs. Les vedettes israéliennes dans le monde allemand des spectacles furent parmi les premières personnes envoyés dans les camps de concentration afin de faire place sur la scène allemande aux "artistes" revenant de l'extérieur.

Le *News-Herald* de Vancouver annonçait, dernièrement, qu'une certaine troupe de Ritters, qui était rentrée en Allemagne en 1938, s'en vient maintenant au Canada pour participer à l'Exposition nationale du Pacifique. C'est là une pratique qui devrait cesser.

Il existe par contre un grand nombre de personnes déplacées qui ont reçu une formation artistique et qui sont bien douées. Si de telles personnes étaient admises en vertu de notre plan de camps spéciaux, elles

pourraient démontrer au peuple du Canada, sur la scène et à la radio, la valeur culturelle des personnes déplacées.

Je donnerais à ces camps spéciaux le nom d'“Opération dite Castor” parce qu'il y aurait nombre de ces personnes déplacées qui se mettraient d'elles-mêmes au travail dans leur propres arts et métiers. Elles travailleraient diligemment comme des castor à transformer nos matières premières canadiennes en articles d'utilité ou de beauté.

Je porte un anneau d'argent massif d'un antique dessin letton. Ce bijou me fut offert en signe d'appréciation parce que j'avais trouvé le moyen d'“emprunter les instruments et les matériaux voulus pour établir un atelier d'argentier-ciseleur au centre de rassemblement des P. D. de Lubeck.

Les habiles artisans qui tirent des articles d'une beauté surprenante des hélices de la Luftwaffe trouveraient promptement le moyen de tourner des objets d'art avec nos bois indigènes canadiens.

Dès le début, l'Opération dite Castor est destinée à réussir. La dépense serait minime et le rendement élevé. Un tel camp logeant 2,000 personnes qui utiliseraient partout le matériel de surplus de l'armée canadienne donnerait un exemple inspirateur au monde entier et pourrait procurer avant un an la solution du problème des personnes déplacées, étant donné que les autres nations suivraient l'initiative du Canada à cet égard.

Nous ne pouvons demander aux banques canadiennes de choisir comme gérants les banquiers réfugiés. Nous ne pouvons demander à l'Association médicale canadienne d'accepter en grand nombre le personnel médical qui se trouve parmi les personnes déplacées. Mais ces gens, par les situations qu'ils avaient atteintes dans leurs pays d'origine, ont démontré leur intelligence et leurs aptitudes. Ce sont des hommes qui ont le sens de leurs responsabilités. Ils ne s'en viendront pas ici en comptant continuer leurs affaires commerciales ou professionnelles. Ils demandent simplement qu'on leur donne l'occasion de se trouver une place dans l'économie canadienne en employant les dons intellectuels dont ils ont déjà fait une si bonne démonstration.

Les permis de débarquement devraient être à retardement pour ceux qui arriveront en vertu du plan Castor. Le fardeau de la preuve reposerait alors sur eux et sur des organisations canadiennes comme le Comité national canadien des réfugiés auquel la sénatrice Cairine Wilson a donné une remarquable impulsion. Des centaines d'autres organisations canadiennes ont souligné le caractère moral de l'obligation canadienne envers les personnes déplacées. L'Opération dite Castor fournirait à toutes ces associations une excellente occasion de démontrer quelle contribution ces personnes déplacées peuvent apporter à l'édification d'un Canada prospère et avec quelle facilité cette tâche pourrait être accomplie.

Les quelques “fruits secs” de l'Opération Castor seraient renvoyés en Allemagne, s'il était démontré qu'ils ne peuvent s'ajuster à notre genre de vie.

Il y a longtemps que la langue anglaise est fréquemment utilisée dans les villes maritimes de la Baltique. Depuis de nombreuses années, il existe un collège anglais à Riga, capitale de la Lettonie. Conséquemment, le travail d'approche nécessaire à la conquête de la barrière du langage est déjà accompli. Les agences canadiennes d'éducation des adultes sont prêtes à compléter le renversement de la barrière linguistique afin que

ces gens aient au moins une connaissance courante de l'anglais indispensable avant d'être absorbés dans la population canadienne. J'ai reçu dernièrement une lettre d'un des chefs du service d'éducation adulte de la province de Saskatchewan. Ce personnage soutient que l'on pourrait enseigner les notions fondamentales de l'anglais dans les camps de transit en Allemagne ainsi que pendant les traversées océaniques. Avec combien plus de facilité cette tâche ne s'accomplirait-elle pas dans les camps du plan Castor!

L'ENGAGEMENT REQUIS

Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, individuellement, de la part des personnes déplacées, je propose qu'on rédige et publie en plusieurs langues un "Engagement" qui devra être signé par tous et chacun des adultes arrivant au pays sous le régime de l'Opération dite Castor.

En cet "Engagement", on devrait déclarer de façon claire et nette que le Canada accorde simplement à ces gens l'occasion de démontrer qu'ils sont capables de faire partie intégrante de la vie canadienne. L'engagement devrait énoncer clairement qu'on ne leur donne pas l'autorisation de pratiquer le genre d'affaires ou profession auxquels les intéressés ont été formés et aussi qu'ils sont disposés à rentrer en Allemagne sans contestation, si les autorités compétentes jugent qu'ils ne sont pas arrivés à remplir la place qui leur revient dans l'économie canadienne.

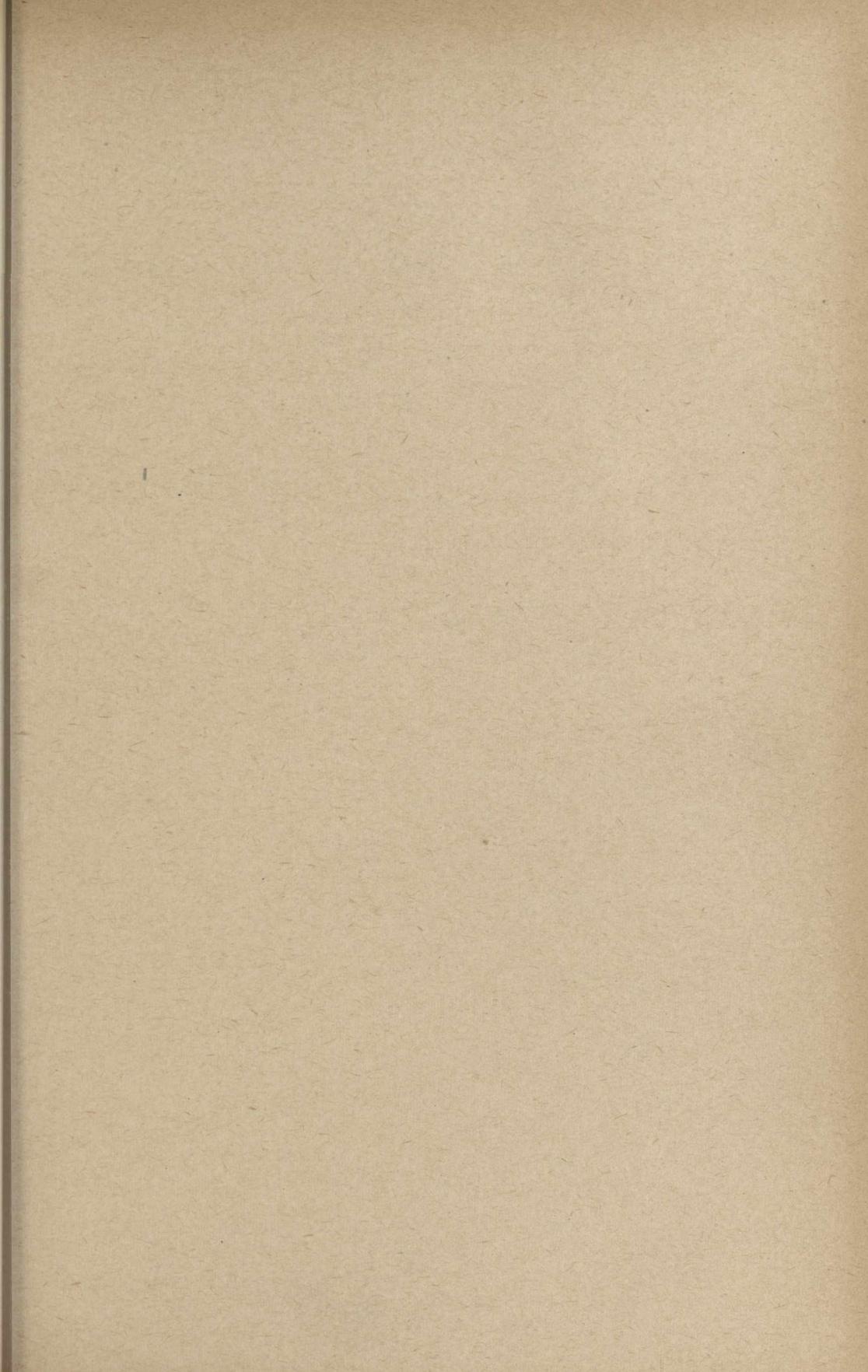
Honorables sénateurs, je vous ai parlé en qualité de Canadien de naissance qui a l'expérience de trois années passées à donner quelque impulsion aux services éducatifs de l'armée canadienne outre-mer. J'ai aussi servi dix-sept mois comme officier en service actif en ce qui concerne les personnes déplacées en Allemagne. En outre, j'ai maintenant passé trois mois à Washington et au Canada, dans l'Est et l'Ouest, et durant ce temps j'ai discuté plusieurs aspects de ces questions.

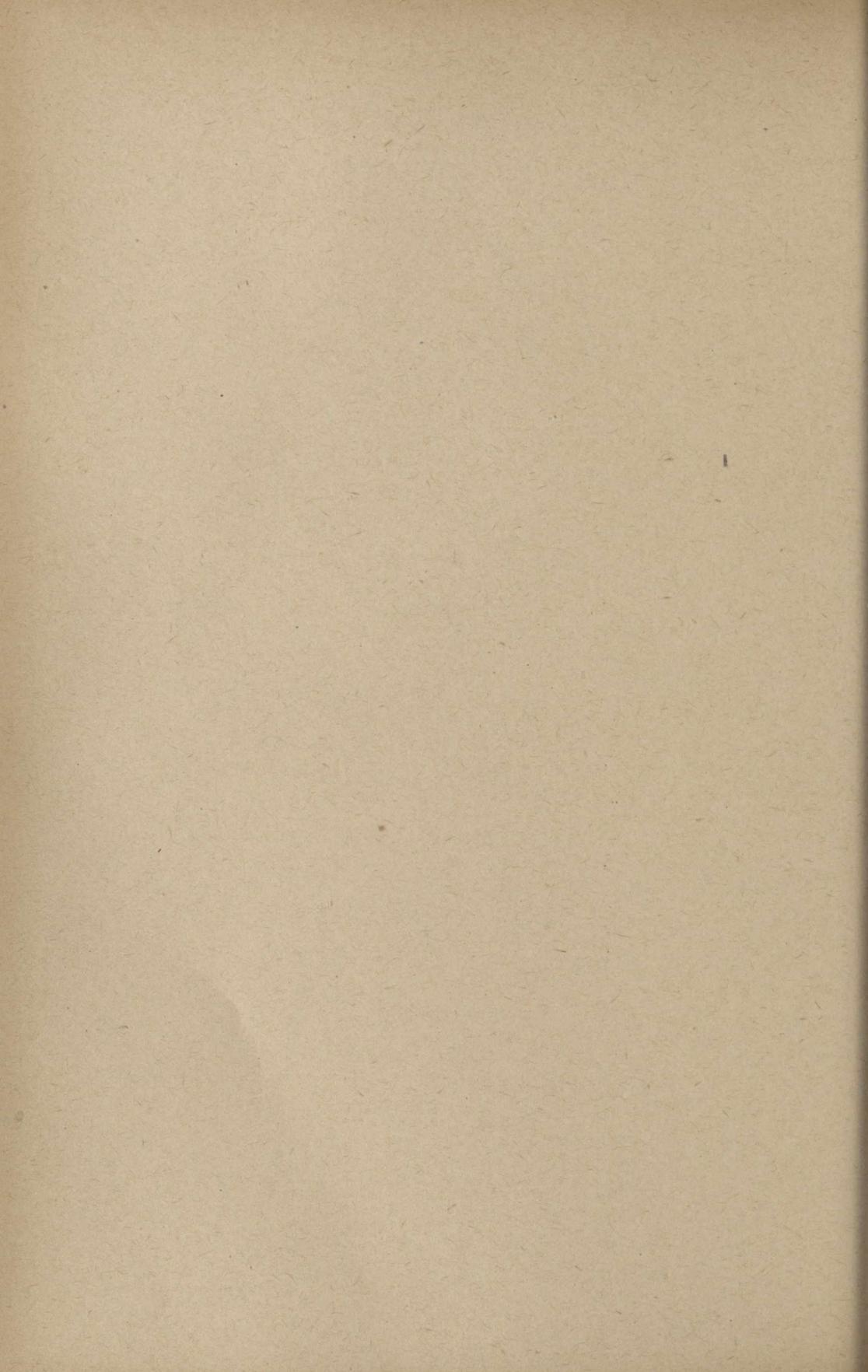
Dans le présent mémoire, j'ai essayé de communiquer des informations documentées sous une forme claire et d'offrir quelques propositions constructives.

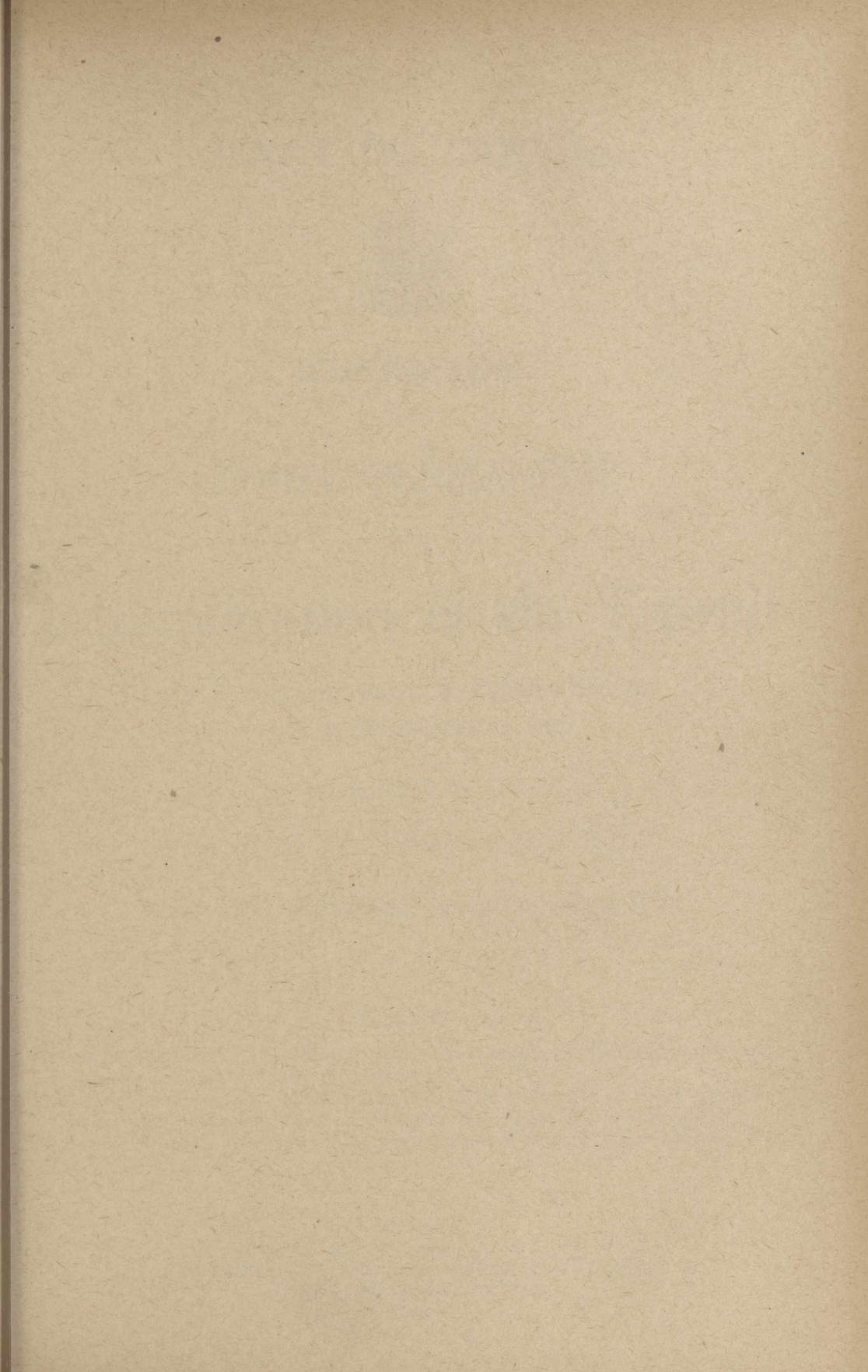
Pour terminer, je désire vous remercier de l'occasion que vous m'avez procurée de faire quelque chose pour servir les intérêts du Canada ainsi que pour mes amis les personnes déplacées.

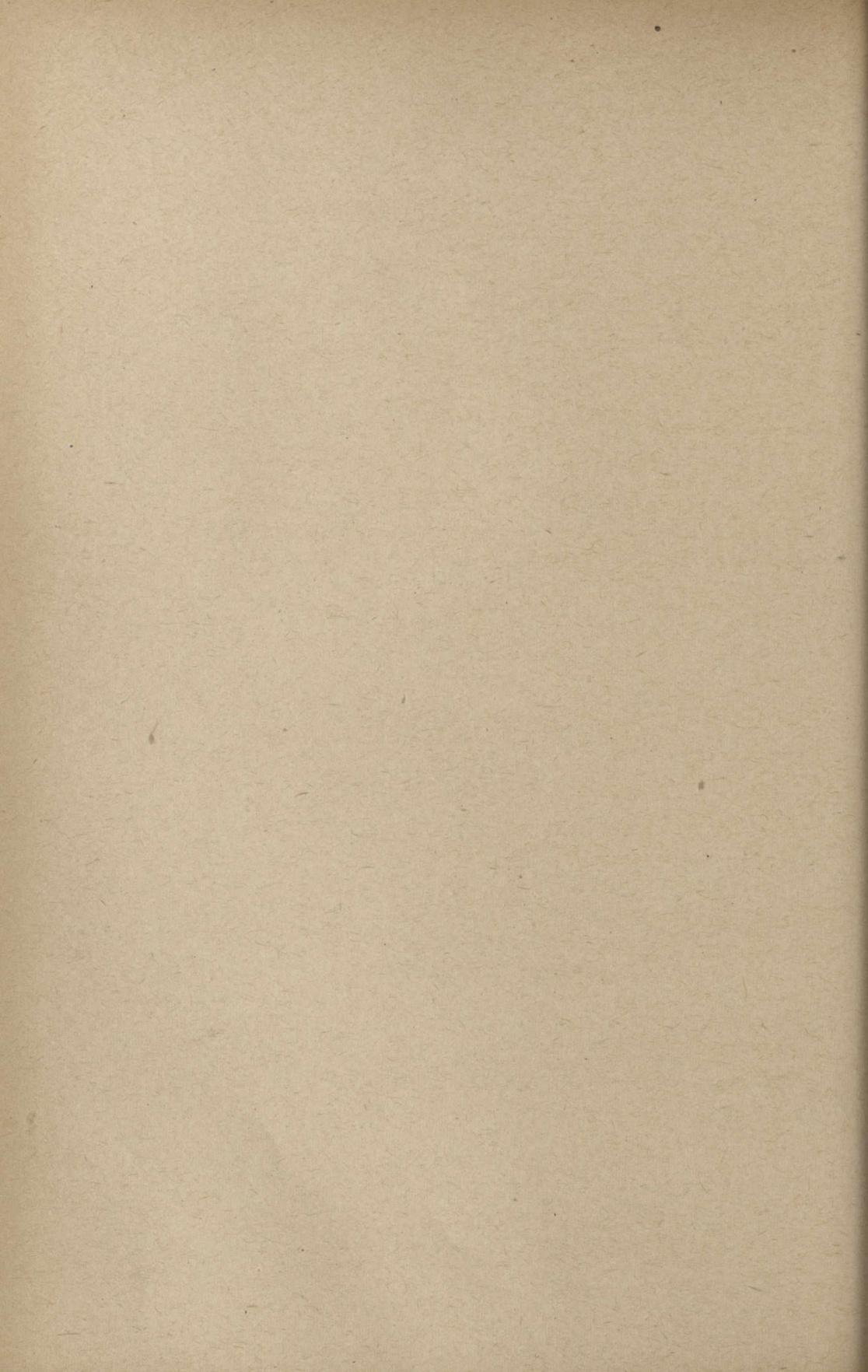
Respectueusement soumis,

THOMAS JAMES KEENAN,
Meadowbank Ranch,
Lac La Hache,
C.-B.









1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'Immigration et du Travail

sur le fonctionnement et l'application de
la loi de l'immigration, etc.

FASCICULE No 5

SÉANCE DU JEUDI 1er MAI 1947

Président : l'honorable James Murdock, C.P.

TEMOINS :

- Le lieut.-col. Arthur J. Hicks, Ottawa, (Ontario), ci-devant officier d'état-major auprès du gouvernement militaire en Europe.
- M. Arthur Randles, C.B.E., M.S.M., Montréal, (P.Q.), directeur et gérant général du service des passagers de la société Cunard Donaldson Limited (Montréal).
- M. Carl E. Waselius, Montréal, (P.Q.), gérant régional de la Swedish American Line.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C. M. G., B. A., L., PH.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président : l'honorable JAMES MURDOCK, C. P.

Les honorables sénateurs

Aseltime,	Donnelly,	McGeer,
Blais,	Dupuis,	Molloy,
Bouchard,	Euler,	Murdock,
Bourque,	Ferland,	Pirie,
Buchanan,	Haig,	Robertson,
Burchill	Hardy,	Robinson,
Calder,	Horner,	Rœbuck,
Campbell,	Hushion,	Taylor,
Crerar,	Lesage,	Vaillancourt,
Daigle,	Macdonald (<i>Cardigan</i>),	Véniot,
David,	McDonald (<i>Shédiac</i>),	Wilson.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“ Que le Comité permanent de l'immigration et du travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris :

- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada ;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants ;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada ;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants ; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis.

Et que ledit comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre ;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 1er mai 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Murdock (*président*), Burchill, David, Ferland, Hushion, Molloy, Robinson, Røebuck, Taylor et Wilson.—10.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le lieutenant-colonel Arthur J. Hicks, Ottawa, (Ontario), ci-devant officier d'état-major auprès du gouvernement militaire en Europe, témoigne et donne lecture d'un mémoire concernant les personnes déplacées d'Europe et le genre d'immigrants qu'on peut amener au Canada ; il répond ensuite aux questions des membres du Comité.

M. Arthur Randles, C.B.E., M.S.M., Montréal, (Québec), directeur et gérant général du service des passagers de la société Cunard Donaldson Limited (Montréal), témoigne et donne lecture d'un mémoire concernant les moyens de transport dont disposent les sociétés qu'il représente en vue d'amener des immigrants européens au Canada ; il répond ensuite aux questions des membres du Comité.

M. Carl E. Waselius, Montréal, (Québec), gérant régional de la Swedish American Line, témoigne et parle du mouvement d'immigrants à destination du Canada et des mesures prises en Europe en vue de l'examen de personnes désireuses d'immigrer au Canada.

A 11 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 7 mai, à 10 h. 30 du matin.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

TEMOIGNAGES

LE SÉNAT

Le JEUDI 1er mai 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

L'hon. M. ROEBUCK : Monsieur le président, le premier témoin ce matin sera le lieutenant-colonel Arthur J. Hicks, ancien officier d'état-major auprès du gouvernement militaire en Europe.

Les membres du Comité se souviendront que le colonel Hicks nous a adressé la parole l'an dernier, nous donnant des renseignements très précieux sur les conditions en Europe. Le comité du programme a donc jugé sage et opportun de l'inviter à nous faire part des derniers renseignements dont il dispose, d'après son expérience personnelle en Europe.

Le lieut.-col. ARTHUR J. HICKS : Monsieur le président, mesdames et messieurs, je me suis permis d'aller un peu plus loin que je ne l'ai fait l'an dernier lorsque j'ai présenté mon mémoire au Comité. J'ai inclus dans mon mémoire d'aujourd'hui certains sujets que j'ai traités l'an dernier, mais je les envisage d'une manière quelque peu différente. Si vous le voulez bien, je donnerai lecture du mémoire que j'ai préparé.

Au mois de juillet dernier, j'ai eu l'honneur de témoigner devant le Comité permanent de l'immigration et du travail, auquel j'ai alors présenté un mémoire concernant les personnes déplacées et les anciens prisonniers de guerre alliés en Allemagne. J'aimerais maintenant vous soumettre un autre mémoire visant ces gens avec lesquels je suis venu en contact en Allemagne pendant les treize mois que j'y ai passés et vous demandant d'en admettre un grand nombre au Canada comme immigrants. C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de l'ordre de renvoi du Comité, d'après lequel j'ai divisé mon mémoire.

INTRODUCTION :

Depuis de nombreuses années, je m'intéresse, d'une façon personnelle si l'on veut, à l'accroissement de la population du Canada et à l'expansion de notre pays en une nation adulte. Comme la plupart des Canadiens, j'ai rencontré des représentants de presque toutes les races qui forment la population du Canada et la guerre m'a fourni l'occasion de visiter pour la première fois plusieurs de leurs pays d'origine. J'ai également eu l'occasion d'observer bon nombre de ces gens dans un milieu entièrement différent du nôtre, milieu rempli de craintes et de difficultés qui a grandement éprouvé leur courage et leur force morale.

AVANTAGES D'ADMETTRE DES IMMIGRANTS AU CANADA :

Parmi les nombreuses choses qui ont étonné les peuples d'outre-mer, il faut mentionner la grande fierté que manifestaient tous les Canadiens à l'égard de notre pays et de notre mode de vie. Je vous assure que plusieurs parmi vous auraient peine à reconnaître les endroits dont parlaient nos militaires, tant leur description en était enthousiaste. Au cours du dernier siècle, un grand nombre d'événements nous ont graduellement conduits à l'état de nation adulte auquel nous aspirons et nous ont fait reconnaître dans l'univers comme peuple fier et indépendant. Je songe, — et vous aussi, j'en suis sûr, — à un pays qui abonde en ressources naturelles et compte des millions de citoyens intrépides. L'un sans l'autre nous conduirait à la ruine. Ceux qui s'intéressent à l'histoire savent que celle-ci se répète ; ils savent

également qu'on ne peut demander à une faible population de mettre en valeur un vaste pays riche en ressources naturelles, sans risquer le désastre. Ici-bas, l'acquisition est un désir naturel des individus et des nations. Si nous jouissions de la fécondité de nos aïeux et que nous puissions compter sur un accroissement ininterrompu et volontaire pendant trois siècles de sécurité, nous n'aurions rien à craindre. Malheureusement, cependant, on ne peut nous garantir ni l'un ni l'autre.

En génétique, on rencontre souvent l'expression "vitalité hybride". Nous avons des exemples de vitalité hybride chez les animaux et les plantes, ainsi que chez les individus et les peuples. Le peuple canadien et notre grand voisin du Sud nous en fournissent un bel exemple. Bien qu'on ait employé des expressions comme "creuset", habituellement dans un sens péjoratif, je suis d'avis que l'immigration d'un nombre considérable d'Européens en Amérique du Nord et leur mélange avec les autochtones a incontestablement produit un peuple remarquablement homogène en ce qui concerne son progrès et sa vitalité et nous avons profité des nombreuses coutumes que ces immigrants ont introduites chez nous.

LE TYPE D'IMMIGRANTS QUI DEVRAIENT AVOIR LA PRÉFÉRENCE

Origine.—Les groupes les plus importants au Canada se composent de gens qui sont venus du Nord de l'Europe et des Iles Britanniques. Ceux de France et des Iles Britanniques, parlant la même langue que nous et ayant vécu sous le même régime de gouvernement, se sont révélés, en général, mieux adaptés à notre genre de vie. Etant donné que je suis originaire d'Angleterre, d'aucuns pourraient croire que je favorise les gens de ce pays ; je signale cependant que la plupart des ancêtres des membres du Comité en proviennent également. Les événements de notre siècle semblent démontrer que les habitants de ces îles possèdent encore, dans une large mesure, le courage, la patience, l'ingéniosité et la faculté d'adaptation dont leurs ancêtres ont fait preuve. C'est donc de là que nous devons attendre les immigrants versés dans les métiers essentiels à notre essor industriel.

Les habitants des autres pays de l'Europe septentrionale sont de même race que nous et, si l'on en juge par l'expérience du passé, ils s'assimilent facilement, règle générale, à notre population. Ils doivent faire face à de plus grandes difficultés que les Français ou les Anglais en ce qui concerne la langue, mais ils réussissent à surmonter les obstacles grâce à leur courage tenace et à leur diligence. Un grand nombre de nos cultivateurs et de nos bûcherons sont venus de ces pays ; eux et leurs ancêtres ont grandement contribué à la colonisation et à la mise en valeur de nos provinces de l'Ouest.

LA DISPONIBILITÉ DE TELS IMMIGRANTS

Je n'ai pas l'intention de traiter ici de la disponibilité d'immigrants provenant des Iles Britanniques, mais je voudrais plaider la cause d'un grand nombre de gens pour lesquels et parmi lesquels j'ai travaillé en Allemagne.

Parmi les millions de gens qu'on a arrachés à leur foyer et disséminés à travers l'Europe durant la guerre, plusieurs centaines de milliers sont encore en Allemagne. Comme je me suis beaucoup occupé de ceux qui se trouvent dans la zone britannique, je suis bien au courant de leur détresse. La grande majorité de ceux qui sont encore en Allemagne sont des gens qui ont refusé de retourner dans leur pays d'origine parce que celui-ci est aux prises avec un régime politique qui leur répugne. Ils désirent vivement recommencer à neuf et ils s'attendaient qu'on leur en fournisse l'occasion. Presque tous ceux que j'ai rencontrés espéraient venir au Canada ou aux Etats-Unis et ils étaient prêts à faire de grands sacrifices à cette fin.

Les peuples baltes, les Lettons, les Lithuaniens et les Estoniens m'ont surtout frappé. La plupart étaient des cultivateurs et des bûcherons, des gaillards robustes, intelligents et hardis.

Les Polonais, qui constituaient le groupe le plus important de personnes déplacées, étaient aussi surtout des cultivateurs, possédant un grand nombre

des qualités, bonnes et mauvaises du paysan. C'étaient des gens vigoureux, mais leur niveau d'existence était plus bas que celui de la plupart des autres personnes dont nous sommes occupés.

Les Ukrainiens et les membres de leurs familles étaient surtout des cultivateurs. Ce sont des gens robustes et propres.

Quant aux Yougoslaves, c'étaient surtout des ex-militaires et d'anciens prisonniers de guerre demeurés en Allemagne. C'étaient de beaux spécimens d'hommes, venant en grande partie de petites villes et de villages.

Les gens dont j'ai parlé sont disponibles comme immigrants et, à mon avis, les peuples baltes, les Ukrainiens, la plupart des Polonais et un grand nombre de Yougoslaves feraient d'excellents colons. Ils appartiennent pour la plupart à la classe agricole dont le Canada a besoin.

Les peuples baltes ont pris l'initiative, dans la zone britannique, d'établir des écoles, y compris des écoles d'agriculture; deux des principaux sujets qu'on y enseigne sont l'anglais et le régime de gouvernement britannique.

LES FACILITÉS LES RESSOURCES ET LA CAPACITÉ DU CANADA À ABSORBER, À EMPLOYER ET À GARDER CES IMMIGRANTS.

Personne ne doute que le Canada possède de vastes ressources naturelles dont la richesse dépasse de beaucoup l'aptitude de la population à les utiliser. En réalité, nous sommes encore au premier stade de notre expansion et il n'existe aucune raison pour laquelle un pays comme le nôtre ne pourrait pas assurer l'existence d'une population au moins trois fois plus grande. Le problème, s'il en existe un, n'est pas tant la question de savoir si le Canada peut absorber, employer ces immigrants et assurer leur subsistance, mais plutôt celle de savoir à quel rythme il peut les absorber.

LES TERMES ET CONDITIONS CONVENABLES POUR L'ADMISSION DE TELS IMMIGRANTS.

Je n'ai aucune proposition à formuler à cet égard; cependant je vous demande de réfléchir sur un point. On a calculé qu'un homme peut gagner au Canada \$45,000 jusqu'à 65 ans, et une femme, \$4,000.

L'hon. Mme WILSON: Oh!

Le colonel HICKS: C'est-à-dire au Canada; ce sont là les chiffres officiels.

L'hon. Mme WILSON: Nous devons nous plaindre au Bureau fédéral de la statistique!

Le colonel HICKS: Oui; certaines de ses méthodes de calcul ne me plaisent pas.

Je me souviens d'avoir lu, il y a quelques années, un travail sur la statistique où l'on affirmait que la valeur intrinsèque pour le pays d'un enfant né au Canada était d'environ \$10,000. J'ai récemment constaté qu'il coûtait \$250 pour transporter une personne déplacée de l'Europe jusqu'au centre du Canada.

C'est là la seule partie qui m'intéressait.

L'hon. Mme WILSON: Ce montant représente-t-il ce qu'il en coûte pour élever un enfant canadien?

Le colonel HICKS: Non; sauf erreur, on obtient ce chiffre en tenant compte de plusieurs facteurs. Le premier est le coût d'élever un enfant; ensuite, le pourcentage de gens qui vivent sur un millier de personnes qui naissent, enfin la puissance productrice. Par conséquent, si l'on peut calculer en argent la valeur intrinsèque d'un être humain pour le pays, elle se chiffre par quelque \$10,000.

L'hon. M. ROEBUCK: Il consomme en même temps qu'il produit.

Le colonel HICKS: Oui.

L'hon. Mme WILSON: Bien entendu, il serait avantageux d'obtenir des gens qui ont atteint leur maturité et sont déjà formés.

Le colonel HICKS : Exactement.

L'hon. M. ROEBUCK : Combien cela coûte-t-il ?

Le colonel HICKS : Il en coûte environ \$7,500 pour former un enfant jusqu'à l'âge où il peut travailler ; cela comprend l'instruction et le reste. Ce sont là les chiffres du Bureau fédéral de la statistique..

L'hon. M. ROEBUCK : Et nous pouvons les obtenir gratuitement ; il suffit de les demander. Quand vous avez parlé de la différence entre la valeur intrinsèque d'un homme et celle d'une femme, vous songiez sans doute à leur puissance productrice et non à leur contribution globale, car les chiffres de cette nature ne tiennent pas compte de la vie de famille.

Le colonel HICKS : Non, on n'en tenait pas compte. Il s'agissait du salaire gagné par les individus.

L'hon. M. ROEBUCK : Une femme qui reste à la maison et élève une famille n'a aucune place dans vos calculs.

Le colonel HICKS : Non.

L'hon. M. ROEBUCK : Mais vous tenez compte du mari.

Le colonel HICKS : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est ce qui explique la différence dans les chiffres.

Le colonel HICKS : Oui.

L'hon. Mme WILSON : Oui. Il me déplaisait beaucoup d'avoir toujours à inscrire "pas d'emploi", tandis que mon mari, qui est à la retraite, pouvait se prétendre employé.

L'hon. M. ROEBUCK : Je puis attester que vous êtes occupée si vous n'êtes pas employée.

Le PRÉSIDENT : Quel poste occupez-vous maintenant, colonel Hicks ?

Le colonel HICKS : Je suis présentement employé par la Consolidated Paper Corporation de Pembroke. Avant la guerre, je faisais partie du service des recherches au ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

L'hon. Mme WILSON : Un colonel, dont j'oublie le nom, était parmi les prisonniers capturés à bord du *Zam-Zam*. Il a dit qu'il avait toujours des ennuis à cause des enfants qui vagabondaient et sur lesquels il devait se renseigner. Il a conçu, de concert avec le gouvernement albertain, un programme bien au point en vue de les amener en Alberta. Nous doutions qu'il soit possible de trouver les enfants. Je n'en ai plus entendu parler. L'avez-vous connu ? J'ai son rapport quelque part et j'essaierai de le trouver. Le programme était très intéressant.

Le colonel HICKS : Non. Le seul programme dont j'ai eu connaissance ou dont je me suis occupé avait pour objet de retrouver et de renvoyer, surtout dans les Pays-Bas, un grand nombre de très jeunes enfants amenés des Pays-Bas en Allemagne. Il n'existait, du moins dans la région de l'Allemagne où j'étais, aucun programme bien défini en ce sens, à l'exception du programme juif. Il y avait un programme juif bien précis, mais aucun programme organisé visant les jeunes enfants.

L'hon. Mme WILSON : En raison des conditions, la proportion d'enfants est, malheureusement, plutôt négligeable. De toute façon, je ne veux pas vous faire perdre votre temps.

L'hon. M. ROEBUCK : Je suppose que vous devez être impatient, colonel, au sujet de ce que vous pouvez faire ?

Le colonel HICKS : Non, car je sais qu'il faut procéder lentement à l'égard de questions de ce genre. J'ai beaucoup de sympathie pour les gens que j'ai laissés là-bas. Je les aime bien. Comme je me suis beaucoup intéressé à eux, je sais qu'il suffit de quelques mois de l'existence qu'ils mènent actuellement pour les aigrir et les transformer en ce qu'ils ne sont pas. La plupart ont traversé ces épreuves d'une façon étonnante, surtout les peuples baltes, — les renseignements que je possède à ce sujet sont passablement récents.

L'hon. M. ROEBUCK : Jusqu'ici on en a accepté en tout 52. Etes-vous satisfait de ce chiffre ?

Le colonel HICKS : Non. Je suis loin d'en être satisfait, mais je ne puis guère intervenir. Si c'était possible, je le ferais. Ces gens créent une bonne impression et feraient d'excellents Canadiens. Ce sont des personnes qui se sont tirées d'affaire par leur propre initiative en Allemagne. Ils dirigeaient leurs propres écoles. De peine et de misère ils ont réussi à obtenir des fermes qu'ils exploient. A mon avis, ce sont des gens admirables.

L'hon. Mme WILSON : Ont-ils été conscrits pour le travail obligatoire ou ont-ils été mieux traités que d'autres ?

Le colonel HICKS : Ils sont dans une situation particulière. Comme vous le savez, les Russes ont envahi leur pays, avec l'aide ou du moins le consentement des Allemands. Cela se passait avant la guerre, ou peut-être durant la première année du conflit. Quand les Allemands ont envahi la Russie ils ont expulsé les Russes des pays baltes et les habitants sont redevenus relativement libres. Ils n'ont que changé de maîtres, mais dans leur cas ce fut pour le mieux. On en a amené un grand nombre en Allemagne proprement dite comme travailleurs. Quand les Russes ont de nouveau avancé et ont envahi les provinces baltes, plusieurs de ces gens ayant connu une période d'occupation allemande ont préféré se retirer derrière les lignes allemandes où nous avons trouvé la plupart d'entre eux, le long des rives de l'Elbe, près de Hambourg et dans le Hanovre. La majorité, surtout les Lithuaniens et les Estoniens, étaient des cultivateurs ; les Lettons comprenaient un mélange de cultivateurs et de gens de profession et, selon nos normes, leur niveau était très élevé.

L'hon. Mme WILSON : Il est plutôt désolant de constater, comme l'a signalé M. MacKay la semaine dernière, d'ailleurs l'idée semble passablement répandue parmi les militaires, que les Allemands s'efforçaient de plaire aux forces d'occupation, sûrement au début ; les gens qu'on a amenés pour le travail obligatoire s'offusquaient de ce qui se passait, croyant qu'on traitait les Allemands mieux qu'eux. Je suis fort peinée de constater que ceux qui ont fait partie des troupes d'occupation ne semblent pas tenir compte du fait que ces gens ont souffert aux mains des Allemands et qu'ils sont nécessairement abattus. Je ne crois pas que les peuples baltes aient souffert dans la même mesure du fait qu'on les a assujettis au travail obligatoire.

Le colonel HICKS : Pas autant que les Polonais, par exemple, qui ont énormément souffert.

L'hon. Mme WILSON : Et je suppose, pas autant que certains Français et Hollandais.

Le colonel HICKS : Oui. Je me suis occupé d'un très grand nombre de Français ; la plupart étaient d'anciens prisonniers de guerre et leur état de santé était en général remarquable, ce qui m'a étonné.

L'hon. M. BURCHILL : Je désire poser deux questions. On nous a dit qu'il y a environ cent mille habitants des pays baltes parmi les personnes déplacées. Ce chiffre est-il à peu près exact ?

Le colonel HICKS : A mon avis, ce chiffre est passablement juste en ce qui concerne les zones d'occupation britannique et américaine.

L'hon. Mme WILSON : On nous a dit qu'il y en avait 180,000 ; sauf erreur, 100,000 ont manifesté le désir de venir au Canada.

L'hon. M. BURCHILL : C'est ce que je pensais.

Le colonel HICKS : La plupart de ceux que j'ai rencontrés ont signifié leur préférence pour le Canada. Ils m'ont dit qu'ils avaient beaucoup lu au sujet du Canada. D'aucuns avaient des parents au pays et d'autres ont affirmé qu'ils se sentiraient chez eux au Canada. Notre pays ressemble passablement au leur du point de vue topographique et le reste.

L'hon. M. BURCHILL : On nous a également dit que, en ce qui concerne le Canada, ce qui a retardé les affaires à l'égard de personnes déplacées c'est que bon

nombre d'entre elles, ou du moins quelques-unes, sont citoyens de pays ennemis et, en vertu de nos présents règlements, elles ne sont pas admissibles. Sauf erreur, les habitants des pays baltes n'entrent pas dans cette catégorie.

Le colonel HICKS : On ne les a jamais considérés comme sujets ennemis. De fait, aucun des peuples dont j'ai parlé ne pourrait être classé comme sujet ennemi, c'est-à-dire les habitants des pays baltes, les Polonais et les Ukrainiens. Dans la seule région qui nous intéressait, on comptait de cinq à dix mille personnes qui étaient de véritables Ukrainiens. Ils prétendaient être de nationalité polonaise, signalant qu'ils étaient originaires de l'Est de la Pologne que les Russes ont envahi lors de la première invasion allemande de la Pologne. Il y avait là une minorité ukrainienne. C'était une belle classe de gens. Ils refusaient de retourner en territoire russe, s'ils ne venaient pas de cette région de la Pologne. Ils ont dit qu'ils préféreraient mourir que de retourner. On ne peut les classer comme sujets ennemis.

L'hon. Mme WILSON : La présidente de l'importante association d'Ukrainiennes au pays a quitté l'Europe à dix-sept ou dix-huit ans, je crois, mais elle avait vécu sous quatre régimes distincts.

Le colonel HICKS : Les Ukrainiens étaient bien divisés. Parmi les prisonniers de guerre russes et les personnes déplacées que nous avons renvoyés en Russie, il y avait un grand nombre d'Ukrainiens qui étaient contents d'y retourner, — du moins ils y sont retournés, mais d'autres n'y tenaient pas.

Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes très reconnaissants, colonel Hicks, d'avoir bien voulu nous fournir ces renseignements.

L'hon. M. ROEBUCK : Monsieur le président, il y a ici des représentants de deux sociétés de transport maritime, dont M. Arthur Randles représentant la Cunard Donaldson Limited et la Cunard White Star Limited. Nous l'avons entendu l'an dernier alors qu'il nous a fourni des renseignements portant sur l'espace disponible pour le transport d'immigrants. Le comité du programme l'a invité à témoigner de nouveau afin de nous donner des précisions plus récentes.

M. ARTHUR RANDALL, C.B.E., M.S.M., directeur et gérant général du service des passagers de la société Cunard Donaldson Limited, représentant général au Canada de la Cunard White Star Limited, et de la Donaldson Atlantic Line : Monsieur le président et honorables membres du Comité du Sénat, je n'ai qu'un bref mémoire à vous soumettre.

Je dois d'abord vous remercier de m'avoir invité à témoigner de nouveau devant votre comité.

1. Lorsque j'ai témoigné devant cet honorable Comité, le 31 juillet 1946, j'ai présenté un mémoire tendant à démontrer le rôle important que jouent les sociétés de transport transatlantique dans l'expansion de l'immigration au Canada et le transport d'immigrants au pays. En terminant, j'ai affirmé qu'il était très important pour les exploitants de sociétés de transport maritime que le gouvernement formulât le plus tôt possible une déclaration concernant un programme d'immigration de longue haleine.

2. Depuis la publication du rapport de votre Comité, le 13 août 1946, certains décrets du conseil ont mitigé quelques restrictions contenues dans les règlements, mais ces concessions n'ont eu qu'un effet limité du fait qu'on les a restreintes aux personnes visées par des conditions de parenté.

Les modifications permettent l'admission de personnes voulant travailler dans les mines, l'exploitation forestière et le reste ; un arrêté en conseil rendu ces jours derniers supprime la restriction visant les contrats de travail. Autant que je sache, on n'a pris aucune disposition ni accordé aucune autorisation aux intéressés leur permettant d'aller recruter des personnes aptes à ce genre de travail, dont il existe présentement un si grand besoin au Canada.

3. On a pris d'autres dispositions en vue de permettre à des familles de cultivateurs, possédant les fonds requis, de venir s'établir au pays. Peu de familles européennes pourront se prévaloir de cette mesure.

J'ai appris, hier seulement, que le gouvernement de Tchécoslovaquie ne permet aux colons d'apporter au plus que \$10 en espèces et préfère que leur passage soit payé par quelqu'un demeurant en Amérique.

4. Un grand nombre d'Européens, surtout des habitants de la Grande-Bretagne, demandent avec instance leur entrée au Canada ; on n'oublie pas que les règlements permettent encore aux gens de nationalité britannique de venir au Canada sans se procurer ce qu'on appelle les " permis d'entrée ", à condition qu'ils soient en bonne santé et possèdent des ressources suffisantes pour assurer leur subsistance en attendant qu'ils puissent s'établir.

5. Le manque d'espace à bord des navires quittant l'Europe à destination du Canada est aussi grand que lorsque j'ai témoigné devant votre Comité. De fait, la situation s'est quelque peu aggravée. La société Cunard White Star s'efforce d'obtenir qu'on lui remette, pour le transport de voyageurs, plusieurs paquebots qui sont encore au service du ministère britannique des Transports.

Nous espérons qu'on nous remettrait plus tôt l'*Ascania*, que nous avions l'intention d'utiliser tel quel plutôt que de retarder son retour au service commercial en le transformant en paquebot de luxe.

Cependant, certaines circonstances ont forcé les autorités à conserver les navires aux mêmes fins pour lesquelles ils servent présentement. Nous espérons toutefois que l'*Ascania* nous reviendra, quoique un peu plus tard que nous le prévoyions. Dans les conditions actuelles, le vaisseau pourra transporter 850 voyageurs par traversée, c'est-à-dire une fois par mois.

Depuis la dernière session du Comité, de gros navires de la Cunard White Star ont effectué la traversée aller et retour d'Halifax au Royaume-Uni. Le *Queen Mary* et le *Mauretania* ont fait escale à Halifax l'automne dernier, mais ils étaient affectés au service de transport à l'intention des voyageurs officiels et d'un grand nombre d'épouses de guerre et d'enfants. L'ancien *Aquitania*, qui est également au service du ministère britannique des Transports, a effectué plusieurs voyages de Southampton à Halifax ; comme le transport de voyageurs officiels entre l'Europe et le Canada achève, nous espérons que ce gros navire demeurera en service pendant quelques mois encore, afin de transporter le plus grand nombre d'immigrants dans des conditions convenables, mais dépourvues de luxe. Je ne puis dire exactement quel espace serait disponible, mais, à mon avis, on pourrait transporter de 1,500 à 2,000 et même 2,500 immigrants à chaque voyage. Il faut cependant tenir compte de plusieurs facteurs inconnus. Les honorables membres du Comité comprendront toutefois que l'*Aquitania* est encore au service du ministère des Transports et que les conditions outre-mer pourront forcer le ministère à l'utiliser ailleurs au service de l'Etat.

6. L'exposé ci-dessus indique à peu près tout ce que la Cunard White Star pourra faire durant les prochains mois en vue d'améliorer cet état de choses. Le gouvernement détient encore plusieurs autres navires qui n'étaient préalablement pas utilisés pour le commerce canadien, mais que nous pourrions affecter temporairement à cette fin si le gouvernement nous les remettait.

7. Les paragraphes ci-dessus ont uniquement trait à la situation présente et immédiate. J'ai remarqué dans le témoignage de M. H. L. Keenleyside, sous-ministre des Mines et Ressources et celui de M. A. L. Joliffe, I.S.O., directeur de l'immigration, que le gouvernement du Canada a informé le gouvernement du Royaume-Uni du besoin pressant d'obtenir des navires pour le transport d'immigrants à destination du Canada. On sait que le gouvernement d'Australie a obtenu du succès après des démarches analogues ; on lui a accordé trois navires. De fait, il a failli prendre l'*Aquitania*.

8. Quant à l'avenir, j'ai signalé dans mon premier mémoire que la société devra décider quels navires serviront au commerce canadien de voyageurs.

Même si je dois me répéter, je signale que le coût de construction d'un navire de luxe destiné au transport de voyageurs est sensiblement plus élevé qu'avant la

guerre. Normalement, un navire de ce genre ne dure que vingt ans et les sociétés comptent dans une large mesure sur le transport d'immigrants. Il leur faut toujours des immigrants se dirigeant vers l'Ouest et un nombre suffisant de voyageurs à destination de l'Est, car autrement les vaisseaux voyageraient presque vides et l'espace libre ne pourrait être utilisé à aucune autre fin.

En raison des pertes de guerre, il ne reste pas suffisamment de navires en vue d'assurer un service régulier et satisfaisant pour les immigrants ; aucune société de transport n'entreprendra d'acheter de nouveaux bateaux aux prix actuels à moins d'être assurée d'un nombre raisonnable et continu de voyageurs. Le gouvernement peut assurer le nombre d'immigrants nécessaires en établissant un programme précis, concret et de longue portée en matière d'immigration.

Voilà les quelques remarques que j'avais à formuler. Je répondrai volontiers aux questions que vous voudrez bien me poser.

L'hon. M. ROEBUCK : Auriez-vous l'obligeance de nous dire à quelles fins servent présentement ces navires ?

M. RANGLES : Au transport de troupes. Plusieurs millions de militaires anglais sont encore à l'étranger.

L'hon. Mme WILSON : Ne pourrait-on pas utiliser certains vaisseaux des Etats-Unis ? A quelles fins servent les navires américains ?

M. RANGLES : Je ne saurais dire, madame la sénatrice, car ils ne nous appartiennent pas. Certains navires américains ont transporté des voyageurs, mais j'ignore si le service est satisfaisant. Ces vaisseaux ne sont pas régulièrement affectés au transport de voyageurs.

L'hon. Mme WILSON : Je sais que des fonctionnaires de l'UNRRA qui ont voyagé à bord de ces navires ont formulé des plaintes.

M. RANGLES : Je l'ai appris récemment. Mais l'*Aquitania* est un très gros navire de 46,000 tonneaux. Il a servi à transporter des troupes en Australie, en Afrique et dans toutes les parties du monde. Comme ce navire est vieux de trente-trois ans, il en coûterait une somme exorbitante pour le remettre en état, car on ne pourrait pas l'utiliser suffisamment longtemps pour amortir les frais de réparations. Il est encore au service du gouvernement.

L'hon. M. ROEBUCK : Mais il est encore bon ?

M. RANGLES : Oui. Il y a trois classes d'aménagement, mais aucune n'est conforme aux normes d'avant-guerre. Dans la classe A, on peut loger quelque 600 passagers et nous n'avons aucune difficulté à les trouver toutes les trois semaines. Il y a également des aménagements de la classe B qui ont servi à loger les sous-officiers brevetés et d'autres personnes du même grade. Il s'agit de dortoirs pouvant loger 30, 40 et même 50 ou 60 personnes chacun. Enfin, il y a des aménagements de la classe C pouvant loger un grand nombre d'hommes dans des lits à trois étages. On pourrait facilement utiliser une partie de ces installations, mais il ne faut pas oublier que le navire est et demeurera au service du gouvernement. J'ai signalé aux autorités compétentes à Ottawa qu'il faut des navires pour amener des immigrants au Canada, — et le gouvernement s'en rend maintenant compte, — et que le seul moyen de les obtenir serait de demander au gouvernement du Royaume-Uni de continuer d'utiliser ce navire de la même façon qu'il le fait présentement. Le navire nous appartient et nous l'administrons, mais le gouvernement s'occupe du côté financier de la question.

L'hon. M. ROEBUCK : Et détermine où il se rendra ?

M. RANGLES : Oui.

L'hon. Mme WILSON : Selon les rapports, les passagers de la classe A ont signalé qu'ils étaient mieux logés à bord de l'*Aquitania* que sur le *Queen Mary*.

M. RANGLES : Oui. Les installations ne sont pas mal à bord de l'*Aquitania*. Il arrive parfois qu'un mari soit séparé de sa femme, parce qu'il faut loger six femmes

dans la même cabine et six hommes dans une autre. Mais cet état de choses résulte de la guerre.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous dites, monsieur Randles, que ce navire nous appartient ?

M. RANDLES : Non ; il appartient au gouvernement du Royaume-Uni.

L'hon. M. ROEBUCK : Cela signifie-t-il que c'est un navire canadien ?

M. RANDLES : Non, je n'ai pas dit qu'il nous appartient ; c'est un navire du gouvernement britannique. Quand je dis "notre navire", je veux parler de la Cunard White Star à laquelle appartient le vaisseau ; le gouvernement britannique l'a nolisé.

L'hon. M. ROEBUCK : Est-il d'immatriculation canadienne ?

M. RANDLES : Non, d'immatriculation britannique. Si le gouvernement du Canada, — je parle ici à titre officieux, — signalait au gouvernement du Royaume-Uni qu'il a besoin du navire en vue de transporter 2,500 immigrants toutes les trois semaines, je suis convaincu que le gouvernement britannique consentirait à continuer d'utiliser le navire dans les mêmes conditions qu'à l'heure actuelle. Cependant, si l'on désire affecter de nouveau le navire au transport commercial, il faudrait lui faire subir un examen et des réparations qui prendraient peut-être un an, sans parler des dépenses exorbitantes que cela entraînerait.

L'hon. M. ROEBUCK : M. Keenleyside le sait-il ?

M. RANDLES : Il le sait et M. Glen aussi. L'obtention de nouveaux navires nous inquiète grandement. Un de mes supérieurs outre-mer m'a appris qu'il en coûterait environ deux millions et demi de livres sterling pour construire un navire pouvant servir au transport de voyageurs de Montréal à Londres et de Montréal à Liverpool. Un tel navire durerait environ vingt ans. On comprendra que la société hésite beaucoup à acheter quatre ou cinq navires à un prix aussi élevé, car elle sait que le gouvernement peut restreindre l'immigration au moyen d'arrêtés en conseil. C'est ce qui s'est déjà produit. On peut facilement arrêter l'immigration en édictant des arrêtés en conseil. Une société qui achèterait des navires pour une somme de cinquante millions de dollars n'aurait aucun moyen de rentrer dans ses fonds. Les navires qui se conforment aux exigences du service d'immigration ne peuvent servir qu'aux immigrants ; on ne peut les utiliser que pour le transport à bon marché, mais non pas pour le transport de marchandises. Les navires de la catégorie dont nous avons besoin doivent être munis d'installations particulières, comme les cargos réfrigérateurs ; le Canada a besoin de ce genre de navires.

L'an dernier notre société a largement collaboré, peut-être plus que le Comité ne s'en rend compte. Un certain nombre des navires qui nous restent sont affectés au transport à destination et en provenance d'Halifax ; nous avons transporté des épouses de guerre et des enfants et, lorsqu'il y avait de l'espace, nous amenions également bon nombre d'immigrants.

L'hon. M. ROEBUCK : Pouvez-vous nous donner une idée de leur nombre ?

M. RANDLES : Non, je ne me souviens pas des chiffres. Le service de l'immigration pourra vous fournir les renseignements. En ce qui concerne les personnes déplacées, je sais que le Comité inter-gouvernemental des réfugiés a ses propres représentants là-bas. Ils se renseignent présentement au sujet de personnes qui peuvent avoir des parents au Canada, afin de savoir lesquelles d'entre elles seraient acceptables du point de vue de leur santé et de leurs antécédents politiques, s'ils peuvent réussir à le savoir. Lors de son premier voyage, l'*Aquitania* a amené 52 personnes ; il est présentement en mer et en transporte 50 autres. On en amènera d'autres plus tard s'il y a de l'espace disponible. L'*Aquitania*, dans son état actuel, peut loger ces personnes convenablement.

L'hon. M. ROEBUCK : En somme, nos espoirs reposent sur l'*Aquitania* ?

M. RANDLES : Sur l'*Aquitania* et l'*Ascania* que j'espère recouvrer d'ici un mois ou deux.

L'hon. M. ROEBUCK : Combien de personnes peut loger l'*Ascania* ?

M. RANGLES : 850.

L'hon. M. BURCHILL : Au cas où nous pourrions obtenir un autre navire, avant de l'utiliser aux fins auxquelles nous songeons il nous faudrait augmenter les rouages administratifs outre-mer afin de rassembler ces gens et les amener au port.

M. RANGLES : Sans garantie, nous devrions avoir l'assurance qu'il y aurait suffisamment de passagers. Je ne doute pas que nous puissions les trouver. Les gens demandent, à grands cris des navires pour transporter des immigrants au Canada.

L'hon. M. BURCHILL : C'est-à-dire de Grande-Bretagne ?

M. RANGLES : Oui.

L'hon. M. BURCHILL : Je veux parler surtout des personnes déplacées du continent.

M. RANGLES : Il faut du temps pour examiner ces gens ; le service de l'immigration est peut-être plus au courant que moi.

L'hon. Mme WILSON : En utilisant les méthodes actuelles, ce sera long.

M. RANGLES : J'ai été gérant continental de la ligne Cunard en Europe et je connais plusieurs des langues qui s'y parlent. A mon avis, ce sera peut-être difficile pour les Canadiens, qui devront se servir d'interprètes, de se renseigner sur les antécédents de ces gens au moyen de méthodes pleines de longueurs.

L'hon. Mme WILSON : Le Comité inter-gouvernemental possède bon nombre de renseignements sur leur compte.

M. RANGLES : J'ai vu le sous-directeur, le commandant d'escadre Innes, lorsqu'il était ici. Il faut beaucoup de temps, en raison de l'élasticité de la langue et vu que les gens ne peuvent établir leur identité. Je me souviens que, après la première Grande Guerre, un Ukrainien ne pouvait prouver où il était né ; les archives étaient conservées à l'église qui avait été incendiée.

L'hon. M. ROEBUCK : Votre exposé est très concis, monsieur Rangles ; il renferme un grand nombre de renseignements.

M. RANGLES : Je suis heureux de vous avoir rendu service. Je m'occupe du transport de voyageurs, comme notre société le fait depuis cent sept ans.

Le PRÉSIDENT : Si nous pouvons vous aider de quelque façon, nous le ferons volontiers.

M. RANGLES : Monsieur le président, les sociétés de transport maritime sont toujours dans l'incertitude ; je suis certain que mon collègue de la Swedish Jamaica Line corroborera mon témoignage. Nous aimerions qu'on trace une ligne de conduite plus précise, si possible ; autrement, nous ne savons à quoi nous en tenir. Bien entendu, vous ne pouvez pas prévoir quelle sera la situation économique, pas plus que nous d'ailleurs ; cependant, si vous pouviez préciser une ligne de conduite, quelle qu'elle soit, cela nous serait très utile.

L'hon. Mme WILSON : Vous vous êtes trouvés dans une situation fort embarrassante parce que les navires que vous aviez construits pendant les années 1920 vous avaient coûté très cher ?

M. RANGLES : Oui, madame la sénatrice ; nous avons construit huit navires, destinés à ce commerce, au coût de cinq millions de dollars chacun. Nous les avons utilisés pendant quelque temps, mais vint la crise économique, — contre laquelle personne ne peut rien, — et ensuite nous nous en servions à perte, pour ainsi dire. Ceux qui dépendent les fonds de la société, comme les actionnaires, sont craintifs. Un navire semblable, comportant des améliorations modernes, coûterait deux fois et demie plus cher, si nous pouvions en construire un. Il est présentement impossible de s'en procurer ; toutes les sociétés sont dans la même situation. Nous avons huit navires, mais il ne nous en reste qu'un. De gros paquebots, comme le *Queen Mary* et le *Mauretania*, se rendent à New-York. C'est sans doute la meilleure façon d'amener les immigrants.

L'hon. M. HUSHION : Monsieur Randles, est-ce vrai que le gouvernement britannique a en sa possession un grand nombre de nos navires ?

M. RANGLES : Voulez-vous parler des navires canadiens ?

L'hon. M. HUSHION : Oui.

M. RANGLES : Non, vous n'en avez pas.

L'hon. M. HUSHION : Nous possédons sûrement des vaisseaux quelconques ?

M. RANGLES : Ce sont des cargos. J'en sais quelque chose, car je m'en suis occupé pendant six ans ; ils ne transportent pas de passagers.

L'hon. M. HUSHION : Nous avons également des navires ravitailleurs ; sauf erreur, le gouvernement britannique aurait dû nous les remettre depuis longtemps, mais il continue de s'en servir, pour une bonne raison sans doute.

M. RANGLES : La Grande-Bretagne a envoyé au Canada quelques navires destinés à être transformés en ravitailleurs à des fins précises, mais ils ne nous appartiennent pas.

L'hon. M. HUSHION : Les navires du gouvernement canadien dont je veux parler ont été nolisés par le gouvernement britannique, qui les détient encore ; s'il ne nous les remet pas, conformément à l'entente ou aux termes du contrat, c'est sans doute pour une très bonne raison. Il en a une centaine ; si des voyageurs désirent venir au Canada, ne serait-il pas possible d'utiliser ces navires à cette fin ?

M. RANGLES : Non ; nous avons étudié la question. Quand j'étais prêt au gouvernement, à Ottawa, j'ai fait partie d'un comité, où l'on comptait des représentants des divers ministères de la défense, qui avait été chargé d'étudier la possibilité de transformer quelques-uns de nos navires en vue d'accélérer le transport des troupes. Nous avons constaté qu'ils ne convenaient pas à cet usage, car ils ne peuvent transporter assez d'eau douce et l'espace sur les ponts y est trop restreint.

L'hon. M. HUSHION : Dans les cas d'urgence, on peut traverser l'océan en très peu de temps, et je me demandais s'il ne serait pas possible d'utiliser ces navires à cette fin.

M. RANGLES : Non.

L'hon. M. HUSHION : Ils ne conviendraient pas ?

M. RANGLES : Ce ne serait pas sans danger.

L'hon. M. HUSHION : Savez-vous pourquoi le gouvernement britannique garde ces navires ?

M. RANGLES : Il les utilise pour transporter des marchandises.

L'hon. M. HUSHION : Où ?

M. RANGLES : Un peu partout dans le monde. Il en a 88.

L'hon. M. HUSHION : Si nous les avions, ne pourrions-nous pas en transporter nous aussi ?

M. RANGLES : Je n'en sais rien. Nous en avons 196 et le gouvernement canadien les a cédés à des exploitants canadiens. Il faudrait trouver quelqu'un pour les acheter.

L'hon. M. HUSHION : Si je ne m'abuse, les acheteurs éventuels de navires ravitailleurs sont nombreux.

M. RANGLES : Mais ils ne peuvent transporter de voyageurs et il est impossible de les transformer.

L'hon. M. HUSHION : Dans les camps où vivent ces personnes et dans les camps au pays, il n'y a pas de douches ni d'installations luxueuses que d'autres personnes désireraient ; il ne faudrait que quelques jours pour traverser l'océan.

M. RANGLES : Ces vaisseaux ne font que dix nœuds à l'heure et il leur faudrait dix ou quinze jours pour effectuer la traversée. Ils sont impropres à cet usage, ne sont pas sûrs et ne peuvent servir à cette fin.

L'hon. M. ROEBUCK : Utilise-t-on ces navires pour transporter des marchandises destinées au Canada ?

M. RANGLES : Non, ils font partie de notre contribution d'aide mutuelle à la Grande-Bretagne.

L'hon. M. ROEBUCK : Cela ne nous permet-il pas au moins de marchander ? Puisque nous lui fournissons des cargos, ne pourrait-elle pas nous remettre l'*Aquitania* ou quelque autre navire qui répondrait à nos besoins ?

M. RANGLES : Il ne m'appartient pas de présenter un argument de ce genre ; ce serait à vous de le faire. Ces navires ont été prêtés, à raison d'un dollar par année, à la Grande-Bretagne pour une fin commune. Elle les utilise encore pour transporter toutes sortes de marchandises un peu partout dans l'univers. Plusieurs d'entre eux se rendent au Canada. Ils ne transportent que des cargaisons d'une certaine catégorie ; comme ils ne sont pas munis de réfrigérateurs, on ne peut les utiliser pour le transport de la viande, du beurre ou d'autres denrées semblables.

L'hon. M. HUSHION : Les ravitailleurs sont munis d'appareils de réfrigération ?

M. RANGLES : Oui, mais leur capacité est restreinte. De fait, ces ravitailleurs ne nous appartiennent pas ; on les a construits pour une fin particulière, dans la région du Pacifique, mais vu la fin des hostilités japonaises, on n'a pas achevé l'intérieur d'un grand nombre d'entre eux.

L'hon. M. HUSHION : On m'avait dit, — mais vous êtes sans doute mieux renseigné que moi, — qu'ils étaient munis d'appareils de réfrigération.

M. RANGLES : Oui, mais il n'y en a pas suffisamment ; la répartition du genre de navires et de leur cargaison s'effectue sur une base mutuelle entre la Grande-Bretagne et le Canada.

L'hon. M. HUSHION : Vu qu'il en coûte deux ou trois cents dollars pour amener un immigrant d'Europe, — ce qui est une forte somme pour un pauvre homme, — je croyais qu'on pourrait transporter des gens sur ces navires, à condition que ces derniers soient disponibles et convenables ; cette façon de procéder serait tout à la fois utile et encourageante.

M. RANGLES : Malheureusement, ces navires ne conviennent pas à cet usage. Nous avons examiné la possibilité de les utiliser, mais ils ne peuvent même pas servir au transport de nos troupes.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Rangles, nous vous sommes bien reconnaissants des renseignements que vous nous avez fournis.

L'hon. M. ROEBUCK : Le prochain témoin est M. Carl E. Waselius, de Montréal, gérant régional de la Swedish American Line. L'an dernier, pendant que M. Waselius présentait son mémoire au Comité, j'ai souligné que c'était l'exposé le plus encourageant que nous avions encore entendu. J'espère qu'il pourra nous donner d'autres renseignements favorables.

M. CARL E. WASELIUS gérant régional de la Swedish American Line, Montréal : Monsieur le président et honorables sénateurs, depuis que j'ai témoigné à l'une de vos réunions, il s'est produit plusieurs événements. Je remercie l'honorable sénateur Røebuck de m'avoir invité de nouveau à comparaître devant votre Comité.

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Je m'efforcerai de ne pas trop accaparer le temps consacré à cette séance ; comme les membres du Comité sont sans doute bien au courant des modifications apportées aux règlements de l'immigration depuis la dernière fois que j'ai témoigné, je vous ferai part des renseignements les plus récents que je possède et je formulerai quelques propositions sans plus de préambule.

Le service canadien d'immigration a installé des bureaux d'inspection dans les pays européens suivants : le Royaume-Uni, la France, la Norvège, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, la Tchécoslovaquie, la Russie et la Grèce ; il en existe également à l'intention des personnes déplacées dans les zones d'occupation

britannique et américaine en Allemagne relevant de la juridiction du Comité inter-gouvernemental des réfugiés. On espère étendre sous peu ce service à la Pologne.

Les représentants diplomatiques canadiens dans ces pays ont été chargés de voir à l'examen médical et civil des personnes désireuses d'immigrer au Canada ; il serait fortement à souhaiter que la légation canadienne récemment établie à Stockholm ainsi que les autres légations du Canada soient munies le plus tôt possible du personnel et des rouages administratifs nécessaires à ces inspections. On devrait permettre aux habitants de pays où le Canada n'a pas encore de représentant diplomatique de se rendre à la légation ou au consulat canadien le plus rapproché, selon le cas. En pareille occurrence, l'aspirant immigrant devrait évidemment se procurer un visa l'autorisant à pénétrer dans le pays où il doit subir l'examen et obtenir de son pays d'origine un document lui garantissant le droit de rentrer dans son pays, comme il a dû obtenir un exeat, advenant le cas où il serait refusé par les autorités canadiennes.

Outre les immigrants venant des pays scandinaves, du Royaume-Uni et de la Finlande, nous sommes prêts à en envoyer des pays suivants de l'Europe continentale : la Belgique, la Tchécoslovaquie, la France, les Pays-Bas, la Hongrie et la Suisse, où il existe déjà des agences générales. On peut facilement se rendre de ces pays au port d'embarquement, à Gothenbourg, en Suède. Nous avons déjà amené un grand nombre d'immigrants de ces pays à bord de nos navires. Lors d'une récente traversée, nous avons transporté des voyageurs de vingt et une nationalités différentes.

Notre bureau canadien a transmis aux autorités de l'immigration, à Ottawa, un grand nombre de demandes concernant des personnes désireuses d'émigrer d'Europe, mais ces demandes n'ont pas encore été approuvées. Un bon nombre de ces demandes visent des personnes déplacées en Allemagne ; les requérants sont prêts à payer d'avance les frais de transport à bord de nos navires sans avoir recours au Comité inter-gouvernemental des réfugiés. Sauf erreur, ce groupe d'aspirants immigrants constitue présentement la principale source où le Canada puise ses nouveaux immigrants.

Le Comité inter-gouvernemental des réfugiés, qui s'occupe du choix et de l'envoi de ces réfugiés d'Allemagne, peut compter sur notre entière collaboration.

Je ne suis pas bien au courant des moyens de transport en Allemagne, mais, si je ne m'abuse, il conviendrait de fixer sans retard des itinéraires. Nous nous intéressons surtout à amener ces aspirants immigrants de l'Allemagne au Danemark, d'où on les enverra en Suède. Le gouvernement canadien devra soigneusement vérifier cette question et obtenir la collaboration des autorités militaires américaines et britanniques dans leur zone respective en Allemagne. Si les autorités américaines ou britanniques ou encore le gouvernement allemand n'établissent pas d'itinéraires pour les autobus, nous aimerions à obtenir la permission d'envoyer un autobus du Danemark jusqu'à un endroit central en Allemagne, d'où nous amènerions les immigrants que les équipes volantes du service d'immigration ont examinés et acceptés. Il conviendrait que le service d'immigration fixe un endroit central où l'on réunirait les immigrants, que viendrait ensuite chercher notre autobus. Les aspirants immigrants sont présentement disséminés dans les camps à travers l'Allemagne ; on devrait peut-être aller en chercher un dans un camp et un dans un autre. Nous ne pourrions envoyer l'autobus dans tous ces camps pour ne prendre qu'un seul voyageur. Il faut donc un lieu de rassemblement. Nous avons établi un service d'autobus jusqu'à Prague, en Tchécoslovaquie, qui fonctionne bien ; nous pourrions faire de même en ce qui concerne l'Allemagne.

Bien que nos navires partent de Gothenbourg, en Suède, et se rendent directement à New-York, sans passer par Halifax, ils transportent un grand nombre de passagers allant à divers endroits du Canada. Nous sommes prêts à nous arrêter à Halifax, en direction de l'Ouest, si la situation motive une telle décision.

En terminant, je me permets de signaler qu'il existe une grande demande pour une catégorie particulière d'immigrants, c'est-à-dire les domestiques, surtout des pays

scandinaves et de la Finlande. Il y a pénurie d'immigrants de cette catégorie, surtout dans les grandes villes. Nous sommes submergés de demandes provenant de patrons éventuels qui désirent se renseigner sur la possibilité d'importer des domestiques.

Je vous remercie.

Depuis la rédaction de ce mémoire, il est survenu quelques changements dont j'aimerais saisir le Comité.

Le PRÉSIDENT : Puis-je vous poser une question au sujet d'un des paragraphes précédents ? Vous dites : "Le service canadien d'immigration a installé des bureaux d'inspection dans les pays européens suivants" et vous mentionnez la Russie. Quel résultat a donné l'inspection dans ce pays ?

L'hon. M. ROEBUCK : A quel endroit en Russie ?

M. WASELIUS : A Moscou.

Le PRÉSIDENT : Il est impossible d'obtenir des immigrants de ce pays ?

M. WASELIUS : C'est cela. Nous avons récemment reçu un permis des autorités de l'immigration, mais nous avons dû le refuser. Un homme nous avait écrit pour nous demander combien il nous faudrait d'argent pour assurer le passage de trois personnes. Je lui ai répondu que j'hésitais à accepter son argent parce que j'étais convaincu que ces personnes ne pourraient obtenir d'exéat de la Russie. Sauf erreur, il s'agissait...

Le PRÉSIDENT : Les épouses russes...

M. WASELIUS : ... d'une épouse et de deux enfants, si je me souviens bien.

Le PRÉSIDENT : ... ne peuvent quitter leur pays ?

M. WASELIUS : Il y a quelque temps, j'ai lu un article dans un journal au sujet d'un ancien représentant diplomatique du Canada qui avait épousé une Russe, à laquelle on refusait depuis deux ans l'autorisation de quitter la Russie.

L'hon. M. ROEBUCK : Et le gouvernement la lui refuse.

M. WASELIUS : Précisément. Après tout, elle est censée avoir une double nationalité.

Le PRÉSIDENT : En fin de compte, le bureau établi en Russie ne sert à rien ?

M. WASELIUS : A rien du tout ; cependant, j'ai cru bon de le mentionner tout de même.

L'hon. M. BURCHILL : Comment les autorités canadiennes ont-elles organisé ce bureau à Moscou ?

M. WASELIUS : Bien entendu, je ne sais comment on procède actuellement à Moscou. Il n'y a pas très longtemps, j'ai appris de la Suède que le Chargé d'affaires canadien, M. Ford Palmer, n'avait encore reçu aucune instruction de la part des autorités d'immigration quant à la façon de procéder. On y voit présentement, du moins je l'espère.

Le PRÉSIDENT : Excusez-moi ; je vous ai interrompu alors que vous alliez ajouter quelque chose.

M. WASELIUS : Je voulais parler des immigrants qui doivent se faire examiner dans leur propre pays. J'ai peut-être tort, mais le service canadien d'immigration ne pourrait-il pas envoyer ses inspecteurs dans ces pays, du bureau le plus rapproché ? Je ne dirais pas qu'ils devraient se déplacer pour une ou deux personnes. Cependant, supposons qu'une société de transport, la nôtre ou une autre, réunisse vingt-cinq ou cinquante personnes en un certain endroit, en Hongrie par exemple, que l'on considère encore comme pays ennemi. Ne pourrait-on pas envoyer de Prague où, si je ne m'abuse, le Canada a établi un bureau d'inspection, un examinateur à Budapest ? Pour ce qui est de la Finlande, le Canada pourrait y envoyer quelqu'un de Stockholm. Je suis certain que la Suède ne verrait aucune objection à accorder des visas à des citoyens finlandais, afin qu'ils se rendent à Stockholm pour y subir un examen. Les personnes désireuses de venir au Canada ne s'opposeraient pas à payer leurs frais de

transport jusqu'à Stockholm, ainsi que leur billet de retour advenant le cas où on les refuserait. Ces personnes devraient peut-être se procurer un exéat de leur pays respectif, mais en même temps, — bien entendu, je formule une simple proposition, — on pourrait inscrire ce qui suit sur le permis de sortie : " Si les autorités canadiennes ne vous acceptent pas, vous êtes libre de retourner dans votre pays d'origine. "

L'hon. M. ROEBUCK : Il faudrait que nos fonctionnaires préposés à l'immigration en Europe s'entendent avec les divers pays à ce sujet.

M. WASELIUS : C'est bien ce que jensais. Dans l'intervalle, si les autorités canadiennes d'immigration retardent davantage, nous risquons de perdre plusieurs immigrants désirables. Je veux parler du Canada et non de la Swedish American Line.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous nous avez parlé du service que vous étiez prêts à établir et que, de fait, vous avez établi, — le service d'autobus, — en vue d'amener ces immigrants à vos ports d'embarquement. Vous avez dit que votre société a établi un service d'autobus jusqu'à Prague, en Tchécoslovaquie ?

M. WASELIUS : Oui, jusqu'à Prague. Bien entendu, les voyageurs doivent payer leur passage à partir de Prague ; grâce aux dispositions prises par la Swedish American Line, on a établi un service d'autobus qui fonctionne à merveille.

L'hon. M. ROEBUCK : En avez-vous établi d'autres ?

M. WASELIUS : Non, c'est le seul.

L'hon. M. ROEBUCK : Mais vous seriez prêts à en inaugurer un autre ?

M. WASELIUS : Oui, pour l'Allemagne.

L'hon. M. ROEBUCK : En d'autres termes, tant que le gouvernement canadien acceptera des immigrants, vous fournirez des voyageurs ?

M. WASELIUS : Oui.

Le PRÉSIDENT : Combien avez-vous de navires ?

M. WASELIUS : Nous n'en avons que deux dans le moment. Cependant, nous aurons de l'espace disponible en mai et juin et, si les autorités canadiennes accélèrent leur travail en Allemagne, nous serons en mesure d'amener un certain nombre de ces réfugiés. J'ai appris aujourd'hui qu'on n'en a amené que cent deux de ce pays jusqu'ici.

L'hon. M. ROEBUCK : Cinquante-deux.

M. WASELIUS : M. Randles a dit que cinquante autres étaient en route. Cela fait donc un total de cent deux, ce qui n'est pas très considérable. Si je ne m'abuse, on a éprouvé de la difficulté à établir le service de transport nécessaire en Europe. Avec la collaboration des autorités canadiennes, nous pourrions peut-être faire quelque chose.

L'hon. M. ROEBUCK : Combien peut-on transporter de personnes à bord d'un autobus ?

M. WASELIUS : Je ne saurais dire. Le même nombre qu'un autobus ordinaire, je suppose.

L'hon. M. HUSHION : Quarante.

M. WASELIUS : Je dirais de quarante à cinquante ; mettons quarante.

L'hon. M. ROEBUCK : Consentiriez-vous à affecter des autobus au transport de groupes de quarante à cinquante personnes, lorsqu'on a accepté les immigrants et qu'ils sont prêts à s'embarquer à bord de vos navires ?

M. WASELIUS : Oui. Sauf erreur, c'est M. Innes, de Londres, qui est le principal fonctionnaire du Comité inter-gouvernemental des réfugiés.

Le PRÉSIDENT : Advenant le cas où les autorités de l'immigration les refuseraient à l'examen, vous occuperiez-vous de les ramener dans leur pays ?

M. WASELIUS : Non, nous ne pourrions le faire. Ces personnes devraient elles-mêmes acquitter les frais du voyage de retour. N'auraient-elles pas toutes été examinées

préalablement ? Les équipes volantes du service canadien d'immigration leur font subir un examen en Allemagne.

L'hon. M. ROEBUCK : Nous devrions vous avertir qu'un groupe de cinquante est prêt à être transporté d'un endroit à un autre ; vous seriez alors disposés à leur fournir les moyens de transport ?

M. WASELIUS : Oui.

L'hon. Mme WILSON : M. Joliffe a dit, je crois, qu'on a dû rassembler en un même endroit ces cinquante-deux immigrants.

M. WASELIUS : Oui. Je l'ai appris depuis la rédaction de mon mémoire.

L'hon. Mme WILSON : C'est ce que M. Joliffe m'a donné à entendre.

M. WASELIUS : Sauf erreur, c'est de cette façon qu'on procède. On les rassemble présentement dans trois endroits en Allemagne : Francfort, Hanovre et une troisième ville dont j'oublie le nom. Hanovre, par exemple, ne serait pas trop éloignée du Danemark.

L'hon. Mme WILSON : Mais nous avons maintenant un bureau d'inspection à Prague, n'est-ce pas ?

M. WASELIUS : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : Quels navires avez-vous ?

M. WASELIUS : Nous en avons deux : le *Gripsholm* et le *Drotningholm*.

L'hon. M. ROEBUCK : Combien de passagers peuvent-ils transporter ?

M. WASELIUS : Combien d'immigrants ? Le *Gripsholm* peut transporter environ 750 immigrants. Je ne dis pas cependant que nous avons de la place pour 750 sur chaque navire. Au cours des deux prochains mois, nous pourrions probablement accepter à bord de chaque navire le nombre de voyageurs que peut transporter un autobus. Toutefois, cela contribuerait à améliorer la situation.

L'hon. Mme WILSON : Ils ont un itinéraire fixe, bien entendu.

L'hon. M. ROEBUCK : Quel est l'autre navire ?

M. WASELIUS : Le *Drotningholm*.

Le PRÉSIDENT : Ce sont des navires affectés au transport des voyageurs ?

M. WASELIUS : Oui.

L'hon. Mme WILSON : Un autre navire sera prêt au printemps, n'est-ce pas ?

M. WASELIUS : Nous sommes à le construire, mais il ne sera pas achevé avant la fin de l'automne.

Le PRÉSIDENT : Quand ?

M. WASELIUS : En novembre, je crois.

L'hon. M. ROEBUCK : Et ces navires effectuent le voyage du retour tous les mois, ou toutes les trois semaines ?

M. WASELIUS : Toutes les deux semaines. Un de nos navires arrive à New-York toutes les deux semaines, soit tous les deux vendredis ; je devrais plutôt dire le lundi. Tous les deux lundis, un navire part d'ici et, le vendredi, l'autre quitte l'Europe. La traversée prend dix jours. C'est un service de quinze jours.

L'hon. M. ROEBUCK : Avez-vous dit que, en prenant les dispositions voulues, vous pourriez traverser cinquante immigrants toutes les deux semaines ?

M. WASELIUS : En mai et juin. Cependant, à compter du 15 juillet, mettons, jusqu'au 1er novembre, je ne crois pas que nous puissions en transporter autant, car les gens qui sont présentement en visite voudront alors rentrer dans leur pays.

L'hon. M. ROEBUCK : Pourriez-vous reprendre ce service à la fin de novembre ?

M. WASELIUS : Nous aurons encore de la place à la fin de l'année courante ou au début de l'an prochain.

L'hon. M. DAVID : Le gouvernement canadien verse-t-il une prime ou une subvention aux sociétés de transport qui amènent des immigrants au pays ?

M. WASELIUS : Non.

L'hon. M. DAVID : Ne l'a-t-il pas déjà fait ?

M. WASELIUS : Oui, mais nous ne nous occupions pas de ce genre de commerce dans le passé.

L'hon. M. DAVID : Je ne parle pas de votre société, mais de la ligne de conduite générale.

M. WASELIUS : M. Randles pourrait peut-être vous répondre.

M. RANGLES : Il ne l'a pas fait depuis trente-cinq ans, monsieur.

M. WASELIUS : Je m'occupe de ce commerce depuis vingt-cinq ans seulement.

L'hon. M. ROEBUCK : Au cours des dernières années, nous nous sommes efforcés de réprimer l'immigration plutôt que de l'encourager.

M. WASELIUS : Je songeais également aux anciens pays ennemis. Dans certains cas, on nous a signalé que certains aspirants immigrants n'étaient pas admissibles en vertu de la présente loi ; dans d'autres cas, on nous répond qu'on se renseignera sur les requérants. Par exemple, lorsqu'un Hongrois soumet une demande, on nous dit qu'on ne peut examiner sa demande parce que l'intéressé est de nationalité ennemie. J'en saurai peut-être plus long à ce sujet cet après-midi ; je crois cependant qu'il y aurait lieu d'admettre au moins les épouses des immigrants qui sont déjà au pays, ainsi que les enfants de moins de dix-huit ans dont les parents demeurent au Canada. Quelqu'un pourrait peut-être me dire si les règlements le permettent.

M. RANGLES : Il appartient au ministre d'en décider.

L'hon. Mme WILSON : Les Volksdeutsch sont fort peinés de ce qu'on ne permette pas à leurs parents de venir au pays.

M. WASELIUS : Les hommes dont la famille ne peut les rejoindre au Canada décideront peut-être de rentrer dans leur pays.

L'hon. M. DAVID : Quels documents votre société exige-t-elle d'un immigrant avant de l'accepter comme passager à bord d'un de ses navires ?

M. WASELIUS : Il doit être muni des documents suivants : un permis des autorités d'immigration, un passeport en règle, un visa pour le Canada et des visas lui permettant de pénétrer dans les pays qu'il doit traverser en cours de route.

L'hon. M. DAVID : Doit-il posséder un certificat médical ?

M. WASELIUS : Sûrement, car il ne pourrait obtenir un visa à moins d'avoir été trouvé physiquement apte.

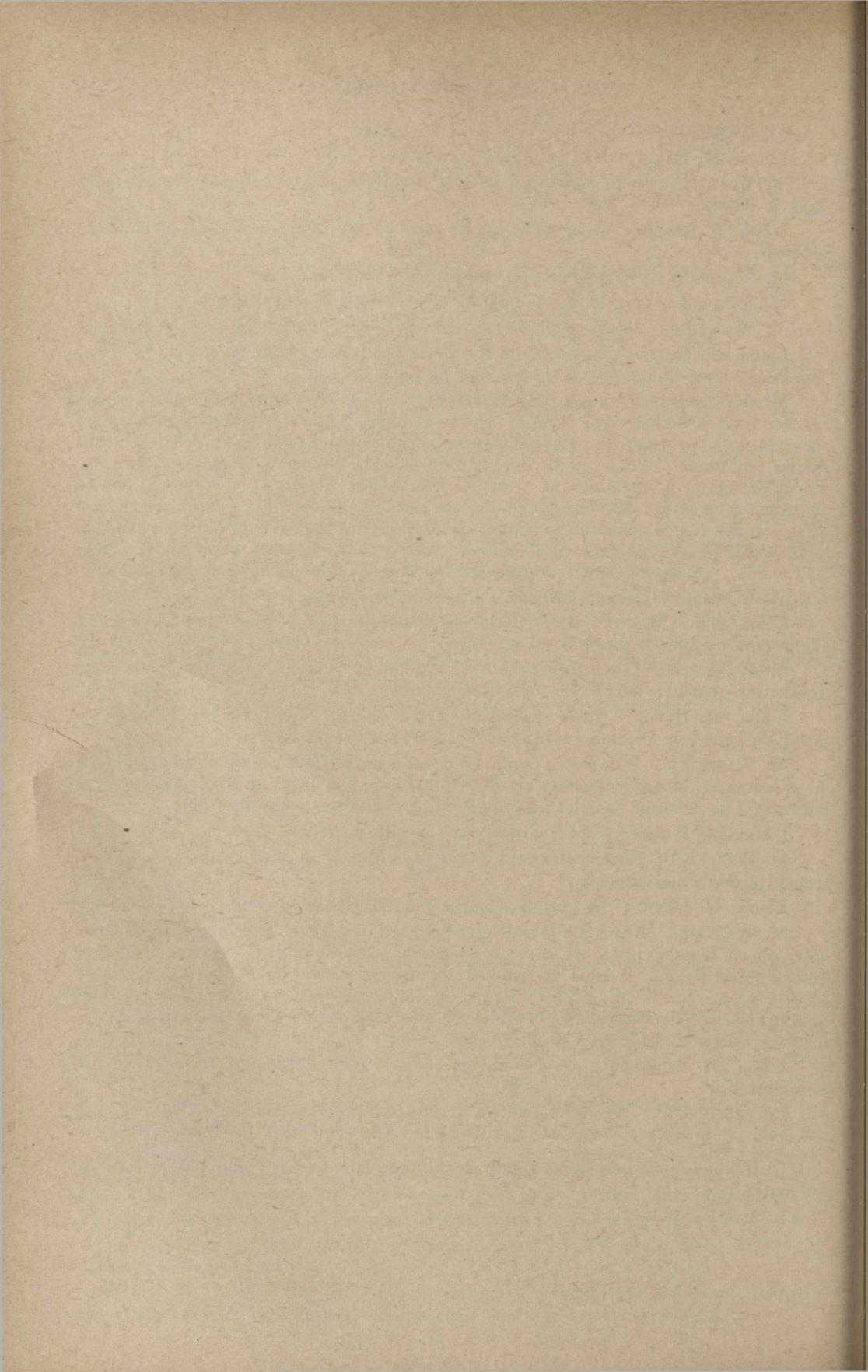
L'hon. M. DAVID : Le permis d'entrée pour le Canada le suppose ?

M. WASELIUS : Oui. Le permis signale que l'immigrant doit être physiquement apte, ou en bonne santé. Si je ne me trompe, dans la plupart des cas, comme à Stockholm, à Prague et ainsi de suite, il appartient aux représentants diplomatiques canadiens de choisir un médecin digne de confiance pour examiner les aspirants immigrants. Je ne saurais dire combien de médecins canadiens se trouvent présentement en Europe ; il n'y en a peut-être pas.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est là une question de régie interne qui relève du service d'immigration.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser ? Sinon, je vous remercie sincèrement, monsieur Waselius, d'avoir bien voulu témoigner devant le Comité.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 7 mai 1947 à 10 h. 30 du matin.



1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'Immigration et du Travail

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 6

SÉANCE DU MERCREDI 7 MAI 1947

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS :

- M. H. C. P. Cresswell, commissaire en chef du service de l'immigration et de la colonisation au Pacifique-Canadien.
- M. G. M. Hutt, commissaire de la mise en valeur au Pacifique-Canadien.
- M. Frank W. Collins, gérant industriel au Pacifique-Canadien.
- M. Michael Garber, C.R., Montréal, (P.Q.), vice-président du Congrès des Israélites canadiens.
- M. Saul Hayes, Montréal, (P.Q.), directeur du comité exécutif national du Congrès des Israélites canadiens.

APPENDICE

- A. Extrait du *Commerce extérieur*, livraison du 22 février 1947, sur les industries réfugiées au Canada.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C. M. G., B. A., L., PH.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

ANALYSIS OF THE



CONSTITUTION

COMITE NATIONAL

Journal de la République

Paris, le 15 Mars 1875

Le Comité National

se compose de

MEMBRE

M. J. B. ...

MEMBRE

M. ...

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président : l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Røebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“ Que le Comité permanent de l'Immigration et du Travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris :

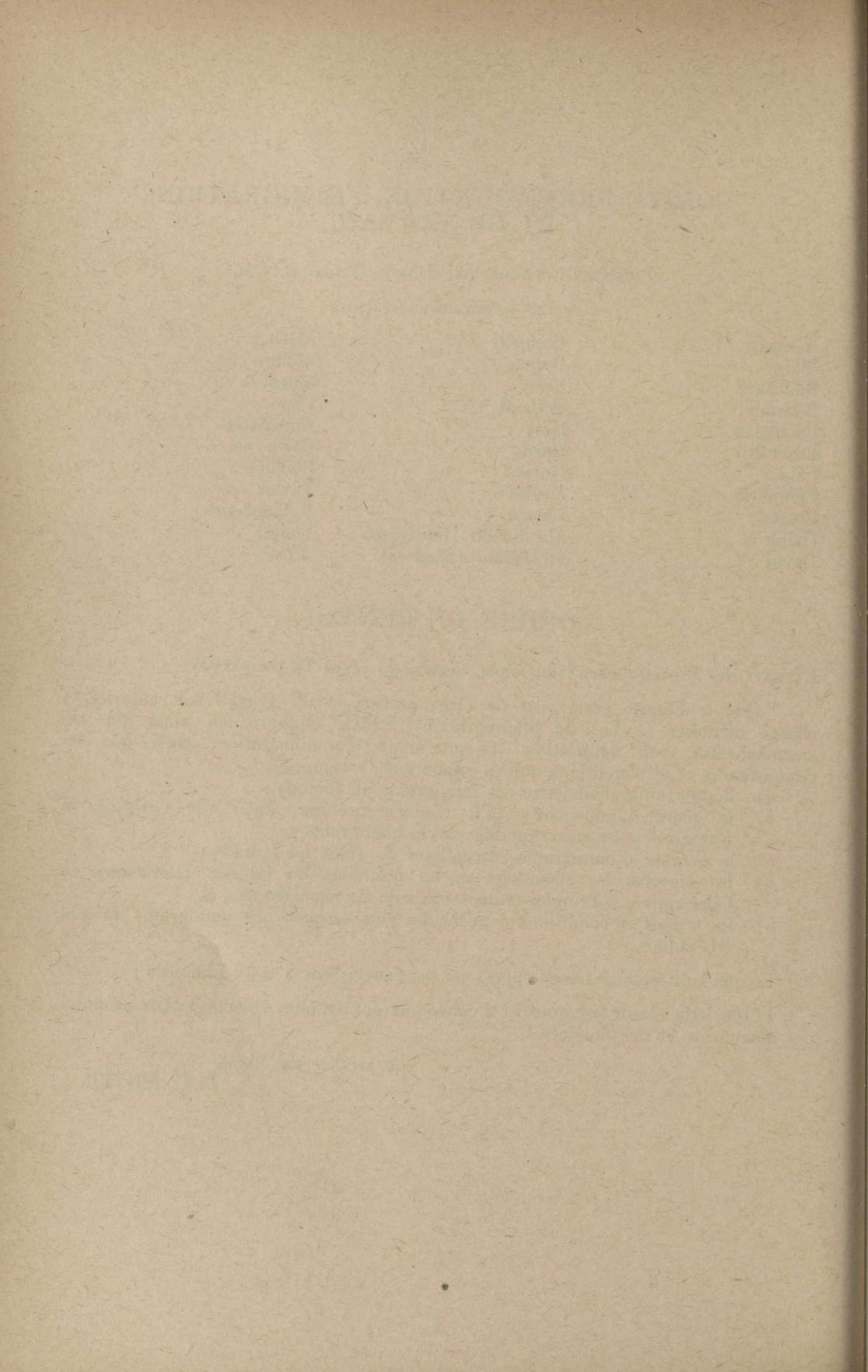
- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada ;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants ;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada ;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants ; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis.

Et que ledit comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre ;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 7 mai 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Murdock (*président*), Burchill, Daigle, Ferland, Horner, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shédiac*), Molloy, Rœbuck, Taylor et Wilson — 11.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947 lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

L'honorable sénateur Rœbuck parle de la récente décision du gouvernement du Canada sur l'immigration et consigne au compte rendu le décret du Conseil C.P. 1734 du 1er mai 1947, concernant l'arrivée d'immigrants au Canada, ainsi qu'un exposé sur l'immigration par l'honorable J. A. Glen, ministre des Mines et des Ressources.

M. H. C. P. Cresswell, commissaire en chef de l'immigration et de la colonisation à la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur le genre d'immigrants qu'il convient d'admettre au Canada, et il fait une revue de ce que cette compagnie a accompli dans le domaine de l'immigration et de la colonisation.

M. Cresswell dépose, comme appendice à son mémoire, un sommaire relatif aux réfugiés et une déclaration sur le transport des capitaux.

M. G. M. Hutt, commissaire en charge de la mise en valeur à la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur l'avantage qu'il y aurait pour le Canada d'admettre comme immigrants certains types d'ouvriers techniciens et experts dans diverses industries, et il est interrogé par des membres du Comité.

M. Frank W. Collins, gérant industriel à la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur l'expansion industrielle du Canada, mémoire dans lequel il recommande l'admission au Canada d'un plus grand nombre d'immigrants.

M. Michael Garber, C.R., de Montréal, (P.Q.), vice-président du Congrès des Israélites canadiens, témoigne et donne lecture d'un mémoire du Congrès des Israélites canadiens sur l'immigration au Canada de réfugiés européens, mémoire dans lequel il recommande l'admission au Canada d'un plus grand nombre de réfugiés juifs européens.

M. Saul Hayes, de Montréal, (P.Q.), directeur du comité exécutif national du Congrès des Israélites canadiens, témoigne et est interrogé par des membres du Comité.

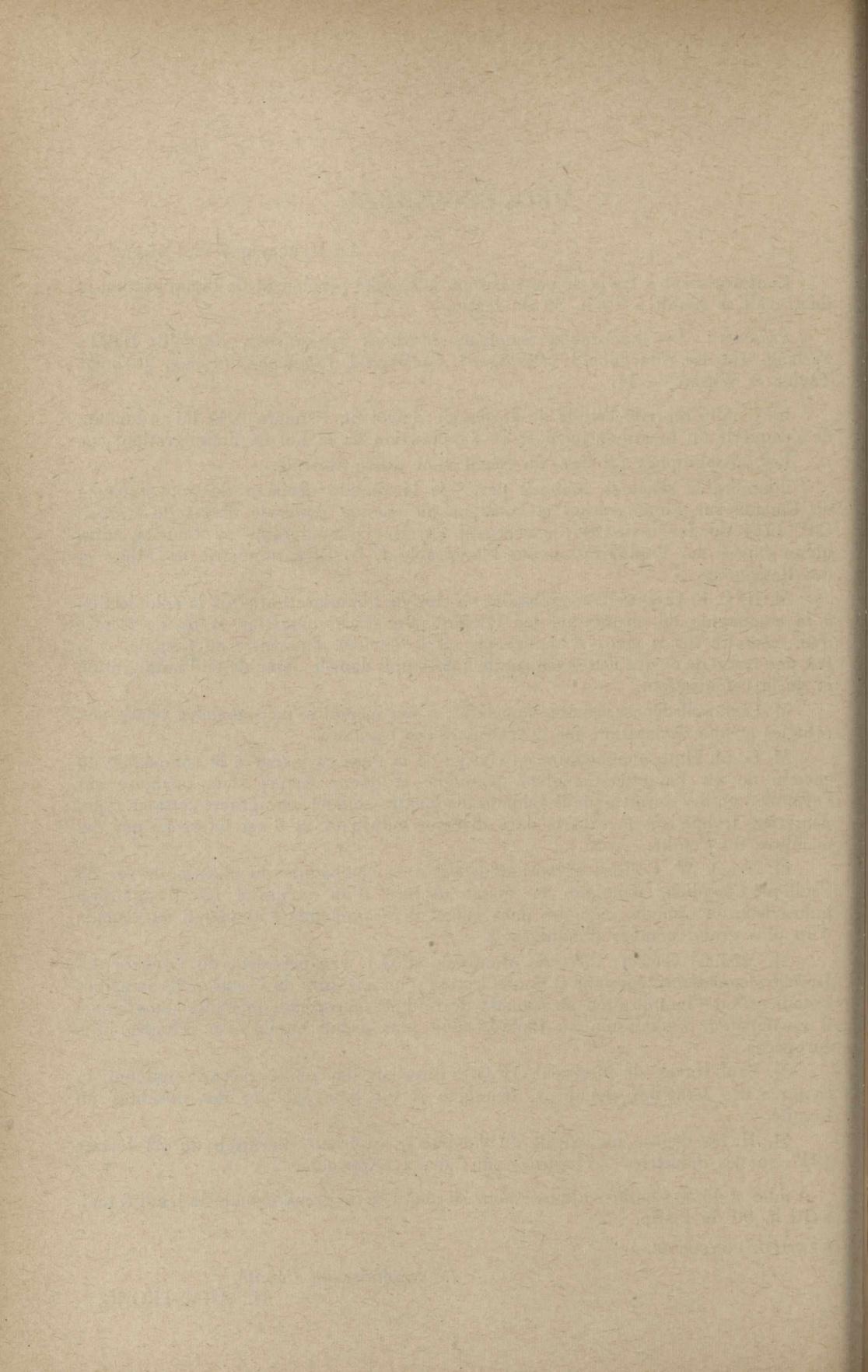
M. Hayes dépose un extrait du *Commerce extérieur*, livraison du 22 février 1947, sur les industries "réfugiées" au Canada (Appendice "A").

A midi et 45, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau demain le jeudi 8 mai, à 10 h. 30 du matin.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le secrétaire du Comité,

H. ARMSTRONG.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

Le MERCREDI 7 mai 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'Immigration, se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

LE PRÉSIDENT : Quelle est la première question dont nous avons à nous occuper ce matin ?

L'hon. M. ROEBUCK : Je désire tout d'abord faire une brève déclaration. Vous vous rappelez qu'à certaines séances du Comité, quelques collègues ont prétendu que notre travail ici est assez futile. Ils ont exprimé l'opinion que nous passons beaucoup de temps sans grand résultat. D'autres ont émis une opinion contraire. Or depuis la dernière séance du Comité, nous avons eu une réponse à cette question dans l'annonce que le gouvernement du Canada a faite au sujet de l'immigration. Le premier ministre, parlant à la Chambre des Communes jeudi dernier, le premier mai, a annoncé une modification de la Loi de l'immigration et de tous les règlements et décrets à ce sujet, modification radicale et qui est absolument conforme aux recommandations du Sénat. Je pense que ces modifications recevront l'approbation de chaque membre de ce Comité. Je tiens à consigner au compte rendu le décret du Conseil qui a été adopté afin que les nombreuses personnes qui en prennent connaissance puissent se faire une idée de ce qui en est aujourd'hui. C'est le décret du Conseil C.P. 695 qui régit ces choses. Il a été modifié plusieurs fois l'an dernier ou peut-être un peu plus tôt, mais, le 29 mai dernier, le ministre de l'Immigration a fait un exposé de ce qu'était la Loi alors en vigueur, et certaines additions ont été faites. Je demande maintenant aux sténographes de consigner ceci au compte rendu.

Le 29 mai, les personnes admissibles au Canada étaient :

- a) L'épouse ou l'enfant non marié, âgé de moins de 18 ans, de toute personne licitement admise au Canada et y résidant, qui est en mesure de recevoir de tels parents et d'en prendre soin.
- b) Le père ou la mère, le fils ou la fille célibataires, âgés de dix-huit ans ou plus, le frère ou la sœur non mariés, le neveu orphelin ou la nièce orpheline, âgés de moins de seize ans, de toute personne licitement admise au Canada et y résidant, qui est en mesure de recevoir de tels parents et d'en prendre soin. L'expression "orphelin" ou "orpheline" dont il est fait usage au présent article signifie un enfant dont le père et la mère sont morts.
- c) Un agriculteur qui a les moyens suffisants pour se livrer à la culture de la terre au Canada.
- d) La fiancée d'un adulte du sexe masculin licitement admis au Canada et y résidant, qui est en mesure de la recevoir à titre de future épouse, de l'épouser et d'en prendre soin.
- e) Une personne qui, étant entrée au Canada à titre de non-immigrante, s'est enrôlée dans les forces armées du Canada et, ayant servi dans ces forces, en a été honorablement licenciée.

Le 30 janvier 1947, par le décret du Conseil C.P. 371, les catégories suivantes d'admissibilité ont été ajoutées :

1. La fille veuve ou la sœur veuve (avec ou sans enfants non mariés âgés de moins de dix-huit ans) d'une personne résidant légalement au Canada, qui est en mesure de recevoir de tels parents et d'en prendre soin.

2. Un agriculteur qui entre au Canada en vue de se livrer à la culture de la terre, lorsqu'il se rend chez son père, son beau-père, son fils, son gendre, son frère, son beau-frère, son oncle ou son neveu, dont l'agriculture est la principale occupation et qui est en mesure de recevoir un tel immigrant et de l'établir sur une ferme.
3. Un ouvrier agricole qui entre au Canada en vue de se livrer à un emploi agricole assuré.
4. Une personne expérimentée dans le travail des mines, du bois ou de la forêt, qui entre au Canada en vue de se livrer à un emploi assuré dans une de ces industries.

Ce décret permanent, qui comprenait aussi l'admission d'un sujet britannique ou d'un citoyen des Etats-Unis venant au Canada et capable de suffire à ses besoins, était alors en somme la loi du pays.

Jeudi dernier, le premier ministre a annoncé l'adoption d'un décret du Conseil substituant aux deux premiers paragraphes que j'ai lus les suivants. On lisait "épouse et enfant non marié de moins de dix-huit ans, père ou mère" et le reste. A cela on substitue ce qui suit :

L'époux ou l'épouse, le fils, la fille, le frère ou la sœur, ainsi que l'époux ou l'épouse et les enfants célibataires, s'il en est ; le père ou la mère ; le neveu orphelin ou la nièce orpheline âgé ou âgée de moins de vingt et un ans ; de toute personne résidant licitement au Canada, qui est en mesure de recevoir tels parents et d'en prendre soin. L'expression "orphelin" ou "orpheline" dont il est fait usage au présent article signifie un enfant dont le père et la mère sont morts.

Je vous prie de remarquer qu'on ajoute à la liste des personnes admissibles "ainsi que leur mari ou femme et leurs enfants non mariés". Je me permets de souligner qu'il n'est pas question de limite d'âge pour les enfants. Puis "le père ou la mère, le neveu orphelin ou la nièce orpheline de moins de vingt et un ans" — c'était autrefois dix-huit ans — "de toute personne résidant licitement au Canada et en mesure de recevoir tels parents et d'en prendre soin" et le reste.

Vous remarquerez que j'ai lu "la fiancée d'un adulte du sexe masculin licitement admis au Canada et y résidant, qui est en mesure de la recevoir à titre de future épouse" et le reste.

A cela, voici ce qui est substitué :

Toute personne qui entre au Canada aux fins d'épouser un résidant légal de ce pays ; toutefois, le futur mari doit être en mesure de subvenir aux besoins de sa future épouse.

Remarquez qu'aux mots "adulte du sexe masculin" on a substitué les mots "toute personne qui entre au Canada". Cela signifie qu'un homme ou une femme qui désirent faire venir sa fiancée ou son fiancé pour fins de mariage sont placés sur le même pied. Il faut naturellement que le mari, qui est le gagne-pain de la famille, puisse être en mesure de faire vivre sa future femme.

L'hon. Mme WILSON : C'est plutôt ambigu.

L'hon. M. ROEBUCK : Je ne le pense pas.

L'hon. M. BURCHILL : Et si les rôles sont renversés ?

L'hon. M. ROEBUCK : Si la femme gagne de l'argent, le mari doit être capable de la faire vivre et de vivre lui-même à ses dépens. Je ne pense pas que cela puisse susciter des difficultés. Monsieur le président, je désire exprimer la satisfaction que me cause cette décision du Gouvernement, décision conforme aux recommandations faites par le Comité et qui a probablement été grandement influencée par le travail qui s'est fait ici. Je pense que cette décision est sage et humanitaire et que cette politique est la meilleure que le Canada pouvait adopter dans son intérêt

comme dans celui de ses relations avec les pays étrangers. Pour ma part, j'en suis profondément reconnaissant au premier ministre.

L'hon. M. BURCHILL : Ceci ne s'applique qu'aux personnes résidant au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK : Oui.

L'hon. M. BURCHILL : On ne va pas plus loin que cela.

L'hon. M. ROEBUCK : En effet, mais je répète ce que j'ai souvent dit ici et à la Chambre, c'est que les immigrants les plus désirables que nous puissions recevoir sont ceux que font venir ici leurs parents déjà établis avec succès.

L'hon. M. BURCHILL : Ce n'est nullement une tentative de résoudre le problème des réfugiés.

L'hon. M. ROEBUCK : Le décret du Conseil ne le fait pas, mais il n'en est pas moins vrai qu'un grand nombre de ces réfugiés ont des parents au Canada. J'imagine que personne ne s'oppose à ce que nous admettions ces gens en premier lieu. Ils ont certainement droit à la priorité.

L'hon. M. BURCHILL : Je le reconnais.

L'hon. M. ROEBUCK : Le Gouvernement projette aussi d'admettre à l'avenir des milliers de réfugiés. Il a été fort prudent de n'en pas faire connaître le nombre, car tout dépendra de la possibilité que nous aurons de leur assurer les moyens de subsistance, puis des moyens que nos fonctionnaires auront d'assurer leur transport et du temps qu'il leur faudra pour déterminer quels sont les immigrants qui doivent être admis en premier lieu. L'excuse de nos fonctionnaires qui prétendent suivre la politique du Gouvernement ne tiendra plus. Ce stratagème est usé. Les fonctionnaires devront appliquer une politique d'immigration très raisonnable. J'espère qu'ils pourront obtenir les moyens de transport voulus. Je ne suis pas bien sûr que cela soit possible. Je demande pardon au Comité de l'avoir retardé.

Le PRÉSIDENT : Nous allons maintenant entendre M. Cresswell.

L'hon. M. ROEBUCK : Je tiens à dire que les représentants du Pacifique-Canadien qui sont venus témoigner ici l'an dernier nous ont fourni beaucoup de renseignements très précieux sur l'immigration. Notre comité du programme m'a autorisé à les inviter à revenir. Je me permets de dire que nous apprécions grandement ce qu'ils font pour nous et que nous leur en sommes reconnaissants. M. Cresswell est le commissaire en chef du service de l'immigration et de la colonisation au Pacifique-Canadien.

Le PRÉSIDENT : Vous avez la parole, M. Cresswell.

M. H. C. P. CRESSWELL, commissaire en chef du service de l'immigration et de la colonisation au Pacifique-Canadien : Monsieur le président et honorables membres du Comité, c'est avec plaisir que j'ai reçu instruction de M. W. M. Neal, président de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, d'accepter votre aimable invitation et de revenir ici. M. G. M. Hutt, commissaire en charge de la mise en valeur, et M. F. W. Collins, administrateur industriel, autres hauts fonctionnaires de la compagnie, sont venus avec moi comme l'an dernier pour exposer les vues de notre compagnie. Nous essaierons encore de répondre de notre mieux aux questions que les honorables membres du Comité désireront nous poser au sujet de nos fonctions respectives.

Les honorables membres du Comité savent que l'immigration et la colonisation ont soulevé beaucoup d'intérêt et suscité beaucoup de discussion depuis un an. La publication du rapport de votre Comité a grandement éveillé l'attention du public. On voudra bien me permettre d'ajouter mes félicitations à toutes celles que les honorables sénateurs ont sûrement dû recevoir à ce sujet. Diverses associations canadiennes qui s'occupent d'agriculture, d'industrie, de commerce, de questions sociales, de religion et d'éducation ont manifesté un renouveau d'intérêt dans les choses de l'immigration. Les décisions très opportunes prises jusqu'ici par le

Gouvernement au sujet de nouvelles catégories d'immigrants admissibles ont été généralement fort appréciées.

Les honorables sénateurs doivent se rappeler que, l'an dernier, j'ai exposé d'une façon assez détaillée l'organisation du service de l'immigration et de la colonisation du chemin de fer Pacifique-Canadien, ce qu'il a fait dans le passé, sa volonté d'entreprendre de nouvelles responsabilités en fait d'immigration et les moyens qu'il a de le faire. J'ai alors exprimé l'opinion que l'histoire se répète dans les choses de l'immigration, et que la situation générale ressemble beaucoup à ce qu'elle était il y a vingt-cinq ans. La similarité consiste en ce qu'un grand nombre de gens des Iles Britanniques et du continent européen, à la suite d'une guerre mondiale, désirent venir au Canada parce qu'ils croient pouvoir recommencer une vie nouvelle dans un pays où eux-mêmes et surtout leurs enfants seront plus en sécurité et plus en état de gagner leur subsistance. J'ai cependant fait observer que la situation en juillet dernier différerait de celle d'il y a vingt-cinq ans en ce que le nombre des individus désireux de venir s'établir au Canada était beaucoup plus considérable qu'il y a un quart de siècle, et que le besoin d'immigrants au Canada était beaucoup plus grand et beaucoup plus généralement reconnu. Depuis que j'ai exprimé cette opinion, j'ai fait un long séjour en Grande-Bretagne et sur le continent. Avant de vous exposer un sommaire des renseignements que j'ai obtenus au cours de ce voyage, je demande au Comité de me permettre de lire un extrait du témoignage que j'ai rendu ici en juillet dernier :

Il y a, sans contredit, énormément de gens en Grande-Bretagne, en Hollande, en Belgique, en Suisse et en d'autres pays de l'Europe occidentale qui, si le change international était stabilisé, auraient suffisamment de fonds pour s'établir dans notre pays sans aucune aide financière, ainsi que des centaines de mille personnes déplacées en Europe, de diverses nationalités, dont une forte proportion pourrait accomplir un travail utile au Canada si on leur permettait de venir chez nous et si on leur en fournissait les moyens.

L'objet de ma visite outre-mer était de déterminer au moyen d'une enquête personnelle les possibilités de la migration, de savoir où se trouvent les gens susceptibles d'émigrer, et de me rendre compte des conditions dans lesquelles pourrait se faire cette migration et des problèmes qu'elle pourrait susciter. Parmi ces problèmes, celui du transport était naturellement le plus grave pour moi. Au cours de ma visite, j'ai repris contact avec des fonctionnaires du Royaume-Uni, avec les gouvernements du nord-ouest de l'Europe et avec les institutions qui s'occupent de l'immigration et du rétablissement des réfugiés. J'ai visité la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Tchécoslovaquie, la Suisse, la France, la Belgique, la Hollande et les zones d'occupation britannique et américaine en Allemagne. Le temps que j'ai à ma disposition ne me permet évidemment de vous exposer que très brièvement ce que j'y ai constaté au sujet des conditions de la migration. J'ai toutefois préparé pour le Comité, en annexe à mon exposé, un mémoire concernant les circonstances qui touchent au transfert des capitaux et dans lequel j'ai inclus quelques statistiques au sujet des réfugiés.

Il y a dans les Iles Britanniques un très grand nombre de gens disposés à émigrer au Canada pour se livrer à l'agriculture. La qualité de ces immigrants possibles est excellente et le capital dont ils peuvent disposer est en moyenne plus considérable qu'avant la guerre. Outre le grand nombre de familles d'agriculteurs disposant de capitaux, il y a des ouvriers de ferme et d'autres aspirants immigrants parmi les gens de divers métiers ainsi que des garçons de quinze à vingt ans disposés à se livrer à l'agriculture et des jeunes gens des deux sexes qui se destinent à l'enseignement. Bien que d'autres pays du Commonwealth britannique retiennent l'attention, le Canada occupe certainement un rang spécial parmi les pays où ces Britanniques désirent aller tenter fortune.

D'après une dépêche que la Presse Canadienne a publiée il y a moins de trois semaines, le vicomte Addison, secrétaire d'Etat pour les Dominions, a déclaré à la

Chambre des Lords que le Gouvernement est absolument favorable à l'émigration vers les Dominions et les colonies dans la mesure où le permettront la situation démographique en Grande-Bretagne et les moyens de transport. Il était dit de plus dans cette dépêche que les Dominions avaient décidé de ne pas accepter comme immigrants les hommes qui sont sujets au service militaire dans le Royaume-Uni, que le Gouvernement britannique avait longuement discuté avec les Dominions la question de pousser l'immigration, et qu'il étudiait la possibilité de fonder de nouveaux établissements en Guinée Britannique et dans le Honduras Britannique.

Quant au transfert de fonds, un émigrant des îles Britanniques qui va s'établir dans un pays dont la monnaie est le dollar peut, si son actif est de £5,000 (\$20,000), retirer £1,250 par année durant quatre ans. Si le total de son actif n'atteint pas £2,000 (\$8,000), il peut retirer £500 (\$2,000) chaque année. Toutefois, ceux qui émigrent dans les pays du Commonwealth britannique en dehors de la zone du dollar peuvent emporter des fonds *illimités*. Ceci donne évidemment un avantage marqué à l'Afrique du Sud, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et aux autres pays de la zone du sterling.

En ce qui concerne le continent européen, les pays où les perspectives de l'émigration vers le Canada semblent les meilleures sont la Suisse, la Hollande et la Belgique. On s'intéresse beaucoup au Canada chez les Suisses, et nous devrions recevoir un grand nombre de familles d'agriculteurs possédant des capitaux ainsi que d'autres gens industriels dès que la chose leur sera possible. Un grand nombre de familles d'agriculteurs de Hollande aimeraient à venir s'établir au Canada, mais elles ne peuvent le faire maintenant à cause de la prohibition d'exporter des capitaux. Il y a toutefois des milliers de fils de cultivateurs qui ne voient guère de chance, ou qui n'en voient aucune, de s'établir sur des terres à eux en Hollande, par suite des dégâts causés par la guerre ou d'autres circonstances résultant de la guerre, et qui ne demanderaient pas mieux que de saisir l'occasion de venir se livrer aux travaux agricoles au Canada dans l'espoir de posséder eux-mêmes une ferme. Quant à la Belgique, les perspectives immédiates de migration vers le Canada sont bonnes, mais l'exportation des capitaux des émigrants est contrôlée. Il est cependant possible qu'avec l'amélioration des moyens de transport ces règlements soient atténués de façon à favoriser l'émigration des familles de cultivateurs. A part cela, ce pays n'offre aucun obstacle officiel à l'émigration.

En France, il est plus question d'immigration que d'émigration. Le Canada a d'ailleurs reçu peu d'immigrants de ce pays depuis cent ans. Il n'y a là aucune restriction contre l'émigration, mais l'exportation des capitaux est très limitée. Quoi qu'il en soit, il est peu probable que la France puisse fournir beaucoup d'immigrants au Canada d'ici à quelque temps.

Les pays Scandinaves ne semblent pas devoir fournir un bien grand nombre d'immigrants du genre des excellents colons que ces pays nous ont envoyés jadis. Il ne nous en est guère arrivé entre les deux guerres. La population de la Norvège, de la Suède et du Danemark est moins considérable qu'on ne le croit communément. La population totale de ces trois pays est à peu près égale à celle du Canada. Au Danemark, il n'y a aucune restriction autre que celle concernant l'exportation des capitaux, et il est fort probable que les aspirants émigrants y reçoivent une attention spéciale. En Norvège, où l'exportation des capitaux est strictement contrôlée et où il y a pénurie de main-d'œuvre, on décourage l'émigration. C'est la même chose en Suède. Il importe cependant de remarquer que, dans ces pays, une foule de gens font des démarches pour essayer de venir rejoindre des amis ou des parents établis dans notre pays.

Comme la France, la Tchecoslovaquie s'intéresse beaucoup plus à l'immigration qu'à l'émigration. Cela est dû à la grande pénurie de main-d'œuvre et à celle du change étranger. Il peut cependant arriver que plus tard, il nous soit possible de faire venir de ce pays des excellents agriculteurs du genre de ceux qui sont venus s'établir sur des fermes dans notre pays au cours des années passées.

Le Pacifique-Canadien s'intéresse naturellement beaucoup au problème des réfugiés. Au cours de mon séjour outre-mer, j'ai visité quelques camps de réfugiés sur le continent. On trouvera dans l'annexe dont je viens de parler plusieurs renseignements détaillés sur les nombreux réfugiés enregistrés. Cette question est de celles qui relèvent du comité intergouvernemental pour les réfugiés, et par conséquent de l'Organisation des Nations Unies. Outre les authentiques personnes déplacées, il y a, non seulement dans les zones occupées de l'Allemagne, mais aussi en Suède, au Danemark, en Suisse et dans d'autres pays, des centaines de milliers de réfugiés qui ne semblent pas présentement relever de l'Organisation internationale pour les réfugiés et dont un grand nombre ont au Canada des parents ou des amis qui sont disposés à les aider à s'établir dans notre pays.

Après avoir ainsi obtenu des renseignements au sujet des gens désireux d'émigrer au Canada, la compagnie se devait de s'occuper tout d'abord des moyens de transport. Je ne veux pas retarder le Comité en lui exposant les détails des enquêtes longues et difficiles que nous avons poursuivies sur cet aspect du problème. Qu'il me suffise de dire qu'il nous est apparu clairement que l'unique solution était d'obtenir des navires au moyen de négociations entre gouvernements.

Au cours des efforts considérables tentés par le Pacifique-Canadien pour trouver des navires disponibles, la pénurie actuelle de paquebots dans le monde, par suite des pertes de guerre, s'est avérée extrême. Ces pertes n'ont pas encore été réparées depuis la fin des hostilités. Nous avons aussi appris qu'aux Etats-Unis, à l'heure qu'il est, les citoyens de ce pays ne peuvent ni acheter ni nolisier aucun navire approprié parmi ceux qui ont été construits durant la guerre. Même si ces navires pouvaient être nolisés, il ne leur serait pas permis, dans leur état actuel, de transporter des passagers pour un service commercial sous la direction de particuliers. A quelques exceptions près, tous les navires du type Liberty et Victory, qui étaient et sont encore employés comme transports de troupes, sont en réalité des cargos qui ont été aménagés pour le transport des troupes. Ils ne sont pas conformes aux règlements concernant la subdivision des compartiments, les appareils de protection contre le feu et les appareils de sauvetage. Ces navires ne pourraient conséquemment être exploités que pour le compte de l'Etat et il ne leur serait pas permis de transporter des passagers pour un service commercial dirigé par des particuliers. Le Pacifique-Canadien a cherché à savoir s'il pourrait nolisier des paquebots américains construits avant la guerre, et il a constaté que cela est impossible. Des renseignements demandés auprès des pays Scandinaves ont abouti au même résultat.

Je vais citer un exemple de la situation créée par la guerre. Il est connu qu'il existe environ cinquante paquebots de plus de vingt mille tonnes immatriculés en Grande-Bretagne, pour le réaménagement desquels les plans n'ont pas encore été terminés, et qui sont maintenant employés par le ministère britannique des Transports comme transports de troupes. On n'a encore permis à aucun de ces navires de naviguer pour le compte de propriétaires particuliers, et on ne leur permettra pas tant qu'ils n'auront pas été réaménagés, inspectés par Lloyds et pourvus de certificats de sécurité pour les passagers. On pourrait employer des transports de troupes pour transporter des immigrants ou des réfugiés, mais seulement à la suite d'arrangements conclus entre les gouvernements intéressés, arrangements en vertu desquels on renoncerait, pour fins d'urgence, aux exigences de la Convention relative à la sécurité de la vie en mer.

La conséquence de cette situation pour le Canada est fort manifeste si l'on songe au grand nombre d'immigrants qui auraient pu y être admis cette année si les navires nécessaires avaient été disponibles. Etant donné les récentes modifications apportées aux décrets du conseil, dont le dernier est C.P. 371, modifié par C.P. 1734, comme il a été annoncé la semaine dernière, il est évident que nous allons manquer un grand nombre des immigrants qui pourraient maintenant être admis. Les moyens de transport dont nous disposons maintenant ne permettent pas de transporter plus de vingt-cinq mille personnes cette année. D'un autre côté, je ne pense pas que les

nouvelles mesures récemment annoncées soient prématurées par suite de la regrettable pénurie de navires. Il doit s'écouler un temps considérable avant que de telles mesures donnent des résultats réels.

J'ai déjà parlé de déclarations faites récemment par le secrétaire d'Etat pour les Dominions, le vicomte Addison. D'après les journaux, ce dernier a aussi déclaré qu'en vertu d'accords conclus avec l'Australie et l'Afrique du Sud, un certain nombre de transports seront disponibles pour amener cette année six mille neuf cents Britanniques en Australie et un nombre indéterminé d'autres en Afrique du Sud. L'an prochain, d'après la même dépêche, l'immigration en Australie sera doublée. J'en parle pour signaler que cet arrangement au sujet des navires a été conclu entre gouvernements. Il est peut-être bon de rappeler aussi qu'il y a deux semaines, le ministre de l'Immigration d'Australie, dans une causerie radiophonique qui a été entendue sur le réseau transcontinental de Radio-Canada, a déclaré que l'Australie projette de recevoir plusieurs milliers d'immigrants de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, des pays Scandinaves, de la Suisse, de la Hollande et d'autres pays où elle pourra trouver des immigrants désirables. Ce ministre a dit que les plans préparés pour l'immigration dans son pays sont les plus considérables qui aient jamais été faits, et que la priorité quant à l'admission des immigrants sera basée sur la production économique de l'Australie. Il a terminé son allocution en disant que les immigrants dont il parle iraient s'établir en Australie "en réponse à l'invitation que nous leur avons faite d'unir leur sort au nôtre."

Un des points saillants du rapport fait par votre Comité l'an dernier, c'est que l'immigration est une entreprise à longue échéance. Voilà ce que doit naturellement se rappeler quiconque se soucie de l'avenir du pays. Il est peut-être naturel que les grandes difficultés que nous avons éprouvées l'an dernier pour faire face à des besoins immédiats tendent à obscurcir ce que nous devons envisager pour répondre aux besoins de l'avenir. Les honorables membres du Comité savent que la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien a commencé son œuvre de colonisation lors de la construction de son chemin de fer dans la première moitié des années 80. C'était l'époque où les Etats-Unis attiraient une foule de gens vers leur Middle West, et le Pacifique-Canadien ne tarda pas à attirer l'attention des aspirants colons en Grande-Bretagne et dans les pays du continent européen sur les perspectives d'établissement que leur offrait le Canada. Certaines gens comprennent sans doute difficilement que l'intérêt de la compagnie, en fait d'immigration et de colonisation, ne consiste pas à vendre des billets de paquebot ou de chemin de fer. Nous l'avons souvent dit, son intérêt est d'assurer le progrès du pays en y faisant venir des immigrants pour les établir dans les régions du pays où ils peuvent prospérer. Le convoi de marchandises est le symbole de ce succès et de cette nécessité. Il nous rappelle aussi que l'immigration et la colonisation ont toujours été, sont encore et seront toujours une entreprise de longue haleine, quelque pressants que soient les besoins monétaires. Cela revient à dire qu'il ne faut jamais cesser de reconnaître que le maintien et l'accroissement des emplois au Canada dépendent de la continuité et de l'accroissement de la production des ressources naturelles. Cela veut dire qu'il faut accroître nos industries, en créer de nouvelles, obtenir de nouveaux capitaux et accroître notre main-d'œuvre. Dans un rapport publié récemment, un sociologue du City College de New-York, qui a fait une étude des effets de l'immigration sur l'économie des Etats-Unis, a dit : "Certains Américains craignent que l'immigration ne prive de leurs emplois les ouvriers en place et ne crée le chômage. Ces craintes ne reposent sur aucune preuve scientifique." Ce sociologue croit que, si changement il y a, c'est à l'avantage des ouvriers en place, car les nouveaux arrivés fournissent aux ouvriers du pays et aux anciens immigrants déjà établis l'occasion d'être promus à des emplois plus rémunérateurs et plus élevés. Nous pouvons constater qu'il en est de même au Canada, et cela est sûrement manifeste aujourd'hui. Si le Canada avait aujourd'hui toute la main-d'œuvre dont il a besoin dans les industries tant primaires que secondaires, il y aurait plus d'emplois mieux rémunérés, personne ne peut en douter.

Les membres du Comité doivent se rappeler que j'ai dit l'an dernier que les perspectives d'établissement pour les nouveaux venus au Canada n'ont jamais été plus belles qu'à cette époque. C'est devenu absolument évident aujourd'hui. Vous savez qu'il existe une pénurie de garçons de ferme. Les chefs de l'industrie du sucre de betterave se plaignent de l'insuffisance de travailleurs dans les champs de betteraves à sucre. Depuis la dernière fois que je suis venu ici, il y a été fréquemment question des perspectives offertes par d'autres industries de base qui peuvent absorber facilement plus d'ouvriers. Nous ne pouvons apparemment pas trouver au Canada tous les ouvriers qu'il faut et, à moins qu'on ne les fasse venir d'ailleurs, quelques-unes de nos industries les plus importantes vont indubitablement continuer de souffrir de la rareté de matériaux. Je me rappelle que le président du congrès minier du Canada a dit bien franchement il y a quelques mois que l'un des besoins les plus urgents de l'industrie minière du Canada aujourd'hui est la main-d'œuvre. Ces besoins ont été reconnus récemment quand le Gouvernement a décidé de permettre l'admission au Canada d'ouvriers destinés à l'industrie de la betterave à sucre et à certaines autres industries, et aussi quand il a adopté le décret du conseil C.P. 371 concernant les industries minière et forestière. Il est évident que plus on utilise les ressources naturelles du Canada, plus on crée d'emplois, et que la richesse du pays en est accrue d'autant. Si la construction de maisons, de manufactures, etc., a continué d'être retardée, c'est surtout parce qu'il a été impossible d'assurer la production des matières premières requises. Il est donc parfaitement clair que nous pouvons employer un plus grand nombre de personnes à des travaux qui sont urgents et nécessaires au développement du pays. L'arrivée de ces ouvriers favoriserait l'expansion agricole, laquelle à son tour favoriserait l'emploi de milliers d'autres ouvriers. Il n'y aura pas lieu de craindre que le Canada ne puisse absorber des immigrants en grand nombre si nous savons profiter de l'expérience que nous avons acquise au sujet de l'établissement des immigrants au Canada dans le passé.

Honorables membres du Sénat, je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion de me faire entendre ici aujourd'hui. Je suis certain que mes collègues, M. Collins et M. Hutt, sont prêts à dire comme moi que le travail accompli l'an dernier et cette année par votre Comité sera apprécié des générations futures qui, dans l'avenir, bénéficieront de l'énorme productivité du Canada.

PERSONNES DÉPLACÉES

Voici un tableau indiquant le nombre des personnes déplacées qui, à la fin de l'année dernière, recevaient des secours de l'UNRRA dans les zones britannique, américaine et française de l'Allemagne ainsi qu'en Autriche et en Italie. (Ces chiffres ne comprennent pas les centaines de milliers d'autres personnes déplacées qui n'étaient pas inscrites).

	<i>Total des personnes inscrites</i>	<i>Agriculteurs</i>	<i>Pourcentage des agriculteurs</i>
Allemagne :			
Zone britannique	132,647		
Zone américaine	192,296		
Zone française	20,338		
	345,281	81,992	23.74
Autriche	26,535	5,992	22.58
Italie	15,035	2,003	13.32
Total	386,851	89,987	23.26
Hommes	241,327	61,768	25.60
Femmes	145,524	28,219	19.39
	386,851	89,987	23.26

NATIONALITES

	Total des inscrits	Agriculteurs	Pourcentage des agriculteurs
Polonais	163,300	52,284	32.02
Russes	4,107	551	13.42
Ukrainiens	41,949	13,324	31.71
Baltes	88,500	13,608	15.38
Yougoslaves	16,904	3,985	25.57
Tchèques	1,205	217	18.00
Juifs	45,797	2,359	5.15
Grecs	344	15	3.78
Sans patrie	7,124	941	13.21
Autrichiens	628	15	2.39
Ex-ennemis	4,353	2,717	16.47
Divers	12,640	1,973	15.61
Total	386,851	89,987	23.26

TRANSFERT DES CAPITAUX

En Grande-Bretagne, la banque d'Angleterre permet officiellement aux personnes qui désirent émigrer vers des pays dont le régime monétaire est le dollar d'exporter un montant maximum de £5,000 en quatre tranches annuelles de £1,250. Cependant, dans certains cas spéciaux, elle s'est montrée plus libérale pour la sortie des fonds, allant jusqu'à permettre l'achat immédiat de dollars jusqu'à la moitié du maximum de £5,000. Dans les cas où l'actif total de l'émigrant ne dépasse pas £2,000, les fonds peuvent être exportés au rythme de £500 par année. Toutefois, les émigrants se dirigeant vers des pays du Commonwealth britannique qui ne sont pas sous le régime du dollar peuvent emporter avec eux un capital illimité. Cela accorde naturellement un avantage marqué à l'Afrique du Sud, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et aux autres pays de la zone du sterling.

Comme il a été dit dans notre exposé antérieur, le Danemark n'oppose à l'émigration d'autre obstacle que le contrôle monétaire ; pour l'exportation des capitaux, le cas de chaque aspirant émigrant est jugé séparément par la Banque Nationale.

Quant à la Norvège, l'exportation des capitaux est strictement interdite.

En Suède, si les aspirants émigrants, y compris les réfugiés des pays baltes, pouvaient obtenir la permission de partir, on leur permettrait probablement d'apporter leurs fonds, bien que l'exportation des capitaux y soit strictement prohibée. Je dois toutefois dire en passant que les capitalistes suédois s'intéressent au Canada et songent généralement à placer des fonds à l'étranger.

En Suisse, il n'existe aucune restriction sur le transfert des capitaux.

En France, l'exportation des capitaux est limitée à \$300.

En Belgique, où l'exportation des capitaux est présentement contrôlée, il est entendu que chaque cas est examiné et jugé séparément. Règle générale, le montant qu'on peut exporter est de \$1,000 pour chaque adulte et de \$500 par enfant.

En Hollande, l'exportation des capitaux est prohibée, ce qui empêche l'émigration immédiate des nombreuses familles de cultivateurs dont il est question dans notre exposé, à moins qu'on ne conclue un arrangement permettant l'exportation de fonds pour fins d'établissement au Canada, en retour de devises hollandaises déposées en Hollande.

En Tchécoslovaquie, l'exportation des capitaux est strictement interdite. Le change étranger y est très rare.

Le PRÉSIDENT : C'est là un excellent exposé, monsieur Cresswell, et je suis sûr qu'il intéressera plusieurs milliers de Canadiens.

L'hon. M. ROEBUCK : Il est rempli de renseignements intéressants.

Le PRÉSIDENT : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : Et plusieurs de ces renseignements sont fondés sur des observations personnelles. Je me joins au président, monsieur, pour vous remercier de votre coopération.

M. CRESSWELL : Je vous remercie.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est un document précieux.

Le PRÉSIDENT : Des honorables membres du Comité ont-ils des questions à poser à M. Cresswell avant que nous passions à autre chose ?

L'hon. M. ROEBUCK : Nous avons un programme très chargé.

Le PRÉSIDENT : Oui. Une question m'est venue à l'esprit pendant que vous parliez, mais j'ai oublié ce qui en est. J'y penserais peut-être avant votre départ.

L'hon. M. ROEBUCK : L'exposé est tellement clair qu'il n'a pas besoin d'autres explications. Monsieur le président, M. Hutt, commissaire de la mise en valeur au Pacifique-Canadien, est ici présent.

Le PRÉSIDENT : Vous avez la parole, monsieur Hutt.

M. G. M. HUTT : Monsieur le président et honorables sénateurs. Quand j'ai témoigné ici le 2 juillet 1946, j'ai exposé le point de vue d'un homme qui est presque toujours en contact avec les producteurs de matières premières du Canada. J'ai prétendu que nos industries fondamentales bénéficieraient de l'immigration d'au moins certains types d'ouvriers techniques et spécialisés et d'industriels pourvus de capitaux à placer. Je désire aujourd'hui réaffirmer ce que j'ai dit. Depuis un an, je me suis convaincu de plus en plus que l'industrie a beaucoup plus besoin de main-d'œuvre que je ne l'avais pensé.

J'ai étudié récemment les rapports annuels de plusieurs compagnies minières du Canada. Il y est partout question de la pénurie de main-d'œuvre constatée au cours de l'année précédente. Je veux citer des extraits de quelques-uns de ces rapports :

La capacité de production de la mine a été grandement réduite par la constante pénurie de main-d'œuvre, les hommes quittant les mines pour des emplois plus rémunérateurs dans d'autres industries.

O'Brien Gold Mines, Limited — Kewagama, P.Q. — Année 1946.

La pénurie de main-d'œuvre a restreint tous les genres de développements depuis quelques années ; le développement est très en retard . . .

McKenzie Red Lake Mines, Limited. — Ile McKenzie, Ont. — Année 1946.

La main-d'œuvre a été plus abondante au commencement de l'année, mais elle est ensuite tombée plus bas qu'elle ne l'avait jamais fait au cours des mois d'été. La fin de l'année a été marquée d'une amélioration saisonnière quant à la main-d'œuvre disponible.

Sigma Mines (Quebec) Limited — Bourlamaque, P.Q. — Année 1946.

La rareté des mineurs, qui a été générale dans tout le Canada, s'est fait particulièrement sentir dans l'Ouest du Québec. Au commencement de l'année, le nombre de nos travailleurs, qui était de 1,800 avant la guerre, n'était plus que de 1,420. Ce nombre n'a cessé de diminuer au cours de l'année pour tomber à 1,147 à la fin d'octobre. Il en est résulté que la quantité de minerai tiré de la mine en 1946 a été de 20 p. 100 inférieure à celle de 1945.

Noranda Mines, Limited — Noranda, P.Q. — Année 1946.

La situation de la main-d'œuvre durant la première partie de l'année a été très grave. Il y a eu cependant amélioration durant la dernière partie de l'année.

Belleterre Quebec Mines Limited — Belleterre, P.Q. — Année 1946.

Il y a eu insuffisance d'ouvriers pour le travail à l'intérieur de la mine durant toute l'année, surtout au cours du printemps et de l'été.

Sullivan Consolidated Mines Limited — Sullivan, P.Q. — Année 1946.

Les mineurs ne retournent pas à l'industrie.

Howe Sound Company — Britannia Beach, C.-B. — Année 1946.

Au cours de l'année, votre compagnie, comme d'autres, a été gênée par le manque de travailleurs expérimentés . . . Les explorations souterraines seront reprises dès que les conditions de la main-d'œuvre le permettront.

Central Patricia Gold Mines Limited — Central Patricia, Ont.—Année 1946.

La main-d'œuvre a continué d'augmenter au cours de l'année et nous avons pu en obtenir suffisamment, sauf les mineurs expérimentés et certains types d'ouvriers spécialisés.

The Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Ltd. — Tadanac, Warfield, etc.

Un certain nombre d'éléments défavorables ont surgi ou se sont continués au cours de 1946, entre autres . . . l'insuffisance du nombre des hommes expérimentés.

La situation quant à la main-d'œuvre a été un peu meilleure que l'année précédente, mais elle est encore bien inférieure à celle des années qui ont précédé la guerre. Le nombre de nos équipes souterraines, qui était de 314 en 1939, a été de 182.

Bralorne Mines Limited — Bridge River District, C.-B. — Année 1946.

Je désire aussi citer les remarques suivantes faites par M. J. Y. Murdoch, président de la Noranda Mines Limited, dans l'allocution qu'il a prononcée devant les actionnaires de cette compagnie lors de leur assemblée annuelle, le 25 avril 1947 :

Notre préoccupation fondamentale dans toutes nos opérations a été l'insuffisance de la main-d'œuvre. C'est là une situation troublante pour toute l'industrie minière, qui est en mesure d'offrir des emplois stables et très rémunérateurs à des milliers d'hommes. Par suite de la guerre et pour d'autres causes, la population du Canada n'a pas augmenté de pair avec son expansion industrielle. Si l'on veut que le Canada profite de ce que nous sommes en mesure de faire, une immigration choisie est une nécessité urgente.

Il est évident que, dans ce domaine du développement de notre pays, il y a pénurie de plusieurs genres d'ouvriers, spécialisés ou non. La même situation se présente dans plusieurs de nos autres industries de base. Depuis la guerre, j'ai aidé à un grand nombre de jeunes gens démobilisés de l'armée ou congédiés par les industries de guerre à trouver de l'emploi. Règle générale, il y a indubitablement chez nos hommes nés au Canada une certaine répugnance à accepter des emplois qui les obligent à aller demeurer dans de petits villages, comme c'est le cas pour les industries minière et forestière. Il est évident que l'industrie canadienne peut absorber une immigration considérable de travailleurs de toutes sortes.

Le PRÉSIDENT : Vous avez dit, monsieur Hutt, que "les mineurs ne retournent pas à l'industrie". Pouvez-vous nous dire pourquoi ?

M. HUTT : Pour parler franchement, je dois dire qu'en général les hommes n'ont jamais aimé à travailler sous terre. Un grand nombre de jeunes gens, surtout ceux qui se sont mariés durant la guerre et ont eu des enfants ou ceux qui avaient des enfants avant la guerre et qui sont allés demeurer avec leurs familles dans les villes, préfèrent y rester pour avoir l'avantage d'être à proximité des écoles et pour d'autres raisons. Cela s'explique parfaitement. Je ne pense pas que ce soit là l'inconvénient le plus important.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie.

L'hon. M. ROEBUCK : A tout compter, la rémunération des ouvriers dans les villes est plus considérable que dans l'industrie minière.

M. HUTT : Je ne parle pas de la situation financière.

L'hon. M. ROEBUCK : J'ai dit : à tout compter.

M. HUTT : Oui. Les familles de ces gens apprécient beaucoup les avantages de la ville. Et je dirai la même chose des hommes qui exercent des professions se rattachant à cette industrie, comme les géologues et d'autres.

L'hon. Mme WILSON : Il y a pourtant des centres miniers qui sont beaucoup mieux organisés que d'autres endroits. Timmins, par exemple. J'ai été surprise de constater comment cette ville est organisée.

M. HUTT : Les villes minières ne sont pas toutes comme celle-là.

L'hon. M. ROEBUCK : Cette remarque s'applique-t-elle aussi bien à l'industrie forestière qu'à l'industrie minière ?

M. HUTT : Je pense que ces endroits ne sont pas aussi stables.

L'hon. M. ROEBUCK : La même remarque ne s'applique-t-elle pas à l'agriculture ?

M. HUTT : Je connais moins la situation dans ce domaine.

L'hon. M. ROEBUCK : Il faut tenir compte des avantages qu'offre la ville pour l'éducation des enfants, pour le confort des maisons modernes et le reste. Ces avantages sont tels que ces industries sont obligées d'offrir de plus forts salaires pour attirer des travailleurs.

M. HUTT : Oui, mais, pour être juste envers les compagnies minières, il faut dire qu'elles font de leur mieux pour procurer à leurs travailleurs tous ces comforts le plus tôt possible. La plupart de nos villes minières ont commencé bien modestement. Dès qu'elles sont solidement établies, on y trouve de réels comforts, et pourtant les gens continuent de préférer les grandes villes.

Le PRÉSIDENT : Il faut dire que, dans la plupart des cas, les mineurs sont éloignés de leurs foyers et de leurs familles.

M. HUTT : C'est absolument vrai maintenant.

L'hon. M. ROEBUCK : L'industrie forestière s'est bien peu occupée du sort des familles.

M. HUTT : C'est vrai.

L'hon. M. ROEBUCK : L'époque des camps de bois rond est révolue.

L'hon. Mme WILSON : L'industrie forestière dans notre pays est dans une situation autre qu'ailleurs, car elle est absolument saisonnière.

L'hon. M. ROEBUCK : Je vous remercie, monsieur Hutt. Nous pourrions discuter cette question longtemps.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie.

L'hon. M. ROEBUCK : M. Collins, administrateur industriel, qui fait partie de la délégation du Pacifique-Canadien, est ici.

Le PRÉSIDENT : Vous avez la parole, monsieur Collins.

M. F. W. COLLINS : Honorable monsieur Murdock et honorables sénateurs, je suis très honoré qu'on me fournisse de nouveau l'occasion de présenter, avec mes confrères, M. Cresswell et M. Hutt, un résumé de nos vues sur la question très vitale et très importante de l'immigration, particulièrement dans ses rapports avec le développement et le progrès de notre pays.

A titre d'administrateur industriel du Pacifique-Canadien, je suis chargé de m'occuper de la partie industrielle des affaires de notre compagnie. L'an dernier, j'ai discuté devant votre Comité divers aspects du développement industriel du Canada qui se rattachent à son développement national. J'ai été grandement impressionné par l'étendue des connaissances de votre Comité sur le mouvement industriel de notre pays, et par le vif et sincère intérêt que vous portez à la recherche des moyens les plus rapides de résoudre l'un des problèmes les plus importants qui se présentent au Canada, celui d'assurer l'augmentation de sa population.

La dernière fois que je me suis présenté devant votre Comité, j'ai exposé un tableau général de notre expansion industrielle. J'ai parlé du rang élevé qu'a atteint

le Canada comme nation industrielle, et des responsabilités que cette ascension lui impose en l'obligeant à prendre des mesures propres à maintenir sa prospérité et à l'accroître.

Je suis heureux de dire que notre expansion industrielle continue d'être remarquable et qu'il n'existe aucun signe immédiat de changement dans la tendance de notre pays à accroître l'importance de son économie industrielle et à la diversifier. Une preuve frappante de notre vitalité peut être constatée dans le rapport annuel du chemin de fer Pacifique-Canadien pour 1946. On y voit que, cette année-là, 665 établissements de manufacture, d'entrepôt et de distribution ont été fondés ou agrandis tout le long des lignes du chemin de fer Pacifique-Canadien. Les voies d'évitement construites en 1946 pour la commodité de 242 de ces industries forment un total de 34.7 milles.

On peut fort bien se rendre compte de l'expansion de notre économie industrielle en voyageant sur les lignes du Pacifique-Canadien sur la rive nord du lac Supérieur. Dans cette région, qui était déserte et sauvage il y a quelques années à peine, de grandes usines ont été construites pour la fabrication de la pâte chimique. De nouvelles villes, appelées Marathon et Terrace-Bay, sont nées dans la province d'Ontario. Ces villes et leurs usines, desservies exclusivement par le chemin de fer Pacifique-Canadien, sont des éléments importants du progrès constant de notre économie industrielle.

Le Canada est aujourd'hui reconnu comme un pays d'avenir. C'est un pays jeune, pourvu d'immenses ressources n'attendant que d'être utilisées, et qui n'est encore qu'au début d'une grande expansion industrielle. Il est reconnu comme devant devenir un des grands pays industriels du monde. Les gens sages de notre pays, des Etats-Unis et d'ailleurs apprécient la situation stratégique de notre pays pour fins de distribution et les avantages qu'il possède pour l'établissement de manufactures. Sa richesse agricole et minière est à peu près illimitée. La connaissance de ces faits a marqué une nouvelle période dans notre développement économique. La manière dont nos grandes industries de guerre ont déjà été, sous la direction de la Corporation des biens de guerre, transformées en industries de paix, prouve abondamment la confiance universelle dans l'avenir du Canada. Plusieurs de nos grandes industries de guerre ainsi transformées et appliquées à des fins multiples produisent aujourd'hui à plein rendement. Le Canada a eu grandement raison d'accueillir plusieurs grandes firmes britanniques qui ont acquis des usines de guerre ou qui ont décidé de construire de nouvelles manufactures. Ces firmes contribueront grandement à notre activité économique.

Des hommes d'affaires de Grande-Bretagne, du continent européen, de l'Afrique du Sud, des Etats-Unis et d'autres pays sont à visiter notre pays et à l'étudier. Ils en connaissent les riches perspectives. Tout indique que notre expansion industrielle va se continuer et que tous les Canadiens en profiteront, pourvu que les mesures requises soient prises en vue d'assurer l'équilibre de notre marche en avant. Comme dans le passé, nous avons devant nous un problème d'importance capitale, et c'est que nous devons avoir une population considérable pour développer adéquatement et dans un temps raisonnable les richesses qui n'attendent que la coopération et le travail des hommes. Nous n'avons que deux moyens d'accroître notre population : l'accroissement naturel de la population actuelle du pays, puis l'immigration. La première méthode est lente. Je prétends que la deuxième, si elle est bien surveillée, est la seule capable de fournir à notre pays la population dont il a besoin. En somme, ce sont les gens intelligents et actifs qui font les pays, qui font naître la prospérité non seulement pour eux mais pour tous leurs compatriotes qui sont prêts à faire leur part pour créer de nouveaux centres d'activité. Je me rends compte des nombreuses objections qu'on peut opposer à l'immigration. La rareté des logements en est une. Je me permets de rappeler que, quand nos ancêtres ont abordé sur les rives de notre pays, il y avait véritablement pénurie de logements. On y manquait en effet absolument de tout ce qu'il fallait pour vivre une vie même très simple. Mais

nos ancêtres, qui ont édifié notre pays par un travail pénible, se sont-ils découragés ? Nullement. Ils sont restés ici et, de l'aurore au crépuscule, ils ont travaillé de toutes leurs forces, avec une persévérance et un dévouement qui, dans bien des cas, constituaient leur unique actif. Ils ont construit leurs maisons, défriché le sol et colonisé le pays. On peut aujourd'hui trouver dans tout le Canada plus d'un exemple du même esprit de pionnier. Les braves ne se laissent ni arrêter ni décourager par les obstacles, qui ne font que les stimuler pour assurer leur succès.

Il y a aujourd'hui dans le monde plusieurs centaines de milliers de gens qui désirent venir exercer leur activité dans notre monde occidental. Leur établissement chez nous garantirait à notre pays l'équilibre dans le progrès et dans la prospérité et, comme dans le passé, ouvrirait de nouveaux horizons à notre population. Le seul accroissement qui compte en ce monde est celui qui a ses racines dans l'activité d'êtres humains intelligents et industriels, disposés à travailler au développement d'une société démocratique. Tous les autres biens que nous possédons dépendent de cet élément humain. C'est le moment de profiter de la situation mondiale pour faire en sorte que le Canada accroisse sa population en lui ajoutant des éléments forts.

Le Canada a besoin d'une population deux ou trois fois plus considérable que celle qu'il a maintenant. Il en a besoin le plus tôt possible. Autrement, il ne pourra jamais maintenir parmi les nations du monde une position correspondant à la mesure de son accroissement industriel. La plus grande partie de la production industrielle du Canada est aujourd'hui exportée. S'il arrivait à ce commerce d'exportation de diminuer pour quelque raison, le Canada en souffrirait financièrement, industriellement et commercialement. Une population considérable permettrait à notre pays d'être économiquement indépendant. L'immigration est la seule solution de ce problème.

Monsieur le président, votre Comité sert l'intérêt national en mettant ces vérités fondamentales devant le public. Vos séances fournissent aux représentants de l'opinion publique l'occasion d'exprimer leur opinion sur la question de l'immigration. J'espère qu'il en résultera une politique qui permettra l'admission chez nous de gens disposés à coopérer avec nos citoyens pour réaliser l'espoir que nous avons tous dans l'avenir de notre pays.

Le PRÉSIDENT : Je dois dire que voilà un autre exposé magnifique.

L'hon. M. ROEBUCK : Monsieur le président, j'ai été fortement impressionné par les superbes exposés que nous avons entendus de la part du témoin que nous venons d'entendre et des deux autres qui l'ont précédé. Ces exposés sont remplis de renseignements que nous désirions avoir. Je me permets d'ajouter que j'ai beaucoup goûté la tenue littéraire de ces exposés, surtout du dernier. J'en suis fort aise. Il nous reste quelque temps pour discuter ces exposés.

Le PRÉSIDENT : Je me rappelle que, du temps où je travaillais pour les chemins de fer, je ne pensais pas que des fonctionnaires de chemins de fer pussent avoir tant d'humanité.

L'hon. M. ROEBUCK : Ils représentent le vrai canadianisme, le meilleur qui soit.

L'hon. M. MOLLOY : De tout ce que nous avons entendu jusqu'ici, il ressort que nous avons besoin d'admettre un plus grand nombre d'immigrants. Mais pouvons-nous les faire venir ?

Le PRÉSIDENT : Nous manquons de navires.

L'hon. M. MOLLOY : C'est ce que j'ai compris en écoutant le témoignage de M. Cresswell. Quelle que soit la situation et quel que soit notre désir, nous ne pouvons pas obtenir assez de navires.

L'hon. M. ROEBUCK : M. Cresswell a toutefois dit que nous pouvons songer à des ententes entre gouvernements. Il a fait remarquer que des particuliers sont incapables de fournir assez de navires pour répondre aux besoins, mais il a dit qu'il ne nous est pas impossible de conclure un arrangement avec le Shipping Board d'Angleterre pour qu'il nous accorde des navires. Il me semble que nous n'avons pas été assez persistants dans nos efforts ou que peut-être cette institution ne nous a

pas traités bien généreusement. Nous avons un navire qui a été employé avant l'*Aquitania*. Si ce navire nous était donné pour fins d'immigration, le problème serait résolu.

M. CRESSWELL : Il est entendu qu'un navire restera en service jusqu'à la fin de septembre.

L'hon. M. ROEBUCK : Il n'est pas exclusivement au service du Canada.

M. CRESSWELL : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : N'a-t-il pas transporté un grand nombre de personnes à New-York ?

M. CRESSWELL : Non, des arrangements ont été conclus pour les transporter à Halifax jusqu'à la fin de septembre. Ceci est confirmé. Cet arrangement sera en vigueur jusqu'à la fin de septembre. En d'autres termes, cela nous donnera environ cinq autres voyages de l'*Aquitania* après la fin de juin ; il y en aura deux en juillet, deux en août et un en septembre.

L'hon. M. ROEBUCK : Combien de personnes ce navire peut-il transporter ?

M. CRESSWELL : Environ douze cents. Cela nous donnera environ dix mille passagers de plus.

L'hon. M. ROEBUCK : Dans votre exposé, monsieur Cresswell, vous avez parlé de transporter ici vingt-cinq mille personnes.

M. CRESSWELL : Oui, monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK : Cela comprend ce que vous nous avez dit ?

M. CRESSWELL : Oui. Je pense que le chiffre cité par M. Joliffe était un peu inférieur à quinze mille, et j'ai augmenté de dix mille le chiffre de M. Joliffe parce que l'*Aquitania* est maintenant disponible.

L'hon. M. ROEBUCK : Le chiffre de vingt-cinq mille n'est pas négligeable.

M. CRESSWELL : Non, mais il est bien inférieur au nombre de personnes que nous avons transportées ici l'an dernier.

L'hon. M. ROEBUCK : Combien en avez-vous transporté ici l'an dernier ?

M. CRESSWELL : Y compris les ayants droit, environ 75,000.

L'hon. Mme WILSON : Si l'*Aquitania* est utilisé, partira-t-il d'un port du continent ou d'un port britannique ?

M. CRESSWELL : Il partira de ports britanniques, mais il transportera quelques personnes déplacées.

L'hon. M. ROEBUCK : Si nous avons transporté 75,000 personnes l'an dernier, pourquoi ne pouvons-nous pas faire la même chose cette année ?

M. CRESSWELL : Parce que nous n'avons pas de navires disponibles. Le gouvernement avait accordé aux navires la priorité no 1. Cette année, les navires ne sont pas disponibles.

L'hon. M. BURCHILL : A quoi sont-ils employés ?

M. CRESSWELL : Par exemple, l'*Empress of Australia*, qui naviguait dans le nord de l'Atlantique, est maintenant employé ailleurs.

L'hon. M. HORNER : Avez-vous songé, monsieur le président, que nous avons envoyé hors du pays des hommes que les cultivateurs voulaient garder ? Ils nous ont été enlevés.

M. CRESSWELL : Oui, mais, ainsi que j'ai tenu à le souligner, il s'agit d'un arrangement conclu entre le gouvernement et la compagnie, arrangement qui fait que le Pacifique-Canadien ne peut pas fournir de navires pour le présent service.

L'hon. M. ROEBUCK : Quand les gouvernements désirent organiser le transport comme ils l'ont fait, par exemple, dans le cas des Polonais, ils ne paraissent avoir aucune difficulté.

L'hon. M. HORNER : Je n'aime pas cela. Je ne pense pas qu'il soit dans la tradition britannique de continuer, après qu'une guerre est finie, de parler d'un peuple comme d'un ex-ennemi. Nous parlons ici des réfugiés et de l'occasion offerte à notre pays d'obtenir des immigrants susceptibles de s'établir avec succès chez nous. Il y a peut-être plus d'Allemands chassés de leurs foyers qu'il n'y a d'autres Européens. Ces gens pourraient venir travailler dans nos mines et nos forêts. Et cependant, chaque fois que nous parlons d'en faire venir, on nous objecte que ce sont des étrangers ex-ennemis. J'ose demander si cela va continuer bien longtemps.

L'hon. M. ROEBUCK : On pourrait en dire autant des Italiens, des Roumains et d'autres.

L'hon. M. HORNER : J'aimerais à voir quelques cultivateurs de betteraves faire partie de ce Comité. Des gens de Lethbridge m'informent qu'ils préféreraient avoir un seul Allemand à leur emploi dans leur champ de betteraves que dix de ces Polonais.

L'hon. M. ROEBUCK : Je ne suis pas prêt à établir une comparaison entre ces gens. Les Polonais en question se comportent très bien. Cette remarque ne me semble pas opportune.

L'hon. Mme WILSON : Les victimes doivent avoir la préférence. Il y a un nombre énorme de gens des pays victimes de l'agression qui ont été chassés de leurs foyers et qui ne peuvent y retourner. Nous entendrions un cri général d'indignation si nous leur préférions les prisonniers de guerre.

L'hon. M. HORNER : Je ne parle pas de préférence, mais je dis que nous devrions permettre à ceux qui sont déjà dans notre pays de s'y établir.

L'hon. M. DAIGLE : Y a-t-il des statistiques au sujet du nombre de personnes qui ont été transportées par avion l'an dernier ?

M.-CRESSWELL : Je ne pense pas que le nombre de réfugiés transportés par avion ait été bien considérable.

L'hon. M. DAIGLE : Il y en a eu un bon nombre.

M. COLLINS : Oui, mais je ne sais pas combien.

Le PRÉSIDENT : Je pense que le Comité aimerait à obtenir d'autres renseignements de M. Collins sur cette question. Il a dit : "Le Canada a eu grandement raison d'accueillir plusieurs grandes firmes britanniques qui ont acquis des usines de guerre ou qui ont décidé de construire de nouvelles manufactures. Ces firmes contribueront grandement à notre activité économique". Pouvez-vous nous fournir une liste de ces firmes, monsieur Collins ?

M. COLLINS : Depuis quelques mois, il y a eu beaucoup d'activité chez les industriels britanniques qui désirent venir s'établir au Canada. Au Cap-de-la-Madeleine, P.Q., près de la ville des Trois-Rivières, une usine a été acquise par la Newcastle-upon-Tyne Zinc Co. Ltd., qui y a établi une filiale canadienne appelée Durham Chemicals Canada Ltd. Cette usine procurera de l'emploi à un grand nombre de citoyens de cette région.

A Buckingham, P.Q., la Lacrinoid Products, de Londres, Angleterre, a constitué une compagnie canadienne pour l'industrie plastique.

Un autre exemple intéressant d'activité est celui de Lines Bros. Limited, de Merton, Angleterre, compagnie qui possède la plus grande manufacture de jouets de Grande-Bretagne. Elle fabrique toutes sortes de jouets, tels que bicyclettes et tricycles, avions et autres jouets en plastique. Elle a l'usine que la Canadian Power Boat exploitait durant la guerre à la Côte-Saint-Paul, Montréal. La filiale canadienne sera connue sous le nom de Lines Brothers Canada Limited. Une autre grande entreprise est celle de Turner et Newall, compagnie qui avait autrefois une usine à Washington, dans le comté de Durham, en Angleterre. Je me permets de dire en passant que cet endroit est le lieu de naissance de George Washington. Cette compagnie a acheté à Montréal un terrain où elle est à construire une usine qui coûtera plusieurs millions de dollars. Elle y fabriquera des articles en amiante.

C'est une compagnie associée à la Bell Asbestos Mines, de Thetford-Mines, P.Q. Une autre de ces compagnies qui s'installent à Montréal est l'Atlas Asbestos Limited. Voilà qui accroîtra grandement notre activité industrielle.

Il y a aussi la Wolsey Company, de Leicester, qui s'installe aux usines de Saint-Malo, à Québec, pour y fabriquer ses fameux bas.

Voilà en résumé l'activité dont j'ai parlé.

L'hon. Mme WILSON : Comment ces industriels se procurent-ils leur capital ?

M. COLLINS : Ils ont fait eux-mêmes leurs arrangements.

L'hon. M. MOLLOY : Ils font venir ici quelques-uns de leurs ouvriers expérimentés ?

M. COLLINS : Il leur faut naturellement faire venir ici des surveillants pour organiser ces usines dont tout notre pays bénéficiera.

Le PRÉSIDENT : Je remarque avec intérêt que la plupart des compagnies dont vous avez parlé s'établissent dans la province de Québec.

M. COLLINS : Cellés dont j'ai parlé jusqu'ici s'établissent dans la province de Québec, mais il y en aura d'autres ailleurs. L'affaire n'est encore qu'à son début. Les intéressés sont à se procurer des renseignements dans tout le Canada. Je n'ai nommé que quelques compagnies au hasard.

L'hon. M. ROEBUCK : Le temps que nous avons accordé à cette question est épuisé.

Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes très obligés, monsieur Collins, ainsi qu'à vos collègues, M. Hutt et M. Cresswell.

M. COLLINS : Je remercie le Comité de nous avoir donné l'occasion de venir témoigner ici.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie.

L'hon. M. ROEBUCK : Nous avons ici des représentants du Congrès des Israélites canadiens : M. Michael Garber, C.R., de Montréal, un des vice-présidents nationaux du Congrès, M. Monroe Abbey, de Montréal, M. Joseph Fine, de Montréal, et M. Sol Kanee, de Winnipeg, membres de l'exécutif du Congrès, M. Saul Hayes, de Montréal, directeur national du Congrès, et M. Jerry Segall, de Montréal. Seulement deux d'entre eux seront leurs porte-parole. M. Garber parlera en premier lieu.

Le PRÉSIDENT : A titre de président, je dois dire que j'ai été un peu surpris et même indigné quand un membre du Comité m'a fait voir le numéro de la *Gazette* de ce matin qui a publié un rapport de ce que M. Garber allait dire ici aujourd'hui. J'ai trouvé cela un peu prématuré et même indélicat. M. Garber pourrait peut-être nous expliquer pourquoi la presse du pays a obtenu ces renseignements avant nous.

M. MICHAEL GARBER : Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je regrette d'avoir à commencer à parler au nom du Congrès en présentant des excuses sans réserve pour ce qui a paru dans la *Gazette* de Montréal. Tout ce que je puis dire comme explication, c'est que c'est le résultat du zèle exagéré d'un employé du Congrès qui n'était pas au courant des convenances en pareil cas. Cela a été fait hors la connaissance de son supérieur et certainement hors la connaissance de la délégation. De fait, nous n'avons appris la chose qu'en lisant la *Gazette* et nous regrettons sincèrement que cela soit arrivé.

Le PRÉSIDENT : Nous vous pardonnons et nous allons écouter ce que vous avez à dire.

M. GARBER : Je veux tout d'abord vous présenter les hommages de notre président, M. Samuel Bronfman, et vous dire combien la délégation est heureuse d'avoir entendu les exposés qui vous ont été présentés ce matin. Aucune compagnie ne pouvait être représentée par des délégués plus éloquents que les trois que nous avons entendus ici.

Au nom de la collectivité des Juifs du Canada, le Congrès des Israélites canadiens remercie le Comité de l'immigration et du travail du Sénat de lui donner l'occasion de

faire connaître ses vues sur l'un des plus importants problèmes que la population du Canada ait à envisager.

Qu'il me soit permis de prendre quelques instants des minutes qui nous sont accordées pour louer le Sénat d'avoir convoqué cet important Comité et pour féliciter ce même Comité pour le service signalé qu'il a rendu au pays l'été dernier et qu'il continue de rendre en créant un forum national où l'opinion publique peut s'exprimer sur des questions particulièrement importantes. Sous les auspices officiels du Parlement, une telle enquête est extrêmement utile. Objectivement, sobrement et avec le désir de se renseigner, ce Comité a siégé et siége encore pour accumuler les informations qui lui permettent de présenter ses conclusions au Sénat conformément aux belles traditions d'un Parlement libre dans un pays libre. Le Sénat a atteint son objectif dans une certaine mesure. Je ne crois pas exagéré de dire que les recommandations de ce Comité ont influencé les autorités gouvernementales qui ont récemment, par l'entremise du premier ministre, établi de nouveaux règlements sur l'immigration. Le Sénat doit en être félicité et il est à espérer que le Comité va poursuivre son œuvre.

Nous déclarons franchement que nous venons devant vous à un double titre. Nous nous présentons à titre de citoyens canadiens qui se joignent à d'autres citoyens pour affirmer que les intérêts économiques, sociaux et moraux seront mieux servis si nous rendons plus libérales nos lois actuelles et si nous les formulons de façon à permettre à un grand nombre d'excellentes personnes de venir se faire une nouvelle existence dans un pays nouveau. Nous sommes d'accord avec ceux qui trouvent que nos lois sont indûment restrictives. L'avenir social du Canada et son bien-être économique dépendent de notre disposition à accepter des concepts différents de ceux qui ont caractérisé nos lois et nos règlements sur l'immigration depuis une vingtaine d'années.

Nous venons aussi à vous à un titre particulier. Le Congrès des Israélites canadiens représente la collectivité des Juifs du Canada. A son avis, on ne peut pas dire que le nouveau monde agit de façon à rétablir l'équilibre de l'ancien quand on constate que, deux ans après la victoire en Europe, un très petit nombre de réfugiés ont été admis dans notre pays. Ainsi, d'après les statistiques que nous avons pu nous procurer, bien peu de Juifs ont été admis au Canada depuis la fin de la guerre. De fait, le pourcentage des Juifs qui ont immigré au Canada l'an dernier est plus bas que celui des années passées. Et pourtant chaque membre du Comité reconnaît que nulle autre catégorie d'aspirants immigrants ne désirent plus sincèrement être admis au plus tôt dans notre pays.

Je désire dire quelques mots des personnes déplacées juives, pour me servir de l'expression communément en usage. Ce sont de braves et excellentes personnes qui ont survécu aux brutalités du nazisme et qui ont fui leur terre natale pour échapper à une situation politique intolérable et aux cauchemars qu'elle entraînait. Il ne peut y avoir contre ces personnes l'ombre d'une accusation de crime de guerre ou de collaboration, et l'on ne peut songer à dire que leurs idées politiques sont opposées à celles des Canadiens. D'un autre côté, c'est leur opposition à l'influence communiste qui en fait des exilés volontaires. Il n'y eut jamais un groupe humain qui vit soumettre à de si dures épreuves sa foi dans la liberté démocratique telle que nous la concevons.

Ces gens ont une autre qualité que je tiens à vous signaler. Leur niveau d'éducation, d'initiative et d'habileté professionnelle est très élevée. De fait, depuis douze mois, ils ont été soumis à un régime d'entraînement pour divers métiers et occupations dont le choix a été fait en vue de leur utilité future dans les pays où il leur sera possible d'émigrer, comme au Canada.

Je désire aussi vous exposer les vues exprimées par l'opinion publique canadienne au sujet de ces personnes déplacées. Sans accorder plus de valeur qu'il n'en faut aux expressions courantes de vérités morales, on peut dire en toute sincérité que

toute la presse canadienne et tous les autres véhicules de l'opinion publique en général nous permettent de croire que les Canadiens des deux langues, de toutes croyances religieuses et de toutes classes, d'un bout à l'autre du pays, sont unanimes à considérer que notre dominion a l'obligation morale de se montrer généreux à l'égard de ces gens et de les secourir sans tarder.

Les Canadiens ont des opinions diverses sur d'autres aspects du problème de l'immigration, mais aucun n'a jamais nié la responsabilité qui incombe au Canada quant au sort des personnes chassées de leurs foyers, et un grand nombre de nos journaux des diverses opinions politiques réclament une intervention vigoureuse et immédiate. De fait, la critique la plus constante dont le Gouvernement ait été l'objet, c'est qu'il n'a pas énoncé ni appliqué une politique d'immigration assez énergique. Chaque fois que le Gouvernement a manifesté une tendance vers une politique plus large, l'opinion publique a été unanime à l'en louer.

A la Chambre des communes, le jeudi 1er mai, le premier ministre, tenant compte de l'opinion publique, a annoncé que le Gouvernement se propose d'adopter des mesures concernant l'admission des personnes déplacées, et il a déposé un décret du Conseil autorisant l'admission de certaines catégories spécifiées de parents de citoyens demeurant légalement au Canada. Ces changements sont importants et le public canadien en a déjà manifesté sa satisfaction. Cette action est digne d'éloges.

Les immigrants que le Canada a admis depuis quelques années se sont avérés d'excellents citoyens sous tous les rapports. Chaque membre du présent Comité doit connaître personnellement des réfugiés qui se sont grandement acquittés de la dette de reconnaissance qu'ils avaient contractée envers le Canada pour son hospitalité. Ils ont bien servi le pays en temps de guerre et en temps de paix. Un grand nombre se sont distingués sous ce rapport. Chacun des autres a travaillé humblement mais utilement pour sa subsistance, a fondé une famille, a appris l'anglais ou le français et contribue selon ses moyens au progrès économique et culturel de notre pays.

Néanmoins, en dépit de ces faits, le nombre des immigrants juifs admis au Canada est remarquablement faible. Je ne veux pas laisser croire que cela est voulu, mais il est très vrai que les règlements récents concernant l'admission de certaines catégories d'immigrants et les mesures plus généreuses qu'on se propose d'appliquer et dont il est tant question dans les journaux ne permettent pas de prévoir l'admission d'un pourcentage notable de Juifs parmi les prochains arrivants. Le plus grand contingent d'immigrants non britanniques que nous ayons admis depuis près de dix ans a été celui des soldats polonais. Sans vouloir critiquer, je tiens à dire que, bien qu'un grand nombre de Juifs aient combattu dans l'armée du général Anders et qu'ils aient partagé les risques de la guerre avec les autres soldats de ce général, il n'y avait que trois Juifs parmi le premier contingent de 2,900 soldats polonais que nous avons admis au Canada. Nous savons que d'autres Juifs de l'armée polonaise, qui auraient dû être admis comme immigrants, se sont vus refuser la permission de se présenter devant les officiers canadiens qui faisaient le choix de ces immigrants.

Quand il a été question de faire venir des femmes pour les faire travailler dans une fabrique de textiles, on a exigé au point de vue religieux une condition qui exclut les Juives. Ce n'est pas là un cas isolé. Bien que la pénurie de main-d'œuvre soit manifeste dans divers champs d'activité, on a pris des mesures pour faciliter l'admission des travailleurs agricoles, des bûcherons et des pêcheurs, toutes catégories de travailleurs dans lesquelles, on le sait, il y a relativement peu de Juifs. Encore une fois, je ne veux pas laisser croire que je critique ces mesures. Je me contente de vous faire observer qu'elles ne contribuent pas à résoudre le grave problème des Juifs qui ont été chassés de leurs foyers.

Les règlements concernant l'admission des parents des citoyens résidant au Canada ont été faits plus généreux par le nouveau décret du Conseil. Cela est de nature à satisfaire une foule de gens qui constataient jusqu'ici l'inanité des efforts

qu'ils faisaient pour aider à leurs amis et parents d'outre-mer à être admis au Canada. Le Gouvernement mérite d'en être loué. Il n'est toutefois ni injuste ni inopportun de dire que ces règlements ferment encore la porte à des proches parents des citoyens canadiens. Nous pouvons dire que ces règlements, tant qu'ils n'incluront pas les cousins germains et leurs enfants, n'auront aucune valeur pour un grand nombre de Canadiens qui désirent venir en aide à leurs parents.

Je désire aussi rappeler au Comité une autre chose qui mérite votre attention. Dans le rapport que vous avez présenté au Sénat, vous avez insisté sur le fait que des familles canadiennes sont disposées à aider des immigrants à s'établir dans notre pays et à devenir d'utiles citoyens. Cela fait plus que garantir que l'immigrant ne deviendra pas une charge pour le pays et cela est de nature à contribuer au progrès de l'économie canadienne. Cela est aussi conforme aux idées progressives concernant la colonisation et l'immigration. Nous demandons donc qu'on modifie les règlements de façon à permettre aux Canadiens de faire venir des immigrants qu'ils peuvent établir, même si ces immigrants ne sont que des parents plus éloignés.

Je désire insister là-dessus. Le problème des réfugiés juifs en Europe est très spécial. Il offre à notre pays une excellente occasion d'obtenir de bons citoyens, et les prochaines générations de Canadiens seront heureuses que ces gens aient été admis au Canada. Notre pays a là une responsabilité dont sa population se rend parfaitement compte. Cela ne se fera pas tout seul et il faudra y accorder une attention toute spéciale en formulant la politique d'immigration du Canada. Nous savons que, dans le passé, ce qu'on a fait de mieux pour l'admission des Juifs dans notre pays a été d'ouvrir les portes à un nombre déterminé d'immigrants juifs. Cela s'est fait ordinairement à la suite d'arrangements conclus avec des chefs de groupements juifs qui garantissaient au gouvernement qu'aucun des futurs immigrants ne deviendrait une charge pour le public et qui s'engageaient à les aider à s'établir et à s'assimiler à la vie canadienne pour devenir de loyaux citoyens. Chacun de ces mouvements d'immigration a réussi, et ce n'est pas par un simple hasard que ces mêmes organismes ont été à la tête de diverses œuvres patriotiques et civiques en temps de paix et dans les jours sombres de la guerre. C'est ainsi que des orphelins de guerre ont été amenés au Canada après la première grande guerre, que plusieurs milliers ont été amenés de Roumanie au cours des années qui ont suivi 1920, que des milliers de réfugiés ont été tablis dans notre pays quelque temps avant la dernière guerre, qu'un millier de réfugiés qui étaient alors en Angleterre ont été établis au Canada et ont prêté leur concours à l'effort de guerre de notre pays.

Je désire insister sur la question des réfugiés et sur la possibilité d'en admettre un certain nombre au pays. Dans le discours qu'il a prononcé le 1er mai à la Chambre des communes, le premier ministre a déclaré que le Gouvernement entendait envoyer des fonctionnaires faire des enquêtes sur place afin que, le moment venu, quelques milliers de ces gens puissent être admis au Canada.

Nous demandons que le Gouvernement consente à laisser entrer au pays un nombre raisonnable de Juifs européens à des conditions sévères et bien déterminées. Notre organisme est prêt à se conformer scrupuleusement à ces conditions dans un esprit de responsabilité à l'égard non seulement de ces immigrants mais de notre pays en général. On pourrait prendre des dispositions en vue de former outre-mer ces gens à des métiers utiles à notre pays et de leur inculquer un véritable sentiment canadien. Ce Comité n'a pas à s'inquiéter outre mesure de la question du transport. Des arrangements spéciaux pourront sans aucun doute être conclus pour faire venir ces gens sans que le transport des immigrants britanniques en souffre. Même si, pour une raison ou pour une autre, ces hommes et ces femmes ne pouvaient pas venir immédiatement au Canada et devaient avoir à attendre un certain temps en Europe, le seul fait de savoir que le Gouvernement canadien veut rester fidèle à ses vieilles traditions en acceptant les gens qui cherchent de nouveaux foyers où l'on respecte la liberté et la dignité humaine, enverra un rayon de lumière dans ce milieu où l'on craint que les protagonistes des grands principes hésitent à les appliquer à l'égard des étrangers.

Il y a quelques jours, le *Times*, de New-York, a publié un appel que le comité des Juifs d'Allemagne, comité très modéré et fort représentatif, a fait au secrétaire général des Nations Unies. Je cite "Comment se fait-il que le monde qui, durant la guerre, a exprimé si souvent sa profonde sympathie pour notre sort tragique, puisse l'oublier si tôt et permettre que des gens qui ont passé six ans dans des camps de concentration végètent durant deux autres années dans des camps de réfugiés?"

Nous devons nous rappeler que lorsque ces gens parlent du "monde" qui les oublie, ils pensent surtout au Canada dont le Gouvernement, durant la guerre, a promis maintes fois qu'il ferait sa part pour secourir ces alliés.

Le temps semble être un élément important dans ces questions. Il y a plusieurs centaines de milliers de réfugiés en Autriche, en Allemagne et en Italie. Ce sont des catholiques, des protestants et des Juifs; environ 60 p. 100 sont catholiques, 20 p. 100 sont juifs et 20 p. 100 sont protestants. Comme nationalité, ce sont généralement des citoyens des pays baltes, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. Ce sont des ouvriers spécialisés, des techniciens, des apprentis ouvriers et des journaliers. Il se trouve que l'intérêt économique du Canada coïncide avec ses obligations morales. Le Canada peut donner un bel exemple aux autres pays en offrant bientôt un foyer à un certain nombre de ces réfugiés. Il en tirera profit en définitive.

En vous remerciant de l'attention que vous m'avez accordée, je désire récapituler certaines de nos demandes :

(1) Que le Sénat recommande la nomination d'une commission de plusieurs membres du Parlement qui seraient chargés d'aller visiter les camps et les logements de réfugiés en Allemagne, en Autriche et en Italie. Le rapport d'une telle commission convaincra le Parlement et le peuple canadien du profit réel que le Canada retirera en permettant immédiatement l'admission de réfugiés;

(2) Que la loi actuelle de l'immigration et ses amendements soient modifiés de façon à permettre l'immigration de tous les proches parents (y compris les cousins germains et leurs enfants) de toute personne légalement admise et résidant au Canada qui est en état de recevoir ces parents et d'en prendre soin.

(3) Que le Canada a un réel besoin d'ouvriers expérimentés dans les industries de la construction et du vêtement et pour les travaux domestiques. Le Canada devrait ouvrir ses portes à des groupes choisis de ces gens.

(4) Que des arrangements devraient être faits avec des organismes sérieux pour le transport de réfugiés dans notre pays avec la garantie collective de ces organismes.

(5) Que l'admission des immigrants au Canada soit règlementée de façon que les distinctions raciales et religieuses ne puissent faire écarter aucun groupe.

Nous avons confiance dans le bon jugement et dans les qualités morales des législateurs canadiens et nous comptons qu'ils voudront bien se hâter de trouver les moyens de seconder les Canadiens qui sont actuellement empêchés de faire venir leurs amis et leurs proches parents, ainsi que ceux qui sont disposés à employer certains ouvriers spécialisés de l'étranger que la loi actuelle ne leur permet pas encore de faire venir. La modification de nos lois, telle que l'annonçait le premier ministre, conformément aux demandes du Congrès des Israélites canadiens, serait profitable à l'économie canadienne et hâterait le rétablissement d'un grand nombre de braves gens qui, après une dizaine d'années de persécution, désirent recommencer une nouvelle existence qui leur sera profitable ainsi qu'à leur patrie d'adoption.

Au nom de mes collègues et du Congrès des Israélites canadiens, je vous présente ces demandes en remerciant le Comité du Sénat d'avoir tenu cette enquête.

L'hon. M. ROEBUCK : J'ai une couple de questions à poser au sujet de cet exposé. Je dois dire tout d'abord que j'apprécie beaucoup les paroles aimables du témoin à l'adresse du Comité et je tiens à le féliciter de son excellent exposé. Toutefois, cet exposé donne l'impression que le Canada, ou ses fonctionnaires de l'immigration manifestent une inégalité de traitement à l'égard de l'admission des Juifs. Je serais bien navré qu'il en fût ainsi, et je puis dire que, d'après ce que je connais de ce qui se passe au ministère de l'Immigration, tel n'est pas le cas. Il

est possible que je ne cherche pas à découvrir cette inégalité de traitement, et que c'est pour cela que je ne la constate pas. Je n'en ai du moins jamais eu connaissance. J'ai constaté que les fonctionnaires de l'Immigration sont disposés, par tous les moyens humainement possibles, à se conformer à ce que vous dites dans votre dernier paragraphe, c'est-à-dire à n'établir aucune distinction pour faire écarter un groupe quelconque. Dois-je comprendre que nous devons déduire de votre exposé qu'il y a inégalité de traitement ?

M. GARBER : Je serais désolé qu'on puisse tirer une telle conclusion de mon exposé. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas délibérément inégalité de traitement au détriment des Juifs, mais qu'une telle inégalité résulte du fait qu'on favorise certaines occupations ; par exemple on favorise l'admission des travailleurs agricoles, des bûcherons et des autres personnes habituées à des occupations de ce genre. Pour les Juifs, c'est une inégalité de traitement parce que, pour une raison ou pour une autre, ces gens ne se sont pas livrés à ces occupations et conséquemment ne peuvent profiter de la préférence ainsi accordée.

L'hon. M. ROEBUCK : Mais n'est-ce pas là une circonstance purement fortuite ?

M. GARBER : Oui, mais il est malheureux que, pour cette raison, nous ne puissions pas bénéficier de l'élargissement des mesures en question. Si la modification comprenait entre autres les tailleurs, les ouvriers de la fourrure, les charpentiers et ainsi de suite, les Juifs pourraient être admis.

L'hon. M. ROEBUCK : Tous les ouvriers de l'aiguille.

M. GARBER : Oui.

L'hon. Mme WILSON : Et les cordonniers.

M. GARBER : Oui. Les Juifs ne se sont peut-être guère livrés à l'agriculture dans notre pays, mais les industries que j'ai mentionnées ont besoin de main-d'œuvre, et les Juifs y ont été jusqu'ici fort utiles.

L'hon. M. HORNER : Il est arrivé que les syndicats ouvriers de notre pays se sont grandement opposés à l'admission de gens qui se destinaient à ces occupations.

M. GARBER : Je crois qu'en ces derniers temps ils ont appuyé nos demandes à ce sujet. M. Hayes pourrait peut-être fournir quelques renseignements là-dessus.

L'hon. M. HORNER : Ils ne se sont pas opposés l'an dernier à l'admission d'agriculteurs.

M. GARBER : Non.

L'hon. M. ROEBUCK : Je désire poser quelques autres questions.

M. GARBER : Je veux dire que les travailleurs organisés ont modifié leur attitude.

M. HAYES : Depuis deux ans, les syndicats ouvriers — je veux dire les deux grands organismes nationaux qui représentent les syndicats les plus importants du Canada, soit le Congrès Canadien du Travail et le Congrès des Métiers et du Travail — ont fait savoir, tant dans leurs conférences annuelles que dans les mémoires annuels que leurs délégués ont présentés au premier ministre, qu'ils sont favorables à une politique comportant l'admission au Canada d'un certain nombre de réfugiés en vue de la solution du problème. Les délégués des syndicats qui, à ma connaissance, représentent les ouvriers et ouvrières employés dans l'industrie du vêtement et des modes, ont accompagné les manufacturiers à Ottawa où ils ont interviewé le ministre du Travail et celui des Ressources, et tous ont été unanimes à demander que les lois soient modifiées de façon à permettre l'admission d'ouvriers expérimentés dans ces métiers.

L'hon. M. ROEBUCK : J'allais dire que deux groupes de réfugiés sont arrivés jusqu'ici au Canada. L'un comprenait 52 personnes et l'autre, 50. Il est donc arrivé jusqu'ici 102 personnes, ce qui n'est pas suffisant pour permettre de juger de l'attitude du ministère quant au choix de ses immigrants.

L'hon. Mme WILSON : Nous savons bien que, s'il y a eu inégalité de traitement à l'égard des Polonais dans l'armée même, nos fonctionnaires n'en sont pas responsables. J'ai pris connaissance des chiffres. Je sais qu'on s'en est tenu à un type particulier de Polonais. J'ai pu me renseigner à ce sujet.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est avec l'armée polonaise que nous avons traité.

L'hon. Mme WILSON : Oui, il y a eu là inégalité de traitement et à l'égard des Juifs et à l'égard des protestants.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous dites, à la page 3 de votre exposé, que le récent élargissement des catégories d'immigrants admissibles, " ne permet pas de prévoir l'admission d'un pourcentage notable de Juifs parmi les prochains arrivants." Vous ne devez sûrement pas vous attendre à ce que nous mentionnions un groupe religieux en particulier quand nous élargissons les cadres des règlements.

M. GARBER : Certainement non.

L'hon. M. ROEBUCK : Je tenais à élucider ce point tout de suite.

M. GARBER : Des citoyens juifs du Canada ont présenté des demandes régulières pour l'admission de parents. Or si nous limitons les parents aux catégories désignées à l'heure qu'il est, bien peu de Juifs pourront être admis. Si les catégories étaient étendues de façon à inclure les cousins germains, il y aurait chance d'en faire admettre davantage. Je ne parle pas du motif de la mesure, mais de ses conséquences.

L'hon. M. ROEBUCK : Oui.

M. GARBER : La mesure ne doit spécifier aucune croyance ou race.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous devez reconnaître que les plus proches parents doivent avoir priorité.

M. GARBER : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : De ce côté, la désignation des catégories est satisfaisante. Vous voulez bien que préférence soit accordée au fils ou à la fille, au frère ou à la sœur, avant qu'on admette le cousin.

M. GARBER : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : La classification actuelle est donc parfaite.

M. GARBER : En effet.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous ne la critiquez nullement ?

M. GARBER : Non.

L'hon. M. ROEBUCK : Mais vous espérez qu'après avoir admis ces gens nous élargirons les catégories de façon à admettre les cousins avec leurs familles.

M. GARBER : C'est bien cela.

L'hon. M. ROEBUCK : Je suis d'accord avec vous sur ce point.

M. GARBER : Oui.

L'hon. M. MOLLOY : Je n'ai rien à dire contre les Juifs, mais je désire connaître votre opinion sur un point. Supposons que nous admettions un certain groupe de dix mille Juifs. Quel est, d'après vous, le pourcentage de ces gens que nous verrions se livrer à l'agriculture, à l'industrie forestière ou à l'industrie minière ?

M. GARBER : Ce pourcentage serait probablement très faible.

L'hon. M. MOLLOY : Très faible ?

M. GARBER : D'après ce que nous savons de ces gens qui sont actuellement en Europe, je pense que bien peu ont été formés à ces occupations.

L'hon. M. MACKINNON : N'est-ce pas pour les travaux agricoles que nous avons fait venir les Polonais ?

M. GARBER : Oui.

L'hon. M. MACKINNON : Pensez-vous que les Juifs de l'armée ne sont pas faits pour les travaux agricoles ?

M. GARBER : Si on leur dit qu'ils devront travailler sur une ferme durant un an ou deux, ils le feront, mais je vous dis bien franchement que ces hommes n'ont nullement été formés aux travaux agricoles. La plupart des Juifs qui étaient dans l'armée polonaise venaient des villes. En Pologne, les Juifs pouvaient difficilement s'établir sur des fermes, même s'ils le désiraient.

L'hon. M. ROEBUCK : Je lis dans le paragraphe no 4 des demandes que vous avez formulées : " Que des arrangements devraient être faits avec des organismes sérieux pour le transport de réfugiés dans notre pays avec la garantie collective de ces organismes ". Voulez-vous expliquer cela et nous donner quelques détails à propos de votre organisme ? Que demandez-vous et qu'est-ce que votre association est disposée à faire ?

M. GARBER : Voulez-vous me permettre de demander à M. Hayes de répondre à cette question ?

L'hon. M. ROEBUCK : Oui.

M. HAYES : Je suis l'auteur de cette demande. Je pensais à ce qui est arrivé aux Etats-Unis il y a un an et demi. Au système de contingentement qui existe là-bas, on a ajouté ce qu'on appelle les instructions Truman, instructions qui ont été données par le président en vue de venir en aide aux réfugiés autres que ceux qui peuvent être admis en obtenant des affidavits de parents. En vertu de ces instructions, des associations reconnues par le Gouvernement et disposées à s'engager comme telles au moyen d'affidavits, assument une responsabilité légale que la loi ne permettait jusque là qu'aux parents. Environ neuf mille immigrants ont été ainsi admis avec cette garantie. On n'est pas allé plus loin, comme on aurait peut-être dû le faire. Les associations responsables sont celles reconnues par le ministère intéressé. C'est-à-dire que si une association reconnue peut obtenir la permission de faire venir un certain nombre d'immigrants, déterminé d'avance, certains réfugiés qui n'ont pas de parents dans notre pays pourront être autorisés à y venir sous la garantie collective de cette association qui s'engage à en prendre soin.

L'hon. M. ROEBUCK : Voilà une situation qui a besoin d'être élucidée. Votre association est disposée à faire quelque chose. M. Garber a dit que, si l'on vous permettait de faire venir ces gens, la question du transport importait peu et que vous vous occuperiez de ce problème.

M. HAYES : Cela ne veut pas dire que nous créerons des navires quand il n'y en a pas, mais il arrivera que ces gens, dès qu'ils sauront qu'ils peuvent, à une certaine époque déterminée, aller s'établir dans un certain endroit, s'y prépareront. Le malheur est qu'un grand nombre de ces gens ne sont pas en état de savoir où ni quand ils trouveront un refuge. Même si les conditions du transport ne peuvent s'améliorer avant cinq ans ou plus, ces gens se prépareront chaque jour à leur future existence, fortifiés par la pensée qu'ils auront un jour un refuge. Ils sauront qu'ils pourront un jour venir au Canada ou dans tout autre pays qui les acceptera.

L'hon. M. HORNER : Il peut se trouver d'excellents immigrants qui n'ont pas de parents dans notre pays.

M. HAYES : Oui.

L'hon. M. HORNER : Et il peut aussi y avoir d'autres gens.

M. HAYES : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : Avez-vous actuellement des représentants en Europe ?

M. HAYES : Oui, nous avons des représentants dans les camps de personnes déplacées en Allemagne et en Autriche. C'est le comité intergouvernemental pour les réfugiés. Cet organisme a environ trois cents représentants parmi lesquels se trouvent quelques Canadiens qui sont au courant de la situation en Allemagne, en Autriche et en Italie.

L'hon. M. ROEBUCK : Et si l'on vous permettait de faire venir un certain nombre d'immigrants, enverriez-vous des hommes en Europe pour s'en occuper ?

M. HAYES : Il y a là des hommes qui travaillent présentement avec le Comité international pour les réfugiés et avec les représentants du gouvernement canadien.

L'hon. M. ROEBUCK : Votre association est-elle disposée à payer les frais de transport de ces gens au lieu de demander au Gouvernement de s'en charger ?

M. HAYES : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous paieriez le transport ?

M. HAYES : Nous n'avons pas encore réglé ces détails. Nous avons pensé que le comité intergouvernemental avait certains fonds pour payer les frais de transport des personnes déplacées. Si cet organisme s'en charge, nous n'aurons pas à nous en occuper, mais j'imagine que, dans les cas où le comité international ne s'en occuperait pas, l'association intéressée aurait à y voir.

L'hon. Mme WILSON : Autrefois le ministère de l'Immigration était disposé à admettre au pays une ou deux personnes membres d'une famille. Je pense que cela pourrait s'appliquer aux immigrants juifs. Par exemple, on demande d'admettre les cousins. Il se peut que certains réfugiés n'aient pas d'autres parents ailleurs qu'au Canada, vu la persécution dont ils ont été victimes sous le régime nazi.

M. HAYES : Il y a un précédent à cela. Au cours des années de guerre, le gouvernement canadien, à notre demande, a tenu à faire sortir des réfugiés du Portugal, de Tangers et de l'Espagne. Ces gens avaient échappé à la Gestapo et s'étaient rendus en Espagne ou au Portugal. Le Gouvernement canadien a consenti à admettre un certain nombre de ces réfugiés à condition que nous garantissons d'en prendre soin, ce que nous avons fait. Il a aussi admis des réfugiés qui étaient en panne à Shanghai. Là encore notre garantie collective a été acceptée par le Gouvernement. Ce n'est donc pas une idée nouvelle.

L'hon. M. ROEBUCK : Votre association s'est aussi occupée de l'immigration de mille enfants de France.

M. HAYES : C'est là un troisième exemple de ce dont je parlais. Le Gouvernement a annoncé récemment l'adoption d'un décret permettant l'admission de mille enfants avec notre garantie collective.

L'hon. M. ROEBUCK : Pouvez-vous nous dire ce que vous faites à ce sujet ?

M. HAYES : Dans cette affaire, nous nous proposons de travailler en étroite coopération avec le Canadian Welfare Council. Nous n'avons encore conclu aucune entente, mais j'imagine qu'il en sera comme en 1942, alors que nous avons obtenu la permission de faire venir cinq cents enfants de France. A ce moment-là, nous avons conclu des arrangements avec le ministère et avec le Canadian Welfare Council. Nous nous sommes entendus avec les gouvernements de toutes les provinces de l'Ouest, depuis le Manitoba jusqu'à la Colombie-Britannique, et avec leurs ministères du bien-être de l'enfance qui s'engagèrent à trouver des refuges pour ces enfants. Nous entendons faire la même chose dans ce cas-ci.

L'hon. Mme WILSON : M. Cresswell peut nous parler des cultivateurs juifs qui se sont établis dans l'Ontario.

M. CRESSWELL : Deux ans avant la guerre, nous avons fait venir un certain nombre de cultivateurs juifs, la plupart de la Lithuanie. Ils se sont presque tous établis dans la région de Niagara et ils ont obtenu un succès remarquable.

L'hon. M. ROEBUCK : Je remarque qu'à la fin de l'excellent mémoire de M. Cresswell, il y a une annexe : "Voici un tableau indiquant le nombre des personnes déplacées qui, à la fin de l'année dernière, recevaient des secours de l'UNRRA dans les zones britannique, américaine et française de l'Allemagne ainsi qu'en Autriche et en Italie. (Ces chiffres ne comprennent pas les centaines de milliers d'autres personnes déplacées qui n'étaient pas inscrites)." M. Garber ne reconnaît peut-être pas l'exactitude des chiffres mentionnés ici, mais il y est dit que le pourcentage des agriculteurs chez les Polonais est de 32.02. Chez les Tchécoslovaques, 25 p. 100. Chez les Juifs, 5.15 p. 100. Le pourcentage n'est inférieur à ce dernier que chez les Grecs, où il est de 3.73, et chez les Autrichiens, où il est de 2.39. On voit donc, d'après les chiffres de M. Cresswell, que le pourcentage des agriculteurs chez les Juifs est très bas. Vous ne reconnaissez peut-être pas l'exactitude de ces chiffres, monsieur Garber.

M. GARBER : Je suis surpris.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous pensiez que le chiffre était moindre.

M. GARBER : Oui. Cela provient du fait que, dans maints pays, les Juifs ne peuvent pas posséder de terre.

L'hon. M. ROEBUCK : Dans quels pays ?

M. GARBER : Je ne veux pas remonter bien loin en arrière, mais je sais qu'en Pologne il était très difficile à un Juif de cultiver la terre.

L'hon. M. ROEBUCK : La moyenne générale pour tous ces gens est de 23.26 pour cent.

M. GARBER : Oui.

Le PRÉSIDENT : Où en sommes-nous maintenant ?

L'hon. M. ROEBUCK : Nous voulons écouter M. Hayes.

Le PRÉSIDENT : Continuez, monsieur Hayes.

M. SAUL HAYES : Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, car les demandes en question sont les plus importantes que nous ayons à formuler, mais je tiens à déclarer catégoriquement que nos relations avec les fonctionnaires du ministère de l'Immigration ont été ce qu'a dit le sénateur Roebuck. Nous n'avons pas à nous plaindre. J'ai travaillé avec eux durant quelques années et je n'ai eu connaissance d'aucun cas d'inégalité de traitement ou de favoritisme. Je dois dire que les fonctionnaires du ministère de l'Immigration se sont toujours montrés très courtois à notre égard et qu'ils ont toujours suivi les prescriptions de la loi aussi scrupuleusement et aussi honnêtement que possible. Nous ne voulons pas créer une impression contraire. Si nous l'avons fait, il faut s'en prendre à la rédaction de notre exposé, car les faits ne justifieraient pas une telle impression.

L'hon. M. ROEBUCK : Je tenais à ce que cela fût dit.

M. HAYES : Je désire maintenant revenir sur ce que nous croyons être du favoritisme. A propos des cultivateurs polonais, on a dit que seulement trois Juifs se trouvaient parmi les quelque 2,800 qui sont arrivés et qui font partie des 4,000 qu'on a décidé d'admettre au Canada. La faute n'en est pas aux fonctionnaires canadiens de l'Immigration, mais aux officiers polonais qui ont refusé aux Juifs de faire des démarches auprès des fonctionnaires canadiens de l'Immigration. En dépit du faible pourcentage d'agriculteurs qu'il y avait dans l'armée polonaise, il s'en trouvait plus que trois qui pouvaient faire leur demande d'admission. A notre connaissance, il y avait dans l'armée polonaise au moins cinquante soldats juifs qui avaient le droit de demander à immigrer au Canada, mais on ne le leur a pas permis. Les fonctionnaires canadiens de l'Immigration là-bas ou à Ottawa n'ont eu rien à y voir.

L'hon. M. ROEBUCK : Ni les fonctionnaires du ministère du Travail qui étaient là.

M. HAYES : Pas à notre connaissance.

L'hon. M. HORNER : Voulez-vous dire qu'on a laissé aux officiers polonais le soin de faire le choix ?

M. HAYES : D'après nos renseignements, tous les campements de l'armée polonaise ont été visités. Les soldats étaient obligés de s'adresser à leurs officiers pour avoir la permission de quitter leur campement.

L'hon. M. HORNER : Si c'est là ce qui se passait, je ne vois guère pourquoi on y a envoyé des représentants du Canada. On aurait bien pu laisser la chose entre les mains des officiers polonais.

M. HAYES : Il y a eu d'abord un choix préliminaire avant que ces hommes parussent devant le fonctionnaire canadien. Ce dernier ne pouvait évidemment aller voir quelque deux cent mille soldats polonais. Après le choix préliminaire, les noms furent envoyés au fonctionnaire canadien. C'était l'unique façon pratique de procéder.

L'hon. M. HORNER : Je me suis trouvé sur un train avec un groupe de ces hommes qui se rendaient sur des fermes dans la Saskatchewan. Je demandai à l'un de ces Polonais qui savait parler anglais : " Vous avez déjà travaillé sur une ferme ? " Il me répondit qu'il n'avait jamais de sa vie travaillé sur une ferme, mais qu'il avait travaillé dans une banque. Je lui rétorquai que je pensais que tous ces soldats polonais avaient de l'expérience dans les travaux agricoles. Celui-là n'en avait pas. Je ne sais pas combien des autres en avaient.

M. HAYES : Notre première recommandation est : " Que le Sénat recommande la nomination d'une commission de plusieurs membres du Parlement qui seraient chargés d'aller visiter les camps et les logements de réfugiés en Allemagne, en Autriche et en Italie. "

La raison de cette recommandation, c'est que, bien que plusieurs Canadiens aient visité les camps, soit à titre professionnel comme attachés à l'UNRRA, soit comme aumôniers attachés à l'armée canadienne, et que la situation dans ces camps leur soit familière, il est malheureux qu'aucune mission officielle n'y ait été envoyée, si ce n'est un groupe de fonctionnaires de l'Immigration qui y sont allés récemment pour une certaine fin. Il semble cependant qu'on devrait songer à faire en sorte que les mandataires du peuple canadien et le peuple canadien lui-même obtiennent des renseignements directs sur ces camps, sur les personnes qui y sont détenues, sur leur valeur, leurs aptitudes, leur passé et leur désir de venir s'établir au Canada. Nous n'avons en effet que les témoignages des individus qui travaillent dans ces camps et qui prétendent que le Canada perd une occasion magnifique en n'invitant pas ces réfugiés à venir s'établir ici. A part cette façon de nous renseigner sur la situation de ces réfugiés et sur leurs aptitudes, nous n'y avons envoyé aucune commission comme l'ont fait quelques autres pays, entre autres le Brésil.

Le second point, au sujet de l'élargissement des catégories pour l'admission des proches parents de citoyens canadiens, a été traité par M. Garber ainsi que dans la réponse à la question relative à la garantie collective.

Je désire faire une déclaration au sujet de l'établissement d'industries " réfugiées " dans notre pays, et à ce sujet je veux déposer ici un exemplaire du *Commerce extérieur* du 22 février 1947. C'est une publication autorisée par l'hon. James A. MacKinnon, ministre du Commerce. Aux pages 331, 332 et 333 de cette publication, il y a un article dans lequel il est dit que soixante-cinq firmes d'origine étrangère, dont le rendement annuel total atteint cinquante millions de dollars, sont maintenant établies au Canada. Il y est aussi dit qu'en 1944, il y avait cinquante-six usines employant six mille personnes et dont le rendement était estimé à quarante-trois millions de dollars. Dans cet article sont mentionnés quelques exemples notables d'entreprises " réfugiées ", comme Bata Shoe Company, Louis Fischel Glove Company, Kœner Brothers, John Petrik Limited, Andreef Sporting Goods, Huntingdon Woollen Mills et cinq ou six autres.

On peut lire avec intérêt cet article qui indique les grandes choses accomplies par un grand nombre de réfugiés qui ont été admis dans notre pays et qui démontre ce que les aptitudes de ces gens peuvent apporter au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est là un document officiel émanant du ministère du Commerce, n'est-ce pas ?

Le PRÉSIDENT : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : Le secrétaire pourrait-il s'en procurer un certain nombre d'exemplaires pour les envoyer à chacun des membres du Comité ?

L'hon. Mme WILSON : Nous recevons tous ces documents.

Le PRÉSIDENT : Nous en recevons un exemplaire chaque mois.

L'hon. M. BUCHANAN : Je pense que la proposition est opportune, car les comptes rendus de nos délibérations parviennent à un grand nombre de gens au Canada. Les renseignements contenus dans cet article sont importants, et vous avez dit qu'ils n'occupent que l'espace de deux ou trois pages ?

M. HAYES : Oui, monsieur, pas plus.

L'hon. M. BUCHANAN : Je pense que cela ne grossirait guère notre compte rendu.

Le PRÉSIDENT : Si personne n'y voit d'objection, nous allons faire résumer ces deux ou trois pages ou nous allons les insérer en entier dans notre compte rendu.

L'hon. M. BUCHANAN : Ces deux ou trois pages n'occuperaient guère d'espace dans notre compte rendu.

L'hon. Mme WILSON : Je crois que cela en vaut la peine.

M. HAYES : Je me permets de vous signaler un livre intitulé *Refugees in America*, qui a paru récemment. C'est un rapport du comité pour l'étude de la récente immigration venue d'Europe. Ce livre a été publié sous d'intéressants auspices : ceux de l'American Christian Committee for Refugees, de l'American Friends Service Committee, du Catholic Committee for Refugees, du National Refugees Committee, du United States Committee for the Care of European Children et du National Service to Foreign Born of the National Council of Jewish Women. Ce livre est extrêmement intéressant. Bien qu'il n'y soit question que de ce qui se fait aux Etats-Unis, la lecture de quelques chapitres fournira des réponses à plusieurs questions que les gens se posent souvent, par exemple sur les sujets suivants : les réfugiés comme citoyens, l'organisation de la vie des réfugiés, leur ajustement social et culturel, les éléments qui comptent dans leur adaptation sociale, la solution des problèmes des réfugiés et ses aspects internationaux. La raison qui m'a fait choisir ce livre est d'abord la qualité des associations sous les auspices desquelles il a été publié, puis la valeur des personnalités composant le comité qui a étudié cette question. Nous y voyons les noms d'Alvin Johnson, de Joseph P. Chamberlain, de Dorothy Canfield Fisher, de Rufus M. Jones, de Clarence E. Pickett, de William Rosenwald, de George N. Shuster, ainsi qu'une liste de trois pages de personnages qui patronnent cet ouvrage. Si le Comité n'a pas déjà pris connaissance de ce livre, j'ose en recommander la lecture. C'est une source de renseignements très intéressants.

Le PRÉSIDENT : Vous pensez que nous devrions en faire notre livre de chevet.

M. HAYES : Il aidera peut-être à faire dormir.

L'hon. M. BUCHANAN : Quand vous parlez des enfants réfugiés, vous voulez parler des orphelins, n'est-ce pas ?

M. HAYES : En effet.

L'hon. M. BUCHANAN : Si vous les faites venir ici, comptez-vous les voir adopter par des familles juives ?

M. HAYES : C'est notre intention.

L'hon. M. BUCHANAN : Vous n'auriez aucune difficulté sous ce rapport.

M. HAYES : Nous ne le pensons pas, car nous avons reçu un grand nombre de demandes depuis quelques années de la part de familles qui désirent adopter des enfants. Nous avons beaucoup d'expérience de ce côté, ayant fait des investigations préliminaires dès 1942, quand la question a été soulevée pour la première fois.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous n'avez alors eu aucune difficulté ?

L'hon. M. MOLLOY : A combien s'élèveraient les frais pour chaque enfant ?

M. HAYES : Je ne saurais répondre à cette question.

L'hon. M. MOLLOY : Approximativement ?

M. HAYES : Pour faire venir un enfant ici ?

L'hon. M. MOLLOY : Oui.

M. HAYES : Ma foi, les dépenses seraient les suivantes. Je crois que la plupart de ces enfants ne seraient pas sous la juridiction du Comité intergouvernemental pour les réfugiés. Je ne sais trop ce que seraient les frais de transport. Mes amis du Pacifique-Canadien sont peut-être mieux renseignés que moi là-dessus. Peut-être \$150.

M. CRESSWELL : Cela dépend de l'âge.

M. HAYES : Jusqu'à dix-huit ans.

M. CRESSWELL : Environ \$150.

M. HAYES : Puis il y aurait le coût de la recherche de foyers dans le pays et les honoraires des membres du personnel des services sociaux qui font des enquêtes sur les familles désireuses d'adopter des enfants, afin de s'assurer que ces familles répondent aux exigences des diverses lois provinciales concernant les soins à donner aux enfants adoptés. Il faut ensuite ajouter ce que coûtera l'entretien de l'enfant en attendant qu'on ait trouvé à le placer dans une famille. Je crois que le plus gros de la dépense serait le coût du transport.

L'hon. M. BUCHANAN : Y aurait-il un triage en Europe avant le départ de ces enfants ?

M. HAYES : Je présume qu'on leur appliquerait les mêmes règlements qu'à toutes les personnes désireuses d'émigrer au Canada. C'est-à-dire qu'ils seraient conduits au bureau de l'Immigration du Canada à Paris ou à La Haye ou dans une autre ville européenne, et les fonctionnaires de l'Immigration se renseigneraient sur la santé des enfants et prendraient les autres mesures de précautions exigées par la loi. En d'autres termes, d'après ce que j'en connais, la seule différence qu'il y a entre ce groupe d'aspirants immigrants et tout autre, c'est qu'il faut qu'un décret du Conseil soit adopté pour les admettre. A part cela, ce serait à peu près la même façon de procéder.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

L'hon. M. ROEBUCK : Ce décret du Conseil n'a pas encore été adopté, n'est-ce pas ?

M. HAYES : Oui, il l'a été.

L'hon. Mme WILSON : Vous rappelez-vous le nom du colonel qui a lancé le projet de faire venir cinq cents enfants dans l'Alberta ?

L'hon. M. BUCHANAN : Je n'ai jamais entendu parler de ce colonel.

L'hon. Mme WILSON : Il avait élaboré un excellent projet.

L'hon. M. ROEBUCK : Avez-vous le texte de ce décret du Conseil ? Si vous l'avez, vous pourriez le verser au compte rendu.

M. HAYES : Le décret du Conseil porte le no 1647 et il a été approuvé le 29 avril 1947 sur recommandation du ministre des Mines et Ressources.

C. P. 1647

COPIE CERTIFIÉE conforme au procès-verbal d'une assemblée du Comité du Conseil Privé, approuvée par Son Excellence le Gouverneur Général le 29 avril 1947.

Le Comité du Conseil Privé a pris connaissance d'un rapport, en date du 21 avril 1947, du ministre des Mines et Ressources, établissant que, le 2 octobre 1942, autorisation a été accordée pour l'admission au Canada de cinq cents orphelins juifs de France, avec l'entente que l'admission de cinq cents autres pourrait être autorisée pourvu qu'assurance soit donnée que ce deuxième groupe pourra être convenablement placé et qu'on en prendra soin ;

Que le contrôle subséquent de la France par l'ennemi a empêché le départ de ces enfants ; et

Que le Congrès des Israélites canadiens a sollicité, pour des motifs humanitaires, le renouvellement de l'autorisation accordée en 1942.

Le ministre, reconnaissant que l'approbation de cette requête contribuera dans une certaine mesure à résoudre le problème des personnes déplacées, et tenant compte de l'aspect humanitaire de la question, recommande que les dispositions du décret du Conseil C.P. 1647, en date du 21 mars 1931, tel qu'il a été subséquentement modifié, soient mises de côté au sujet de mille orphelins juifs âgés de moins de dix-huit ans, qui peuvent sous les autres rapports se conformer aux dispositions de la loi et des règlements de l'Immigration. L'expression "orphelin" signifie un enfant qui a perdu son père et sa mère, et telle admission doit être, quant à la réception, au placement et aux responsabilités en cas de charge publique, sujette aux garanties que le ministre des Mines et Ressources jugera satisfaisantes.

Le Comité du Conseil Privé agréé la recommandation ci-dessus et en sollicite l'approbation.

Le greffier adjoint du Conseil privé.

A. M. HILL.

L'hon. M. ROEBUCK : Est-ce tout, monsieur Hayes ?

M. HAYES : En ce qui me concerne, oui. Je vous remercie de votre attention.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous nous avez certainement donné des renseignements intéressants et nous sommes heureux que vous soyez venu.

M. HAYES : Nous avons été très heureux qu'on nous ait offert cette occasion de venir.

Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes très reconnaissants des renseignements que nous avons obtenus.

Nous allons ajourner à demain à dix heures et demie.

APPENDICE " A "

Extrait du *Commerce extérieur*

OTTAWA, le 22 février 1947.

LES INDUSTRIES " REFUGIEES " PRODUISENT UNE LARGE VARIETE DE MARCHANDISES

Soixante-cinq firmes d'origine étrangère d'une production brute évaluée à cinquante millions de dollars, maintenant établies au Canada. — Elles procurent du travail et fournissent des marchandises pour la consommation domestique ou étrangère — L'introduction de nouvelles techniques est avantageuse pour ce pays.

Le Canada encourage l'établissement d'industries " réfugiées ", créant ainsi du travail pour un plus grand nombre de gens, produisant des marchandises de consommation déjà en faible approvisionnement au pays et fournissant des denrées à exporter aux autres pays, en échange de denrées requises pour maintenir notre présent régime de vie. On calcule que soixante-cinq firmes dans cette catégorie font maintenant affaires au Canada et que leur rendement brut global est d'environ cinquante millions de dollars. Outre la production de nouveaux articles pour la consommation domestique et l'expédition à l'étranger, ces industries, en certains cas, ont introduit de nouvelles méthodes techniques qui contribuent au développement de ce pays.

Dépenses en salaires, matières premières et énergie

Un examen de la situation, effectué par le Bureau fédéral de la Statistique, montre qu'en 1944 il y avait cinquante-six industries " réfugiées " en opération au Canada. Elles employaient six mille ouvriers et avaient une production brute totale d'environ quarante-trois millions de dollars. On calcule qu'elles utilisaient des matières premières d'une valeur de vingt-deux millions de dollars et qu'elles payaient près de dix millions de dollars en salaires. Leurs dépenses en combustible et électricité s'élevaient à quelque \$448,000. Le vaste champ d'action dans lequel se répartissent ces industries ressort du tableau suivant, qui indique que le plus grand nombre se livraient à la production des tissus et de leurs produits, quoique les établissements produisant des produits du bois et du papier eussent un rendement brut global plus élevé.

INDUSTRIES " REFUGIEES " AU CANADA EN 1944

Groupes industriels	Nombre d'usines	Nombre d'employés	Production brute
Produits animaux	5	858	\$11,340,165
Tissus et produits textiles	21	1,259	6,786,505
Produits du bois et du papier.....	10	1,887	12,720,355
Fer et ses produits	5	1,314	8,595,831
Produits minéraux non métalliques	3	50	193,939
Produits chimiques et connexes	4	76	348,990
Industries diverses	5	187	978,463
Produits végétaux	2)	265	1,956,672
Produits métalliques non ferreux.....	1{		
Total	56	5,896	\$42,920,920

Des firmes qui se livraient à la fabrication des tissus et de leurs produits, trois fournissaient de la fibre de lin ; quatre, des bas et des tricots ; cinq, des lainages,

comprenant de l'étoffe et des filés ; cinq, d'autres textiles principaux, renfermant du fil de coton, des filés et de l'étoffe de coton, des étoffes teintes et finies, des étoffes étroites, de la soie et des soiries ; et quatre des tissus secondaires, comprenant des vêtements d'hommes, des vêtements de dames et des corsets.

Industries établies dans cinq provinces

Ces industries se trouvaient dans cinq des neuf provinces du Canada, avec vingt-six dans l'Ontario, vingt-cinq dans le Québec, trois en Colombie-Britannique, une dans Manitoba et une autre dans la Saskatchewan. Il est évident que ces firmes avaient projeté et préparé leur établissement de longue main, vu qu'une seule, une fabrique de jouets en bois d'assez peu d'importance, est entrée en liquidation. Nous indiquons brièvement ci-après onze exemples d'importantes industries dans ce groupe, avec une indication de l'origine de leurs directeurs, du caractère des affaires auxquelles elles se livrent et de la façon dont elles contribuent au commerce extérieur du Canada.

Onze exemples caractéristiques

La Bata Shoe Company of Canada, Limited, située à Batawa, Ontario, est d'origine tchécoslovaque. Elle possède trois établissements, employant plus de quatre cents ouvriers. Après avoir collaboré d'une façon importante à l'effort de guerre en produisant une large variété de machines compliquées pour la fabrication de matériel de guerre, ces usines sont presque toutes transformées aujourd'hui pour opérer en temps de paix. Leurs principaux produits sont des chaussures de dames, mais des machines pour la cordonnerie et même des moulinets de pêche sont aussi fabriqués.

La Louis Fischl Glove Company, Limited, établie à Prescott, Ontario, est d'origine tchécoslovaque. Elle a deux établissements qui emploient près de deux cents ouvriers et produit une large variété de gants de haute qualité.

La Kœner Brothers, Limited, que nous trouvons à New-Westminster, (C.-B.), a une origine tchécoslovaque. Cette firme a commercialisé pour la première fois, sur une haute échelle l'utilisation du tsuga de l'Ouest, qui porte assez souvent aujourd'hui le nom de pin d'Alaska. Ses trois établissements produisent une large variété d'articles en bois finis, dont les bois à parquets, des boîtes et des planchettes pour boîtes.

La Prencos Progress and Engineering Corporation, située à Toronto, est d'origine tchécoslovaque. Cette firme a commencé ses opérations vers le début de la dernière guerre, dans une vieille étable, et s'est développée rapidement jusqu'au point de produire des appareils pour les forces armées, dont des lance-flammes. Elle a été complètement transformée et fabrique maintenant une catégorie d'articles comprenant des ajustages pour brûleurs d'huile et des appareils hydrauliques et de freinage pour avions.

La John Petrik, Limited, établie à Woodstock, Ontario est d'origine hongroise. Cette firme donne de l'ouvrage à plus de cent personnes et se livre à la production de porcelaine d'ornement. A mesure que se développeront les affaires, deux autres ateliers seront établis au Canada et un peut-être aux États-Unis.

L'Industrial Steel and Fibre, Limited, située à Montréal, est d'origine roumaine. Cette firme a aidé durant la guerre à produire de nouveaux contenants pour les obus, permettant ainsi de faire de grosses économies. Elle est à se transformer aujourd'hui en vue de la production d'une large variété de contenants.

La A. Andreef Sporting Goods, Limited, installée à Montréal, est d'origine belge et russe. Elle s'établit en 1939 pour la fabrication de raquettes de tennis et de skis de modèle européen. Durant la guerre, elle a produit des skis laminés pour l'armée et des courbes de consolidation pour vaisseaux. Elle a été outillée de nouveau pour fabriquer en temps de paix, et un nouvel établissement à Ste-Thérèse donnera de l'ouvrage à 125 personnes.

La maison L'Hoir Aluminum and Stainless Steel Products, Inc., située à Lévis, (P.Q.), est d'origine belge. Cette firme fut établie durant la dernière partie de la

guerre par un technicien expérimenté dans le travail des métaux, et surtout dans ceux du groupe non ferreux. Différentes pièces composantes pour les munitions furent fabriquées, mais l'établissement a été transformé en vue de la production d'ustensiles et d'appareils en aluminium, en acier inoxydable et en autres métaux. Il emploie quelque soixante-cinq ouvriers.

La Tricotex Company, Limited, établie à Sherbrooke, (P.Q.), est d'origine tchécoslovaque. Un certain nombre de produits textiles, dont des doublures de gants, sont fabriqués par cette firme.

Le Huntingdon Woollen Mills, Limited, située à Huntingdon, (P.Q.), a une origine polonaise. Elle a construit une vaste lainerie moderne pour la production d'étoffe pour pardessus.

La Staroba Industrial Research Company, Limited, située à Toronto, est d'origine tchécoslovaque. Cette firme, qui avait à l'origine des relations avec l'organisme Bata, produit aujourd'hui des instruments de précision de haute qualité.

Organisation de maisons d'exportation-importation

Outre l'établissement d'industries "réfugiées" qui se livrent à la fabrication même de différents produits, un certain nombre de nationaux expérimentés d'autres pays ont organisé des maisons d'importation et d'exportation. Elles peuvent ainsi mettre à profit la longue et précieuse expérience qu'elles ont acquise dans le commerce extérieur, et leurs entreprises respectives contribuent très utilement au commerce extérieur de ce pays.

1947
SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DE

L'Immigration et du Travail

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule No 7

SÉANCE DU JEUDI 8 MAI 1947

Président : l'honorable James Murdock, C. P.

TÉMOINS :

- M. Karel Buzek, Toronto, Ontario, secrétaire national de l'Alliance tchécoslovaque nationale du Canada.
- M. Rudolph Koren, Toronto, Ontario, président de l'Alliance tchécoslovaque nationale du Canada.
- M. Sven Stadius, Toronto, Ontario, secrétaire de l'Association torontoise pour l'avancement des intérêts finlandais.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président : l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	McGeer,
Blais,	Dupuis,	Molloy,
Bouchard,	Euler,	Murdock,
Bourque,	Fedland,	Pirie,
Buchanan,	Haig,	Robertson,
Burchill,	Hardy,	Robinson,
Calder,	Horner,	Roebuck,
Campbell,	Hushion,	Taylor,
Crerar,	Lesage,	Vaillancourt,
Daigle,	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Véniot,
David,	McDonald (<i>Shédiac</i>)	Wilson.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“Que le comité permanent de l'Immigration et du travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C. chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris :

- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis:

Et que ledit comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 8 MAI 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présent : Les honorables sénateurs Murdock (*président*), Buchanan, Daigle, Horner, Hushion, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shédiac*), Malloy, Robinson, Roebuck, Taylor, Wilson — 12.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947, lui ordonnant d'étudier le fonctionnement et l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

L'honorable sénateur Daigle est entendu. Il lit et dépose une résolution de l'Association professionnelle des hôteliers de la province de Québec. Celle-ci recommande l'immigration au Canada de chefs de cuisine et de cuisiniers d'expérience, des pays d'Europe.

M. Karel Buzek, de Toronto, Ontario, secrétaire national de l'Alliance tchécoslovaque nationale du Canada, lit et dépose un mémoire par lequel l'Alliance recommande l'admission au Canada des Tchécoslovaques, parents des Canadiens d'origine tchécoslovaque.

M. Rudolph Koren, de Toronto, Ontario, président de l'Alliance tchécoslovaque nationale du Canada, est entendu au sujet de l'immigration au Canada des Tchécoslovaques.

M. Sven Stadius, de Toronto, Ontario, secrétaire de l'Association torontoise pour l'avancement des intérêts finlandais, lit et dépose un mémoire rédigé de l'Association pour l'avancement des intérêts finlandais, sur l'immigration au Canada des personnes déplacées d'Europe. Ce mémoire contient un exposé de l'histoire du peuple finlandais.

A 11 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne au mercredi 14 mai, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité

H. ARMSTRONG.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

Le JEUDI 8 MAI 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, nous pouvons commencer. Le sénateur Daigle, notre collègue, m'a dit qu'il désire nous faire une communication. Si il n'y a pas d'objections, nous l'entendrons tout d'abord :

L'hon. M. DAIGLE : Je donne lecture :

A sa réunion régulière, tenue le 5 mai 1947 à son siège, 4 est rue Notre-Dame, à Montréal, l'Association professionnelle des hôteliers de la Province, qui compte cinq cent quarante-cinq adhérents, a adopté la résolution suivante:

Considérant que la province de Québec possède les attraits qui attirent les touristes;

Considérant que l'industrie touristique est la plus lucrative de la province;

Considérant que pour maintenir le flot des touristes dans la province il faut surtout leur offrir de bons repas, une bonne table;

Considérant que tous les efforts tentés par les hôteliers pour offrir aux visiteurs des repas de premier ordre se sont heurtés au manque de chefs de cuisine compétents;

Considérant qu'il n'existe pas d'école qui permette aux hôteliers de remédier à cette lacune;

Considérant que faciliter l'entrée au pays de chefs de cuisine de France et de Suisse constitue le seul moyen qui permette de se procurer des chefs de cuisine et des cuisiniers compétents;

Considérant que tous les grands hôtels des Etats-Unis ont à leur emploi de ces chefs de cuisine qualifiés;

Considérant qu'en facilitant l'immigration au pays de susdits chefs de cuisine de France ou de Suisse, le Gouvernement Canadien rendrait un service inestimable, non seulement à la Province de Québec, mais au Canada dans son ensemble;

M. A. E. Gosselin, propriétaire de l'hôtel King-George, de Sherbrooke, appuyé par M. J.-A. Dorais, propriétaire de l'hôtel Saint-Jean, de Saint-Jean, propose que la présente résolution soit transmise au Comité de l'immigration pour faire connaître à ses honorables membres les vues de l'Association professionnelle des hôteliers de la Province. Adopté à l'unanimité;

Copie conforme.

L'administrateur,
GERARD DELAGE

Le PRÉSIDENT : Ceci semble être une combinaison de l'immigration et du tourisme.

L'hon. M. ROEBUCK : Nous approuvons tous l'idée relative aux bons repas.

L'hon. M. DAIGLE : Cette résolution constitue une requête à notre Comité demandant de faciliter autant que possible l'immigration de chefs de cuisine et de cuisiniers des pays alliés d'Europe. Cette société groupe 545 adhérents.

L'industrie hôtelière a pris au Canada un tel développement ces dix dernières années, qu'aujourd'hui la demande de chefs de cuisine de premier ordre a épuisé l'offre. On en est donc réduit à prendre des cuisiniers n'ayant que trois ou quatre ans d'expérience à l'armée. Dans la grande majorité des cas, les hôteliers en recrutent derrière les comptoirs où l'on dispense des eaux gazeuses et dans les boîtes à sandwich. Très souvent il arrive que ces gens ne sont que des cuisiniers de gargote.

Si l'industrie hôtelière de notre pays doit prospérer et s'améliorer, elle aura de plus en plus besoin, dans un prochain avenir, de spécialistes de premier ordre. Quelques-uns de nos plus grands hôtels ont des écoles de cuisine où, sous la direction de leurs chefs, se forment des cuisiniers. Mais cet enseignement est à leur propre usage. Il est très peu utile aux hôtels indépendants et moins importants.

Je tiens aussi à vous signaler que dans plusieurs autres institutions, telles que les hôpitaux et autres, ainsi que dans des maisons particulières on a grand besoin de cuisiniers et de domestiques. Je présume qu'en procédant par sélection prudente nous pourrions nous procurer des spécialistes de cette catégorie et des domestiques dont nous avons tant besoin au Canada. Cette recommandation, ainsi que d'autres que formulera le Comité, recevra j'en suis certain, l'attention favorable du Gouvernement. et je suis certain que toutes les régions de notre pays en tireront avantage.

Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes très obligés de votre exposé.

L'hon. M. HUSHION : Le gouvernement de la province n'a-t-il pas une école où cinq ou six cents élèves apprennent la cuisine ? Ne fonctionne-t-elle pas sous la direction de l'Association des Hôteliers, à Montréal ?

L'hon. M. DAIGLE : Oui, je crois qu'elle fonctionne depuis quelque temps.

L'hon. M. HUSHION : Depuis trois ou quatre ans.

L'hon. M. DAIGLE : Mais je ne crois pas qu'il en sorte des hommes ayant les capacités qu'on exige des chefs de cuisine.

L'hon. M. HUSHION : La cuisine, après tout, n'est que la cuisine et nous avons au Canada d'aussi bons chefs et d'aussi bons cuisiniers qu'ailleurs. Mon argument c'est que le Gouvernement a une école. Je conçois que l'on peut manquer de chefs de cuisine, mais je sais que dans le Québec nous avons une école de cuisine. Son premier objet est la formation de cuisiniers et de chefs de cuisine.

L'hon. M. DAIGLE : On y peut former des cuisiniers, mais je ne crois pas qu'il en sorte des chefs qui puissent tenir l'emploi de chefs de cuisine dans les grands hôtels de Montréal.

Le PRÉSIDENT : De toute façon, c'est très intéressant.

L'hon. M. DAIGLE : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : Peut-être n'est-ce pas tant la qualité que le nombre des chefs. Indépendamment de leur qualité, leur nombre peut-être insuffisant à répondre à la demande.

L'hon. M. DAIGLE : Ils sont trois ou quatre cents.

L'hon. Mme WILSON : Je crois que tous les hôtels éprouvent des difficultés à trouver des chefs, pour ne rien dire de celle que l'on éprouve à trouver des domestiques pour les maisons particulières.

L'hon. M. ROEBUCK : Nous avons ici, ce matin, une délégation des Finlandais et je ne serais pas étonné qu'ils puissent nous fournir des cuisiniers et des chefs de cuisine. Nous avons l'honneur de recevoir deux délégations des sociétés

de Tchécoslovaques et de Finlandais du Canada. Comme il y a deux messieurs de la société Tchécoslovaque, je suppose que nous devrions la recevoir la première. Leur délégation se compose de M. Rudolph Koren, président de L'Alliance tchécoslovaque Nationale au Canada. M. Karel Busek, l'accompagne. Il est secrétaire de cette société qui groupe, pour ainsi dire la totalité de la population d'origine slovaque au Canada. Pas toute, mais presque toute.

Nous avons aussi M. Sven Stadius, de la Société pour l'avancement des intérêts finlandais, ainsi que M. Lockstrom, ancien fonctionnaire domicilié à Ottawa, qui s'intéresse beaucoup à ces délibérations.

Je voudrais d'abord présenter M. Koren.

Le PRÉSIDENT : Très bien, vous avez la parole, monsieur Koren.

M. KOREN : M. Busek est notre secrétaire et il a rédigé un mémoire. Je serais heureux que vous lui permettiez de vous le présenter.

Le PRÉSIDENT : Oui, c'est très bien.

L'hon. M. ROEBUCK : Naturellement, j'ai cité le président d'abord.

Le PRÉSIDENT : Oui, nous pouvons entendre M. Busek. Il peut donner lecture du mémoire.

M. BUSEK : Ainsi que notre grand ami, l'honorable sénateur Roebuck l'a indiqué, nous représentons l'Alliance Tchécoslovaque du Canada. J'aimerais vous présenter ce mémoire qui a été préparé par l'Alliance Tchécoslovaque du Canada.

Monsieur le président et honorables sénateurs, l'Alliance Tchécoslovaque nationale du Canada et ses adhérents, que nous représentons, est grandement honorée par l'invitation de comparaître de nouveau devant vous.

L'an dernier, le 24 juillet, nous avons présenté un mémoire au nom de ce groupe de Canadien qui sont d'origine Tchèque et Slovaque. Cette année nous avons peu d'arguments nouveaux à ajouter à ceux que nous formulions alors. Pour cette raison nous avons hésité à accepter l'invitation du sénateur Roebuck, de crainte d'abuser par répétition du temps précieux de ce Comité. Par son invitation pressante, le sénateur Roebuck a manifesté de nouveau le profond intérêt qu'il porte au travail de notre organisme. Il a indiqué que notre contribution à la documentation que le Comité étudie n'est peut-être pas sans valeur.

Tout d'abord nos adhérents nous ont priés de vous exprimer publiquement la gratitude de notre organisme. Il ne fait aucun doute que le Comité sénatorial de l'immigration a servi l'an dernier une cause très utile. Comme résultat de ses travaux, le public dans son ensemble est mieux informé et a manifesté une plus grande compréhension des choses de l'immigration.

Les suggestions formulées dans notre mémoire de l'an dernier se ramenaient à quatre :

1. Mesures pour accélérer le transport au Canada de parents au premier degré de Canadien en mesure d'assurer leur subsistance.
2. Elargissement, lorsque les facilités de transport le permettront, des catégories de parents admissibles au Canada.
3. Suppression de la Classification injuste et arbitraire des immigrants en classes admissibles ou non par priorité selon la race et la nationalité.

Il est possible que vous vous souveniez que ceci avait trait à l'immigration de priorité et de non priorité. Avant la guerre, par exemple, les Allemands avaient la priorité sur les Tchèques.

L'hon. M. ROEBUCK : Il n'en va plus de même maintenant.

M. BUSEK : Non, en effet. Une administration désintéressée applique à l'immigration une méthode à base de renseignements et d'enquête compréhensive dans le cadre du Ministère des Mines et Ressources.

Quant au fonds, nos représentations sont aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a un an. Nos adhérents expriment leur satisfaction de ce que plusieurs mesures qu'ils ont préconisées aient été acceptées par le Comité et qu'elles aient fait l'objet de mesures préliminaires de réalisation du Gouvernement. C'est ainsi que nous avons été très heureux de lire au rapport définitif du Comité, le paragraphe 4 qui recommande: "Qu'on s'efforce de trouver des navires, tout en tenant compte du rapatriement et de la préférence à accorder aux parents et aux connaissances des citoyens canadiens qui se chargent du soin et de l'installation des nouveaux venus et qui sont en mesure et consentants de le faire."

Nos adhérents sont aussi très heureux que la légation du Canada à Prague, récemment ouverte, puisse commencer à s'occuper de cas d'immigration de Tchécoslovaquie. Cependant nous nous demandons encore si on ne pourrait pas faire quelque chose de plus pour accroître les possibilités de transport, prendre, par exemple des mesures de transport d'urgence de femmes et d'enfants de Canadiens qui veulent aller retrouver leur mari et leur père au Canada.

Nous avons dit l'an dernier l'espoir du père, séparé de sa famille durant la guerre et même depuis plus longtemps, de la retrouver au Canada et que si on abolissait son espoir il ferait en sorte d'aller la revoir en Europe. En ce qui a trait à nos adhérents, il semble que notre allégation a reçu la confirmation des faits. Plusieurs centaines d'entre eux, au cours de l'année dernière, sont partis pour leur pays natal. Plusieurs se sont embarqués dans des ports américains sur d'anciens transports de l'armée à installation genre dortoir. Sans tenir compte de leur intention au départ, combien nous reviendront s'ils sont dans l'alternative de retourner seuls au Canada ou de rester indéfiniment en Europe au sein de leur famille. Vraisemblablement cette alternative ne se posera pas au très grand nombre, mais même si elle ne s'impose qu'à quelques centaines, cela compte. Si ces hommes et leurs familles, simplement faute de navires, restent en Europe, cela ne servira pas l'intérêt national du Canada. C'est pourquoi, cette année, nous revenons sur l'argument no 1 de notre mémoire de l'an dernier. Ne pourrait-on faire quelque chose pour accroître les possibilités du transport, même dans des conditions primitives de confort ?

On a fait droit en grande partie à notre deuxième demande de l'an dernier, ayant trait aux catégories de parents admissibles au Canada. Les règlements de l'immigration ont été assouplis et élargis. Dans quelle mesure cet assouplissement a-t-il été la conséquence du splendide travail du Comité ? Nous ne pouvons que le conjecturer. Quelle que soit l'impulsion nous avons instruite de nos adhérents de vous transmettre et par vous au gouvernement, l'expression du bonheur que ces modifications leur ont apporté.

Nous voudrions cependant demander qu'on les assouplisse encore de manière que soient admissibles tous les parents, mariés ou célibataires et même ceux qui n'ont aucun lien de parenté avec des Canadiens, si ceux-ci en assument la responsabilité à leur arrivée.

Tout ce que contient ce mémoire est honnêtement évident et a déjà été formulé. Ce qui nous intéresse surtout c'est le jeu des forces en présence. Si seulement tous les intéressés pouvaient se rappeler que c'est maintenant qu'il faut assouplir et modifier les règlements. Si le Canada perd des gens à cause de lenteurs peu justifiées, ce sera peut-être pour toujours. Nous estimons que l'avenir du Canada tient en grande partie à la solution heureuse et rapide de ces problèmes.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup.

L'hon. M. ROEBUCK : Voudriez-vous nous dire combien on compte de Canadiens d'origine tchécoslovaque ? Quelle est votre estimation ?

M. BUZEK : Le recensement de 1941 donne le chiffre de 49,912.

L'hon. M. MOLLOY : Combien d'entre eux sont naturalisés ?

M. BUZEK : Je dirais le plus grand nombre. Toutefois un certain nombre n'ont pu obtenir leur naturalisation parce que leur famille était encore là-bas. Les autorités hésitaient à les accepter à cause de cela.

L'hon. M. ROBUCK : Quelle était leur occupation principale ?

M. BUZEK : Ils sont tous venus vers 1920. A cette époque la sélection était plutôt restreinte. Elle était limitée aux gens de la classe ouvrière. Plusieurs n'en sont pas sortis. Ils vinrent au pays à l'époque de la dépression et ils durent rester dans cette classe.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il des colonies de Slovaques ?

M. BUZEK : Oui, à Esterhazy et à Rosetown, en Saskatchewan. Ce ne sont pas des colonies très considérables. Ce sont des établissements agricoles.

L'hon. M. ROEBUCK : La plupart sont répartis dans la population.

L'hon. M. HORNER : Saint-Walburg, en Saskatchewan ?

M. BUZEK : Oui, c'est exact.

L'hon. M. HORNER : La question que je veux maintenant poser est celle-ci. Vous avez parlé de certains de ces gens qui retournent à leur famille. En raison du fait que les Allemands sont expulsés d'une partie de la Tchécoslovaquie, n'est-il pas possible qu'il n'y ait plus de place pour ces gens dans leur propre pays ? Quelle est la situation ? Ces gens sont-ils toujours désireux de revenir ? N'avez-vous pas des personnes déplacées là-bas ?

M. BUZEK : Non. Nous plaidons la cause de Canadiens qui ont été séparés de leur famille pendant la guerre et qui ont vécu dans l'espoir qu'elle pourrait venir les retrouver au pays. Leur espoir ne s'est pas réalisé. Il y a deux ans que la guerre est finie et il est encore très difficile de faire venir les familles à cause du manque de moyens de transport.

L'hon. M. HORNER : Crôyez-vous possible que certains de ces gens puissent désirer rester et ne pas revenir ?

M. BUZEK : Si leur départ au Canada est retardé longtemps.

Le PRÉSIDENT : Certains sont retournés là-bas chercher leur famille.

M. BUZEK : Oui. Comme ils ne pouvaient faire venir assez vite leur famille au Canada, ils sont allés la rejoindre là-bas.

L'hon. M. ROEBUCK : Etes-vous au fait des dispositions prises par notre ministère de l'Immigration pour assurer le retour de ces gens et de leurs familles ?

M. BUZEK : Juridiquement, je pense qu'il n'y a pas de difficultés.

L'hon. M. ROEBUCK : Savez-vous si ces gens ont pris au départ des dispositions quelconque pour assurer leur retour ?

M. BUZEK : Je n'en suis pas sûr.

Le PRÉSIDENT : Ces Tchèques qui sont retournés chez eux, à leur famille ne sont pas citoyens Canadiens, n'est-ce pas ?

M. BUZEK : Plusieurs le sont.

Le PRÉSIDENT : Leur séjour a été assez long ?

M. BUZEK : Oui.

L'hon. Mme WILSON : Les représentants de l'Alliance suédoise canadienne américaine ont déclaré qu'ils établiraient un service de transport si le Gouvernement prenait les dispositions pour réunir les immigrants là-bas.

Le PRÉSIDENT : Etes-vous au fait de la déclaration du représentant de la ligne suédoise. Il a déclaré que sa compagnie était disposée à établir un service de transport par autobus ; le saviez-vous ?

M. BUZEK : Non.

L'hon. Mme WILSON : Il a dit qu'elle avait actuellement un service limité, depuis deux mois.

M. BUZEK : Je n'en crois pas moins à l'insuffisance du transport océanique.

L'hon. Mme WILSON : Oui, mais il a dit que la compagnie pourrait prendre ses dispositions si elle pouvait se procurer les navires.

Le PRÉSIDENT : Procurez-vous le fascicule no 4 de nos délibérations de cette année. Vous y trouverez la déclaration relative au service de transport.

L'hon. M. ROEBUCK : Nous nous rappelons très bien votre excellent exposé de l'an dernier. Nous avons alors étudié la question à fond. On nous a informé de la réussite des Tchèques et des Slovaques au Canada. Il n'est pas nécessaire d'y revenir. Mais je tiens à rappeler la chose pour qu'elle soit mentionnée dans nos comptes rendus.

L'hon. Mme WILSON : Vous n'incluez pas les Ruthènes ?

M. BUZEK : Non.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous entendrons cet autre monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK : Oui. M. Koren.

M. KOREN : M. le président, mesdames et messieurs, je voudrais répéter ce qui a été dit quant à la situation des Canadiens qui vont en Europe. J'entends les nouveaux Canadiens. J'ai vu beaucoup de gens partir là-bas voir leurs amis. Certains y sont restés parce que les choses traînaient et certains autres parce qu'ils avaient l'impression qu'ils ne pourraient ramener avec eux leur famille assez tôt. La plupart des nouveaux Canadiens le sont depuis dix-sept ans. Le dernier groupe est arrivé en 1930 et cela fait dix-sept ans de séparation de leur famille. Pour n'importe qui, c'est une bien longue période.

L'hon. ROEBUCK : Oui.

M. KOREN : J'étais récemment en Tchécoslovaquie, en compagnie de M. Buzek. Nous venons d'en arriver. J'ai vu quelques familles pendant mon séjour. Leurs pères sont au Canada. Pratiquement, nous en avons vu un grand nombre. Elles étaient au désespoir au sujet de leurs pères qui étaient au Canada. Elles voulaient savoir pourquoi ils ne les faisaient pas venir là-bas ou pourquoi ils ne revenaient pas à elles.

Le PRÉSIDENT : Quelles étaient ces familles ? Quel âge avaient les enfants.

M. KOREN : Les pères étaient ici depuis 17 ans et les enfants avaient 17, 18, 20, 24 ans et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT : Je vois.

M. KOREN : Quelques-uns ont pu aller là-bas, immédiatement avant la guerre. En conséquence il peut y avoir dans quelques familles des enfants plus jeunes. Mais ces cas sont très peu nombreux. J'estime que nos nouveaux Canadiens déclinent en raison de la situation.

L'hon. M. ROEBUCK : Leur nombre décline.

M. KOREN : Oui, leur nombre diminue.

L'hon. M. ROEBUCK : Oui.

M. KOREN : L'Europe, du moins ce que nous en avons vu, est très atteinte. Il y a là-bas du travail pour tous. En conséquence ceux qui visitent l'Europe peuvent y trouver du travail. Ils estiment qu'autant vaut rester là-bas dans leurs familles étant donné qu'il est si difficile de les faire entrer avec eux au Canada, en raison des circonstances. J'y pensais en me plaçant d'un point de vue de l'intérêt que présente l'accroissement de la population du Canada. Il semble qu'il y perde par suite de cette situation.

L'hon. M. ROEBUCK : Quelle est la situation de ceux qui émigrent de Tchécoslovaquie au Canada ? Le Gouvernement le leur permet-il ?

M. KOREN : Il le permet aux épouses et aux enfants, je crois, jusqu'à l'âge de 16 ans et aux parents, et aux épouses, bien entendu.

L'hon. M. ROEBUCK : Oui.

M. KOREN : A l'époque où nous étions là-bas, nous avons posé la question aux fonctionnaires du Gouvernement. Ils nous répondirent qu'ils avaient besoin de tous les hommes et qu'ils n'étaient pas en faveur de l'émigration.

L'hon. M. HORNER : Quel est, selon vous, le nombre de ceux qui sont retournés là-bas ? Quelle est la densité de la population ? Comment est la terre ? Est-elle abondante ?

M. KOREN : Oui, la région orientale de la Tchécoslovaquie est agricole.

L'hon. M. HORNER : Oui.

M. KOREN : La Bohême, qui est Tchèque, est industrielle.

L'hon. M. HORNER : Dans la région agricole y a-t-il de grandes fermes ?

M. KOREN : Oui. Il y a des centaines d'années, nous avons de grands propriétaires, possédant des milliers d'âcres de terre. Mais, depuis 1919, la terre a été répartie entre les habitants, vous savez.

L'hon. M. ROEBUCK : A quel prix est la terre ?

M. KOREN : Quel prix ?

L'hon. M. ROEBUCK : Oui. A quel prix pouvez-vous acheter une ferme là-bas ?

M. KOREN : Les prix sont sensiblement les mêmes qu'ici, non pas le prix de la terre, mais le coût de la vie.

L'hon. M. ROEBUCK : Ce que je veux dire, c'est le prix de la terre.

M. KOREN : La terre coûte davantage parce que, naturellement, la Tchécoslovaquie n'a pas l'étendue du Canada.

Le PRÉSIDENT : Combien coûte un âcre de terre là-bas ?

M. KOREN : La bonne terre reviendrait à \$200 l'âcre.

L'hon. M. HORNER : La terre est encore propriété individuelle, elle n'est pas propriété de l'Etat.

M. KOREN : Non. Mais certaines propriétés confisquées sont détenues par l'Etat.

L'hon. M. HORNER : La terre est affermée, elle n'est pas vendue.

M. KOREN : Oui. C'est exact.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il tendance à la rendre propriété d'Etat ?

M. KOREN : Non. J'ai vu plusieurs de nos adhérents là-bas. De temps à autre un individu se présente au bureau et veut faire une affaire, un marché et acheter du bien. Il y a de très petits lopins de terre, et ainsi de suite.

L'hon. M. MOLLOY : Avez-vous dit que le Gouvernement était opposé à ce que les gens quittent le pays ?

M. KOREN : Oui, il est opposé au départ des travailleurs, de 18 à 50 ans.

L'hon. M. MOLLOY : Expliquez, je vous prie.

M. KOREN : Les travailleurs entre les âges de 18 et de 50 ans.

L'hon. M. MOLLOY : On veut garder ces gens ?

M. KOREN : Oui.

L'hon. M. MOLLOY : Alors, à quoi bon notre effort. Pourquoi essayer de les faire venir ici ?

M. KOREN : C'est ça. L'an dernier, lorsque nous parlions de la possibilité de faire venir les familles ici, nous avons l'impression que le gouvernement Tchécoslovaque émettrait des passeports aux membres des familles de Canadiens.

Le PRÉSIDENT : Même à celles dont quelques-uns des enfants avaient plus de 18 ans.

M. KOREN : Oui, du sexe féminin, spécialement. Si la demande de travailleurs est très forte, la demande de travailleuses est faible.

Le PRÉSIDENT : Nous avons besoin de main-d'oeuvre féminine.

L'hon. Mme WILSON : J'ignore si tous ici ont vu la photographie de la famille d'Ottawa qui est retournée en Tchécoslovaquie. Elle se composait de l'homme, de la femme et d'au moins dix enfants.

M. KOREN : Oui, dix. Nous connaissons personnellement la famille.

L'hon. Mme WILSON : La collectivité d'Ottawa lui fit au départ une belle démonstration d'amitié.

L'hon. M. ROEBUCK : Apparemment ces gens peuvent trouver de la place à bord pour quitter le pays, mais pas pour venir au Canada.

L'hon. Mme WILSON : Oui. Vos gens ressemblent beaucoup aux Ukrainiens qui vinrent de là-bas et furent atteints par la dépression.

M. KOREN : Oui, ils leur ressemblent beaucoup.

L'hon. Mme WILSON : Il y a certains ouvriers spécialisés établis ici qui aimeraient beaucoup faire venir des gens de Tchécoslovaquie.

M. KOREN : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : Y a-t-il des Tchécoslovaques parmi les personnes déplacées ?

M. KOREN : Très peu.

Le PRÉSIDENT : Y en a-t-il en Allemagne ou en Autriche ?

M. KOREN : La plupart ont été renvoyés en Tchécoslovaquie.

L'hon. Mme WILSON : Tandis que je suis ici je veux vous montrer le travail d'un Tchèque qui est au Canada. Il est un véritable artiste.

(De la céramique est étalée).

L'hon. M. ROEBUCK : Dites-nous comment vous avez trouvé ces choses. Sont-elles fabriquées au Canada ?

L'hon. Mme WILSON : Cet artisan est établi à Cobourg et, bien entendu, la demande est beaucoup supérieure à sa capacité de production. Il était professeur d'art céramique en Tchécoslovaquie, avant de venir au Canada. Il a développé un style canadien.

Le PRÉSIDENT : Ces attitudes sont frappantes de vérité.

L'hon. Mme WILSON : Il a beaucoup de talent. Il ne produit pas rapidement. C'est un véritable artiste.

M. KOREN : Oui, c'est une des principales industries de Tchécoslovaquie.

L'hon. M. ROEBUCK : Vraiment ?

M. KOREN : Oui, il y a un important débouché pour ces objets et notre production est insuffisante à répondre à la demande qui existe pour eux. Nous en avons vu en cours de fabrication pendant notre séjour là-bas.

L'hon. Mme WILSON : Et des gants aussi.

M. KOREN : Oui. Des gants et du verre taillé.

Le PRÉSIDENT : Qu'est-ce que c'est, de l'argile ?

M. KOREN : Oui.

L'hon. M. ROEBUCK : Vernie ?

M. KOREN : Oui.

L'hon. Mme WILSON : Emaillée.

L'hon. M. ROEBUCK : Oui, non pas vernie.

L'hon. M. DAIGLE : Combien se vendaient ces pièces ?

L'hon. Mme WILSON : Je ne sais trop, mais je crois que l'artisan en obtient \$15 l'unité.

M. KOREN : Elles sont toutes faites à la main.

L'hon. Mme WILSON : Mme Cook les a achetées et je les avais dans mon bureau. J'ai vu de très belles pièces, des chevaux, et autres. Eaton et Birks prendront tout ce qu'il peut produire.

L'hon. M. HORNER : Alors il n'y a guère de possibilité de faire venir des gens de votre pays, hormis de la main-d'oeuvre féminine. Le gouvernement tchécoslovaque en aucun cas ne donnerait des passeports aux travailleurs.

M. KOREN : J'estime que ce n'est que temporaire. Nous sommes allés en Tchécoslovaquie et nous y avons vu les dégâts énormes de la guerre. Il faut reconstruire les routes, les ponts, relever les immeubles et ainsi de suite.

L'hon. M. HORNER : On a expulsé quelque chose comme deux millions d'Allemands.

M. KOREN : En effet.

L'hon. M. HORNER : Naturellement, cela a fait de la place.

M. KOREN : Oui, plus de place pour les Slovaques.

L'hon. M. HORNER : Oui.

M. KOREN : Au cas, messieurs, où vous décideriez d'admettre les immigrants de plus de dix-huit ans, ce ne serait que justice d'étendre le privilège aux Tchécoslovaques. Lorsque la reconstruction du pays sera terminée, je crois que nous en pourrions tirer des immigrants. Par exemple la guerre a entraîné la perte de 900 ponts; que les Allemands ont fait sauter, ont complètement détruits.

L'hon. M. ROEBUCK : Des gens charmants ?

M. KOREN : Certains de ces grands ponts sont encore dans les rivières. Pour les remplacer on a construit des ponts provisoires, en bois. Il faudra les remplacer à leur tour par des ponts permanents. Nous avons vu des villes entières rasées au sol, les maisons, les tunnels les installations du port, tout et tout. Il y a beaucoup à faire. Ce qui s'est produit en Europe centrale se retrouve en Tchécoslovaquie. Je crois que le pays a besoin de travailleurs pour reconstruire, mais lorsque ces travaux auront été exécutés, je pense qu'il y aura des gens qui voudront venir au Canada. Le gouvernement leur donnera sans doute des passeports et même voudra qu'ils émigrent ici.

L'hon. M. ROEBUCK : Avais-je raison de dire que pratiquement tous les Tchécoslovaques du Canada sont de votre société ?

M. KOREN : Oui. Nous avons 93 succursales au Canada.

L'hon. ROEBUCK : Vous n'êtes pas divisés.

M. KOREN : Non.

L'hon. M. ROEBUCK : De façon sérieuse tout au moins.

M. KOREN : Non.

L'hon. M. ROEBUCK : Ils sont tous du même organisme.

M. KOREN : Une organisation nationale.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est ce que je veux dire.

M. KOREN : Cette société est un organisme de charité; nous avons collaboré étroitement avec la Croix Rouge Canadienne pendant la guerre. Je saisis l'occasion, tandis que je suis ici, de dire, si vous me le permettez, que les Tchécoslovaques sont très reconnaissants au Canada, et au membres du Parlement du Canada. Le président Bénès nous dit, lorsqu'il nous reçut, qu'il n'oublierait jamais les moments heureux qu'il a passés au Canada. Il ajouta que le Canada l'intéressait beaucoup

et que si les circonstances le lui permettent un jour, c'est au Canada qu'il viendra passer ses vacances.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est, je crois, tout ce que nous avons à vous demander.

Le PRÉSIDENT : Voici qui vous renseignera sur le service de transport.

M. KOREN : Le service de transport de la Tchécoslovaquie à la Suède ?

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. KOREN : Il existe déjà.

Le PRÉSIDENT : Ceci vous renseignera exactement.

L'hon. M. ROEBUCK : Tout ce que nous demandons, c'est plus de navires.

Le PRÉSIDENT : Je me suis demandé s'il serait bon de consigner au compte rendu le nombre de gens de ces différents pays qui sont censés habiter le Canada. J'ai sous la main ces chiffres dans un tract et si il n'y a pas d'objections je vais les faire publier dans le compte rendu, immédiatement à la suite du mémoire déposé.

L'hon. M. ROEBUCK : D'accord.

Le PRÉSIDENT : Une édition récente d'un opuscule intitulé: "Aperçu Canadien Rapide" donne les chiffres officiels qui suivent, quant à l'origine des gens des divers pays d'Europe qui habitent le Canada :

Tchèques et Slovaques	42,912	Russes	83,708
Finlandais	41,683	Italiens	112,765
Autrichiens	37,715	Polonais	167,485
Belges	29,711	Israélites	170,241
Roumains	24,689	Hollandais	212,863
Yougoslaves	21,214	Scandinaves	244,603
Grecs	11,692	Ukrainiens	305,929
Hongrois	54,598	Allemands	464,682

L'hon. M. ROEBUCK : Nous avons aussi un représentant de l'Association pour l'avancement des intérêts finlandais au Canada, M. Sven Stadius. Je désirerais lui demander de nous parler maintenant.

M. STADIUS : J'ai eu l'honneur de comparaître devant le Comité il y a un an. Je lui suis certainement très reconnaissant de me fournir l'occasion d'être ici de nouveau pour répondre à toutes les questions qu'il vous plaira de me poser sur ce qui concerne le peuple finlandais. Un autre monsieur devait être ici présent aujourd'hui, M. Kingley Graham, C.R., président honoraire de notre Association pour l'avancement des intérêts finlandais et aussi consul honoraire de Finlande. Malheureusement une maladie sérieuse dans sa famille l'a empêché de venir. J'ai le mémoire qu'il devait lire aujourd'hui. Il m'a prié de vous le lire à sa place.

Monsieur le président, honorables sénateurs :

1. J'ai eu l'occasion, l'automne dernier, de déposer un mémoire au Comité. La Politique d'immigration étant définie, je suis heureux d'amplifier de quelques faits ce rapport, lequel, j'ai confiance, sera de quelque utilité à l'honorable Comité.

2. Je parle ici des Scandinaves et particulièrement des Finlandais que j'inclus dans ce groupe. Nous nous rendons tous compte que leur désir d'émigrer est une incitation à venir dans un pays où fonctionne un gouvernement démocratique de type identique à celui de leur pays. Nous croyons que le facteur démocratique est un aimant qui les attire vers le monde occidental. Lorsqu'elles examinent les titres à l'admissibilité des immigrants, je sais que les autorités considèrent deux choses. Premièrement en ce moment, surtout ce que l'on pourrait appeler l'immigration à brève échéance. C'est l'approche humanitaire au problème dont la solution est de donner l'occasion d'entrer au Canada à ces malheureux déplacés qui existent de peine et de misère en Europe à raison de circonstances sur lesquelles ils n'exercent aucun contrôle. La plupart des Canadiens se rendent compte que ces gens, dans une

certaine proportion, peuvent devenir des citoyens précieux. Ils se rendent également compte que parmi eux il peut y avoir des ratés, en raison de leur inadaptabilité aux conditions du pays. A titre de citoyen de la ville de Toronto, je déclare que nous avons une sérieuse crise de l'habitation, mais que nos magasins et notre commerce suffisent aux besoins du consommateur. Il est donc à désirer que l'immigrant s'établisse en territoire neuf, qu'il n'ajoute pas par sa présence à un encombrement, à une situation qui s'est révélée très difficile, même pour nos anciens soldats et leurs familles. Je le sais, nous sommes tous d'accord lorsqu'il s'agit de peser nos responsabilités avant d'autoriser un immigrant à s'établir à la ville. Nous devrions considérer d'abord le cas des cultivateurs, des bûcherons et des mineurs. Dans le cas des femmes célibataires nous devrions considérer celles qui sont disposées à accepter des emplois de domestiques. Il semblerait qu'en tenant compte de toutes les destructions infligées au continent européen, nous pourrions rétablir ici un grand nombre de personnes déplacées, les orienter vers ces travaux jusqu'à ce que nos propres anciens combattants aient été convenablement logés et établis. J'estime que, en rétablissant ses anciens soldats, le Canada a fait une très belle oeuvre. Mais je n'admets pas encore qu'elle soit terminée. D'ici un an ou deux nous aurons à nous occuper d'un grand nombre d'hommes qui auront conquis des diplômes industriels, scientifiques et professionnels. Leur succès, leur bien-être devra l'emporter sur l'immigration. Secondement: notre immigration à longue portée. Du point de vue de l'avenir et du développement du Canada au cours de la prochaine décennie, c'est la plus importante. Il est respectueusement suggéré que ces immigrants devront être choisis dans les pays dont les habitants se sont révélés dans le passé assimilables aux conditions canadiennes et qui sont susceptibles de contribuer de façon définie au développement du Canada dans l'avenir. A de très rares exceptions près, les Finlandais et les Scandinaves ne sont pas poussés à quitter leurs pays et il est très rare qu'ils aient été déplacés.

Dirigeons notre attention sur les Finlandais. Nous savons que dans leur pays ils sont d'une race distincte, apparentée probablement, au cours des siècles révolus, aux peuples Hongrois et Estoniens. Ils parlent une langue distincte qui ne se rapproche pas de la langue russe, parlé à l'Est, ni de la langue suédoise, parlé à l'Ouest. Il y a cependant environ 400,000 Suédois sur la côte occidentale de la Finlande. Ceux-ci parlent suédois. Ils y ont vécu depuis quelques 300 ans. Pour cette raison, les deux langues finnoise et suédoise sont des langues officielles de cette démocratie.

4. La première immigration finlandaise en Amérique remonte en 1641. Les premiers Finlandais s'établirent dans l'Etat du Delaware. Plus tard ils commencèrent à émigrer au Canada. Ce mouvement remonte à 1870. Nous estimons qu'il y a cinquante ou soixante mille Finlandais ou descendants de Finlandais, actuellement au Canada. Depuis 1919 un système de gouvernement républicain a été instauré en Finlande et fonctionne depuis. Le président est élu pour six ans. Il est élu par 300 Electeurs désignés au suffrage universel. La Chambre est élue pour trois ans et compte 200 députés. Les ministres qui sont nommés par le Président, doivent avoir la confiance de la Chambre. A la suite de la dernière élection et en dépit de l'influence et de la pression exercées par certaines agences, 24 candidats communistes furent élus. On croit qu'advenant une élection, cette minorité serait sensiblement diminuée. La moitié, environ, de la population tire sa vie de l'agriculture et travaux connexes. Soixante-dix pour cent de la population agricole possèdent de la terre. Approximativement 10 p. 100 prennent leur terre en fermage. Le reste se compose d'ouvriers agricoles. A peu près 75 p. 100 du pays est en forêt. La relation de la forêt à la terre cultivée est la plus élevée de l'Europe. La forêt est d'une grande importance dans la vie économique des cultivateurs. L'industrie de la pâte et du papier constitue la grande masse des exportations de la Finlande.

5. La Finlande n'a que deux villes industrielles importantes: Helsingfors et Turku, dont la population est respectivement de 350,000 et 50,000. Dans le reste

du pays il n'y pas d'autres villes importantes, mais des agglomérations de 3,000 et de 4,000 habitants sont réparties sur son territoire.

6. Le système scolaire finlandais est tel qu'il enseigne à tous les enfants à lire et à écrire : il n'y a pas d'illettrés. L'enseignement secondaire et universitaire est plus restreint. Les écoles professionnelles et commerciales sont suffisantes.

7. Au Canada on trouve surtout les Finlandais dans le Québec et l'Ontario septentrional et dans les forêts de la Colombie-Britannique. On trouve cependant des établissements secondaires dans nos provinces occidentales où les Finlandais se livrent au travail de la terre. On en trouve aussi dans les régions minières de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton. Dans les agglomérations minières de Sudbury, Kirkland-Lake et Timmins, en Ontario, le Finlandais a démontré, dans le développement de nos mines, qu'il est rude travailleur. Dans les établissements forestiers du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, il a retrouvé le travail auquel il se livre dans son pays. Pendant les années difficiles de 1932 et de 1939 il a démontré son adaptabilité en se faisant charpentier et ouvrier agricole avec ce résultat que très peu de Finlandais ont été dans le cas d'avoir recours à l'assistance. Dans leur pays, avant la guerre, le niveau de vie était tenu pour très élevé chez un peuple non industrialisé. La musique, les arts et les sports y étaient très en honneur. Jusqu'à 1938 la Finlande était tenue pour l'une des démocraties les plus avancées et les plus progressives de l'Europe.

8. A la suite de sa seconde guerre avec la Russie, la Finlande perdit la Karélie, une importante portion de son territoire. A quelques jours d'avis, environ 350,000 Finlandais furent forcés d'émigrer avec l'outillage et le mobilier qu'ils pouvaient emporter. Peu auparavant, l'armée allemande en retraite avait dévasté la Laponie, incendié les maisons et les granges par tout le pays. La Finlande dut alors rétablir quelques 360,000 individus, relever les habitations et les fermes détruites. Elle devait en plus verser \$400,000,000 comme réparations. Elle devait acquitter cette somme en marchandises au prix de 1938 et elle avait perdu à Petsamo, la plus riche mine de nickel de l'Europe, ainsi que le port de ce nom et tout le commerce qui y passait. La Finlande a fait un si grand effort qu'elle a tenu ses engagements de telle sorte que le vainqueur n'a pas trouvé d'excuse à occuper son territoire. Elle parvient par son courage à maintenir son système de gouvernement. Elle est en Scandinavie la clé de voûte entre le communisme d'un côté et les royaumes démocratiques de Suède, de Norvège et du Danemark de l'autre.

9. En Finlande il y a quelques habitants qui ont des parents ou des amis intimes au Canada et qui désirent les rejoindre. Leurs parents et leurs amis du Canada sont prêts à payer leur passage et disposés à se porter garant de leur emploi et de leur subsistance, ce qui serait une garantie suffisante que ces gens ne deviendront pas une charge pour le pays. A leur arrivée, s'ils sont admis au pays, ils travailleraient dans les mines, les exploitations forestières ou sur la terre. Les femmes célibataires trouveraient des emplois de servantes, c'est-à-dire un travail qu'elles connaissent de longue date, tandis que les familles s'établiraient dans l'Ouest ou se tailleraient de nouveaux foyers dans la forêt de l'Ontario septentrional. Je suis convaincu qu'ils feraient d'aussi bons citoyens que ceux qui les ont précédés et qu'ils s'adapteraient à notre forme de gouvernement qui, en fait, est le même que celui de leur pays.

10. La culture finnoise a toujours été fortement influencée par la Scandinavie. Celle-ci, ainsi que la Grande-Bretagne, ont de tout temps exercé une influence marquée sur la vie économique de la Finlande. La Grande-Bretagne était avant la guerre sa meilleure cliente.

11. Naturellement, la Finlande, avec une si lourde tâche devant elle n'incite pas ses gens à émigrer. Mais en raison de son caractère démocratique son gouvernement accorderait probablement à certains de ses citoyens le privilège d'aller au Canada si il en était prié à ce moment. La Finlande n'eût pas hésité, il y a un

an, à permettre l'émigration. Aujourd'hui, elle ne la favorise pas. Elle se propose, au contraire, d'imposer des restrictions à ceux qui désirent quitter le pays.

12. Notre ligne de conduite en immigration interdit aux Finlandais l'entrée au Canada, parce qu'ils sont encore des ennemis. La Finlande, pourtant, n'a jamais tiré un coup de fusil sur un soldat canadien et les Finlandais établis au pays se sont enrôlés volontairement et ont combattu pour le Canada pendant la guerre récente. Il ne s'agit pas ici de savoir si la Finlande était ou non justifiée de tenter de reprendre à la Russie le territoire que celle-ci lui avait pris au cours de l'hiver 1940-1941. Je me bornerai à citer la promesse d'un jeune gaillard Finlandais-Canadien, William Arthur Erikson, du C.A.R.C., né à Helsingfors, et dont la famille est établie à Schomberg, Ontario: " Mes frères Finlandais-Canadiens ont joui de la vie sous le drapeau britannique, l'emblème de la liberté. La Grande-Bretagne assure aujourd'hui la permanence de la liberté. Nous sommes unis à nos camarades Anglo-Saxons. Je vous donne la parole de mes frères Finlandais-Canadiens que nous travaillerons avec vous, sans peur, sans crainte du sacrifice, pour la libération du monde et la victoire finale." Cet engagement fut prononcé lors de la série des émissions de Radio-Canada intitulée: "Tous Canadiens."

13. J'ai tenté de vous exposer brièvement les raisons de ma conviction que les Finlandais doivent être débarrassés du stimule d'ennemis, même s'il faut recourir à un arrêté en Conseil. Vu leur adaptabilité et leur initiative dans le développement de nos mines, de nos concessions forestières, de nos exploitations agricoles, nos lois d'immigration en voie d'adoption devraient prévoir pour eux un bienveillant accueil.

Le tout respectueusement soumis.

KINGSLEY GRAHAM,

Consul honoraire de la République de Finlande.

TORONTO, le 6 mai 1947.

Le PRÉSIDENT : Ceci est un très intéressant mémoire.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous l'appuyez sans doute ?

M. STADIUS : Je l'appuie.

L'hon. M. HORNER : Il renferme beaucoup d'informations. Je constate qu'il y est dit que la Russie imposa une paix des plus dure. Je crois aussi qu'elle exigea que les Finlandais fissent demi-tour et, dans leur état d'affaiblissement, combattent l'armée allemande. Pour se venger, les Allemands brûlèrent tous les villages par lesquels ils passèrent et détruisirent tout en se retirant du pays.

M. STADIUS : C'est exact.

L'hon. M. HORNER : Et les Russes frappèrent d'une amende de cinq p. 100 par mois ou quelque chose d'approchant, tout retard dans les versements de marchandises ou en argent, que la Finlande était tenue de faire à la Russie. Ne pouvant, à causes des grèves, se procurer les marchandises aux Etats-Unis, sa dette s'accrut par centaines de mille, par millions de dollars peut-être.

M. STADIUS : Oui.

L'hon. M. HORNER : Nous avons entendu l'an dernier un Finlandais. Il était communiste. Je ne prétends pas que la Finlande compte plus de ces gens-là qu'un autre pays. Ce dernier dit ouvertement qu'il n'était pas satisfait de la forme du gouvernement canadien. Je ne me souviens pas si vous étiez ici, à ce moment.

M. STADIUS : Oui. J'y étais.

L'hon. M. HORNER : De toute manière je ne pus qu'admirer sa franchise.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ?

L'hon. M. ROEBUCK : Telle que je la comprends par cet exposé la situation d'ennemi se prolongera jusqu'à la signature des traités de paix, à moins que, d'ici là, un arrêté en conseil ne la révoque.

L'hon. M. HORNER : N'avons-nous pas ratifié les traités de paix, le traité avec la Finlande inclus ? J'étais sous l'impression que la Chambre l'avait voté l'autre jour ?

Le PRÉSIDENT : Oui. Nous avons devant nous le traité de paix avec la Finlande et plusieurs autres.

L'hon. M. ROEBUCK : Ils ont été déposés hier.

L'hon. M. HORNER : Ceci n'abrogerait-il pas automatiquement le statut d'ennemi ?

L'hon. M. ROEBUCK : Je suppose que le traité n'entrera pas en vigueur avant que nous l'approuvions.

Le PRÉSIDENT : Le point est à élucider par interpellation ou autrement. Si le statut d'ennemi est maintenu en dépit du traité, le Comité devrait présenter une requête au Gouvernement à l'effet que, du point de vue des exigences de l'immigration, les Finlandais et peut-être certains autres, ne soient plus tenus pour des ennemis.

L'hon. M. ROEBUCK : Oui. Prions quelqu'un du ministère des Affaires Extérieures de nous mettre au fait de la situation relative à ces traités de paix.

Le PRÉSIDENT : Oui.

Le TÉMOIN : Puis-je ajouter quelques observations personnelles sur certaines questions qui ne sont pas dans le mémoire mais qui ont été discutées récemment et qui intéressent les Finlandais du Canada ? L'une d'elles porte précisément sur le fait qu'ils sont encore tenus pour ennemis. La Division de l'immigration n'étudie présentement aucun cas de Finlandais ainsi qu'il appert des chiffres soumis par M. Jolliffe lorsqu'il comparut ici. J'ai constaté dans ces chiffres que, en 1946, sept Finlandais seulement furent admis au pays. Il s'agissait vraisemblablement des cas très spéciaux. Je comprends qu'on n'étudie actuellement que les cas des épouses et des jeunes enfants. Les autres sont rejetés complètement. Pourtant il est, à ma connaissance personnelle, des cas où les intéressés feraient d'excellents colons et sont désireux de venir ici. Ils y ont des parents disposés non seulement à les loger, mais encore à leur procurer du travail sur des fermes, dans des exploitations forestières et autres. Mais actuellement ils ne peuvent être admis, soit parce qu'ils sont tenus pour ennemis, soit parce qu'ils ne peuvent subir l'examen médical de rigueur, les facilités médicales étant inexistantes en Finlande et parce que ces gens ne peuvent quitter la Finlande pour venir au Canada sans avoir d'abord l'approbation du gouvernement canadien. Mais notre gouvernement, c'est-à-dire le gouvernement canadien, dispose de facilités en pays scandinaves, par ses légations et consulats en Norvège, au Danemark et en Suède. Nous estimons que si ces Finlandais peuvent parvenir dans l'un quelconque de ces pays on devrait leur permettre de se présenter aux autorités canadiennes, en Suède, en Norvège ou au Danemark et alors les autoriser à venir ici.

Il est en outre dit dans le mémoire que probablement un petit nombre, comparativement, serait autorisé à quitter le pays à cause des travaux considérables de constructions à exécuter en Finlande, comme dans beaucoup d'autres pays d'Europe et que présentement on n'y encourage pas l'émigration. Il n'y a donc pas de risque que la population entière de la Finlande vienne au Canada. Le fait que le Canada accorde à quelqu'un la permission de venir chez lui ne signifie pas nécessairement que cette personne viendra. Resterait la question de savoir si le passeport serait donné ou ne le serait pas. Mais j'estime que l'on serait en général beaucoup plus satisfait si la permission était accordée. Si les gens ne pouvaient partir de là-bas, le gouvernement canadien ne serait du moins pas à blâmer. Et, ainsi que

je l'ai dit, ceux qui viendraient ne seraient qu'un petit nombre. Ceux qui ont les moyens ne sont pas si nombreux. Il est probable qu'ils ne pourraient emporter leur avoir avec eux en quittant le pays. Les demandes, ainsi que je l'ai dit, seraient relativement peu nombreuses.

Il y a un autre facteur qui joue dans cette question d'immigration et c'est celui des Etats-Unis. Leur contingentement d'entrée pour la Finlande est de 570. Ce contingentement est établi sur des anciens chiffres qui n'ont jamais été modifiés. Donc, pour l'exercice commençant le premier juillet le contingentement d'admissibilité de la Finlande aux Etats-Unis est de 570.

L'hon. M. ROEBUCK : Les Etats-Unis les tiennent-ils comme nous pour des ennemis ?

M. STADIUS : Non. Ils ne les tiennent pas pour tels. Selon leurs lois d'immigration, les Finlandais sont admissibles pourvu que le contingentement ne soit pas atteint.

Le PRÉSIDENT : Et ce chiffre du contingentement est le même depuis des années ?

M. STADIUS : Aussi loin que je me rappelle. Et je crois savoir qu'ils accordent la préférence aux Finlandais de Finlande. Les Finlandais établis dans d'autres pays viennent ensuite. On donne la préférence aux Finlandais de Finlande sur les autres.

Il y a une autre question. Nous n'avons jusqu'ici tenu que les travailleurs manuels comme admissibles à l'immigration. Notre choix s'est porté sur le muscle plutôt que sur le cerveau. Bien qu'on ait besoin du muscle pour développer le pays, il n'en demeure pas moins qu'il y aura toujours quelques intellectuels qui désireront y venir.

L'hon. M. HORNER : Parfois j'estime que nous avons un plus grand besoin de cerveau que de muscle.

M. STADIUS : Il y a quelque chose à dire à ce sujet. Il est certain que nous n'avons pas encouragé l'immigration du cerveau. Aux Etats-Unis — encore — on accueille tous ceux sur qui on peut mettre la main. Si certains intellectuels éminents d'Europe veulent venir aux Etats-Unis, ils sont reçus à bras ouverts, alors que nous les empêchons d'entrer en excipant de difficultés d'ordre technique, parce qu'ils ne sont pas disposés, par exemple, à travailler sur les fermes ou dans les mines. Nous estimons que c'est une erreur marquée. Ils seront très peu nombreux. Mais lorsque des individus de ce calibre désirent venir au pays, j'estime qu'on devrait leur accorder toutes facilités. Ils ne pourraient qu'enrichir le pays et du fait de leur présence nous n'aurions rien à perdre.

Le PRÉSIDENT : Puis-je vous demander quelle est votre occupation normale ?

M. STADIUS : Mon occupation normale ? En temps de paix j'étais associé à M. Graham, comme vice-consul honoraire de Finlande, au consulat de Finlande. Mais maintenant M. Graham et moi, sommes plutôt dans une fausse situation, si je puis m'exprimer ainsi. Je suis au consulat royal de Suède. Je m'y occupe des intérêts des Finlandais.

L'hon. M. MOLLOY : Un Finlandais ne peut-il subir un examen médical dans son pays ?

M. STADIUS : Actuellement les autorités canadiennes n'ont pas les facilités nécessaires.

L'hon. M. MOLLOY : Oh! ce sont les autorités canadiennes ?

M. STADIUS : Ce sont les autorités canadiennes, oui.

L'hon. M. HORNER : Je viens de lire dans le *Readers' Digest* un article d'un auteur qui a récemment visité la Finlande. Je crois qu'il n'existe pas de pays qui fasse un tel effort pour maintenir sa liberté. La journée de huit heures n'existe pas là-bas. Pour payer leurs dettes et maintenir leur indépendance, ils travaillent

—hommes, femmes et enfants— dix-huit heures par jour. Je crois que c'est une merveilleuse histoire que celle de ce peuple qui se met au travail. Et je crois que si certains pays ne travaillent pas un peu plus, ils perdront peut-être leur indépendance. Les Finlandais sont résolus à acquitter ce qui, pour un petit pays, est une dette énorme bien qu'ils aient perdu une grande partie de leur terres fertiles ils sont résolus à faire face à leurs engagements et à maintenir leur indépendance comme nation.

M. STADIUS : J'ai eu récemment l'occasion de traduire la lettre que recevait une maison canadienne de Toronto, à la suite d'envois de colis à des orphelins en Finlande. C'est la lettre qu'écrivait la tutrice d'orphelins que j'eus à traduire. Il y était indiqué que l'avenir de la Finlande est plutôt sombre, mais disait-elle: "Nous n'abandonnons pas la partie. Nous entendons payer jusqu'au dernier sou les engagements que nous avons pris. Ensuite nous aurons devant nous la perspective d'un avenir heureux." Je crois que ces mots sont typiques. Ils dépeignent l'état d'esprit qui règne en ce moment en Finlande.

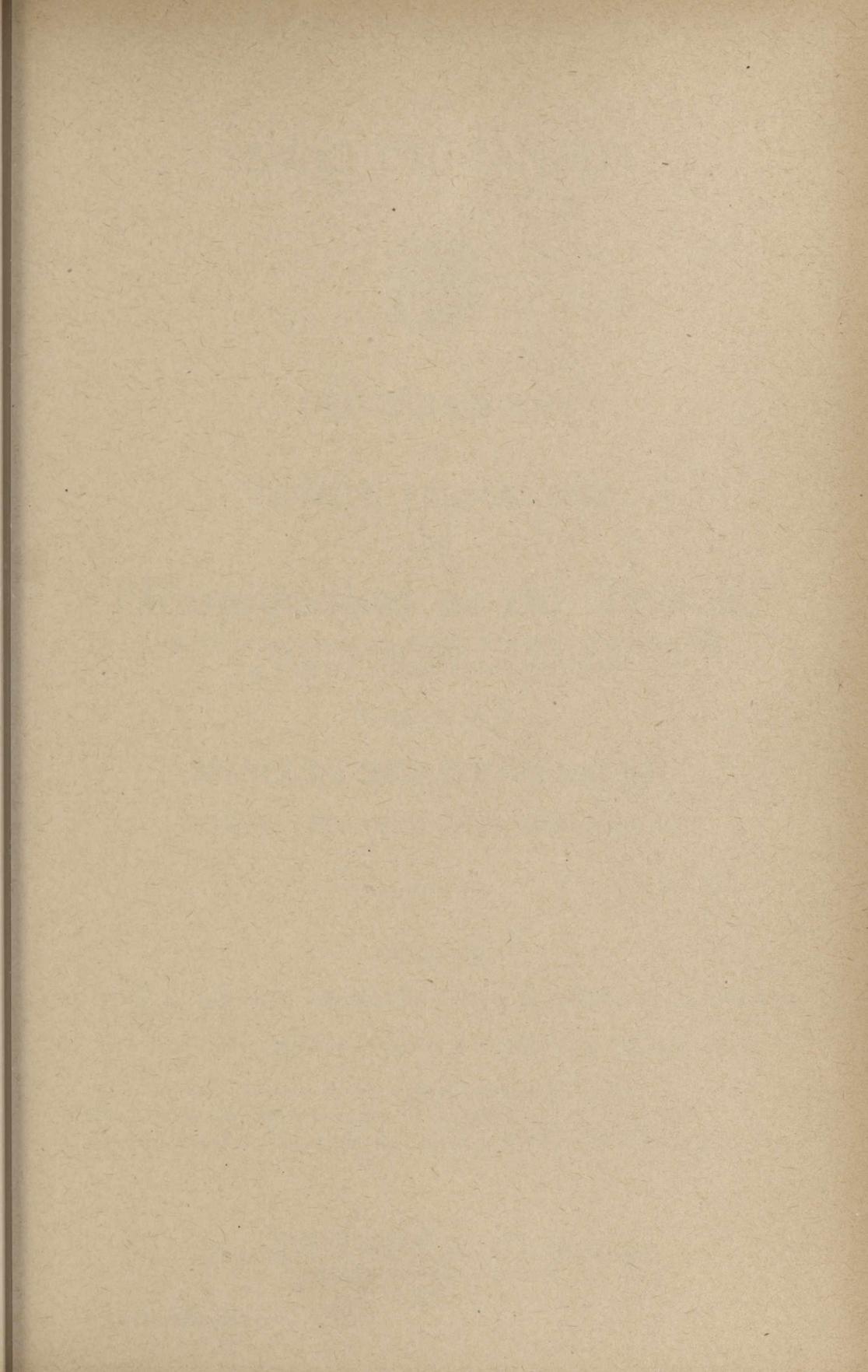
Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes très obligés, monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK : Un splendide mémoire, monsieur Stadius.

Le PRÉSIDENT : Je crois que c'est tout pour aujourd'hui. Mercredi prochain nous entendrons le Conseil des métiers et du travail du Canada et aussi le Congrès canadien du travail. Nous espérons aussi entendre le docteur Herbert Marshall, statisticien du Gouvernement qui exposera certains chiffres. Je présume que c'est tout pour aujourd'hui.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est tout pour aujourd'hui. Et c'est exact quant aux témoignages de la semaine prochaine. Le 15, les représentants du C.N.R. seront ici ainsi que M. Leclair de l'Association des marchands de bois.

Le Comité s'ajourne au mercredi 14 mai 1947.



1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

l'Immigration et du Travail

SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'APPLICATION DE
LA LOI DE L'IMMIGRATION, ETC.

Fascicule n° 8

SÉANCE DU MERCREDI 14 MAI 1947

Président : l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. Percy R. Bengough, président du Congrès des métiers et du travail du Canada.
- M. John W. Buckley, secrétaire-trésorier du Congrès des métiers et du travail du Canada.
- M. E. A. Forsey, directeur des recherches au Congrès canadien du travail.
- M. Pat Conroy, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du travail.
- M. Herbert Marshall, statisticien du Dominion, Bureau fédéral de la statistique.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	McGeer,
Blais,	Dupuis,	Molloy,
Bouchard,	Euler,	Murdock,
Bourque,	Ferland,	Pirie,
Buchanan,	Haig,	Robertson,
Burchill,	Hardy,	Robinson,
Calder,	Horner,	Roebuck,
Campbell,	Hushion,	Taylor,
Crerar,	Lesage,	Vaillancourt,
Daigle,	Macdonald (<i>Cardigan</i>),	Véniot,
David,	McDonald (<i>Shédiac</i>),	Wilson.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail soit autorisé et chargé d'étudier de l'immigration (S.R.C. chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris: a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada; b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants; c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada; d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants; et e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis;

Et que ledit comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 14 mai 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock (*président*), Buchanan, Crerar, Daigle, Horner, Macdonald (*Cardigan*), Molloy, Robinson, Roebuck et Wilson —10.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

M. Percy R. Bengough, président du Congrès des métiers et du travail du Canada, comparait et donne lecture d'un mémoire du Congrès sur l'immigration, et répond aux questions des membres du Comité.

M. John W. Buckley, secrétaire-trésorier du Congrès des métiers et du travail du Canada, expose son point de vue sur le problème de l'immigration canadienne.

M. E. A. Forsey, directeur des recherches au Congrès canadien du travail, comparait et donne lecture d'un mémoire qu'il a préparé sur la question de l'immigration et qu'il soumet, au nom du Congrès canadien du travail. Il répond aux questions des membres du Comité.

M. Pat Conroy, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du travail, se prononce en faveur de l'admission d'immigrants au Canada et préconise un meilleur programme canadien d'immigration.

M. Herbert Marshall, statisticien du Dominion, du Bureau fédéral de la statistique, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur la capacité d'absorption par rapport au programme d'immigration. Il répond aux questions des membres du Comité.

L'honorable sénateur Buchanan présente un mémoire de l'Alberta Sugar Beet Growers Association et de la Canadian Sugar Factories, Ltd., sur les besoins de main-d'œuvre de l'industrie de la betterave à sucre dans le sud de l'Alberta. Il est ordonné d'ajouter le document au compte rendu des délibérations.

À une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 4 juin 1947 à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

H. ARMSTRONG.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

Le mercredi 14 mai 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le PRÉSIDENT: Quel est le premier témoin ?

L'hon. M. ROEBUCK: Il serait peut-être bon de dire un mot de ce que nous avons l'intention de faire. Nous avons au milieu de nous, ce matin, des représentants du Travail, ainsi que le statisticien du Dominion. Nous appelons toujours les témoins de l'extérieur en premier lieu; nous avons ici M. Percy R. Bengough, président du Congrès des métiers et du travail du Canada; M. John W. Buckley, le secrétaire-trésorier; et M. Arthur E. Hemming, le secrétaire-trésorier adjoint. M. Mosher, président du Congrès canadien du travail, s'est trouvé dans l'impossibilité de venir, mais nous avons avec nous le secrétaire-trésorier, M. Pat Conroy, ainsi que le directeur des recherches, M. E. A. Forsey. Je crois qu'il est à propos d'appeler en premier lieu les représentants du Travail, et je suggérerais d'inviter M. Bengough à prendre la parole, en qualité de président du Congrès des métiers et du travail.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Bengough.

M. PERCY R. BENGOUGH: Monsieur le président et messieurs, nous n'avons pas de changements, ou nous en avons très peu, à apporter à notre exposé. C'est ni plus ni moins une répétition de ce que nous avons dit ici l'an dernier. Depuis que nous avons rencontré le présent Comité et soumis un mémoire, nous avons tenu un congrès, qui a ratifié sans aucun changement le mémoire que nous avons présenté. C'est pourquoi je dis que c'est en réalité une répétition.

L'Hon. M. ROEBUCK: J'appellerais plutôt cela une réaffirmation.

M. BENGOUGH: Oui. Voici notre déclaration:

Le 14 mai 1947.

À l'honorable JAMES MURDOCK, C.P., et
aux honorables membres du Comité permanent de
l'immigration et du travail du Sénat du Canada.

HONORABLES SÉNATEURS: Au nom du Congrès des métiers et du travail du Canada, nous sommes très heureux d'avoir encore une fois l'occasion de vous soumettre nos vues sur la question éminemment importante de l'immigration.

Nous reconnaissons le besoin d'une politique rationnelle d'immigration, d'une politique qui s'inspire, en tous temps, du principe suivant: Faire un choix judicieux et "exclure toutes les races qui ne peuvent dûment s'assimiler à la vie nationale du Canada". Ce principe figure depuis plusieurs années dans l'énoncé de principes du Congrès des métiers et du travail du Canada.

Il faut reconnaître qu'il y a des citoyens d'autres pays qui, sur le plan international, peuvent rester de bons frères et sœurs, mais que les Canadiens ne pourraient accepter comme beaux-frères et belles-sœurs. L'expérience a démontré clairement qu'à cause de ce fait certains étrangers, admis au Canada dans le passé, forment encore un groupement séparé et continueront à créer un problème pour les générations futures. Le résultat d'une telle politique d'immigration

a été aussi injuste envers les immigrés et leurs enfants qu'envers les citoyens du Canada en général. Le syndicalisme s'est naturellement opposé à une telle immigration, parce que ces immigrants ont constitué ici, pendant des années, une source de main-d'œuvre bon marché et une menace au niveau de vie des Canadiens. Tout mode de choix doit tenir compte de l'aptitude à l'assimilation et doit, dans l'intérêt commun, être rigoureusement observé. Nous demandons fermement que l'immigration soit l'affaire exclusive de l'État, et non celle de l'initiative privée.

Lors de l'assemblée du Congrès, tenue à Toronto au mois de septembre 1944, le comité permanent du rétablissement d'après-guerre a fait le rapport suivant:

La question de savoir si nous, au Canada, sommes prêts à adopter une politique progressive d'immigration a une importance capitale. Nous ne pouvons méconnaître les merveilleux avantages dont jouissent nos industries et notre agriculture et nos précieuses ressources naturelles; à notre avis, nous ne devrions consentir à accepter que des gens triés sur le volet, en nombre permettant de les absorber sans grandement nuire au bien-être général de nos concitoyens, et pas avant que l'emploi intégral et la sécurité ne soient assurés à tous avant de faire des démarches pour la suppression des restrictions actuelles.

Cette déclaration a été approuvée par l'assemblée à l'unanimité et représente les vues actuelles du Congrès sur la question de l'immigration, en insistant davantage sur la reconnaissance du besoin de logements convenables. Nous pouvons ajouter qu'il est généralement reconnu que notre pays pourrait et devrait nourrir une population beaucoup plus forte. Devant la perspective d'une diminution du volume de leurs exportations, par suite des améliorations agricoles et industrielles opérées dans les pays importateurs, les Canadiens doivent, de toute nécessité, s'occuper davantage du progrès du Canada et de l'expansion des marchés domestiques, ce qui n'est possible que si nos gens ont du travail rémunéré et ont un pouvoir d'achat correspondant à leur capacité productive. Il n'y a pas de doute qu'une population plus considérable signifierait plus de clients pour le fabricant et le marchand; de plus, nous ne devons pas méconnaître le fait qu'une population de douze millions ne suffit pas à garder indéfiniment un pays aussi riche en ressources naturelles que le Canada.

En terminant, nous désirons de nouveau confier au Comité le sentiment que voici: Le problème d'obtenir des immigrants de choix n'est pas moindre que celui de les conserver comme citoyens. Certaines gens qui se prétendent bien informées ont dit que l'accroissement naturel de la population depuis l'établissement de la Confédération aurait eu comme résultat une population égale à celle que nous avons maintenant. Si cela est exact, tous les résultats de l'immigration dans le passé ont été obtenus en pure perte.

Un relevé de cinq ans fait il y a quelques années sur la côte du Pacifique a démontré que 50 p. 100 des mécaniciens en construction s'étaient embauchés aux États-Unis. Un grand nombre d'entre eux, sans doute des immigrants formés à nos méthodes de construction au Canada même, quittèrent le pays pour s'en aller aux États-Unis comme ouvriers de premier ordre. Il en est de même pour des milliers de nos apprentis, de notre population ouvrière et de nos grandes universités. Alors que le Canada peut fournir l'éducation requise et les fonds nécessaires pour la formation d'ouvriers spécialisés et de savants, nous n'avons pas encore trouvé le moyen de leur procurer un niveau de vie assez élevé pour conserver leurs services, dont nous avons un si grand besoin pour édifier et faire progresser notre grand pays. Tant que nous n'aurons pas réussi à retenir au pays nos citoyens les plus brillants et les plus habiles, il importera peu que nous nous mettions à la recherche d'immigrants et les formions pour les perdre ensuite.

Il s'agit tout d'abord de combler la brèche avant d'admettre de nouveaux immigrants.

Le président,

(Signé) PERCY R. BENGOUGH,

Le secrétaire-trésorier,

JOHN W. BUCKLEY,

Le secrétaire-trésorier adjoint,

ARTHUR E. HEMMING,

Le Congrès des métiers et du travail du Canada.

LE PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser, messieurs?

L'hon. M. ROEBUCK: Ainsi, monsieur Bengough, c'est en réalité un problème économique.

M. BENGOUGH: Économique, j'oserai dire oui.

L'hon. M. CRERAR: Au bas de la première page de votre exposé, je lis ceci: "Nous demandons fermement que l'immigration soit l'affaire exclusive du gouvernement, et non celle de l'initiative privée". Qu'est-ce que cela signifie au juste?

M. BENGOUGH: Nous estimons que le gouvernement devrait en assumer l'entière responsabilité, tout comme, je dirai, le gouvernement australien le fait actuellement.

L'hon. M. CRERAR: Je m'exprime sous toutes réserves, mais j'ai l'impression que le gouvernement australien paye le passage ou une partie du passage des immigrants qui vont en Australie. Quoi qu'il en soit, il leur trouve des navires.

M. BENGOUGH: Il trouve des navires. En réalité, il mène toute l'affaire.

L'hon. M. CRERAR: Oui, mais voici ce à quoi je veux en venir. Voulez-vous parler ici de ce qu'on appelle généralement "l'immigration subventionnée", d'une subvention qui paye les passages?

M. BENGOUGH: Eh! bien, en toute franchise, nous sommes opposés à une immigration subventionnée qui serait sous la direction de l'initiative privée. Nous nous opposons à l'admission de personnes sous de faux prétextes, comme la chose s'est vue dans le passé.

L'hon. M. CRERAR: Je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce point, si vous voulez parler de ce qui s'est passé il y a cinquante ans. Toutefois, lorsque vous parlez de l'initiative privée, je me demande si vous voulez parler d'un cas comme celui des Mennonites du Canada et des États-Unis qui sont prêts à payer le passage de Mennonites détenus actuellement dans les camps de personnes déplacées ou de réfugiés des zones britannique et américaine d'Allemagne? Qualifieriez-vous d'initiative privée le fait de les amener ici? Ils le font, mais par un sentiment humanitaire, et aussi parce que ces immigrants pourraient accomplir de la bonne besogne ici.

M. BENGOUGH: Je songeais aux Doukhobors de la Colombie-britannique.

L'hon. M. BUCHANAN: Autant que je m'en souviens, c'est le gouvernement qui les a fait venir.

L'hon. M. CRERAR: A-t-on payé leur passage?

L'hon. M. BUCHANAN: Non, mais c'est le gouvernement qui les a amenés.

M. BENGOUGH: Je crois que le Pacifique-Canadien en était aussi.

L'hon. M. CRERAR: Si j'ai bonne mémoire, les compagnies de transport, à cette époque, accordaient des taux très bas, mais je ne me souviens pas qu'elles les aient amenés gratuitement. Le fait auquel je veux en venir, c'est que je

suis irrévocablement opposé à ce genre d'immigration. Je vais peut-être bien au-delà des vues que vous avez exprimées ici, monsieur Bengough; je crois que le rôle du Gouvernement est de faire subir un examen aux immigrants afin de s'assurer qu'ils ont toutes les qualités requises au point de vue physique et mental et qu'ils répondent à nos exigences sous le rapport de la santé.

M. BENGOUGH: Et de les renseigner exactement.

L'hon. M. CRERAR: Oui, je l'admets.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous ne voulons pas leur donner de faux renseignements.

M. BENGOUGH: N'est-ce pas le colonel Barr qui a amené une fois des immigrants en Saskatchewan?

L'hon. M. CRERAR: Vous voulez parler de la colonie Barr.

M. BENGOUGH: Oui. La colonie Barr, si je me rappelle bien, fut une aventure imaginée par un enthousiaste.

L'hon. M. HORNER: Qu'est-ce que vous y trouvez à redire? En fin de compte, le projet a été couronné d'un immense succès. Plusieurs hommes de première valeur, membres de cette colonie, ont accompli des merveilles dans l'agriculture au Canada.

M. BENGOUGH: Au bout de plusieurs années.

L'hon. M. HORNER: Oh! pas tant que cela. Je peux mentionner plusieurs hommes qui ont réussi, dont quelques-uns ont remporté des prix comme éleveurs de bétail et producteurs de grains. Je peux dire que le projet a été couronné d'un immense succès. Prenez le nombre des Canadiens de naissance qui ont été élevés dans des familles ici et voyez le grand nombre d'entre eux qui sont devenus des ratés. Un membre d'une famille payera l'impôt sur le revenu pendant que le gouvernement sera obligé de faire vivre son frère. Je crois qu'à tout prendre, cette initiative a été couronnée d'un grand succès.

Le PRÉSIDENT: Il y a combien d'années?

L'hon. M. HORNER: C'était en 1903.

M. BENGOUGH: Je n'ai jamais entendu parler de la chose de cette façon. Je sais qu'avec le temps quelques-uns en profitèrent, mais, en toute franchise, j'ai l'impression que si quelques-uns se distinguèrent, l'affaire engendra nombre de déconfitures et de tragédies.

L'hon. M. HORNER: Quelles tragédies?

M. BENGOUGH: Quelques-uns tombèrent dans la dèche, et la plupart durent s'en aller.

L'hon. M. HORNER: Il n'y eut pas de tragédies. Ils participèrent tous au peuplement général de l'Ouest canadien.

Le PRÉSIDENT: Combien environ y en eut-il de mêlés à cette affaire?

L'hon. M. CRERAR: Quelques centaines.

L'hon. M. ROEBUCK: Allons, messieurs, ne reconnaissez-vous pas tous deux que si la colonie a pu réussir au bout de quarante ans, ce n'est pas une raison de répéter les erreurs de l'entreprise, mais que nous devons plutôt tirer profit de ce qu'elle peut avoir de bon.

L'hon. M. BUCHANAN: Autant que je m'en souviens, plusieurs membres de la colonie Barr n'avaient aucune notion d'agriculture avant de venir ici. Monsieur Bengough, lorsque vous parlez d'entreprise privée, je suppose que vous songez un peu aux chemins de fer.

M. BENGOUGH: Oui, surtout.

L'hon. M. BUCHANAN: Il y a quelques années, les chemins de fer Nationaux du Canada ont amené un fort groupe de Mennonites de Russie dans la région où

je demeure; la compagnie leur avait avancé leur passage en bateau, et elle fut remboursée. Personnellement, je ne connais aucun raté parmi ces gens qui sont venus ici à cette époque. C'étaient tous des agriculteurs, ils s'établirent sur la terre et y demeurèrent, tandis que les colons de Barr comprenaient toutes sortes de types, de sorte que si ignorant tout de l'agriculture ils furent placés sur la terre en n'importe quel endroit du Canada, ils étaient voués à l'insuccès, faute d'expérience.

L'hon. M. CRERAR: Je crois que ce fut le gros obstacle dans le cas des colons de Barr.

M. BENGOUGH: On leur avait présenté les faits sous un faux jour.

L'hon. M. CRERAR: Ce n'est pas la faute du gouvernement ni des compagnies de transport. Ce fut en quelque sorte une aventure idéaliste, conçue dans le cerveau d'un prédicant, un pasteur anglican. Il obéissait à des raisons sentimentales ou autres, et ce n'était pas une entreprise d'ordre pratique. Mais voici ce à quoi je songeais. À l'automne de 1938, après que l'Allemagne eût annexé la région sudète de la Tchécoslovaquie, les prétendus Sudètes allemands, loyaux à la Tchécoslovaquie, durent s'enfuir avec ce qu'ils pouvaient apporter avec eux. Leur détresse était grande et, au mois de novembre 1938, une délégation visita Ottawa pour savoir s'il serait possible d'amener au Canada quelques centaines de ces familles déplacées. Je me souviens que les gouvernements français et britannique avancèrent de l'argent à ces gens dans ce but. En tout, plusieurs centaines de familles vinrent au Canada, et un groupe s'établit à Tupper-Creek, dans le nord-est de la Colombie-britannique, tandis que l'autre groupe s'établit à Walberg, en Saskatchewan. Le chemin de fer Pacifique-Canadien était plus ou moins le garant du premier groupe, et les chemins de fer Nationaux du Canada répondaient pour le second. Très peu des nouveaux venus étaient des agriculteurs, et quelques problèmes les attendaient au début, les mêmes que connurent les pionniers de l'Ouest canadien. En définitive, 20 p. 100 peut-être de ceux qui faisaient partie du groupe de Tupper-Creek se retirèrent et se mêlèrent à la masse disparate des travailleurs de toutes sortes, — l'un d'eux est devenu rédacteur d'un journal, — mais les autres qui formaient 80 p. 100 du groupe demeurèrent sur la terre. Ils possèdent leurs propres fermes et obtiennent maintenant de bonnes récoltes, et je ne connais aucun groupe au Canada qui ait fait autant de progrès que celui dont je parle. Ils élèvent des bestiaux et récoltent des céréales, achètent des glaciers, des lessiveuses, des meubles et toutes les nécessités de la vie, et augmenteront leurs achats à mesure que leur productivité s'accroîtra. Au point de vue culture, ils ont réussi. Que penseriez-vous d'un semblable projet, monsieur Bengough, si on le formulait aujourd'hui?

M. BENGOUGH: Je ne sais pas. Il faudrait juger l'affaire au fond. J'ignore si elle soulèverait des objections, d'une façon générale.

L'hon. M. CRERAR: Je peux exposer ma théorie d'une manière générale afin de voir si vous l'acceptez. Il y a cinquante ans, le Canada adopta ce qu'on appela un vigoureux programme d'immigration et, au cours des quinze années qui suivirent, les immigrants affluèrent au pays en grand nombre; je me souviens même qu'en une seule année le nombre des immigrants atteignit quatre cent mille. Ces gens venaient surtout d'Europe, et ce fut en réalité le début de l'immigration ukrainienne au Canada. Plusieurs Allemands et plusieurs Polonais arrivèrent en même temps que les Ukrainiens, et le pays accueillit aussi un bon nombre d'immigrants des États-Unis. Grâce à cette immigration, toute la région des Prairies s'ouvrit. Des chemins de fer, des villes et villages, des écoles et des églises surgirent, et cette région connut le charme de la vie canadienne. Grâce à cette immigration, les provinces des Prairies ont produit une richesse qui représente un chiffre colossal. Il n'est pas exagéré de dire que c'est grâce au progrès qui suivit cette immigration et à la richesse qui en résulta, que le Canada

a pu jouer le rôle que l'on sait dans la première et la deuxième guerres mondiales. Diriez-vous, monsieur Bengough, que ce fut là une erreur ?

M. BENGOUGH: Non, les faits ont démontré le contraire.

L'hon. M. CRERAR: Eh! bien, étant donné que la même occasion se présente aujourd'hui,— et je soutiens que cette occasion existe, car le Canada compte encore des régions inhabitées,—n'est-il pas raisonnable de croire que la production canadienne connaîtrait un essor aussi prodigieux, dans l'intérêt général de toute la population ?

M. BENGOUGH: C'est ce que nous disons.

L'hon. M. CRERAR: Je fais peut-être erreur, monsieur Bengough, mais j'ai plutôt l'impression que votre association s'oppose à l'admission d'immigrants au Canada tant qu'ils n'auront pas quelque assurance d'obtenir du travail. Or, si ce principe avait prévalu il y a cinquante ans, nous n'aurions pas amené ces gens-là au Canada.

L'hon. M. HORNER: Si ce principe avait prévalu, nous n'aurions jamais eu un immigrant.

L'hon. M. CRERAR: En tous cas, nous n'aurions pas amené ces gens-là, parce qu'il y avait à cette époque au Canada plus de chômeurs qu'il n'y en eut depuis.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne crois pas que ce soit ce que le témoin a voulu dire. À mon avis, M. Bengough veut dire que nous ne devons pas amener au Canada des gens qui deviendront des sans-travail. Des immigrants dont vous avez parlé n'étaient pas des chômeurs.

M. BENGOUGH: Non, ils s'établirent sur la terre.

L'hon. M. HORNER: Ne pensez-vous pas qu'à l'instar des États-Unis qui ont une population de 140,000,000 d'âmes, une population plus dense dans un pays aussi vaste que le nôtre assurerait de plus grandes chances d'avancement et un meilleur marché domestique au Canada ?

M. BENGOUGH: Oui, absolument, mais d'ici là je crois qu'il importe de songer davantage au niveau de vie.

L'hon. M. HORNER: Qu'entendez-vous par "le niveau de vie" ?

M. BENGOUGH: L'argent que le peuple reçoit et ce qu'il peut acheter avec.

L'hon. M. HORNER: Tout dépend de ce que chaque individu fait de son argent. Je soutiens que des hommes, avec une pièce de cinq sous dans leurs goussets, peuvent tenter l'aventure et réussir, dans notre pays. J'ai entendu un béquillard dire que s'il pouvait mettre la main sur une pièce de cinq sous, il partirait et reviendrait, au bout de dix ans, avec \$10,000. Toute cette question du niveau de vie me chiffonne, car je ne connais aucun moyen de le mesurer. Comment pouvez-vous mesurer le niveau de vie, et laisser chaque individu libre de faire ce qu'il veut de son argent ?

Monsieur le président, puisqu'il a été question des colons de Barr, j'aimerais entendre l'autre version. Je crois qu'il serait à propos de convoquer l'un de ces premiers colons devant le Comité pour qu'il nous dise ce qu'ils ont fait dans l'intérêt du Canada, malgré la mauvaise orientation qu'ils reçurent au début.

L'hon. M. ROEBUCK: Le sénateur Horner connaît les personnes dont il s'agit...

L'hon. M. HORNER: J'en connais plusieurs.

M. BENGOUGH: Si vous en choisissez une qui a eu de la veine, obtiendrez-vous un tableau fidèle ?

L'hon. M. BUCHANAN: Monsieur Bengough, y a-t-il rareté de main-d'œuvre dans certains corps de métier au Canada ?

M. BENGOUGH: Oui, il y en a.

L'hon. M. BUCHANAN: J'entends souvent dire que les ateliers de confection manquent d'hommes. Je n'ai pas fait d'enquête pour savoir si tel était le cas. J'ai aussi entendu dire qu'on manquait de main-d'œuvre dans les métiers de l'aiguille.

Le PRÉSIDENT: Et dans l'industrie de la betterave à sucre.

L'hon. M. BUCHANAN: Il s'agit là de main-d'œuvre agricole.

M. BENGOUGH: C'est une situation saisonnière.

L'hon. M. BUCHANAN: Il y a pénurie dans l'industrie de la betterave à sucre. Mais, y a-t-il une réelle pénurie, monsieur Bengough, dans certains corps de métier?

M. BENGOUGH: Oui, elle existe.

L'hon. M. BUCHANAN: Notre propre population ne peut combler cette pénurie?

M. BENGOUGH: Nous pourrions employer des mécaniciens dans plusieurs genres d'entreprises.

L'hon. M. BUCHANAN: Que dites-vous des industries du bâtiment?

M. BENGOUGH: Il existe certaines industries du bâtiment qui accueilleraient volontiers des mécaniciens; elles préféreraient les recevoir des Îles britanniques, mais ce pays en manque et a besoin de ceux qu'il a.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Bengough, j'aurais aimé que vous n'eussiez pas retenu votre plume lorsque vous avez rédigé le présent document. Vous approfondissez la question jusqu'à un certain point, et en restez là. Vous dites que votre problème est d'ordre économique, que le pouvoir d'achat doit correspondre à la capacité de produire, et vous entrevoyez un obstacle économique, mais vous ne précisez aucunement votre pensée ni ne mentionnez les obstacles qu'il faut vaincre. Allons-nous mettre notre système au rancart pour suivre l'exemple de la Russie ou tout comme?

M. BENGOUGH: Assurément, je n'ai jamais pensé à cela.

L'hon. M. ROEBUCK: Non, sans aucun doute.

M. BENGOUGH: Je n'y ai jamais songé.

L'hon. M. ROEBUCK: À quoi songiez-vous? Comment nous y prendre pour réussir à peupler notre pays? Je suppose que nous croyons tous deux que le Canada possède assez de ressources pour procurer du travail?

M. BENGOUGH: Il faudrait mettre ces ressources en valeur.

L'hon. M. ROEBUCK: Il faudrait les mettre en valeur, car elles peuvent faire vivre une population beaucoup plus dense que celle que nous avons actuellement.

M. BENGOUGH: Absolument.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais, d'une façon ou d'une autre, nous sommes dans une impasse: nous ne pouvons occuper notre main-d'œuvre à l'exploitation de ressources naturelles et il nous faut trouver de la main-d'œuvre en vue de la mise en valeur de ces ressources. Qu'est-ce qui ne va pas chez nous?

M. BENGOUGH: Eh! bien, nous disons qu'il nous manque l'argent.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous ne croyez pas cela, n'est-ce pas, après la dernière guerre? Il y a abondance d'argent.

M. BENGOUGH: Évidemment, nous n'avons pas abordé cette question ici, mais nous estimons qu'on pourrait trouver l'argent et développer les ressources du pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous croyez que la mise en valeur de nos ressources est une affaire de capitaux?

M. BENGOUGH: Ma foi, mettons que vous décidez de construire une maison, vous augmentez d'autant la richesse nationale du pays, une fois la construction achevée.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que vous voulez dire, monsieur Bengough, lorsque vous prétendez: "Nous demandons fermement que l'immigration soit l'affaire exclusive du gouvernement, et non celle de l'initiative privée."

L'hon. M. ROEBUCK: Je crois que M. Bengough songeait à autre chose, et c'est une théorie toute différente que j'essaie d'exposer. Pour sûr, j'ai mes sentiments personnels, et je n'hésite pas à les exprimer. Je suis d'avis que nos ressources sont entre les mains de monopoles hors de prix et inutilisées. Je sais bien comment je réglerais le problème si on me laissait faire.

L'hon. M. HORNER: De quelles ressources voulez-vous parler?

L'hon. M. ROEBUCK: De toutes les ressources.

L'hon. M. HORNER: Lesquelles?

L'hon. M. ROEBUCK: De la terre, des mines, des forêts; lorsque nous parlons de ressources naturelles, nous voulons dire les dons de la nature.

L'hon. M. HORNER: Je ne crois pas que la terre soit du nombre.

L'hon. M. ROEBUCK: Eh! bien moi, je le crois. Essayez d'en acheter une aujourd'hui à un prix avantageux.

L'hon. M. HORNER: Vous pouvez acheter une terre aujourd'hui pour moins que la valeur des bâtiments et des clôtures qui s'y trouvent. Le Pacifique-Canadien offre des terres à meilleur marché, à mon sens, que ma ferme à \$10; elles sont à proximité de la voie ferrée et sont en vente à un prix aussi bas que \$5 et \$6 l'acre. Elles ne sont pas hors de la portée des fermiers professionnels. On raconte l'histoire d'un homme qui a acheté une terre et qui, après une seule récolte de lin, a acquitté le prix d'achat de la propriété en l'espace d'un an.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous choisissez la richesse naturelle la plus pauvre que nous ayons: des terres arables à peine défrichées.

M. BENGOUGH: Je ne crois pas que nous puissions dire que nous avons exploité nos ressources minières à plein rendement.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous ne pouvons assurément dire cela, et pour une raison bien évidente. Nous entourons la prise et la possession d'une concession de tant de formalités qu'il en coûte au prospecteur un millier de dollars par concession, et tout acte de concession de mines est assujéti à un impôt de cinq cents l'acre. Dans la province d'Ontario, de vastes étendues de terrain minier demeurent inexploitées. Une seule compagnie détient presque tout le nickel de l'univers, et paye très peu d'impôts.

M. BENGOUGH: Et cette ressource demeure improductive.

L'hon. M. ROEBUCK: Essayez d'y exploiter une mine et vous m'en donnerez des nouvelles; vous verrez alors s'il est vrai, oui ou non, que les ressources naturelles sont majorées et immobilisées à un prix qui en empêche l'exploitation. Vous verrez qu'il en est ainsi.

L'hon. M. CRERAR: J'ignore si je peux souscrire entièrement à cette opinion. Par exemple, le gouvernement fédéral, de même que les gouvernements provinciaux, grâce à leurs services géologiques, diffusent une documentation de plus en plus abondante sur la géologie du pays. Ils dessinent des cartes qui guident le prospecteur animé de l'esprit d'aventure et du désir de trouver le filon. Il y eut plus de concessions d'enregistrées depuis quelques années qu'en toute autre période semblable de notre histoire. Voilà une bonne chose. Par exemple, au Manitoba, la province que je connais le mieux, il y a lieu de prévoir la mise en valeur d'immenses ressources de cuivre et de nickel dans le nord. C'est très encourageant.

Nous pouvons, au Canada, produire plusieurs de ces métaux commerciaux, ainsi qu'on les appelle, qui sont tout aussi indispensables à la civilisation moderne que la nourriture. Le téléphone, l'automobile et l'électricité connaissent un essor prodigieux et ont besoin de ces métaux. On peut différer d'opinion sur l'orientation qu'il convient de donner à cette forme de progrès; personnellement, je suis d'avis que l'État ne saurait accomplir toutes ces choses; la pression politique qu'il subirait serait trop forte. Ce qui m'intéresse, c'est le problème de l'immigration dans son ensemble.

Je me rappelle qu'à leur arrivée au Canada, il y a cinquante ans, les Ukrainiens se dirigèrent surtout vers les provinces de l'Ouest et s'établirent, pour une grande part, sur la terre. J'aperçois encore ces pauvres gens arrivant sans capitaux et apportant avec eux bien peu de choses. Je pourrais vous conduire, monsieur Bengough, de village en village, au Manitoba, et vous montrer le pays accidenté où ils s'installèrent, érigèrent des huttes de bois et de terre, avec des fours de terre, n'ayant guère d'autre mobilier que des effets de fortune, et où les cabanes n'avaient pas de plancher.

M. BENGOUGH: Nous ne pouvons nous attendre qu'ils fassent cela aujourd'hui.

L'hon. M. HORNER: Pourquoi pas?

L'hon. M. CRERAR: Puis-je terminer mes observations? Vous pouvez aujourd'hui visiter cette collectivité et y trouver des foyers éclairés à l'électricité. Ces gens-là achètent tous les ans les produits de nos ouvriers sous une forme ou une autre. Je crois que ce fut une entreprise heureuse que je ne voudrais pas enrayer aujourd'hui, monsieur Bengough, pour la simple raison que les gens ne pourraient débiter dans de meilleures conditions que dans ce temps-là. Ils feront des progrès, et à mesure qu'ils en feront, ils produiront de nouvelles richesses et deviendront des consommateurs; ils procureront du travail aux ouvriers de tout le pays; le transport de leurs marchandises fournit une clientèle aux chemins de fer; ils achètent les produits des ouvriers sous toutes leurs formes. Puis-je souligner que le Canada peut connaître un avancement analogue aujourd'hui, mais il ne faut pas y compter si nous établissons une règle et stipulons que personne ne pourra entrer au pays à moins d'être certain d'avoir un emploi, et si nous ne permettons à personne d'y entrer à moins de posséder un certain capital.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous interrompre pour rappeler que nous avons au milieu de nous quelques citoyens distingués, et que les sénateurs pourraient discuter la question en jeu après la séance.

L'hon. M. HORNER: Me serait-il permis d'ajouter une autre considération à ce qu'ont dit le sénateur Crerar et le sénateur Roebuck? Le problème qui se présente aujourd'hui, c'est que le gouvernement s'est immiscé dans le domaine du crédit. Les fils des immigrants dont il s'agit ont fréquenté les universités, et aujourd'hui les fermes sont à vendre, et par suite des décrets du gouvernement en matière de recouvrements, elles sont à vendre au comptant; autrement, elles pourraient s'acquérir sans avoir à verser un seul dollar à titre de provision, tout comme il y a quarante ans.

M. BENGOUGH: Je désirerais faire une observation, si on me le permet. À notre avis, il y a d'immenses travaux à faire au Canada, en fait de construction de grandes voies de communication, de voirie, de reboisement et d'électrification rurale, et tout cela représente du travail qui doit entrer en ligne de compte. Plusieurs milliers d'immigrants pourraient venir chez nous et obtenir du travail.

L'hon. M. ROEBUCK: Je suppose qu'il vaudrait mieux entendre un groupe d'abord, puis l'autre ensuite. M. Buckley est le secrétaire-trésorier du Congrès des métiers et du travail du Canada, qui est l'organisme de M. Bengough.

Le PRÉSIDENT: Est-ce M. Buckley, également du Congrès des métiers et du travail du Canada?

M. JOHN W. BUCKLEY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une déclaration à nous faire ?

M. BUCKLEY: Non, je n'ai rien à dire, du moins rien de plus que ce que renfermait la déclaration de M. Bengough. Si l'on a des questions à poser, je serai heureux d'y répondre.

Le PRÉSIDENT: Je suis convaincu que le Comité prendra en sérieuse considération l'exposé qu'il a reçu de la part de votre organisme; et il se peut que l'affaire donne lieu à quelques débats plus tard. Mais ce matin, voyez-vous, nous attendons plusieurs autres personnes, et si vous n'avez pas d'autres déclarations à faire . . .

L'hon. M. ROEBUCK: Je sais pertinemment que M. Buckley a des opinions fort intéressantes sur cette question de l'immigration, car je l'ai entendu les exprimer; s'il voulait prendre dix ou quinze minutes pour nous faire part de ses observations, qui sont réfléchies et mûries, nous lui en saurions gré.

Le PRÉSIDENT: Sans oublier, s'il vous plaît, monsieur Buckley, que nous avons ici au Canada un pays plus vaste que les États-Unis et 120,000,000 d'habitants de moins.

M. BUCKLEY: Je suis d'accord avec ce que vous dites. De fait, ainsi que l'a dit M. Roebuck, je me rappelle que lorsque nous avons participé tous deux à une émission radiophonique sur un réseau national, son opinion ne s'éloigna guère de la mienne sur tous les aspects du problème qui nous occupe.

Je n'ai rien préparé, parce que je ne prévoyais pas que je rendrais témoignage. À l'instar de M. Bengough, je peux parler à titre d'immigrant. Je suis arrivé à une époque de prospérité sans parallèle, c'est-à-dire en 1906, bien que l'année suivante j'aie constaté un état de choses qui a précipité une dépression et une crise très aiguë de chômage, suivies, vers 1910, d'une panique financière.

Quant à l'immigration, je suis parfaitement d'accord avec ce qu'a dit le président Bengough, avec ce qu'on a dit à la radio et ce qu'a publié le *Monetary Times* au cours d'un débat, c'est-à-dire que le Canada pourrait faire vivre une population de 200,000,000 d'habitants, s'il se trouvait dans des conditions normales. Je ne crois pas qu'on m'accuse d'exagérer si je fais cette déclaration, du fait que le Canada se trouve virtuellement dans la zone tempérée. La distance entre Toronto et l'Équateur est de 600 milles de moins qu'entre Londres et l'Équateur, et plusieurs grands pays d'Europe se trouvent dans la latitude du Labrador.

Toutefois, comme je l'ai déjà dit, le Canada est un pays où nous avons fait œuvre de pionniers en faisant venir des immigrants, et, par suite de notre voisinage immédiat des États-Unis, ces immigrants, à l'instar des membres des professions libérales, ont émigré parce qu'ils avaient plus de chances de succès de l'autre côté de la frontière; de la sorte, ceux qui ont émigré aux États-Unis avant l'entrée en vigueur de la loi du contingentement, en 1924, ont joui d'un niveau de vie plus élevé. Je me permettrai de rappeler que les États-Unis ont établi la loi du contingentement à la demande de la Fédération américaine du travail. En 1923, le président Coolidge a pris le pouvoir. J'assistai, à titre de délégué, au congrès de la Fédération américaine du travail à Portland, où il fut question de l'immigration; l'affaire vint sur le tapis, et une loi du contingentement entra en vigueur par la suite, parce que les Américains jugèrent que leur pays était surpeuplé au point qu'il ne pourrait assimiler autant d'immigrants qu'au cours du dix-neuvième siècle. Dans le cas du Canada, la question qui se pose, par suite de l'immigration, est de savoir comment nous allons retenir ceux que nous recevons? Voilà à mon sens, le nœud du problème. Certes, il y eut, ainsi qu'on l'a dit ici, —j'ai lu les comptes rendus de vos délibérations—, une forte immigration de gens susceptibles de devenir des citoyens de notre pays, et il n'y a pas de doute que le seul actif réel d'un pays est sa population. La

richesse naturelle d'un pays ne réside pas dans ses forêts, ses mines et ses autres ressources naturelles; cette richesse, c'est plutôt la population qui développe ces ressources, parce que la richesse d'un pays est le fruit de l'exploitation de ses ressources naturelles par ses habitants.

L'hon. M. ROEBUCK: Parfaitement.

M. BUCKLEY: La structure entière repose sur le niveau de vie. Nous savons que l'Irlandais vit de pommes de terre, parce que c'est l'aliment qui lui coûte le moins cher. Nous savons que l'Écossais vit de farine d'avoine, parce que c'est la nourriture la moins coûteuse. Nous avons que l'Asiatique vit de riz, parce que c'est l'aliment le moins cher. En Angleterre, nous vivons de rosbif, lorsque nous pouvons en obtenir. Mais la continuation de l'immigration dépend du niveau de vie au Canada aujourd'hui. Telle est la situation, quant à moi.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous voulez dire, dans la mesure où le niveau de vie s'en ressent.

M. BUCKLEY: Dans la mesure où le niveau de vie de l'ouvrier s'en ressent. Nous savons que le Canada pourrait assurer un niveau de vie plus élevé que celui que nous avons aujourd'hui; c'est-à-dire, si nous tirions plein profit de nos richesses potentielles. Je crois que c'est là la question fondamentale sous ce rapport.

Nous avons aussi souligné que l'immigration devrait être l'affaire exclusive du gouvernement, et non celle de l'initiative privée. Les journaux nous ont appris récemment qu'un employeur de main-d'œuvre avait obtenu l'autorisation de se rendre en Europe en vue d'y recruter des ouvriers du textile. J'ai appris ce matin même qu'on a accordé plusieurs permis du même genre. Il semble bien étrange qu'on accorde des permis au moment où il y a une grève du textile. Nous prétendons qu'un employeur ne devrait pas avoir droit à ces permis. Le gouvernement devrait d'abord s'assurer s'il y a rareté de main-d'œuvre au pays avant d'accepter d'autres ouvriers. Nous savons qu'au Barreau et dans d'autres carrières libérales, les gens de l'extérieur n'ont pas le droit de pratiquer le droit simplement parce qu'ils ont la compétence nécessaire pour exercer leur profession. Si l'immigrant est un avocat, il doit immédiatement s'inscrire au Barreau. Dans le cas des ouvriers, nous n'imposons pas cette condition aux artisans de l'extérieur qui viennent au Canada. Si l'immigrant est réellement compétent, il entre immédiatement dans nos organisations. Nous ne dressons aucun obstacle sur sa route, en ce qui concerne l'immigration et l'embauchage.

Je crois que notre pays est peu peuplé, et que si nous pouvions trouver quelque moyen d'accroître notre population en tenant compte de nos possibilités de développement, le Canada deviendrait un plus grand pays. Nous ne pouvons espérer le conserver avec une population de seulement douze millions d'habitants. Nous nous trouvons entre deux nations impérialistes, et actuellement nous ne sommes pas en état de défendre notre propre pays. La seule loi qui s'applique à notre cas est le droit de conquête. C'est ainsi que nous l'avons pris, et c'est ainsi que nous pouvons le perdre.

L'hon. M. ROEBUCK: Dites-nous ce qu'a fait la Russie en s'étendant vers le nord.

M. BUCKLEY: Eh! bien, en ce qui concerne la Russie, j'y suis allé, mais il ne s'ensuit pas que je sois devenu un communiste, parce que je n'y suis resté qu'un mois; je suis au Canada depuis 40 ans, et je ne suis pas encore communiste.

L'hon. M. ROEBUCK: Je n'ai voulu insinuer rien de tel dans ma question.

M. BUCKLEY: J'ai constaté que la Russie avait une population d'un million d'âmes dans les régions de l'Arctique. Les Russes ont mis en valeur leur Arctique; ils développent leurs ressources naturelles; ils développent leurs pêcheries; ils découvrent qu'ils peuvent récolter du blé même dans le cercle de l'Arctique,

alors que le plus loin que nous ayons poussé au nord, c'est, je crois, à Edmonton. Mais la région que nous appelons le Labrador septentrional et la baie James n'est pas plus au nord que Leningrad et quelques autres villes de la Russie septentrionale. C'est sur cette base que j'en arrive à une population de 200,000,000 d'âmes, car nous nous trouvons virtuellement dans la même situation que le nord de l'Europe.

L'hon. M. HORNER: Quelle sorte d'ouvriers les Russes emploient-ils pour exploiter leur Arctique? Des esclaves.

M. BUCKLEY: Quant à moi, je ne me suis pas rendu dans l'Arctique. Je n'ai pas vu d'esclaves où je suis allé. Je ne dis pas qu'il n'y a pas en Russie d'ouvriers réduits au rang d'esclaves, comme vous dites. Nous savons que même sous les tsars il y avait en Sibérie ce que vous appelez des ouvriers réduits au rang d'esclaves, des gens qu'ils envoyaient là. Mais je ne suis pas prêt à dire que les Russes emploient seulement des esclaves pour exploiter leurs ressources naturelles.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous disiez que vous favorisiez la venue au Canada d'hommes expérimentés.

M. BUCKLEY: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: N'est-il pas vrai que la plupart de nos ouvriers spécialisés dans les industries du bâtiment sont des hommes qui ont appris leur métier en Angleterre, qu'ils sont la crème de nos briqueteurs, de nos charpentiers, etc?

M. BUCKLEY: C'est le cas.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais ce sont tous des immigrants?

M. BUCKLEY: Le mouvement syndical chez nous a reconnu que la majorité des ouvriers spécialisés sont venus d'Angleterre et que presque tous les charpentiers, machinistes, peintres et autres qui sont venus d'Angleterre étaient des syndiqués. D'autre part, nous préconisons la formation d'apprentis au Canada afin de pouvoir former notre main-d'œuvre non spécialisée. Au cours de la crise, il fut un temps où l'offre l'emporta tellement sur la demande que seulement 10 p. 100 de nos mécaniciens et ouvriers en bâtiment à Toronto avaient un emploi, et certains mécaniciens recevaient dix cents l'heure. C'est virtuellement avec de la main-d'œuvre rémunérée à des taux comme ceux-là que se fit la construction de logements dans le district de Leaside. Quel attrait y avait-il dans ce temps-là à apprendre un métier? Il y avait à cette époque un excédent d'artisans, et c'est au moment où nous préconisons à Toronto la construction de logements. Aujourd'hui, il en manque.

L'hon. M. BUCHANAN: Actuellement, y a-t-il abondance d'apprentis dans la plupart des métiers?

M. BUCKLEY: Non, je ne dirais pas qu'il y a trop d'apprentis actuellement.

L'hon. M. BUCHANAN: Y a-t-il pénurie d'apprentis?

M. BUCKLEY: Je dirai oui. À ce sujet, la question des apprentis est l'affaire immédiate des organismes intéressés. Dans les industries du bâtiment, naturellement, vous ne pouvez apprendre un métier à moins qu'il n'existe à vrai dire une industrie organisée; autrement, vous n'auriez pas d'artisan expérimenté qui vous enseignerait quoi faire. En Ontario, il existe une entente—j'ignore dans quelle mesure elle existe ailleurs—en vertu de laquelle l'industrie ne peut absorber qu'un certain nombre d'apprentis au cours d'une période déterminée. L'industrie ne recevra pas plus d'apprentis qu'elle ne peut en absorber. La loi de l'offre et de la demande joue à l'égard des salaires. Si, à un moment donné, il y a plus d'artisans dans l'industrie qu'il n'y a d'emplois, le taux des salaires tombe automatiquement. Actuellement, comme vous savez, il y a un très vaste programme de construction, mais vous ne pouvez former des artisans du jour au lendemain; on ne peut confier un travail de ce genre à n'importe qui, comme dans

le cas d'un travail en série. L'apprentissage doit se poursuivre pendant un certain temps. Aux chemins de fer où je me trouve à travailler, nous avons un système d'apprentissage en vertu duquel un apprenti doit avoir cinq ans de service, ce qui veut dire deux cent quatre-vingt-dix jours de service par année civile pendant cinq ans.

Le PRÉSIDENT: Nous vous sommes très reconnaissants des quelques observations que vous avez bien voulu nous faire. Vous nous avez parlé avec l'aplomb d'un Écossais.

M. BUCKLEY: Il arrive que je sois un Anglais.

L'hon. M. ROEBUCK: Le dernier délégué du Congrès des métiers et du travail du Canada est M. Arthur Hemming, le secrétaire-trésorier adjoint.

M. HEMMING: Je ne crois pas avoir rien à ajouter à ce que vous avez déjà entendu.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons la bonne fortune d'avoir au milieu de nous un représentant du Congrès canadien du travail, M. Forsey. C'est "docteur" Forsey, n'est-ce pas?

M. EUGENE A. FORSEY: Peu importe.

L'hon. M. ROEBUCK: Donc, c'est le docteur Forsey. Il est directeur des recherches au Congrès canadien du travail. Je suis sûr que c'est "docteur" Forsey.

M. FORSEY: Je préfère "monsieur". À dire vrai, j'ai rencontré trop de docteurs en philosophie dont le savoir ne m'en imposa guère. Je ne crois pas qu'un titre importe beaucoup; ce que Dieu vous a d'abord mis dans la tête compte bien plus que les titres que vous pouvez recevoir.

Le PRÉSIDENT: Ne faites-vous aucun cas de l'expérience?

M. FORSEY: Oui, de l'expérience, mais...

L'hon. M. ROEBUCK: Il a de l'expérience.

M. FORSEY: L'éducation conventionnelle n'est pas toujours ce qu'elle est réputée être.

Monsieur le président et honorables messieurs, je ne sais pas s'il est vraiment nécessaire de lire en entier le mémoire que j'ai ici. En grande partie, en réalité dans son ensemble, c'est une répétition de ce que nous avons soumis au Comité du Sénat, l'an dernier. J'ignore dans quelle mesure la composition de votre Comité se rapproche du comité de l'an dernier.

L'hon. M. ROEBUCK: Ou dans quelle mesure nos souvenirs sont exacts.

Le PRÉSIDENT: Si vous le voulez bien, nous ajouterons le présent mémoire au compte rendu des délibérations, mais M. Forsey désire peut-être faire quelques observations en marge de certaines parties du mémoire.

M. FORSEY: En formulant une politique d'immigration convenable, il est nécessaire, dès le début, de chasser de nos esprits deux erreurs largement répandues. L'une est la théorie de la "somme globale de travail", d'après laquelle il n'y aurait qu'une quantité fixe de travail à répartir, et voulant que l'admission au pays d'autres travailleurs diminuerait d'autant la somme de travail de chaque individu. L'autre est que l'accroissement de population est en soi un facteur de prospérité; plus on fait venir de gens, plus il y a de richesse pour chacun. Évidemment, les nouvelles recrues ne sont pas seulement de nouvelles bouches à nourrir; elles peuvent entraîner un relèvement de la production. D'autre part, elles ne l'entraînent pas nécessairement; un estomac vide n'est un client que si son propriétaire peut payer ce dont il a besoin pour le remplir. Il y a une douzaine d'années, nous avions un nombre considérable d'estomacs vides dont les propriétaires, sans aucune faute de leur part, ne pouvaient rien produire, et qui ne pouvaient consommer que ce que la population au travail était disposée à

leur fournir par voie de secours. Les Indes, la Chine et d'autres pays ont de très grosses populations, mais ils ne sont pas renommés pour leur haut niveau de vie.

En examinant la capacité du Canada à absorber des immigrants, la première chose à se rappeler, c'est que l'étendue d'un pays qui couvre près de la moitié d'un continent n'a presque rien à voir avec le sujet. Une bonne partie de notre territoire est sans valeur économique et impropre à la colonisation. *L'Annuaire du Canada* de 1945, pages 29 et 30, estime que plus de 56 p. 100 de notre superficie est composé de "terres incultes et autres", en expliquant en renvoi que cette catégorie "comprend les muskegs, les terres rocheuses, les emprises routières, les terrains urbains, etc." Ce territoire, comme le dit le professeur Dymond, du Musée royal de zoologie d'Ontario "ne peut convenir à autre chose qu'à la faune sauvage".

L'Annuaire du Canada établit à un peu moins de 16 p. 100 de la superficie totale de terre la proportion de sol arable (défini comme "terres de toutes les catégories qui offrent actuellement des possibilités de tout ordre pour l'agriculture"), et déjà la moitié est occupée. En scrutant les chiffres détaillés, on s'aperçoit que l'estimation officielle comprend de vastes étendues de terre dont les "possibilités pour l'agriculture" sont très minimes. Elle comprend par exemple plus de 9 millions d'acres de terre dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Elle suppose pour le Nouveau-Brunswick une étendue de terre arable inoccupée presque une fois trois quarts aussi grande que toutes les fermes qui existent dans cette province; pour la Nouvelle-Écosse et le Québec, une superficie sans occupants plus grande que l'étendue occupée; pour l'Ontario, presque deux fois autant de terre inoccupée qu'occupée. Quiconque connaît tant soit peu ces provinces croira difficilement qu'une grande partie de cette terre inoccupée est réellement appropriée à l'exploitation payante, et de récentes études qui font autorité et qu'ont préparées le professeur W. B. Hurd et le docteur A. Leahy, spécialiste des sols du gouvernement fédéral, (le *London Economist* du 4 janvier 1947 a donné un résumé sommaire de l'étude du docteur Leahy), confirment cette impression.

L'Annuaire du Canada estime à environ 168 millions d'acres le potentiel de terre arable et inoccupée dans les neuf provinces; le professeur Hurd (Voir Délibérations du Comité sénatorial de l'immigration et du travail, 1946, fascicule 10, page 39) conclut que sur ce total, de 27 à 29 millions d'acres seulement sont "d'accès facile" et "propres à la colonisation agricole", d'après les spécialistes des provinces où elles sont situées. "De cette étendue", ajoute-t-il, "10 millions d'acres se trouvent dans la province de Québec; cette estimation est peut-être du quart trop forte". Quoi qu'il en soit, les autorités provinciales du Québec "sont d'avis qu'on aura besoin de toute la terre arable non utilisée dans la province, en vue de fournir des domaines agricoles qui absorberont l'accroissement de la population rurale locale au cours des quelques dizaines d'années prochaines." Il reste donc une étendue d'environ 17 à 19 millions d'acres et, "en se fondant sur la façon d'utiliser les terres dans les régions en question, on calcule que cette superficie pourrait suffire à l'établissement de 70,000 à 80,000 colons permanents. Si l'on donne suite aux projets d'irrigation dans les provinces des Prairies, cette région permettrait d'accroître le nombre des fermes d'environ 13,000, ce qui porte à 83,000 ou 93,000 l'augmentation possible. Ce sont là des chiffres maximums. Il faudra conduire une enquête minutieuse avant de préciser la valeur économique et la possibilité de réalisation d'une grande partie de ce programme d'irrigation."

En outre, il y a environ 12,000 cultivateurs qui exploitent des terres pauvres et "qu'il faudrait établir ailleurs," et "les autorités provinciales estiment qu'il faudrait accorder (à ces exploitants) la priorité dans le choix des terres arables inutilisées". Il y aurait donc entre 71,000 et 81,000 nouveaux domaines agricoles qu'on pourrait peut-être consacrer à la colonisation. Il faudrait en réserver un

certain nombre pour les militaires démobilisés, pour les personnes antérieurement employées dans les usines de guerre et qui retourneront à l'agriculture, et pour le surplus de la population rurale qui désirera s'établir sur la terre.

Au Manitoba et en Saskatchewan, "la demande éventuelle de propriétés agricoles dans les années d'après-guerre équivaudra à peu près à l'offre en perspective"; et on peut en dire autant du reste du pays, sauf du Nord ontarien, du Nord albertain et du Centre de la Colombie-britannique. "On calcule que ces colons éventuels porteraient à plus de 50,000 le nombre des nouvelles familles rurales," mais le professeur Hurd estime qu'il ne resterait alors de terres disponibles que pour environ 25,000 immigrants colons, le chiffre réel pouvant toutefois être "sensiblement plus élevé ou quelque peu inférieur." De plus, "si l'on en croit les spécialistes, il faudra probablement de dix à vingt ans pour mettre en valeur tous ces domaines éventuels, en supposant toutefois qu'il soit économiquement possible de poursuivre ce programme sans interruption et d'une façon ordonnée".

Dans sa livraison du mois de mai 1946, l'*Economist Annalist* (publié par le ministère fédéral de l'Agriculture) renferme deux articles sur les possibilités de colonisation agricole. Ces articles concluent qu'il y a de la place pour environ 16,000 nouveaux colons dans le Nord ontarien, pour 3,000 en Saskatchewan, pour 7,500 dans la région de Rivière-la-Paix en Alberta, pour 2,000 ou 3,000 en Colombie-britannique, soit un total de 28,500 ou 29,500 dans ces provinces. Certes, ce ne seraient pas tous des immigrants. Dans Québec, le chiffre estimatif est de 75,000. On ne donne aucun chiffre dans le cas du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île du Prince-Édouard, mais on fait observer que "la superficie potentielle des terres arables dans les provinces maritimes est plutôt faible. Le Nouveau-Brunswick offre les plus grandes possibilités, avec une superficie estimée à 1,336,000 acres, mais on ne peut espérer que nombre de ces terres deviennent de bien bonnes fermes". (p. 28.) Les articles soulignent qu'il existe encore très peu de renseignements précis sur un grand nombre de terre dont il s'agit.

Nos ressources forestières offrent d'autres possibilités à l'immigration, directement et indirectement, bien encore que sur ce plan il soit commun d'exagérer. Le total de nos "terres boisées" représente 35 p. 100 de la superficie totale des terres (voir *Annuaire du Canada*, 1945, page 257), et un cinquième de ce pourcentage est compris aussi dans le "potentiel de terre arable". "Les terres boisées productives" forment environ 22 p. 100 de la superficie totale des terres arables. (Les forêts improductives "sont couvertes de petits arbres qui n'atteindront probablement jamais les dimensions commerciales parce qu'ils poussent sur des sols mal égouttés ou sur de grandes hauteurs, ou autres endroits peu propices".) Parmi les terres boisées productives, seulement 56 p. 100 environ sont accessibles actuellement. Du peuplement total de bois d'œuvre dont les dimensions conviennent aux marchés, 61 p. 100 environ sont accessibles. Ces réserves pourraient matériellement permettre de faire vivre un bon nombre de colons, y compris ceux qui combindraient l'agriculture et l'industrie forestière.

Le Canada possède également de très vastes ressources minières, bien que les gisements de l'une des plus importantes d'entre elles, le charbon, soient situés aux deux extrémités du pays, aussi loin que possible des régions où on en aurait le plus besoin; quant à notre pétrole, nous n'en avons pas suffisamment pour nos besoins.

Les affirmations semblables à celles des six alinéas précédents s'accompagnent souvent de vagues généralisations sur l'avancement de la science, les nouvelles découvertes et inventions qui permettraient de cultiver des roses dans le désert et de récolter des bananes au pôle nord. Sans doute, les nouvelles découvertes et inventions accroîtront de beaucoup les ressources du Canada et rendront utilisable un grand territoire qui ne sert à rien aujourd'hui. Mais en formulant la politique d'immigration actuelle et prochaine, il faut se laisser guider par ses

connaissances actuelles, et non par les découvertes des années à venir. On ne doit pas oublier que les nouvelles découvertes et inventions peuvent fort bien faire perdre leur valeur à certaines de nos ressources actuelles ou les rendre désuètes. Le fait que la situation peut changer subitement et du tout au tout doit simplement nous pousser à donner à notre programme une grande souplesse; cependant, nous ne serions pas justifiables de prendre des décisions inconsidérées dans l'espoir naif que la science déploiera au moment opportun un moelleux filet de sauvetage.

Jusqu'ici, nous nous sommes occupés uniquement de l'importance physique du Canada, de ce que l'on pourrait appeler la superficie réelle de nos "grands espaces libres". (Par opposition à l'importance qu'on leur donne sur la carte.) Mais on ne colonise pas un pays comme on remplit une salle ou comme on met des sardines en boîtes. On n'a pas à se demander combien d'êtres humains peuvent s'entasser dans un territoire particulier, ni quelle étendue de territoire on peut rendre physiquement productive sans égard aux prix de revient et aux débouchés. Il s'agit de capacité économique et non de capacité physique; ce n'est pas une simple question de production, mais une question de prix de revient et de marchés profitables. Selon l'opinion exprimée devant le Comité par M. Fairweather, des chemins de fer Nationaux du Canada, toute la question tourne autour du niveau de vie. Voici ses paroles: "En abaissant le niveau de vie au Canada, il est possible de faire vivre une énorme population".

La capacité d'absorber des immigrants cultivateurs dans l'économie canadienne ne dépend pas exclusivement de l'étendue de terre arable disponible. Dans le passé, elle dépendait largement de la quantité de blé que le Nord et l'Ouest de l'Europe pouvaient et voulaient absorber à des prix rémunérateurs pour nous. La demande de blé est relativement stable et la population du Nord et de l'Ouest de l'Europe sera bientôt stationnaire pour commencer à décliner d'ici quelques décennies. D'une façon générale, toute expansion considérable des emblavures canadiennes sera influencée par deux facteurs. En premier lieu, il s'avérera peut-être possible d'élever le niveau d'existence, dans les pays qui, jusqu'ici, ont consommé très peu de blé (notamment l'Extrême-Orient), à un prix qui leur permettra d'en consommer beaucoup. C'est évidemment un projet à long terme du domaine international. Le Canada ne peut pas industrialiser l'Extrême-Orient à lui seul. En deuxième lieu, il sera peut-être possible de trouver des moyens d'utiliser plus de blé pour des fins industrielles. Mais encore, on est en face d'un projet à réalisation éloignée.

Des limitations semblables circonscrivent la demande de nos autres produits agricoles. Quand l'agriculture se sera relevée en Europe, il sera peut-être difficile pour nous de garder nos marchés d'exportation de viande et de produits laitiers, à moins d'améliorer considérablement le niveau de vie des autres pays, ce qui, nous le répétons, ne peut pas s'accomplir par nos seuls efforts. Le relèvement de notre propre niveau d'existence apportera une augmentation dans la demande de nos produits agricoles, mais pas considérable. Le docteur Hopper, du ministère de l'Agriculture, prévoit que pour hausser le régime alimentaire de chaque Canadien au niveau établi par le Conseil canadien de l'alimentation, il faudrait accroître la superficie des terres en culture d'environ 8 p. 100 de l'étendue de terre arable inutilisée qui nous reste. L'augmentation de notre propre population provoquerait une hausse de la demande seulement si la population additionnelle avait le pouvoir d'achat nécessaire. Quant à répandre l'utilisation industrielle de nos produits agricoles, tous les renseignements dignes de foi (comme l'a fait remarquer le professeur Hurd) démontrent qu'on peut fabriquer plus économiquement les plastiques, l'alcool et les autres produits importants en utilisant des matières premières ne provenant pas de l'agriculture.

On ne doit pas oublier qu'une augmentation considérable de la demande de nos produits agricoles n'entraînera pas nécessairement un accroissement de la

population rurale dans la même proportion, et encore moins le nombre des immigrants qui s'établiront sur des fermes. Les progrès réalisés en technologie sont la preuve que nous pouvons produire des denrées alimentaires en quantités de plus en plus grandes et avec une main-d'œuvre moindre par unité, et même de plus en plus faible dans l'ensemble. M. McGowan, représentant des chemins de fer Nationaux du Canada, a dit au Comité: "On a donné à entendre qu'avec des machines modernes et une bonne organisation il suffirait que 10 p. 100 de notre population cultive la terre pour produire toute la nourriture dont nous avons besoin."

La mise sur le marché de nos produits non agricoles peut devenir aussi un problème. Le Canada possède les matières premières et il s'est outillé à grands frais en vue de produire beaucoup plus de pâte de bois et de papier, de métaux de base, d'or, d'amiante et d'aluminium coulé que pour sa propre consommation, même si la population augmente de beaucoup et si le niveau de la vie s'élève grandement. Il en est peut-être de même d'une foule d'autres articles fabriqués que nous avons appris à produire pendant la guerre. Par contre, le Canada ne peut pas fabriquer du tout certains articles ou en trop faible quantité ou à des prix de revient beaucoup plus élevés que dans d'autres pays, ou les deux à la fois. En 1943, quand nous avons atteint la cime de notre industrialisation et que nous appliquions toutes nos énergies à restreindre les importations au strict nécessaire, nos importations totales se sont chiffrées à \$1,735,000,000, dont un tiers était composé des produits que nous venons de signaler. C'est évidemment une bonne chose que le Canada échange ses propres surplus avec ceux des autres pays; plus il pourra le faire, toutes autres choses étant égales, plus il pourra faire vivre une forte population et relever le niveau de l'existence.

Notre expansion industrielle future dépend à un degré considérable de l'avenir du commerce international. Même M. McGowan, qui ne s'est assurément pas montré pessimiste, a voulu apporter à sa confiance dans l'avenir une réserve. Il a dit: "Le Canada pourra entrer dans une période de progrès relativement rapide à l'avenir", mais il a jugé prudent d'ajouter: "Si le système économique mondial fonctionne raisonnablement bien." Mais c'est là une condition importante. Nous ne sommes pas du tout certains que les discussions des ministres des Affaires étrangères des quatre grandes puissances et de la Conférence de la paix permettront d'établir une ère politique stable. Nous ne pouvons pas assurer que le commerce international renaîtra. Rien ne nous promet que les États-Unis éviteront une autre crise économique aiguë. Le bien renseigné, capable et prudent *Economist* de Londres est loin de se montrer optimiste sur tous ces points.

Même avec une paix durable et un degré plus élevé de libre échangeisme international, si les États-Unis passaient par une période de marasme, le Canada et le Royaume-Uni, notre meilleur client, auraient beaucoup de difficulté à assurer l'embauchage intégral tout en assurant un niveau de vie élevé à la population canadienne d'aujourd'hui. Il est très douteux que nous puissions nous attendre à une prochaine et remarquable expansion des marchés extérieurs pour nos produits forestiers et miniers; même dans les conditions les plus favorables, nos manufacturiers auront à faire face à une concurrence énergétique à l'étranger de la part de la Grande-Bretagne, qui doit exporter ou périr, et des États-Unis où l'idée d'exporter pour procurer de l'emploi en permanence a fini par être largement répandue.

On peut soutenir dans certains milieux que la concurrence difficile pour les débouchés extérieurs encore fermés ou déjà ouverts est l'argument le plus puissant en faveur de la création d'un meilleur marché domestique par l'introduction d'étrangers et leur assimilation dans l'économie canadienne. Mais deux doutes surgissent: Pouvons-nous les faire venir et s'ils viennent, pourrions-nous vendre le produit de leur travail? On ne saurait revenir trop souvent sur cette vérité

que jamais dans l'avenir la population du Canada ne sera assez nombreuse et assez riche pour consommer l'équivalent de notre production d'articles exportés régulièrement ou de beaucoup de nos nouvelles marchandises fabriquées. Nous devons nécessairement maintenir un gros commerce d'exportation ou laisser périr une grande partie de notre économie nationale, ce qui entraînerait l'immobilisation d'une forte proportion de notre outillage national, en particulier de nos élévateurs à grain et de nos organisations de transport et, par ricochet, une hausse des prix de revient.

La stabilisation et l'agrandissement du marché domestique exigent principalement une consommation élevée, soutenue et ascendante: de forts salaires, un revenu agricole élevé, de bons rendements et un système complet de sécurité sociale. Loin de s'exclure, les salaires élevés et les gros revenus agricoles sont inséparables, à moins, bien entendu, que la productivité soit faible, ce qui provoque la hausse et la rareté des produits de la ferme et de l'industrie. Les forts salaires ne tombent pas du ciel comme la manne; le syndicalisme ouvrier est en grande partie responsable de leur existence, soit directement soit indirectement.

Il convient d'ajouter qu'à défaut de salaires élevés, d'heures et de conditions convenables, de bons services sanitaires et d'un régime de sécurité sociale complet, les chances de forte productivité sont pauvres, et la forte productivité est la clé des marchés satisfaisants, au pays comme à l'étranger. Par conséquent, tout programme d'immigration satisfaisant et pratique doit donner le plus d'encouragement possible au contrat collectif, comporter un code national du travail satisfaisant et pourvoir à la sécurité sociale. Ce sont des conditions essentielles à l'existence d'un marché domestique suffisant, à la création des conditions qui rendront possible la conquête des marchés extérieurs et la protection des ouvriers canadiens et immigrants contre l'exploitation. Ajoutons que tant que notre population n'aura pas de logements convenables, il semble un peu prématuré de parler d'amener un grand nombre d'immigrants.

En substance, nous alléguons cette année que la thèse que nous avons présentée l'an dernier a été entièrement corroborée, non seulement par la preuve que nous avons alors soumise, mais par les témoignages subséquents de M. Herbert Marshall, statisticien du Dominion, et du docteur Stewart Bates, sous-ministre des Pêcheries. Nous désirons attirer surtout l'attention sur les témoignages rendus devant le Comité l'an dernier. Les citations commencent à la page 5 et se continue presque jusqu'à la fin du présent mémoire que nous vous soumettons. Les chiffres que M. Marshall a fournis sur l'immigration et l'émigration depuis 1851 sont beaucoup plus complets, plus exacts et plus au point que ceux que nous avons pu consulter l'an dernier.

M. Collins, du chemin de fer Pacifique-Canadien, a dit devant le Comité que "l'on a estimé" (il n'a pas dit qui l'a fait) que "nous pourrions facilement absorber de 300,000 à 500,000 personnes par an"; et apparemment pour justifier ses chiffres, il a souligné le grand nombre d'immigrants qui sont entrés dans les années qui ont précédé la première grande Guerre. Le sénateur Roebuck demanda: "Le pays les a-t-il absorbés à cette époque?", et M. Collins répondit: "Oui". J'aimerais avoir la preuve de cette affirmation. Une foule d'indications portent à croire qu'un grand nombre de ces personnes n'ont pas été absorbées et que beaucoup de ceux qui l'ont été ont tout simplement pris la place de Canadiens.

M. Herbert Marshall, statisticien du Dominion, a soumis au Comité l'an dernier (voir les Délibérations du Comité, page 280) un tableau qui fournit des preuves précises et éclatantes sur ce point.

Je ne vois pas la nécessité de vous imposer la lecture du tableau, qui est devant vous. Vous y verrez que de 1851 à 1941 le nombre des immigrants a été de 6,699,226 et le nombre des émigrants, de 6,301,320, laissant un excédent

net d'environ 397,906 immigrants au Canada. De 1871 à 1941, le produit net de l'immigration est de 465,248.

M. Marshall lui-même fait observer: "Il est évident que dans le passé on a laissé entrer beaucoup plus d'immigrants que le Canada ne pouvait en absorber". (P. 273.) Même pendant les meilleures années de l'immigration, soit pendant la décennie qui a précédé la première grande Guerre, alors que d'immenses étendues de nos meilleures terres arables étaient inoccupées, que les capitaux affluaient au pays, et alors que, par conséquent, comme le dit M. Marshall, "notre capacité d'assimilation avait atteint son point culminant, le nombre des immigrants excédait de 37 p. 100 notre capacité d'absorption."

Une forte proportion de la population indigène et des nouveaux venus ont préféré aller chercher aux États-Unis ce qu'ils croyaient être une vie plus facile. Ces considérations historiques impliquent que l'on ferait bien de prendre avec un grain de sel les affirmations de M. Collins sur les événements de 1911, 1912 et 1913, de même que sa confiance sereine en notre capacité d'assimiler prochainement de 300,000 à 500,000 immigrants par année.

Plusieurs observations de M. Marshall à cet égard méritent d'être soulignées. "Ces surplus considérables d'immigrants", dit-il, "étaient une cause de confusion et d'efforts perdus, mais sans la possibilité d'effectuer un désencombrement, les conséquences auraient été pires encore. La frontière des États-Unis est restée grande ouverte jusqu'après 1920. Des centaines de mille immigrants ont traversé la frontière".

Ici, je veux souligner les deux phrases suivantes: "*Ce moyen de dégagement n'existe plus. Si on permettait aux immigrants d'entrer sans tenir compte de la capacité d'absorption du pays, on créerait un problème pour le Canada*". C'est pousser trop loin la généralisation que d'affirmer que les immigrants ont déplacé les Canadiens de naissance même si "c'était vrai dans certains cas... De 1921 à 1931, il y eut en moyenne près de 120,000 immigrants par an. Après leur arrivée au Canada, plusieurs de ces immigrants tentèrent de pénétrer aux États-Unis, et quelques-uns y ont sans doute réussi. Toutefois, ce qui se produisit surtout, c'est que, dans bien des cas, des Canadiens furent remplacés par des immigrants; en effet, ceux-ci prirent la place des Canadiens qui immigrèrent aux États-Unis, où ils n'étaient pas inclus dans le contingentement". (pages 270, 274.) "Les conclusions générales que l'on peut tirer de ce mémoire sont qu'à l'heure actuelle, l'absence de nouveaux territoires à défricher et l'interdiction des immigrants aux États-Unis changent l'aspect du problème par comparaison aux décades antérieures. Il semble que le problème de l'immigration doit être étudié sous d'autres angles. L'essentiel est de faire précéder l'établissement d'un programme prudent d'une étude approfondie de la capacité présente d'assimilation et de se donner toute latitude pour faire les redressements nécessaires, à mesure que les tendances de l'économie changeront". (pages 274, 275; les soulignés sont de nous.)

Le docteur Stewart Bates, à cette époque directeur général des recherches économiques au ministère de la Reconstruction et des approvisionnements et aujourd'hui sous-ministre des Pêcheries, a aussi rendu un témoignage fort important, dont voici les points saillants:

1) Le Canada n'est plus un pays surtout agricole. La guerre nous a indubitablement et définitivement rangés parmi les nations industrielles. D'où la demande d'immigrants "s'est modifiée, quant à la forme et quant au nombre, depuis le début du siècle". (Fascicule 10, p. 20.)

2) Grâce aux améliorations accomplies dans le domaine de la technologie agricole, il est probable que nous obtiendrons un rendement déterminé avec une main-d'œuvre agricole moins considérable, et que la disette actuelle de denrées alimentaires dans le monde "commencera peut-être à se transformer en un excédant d'ici 1950". D'où "il est peu probable qu'il se produise de besoin pressant de nature à nécessiter un nouveau

mouvement de colonisation agricole au Canada”, et le professeur Hurd ainsi que d'autres sources autorisées estiment qu'il y aurait très peu de terres disponibles. (Fascicule 10, p. 21.)

3) “À cette étape de notre évolution économique, nous n'avons guère besoin de beaucoup plus d'agriculteurs et de pêcheurs; en ce moment, il nous faudrait plus de mineurs et plus de bûcherons, plus de manœuvres, plus de domestiques, etc.” (Fascicule 10, pp. 22, 26.)

Incidemment, monsieur le président, je puis peut-être rappeler qu'après l'audition de ce témoignage, l'an dernier, le présent Comité a pris connaissance d'un rapport très intéressant de la Division de la statistique du ministère du Travail, préparé, selon moi, avec un très grand soin et basé sur des renseignements dignes de foi, et indiquant le besoin réel, maximum et minimum, de cette catégorie et d'autres catégories d'immigrants, à ce moment-là.

4) “À l'étape actuelle de notre évolution économique, il peut être utile de faire venir au pays des immigrants possédant une bonne formation, de l'expérience dans leur métier et doués d'aptitudes... des industriels, des marchands, des techniciens... et des artisans. Un tel concept de l'immigration sélective est naturellement différent de nos façons de concevoir l'immigration au temps passé, alors que le critère le plus important semblait être uniquement la quantité... Aujourd'hui, nous devons faire attention à la qualité des gens que nous admettons, et à sa capacité de porter au maximum ses ressources et celles d'autres pays (par l'importation de certains matériaux et leur réexportation sous d'autres formes). C'est sous cet angle que l'on peut envisager l'immigration sélective, laquelle ferait partie intégrante d'un vaste programme d'expansion nationale... L'introduction au pays... de certaines industries “réfugiées” montre ce qu'on peut obtenir en détournant des industries de leur cours normal pour les diriger vers d'autres fins et les bénéfiques qu'on retire d'une immigration sélective bien dirigée.” (Fascicule 10, p. 23.)

5) “Nos besoins de l'heure présente ne nécessitent aucunement l'entrée dans le pays d'un grand nombre de colons et il ne s'agit guère de l'immigration en grand telle que prônée sous l'ancien régime... On pourrait tenter d'atteindre un objectif, disons en cinq ans, quitte à apporter des modifications, selon les résultats obtenus, soit pendant la période d'épreuve soit à la fin de cette période. Dans l'intervalle, on procédera à une étude très attentive des résultats obtenus, et l'immigrant sera lui-même suivi de près afin qu'on puisse juger du processus d'assimilation économique. Au début, cet objectif pourra être déterminé à la lumière des leçons du passé. On pourrait facilement fixer un chiffre plus élevé que pendant les années 1930, alors qu'environ 4,000 hommes seulement arrivaient au pays chaque année; d'autre part, il faudrait peut-être fixer un chiffre plus bas que celui des années 1920, alors que plus de 60,000 hommes entraient annuellement au pays. Pour débiter, on pourrait fixer le nombre d'immigrants adultes... à, disons, 30,000 ou 40,000... par année, et donner la préférence aux membres des groupes ethniques qui semblent s'adapter le mieux à la vie canadienne, ainsi qu'aux personnes qui possèdent une formation, de l'expérience et des aptitudes spéciales” (Fascicule 10, pp. 25-29.)

6) “Les nouveaux venus... accroissent la main-d'œuvre et la complètent, mais ils élèvent également la demande domestique pour les produits du travail. Un marché domestique plus étendu, allié à une plus grande variété de produits, diminuerait, dans une certaine mesure, notre dépendance des marchés étrangers. Certains de nos principaux produits d'exportation sont très sensibles aux fluctuations des conditions internationales, et tout accroissement de population et de rendement dans

les opérations de transformation de la matière brute en produits ouvrés aiderait à réduire cette sensibilité. *Nous ne faisons nullement allusion à ces augmentations qui seraient de nature à nous rendre indépendants; il ne saurait être question d'atteindre dans un avenir rapproché la population quintuplée jugée nécessaire pour consommer l'excédent de nos importations.* Mais une augmentation, si minime soit-elle, peut ajouter d'une manière assez sensible à la stabilité des industries qui maintenant dépendent surtout de l'exportation. Un marché domestique agrandi amènerait encore d'autres avantages. Quelques industries et services fonctionneraient sur une plus grande échelle et pourraient, par là, effectuer certaines baisses dans le coût de production. Un accroissement de population diminuerait nos frais généraux (frais de dette par tête, frais fixes de transport, dépenses fixes d'administration, etc.). On pourrait aussi s'attendre qu'une expansion ou une augmentation dans la diversification des industries et des services à l'intérieur du pays aurait pour effet, en augmentant les chances d'emploi, de tendre à décourager l'émigration des Canadiens de haute compétence." (Fascicule 10, pp. 25-26.)

Toutefois, il importe de rappeler, comme le docteur Bates l'admet lui-même implicitement à la page 25 de son témoignage, que nous retirerons tous ces avantages "si la demande réelle pour les produits du travail . . . est . . . suffisante pour employer toute la main-d'œuvre." Si les immigrants n'ont pas de pouvoir d'achat, si la demande réelle ne se maintient ni n'augmente, c'est entretenir des chimères de statisticien que d'espérer une expansion du marché domestique et une réduction des "frais généraux." Si nous divisons la dette globale, ou le revenu global des impôts, ou le montant global des dépenses administratives, par exemple, par le chiffre global de la population, nous obtenons un certain chiffre par tête. Plus la population est forte, plus la dette, ou les impôts, ou les dépenses par tête baissent. Le résultat est purement mathématique et n'a aucune signification économique. Si les immigrants doivent être secourus par l'État, ils ne produiront rien et ne paieront pas d'impôts. Ils deviendront tout simplement une charge de plus. La dette par tête de population productive s'accroîtra, elle ne diminuera pas; la situation du contribuable sera pire et non meilleure. L'immigration n'aggraverait pas nécessairement la crise du chômage, mais elle ne créera pas nécessairement de nouveaux emplois. On ne peut substituer, même au pis aller, un programme d'immigration à un plan de portée nationale; le meilleur programme d'immigration ne vaudra que s'il fait partie intégrante d'un plan de portée nationale.

L'hon. M. HORNER: Que voulez-vous dire par un plan de portée nationale? Qu'entendez-vous par là?

M. FORSEY: Si vous me le permettez, je vous demanderai simplement de lire ce que nous avons dit dans notre mémoire de l'an dernier, ou, quant à cela, ce que nous soutenons à la fin du présent mémoire.

L'hon. M. HORNER: Je ne me rappelle pas avoir entendu d'explications

M. FORSEY: Pourrais-je lire cela lorsque j'y serai arrivé? Peut-être économiserons-nous ainsi du temps, et si tout n'est pas alors bien clair, je pourrai peut-être à ce moment résoudre les difficultés qui pourront se présenter. Si possible, je préférerais terminer le présent exposé avant d'aborder cette autre discussion.

Le docteur Bates rappelle que non seulement la demande, mais aussi la réserve d'immigrants "s'est modifiée, quant à la forme et quant au nombre, depuis le début du siècle . . . Les réfugiés et les personnes déplacées forment un fonds de réserve facilement disponible en vue d'une migration vers n'importe quelle région qui leur accordera un asile. Mais, en dehors de ce groupe, cette réserve d'émigrés a probablement diminué, particulièrement dans l'ouest et le nord-ouest de l'Europe. Le déclin du mouvement d'émigration vers le conti-

ment américain dans les années 1920 et 1930 n'était pas entièrement attribuable aux programmes d'immigration alors en vigueur et aux avantages trouvés de ce côté-ci de l'océan; il était en partie causé par la baisse dans la réserve d'émigrants... La capacité de trouver des immigrants du genre que nous voulons est... réduite." (Fascicule 10, p. 20.)

Évidemment, le docteur Bates rendit témoignage avant que la présente crise économique en Angleterre ne commençât à faire sentir ses effets. Mais même lors de son témoignage et encore davantage aujourd'hui, il aurait pu faire ressortir davantage le fait suivant : Nombre d'Européens peuvent désirer venir ici, mais la plupart des pays européens veulent conserver chez eux les types de personnes qui feraient les meilleurs immigrants. Il est évident que la Grande-Bretagne, qui manque à ce point d'effectifs qu'elle doit elle-même faire venir un demi-million d'immigrants, n'accueillera pas avec enthousiasme notre intention de lui enlever quelques milliers de ses artisans les mieux qualifiés et les plus actifs... et son existence nationale est tellement en danger aujourd'hui qu'elle devra peut-être ériger un barrage presque insurmontable à un courant plus ou moins intense d'immigration.

Les honorables sénateurs ont pu remarquer que le sujet a fait l'objet d'un débat à la Chambre des lords il n'y a pas longtemps, et je crois que les manchettes des journaux nous ont plutôt induits en erreur, parce qu'à la lecture du rapport lui-même, il est bien évident que le secrétaire d'État pour les Dominions, lord Addison, tous en applaudissant des deux mains au programme du Commonwealth britannique en vue de l'émigration outre-mer, laissait clairement voir, par les multiples conditions posées dans chaque cas, que le gouvernement britannique se montrera plutôt raide avant de consentir au départ de ses ouvriers spécialisés.

L'hon. M. HORNER: Il y en a plus que jamais qui désirent immigrer au Canada.

M. FORSEY: C'est vrai, mais c'est une autre affaire de partir.

L'hon. M. ROBINSON: À mon avis, le temps n'a jamais été plus propice pour le Canada de permettre l'entrée d'immigrants; si nous continuons d'entourer l'immigration de toutes ces formalités, l'expérience du passé ne nous aura servi à rien.

L'histoire des dernières années au Canada m'a démontré, et doit avoir démontré à tout le monde au Canada, les bienfaits de l'entreprise libre et l'avantage qu'il y a de permettre à un individu de devenir un citoyen canadien sans remplir trop de formalités. Ce fut le cas de nos ancêtres, et ce fut le cas des provinces Maritimes, de l'Ontario aussi bien que des États-Unis, qui ont permis aux étrangers d'entrer chez eux et de s'y établir. Je suis d'opinion qu'il y a trop de réglementation actuellement.

M. FORSEY: Quant à la présente question d'immigration en particulier, je me permettrai simplement d'attirer votre attention honorables messieurs, sur les chiffres que M. Marshall a soumis l'an dernier et que nous résumons sommairement au bas de la page 5 du présent mémoire. Il est évident, j'oserais dire, que la libre entreprise en matière d'immigration nous a amenés une foule de gens, mais elle nous en a enlevés autant qu'elle nous en a amenés.

L'hon. M. HORNER: J'ignore si je serais prêt à accepter l'opinion que le Canada est incapable de recevoir plus de monde.

M. FORSEY: Je ne vous demande pas d'accepter cette opinion, monsieur le sénateur; je dis simplement que les immigrants ne sont pas restés.

L'hon. M. HORNER: Il y avait plus de chances de succès aux États-Unis.

M. FORSEY: Oui.

L'hon. M. HORNER: La population y était plus considérable. Le fait que la géographie nous a placés à côté d'un pays qui était prospère à cette époque

ne justifie par l'argument—et je ne prends pas cela pour un argument—que le Canada n'était pas capable d'absorber tous les immigrants qui sont venus ici.

M. FORSEY: Vous avez droit à votre opinion.

L'hon. M. HORNER: Je veux qu'il apparaisse au compte rendu que je n'admets pas cet argument.

L'hon. M. CRERAR: Est-il vrai que le gouvernement britannique défendra probablement à ses sujets d'émigrer au Canada?

M. FORSEY: Je ne crois pas qu'il y ait d'interdit, à moins que la situation n'empire, mais le *London Economist* dit que la Grande-Bretagne connaîtra cette année un hiver pire que le précédent. Toutefois, je dis qu'il existe plusieurs façons de tuer un chat. On peut ériger d'innombrables obstacles sur la route de ceux qui veulent partir, et on peut faire miroiter d'innombrables attraits aux yeux des gens qu'on veut garder. Je serais des plus surpris si l'on suivait cette ligne de conduite; c'est seulement une supposition de ma part.

L'hon. M. CRERAR: J'ai l'impression que ce sera peut-être le cas pendant quelques années. Ce que je pense, c'est que le gouvernement britannique, ou l'administration publique, tout désireux qu'ils soient de garder leurs gens au pays, surtout à l'heure actuelle, ne placeront aucun obstacle sur leur route, s'ils désirent émigrer; ils pourront interdire l'exportation de capitaux ou quelque chose de la sorte, ce qui entraverait le mouvement de la population. Mais, à mon avis, la situation que M. Forsey a évoqué durera à peine quelques années en Grande-Bretagne.

M. FORSEY: Tout dépend de la façon dont nous envisageons le problème. Je ne sais pas exactement ce que votre Comité a en vue. Envisagez-vous comme un problème de longue portée, ou comme une entreprise immédiate, ainsi qu'il ressort des observations de l'un des sénateurs, la question de faire venir un nombre immense d'immigrants d'ici un ou deux ans, ou l'envisagez-vous sous ces deux aspects à la fois?

L'hon. M. ROEBUCK: Incontestablement sous les deux aspects.

M. FORSEY: Je m'efforce de démontrer que la réserve d'immigrants, que l'on envisage la chose comme une entreprise lointaine ou immédiate, est de beaucoup moindre, exception faite des réfugiés et des personnes déplacées, qu'il y a quarante ans.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez de la Grande-Bretagne?

M. FORSEY: Je parle aussi des autres pays.

L'hon. Mme WILSON: Il y a d'autres pays.

M. FORSEY: La France est assurément un pays qui mettra tous les obstacles possible à l'émigration, parce qu'elle doit attirer de la main-d'œuvre sur une grande échelle. Toutefois, il se peut que le pays tombe tellement dans la dèche qu'il sera heureux de se débarrasser d'une partie de sa population.

L'hon. M. CRERAR: L'Italie désire éloigner une partie de sa population, parce qu'évidemment elle peut à peine la nourrir.

M. FORSEY: Cela dépend en grande partie de la façon dont la doctrine Truman s'appliquera à l'Italie, et aussi de la faction qui prendra le pouvoir en Italie.

L'hon. M. CRERAR: Croyez-vous que la doctrine Truman influera sur cette situation?

M. FORSEY: Je crois que oui. Si l'Italie peut obtenir de fortes sommes d'argent sous forme d'aide financière des États-Unis, la doctrine Truman n'exercera peut-être pas d'influence.

L'hon. M. CRERAR: Même si l'Italie obtient des centaines de millions de dollars par année des États-Unis, cet argent ne lui procurera pas les ressources qu'il lui faudrait pour nourrir une population plus nombreuse.

M. FORSEY: Pas une population plus nombreuse, non.

L'hon. M. CRERAR: Elle est isolée en ce moment; de toute façon, elle a perdu ses colonies, et ce débouché pour émigrants est fermé au moins pour le moment.

M. FORSEY: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Je pourrais dire, monsieur Forsey, qu'il y a aujourd'hui des millions de gens en Europe qui croiraient presque entrer au paradis si on leur permettait de venir en Amérique du Nord.

M. FORSEY: Je crois que tout cela est probablement très vrai, sénateur, mais leurs désirs et leurs sentiments peuvent différer grandement de ce qui arrivera réellement. Par exemple, la plus grande partie du Nord et de l'Ouest de l'Europe manque actuellement de main-d'œuvre, surtout d'ouvriers spécialisés.

Le PRÉSIDENT: Par suite de la guerre?

M. FORSEY: Oui.

L'hon. Mme WILSON: Seul le Danemark peut permettre à quelques-uns de ses habitants d'émigrer.

M. FORSEY: Si nous jetons un coup d'œil sur l'Est de l'Europe, je crois qu'il est très peu probable—je ne veux pas être accusé de faire de la propagande politique—que les pays de l'Europe orientale permettent à un grand nombre de leurs habitants d'émigrer.

L'hon. M. CRERAR: C'est peut-être vrai.

M. FORSEY: Évidemment, il vous reste le Sud.

Le PRÉSIDENT: Quand vous parlez de l'Europe orientale, voulez-vous spécifier les nationalités et les races que vous avez en vue?

M. FORSEY: En parlant de l'Europe orientale, j'entends l'Union soviétique d'où, j'en suis convaincu, aucun habitant, ne viendra, même s'il le désirait; j'entends aussi la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Yougoslavie et la partie est de l'Allemagne, qui se trouve dans la zone d'occupation russe. C'est purement mon opinion, et je peux me tromper; le *Canadian Tribune* peut fort bien me critiquer demain matin pour l'avoir dit, mais je suis d'avis que ces pays ne laisseront pas partir leurs gens. Ils peuvent avoir les plus admirables raisons d'en agir ainsi, et je ne les critique pas; je dis tout simplement que, dans mon opinion, nous n'obtiendrons pas beaucoup d'immigrants de ces pays, parce qu'ils ne les laisseront pas partir.

L'hon. M. BUCHANAN: Des représentants de certains de ces pays se sont présentés devant le Comité.

L'hon. M. HORNER: Ils ne les laisseront peut-être pas venir, sous peine de mort.

M. FORSEY: Ils ne leur permettront peut-être pas de venir et ils ont peut-être d'excellentes raisons d'en agir ainsi.

L'hon. M. HORNER: Vous avez dit, monsieur Forsey, que notre pays n'avait pas besoin de main-d'œuvre agricole?

M. FORSEY: Je reviendrai à ce sujet dans un moment.

L'hon. M. HORNER: Il est un point que je veux souligner à cet égard. Le problème, dans le cas des ouvriers et des organisations ouvrières, ce sont les heures de travail de plus en plus courtes. Le témoin qui a comparu avant vous a déclaré que le travail est la source de toute richesse. Mais l'ouvrier ne travaille pas une partie du temps, et la moitié des ouvriers limitent un genre de production en vue de faire durer le travail. Puis-je vous dire qu'un homme qui touche entre \$100 et \$125 par mois sur la ferme aujourd'hui refuse d'accomplir certains genres de travaux; mais lorsqu'un domestique recevait \$25 par mois, il traissait les vaches ou accomplissait toutes sortes de besognes. Aujourd'hui, les ouvriers agricoles refusent de se lever tôt le matin et refusent d'accomplir certains genres de travaux

qu'ils étaient prêts à faire, lorsqu'ils recevaient la moitié moins. Tel est l'état d'esprit déraisonnable des travailleurs; des milliers de cultivateurs canadiens engageraient des hommes, mais ceux-ci refusent tout simplement de faire ce qu'on leur demande de faire. Avec une réglementation plus sévère et des méthodes plus strictes, il vous faudra employer une baïonnette pour faire exécuter certains travaux. Dans les pays où tout est ordonné d'avance, un homme reçoit l'ordre d'exécuter telle besogne et il n'a pas le choix. Nous ne savons pas où nous en sommes dans notre pays; nous sommes à demi esclaves et à demi libres; nous sommes tous enchaînés.

M. FORSEY: Bien entendu, les travailleurs agricoles de notre pays ne possèdent pas d'organisations. S'ils en avaient, ils auraient plus le sens des responsabilités et donneraient un meilleur rendement.

L'hon. M. HORNER: N'allez pas croire qu'ils n'ont pas d'organisations.

L'hon. Mme WILSON: Monsieur Forsey, bon nombre de ceux qui viennent au Canada ne songent qu'à une chose: se servir simplement du Canada comme d'un tremplin pour entrer aux États-Unis. Ils envisagent les États-Unis comme le Paradis terrestre. Je crois qu'ainsi on se fait une impression plutôt erronée de la situation actuelle. On nous met presque au niveau des États-Unis, je crois, en tant que pays désirable. Je connais en particulier le cas de ceux que nous avons fait venir en vue de leur faire accomplir des travaux domestiques; ils sont venus ici seulement dans l'intention d'entrer aux États-Unis.

M. FORSEY: Je crois que c'est parfaitement le cas.

L'hon. Mme WILSON: Maintenant, on a laissé entendre que le programme de construction est arrêté, à cause de son coût excessif?

M. FORSEY: Puis-je résumer sommairement le reste de mon mémoire?

On peut en dire presque autant de la plupart des pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe, et il y a tout lieu de croire que c'est encore plus le cas du Centre, de l'Est et du Sud de l'Europe, abstraction faite des réfugiés et des personnes déplacées qui ne seraient pas tous, loin de là, des immigrants désirables, du point de vue économique. Bref, il serait très imprudent de baser notre politique d'immigration sur l'hypothèse que nous pouvons obtenir autant d'immigrants admissibles que nous pouvons en désirer et n'avoir que l'embaras du choix parmi la population du monde. Même si nous sommes prêts à subventionner fortement le transport, nous trouverons peut-être qu'il est très difficile de faire venir des immigrants qui nous conviennent.

M. Marshall et le Dr Bates ont tous deux attiré l'attention sur un autre facteur dont il faut tenir compte en élaborant un programme pratique d'immigration: C'est la répartition de la population selon l'âge.

Les deux derniers recensements ont révélé une augmentation constante du nombre des vieillards parmi notre population, et le récent bulletin F4 du Bureau fédéral de la statistique, *La population future du Canada*, indique que cette tendance continuera vraisemblablement à se manifester et à devenir plus prononcée. Le tableau suivant indique le pourcentage des personnes de 70 ans et plus, de 65 ans et plus et de 60 ans et plus en 1921, 1931 et 1941, et le pourcentage estimatif de 1951, 1961 et 1971:

	1921	1931	1941	1951	1961	1971
70 ans et plus.....	2.8	3.3	4.0	4.7- 4.8	5.8- 6.0	6.7- 7.0
65 ans et plus.....	4.8	5.5	6.7	7.9- 8.0	8.2- 9.5	10.4-11.0
60 ans et plus.....	7.5	8.4	10.2	11.8-12.0	13.2-13.6	15.2-15.9

L'hon. M. CRERAR: Si vos calculs sont exacts et si cette tendance continue, notre population comptera un nombre formidable de vieillards dans un siècle d'ici.

M. FORSEY: Oui, je crois que nous en aurons un nombre formidable.

L'hon. M. CRERAR: Je ne souscris pas à cette théorie.

M. FORSEY: C'est-à-dire à la théorie que le nombre des vieillards tend à augmenter?

L'hon. M. ROEBUCK: Messieurs, je sais que je me fais mal voir à regarder l'horloge, mais si le témoin prend plus que dix minutes, un autre devra prendre moins de temps.

Monsieur Forsey, pourriez-vous terminer vos remarques dans une dizaine ou une quinzaine de minutes, si nous vous laissons tranquille?

M. FORSEY: Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Horner a posé une question.

M. FORSEY: Le sénateur a soulevé une question à propos des travailleurs agricoles. Je crois que nous avons disposé de la question touchant la demande de travailleurs agricoles, et je n'ai rien à ajouter. La première partie du présent mémoire traite de tous les aspects de l'immigration agricole; de même, cette question a fait l'objet d'une étude approfondie dans les exposés de M. Marshall et du Dr Bates présentés au Comité, l'an dernier, et dans les conclusions de l'enquête menée par le professeur Hurd.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Forsey, voudriez-vous lire les deux derniers paragraphes de votre exposé? Je crois qu'il convient de les faire ressortir.

M. FORSEY: Je pourrais me permettre de lire le reste de mon exposé en guise de réponse à la question du sénateur Horner.

Par contre, bien que la proportion de personnes en âge de travailler ait augmenté et qu'elle aura probablement la même tendance jusqu'en 1971, son taux d'augmentation a été et continuera probablement d'être inférieur à celui de la population âgée. En retardant la sortie de l'école et en avançant les mises à la retraite, la tendance s'accroîtra davantage. Tous les autres facteurs étant égaux, en principe on devrait accorder la préférence aux immigrants en âge de travailler ou qui le deviendront sous peu. Pour aucune raison, on ne devrait songer à faire du Canada une espèce d'hospice international pour les vieillards.

M. Marshall fait observer que "les groupes d'âge de la population varient en raison inverse de l'intensité de l'immigration", et il ajoute: "En favorisant l'entrée de jeunes familles plutôt que de célibataires, on ralentirait le vieillissement de la population" (page 275); et le Dr Bates (page 27, fascicule 10) insiste également sur ce point.

La question de l'immigration fait partie de notre problème général d'économie nationale. Elle ne saurait être considérée séparément. Elle doit particulièrement se relier au but déclaré du gouvernement de maintenir un niveau élevé d'emplois et de revenus. Nous voulons admettre le nombre d'immigrants qui nous permettra d'atteindre le plus haut niveau de vie possible pour la masse de la population. Nous ne voulons pas d'une immigration qui soit un moyen d'obtenir des ouvriers à bon marché et dociles, et d'abaisser le niveau de vie établi par les efforts du syndicalisme. Nous ne voulons pas qu'elle soit utilisée pour fournir aux patrons une réserve de travailleurs en chômage qui seront embauchés lorsque le patron pourra faire un plus gros profit en augmentant son effectif de travailleurs, qui seront congédiés et entretenus aux frais des contribuables quand il ne pourra pas faire de profits, une réserve qui sera utilisée comme goudrin pour maintenir les travailleurs dans la soumission.

Le premier but d'une politique d'économie nationale devrait être de procurer un emploi permanent assurant à nos propres gens un revenu convenable. Ce but exigera qu'on organise l'économie nationale au moins jusqu'au point envisagé par lord Beveridge dans son ouvrage *Full employment in a Free Society*.

J'espère que les honorables membres du Comité connaissent cet ouvrage, même s'ils n'y souscrivent pas; ils y trouveront un puissant stimulant. C'est

un ouvrage formidable, mais lord Beveridge le résume sommairement dans les premières quarante ou cinquante pages.

La politique de l'immigration serait une partie nécessaire, peut-être une des plus importantes, d'une telle organisation. En dressant son bilan du capital humain, le ministre des Finances, ou tout autre ministre responsable, devrait pourvoir suffisamment aux dépenses publiques et privées de consommation et de placements pour employer toute la main-d'œuvre de la nation et pour fournir les marchandises et les services auxquels une collectivité civilisée moderne a le droit de s'attendre. Il pourrait fort bien constater que le pays a besoin de plus de bras que la population ne lui en peut offrir, que certains artisans ne sont pas suffisamment nombreux et qu'il faut tant de temps pour former des travailleurs que l'expansion nationale peut en être sérieusement entravée. Dans ces circonstances, il est à présumer qu'il recommanderait l'entrée du nombre et des catégories voulus d'immigrants ouvriers, et que le gouvernement les ferait venir, les placerait où on en a besoin et verrait à ce qu'ils soient convenablement établis dans la collectivité.

En réalité, il m'importe peu que vous employiez l'expression "plan" ou non. Mais il me semble qu'il vous faut quelque politique d'économie nationale, quelle qu'elle soit.

L'hon. M. HORNER: Ce que vous dites ne la décrit pas du tout.

M. FORSEY: Un instant seulement, si je peux continuer.

Autrement dit, la politique d'immigration devrait concorder avec le programme général d'embauchage et de logement, avec le code du travail et les mesures de sécurité sociale. Il faudrait organiser l'immigration, comme, de fait, le Dr Bates l'a indiqué, au lieu de l'abandonner à l'insouciance et au hasard, ainsi que cela se pratiquait antérieurement à 1914. Nous ne pouvons tolérer qu'on laisse les gens entrer au pays comme bon leur semble ou selon que cela fait l'affaire des intérêts privés. Nous ne pouvons laisser l'immigrant se débattre comme il l'entend, ni exposer les travailleurs canadiens à voir constamment leur niveau de vie miné par des immigrants forcés d'accepter n'importe quelle besogne, à n'importe quel salaire et n'importe quelle condition, pour éviter de mourir de faim.

En terminant, il convient de souligner que nous avons tenté de traiter de l'immigration proprement dite, question sur laquelle nous avons nettement défini notre attitude, l'an dernier. Nous n'avons pas touché à l'aspect humanitaire de l'admission des réfugiées. Nous nous sommes bornés aux aspects purement économiques du problème de l'immigration. Nous n'avons pas voulu toucher aux distinctions injustes entre races, dont nous avons aussi parlé l'an dernier, ni à la faculté relative des immigrants de divers pays ou de différents groupes ethniques de s'adapter à la vie canadienne, si importantes que soient ces questions.

Je veux souligner une chose ici, (je reviendrai dans une ou deux secondes à ce que le sénateur Horner disait): Nous protestons avec la plus grande énergie contre les efforts qu'on a tentés ailleurs de faire croire que nous demandions d'ouvrir les portes du pays à l'immigration asiatique. C'est là un travestissement absolu de l'attitude que nous avons prise devant le Comité l'an dernier, et j'ai confiance que ceux d'entre vous qui faisiez partie de ce comité le reconnaîtront; j'espère que rien de ce que nous avons dit cette année ou l'an dernier n'apparaîtra sous ce jour. Le sénateur Horner dit que le passage que j'ai lu ne répond pas à la question touchant l'organisation de l'immigration. La réponse, c'est celle que le sénateur Roebuck a indiquée; mais le temps est bien court, et je ne veux pas tout l'accaparer; il est absolument impossible de répondre à la question du sénateur Horner dans la limite de temps imposée.

L'hon. M. HORNER: Est-ce que la seule réponse est qu'il faudrait une dictature pour en arriver là?

M. FORSEY: Non, ce n'est pas la seule réponse, monsieur. Si vous voulez lire l'ouvrage de lord Beveridge...

L'hon. M. Horner: Je l'ai lu. Je ne peux y voir rien d'autre chose qu'une dictature d'État.

M. FORSEY: Alors, tout ce que je pourrais dire n'y ferait rien. Ce serait peine perdue que de discuter davantage.

L'hon. M. HORNER: Je pourrais donner le nom d'un homme de l'Ontario qui possédait entre dix-huit et vingt genres de machines et qui avait un certain nombre d'hommes pour les entretenir. Il faisait de très bonnes affaires lorsqu'il s'aperçut que ses hommes ne voulaient pas accomplir leur besogne. Il les convoqua et haussa leurs salaires, et ils n'en firent que moins de travail, au point que finalement il fut obligé de faire une vente; il vendit tout, à part la ferme qu'il ensemença et où il élève du bétail.

M. FORSEY: Voulez-vous dire que c'est la règle générale, sénateur?

L'hon. M. HORNER: Je crains que oui. Il pensait arranger les choses en augmentant les salaires, mais ses ouvriers n'en firent que moins de travail.

M. FORSEY: C'est bizarre, en présence d'une production agricole aussi forte que celle que nous voyons actuellement. Je suis surpris d'apprendre que nous n'avons que des fermes abandonnées dans notre pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous ne suggérez pas une diminution de salaires?

L'hon. M. HORNER: Non, mais je trouve qu'on devrait encourager l'esprit d'entreprise. Un homme ne devrait pas rester manœuvre toute sa vie.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Crerar désire poser quelques questions.

L'hon. M. CRERAR: Vous avez soumis un exposé très intéressant, et j'en ai tiré quelques conclusions. J'aimerais grandement avoir une occasion de discuter cette question avec vous pendant quelque temps. Dans l'avant-dernier paragraphe de la page 9 de votre mémoire, nous lisons ceci: "Il faudrait organiser l'immigration, au lieu de l'abandonner à l'insouciance et au hasard, ainsi que cela se pratiquait antérieurement à 1914." Êtes-vous prêt à admettre, docteur, que c'est sous ce régime "d'insouciance", à compter, disons, de la Confédération jusqu'en 1914, que le Canada a fait de grands progrès?

M. FORSEY: Eh bien, cela ressemble à la question: Avez-vous fini de battre votre femme? C'est, à mon sens, sénateur, l'affirmation gratuite...

L'hon. M. CRERAR: Oh! non, non.

M. FORSEY: Attendez un instant! Une seconde seulement.

L'hon. M. CRERAR: Je ne le pense pas.

M. FORSEY: Je crois que c'est l'affirmation gratuite: *Post hoc ergo propter hoc*, pour employer un vieux dicton latin; c'est-à-dire que lorsqu'une chose arrive à la suite d'une autre, cette deuxième chose est le résultat de la première, ce qui, évidemment, ne se produit pas nécessairement. Il n'y a aucun doute qu'au cours de cette période, le Canada a fait d'énormes progrès, et les opinions peuvent être très partagées sur ce qui en est la cause. Cela tient en partie, je pourrais dire, aux gros placements de capitaux étrangers au Canada. Comme j'ai été un bon conservateur durant une partie de ma vie, j'aimerais glisser un bon mot à l'adresse de la politique nationale et du génie de sir John A. MacDonald. Si j'étais un ancien libéral plutôt qu'un ancien conservateur, il me faudrait, sans doute, dire un bon mot de sir Wilfrid Laurier et de ses diverses attitudes.

L'hon. M. CRERAR: Je crois que vous supposez vrai jusqu'à un certain point ce qui est en question. Ce que je veux établir, c'est qu'à compter de la Confédération jusqu'en 1915, et surtout durant les quinze dernières années de cette période, le Canada a fait d'immenses progrès.

M. FORSEY: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Incontestablement, les niveaux de vie se sont grandement améliorés dans tous les domaines. Et ce que je veux prouver, c'est que c'est grâce à ce que vous appelez ces méthodes "d'insouciance et de hasard".

M. FORSEY: Peut-être, mais il me semble que c'est vous qui supposez vrai ce qui est en question, parce que vous semblez attribuer pareil progrès à une cause unique, la politique d'immigration. Ou peut-être je vous ai mal compris.

L'hon. M. CRERAR: Non, c'est exact. En somme, c'est exact. Ce que je soutiens, c'est que si nous n'avions pas adopté un vigoureux programme d'immigration il y a cinquante ans, le Canada avancerait encore à pas de tortue avec probablement une population de sept à huit millions d'habitants.

M. FORSEY: Je crois que vous trouverez une partie de la réponse dans les chiffres de M. Marshall.

L'hon. M. CRERAR: Je n'accepte pas du tout les conclusions de M. Marshall.

M. FORSEY: Je ne parle pas de ses conclusions, je parle du sens brutal des chiffres cités ici.

L'hon. M. CRERAR: Le fait est que notre population s'est décimée très rapidement. Mais il y avait d'autres raisons à cela.

M. FORSEY: Oui. Il y avait plusieurs raisons.

L'hon. M. CRERAR: Nous n'avons pas le temps de discuter cela. Par exemple, il y eut un très fort mouvement d'émigration des provinces Maritimes vers la Nouvelle-Angleterre ou autres endroits qui offraient de meilleures occasions.

M. FORSEY: Et du Québec.

L'hon. M. CRERAR: Et du Québec; également de l'ouest de l'Ontario, car ce sont en grande partie des colons de la province d'Ontario qui colonisèrent le Minnesota et les Dakotas. Cette situation aurait continué si nous n'avions pas, grâce à une vigoureuse politique d'immigration, donné accès aux ressources de notre pays et fourni des occasions à la population, et élevé en même temps notre niveau de vie, et je repousse entièrement la théorie que ce fut là le fruit "de l'insouciance et du hasard".

L'hon. M. HORNER: Puis-je faire remarquer ici que le succès remporté par ces immigrants a valu des millions de dollars à notre pays. Comme l'a dit le sénateur Crerar, ils s'établirent sur des terres que des Canadiens côtoyèrent et méprisèrent; elles plurent à ces gens, à qui nous devons une partie de nos progrès.

M. FORSEY: Et combien reste-il de ces terres?

L'hon. M. HORNER: Un grand nombre.

M. FORSEY: Vous le croyez, mais ceux qui ont le plus approfondi la question ne le croient pas.

L'hon. M. HORNER: Ce sont des théoriciens.

M. FORSEY: Je ne dis pas que nous ne devons pas adopter une vigoureuse politique d'immigration, mais je dis qu'une vigoureuse politique d'immigration ne sera d'aucun profit si elle n'est pas dictée par un esprit de prudence, de prévoyance et d'organisation plus averti que celui qui a présidé à la politique d'immigration du début du siècle. Je ne dis pas que nous devons demeurer les bras croisés, mais je crois qu'il existe une différence entre disserter dans le vide et tracer un programme prudent et réfléchi, grâce auquel vous savez ce que vous allez faire et comment vous allez le faire, plutôt que, comme le disait le vieux Stephen Leacock, "sauter à cheval et vous lancer à toute vitesse dans tous les sens". Je refuse de me faire passer pour un partisan d'une politique d'inertie.

L'hon. M. CRERAR: Non, non.

M. FORSEY: Ni maintenant ni dans le passé.

L'hon. M. CRERAR: Veuillez ne pas vous méprendre sur le sens de mes paroles, docteur. Mais je dirai ceci: je suis d'avis que si depuis 1867 nous avons

appliqué à nos projets d'expansion au Canada les principes que vous préconisez ici, il s'en faudrait de beaucoup que le Canada eût fait les progrès qu'il a faits.

M. FORSEY: Nous n'aurions peut-être pas connu deux rébellions dans le Nord-Ouest, si nous avions appliqué quelques-uns de ces principes. Et nous n'aurions peut-être pas perdu un aussi grand nombre de ces gens au bénéfice des États-Unis.

L'hon. M. CRERAR: On ne peut guère attribuer à cela les rébellions du Nord-Ouest.

L'hon. M. ROEBUCK: Ça revient au même, parce que les rébellions ont été le fruit de la stupidité.

Le PRÉSIDENT: Enfin, nous vous sommes très obligés, monsieur. Bien que quelques-uns d'entre nous, peut-être, ne soient pas d'accord avec vous, nous sommes très heureux d'avoir entendu vos arguments.

L'hon. M. CRERAR: Je veux appuyer ce que vous dites, monsieur le président. Je suis en désaccord assez profond avec le témoin, mais il a présenté un exposé très intéressant.

L'hon. M. ROEBUCK: Pour sûr qu'il l'est.

Il ne reste plus qu'un témoin du groupe des ouvriers, M. Pat Conroy.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les membres du Comité, veuillez lire, relativement à la discussion qui s'est déroulée il y a quelques instants, les chiffres qui figurent à la page 5 du présent rapport qui était devant nous, parce que je crois qu'on y trouve des réponses à quelques-unes des questions qui ont été soulevées.

M. PAT CONROY: Monsieur le président, je désire faire une déclaration verbale. Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je suis venu ici non pas au premier chef à titre de membre d'une organisation ouvrière, mais plutôt, je l'espère, en qualité de Canadien plutôt passable, dans l'espoir d'aider à la solution du présent problème.

Je crois qu'il est juste de dire que les Canadiens, indépendamment de leurs convictions en matières sociales, politiques ou économiques, sont d'opinion que le Canada devrait avoir une population plus nombreuse. À mon avis, ce sentiment naît de deux faits qui s'offrent à la méditation du peuple canadien. Tout d'abord, nous voyons ce pays extrêmement vaste, habité par à peine une poignée de gens; et dans la situation incertaine où se trouve le monde, un grand nombre d'entre nous craignent que si nous ne veillons pas sur notre héritage, nous risquons de le perdre. De cette méditation, nous en arrivons à la conclusion que le Canada devrait admettre plus d'immigrants.

En principe, je crois que la grande majorité des Canadiens partagent ce sentiment. On peut différer d'opinion sur la façon d'aborder ce problème, mais nous sommes assez unanimes à penser qu'un territoire immense comme celui qu'on appelle le Dominion du Dominion devrait contenir plus que 12 millions d'habitants. Il importe aussi, à mon sens, que nous mettions un peu d'ordre dans nos idées. En parlant de l'admission d'un plus grand nombre d'immigrants au Canada, à quoi pensons-nous précisément? S'agit-il de faire venir à pleins bateaux des inconnus de n'importe quel pays, qu'on dispersera ensuite aux quatre vents afin de ne plus en entendre parler; ou songeons-nous aux centaines de mille et peut-être même, un jour, aux millions de nouveaux venus qui contribueraient à faire du Canada un pays encore plus grand?

Nous croyons que le Canada est une grande nation, mais nous estimons qu'il peut encore grandir et se développer davantage. À tout prendre, notre histoire renferme des pages merveilleuses. Les Canadiens en général ne sont pas portés à bomber le torse et à se vanter de leurs exploits, mais je dirai que le Canada et ses habitants n'ont guère raison de rougir de leur histoire, si brève soit-elle, devant n'importe quelle autre nation.

Quel que soit le sens désavantageux que certaines expressions telles que le mot "organisation" ont acquis dans l'esprit de quelques membres du Comité, si nous voulons que l'immigration aide à notre pays, il importe d'explorer toutes les solutions possibles au lieu de laisser nos préjugés colorer notre étude d'un problème qui revêt une importance capitale pour notre patrie.

Je ne m'intéresse pas à l'élaboration d'un plan pour l'unique plaisir de faire des plans, et je ne m'intéresse pas plus à ce qu'on pourrait appeler une méthode quelconque qui pourrait être le fruit de "l'insouciance", parce qu'elle pourrait être bonne ou mauvaise. Je m'intéresse à ce que, selon moi, tout Canadien doit s'intéresser, c'est-à-dire aux résultats du programme lui-même. Je dis cela, parce que, quelle que soit la méthode employée, c'est à ses fruits qu'on la jugera en définitive. Si magnifique que soit notre histoire et malgré la fierté que nous puissions en ressentir sans toutefois le proclamer trop haut, et qu'il y ait ou non lieu d'élaborer plus ou moins de plans, il est évident, du moins à mes yeux, qu'il importe d'améliorer nos méthodes en ce qui concerne l'immigration au Canada. Quant à moi, voici comment j'envisage le problème de l'immigration: il ne s'agit pas seulement d'attirer plus de monde au Canada, parce qu'en soi l'augmentation de la population ne veut rien dire. Si l'augmentation de la population devait profiter à qui que ce soit, nous pourrions alors choisir immédiatement nos immigrants parmi la population de l'Inde et de la Chine, deux pays où le niveau de vie est peut-être le plus bas du monde. À cet égard, je doute qu'un seul Canadien, quelle que soit son opinion, puisse dire qu'il serait de bonne politique de faire venir des immigrants de Chine ou de l'Inde.

Quand nous songeons à faire venir des immigrants, nous songeons aussi à les garder, et quand nous songeons à les retenir ici, nous voulons qu'ils aient le bon sens et jouissent du confort qui les rendent fiers de leur pays d'adoption.

Il se peut que des théoriciens avec leurs déductions et tout le reste contredisent les chiffres officiels, mais au moins on ne saurait laisser ces chiffres de côté. Nous présumons que le gouvernement est au pays la source la plus impartiale lorsqu'il s'agit de fournir au peuple du Canada les statistiques de l'immigration, et il convient de faire un certain cas des chiffres que nous avons. Les statistiques de l'immigration au Canada, de 1851 à 1941, ne sont pas édifiantes. Elles révèlent, en effet, qu'un peu plus de six millions d'immigrants sont entrés au pays et que près de six millions en sont partis. Le gain net, durant une période de quatre-vingt-dix ans, a été de 7.4 p. 100. Bref, au cours de toute l'histoire de la nation depuis qu'elle est un Dominion, en réalité, seize ans même avant d'être une nation, sur chaque centaine d'immigrants qui sont entrés au pays quatre-vingt-treize sont partis. Quelles que soient les recommandations que votre Comité puisse faire, il me semble que c'est un ensemble de faits qu'on ne saurait ignorer en formulant le programme d'immigration de l'avenir.

Je regrette que la politique de l'immigration ait fait de l'ouvrier une sorte de tête de Turc; je dois dire que l'ouvrier ne doit pas être traité de cette façon. Il ne sera la tête de Turc de personne. Nous rappelons, comme je l'ai dit au début, que le Canada a fait de merveilleux progrès. Notre pays a une magnifique histoire. Nous reconnaissons aussi que le niveau d'existence des Canadiens s'est élevé et s'est amélioré sensiblement. À tort ou à raison, nous croyons que, sans les efforts des syndicats ouvriers du Canada, notre niveau de vie ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est vrai.

M. CONROY: On a élevé ce niveau de vie dans l'intention évidente et bien arrêtée d'améliorer le sort de ceux qui vivaient auparavant dans des conditions déplorables. Si eux-mêmes n'en avaient pas pris l'initiative par leurs organisations, le niveau de vie de la masse de la population canadienne ne serait pas ce qu'il est. Une faible proportion d'employeurs ont pu volontairement améliorer

le niveau de vie, mais, en général, ce sont les syndicats ouvriers qui ont dû obliger les employeurs à améliorer ce niveau de vie.

Quant au futur programme d'immigration, nous croyons qu'il n'est nullement d'ordre politique et n'appartient pas exclusivement au domaine économique. Tout d'abord, qu'on nous en tienne compte ou non, nous aimons croire que nous sommes de bons Canadiens, et par conséquent l'intérêt de notre population doit être notre premier souci. Pour le moment, nous estimons que notre population devrait être plus considérable. Le problème est peut-être de savoir comment attirer cette population, mais ce qui importe davantage, c'est de trouver les moyens de la retenir. En tant que contribuables du Canada, allons-nous approuver la venue d'immigrants par dizaines de mille, et assumer la charge de les former et d'en faire de bons citoyens canadiens, dans l'unique perspective peut-être d'en perdre neuf sur dix? Il me semble que ce serait le pire placement que le pays pourrait faire. En résumé, selon ces chiffres, le Canada n'a pas veillé sur ses immigrants. Nous avons simplement servi d'entonnoir, de crible, car sur dix personnes qui ont franchi la porte de devant, neuf sont sorties par la porte de derrière pour se diriger vers des endroits qui semblaient leur offrir de meilleures occasions. Je me permettrai de dire que, malgré le discrédit dans lequel semble être tombé le mot "plan" aux yeux de certains membres du Comité, les résultats du système improvisé que vous avez appliqué depuis quatre-vingt-dix ans en matière d'immigration suffisent, selon moi, en tout cas, à nous inciter à donner une orientation tout à fait nouvelle à toute la politique d'immigration. Si nous devons continuer pendant les cinq, dix ou vingt-cinq prochaines années à suivre la politique d'immigration des derniers quatre-vingt-dix ans, c'est-à-dire si nous devons continuer de perdre neuf sur dix des gens qui entrent au Canada, alors je prétends sérieusement, messieurs, que ce n'est pas un bon placement pour le Canada. Je dis cela, parce que je crois qu'on peut admettre raisonnablement qu'il ne s'agit pas seulement du nouvel immigrant qui quitte le Canada au bout d'un ou de deux ans, mais il s'agit d'une force composante. Au nombre de ceux qui quittent tôt le pays se trouvent des jeunes gens que nous avons formés et instruits à nos frais, et cette formation a coûté au peuple de notre pays des sommes inouïes qu'il serait impossible, je suppose, de calculer. Les talents développés au Canada ont été littéralement forcés de partir, et si nous ne pouvons combler cette brèche, nous devons nous résigner à admettre que nous ne sommes pas capables de formuler un programme convenable d'immigration. Je ne prétends pas connaître la capacité d'absorption du Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Elle est très grande.

M. CONROY: Je sais qu'on joue beaucoup sur les mots quand on parle du nombre d'immigrants que le Canada peut absorber. D'aucuns parlent de milles carrés et laissent croire qu'automatiquement chaque mille carré devrait contenir tant d'habitants. Sans vouloir exagérer le mérite des théoriciens, sur qui on semble aussi jeter du discrédit, je ne crois pas que personne, en jetant un regard autour de ce pays, puisse dire qu'il n'existe pas au Canada bon nombre de terres qui ne peuvent être colonisées, peu importe le nombre d'immigrants que nous fassions venir. Pour cette raison, nous devrions, à mon avis, chasser de notre esprit l'illusion assez répandue que le Canada pourrait à l'infini recevoir un flot presque ininterrompu de nouveaux venus.

J'estime que la première chose à faire est de rechercher le nombre de personnes que nous pouvons absorber durant une période déterminée. En conformité avec l'ordre public et le bon gouvernement, car le bon ordre est de rigueur en matière d'immigration comme en toute autre chose, nous devons rechercher le nombre de gens que le Canada peut absorber d'année en année et établir en toute sécurité en n'importe quel endroit du pays. Je sais que le meilleur régime au monde n'est pas exempt de risques. De fait, je suis si peu un homme qui ne laisse rien au hasard que je ne déteste pas moi-même, une fois de temps en temps,

acheter un billet de la loterie irlandaise. Ce que je m'efforce de démontrer, c'est qu'il n'existe pas de plan à toute épreuve. Si nous acceptons ce fait, rien ne devrait nous empêcher de nous servir du bon sens et de l'intelligence que Dieu nous a donnés pour profiter de l'expérience et éviter les erreurs du passé. Si le Canada reçoit plusieurs millions d'immigrants durant le prochain quart de siècle, il récoltera les fruits du travail que pourront accomplir autant d'esprits et de bras, et nous devrions nous arranger de façon à empêcher neuf sur dix des nouveaux venus de s'en aller ensuite aux États-Unis ou dans un autre pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Conroy, je crois que nous pouvons admettre, pour le plaisir de discuter au moins, votre thèse sur la nécessité de prévoir et de prendre les dispositions nécessaires, d'élaborer un plan, comme vous dites. J'aimerais que nous ayons plus de temps et que vous puissiez expliquer davantage ce que vous entendez par plan, et ce que nous devrions faire.

L'hon. M. HORNER: Monsieur le président, à cet égard, l'argument aurait plus de force si les immigrants étaient partis pour un pays qui avait lui-même un plan. Ces immigrants que nous avons perdus en quatre-vingt-dix ans sont allés dans un pays qui n'avait pas plus de plan que nous-mêmes. Dans d'autres pays qui ont un plan aujourd'hui, il est strictement défendu à quiconque de quitter le pays. Si nous avons un plan qui retenait nos immigrants et les empêchait de partir, ce serait différent.

M. CONROY: Je soutiens, monsieur, qu'il importe peu de savoir quel plan est en vigueur dans quelque pays que ce soit; cela ne m'intéresse pas. C'est l'affaire de ce pays-là et nous n'avons pas le droit de nous en mêler, si ce n'est pour tirer avantage d'une meilleure politique. J'affirme que jusqu'ici notre politique d'immigration a absolument manqué son véritable but.

L'hon. M. HORNER: Je ne suis pas de votre avis. Tout homme a le droit de choisir ce qui lui plaît, et d'aucuns préférèrent partir.

M. CONROY: Nous avons perdu six millions d'habitants et nous avons reçu un peu plus de six millions de nouveaux venus. Si cela est un bienfait, je veux qu'on me le prouve.

L'hon. M. HORNER: Ce fut un bienfait.

M. CONROY: De perdre six millions d'habitants?

L'hon. M. HORNER: Nombre d'entre eux ont accompli quelque chose dans notre pays avant de nous quitter.

M. CONROY: Ce qu'ils ont surtout fait, ce fut de quitter le pays, qui y perdit.

L'hon. M. HORNER: Mais ils sont allés dans un pays qui n'avait pas plus de plan que nous n'en avons.

M. CONROY: Ils y sont allés, parce que ce pays leur offrait de meilleurs chances de succès.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Nous vous sommes très obligés, monsieur Conroy.

L'hon. M. ROEBUCK: J'espère avoir un jour le plaisir de vous entendre dire ce que nous devrions faire en fait de plans.

M. CONROY: Je me présenterai volontiers devant le Comité n'importe quand.

L'hon. M. ROEBUCK: Je suis sûr que M. Marshall a dû être enchanté de se trouver ici aujourd'hui, de suivre les débats et d'observer jusqu'à quel point son exposé de l'an dernier a été utile, jusqu'à quel point il a été lu, disséqué et étudié. Le docteur Marshall, statisticien, est de nouveau au milieu de nous.

M. HERBERT MARSHALL: Monsieur le président et honorables messieurs, j'ai réellement peu de chose à ajouter à ce que j'ai dit l'an dernier. Une partie de ce que j'ai dit n'a évidemment pas reçu l'approbation de tous les sénateurs, mais j'ai peur d'être un statisticien obstiné, et je dois m'en tenir à ce que j'ai dit précédemment.

L'hon. M. HORNER: Vos chiffres n'ont pas changé?

M. MARSHALL: Ils n'ont pas changé.

J'ai préparé un bref exposé où je me propose de développer l'un des points soulevés l'an dernier. Le présent exposé est intitulé: "De la capacité d'absorption par rapport au programme d'immigration". En voici le texte:

On a émis bien des prévisions sur ce que sera la population future du Canada, allant de 15,000,000 à 250,000,000. Le chiffre éventuel de notre population dépend d'un grand nombre de facteurs, dont plusieurs varieront selon les événements. Il est certain que quelques esprits optimistes ont basé leurs calculs sur un examen superficiel de la situation. En formulant un programme d'immigration, il faut établir une base plus solide que de vagues prévisions qui nous font prendre des désirs pour la réalité.

Il est très difficile de fixer comme objectif un chiffre déterminé d'immigrants, parce qu'il est impossible de prédire ce que sera dans l'avenir la capacité d'absorption du Canada. Une étude sommaire des principaux critères qui ont servi de base à l'assertion que le Canada a une trop faible population ou, en d'autres termes, est en état d'absorber des immigrants, nous indiquera quelques-unes des difficultés qui se présentent.

POPULATION OPTIMUM

On se sert parfois de l'expression "population optimum" en parlant de la capacité d'un pays à absorber une population plus considérable. La population optimum, dans le cas du Canada, serait celle qui permettrait aux Canadiens de retirer les plus grands avantages de leurs travaux et de jouir du niveau de vie le plus élevé possible avec les ressources existantes. Le professeur Carr-Saunders a exprimé cette idée en ces termes:

N'importe quel pays, sous quelque régime que ce soit, peut avoir une population trop clairsemée en ce sens qu'avec une population plus dense, chacun, en général, s'en trouverait mieux, parce qu'il y a des avantages à retirer de la coopération et du partage du travail, et la population peut être tellement clairsemée qu'elle ne saurait jouir de ces avantages. Par ailleurs, la population peut être trop nombreuse en ce sens que si elle était plus faible chacun s'en trouverait mieux.

Malheureusement, il n'existe aucun moyen d'estimer la population optimum. Gunnar Myrdal, l'expert suédois bien connu en matière de problèmes démographiques, termine ainsi une dissertation sur le concept de la population optimum:

Nulle part, évidemment, il n'a jamais été possible de donner, dans le cas d'aucun pays, une réponse fondée sur le nombre au problème que suscite dans l'ordre pratique la véritable situation de cette population optimum. Cette théorie est une pure imagination spéculative qui n'a guère de rapport avec ce monde-ci; elle n'offre aucun principe directeur qui permette de porter un jugement d'ordre pratique et politique sur la réalité. À vrai dire, cette théorie a surtout servi de fondement vague et plutôt large à l'opinion que le niveau de vie est en raison inverse du chiffre de la population.

CAPACITÉ D'ENTRETIEN

Un autre soi-disant indice de la capacité d'absorption d'un pays s'appelle "la capacité d'entretien". Selon cette théorie, un pays est peu peuplé s'il produit plus de denrées alimentaires que ses habitants ne peuvent en consommer. Ce

principe ne saurait s'appliquer à un pays dont la population est habituée à un niveau de vie qui se traduit par une foule d'autres agréments que les simples nécessités de la vie. Et la production alimentaire par tête n'est pas non plus, dans un pays qui dépend en grande partie de ses exportations, un bon indice de sa capacité à nourrir une population. Le climat du Canada crée des besoins de vêtements, d'habitations, de combustible et d'autres produits dont plusieurs doivent être importés et qu'il faut payer au moyen d'exportations, y compris de fortes exportations de denrées alimentaires.

DENSITÉ

La faible densité de la population par mille carré apparaît souvent comme un indice qu'un pays est peu peuplé. Le plus sommairement possible, ceux qui invoquent cet argument comparent la superficie en milles carrés de différents pays, la population de chacun et les densités que cela donne en divisant simplement la superficie par le chiffre de la population. D'autres tâchent de trouver un chiffre plus juste en comparant les régions qu'ils jugent habitables, ou les régions recevant une quantité fixe de pluie annuelle dans chaque pays, et leurs densités respectives. La densité d'une population, toutefois, dépend d'une foule de facteurs, et la comparaison de superficies peut conduire à des conclusions foncièrement erronées. Il faut tenir compte de l'expansion industrielle, de la fertilité du sol, des marchés étrangers, du niveau de vie, de la topographie, du climat et de plusieurs autres facteurs pour pouvoir dire si un pays est peu peuplé ou non. Durant les quatre dernières décennies, une forte proportion de la population rurale s'est établie dans les villes, contrairement à ce que l'on pouvait s'attendre si les mouvements de la population étaient basés sur la densité relative par mille carré.

RESSOURCES NATURELLES

On parle souvent d'un pays peu peuplé par rapport à ses ressources naturelles. Mais on donne, dans bien des cas, une description fantaisiste de ces ressources naturelles. Les sables goudronneux de l'Alberta ou les gisements de charbon de certaines régions ou de certaines qualités peuvent devenir des ressources tôt ou tard, mais ils ne constitueront une richesse économique que le jour où ils pourront servir. Le Canada possède beaucoup de bois qui n'est pas actuellement un actif économique parce qu'il est inaccessible. L'exploitation de certaines ressources connues doit attendre le moment où elles seront réellement recherchées. L'existence de plaines fertiles dans les provinces des Prairies était connue depuis des générations déjà lorsqu'il fut enfin possible de les mettre en valeur. Elles durent attendre d'avoir un débouché, qui se présenta lorsqu'on posséda des moyens suffisants de transport, que l'Europe connut une plus grande prospérité, que les terres plus accessibles des États de l'Ouest furent peuplées et que la science agricole eût fait assez de progrès pour convenir au sol et au régime climatérique des prairies. De la sorte, les ressources naturelles, même si on en connaît exactement la nature, ne valent que dans la mesure où elles peuvent servir. Il est impossible de faire de prédictions dans ce domaine, parce que, dans plusieurs cas, on ne peut savoir quand elles pourront servir, ou même si jamais elles pourront servir.

On a prétendu que l'accroissement de la population crée une demande qui entraîne la mise en valeur de ressources naturelles, mais l'expérience du passé indique clairement que les courants d'immigration sont survenus après un accroissement de l'activité industrielle, le développement de ressources ou l'application de nouvelles techniques. Ce sont ces facteurs qui ont ouvert l'Ouest canadien à la civilisation, et le moindre d'entre eux ne fut certes pas la demande de vivres et de matières premières qui assumait des proportions mondiales

entre 1890 et 1900. Le mouvement de population vers le Canada, qui atteignit son point culminant durant la décennie 1901-1911, n'est en aucune façon attribuable uniquement à la mise en valeur de l'Ouest; c'est plutôt le résultat des progrès que connut le pays tout entier et qui accompagnèrent l'agrandissement de l'Ouest. Une forte proportion des immigrants demeurèrent dans l'Est et dans les centres urbains.

D'aucuns ont prétendu qu'il est inexact de dire que dans le passé le nombre des immigrants a été tel que le Canada ne pouvait les absorber; que plusieurs s'en allèrent aux États-Unis parce que ce pays avait plus d'attrait pour eux que le Canada. En réalité, cet argument repose sur l'idée que l'immigration précède et engendre les vagues de prospérité. Or, c'est le contraire qui est vrai.

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE D'ABSORPTION

De ce qui précède, il convient de conclure que le véritable critère qui doit servir de base à un programme d'immigration repose sur les besoins économiques du pays. Il est d'importance capitale de reconnaître pleinement ce fait à l'heure actuelle. Il n'y a aucun doute que depuis 1851 le Canada a attiré quelques millions d'immigrants de plus qu'il ne pouvait en absorber. Ce fut une source de confusion et de dépenses; heureusement, la frontière des États-Unis était grande ouverte et, grâce à ce moyen de dégagement, nous avons pu disposer de notre surplus d'immigrants, sans quoi cet encombrement aurait entraîné des conséquences encore pires. La frontière des États-Unis est maintenant fermée. En conséquence, un programme d'immigration à longue portée, dans le cas du Canada, doit tenir compte le plus strictement possible des véritables besoins économiques du pays. Si, comme dans le passé, nous laissons entrer des vingtaines de milliers d'immigrants de plus que nous ne pouvons en absorber, nous courrons au désastre, parce que nous ne pourrions les déverser ailleurs. Il en résultera peut-être un exode considérable de Canadiens de naissance.

En résumé, on peut dire:

1. Certains critères qui servent souvent de fondement à certaines assertions concernant la capacité d'un pays à absorber de nouveaux venus sont fort douteux. Ce sont, entre autres, les concepts de la population optimum, de la capacité d'entretien, de la densité et des ressources naturelles.

2. Le seul critère sûr de notre capacité d'absorption consiste à s'assurer d'une manière objective des besoins économiques du Canada.

3. L'histoire et l'enchaînement logique des faits démontrent que l'immigration suit le progrès et la prospérité; elle ne précède ni n'engendre cet état de choses.

4. Enfin, en formulant un programme d'immigration à longue portée, il faudra se donner toute latitude pour faire les redressements nécessaires quant au nombre des immigrants à admettre, à mesure que les conditions économiques pourront changer.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous vous rappelez, monsieur Marshall, que l'an dernier je me suis inscrit en faux contre la prétendue incapacité du Canada à absorber les immigrants qui sont partis. Je crois avoir soutenu alors que ces départs justifiaient uniquement ce qu'on a appelé "l'incapacité du Canada à retenir", ce qui diffère grandement de "l'incapacité du Canada à absorber". À mon avis, le témoin en était venu à une conclusion insoutenable en disant que le fait de n'avoir pas retenu les immigrants démontrait que nous ne pouvions les absorber. La vérité, c'est qu'un autre pays leur a offert de meilleures occasions que nous, et, pour une raison ou une autre, quelques-uns nous ont quittés.

Mais est-il juste de dire et faut-il nécessairement conclure que le fait de ne pas les avoir gardés prouve que nous ne pouvions pas les absorber ?

M. MARSHALL: Il me semble que nous sommes soumis à certaines conditions, qui varient de décennie en décennie; néanmoins, relativement aux conditions existantes, il est évident qu'un grand nombre d'immigrants qui sont venus au Canada n'ont pas aimé les conditions existantes et s'en sont allés aux États-Unis ou ailleurs. Ce fait seul prouve assez clairement, à mes yeux, que nous n'étions pas capables de les absorber. Nous devons conclure que s'ils ne restent pas ici, c'est que nous ne pouvons les absorber.

L'hon. M. HORNER: Supposons ceci. S'il avait été impossible à aucun immigrant d'entrer au pays et à aucun Canadien de naissance de quitter le pays, je suppose que nous serions plus prospères et que tout irait bien chez nous.

M. MARSHALL: Je crois que nous devons envisager le problème d'un point de vue plus général. D'un point de vue général, il me semble qu'on peut dire que si les immigrants affluent en grand nombre au pays, c'est qu'ils y recherchent des avantages d'ordre économique; s'ils ne les trouvent pas, ils repartent. Il s'ensuit que nous ne pouvons les absorber. Il existe un deuxième raisonnement, appuyé par ceux qui ont étudié l'histoire de l'immigration. Par exemple, je sais que certains économistes ont étudié l'histoire de l'immigration aux États-Unis. D'après eux, l'immigration et l'émigration ont suivi le mouvement des affaires et ils concluent que l'immigration a augmenté dès que les affaires reprenaient, c'est-à-dire dès que les conditions étaient favorables, mais il en fut autrement chaque fois qu'il y eut recul. Dans ce dernier cas, un bon nombre d'immigrants ont quitté les États-Unis. C'est un fait assez bien établi, à mon sens. Si vous étudiez l'histoire de l'immigration en regard de la hausse et de la baisse des affaires, vous verrez que les courants d'immigration suivent les périodes de prospérité. Dans le cas du Canada, je crois que l'histoire de l'immigration dans les provinces de l'Ouest confirme parfaitement ce fait. Le peuplement des provinces de l'Ouest s'opéra lorsque les conditions s'y prêtèrent. En premier lieu, il a fallu qu'il y eût une demande de denrées alimentaires; il a fallu qu'il existât des facilités de transport pour exporter ces denrées par mer. À la même époque, vers 1896, la population augmentait rapidement, et il y avait beaucoup plus d'or dans le monde. Tout cela contribua à créer un état de prospérité dans le monde. Un autre facteur fut le peuplement de l'Ouest américain. Les circonstances se prêtaient à la venue de ces immigrants. Dans l'ordre économique, des occasions s'offraient, parce qu'on y concédait des terres, et il y avait un débouché pour l'écoulement des produits que ces immigrants allaient récolter. De sorte que l'histoire du Canada, aussi, confirme la thèse que l'immigration suit le cours ascendant des affaires.

L'hon. M. CRERAR: Vous dites, monsieur Marshall, que l'histoire et l'enchaînement logique des faits démontrent que l'immigration suit le progrès et la prospérité; elle ne précède ni n'engendre cet état de choses ?

M. MARSHALL: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Mais, lorsque vous parlez de progrès et de prospérité, parlez-vous d'une façon générale ou d'un pays en particulier ?

M. MARSHALL: Les affaires d'une nation et celles d'une autre s'enchaînent tellement qu'un état de grande prospérité dans un pays s'étend ordinairement au monde entier. Si, toutefois, il arrive qu'un pays jouit d'une grande prospérité contrairement aux autres, je pense qu'assurément vous . . .

L'hon. M. ROEBUCK: Les premiers immigrants que nous avons reçus n'ont pas été attirés ici par la prospérité qui les précéda. Il est certain qu'ils l'ont créée.

L'hon. M. CRERAR: Il y a 450 ans, le continent nord-américain était habité par des Indiens.

M. MARSHALL: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Si je comprends bien votre raisonnement, l'Amérique du Nord n'avait pas encore connu, à cette époque, le progrès et la prospérité et ne pouvait attirer les immigrants; pourtant, dans les siècles qui suivirent, ces immigrants vinrent et mirent en valeur un continent. La même chose exactement se produisit dans l'Ouest. Je ne crois pas que votre raisonnement s'applique à l'Ouest canadien. Je ne crois pas que la population soit allée dans l'Ouest pour d'autre raison que celle-ci: elle croyait y trouver des terres à bon marché et aisément.

L'hon. M. ROEBUCK: Elles n'étaient pas entre les mains de monopoles.

L'hon. M. CRERAR: Et c'est le mouvement de la population vers l'Ouest canadien qui déclencha le progrès et la prospérité qui le suivirent. À ce que je vois, je ne crois pas que le progrès et la prospérité y précédèrent l'immigration.

M. MARSHALL: Eh ! bien, remontons dans le passé. Vous parlez de ce qui s'est passé il y a environ quatre cents ou cinq cents ans. Assurément, il n'y a pas que des mobiles d'ordre économique aux mouvements d'une population. Je suppose que Colomb a obéi à un motif d'ordre économique, aussi, mais avant tout c'était un explorateur. Jacques Cartier était un explorateur; Champlain l'était également. Quelques-uns de ces pionniers ont obéi à d'autres sentiments qu'à des mobiles purement économiques. Ou, en vous rapprochant un peu plus de notre époque, vous verrez que les United Empire Loyalists ont agi sous la pression de certaines circonstances, lorsqu'ils sont venus. Étant donnée la situation qui existait aux États-Unis, ils décidèrent de s'établir dans un pays où flottait encore le drapeau anglais, et ils n'ont certainement pas obéi à un mobile purement économique. Toutefois, notre situation économique leur offrait des occasions, parce que nous pouvions leur céder des terres. Ils sont venus pour ces différentes raisons. Vous pouvez évoquer différentes situations qui ont provoqué des mouvements d'émigration. Nous n'obéissons pas à des motifs purement économiques. Mais, dans le cas de l'Ouest, je crois qu'il est exact de dire que le mouvement d'immigration qui s'y dirigea suivit l'essor économique que connut cette région. Si nous étudions très attentivement la situation et poussons un peu nos recherches, je suis d'avis qu'il existe un rapport évident entre la plupart des grands mouvements d'immigration au Canada et les périodes de prospérité.

Le PRÉSIDENT: Eh ! bien, monsieur, nous vous sommes très obligés.

L'hon. M. BUCHANAN: Je désire poser une couple de questions à M. Marshall. À même les chiffres que vous avez donnés sur le mouvement d'émigration du pays, avez-vous réussi à trouver quelles parties du pays ont connu le gros de cet exode ?

M. MARSHALL: L'un de nos volumes sur le recensement contient une étude sur l'exode qu'ont connu certains comtés. On y voit comment le mouvement s'opéra graduellement en direction de l'Ouest canadien, mais nous n'établissons aucun rapport entre ce mouvement et l'exode vers d'autres pays. Je crois que vous trouverez dans ce volume des renseignements intéressants là-dessus.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous n'avez pas de renseignements sur les emplois qu'occupaient les gens qui ont quitté le pays ?

M. MARSHALL: Oui. Nous avons quelques renseignements à ce sujet. Nous en avons certainement.

L'hon. M. BUCHANAN: Savez-vous si nous avons perdu plus d'artisans que d'agriculteurs ?

M. MARSHALL: Eh bien, en ce qui concerne le mouvement d'émigration du Canada, j'ai peur que l'analyse de nos statistiques ne nous permette pas de spécifier l'emploi de chacun.

Le PRÉSIDENT: C'est le Québec qui connut le plus gros mouvement d'émigration vers le Rhode-Island et le Massachusetts, n'est-ce pas?

M. MARSHALL: Oui, c'est exact. C'étaient des ouvriers du textile.

Le PRÉSIDENT: Du Québec vers le Rhode-Island et le Massachusetts?

M. MARSHALL: Il y eut un gros mouvement d'émigration du Québec vers la Nouvelle-Angleterre. Je crois que le meilleur moyen d'éclaircir la question qui vous intéresse serait d'obtenir ces renseignements des États-Unis. Nous ne pouvons diviser nos chiffres selon les classements ou les emplois, ce qui vous intéresse, selon vous.

Le PRÉSIDENT: Nous vous sommes très obligés, monsieur Marshall.

L'hon. M. BUCHANAN: Je désire ajouter un document au compte rendu des délibérations. Vous vous rappellerez que le comité du programme a conseillé d'obtenir des renseignements d'industries en particulier sur leur besoin de main-d'œuvre.

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: J'ai suggéré que nous obtenions des renseignements sur l'industrie de la betterave à sucre de l'Alberta. La semaine dernière, on m'a demandé de présenter moi-même au Comité les faits concernant cette industrie. J'ai demandé aux intéressés de soumettre un mémoire officiel, qui viendrait directement de l'industrie, et je l'ai reçu ce matin. Il porte la signature de l'Alberta Sugar Beet Growers Association et de Canadian Sugar Factories, Limited. Je crois que nous devrions ajouter le présent mémoire au compte rendu des délibérations. Je puis dire que les intéressés parlent de leurs besoins au cours des trois prochaines années. C'est une espèce de plan pour 1948, 1949 et 1950. Ils ont besoin de 500 travailleurs chaque année. Ils veulent surtout recevoir des familles.

Le PRÉSIDENT: Nous ajouterons le document au compte rendu des délibérations pour la gouverne de tous les intéressés.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais certainement, ajoutez-le.

L'hon. M. BUCHANAN: Voici le texte du document:

LE BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE DANS LE SUD DE L'ALBERTA

Mémoire collectif de l'Alberta Sugar Beet Growers Association et de Canadian Sugar Factories, Ltd., au Comité sénatorial de l'immigration.

L'industrie sucrière de l'Alberta a ensemencé 30,800 acres et obtenu 387,000 tonnes de betteraves à sucre en 1946, produisant pour le Canada environ 106,000,000 de livres de sucre.

Cette production représente plus de la moitié de la quantité de sucre produite au Canada, requise par le régisseur du sucre et subventionnée par l'État.

La Sugar Company a commencé l'érection, à Taber, Alberta, d'une troisième usine qui doit être mise en service en 1949. Le coût estimatif de la construction dépasse \$3,500,000. Les usines actuelles de Raymond et de Picture-Butte, en Alberta, peuvent trancher 3,100 tonnes de betteraves par jour. Lorsque la troisième usine sera terminée, la compagnie pourra trancher environ 5,000 tonnes de betteraves par jour.

Ainsi, avec la main-d'œuvre et les débouchés voulus, les régions irriguées de l'Alberta pourront consacrer entre 45,000 et 50,000 acres à la betterave à sucre, et donner une récolte de 600,000 tonnes au maximum, ce qui signifie une production totale de 180,000,000 de livres de sucre.

Une expérience de plus de vingt ans nous a enseigné que la main-d'œuvre idéale dans l'industrie de la betterave à sucre se recrute dans les familles rurales, et que les sujets de l'Europe occidentale s'adaptent très bien à ce genre de travail. Un grand nombre d'immigrants du Danemark, de la Hollande, de la Tchécoslovaquie et de l'Autriche-Hongrie, ont loué des fermes après s'être adonnés à ce travail durant quelques années; ils sont par la suite devenus propriétaires de fermes et citoyens canadiens.

Toutefois, nous ne refuserions pas d'employer des groupes de célibataires, pourvu qu'ils s'engagent conformément aux contrats en vigueur dans l'industrie de la betterave, étant donné que plusieurs de ces Européens font bientôt venir leurs familles et s'établissent sur des fermes.

Il faudra recourir à ces méthodes afin d'utiliser pleinement les eaux d'irrigation du sud de l'Alberta d'après le programme d'entreposage et d'utilisation des eaux que poursuivent actuellement les gouvernements fédéral et provincial. Les premiers bâtardeaux de ces barrages de retenue en vue d'entreposer les eaux sont en voie d'érection près de Magrath et de Spring-Coulee, en Alberta.

Une fois le travail terminé, des canaux d'irrigation arroseront 350,000 acres de plus.

En 1946, des prisonniers de guerre allemands et des familles japonaises accomplirent le travail manuel requis sur environ 22,000 acres de betteraves. Mille quatre cents prisonniers de guerre allemands et peut-être entre 400 et 500 travailleurs japonais sont partis. Il faudra combler ces pertes, si nous voulons conserver en 1947 la même superficie en betteraves.

Voici un tableau des différentes catégories de travailleurs que nous avons employés en 1946:

	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
Acres ensemencées.....	29,564	
Japonais.....	15,065	50.96
Européens.....	5,951	20.13
Mennonites.....	111	.37
Indiens.....	172	.58
Familles.....	4,105	13.89
Prisonniers de guerre.....	3,033	10.26
Divers.....	637	2.15
Mécaniciens.....	490	1.66

Au début de l'année 1947, la situation de la main-d'œuvre semblait désespérée, car nous avons perdu 1,400 prisonniers de guerre et environ 500 travailleurs japonais qui étaient partis pour l'Est.

De concert avec les producteurs et les fabricants de conserves en boîtes d'autres provinces, nous avons soumis les faits au gouvernement et à tous les ministres intéressés, en janvier et en février. L'Alberta demanda un millier de travailleurs. Pour répondre à ce besoin, nous nous attendons maintenant qu'environ 300 vétérans célibataires polonais et peut-être environ trente familles ukrainiennes, qui sont au nombre des personnes déplacées, auront trouvé un emploi en Alberta lorsque viendra le temps de faire le démariage des betteraves au début du mois de juin. Nous n'espérons pas obtenir d'autre main-d'œuvre additionnelle.

Malheureusement, ce mouvement de population ne nous fournira guère plus que la moitié de la main-d'œuvre dont nous aurons besoin. En conséquence, un certain nombre de producteurs de betteraves manquent de main-d'œuvre et ont réduit leur superficie ensemencée et convenue pour 1947.

À l'heure actuelle, il semble probable que nous aurons ensemencé près de 2,000 acres de betteraves en pure perte cette année, en comparaison de 1946.

Il est vrai que le gouvernement, par l'entremise du régisseur du sucre, a offert de plus fortes subventions pour la récolte de betteraves de 1947, dans le but de permettre aux producteurs de retirer un revenu équivalent au coût estimatif du sucre de canne importé.

Mais on aura beau fixer la betterave à n'importe quel prix, cela ne la fera pas pousser si la main-d'œuvre manque. Il n'y a virtuellement plus aucun espoir pour 1947. Il s'agit de prévoir l'avenir.

Nous suggérons de prendre les mesures suivantes pour les trois prochaines années:

1948—fournir à l'industrie de la betterave 500 travailleurs,—des familles d'Europe de préférence,—qui arriveraient en Alberta vers le 1^{er} mai 1948.

1949—fournir 800 travailleurs de la même catégorie, quiensemenceraient une plus grande superficie de betteraves pour l'usine de Taber et qui combleraient les départs; ces travailleurs devront arriver en avril et en mai.

1950—répartir 600 travailleurs au milieu des nouvelles régions irriguées; ces travailleurs arriveraient au printemps.

C'est un programme bien modeste, et nous pouvons assurer au gouvernement que nous placerons toutes ces gens, si on leur permet d'entrer au Canada.

Le présent mémoire ne parle que de nos besoins dans l'industrie du sucre de betterave, mais nous sommes d'avis qu'éventuellement les nouveaux projets d'irrigation permettront à 30,000 agriculteurs de plus de s'établir dans le sud de l'Alberta.

Nous avons prouvé, hors de tout doute, que notre sol, nos réserves en eau et notre climat offrent les plus belles possibilités de succès à la production du sucre, à la culture intensive, à l'élevage du bétail, et justifient l'établissement d'une nombreuse population dans tout l'Ouest canadien.

Notre production du sucre dans toute la limite du possible dépend de l'établissement d'une politique nationale du sucre qui ouvrirait à l'industrie de la betterave à sucre de nouveaux débouchés jusqu'ici inaccessibles, à cause des frais élevés et prohibitifs du transport.

Respectueusement et conjointement soumis,

ALBERTA SUGAR BEET GROWERS ASSOC.

Le président,

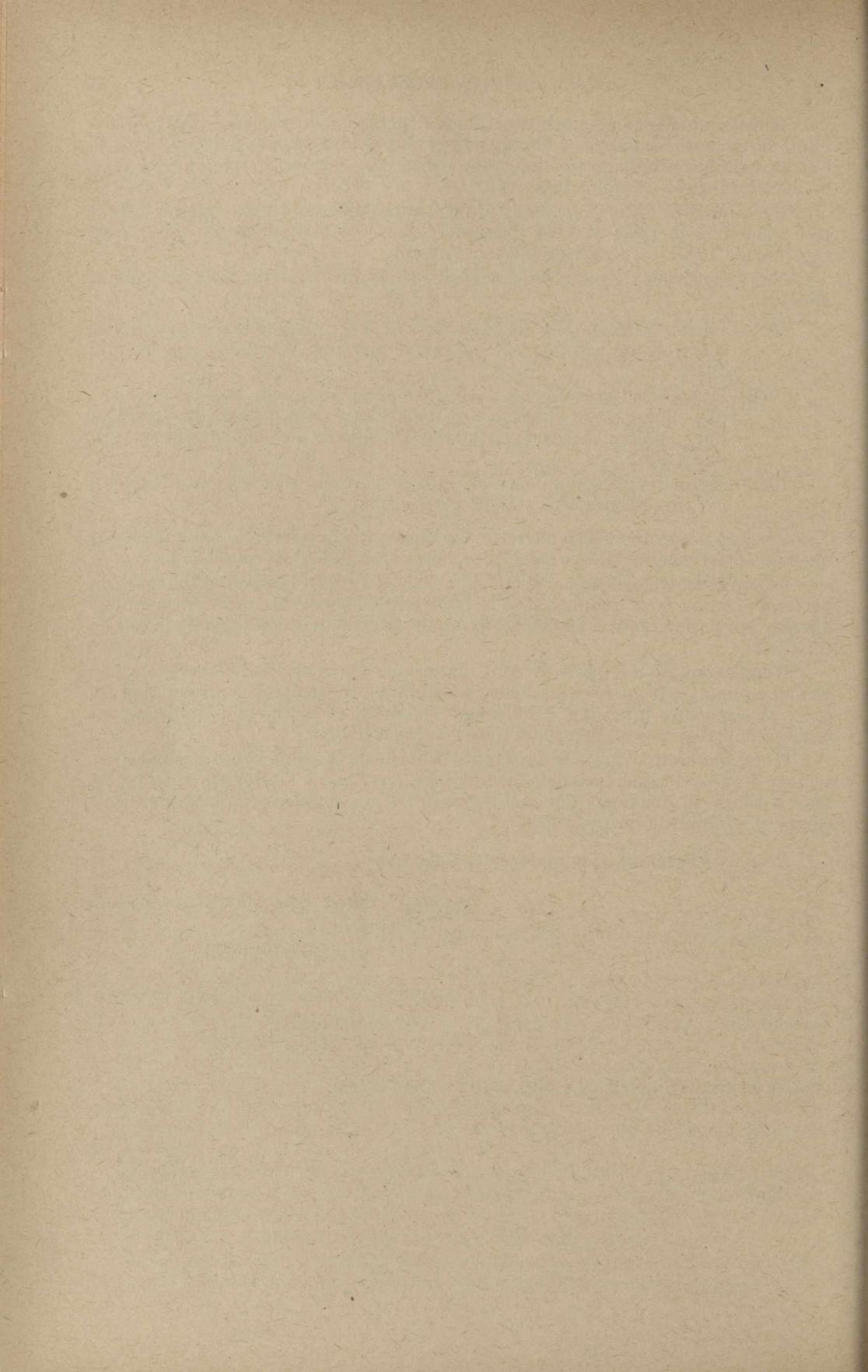
PHILIP BAKER.

CANADIAN SUGAR FACTORIES, LIMITED

Le gérant général,

T. GEO. WOOD.

Le Comité s'ajourne au 4 juin, à 10 h. 30 du matin.



1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 9

SÉANCE DU MERCREDI 4 JUIN 1947

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. S. W. Fairweather, vice-président en charge des recherches et de l'expansion, Chemins de fer Nationaux du Canada.
- M. J. S. McGowan, directeur du Service de la colonisation et de l'agriculture, chemins de fer Nationaux du Canada.
- M. M. W. Maxwell, chef du service de l'expansion, chemins de fer Nationaux du Canada.
- M. Frank Foulds, directeur de la Division de la citoyenneté canadienne, Secrétariat d'Etat.
- Le colonel C. A. Krug, directeur adjoint de la Division de la citoyenneté canadienne, Secrétariat d'Etat.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	McGeer,
Blais,	Dupuis,	Molloy,
Bouchard,	Fuler,	Murdock,
Bourque,	Ferland,	Pirie,
Buchanan,	Haig,	Robertson,
Burchill,	Hardy,	Robinson,
Calder,	Horner,	Roebuck,
Campbell,	Hushion,	Taylor,
Crerar,	Lesage,	Vaillancourt,
Daigle,	Macdonald (<i>Cardigan</i>),	Véniot,
David,	McDonald (<i>Shédiac</i>),	Wilson.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“Que le comité permanent de l'immigration et du travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C. chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris :

- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis;

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MÈRCREDI 4 juin 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock (président), Buchanan, Burchill, Daigle Horner, Hushion, McDonald (*Shédiac*), McGeer, Molloy, Robinson, Roebuck, Taylor, Vaillancourt et Wilson.—14.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

M. S. W. Fairweather, vice-président en charge des recherches et de l'expansion aux Chemins de fer Nationaux du Canada, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur l'expansion industrielle et agricole du Canada et sur l'intérêt du réseau dans l'immigration, et il est interrogé.

M. J. S. McGowan, directeur du service de la colonisation et de l'agriculture aux Chemins de fer Nationaux du Canada, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur l'immigration au Canada, sur l'espace disponible pour les immigrants sur les navires, sur l'expansion agricole et industrielle du Canada, et il est interrogé.

M. M. W. Maxwell, chef du service de l'expansion aux Chemins de fer Nationaux du Canada, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur les facteurs matériels portant sur le placement d'une population accrue et sur l'absorption d'un surcroît de population dans la vie industrielle du Canada, et il est interrogé.

M. Frank Foulds, directeur de la Division de la citoyenneté canadienne au Secrétariat d'Etat, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur la formation de l'immigrant canadien. Le colonel C. A. Krug, directeur adjoint de la Division de la citoyenneté canadienne au Secrétariat d'Etat, témoigne sur le sujet de la formation des immigrants à l'acquisition de la citoyenneté canadienne, et il est interrogé.

A midi et 50, le Comité s'ajourne au lendemain, jeudi 5 juin courant, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

Le mercredi 4 juin 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'hon. M. Murdock.

Le PRÉSIDENT: Qui est le premier témoin?

L'hon. M. ROEBUCK: Les membres du comité se rappelleront tous que, l'an dernier, des représentants du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada nous ont présenté un excellent mémoire et fourni de très précieux renseignements. Ils ont très obligeamment consenti à revenir ajouter à ce qui avait été dit la dernière fois et nous mettre à jour sur le sujet de nos recherches communes.

Nous avons avec nous aujourd'hui M. S. W. Fairweather, du service des recherches et de l'expansion; M. J. S. McGowan, du service de la colonisation, tous du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada. Je crois que M. Fairweather témoignera le premier, n'est-ce pas, monsieur Fairweather?

Je puis aussi dire, pendant que j'y suis, que conformément aux instructions du comité du programme, nous avons invité des représentants du Secrétariat d'Etat à nous dire ce qui se fait quant à l'éducation des immigrants arrivant effectivement au Canada. M. Frank Foulds, le directeur de la Division de la citoyenneté, et le colonel C.A. Krug, son principal adjoint, sont tous deux présents et témoigneront après les représentants du réseau de chemin de fer.

Le PRÉSIDENT: Avant de commencer, je crois que nous devrions souhaiter la bienvenue à notre ami distingué, le maire de Vancouver (l'hon. M. McGeer), que nous sommes heureux d'avoir avec nous ce matin au Comité.

Des VOIX: Très bien!

M. S. W. FAIRWEATHER: Honorables sénateurs, dans le mémoire que j'ai soumis aux honorables membres du comité en mois de juin de l'an dernier, j'ai parlé du rôle du service des recherches et de l'expansion dans la mise en valeur des richesses naturelles et dans le placement de l'industrie. J'ai dit alors le grand intérêt que nous portons aux choses qui peuvent affecter de tels développements ou exercer une influence sur eux, et j'y reviens de nouveau.

Nous sommes au courant de nombreux projets d'industries nouvelles depuis les années d'après-guerre et nous avons été impressionnés par ce que représentent pour le Canada, dans son développement industriel, les nouveaux talents formés dans les industries de guerre qui étaient si diversifiées; cela est vrai surtout des variétés de production exigeant un haut degré de précision et où le facteur humain est d'importance primordiale.

Je me rappelle, durant les années précédant la guerre, la pénurie de travailleurs spécialisés dans les opérations exigeant quelque précision—tout particulièrement dans la mécanique—le peu d'endroits où l'on pouvait trouver des ouvriers formés à de telles spécialités et l'accaparement total du petit nombre qui était disponible. Notre industrie canadienne était encore, dans une certaine mesure, dans ses années d'apprentissage et, dans plusieurs spécialités, la production ne correspondait pas à la demande. Bien qu'elles aient été le produit d'une nécessité regrettable, les industries de guerre ont contribué d'une façon

importante à développer cette habileté à un degré tel que les produits de la main-d'œuvre canadienne ont, dans bien des spécialités, égalé, sinon surpassé en qualité ceux de pays étrangers comptant une longue expérience industrielle. On a rapporté que les meilleures munitions pour armes portatives produites par les pays alliés ont été fabriquées dans un arsenal canadien employant des hommes et des femmes dont un bon nombre avaient eu très peu d'expérience industrielle ou n'en avaient pas eu du tout. Le personnel de l'une de nos plus grandes usines fabriquant des canons était en grande partie recruté parmi une population agricole dont une bonne proportion a repris ses anciennes occupations. En outre, particulièrement dans le domaine des industries mécaniques, électriques et chimiques, le Canada a produit durant la guerre plusieurs spécialités qu'on n'aurait jamais envisagées dans des conditions normales de production. Cette nouvelle faculté d'adaptation de l'industrie canadienne a été accrue encore davantage par le retour aux entreprises productives et techniques d'anciens combattants à qui l'instruction intensive, durant la guerre, a fait acquérir des talents et des aptitudes qui ne peuvent manquer d'influer sur la production canadienne; d'autre part, ceux qui ont opté pour les cours de formation professionnelle d'après-guerre dans nos écoles et nos universités mettront bientôt leurs connaissances techniques au service de l'industrie et du commerce canadiens.

La tendance vers une production plus large est de plus en plus marquée; la variété de nos produits de consommation destinés à l'exportation augmente et notre production se diversifie toujours davantage. Bien que le Canada, avec son blé, son bois, ses métaux de base et ses autres produits minéraux doive continuer d'être un important exportateur de matières premières, il fera constamment des progrès dans leur transformation en produits de consommation.

D'un autre côté, l'embauchage dans l'agriculture de base et dans les autres industries d'extraction, les industries minières, forestières, etc., par exemple, est tombé hors de proportion avec la production dans ces domaines. Dans l'agriculture, par exemple, l'accroissement rapide de l'usage de machines aratoires perfectionnées et plus efficaces; l'usage de plus en plus répandu d'engrais et d'insecticides; l'amélioration des méthodes de culture et l'introduction de graines et d'autres semences ainsi que de produits fécondants mieux adaptés aux conditions canadiennes; tout cela tend à rendre la production toujours plus considérable non seulement par unité de travail mais aussi par unité de superficie des terres occupées. Les dimensions des terres augmentent et l'embauchage et l'occupation sur les fermes diminuent. Cela est déjà visible dans certaines parties de l'Ouest canadien, où la population a été déclinant tandis que la production agricole restait normale lorsqu'elle ne s'accroissait pas. On observe la même tendance dans les mines métallifères, dans l'industrie forestière et dans les pêcheries, où la production par unité d'embauchage tend à augmenter par suite d'une mécanisation croissante et de techniques améliorées. Le résultat est celui auquel on pouvait bien s'attendre: non seulement les travailleurs que les industries de guerre ont tirés de l'agriculture et d'autres industries extractives sont portés à rester dans l'industrie et à se rétablir dans les régions industrielles, mais il y a eu un déplacement notable de population vers les cités industrielles accompagné d'un déclin des populations rurales.

Ce que je voudrais rendre clair, c'est que ce déclin ne s'accompagne pas d'une diminution de la production agricole ni de celle des autres industries extractives. Le fait est que les industries extractives de base tendent de plus en plus à produire davantage avec moins de travailleurs.

Considérées de ce point de vue, les études faites dans le but de formuler une politique d'immigration doivent rechercher la réponse aux questions suivantes :

Devrions-nous chercher à augmenter la population agricole jusqu'à la limite des terres disponibles en augmentant d'une façon correspondante les moyens de transport ferroviaires et routiers ?

L'économie mondiale assurera-t-elle à l'avenir des marchés rémunérateurs pour une production plus abondante de céréales ?

Quels produits agricoles pourraient remplacer une demande décroissante pour les céréales canadiennes dans le monde ?

Quelle devrait être la population optimum du Canada ?

Je dois avouer que je n'ai pas la réponse à ces questions. Mais je soutiens que toute augmentation importante de notre population agricole doit se faire en envisageant l'expansion de la colonisation agricole dans des régions qui, dans les conditions économiques actuelles, ne peuvent être considérées que comme moins avantageuses. Les meilleures terres, au fur et à mesure de leur développement, continueront de se fondre en de plus grandes unités, adaptées à des opérations entreprises à une échelle plus économique, et une petite proportion des cultivateurs reculeront vers des situations moins favorables pour cultiver pour leur propre subsistance.

Il est vrai que dans une grande partie du monde l'agriculture se pratique sur une base de subsistance ; la question est de savoir jusqu'où le Canada peut aller dans cette direction tout en maintenant les niveaux de valeurs humaines et de culture qui contribuent à la grandeur nationale.

L'intérêt du réseau de chemin de fer dans l'immigration se trouve dans la perspective d'un accroissement du revenu brut et net. Le réseau ne peut pas avoir grand intérêt dans les immigrants qui s'en tiendraient au niveau de la subsistance. La moyenne des recettes brutes par tête des chemins de fer canadiens varie de \$50 à \$70 par année, dont il reste de \$10 à \$15 une fois payés les frais d'exploitation. Par déduction, l'immigration entraîne une plus grande activité dans les affaires et une plus intense circulation ferroviaire. Dans des conditions moyennes, une circulation accrue signifie cependant qu'il faut immobiliser plus de capitaux dans le réseau sous forme d'outillage supplémentaire, de matériel nouveau et peut-être de prolongements d'embranchements. Ces facteurs économiques posent une limite à la valeur de l'immigration pour les chemins de fer ; car si l'on prend pour acquis que l'immigrant moyen sera aussi productif que le Canadien moyen, la somme que le réseau peut être justifié de dépenser en capital par immigrant est de \$150 à \$175. Si l'on dépasse cette somme, l'industrie des chemins de fer peut en subir un revers. A l'encontre de ces données, signalons que l'immobilisation actuelle des chemins de fer canadiens est de \$274 par tête.

Ce que je veux démontrer, c'est qu'il faut que l'activité productrice soit à un niveau élevé pour que cela soit profitable à l'industrie des chemins de fer. Cela ne peut être atteint que par la mécanisation. Comme nous l'indiquons au début du présent mémoire, la mécanisation a fait des rapides progrès au Canada et, dans les industries primaires et dans les industries d'extraction, notre production par tête est probablement aussi élevée que celle de n'importe quel pays du monde. Et l'évolution se continue dans le même sens. Il y a progrès chaque année. L'agriculture, les industries forestières et les mines, et plus récemment les pêcheries, se mécanisent de plus en plus intensément. Cela a pour

résultat, entre autres choses, de créer une situation équivalente à celle qui découlerait d'une immigration de quelque 250,000 personnes par année. On peut constater l'effet social de cette tendance dans la population urbaine. On peut en voir encore la conséquence dans le degré dont notre économie dépend du commerce extérieur. J'ai lu récemment qu'aux Etats-Unis un emploi sur dix dépend du commerce extérieur. Le rapport correspondant au Canada est plus près d'un emploi sur trois.

Si nous considérons le problème de l'immigration dans son rapport avec la possibilité de l'expansion commerciale et du niveau de vie, cela fait naître des doutes quant au moment propice à l'immigration. Nous devons nous rappeler qu'un programme de mécanisation est probablement le moyen le plus efficace d'accroître la production. Il faut trouver des marchés pour la production accrue de cette façon ou bien il faut qu'il y ait émigration ou encore réduction de l'embauchage. Je le répète, le résultat de la mécanisation est l'équivalent d'une immigration de 250,000 personnes par année. Si l'on peut trouver des marchés plus rapidement que la production ne s'accroît de cette façon alors l'immigration serait profitable et contribuerait à élever davantage le niveau de vie, mais pas autrement. C'est dans la mécanisation des industries primaires et des industries d'extraction du Canada que je trouve l'explication de l'accroissement relativement lent de la population du Canada, ainsi que du fait qu'en dépit d'une immigration substantielle il y a aussi eu une émigration. Convaincu comme je le suis que la mesure du progrès humain ne se trouve pas seulement dans les nombres mais dans l'élévation du niveau de vie, je ne considère pas cette situation comme malencontreuse. Le Canada est un pays favorisé. On peut s'attendre à voir sa population augmenter substantiellement, mais je voudrais espérer que cet accroissement de population ne se fasse pas au prix d'un abaissement du niveau de vie. Cet objectif ne pourra être atteint que si nous continuons, comme par le passé, à utiliser les sciences appliquées pour alléger le labeur humain et lui substituer l'énergie de la machine.

M. Maxwell aura quelque chose à dire sur les facteurs matériels portant sur le placement d'un surcroît de population.

Cela, monsieur le président, termine mon exposé.

Le PRÉSIDENT: Je me demande, monsieur Fairweather, si vous voudriez revenir à la page 3 et nous donner, ou me donner, un peu plus de renseignements sur ce que vous voulez dire par ceci: "Je soutiens que toute augmentation importante de notre population agricole doit se faire en envisageant l'expansion de la colonisation agricole dans des régions qui, dans les conditions économiques actuelles, ne peuvent être considérées que comme moins avantageuses." Que voulez-vous dire par ces derniers mots, "ne peuvent être considérées que comme moins avantageuses"?

M. FAIRWEATHER: Je parle au sens économique, monsieur le sénateur. L'espace de terre qui a été colonisée au Canada pour la culture de produits agricoles destinés à l'exportation a nécessairement représenté les terrains qui, dans les conditions économiques actuelles, remplissaient les conditions requises pour être profitables. Maintenant, si vous allez plus loin, si vous ajoutez à cette production, il me paraît évident que de telles terres deviendront moins avantageuses par rapport aux terres existantes. Ce n'est là qu'une application de la théorie économique générale de la loi du rendement proportionnel. Nous n'avons pas, au Canada, une quantité illimitée de terres également avantageuses; c'est-à-dire de terres possédant la fertilité voulue, l'accès aux marchés, les moyens de transport et tous les facteurs qui les mettraient sur un pied d'égalité avec les terres déjà occupées. Le meilleur de notre sol a déjà été mis

en valeur. Si nous voulons cependant prendre de l'expansion, nous devrons aller occuper des terres un peu moins productives que celles qui ont déjà été mises en valeur.

L'hon. M. ROEBUCK: La dose-limite de culture est une notion économique bien connue.

M. FAIRWEATHER: Oui.

L'hon. Mme WILSON: Bien entendu, il y a du changement d'une année à l'autre. Notre pin a été coupé au Nouveau-Brunswick et nous y cherchons maintenant du bois mou. Je sais que le comté de Charlotte était autrefois une merveilleuse terre à pins, mais il n'en reste plus maintenant. Nous avons gaspillé nos richesses.

M. FAIRWEATHER: Au sujet de la production du bois dans l'Est du Canada, il est de fait qu'elle se poursuit sur une plus grande échelle que jamais. Cela se rattache à ce que je disais dans mon mémoire lorsque je parlais de l'effet de la mécanisation sur la production.

L'hon. M. McDONALD (*Shediac*): Seulement de le renseigner?

M. FAIRWEATHER: Simplement de renseigner le comité, à sa demande.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*): Seulement de le renseigner?

M. FAIRWEATHER: Oui.

L'hon. Mme WILSON: La culture du tabac a été profitable sur des terres qui avaient été condamnées. J'ai entendu parler d'un Belge qui acheta une propriété au prix de quelques centaines de dollars et qui refusa de la vendre plusieurs milliers de dollars peu d'années plus tard seulement. Tout change.

M. FAIRWEATHER: Je ne voudrais pas donner à entendre que nous avons épuisé l'habileté technique d'utiliser notre sol d'une façon plus intense. Ce n'est pas du tout ma pensée. Je parlais des conditions moyennes. Il y a sans aucun doute des occasions exceptionnelles au Canada dans tous les genres d'activité. Le Canada est un pays qui offre de grands avantages, mais ce que je veux démontrer par ce mémoire, c'est que si nous continuons d'exploiter ces avantages un tant soit peu de la façon dont nous l'avons fait dans le passé, nous devons alors compter sur le commerce extérieur pour absorber cette production. C'est cette idée qui est à la base de mon mémoire.

L'hon. M. ROEBUCK: Excepté lorsque nos villes et notre économie seront mieux équilibrées.

M. FAIRWEATHER: Cela est vrai, naturellement, monsieur le sénateur, mais l'évolution est lente. Après tout, notre niveau de vie, au Canada, dépend du commerce extérieur bien plus que celui d'aucun autre pays du monde que je connaisse.

L'hon. M. ROEBUCK: Evidemment, si nous augmentons notre population, nous aurons un plus grand public consommateur.

M. FAIRWEATHER: C'est admis, mais cela est mathématiquement fonction du temps, comme je me suis efforcé de le démontrer. Nous ne pouvons manger notre gâteau et le conserver tout à la fois.

L'hon. M. ROEBUCK: J'aimerais poser la question suivante que je cite de votre mémoire: "Le résultat de la mécanisation est équivalent à la venue de 250,000 immigrants par année". Comment obtenez-vous ce nombre?

M. FAIRWEATHER: Eh! bien, je l'obtiens par l'état de productivité accrue de la main-d'œuvre canadienne.

Le PRÉSIDENT: C'est juste une approximation.

M. FAIRWEATHER: Certainement, toutes ces choses doivent être des approximations mais, en tant qu'elles s'appliquent aux chemins de fer Nationaux du Canada, par exemple, je sais parfaitement bien que c'est ce qui arrive. Chaque année nous augmentons l'efficacité des opérations du réseau de sorte que nous réalisons le travail équivalent avec moins de main-d'œuvre et cela a pour résultat de rendre plus de travailleurs disponibles au pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous étendez cela à toutes les industries et non simplement à l'agriculture?

M. FAIRWEATHER: A toutes les industries.

L'hon. M. ROEBUCK: Si vous prenez les chiffres de la production brute et que vous les divisiez par la population d'une année à l'autre et de temps en temps, vous obtenez cette augmentation?

M. FAIRWEATHER: Je crois qu'il est assez généralement admis, d'après les études qui ont été faites, non seulement par moi-même mais par plusieurs économistes, que l'accroissement annuel de la production attribuable aux perfectionnements technologiques est de l'ordre de 2 p. 100. C'est un chiffre qui a été établi par des études très attentives. C'est un chiffre remarquable, messieurs les sénateurs, vu qu'aucun autre pays du monde, pas même les Etats-Unis, ne peut l'égaliser.

L'hon. M. ROEBUCK: Ce chiffre ne pourrait-il pas varier d'une année à l'autre?

M. FAIRWEATHER: Non. Je ne parle pas de l'aspect technologique de la question. Chaque année nous répandons dans les industries des procédés plus perfectionnés et des méthodes améliorées, et par ce moyen nous augmentons d'environ 2 p. 100 par année la productivité individuelle à l'heure. C'est un facteur très remarquable, c'est une chose dont nous, Canadiens, devrions être très, très fiers si nous croyons foncièrement qu'un excédent économique engendre un niveau de vie plus élevé. Cela fait preuve d'une jeunesse et d'une fertilité des plus remarquables.

L'hon. M. ROEBUCK: On me dit qu'en préparant de nouvelles terres à la culture—je songe à notre propre province où la terre est couverte de forêts—la méthode qui consiste à passer la charrue sur les racines et à arracher de force les souches a été d'un grand secours.

M. FAIRWEATHER: C'est un bon exemple. J'ai eu l'occasion, l'hiver dernier, de voir ce qui se fait dans ce genre de travail dans le nord du Québec, province, qui, dirais-je est allée plus loin qu'aucune autre dans ce sens. C'est une amélioration vraiment remarquable dans le nombre d'heures par homme nécessaire pour préparer une terre de colonisation si on compare cette méthode à celles qui étaient en usage il y a trente ou quarante ans. C'est tout simplement révolutionnaire.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, j'ai vu des hommes encore jeunes qui étaient devenus noueux et déformés par suite des durs travaux imposés par la tâche terrible qu'était en ce temps-là le défrichement des terres.

M. FAIRWEATHER: C'est un progrès des plus remarquables apporté par l'outillage moderne du type "bulldozer".

L'hon. M. ROEBUCK: Eh! bien, peut-être que quelques-unes des terres non exploitables économiquement le deviendront maintenant.

M. FAIRWEATHER: Oh! oui, monsieur le sénateur, indéniablement. Je ne veux pas dire par ce mémoire que nous avons épuisé notre capacité de produire économiquement des denrées alimentaires par comparaison avec les autres pays du monde. Nous avons encore une grande capacité d'expansion. Ce que je discutais, c'était une situation relative, par comparaison avec ce que nous avons déjà accompli. Je songeais à l'idée

à laquelle nous devons nécessairement revenir et qui consiste à nous demander où nous allons vendre notre production si nous l'accroissons. Certainement, les trois quarts de notre production agricole au Canada doivent trouver des marchés outre-mer, ou vers le sud si les Etats-Unis consentaient à abaisser leur barrière douanière. S'ils voulaient faire cela, nous mènerions une vie heureuse en produisant des vivres pour eux. C'est là l'une des choses idiotes qui existent dans le monde d'aujourd'hui. Dans mon mémoire, je suis nécessairement lié par les conditions qui me sont faites.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous nous avez présenté un mémoire très substantiel, monsieur Fairweather. Je ne sais pas ce que le sénateur McDonald voulait dire, mais vous nous avez certainement apporté de précieuses informations.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*): Ce que je veux savoir, c'est qu'est-ce que vous demandez à un comité comme le nôtre de faire au sujet des divers problèmes que vous nous avez exposés? Que voulez-vous que nous fassions? Que pouvons-nous accomplir?

M. FAIRWEATHER: J'ai simplement résumé la question dans mon mémoire. J'ai parlé au nom des chemins de fer Nationaux du Canada et j'ai indiqué jusqu'à quelles limites l'immigration peut être profitable au réseau. Je ne puis embrasser toute l'économie canadienne dans son ensemble; j'ai simplement fourni quelques informations à votre Comité. J'émetts simplement l'idée que si nous voulons maintenir notre niveau canadien de vie et que si nous nous bornons à cette force constructive que sont les perfectionnements constants de la technologie, nous devrions alors donner un peu d'attention au réglage de l'immigration par rapport aux marchés mondiaux. Voilà ce que je dis.

Le PRÉSIDENT: Et vous dites que nous devrions en fixer le nombre à 250,000 personnes par année.

M. FAIRWEATHER: Non. Je n'ai pas dit cela, monsieur le sénateur. Je dis que nous devons nous occuper de ce nombre-là de toute façon. Chaque année, 250,000 personnes doivent se chercher de nouveaux emplois au Canada. C'est le résultat du progrès technologique. Heureusement que notre avancement technologique et notre fertilité en général nous rendent capables d'absorber ce nombre sans abaisser notre niveau de vie. Nous trouvons d'ordinaire à les employer et notre niveau de vie a continué de s'élever d'une année à l'autre. Je déclare que c'est là un signe de santé.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*): Comment allez-vous pouvoir augmenter cela?

M. FAIRWEATHER: Je ne sache pas que nous ayons à l'augmenter. C'est là ma thèse. Je dis que c'est là un sujet à débattre. Tout ce que je dis, c'est que dans la mesure où cela intéresse les chemins de fer, il importe d'obtenir des gens doués d'une grande capacité de production. Il nous faut engager des capitaux; les chemins de fer Nationaux du Canada doivent faire des dépenses de capital pour amener des immigrants en ce pays. Je vous ai déjà dit que si vous pouvez présumer qu'un immigrant est aussi productif que le Canadien moyen,—et c'est là une exigence joliment grande—le montant que les chemins de fer peuvent être justifiées de dépenser en capital pour lui créer des occasions de travailler est voisin de celui que j'ai mentionné, \$170 par année.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fairweather, je me demande si vous voudriez nous donner votre opinion sur la déclaration qu'a faite ici le Dr. Marshall, affirmant que, depuis 1851, lorsque cent immigrants venaient

au Canada, 91 s'en allaient aux Etats-Unis, nous laissant un accroissement de neuf sur cent personnes qui étaient venues ici.

M. FAIRWEATHER: C'est un fait. Je ne considère pas cela comme une chose terrible. Je puis dire que si nous, au Canada, voulions avoir le niveau de production que nous avons aujourd'hui avec les standards d'il y a 140 ans, il nous faudrait une population de trente millions d'habitants. Je crois que c'est une très belle chose que nous puissions produire avec onze millions d'habitants ce qu'il aurait fallu trente millions d'habitants pour produire en 1900, et je ne pense pas du tout que ce soit là du retard. Je crois, bien au contraire, que c'est là un très remarquable résultat.

L'hon. M. BURCHILL: S'il y avait un marché pour une production accrue—je ne dis pas où—mais, s'il y avait un marché, votre argument ne tiendrait plus alors, n'est-ce pas? Si nous avions un marché d'exportation illimité qui pourrait absorber les vivres que nous pourrions produire, alors la thèse que vous avez soutenue ce matin ne tiendrait plus, n'est-ce pas?

M. FAIRWEATHER: Elle tiendrait encore. Ce que je dis, c'est précisément cela. J'affirme qu'en notre pays l'immigration doit être fonction de notre aptitude à obtenir des marchés d'exportation. Lorsque vous aurez trouvé des marchés d'exportation, alors le Canada pourra, autant que je puis voir, aller de l'avant et très loin.

L'hon. M. BURCHILL: C'est en grande partie une question de marchés d'exportation.

M. FAIRWEATHER: C'est là l'essentiel de mon mémoire: l'économie canadienne est fonction des marchés mondiaux. Proportionnellement à notre population, nous sommes presque la plus grande nation commerçante du monde.

L'hon. M. BURCHILL: De telle sorte qu'il y a plusieurs millions de gens dans le monde aujourd'hui, dans les pays d'Extrême-Orient par exemple, dont le niveau de vie est bien inférieur au nôtre et qui ont besoin d'un tas de choses que le Canada produit; si la sagesse humaine pouvait trouver quelque moyen de leur donner ou de leur procurer ces choses, notre problème à nous serait résolu. Est-ce exact?

M. FAIRWEATHER: Je ne vois pas cela tout-à-fait comme un problème, mais je déclare que si le dragon du nationalisme économique pouvait être détruit, le Canada, en tant que pays, pourrait être florissant comme un laurier vert, parce que nous avons ce dont le monde a besoin; nous pouvons produire à meilleur marché que tout autre pays du monde, et si les routes du commerce pouvaient être ouvertes, nous irions de l'avant par bonds et par sauts et les immigrants afflueraient au Canada parce que ce serait un pays de chance.

L'hon. M. BURCHILL: C'est là un point très important, monsieur le président.

L'hon. M. ROEBUCK: Dans votre mémoire, monsieur Fairweather, vous avez exprimé quelque inquiétude, du point de vue des chemins de fer, que les immigrants que nous amenons puissent n'être pas aussi productifs que la population actuelle, ce qui aurait pour résultat d'abaisser le niveau de vie. Vous vous souciez de la somme d'argent que le chemin de fer pourrait avoir à dépenser par suite d'une augmentation de la population. Songez que la productivité de l'espèce humaine s'est tellement accrue depuis les premiers frais engagés par le chemin de fer, que l'immigrant qui nous arrive aujourd'hui et qui se joint à notre civilisation mécanisée produirait tellement plus—vous venez de nous informer qu'en prenant pour base la production d'il y a un certain nombre

d'années le Canada devrait compter 30,000,000 d'habitants—que le réseau de chemin de fer ne devrait entretenir aucune inquiétude quant à la productivité de l'individu.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le sénateur, je prends pour acquis une productivité égale à la moyenne actuelle.

L'hon. M. ROEBUCK: Supposons même qu'elle tombe au-dessous de ce niveau, il n'y a encore rien à craindre pour le chemin de fer.

M. FAIRWEATHER: Le chemin de fer à quelque chose à craindre si, comme résultante, nous devons construire des lignes secondaires.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez dû, un jour construire des lignes principales.

M. FAIRWEATHER: Oui. Je serais le dernier à dire que l'industrie du chemin de fer est démodée par rapport au développement du pays. Je ne veux pas donner cette impression-là du tout. Je dis que pour améliorer le bilan des chemins de fer nationaux, l'immigrant doit avoir un rendement élevé, sans quoi nous ne pouvons nous permettre de dépenser plus de \$150 par immigrant pour lui fournir les moyens de transport supplémentaires qui le mettront en mesure de travailler. Cela est tout juste un aperçu de la situation. Je prends pour acquis un rendement élevé, égal à la plus haute moyenne du Canada. Je dis simplement que si, dans ces conditions, des immigrants sont amenés au pays et que, comme résultante, nous devons développer les moyens de transport ferroviaire pour procurer des occasions de travailler, nous ne pouvons être justifiés que de dépenser \$150 par immigrant.

L'hon. M. ROEBUCK: Je me représente à l'esprit un tableau de la construction d'embranchements, de nos jours, à travers une nouvelle région de colonisation, déboisée à l'aide de tracteurs-déblayeurs, labourée à l'aide de charrues polysocs, moissonnée à l'aide de machinerie moderne, par comparaison avec les corvées de nos pauvres colons d'il y a cinquante ans, alors que vous construisiez les lignes principales pour leur service...

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez ajouter "et payées avec l'argent du gouvernement fédéral".

L'hon. M. ROEBUCK: C'est vrai; cela a été payé par les Canadiens.

M. FAIRWEATHER: Je crois que, si nous regardons en arrière, les résultats ont été très encourageants.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est une bonne besogne qui aurait pu être exécutée à meilleur compte.

L'hon. Mme WILSON: Trois réseaux ont été construits, alors qu'un aurait suffi.

M. FAIRWEATHER: C'est une question à discuter.

L'hon. M. ROEBUCK: Et bien des gens se sont enrichis par le fait même.

L'hon. M. HORNER: Il y a des milliers d'acres où tout ce qu'il vous faut, aujourd'hui, est de l'eau; le chemin de fer y est construit et vous ne retirez presque pas de revenus.

M. FAIRWEATHER: C'est admis. Mon exposé se rapporte simplement au chemin de fer. Il y a, au Canada des occasions adjacentes aux chemins de fer et où il pourrait y avoir de l'expansion. Dans l'est du Canada, du moins, il nous a fallu construire un embranchement; nous sommes actuellement à en construire un essentiellement pour les industries agricoles et de la pâte de bois.

L'hon. M. HORNER: Monsieur Fairweather, vous avez souligné le besoin d'exportations. Je crois que c'est le Dr. Johnston qui a dit au

Comité que si le Canada était poussé dans l'océan où il serait impossible de faire commerce avec tout autre pays, il y aurait vie abondante pour dix fois la population actuelle. Qu'en pensez-vous?

M. FAIRWEATHER: Je ne suis pas prêt à me prononcer sur ce point.

L'hon. M. HORNER: Je suis porté à le croire moi-même.

L'hon. Mme WILSON: Nous pensons aujourd'hui que nous ne pouvons pas jouir d'un niveau élevé de vie, lorsque celui du reste du monde est très bas.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne suis pas de cette idée.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fairweather, nous vous remercions sincèrement de votre exposé. Qui est le prochain témoin?

L'hon. M. ROEBUCK: C'est M. J. S. McGowan, directeur du service de la colonisation et de l'agriculture aux Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. J. S. MCGOWAN: Monsieur le président et honorables membres du Comité, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée de vous fournir quelques renseignements supplémentaires. Je dois dire au début que le Comité fait œuvre très utile en recueillant toutes les vues touchant ce problème très important de l'immigration. Votre rapport de l'an dernier et les nombreuses opinions exprimées par les membres ont été de la plus grande utilité pour éclairer l'opinion publique et mieux faire comprendre les nombreux problèmes en jeu.

Dans l'exposé que j'ai présenté au Comité l'an dernier, je me suis efforcé d'expliquer en détail le travail de mon service à l'égard de l'immigration et de l'exploitation générale des terres desservies par les voies ferrées de notre compagnie. J'ai passé en revue la situation des Iles Britanniques et d'autres pays européens pour démontrer que beaucoup de gens désirent venir ici pour s'y établir. J'ai souligné le fait que, contrairement à l'opinion générale, un mouvement constructif de nouveaux venus au Canada ne peut s'accomplir du jour au lendemain; qu'il faut non seulement des facilités de transport, mais aussi une préparation et une organisation prudentes, et que les occasions d'expansion au Canada sont plus grandes actuellement qu'à toute autre époque de notre histoire. J'ai fait la revue de la situation de la terre, des perspectives existant dans l'Ouest par suite de l'irrigation, et de la nécessité d'une nouvelle colonisation dans nos plus vieilles régions. Ces points-là et d'autres ont été cités pour démontrer que nous avons abondance de richesses naturelles et d'occasions de réaliser un programme progressif et stable de développement à l'avantage de notre pays et de notre population.

Mes remarques d'aujourd'hui seront brèves et uniquement destinées à compléter mon exposé antérieur. Même si la situation générale n'a pas sensiblement changé au cours des derniers douze mois, nous pouvons voir plus clairement les problèmes que nous aurons vraisemblablement à résoudre, dans nos efforts pour augmenter notre population. Voici les données fondamentales du problème de l'immigration tels que je le vois actuellement.

(1) Nombre de bons immigrants des Iles Britanniques et d'autres pays d'Europe demandent d'être admis. Un état, publié au mois d'octobre de l'an dernier, indiquait que 150,000 personnes des Iles Britanniques avaient manifesté l'intention de venir au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Qui a fait cette déclaration?

M. MCGOWAN: La presse anglaise.

Au cours des derniers mois de 1946, mon service a été capable de procurer les moyens de transport à environ 200 immigrants britanniques. C'était à l'époque où ces moyens étaient à prime. Ce petit groupe avait un capital d'environ un demi million de dollars. Je cite le fait pour démontrer le genre de colons britanniques qui demandent d'être admis actuellement. La situation des autres pays d'Europe a été expliquée complètement dans d'autres exposés présentés au Comité et n'a pas besoin de commentaires de ma part actuellement.

L'hon. M. BURCHILL: Y a-t-il une limite au montant d'argent que les immigrants britanniques peuvent apporter?

M. MCGOWAN: Oui; £5,000 réparties en une période de quatre ans.

(2) En vertu des règlements actuels du gouvernement canadien, nous pouvons faire entrer un nombre raisonnable d'immigrants.

(3) D'autre part, ce mouvement en perspective est sérieusement restreint par le manque de moyens de transport et les règlements de quelques pays concernant le transfert de capitaux. J'ai fait allusion aux deux l'an dernier. Il y a aussi une demande énorme d'espace pour les touristes. L'industrie du tourisme n'a actuellement pas besoin, ou presque pas, de sollicitation et, naturellement, on fait tous les efforts pour accepter autant de monde que possible dans les navires disponibles. Toutefois, elle réduit très catégoriquement l'espace disponible pour les immigrants et continuera de le faire pendant un certain temps. A moins de trouver de l'espace additionnel sur les navires pour le transport des immigrants, il est vraisemblable que le nombre devant être amené en 1947 et 1948 sera pitoyablement bas.

Comme résultat direct de ces conditions, nous pouvons facilement diviser toute la question de l'immigration future au Canada en deux points bien distincts. D'abord, un programme se rapportant à l'avenir immédiat et pour faire face aux conditions spéciales qui prévalent actuellement et, en second lieu, un programme à longue échéance pour augmenter la population du pays. Quant au problème posé par les conditions présentes, il n'est que trop évident qu'il faudra faire un effort bien spécial pour se procurer des moyens de transport additionnels. J'hésite un peu à revenir sur cette question mais, si je le fais, c'est pour la simple raison que tout dépend de cet élément. Je propose respectueusement au Comité de s'occuper de ce problème. Il a besoin de votre étude la plus attentive, s'il faut un mouvement d'immigration de quelque importance l'an prochain pour rencontrer les besoins de production de notre pays. Les règlements du Board of Trade concernant l'exploitation de navires par des compagnies commerciales élimineront quelques navires qui pourraient être disponibles pour transporter des immigrants et qui ont été employés à transporter des troupes sous le contrôle du gouvernement. Même s'il y a plus d'espace plus tard cette année et en 1948, ce sera totalement insuffisant pour subvenir à nos besoins immédiats. C'est pourquoi la solution de ce problème d'espace additionnel pour le transport des immigrants est du ressort du gouvernement.

A l'égard du programme à longue échéance qui nous intéresse tous particulièrement, nous n'ignorons pas que l'étude du sujet a une si grande portée sur l'avenir de notre pays qu'il faut s'en occuper le plus possible pour comprendre complètement la valeur de l'immigrant dans notre économie. A ce sujet, je dois dire qu'au début du siècle, les Canadiens entretenaient quant à l'immigration des ambitions et un enthousiasme qui n'existent pas aujourd'hui. Un journaliste en vue a fait re-

marquer récemment que malgré notre situation favorable actuelle, les Canadiens restent obsédés par la crainte des insécurités du passé et la période de 1930 s'étend comme une brume empoisonnée sur nos pensées. Il est bien vrai que le chômage et la surproduction des années 1930 semblent encore dominer notre manière d'envisager cette question. Il semble aussi difficile d'écarter la crainte que de nouveaux venus prennent les emplois occupés par nos propres gens et, cependant, si l'histoire du passé peut servir de gouverne, elle démontre que chaque fois qu'une vague d'immigrants a atteint nos côtes, de nouveaux développements se sont manifestés qui ont fourni à notre population de meilleures perspectives de progrès.

L'an dernier, j'ai fait allusion à l'influence qu'exercent sur l'opinion publique ceux qui parlent souvent de notre pays comme devant ajouter des millions d'immigrants à sa population. Comme je l'ai fait remarquer, cela créait l'impression que nous étions vraisemblablement pour être submergés. Nous avons été harcelés par cette crainte d'avoir plus de gens que nous pouvons en absorber, et cette seule pensée a eu une influence marquée sur notre opinion nationale.

Je désire m'arrêter un instant à vous donner un peu plus de détails, particulièrement à la suite de certains témoignages rendus devant le Comité, parce que je crois que cette habitude de parler de millions ou d'un autre nombre considérable que nous recevrons vraisemblablement influe sur l'opinion canadienne à propos de cette question d'immigration. Par exemple, un témoin a dit que nous devrions recevoir 500,000 personnes par année. Je ne vois pas la possibilité de recruter ou d'amener au pays 500,000 personnes d'ici à une époque éloignée.

Je veux aussi commenter un autre point. M. Pat Conroy, le secrétaire du Congrès canadien du Travail, a fait allusion à cette question de nombre dans son témoignage. Il s'inquiétait à ce sujet. "Je crois", a-t-il déclaré, "qu'il est raisonnable de dire que le peuple canadien, quelles que soient ses croyances sociales, politiques ou économiques, tient à ce que le Canada ait une plus forte population". Et il ajoute: "Nous avons un pays extrêmement vaste peuplé par une poignée; et, à cause de la situation mondiale incertaine, beaucoup d'entre nous se tracassent, parce que si nous ne nous occupons pas de notre héritage, nous pouvons le perdre". Ces deux déclarations sont sensées. Cependant, M. Conroy a posé une question très catégorique: "Lorsque nous parlons d'un nombre accru d'immigrants au Canada, à quoi pensons-nous véritablement? Pensons-nous à des pleins bateaux d'individus anonymes de nationalités indéterminées accostant au Canada? Ou pensons-nous à des centaines de mille, et peut-être finalement à des millions de mille, venant au pays pour en faire une nation plus grande que maintenant"? C'est le point que je désire souligner; il s'agit de déterminer le nombre de personnes que le Canada peut absorber et le nombre que nous pourrions probablement avoir. Ce point a besoin d'être élucidé. Je continue maintenant mon texte.

Lorsqu'il sera plus connu que nous allons trouver excessivement difficile de faire face à nos besoins les plus pressants, peut-être aurons-nous une meilleure connaissance et une appréciation plus profonde de la valeur d'ouvriers de bonne volonté pour nous aider dans la tâche ardue d'étendre le champ actuellement limité de notre développement. Il est certain que le public porte un intérêt grandissant à l'immigration, mais il y a encore bien des réserves et des doutes. Pour mettre en œuvre un programme constructif à longue échéance, l'opinion publique doit être basée sur la conviction profonde qu'une population accrue est vitale et nécessaire au bien-être futur de notre peuple et de notre pays.

Aujourd'hui, le Canada est un des pays les plus riches et, en même temps, sa population est la plus faible au monde. Aucun autre pays de la zone tempérée n'a une plus grande variété de ressources naturelles. Ce simple fait est aujourd'hui bien reconnu dans les autres pays. J'ai souvent posé la question suivante: "Pouvons-nous conserver cette position dans un monde surpeuplé et reconnu comme insuffisamment nourri"? Il est difficile de croire que dans notre monde actuel devenu si petit, nous pouvons refuser de partager un peu de notre espace et, en même temps, nous attendre à faire le commerce librement avec ces pays surpeuplés. Prenons le cas de la Hollande qui a une population de plus de 9 millions qui augmente rapidement; il y a là bien plus de 700 personnes au mille carré. Des représentants du gouvernement hollandais admettent sincèrement qu'un bon pourcentage de leurs gens doivent s'établir ailleurs, et le directeur hollandais de l'immigration a visité le Canada l'an dernier dans le but d'examiner les possibilités. Il est aussi avéré que le Hollandais a une préférence pour le Canada, et il est franchement admis qu'il est un excellent colon.

Dans toute étude d'un programme à longue échéance, dans tout examen ou analyse de notre situation actuelle, et si nous la voulons pratique et complète, nous sommes obligés d'en venir à la conclusion que notre avenir dépend dans une mesure très importante de ce que sera notre programme d'immigration. Nous en sommes au point où nous pouvons envisager avec confiance une période de croissance relativement rapide. Bien que la comparaison puisse ne pas être entièrement justifiée, le fait est que les Etats-Unis, à une époque à peu près semblable, ont avancé à grands pas, à cause en bonne partie d'une population accrue. Dans une allocution prononcée récemment, j'ai fait observer que depuis que le premier chemin de fer a été construit, la population du monde a plus que doublé. Les chemins de fer ont rendu possible l'exploitation de terres jugées inaccessibles, permettant ainsi aux ressources physiques mondiales d'être plus pleinement utilisées pour procurer plus de perspectives à l'humanité et de mieux l'alimenter. Dans cet exemple, nous pouvons voir l'avenir du Canada plus clairement. Les terres, les mines, les forêts, les divers projets en vue, ajoutés à notre expansion industrielle, peuvent amener une nouvelle époque d'augmentation de la population. La population actuelle du Canada est d'environ 12,300,000, ce qui est une augmentation nette de 800,000 entre 1941 et 1946. Les augmentations principales, au cours de ces cinq années, sont les suivantes: Ontario 319,000; Québec 298,000; Colombie-Britannique 185,000, cependant que les provinces des Prairies accusent une diminution de 65,000. A propos de ces derniers chiffres, nul doute qu'il y a eu un exode continu de la main-d'œuvre des terres de l'Ouest et les autres emplois industriels de l'Est.

L'hon. M. BURCHILL: Et que dites-vous des Maritimes? Les avez-vous ignorées tout à fait?

M. MCGOWAN: Dans les Maritimes, monsieur le sénateur, le changement n'était pas suffisant pour justifier que j'en parle spécialement.

L'hon. M. BURCHILL: C'est la partie oubliée du Canada.

M. MCGOWAN: J'avais les chiffres pour toutes les provinces, mais je ne vous ai indiqué que les changements principaux. C'est ce que je veux dire.

L'hon. M. BURCHILL: C'est la tendance, de nos jours.

M. MCGOWAN: Non, je ne voudrais pas laisser les Maritimes en dehors du tableau.

On vous a soumis une analyse d'expert sur la situation de la main-d'œuvre au Canada. Elle indiquait une pénurie variant de 35,000 à 44,000, et il a été admis franchement que les chiffres étaient au minimum. Notre propre *Gazette du Travail* a mentionné la pénurie d'hommes dans les mines et l'exploitation forestière. Une des compagnies de bois a dépensé \$150,000 pour obtenir de la main-d'œuvre l'an dernier. Un rapport récent indiquait qu'une des compagnies minières avait un personnel de travailleurs d'un peu plus de 1,000 et qu'elle espérait augmenter ce nombre au niveau d'avant-guerre, soit 1,800. Plusieurs allusions ont aussi été faites à la question de la main-d'œuvre agricole. Ce ne sont que les points saillants du tableau général. A propos de ce tableau général de la main-d'œuvre, je désire souligner les points suivants :

- a) Notre entier programme de reconstruction d'après-guerre dépend en grande partie d'un approvisionnement de main-d'œuvre suffisant.
- b) Le capital disponible pour l'extension de notre industrie minière et d'autres nouvelles entreprises ne peut être utilisé pleinement tant que cette pénurie existera.
- c) Si l'expansion et la production de nos industries principales sont restreints à cause de l'approvisionnement de main-d'œuvre, l'embauchage et les affaires dans nos industries secondaires seront également restreints.

Malgré les nombreux progrès que nous avons faits dans la science agricole, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir dans le développement de nos terres en culture et dans l'emploi plus efficace des terres présentement occupées, en outre de la colonisation de nos nouvelles terres. Nous savons que dans les années à venir, il va falloir faire beaucoup de colonisation nouvelle dans les anciennes régions colonisées, et que la majeure partie de ce travail devra être fait par des immigrants-colons. En suivant ce programme, nous ne devons jamais perdre de vue le fait que la grandeur du pays a été édiflée sur notre sol fécond, et que nos terres en culture et nos maisons de ferme continueront d'être la base de notre vie économique. Pour cette raison, nous devons nous alarmer du déclin de notre population rurale, parce qu'aucune augmentation des villes ou de la richesse ne peut compenser la perte du nombre ou du caractère de notre population agricole. Celle-ci doit être conservée et, dans ce sens, il nous faudra plusieurs nouvelles familles, celles qui, actuellement, sont si bien disposées à profiter des occasions que nous avons dans ce pays.

Dans l'application d'un programme à longue échéance, je suis fortement en faveur d'une immigration de parenté et, par cette immigration de parenté, j'entends ceux qui s'en viennent chez des parents au Canada; et, ici, je pense que nous pouvons être raisonnablement généreux dans l'application des règles et règlements. Lorsque l'enquête démontre que le garant au Canada est un citoyen respectable et en mesure d'aider l'immigrant qui arrive, tout encouragement devrait être donné. Le problème d'absorption est nul ou à peu près, et la question de surveillance disparaît presque complètement. Ici, je désire me joindre à ceux qui ont fait des appels en faveur des personnes déplacées. Les parents de ces gens, au Canada, désirent vivement les sauver. Tout ce que nous pouvons faire pour résoudre ce problème immédiat aura une répercussion considérable sur le crédit de notre pays et sera plus profitable pour nous que pour ceux que nous accueillons. Je crois aussi que notre manière d'envisager ce problème sera un facteur important dans le développement de la bonne citoyenneté.

Nous ne devrions pas borner notre immigration à celle de la main-d'œuvre inexpérimentée et des colons. Au point de vue industriel, nous sommes encore jeunes, et l'admission de gens d'expérience et de spécialistes peut être fort utile à notre avancement. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont profité de telles additions à leur population.

Dans les pays recevant les immigrants, il semble aujourd'hui y avoir un programme défini d'immigration accrue à condition que les nouveaux venus puissent par leur travail contribuer à l'expansion du pays. Voilà ce qui ressort de l'analyse d'un rapport complet du Bureau international du travail. Le Canada est dans une situation favorable et hautement considéré par les immigrants éventuels, mais nous devons faire face à l'avenir à une concurrence considérable pour avoir des types désirables de colons. Nous devons admettre que l'évolution d'un mouvement constructif peut être lente. Il nous a fallu six ou sept ans, après la première guerre, pour lancer un mouvement de quelque importance. Les conditions qui atteignent l'immigration et la situation mondiale actuelle sont beaucoup plus difficiles qu'après la première guerre.

Actuellement, nos universités canadiennes sont remplies de jeunes gens qui se préparent pour l'avenir et, à moins d'avoir un développement plus considérable, il sera extrêmement difficile d'utiliser avec avantage les services de tous ces hommes instruits. Lorsque la population est peu considérable, comme chez nous, les occasions pour les diplômés d'université sont naturellement restreintes. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous en perdons quelques-uns. Cette situation nous inquiète, et avec raison, mais nous ne faisons à peu près rien pour développer un mouvement des Etats-Unis vers le Canada dans le but de contre-balancer notre perte. Au cours des dernières années, nous avons accueilli plusieurs excellents colons du sud de la frontière et il y a des indices qu'avec un certain encouragement, un mouvement beaucoup plus considérable peut se produire. Au cours de l'année financière se terminant en mars 1947, nous avons reçu des Etats-Unis un total de 11,410 personnes, en comparaison de 7,454 pendant l'année précédente. Je conseille respectueusement au Comité d'élaborer un programme en vue de signaler aux citoyens américains les avantages qu'offre le Canada.

En terminant ce court exposé général, je dois vous dire que d'après ma propre expérience de l'immigration et des travaux de développement, je suis persuadé que l'admission d'un plus grand nombre d'immigrants serait à l'avantage de notre pays, et je crois que le passé le prouve catégoriquement. Actuellement, nous dépendons trop des marchés d'exportation et, jusqu'à ce que nous ayons une population plus considérable, ce facteur aura une influence dirigeante sur notre économie. Les divers exposés soumis au Comité ont démontré d'une manière concluante que l'immigration dans le passé a contribué pour beaucoup au progrès et à la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui, et que notre développement urbain et industriel a suivi naturellement la colonisation de nos vastes étendues de terre par nos familles d'immigrants. En élaborant un nouveau programme pour les années futures, nous aurons besoin des efforts coordonnés de tous les intéressés. Notre projet doit tenir compte de la question d'un service de transport permanent pour faire face aux besoins de l'immigration, du tourisme et du commerce. Les compagnies de navigation ont souligné aux honorables membres du Comité le coût de rénovation des navires, de même que celui très élevé de la construction de paquebots neufs, et elles considèrent la question du programme d'immigration d'une importance particulière au point de vue des affaires futures. Ce sont des faits qui ne peuvent être ignorés, si nous voulons avoir un service de transport proportionné aux besoins de notre pays.

Il est généralement reconnu que les chemins de fer ont contribué grandement au développement du Canada dans le passé, et je suis convaincu qu'ils continueront de le faire. Leurs intérêts dans l'avenir du Canada sont considérables. Parlant pour mon propre service au National-Canadien, je puis dire qu'avec un personnel bien au courant et dont quelques membres ont plus de vingt-cinq ans d'expérience au Canada et outre-mer, nous sommes prêts à faire notre part pour établir et maintenir un mouvement constructif d'immigration.

L'hon. M. BUCHANAN: Dans la première partie de votre exposé, vous avez fait allusion à 150,000 personnes des Iles Britanniques qui ont manifesté leur intention de venir au Canada. Comment avez-vous obtenu ce chiffre?

M. MCGOWAN: Il a été publié dans les journaux de la mère-patrie; et vous avez peut-être aussi vu une déclaration récente du premier ministre d'Ontario à l'effet que plus de 100,000 demandes ont été reçues au bureau d'outre-mer de cette seule province.

Le PRÉSIDENT: Je croyais qu'il était question de 150,000.

M. MCGOWAN: Je crois que le premier ministre d'Ontario a parlé d'environ 125,000 pour Ontario, mais c'était au mois d'octobre dernier.

L'hon. Mme WILSON: Nous allons inclure les Maritimes; nous pouvons avoir les 25,000.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous avez un bureau à Londres?

M. MCGOWAN: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: Ceux qui y demandent des renseignements pour venir au Canada sont-ils des artisans ou des gens qui désirent s'établir sur des terres? Quels sont-ils?

M. MCGOWAN: Beaucoup nous demandent des renseignements pour venir s'établir sur des terres. La plupart de ceux-là ont suffisamment d'argent pour s'acheter des terres dans l'Ontario ou n'importe quelle de nos provinces colonisées. Nous avons des gens de toutes catégories et de toutes classes qui demandent d'être admis au Canada ou qui, du moins, veulent obtenir des renseignements et désirent y venir, des gens d'expérience qui veulent y trouver de l'emploi, et le reste. La liste de ces gens est très variée, mais leur désir de venir ici ne laisse pas de doute.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGowan, votre exposé est très instructif.

L'hon. M. BUCHANAN: Je suppose que vous avez des remarques à faire sur l'indice du mouvement des Américains vers le Canada.

M. MCGOWAN: J'ai toujours cru que nous pourrions faire un peu plus que nous faisons actuellement pour mieux faire connaître le Canada aux Américains. Je crois que nous avons bien des avantages à offrir à des citoyens américains pour qu'ils viennent ici et s'y établissent. Actuellement, notre effort est à peu près nul.

Le PRÉSIDENT: Quel moyen proposez-vous pour que les avantages du Canada soient connus aux Etats-Unis; l'annoncez?

M. MCGOWAN: Le gouvernement et les deux compagnies de chemins de fer font un excellent travail pour promouvoir l'industrie du tourisme, et je crois que nous pourrions répéter la même chose pour amener ici des gens qui s'établiraient en permanence.

L'hon. M. MOLLOY: D'après vous, combien de gens expérimentés et inexpérimentés pouvons-nous absorber par année?

M. MCGOWAN: Il est difficile de donner le nombre absolu que le pays peut recevoir actuellement. Nous savons qu'il y a présentement

une grande demande de main-d'œuvre, mais je vous répondrai que nous n'aurons pas les gens voulus pour faire face aux demandes actuelles.

L'hon. M. MOLLOY: A cause du manque de navires?

M. MCGOWAN: Oui.

L'hon. M. HORNER: Il m'est difficile d'accepter cet argument. On est encore à construire et à vendre des navires à la Russie et à la Yougoslavie. Il y a des gens qui font la traversée, non pas dans des paquebots de première classe, mais dans des navires ordinaires, et je suis d'opinion que ces moyens seraient volontiers utilisés par la plupart de ceux qui désirent venir ici comme immigrants. Il m'est difficile d'accepter actuellement la théorie qu'il n'y a pas suffisamment d'espace sur les navires. Je ne comprends pas cet argument.

L'hon. M. ROEBUCK: Lorsqu'un particulier désire amener des gens au pays, il peut leur faire traverser l'océan en avion ou obtenir un moyen spécial de transport. Lorsqu'il s'est agi d'amener un groupe de Polonais, il n'y eut pas d'embarras. Il me semble que les compagnies de navigation privées sont incapables de faire face à la demande à cause des règlements du Board of Trade et, conséquemment, il leur a fallu dire que la question relève du gouvernement. Nous nous sommes mis à la tâche il n'y a pas longtemps et avons obtenu que l'*Aquitania* fasse la traversée au Canada. Nous ne l'aurions pas eu si le gouvernement ne s'en était pas occupé.

M. MCGOWAN: C'est exact.

L'hon. M. ROEBUCK: Je suis persuadé que si le gouvernement s'en occupait réellement, nous pourrions régler la question du transport.

L'hon. M. HORNER: Il n'y eut aucun embarras pour trouver l'espace voulu pour les 500 Yougoslaves qui ont quitté le pays. Qu'en pensez-vous?

M. MCGOWAN: L'énonciation du sénateur Roebuck répond à cette question, ce me semble.

L'hon. M. ROEBUCK: J'en reviens à un paragraphe que vous avez lu et qui est fort bien: "Je suis fortement en faveur d'une immigration de parenté et, par cette immigration de parenté, je parle de ceux qui s'en viennent chez des parents au Canada; et, ici, je crois que nous pouvons être raisonnablement généreux dans l'application des règles et règlements. Lorsque l'enquête démontre que le garant au Canada est un citoyen respectable et en mesure d'aider l'immigrant qui arrive, tout encouragement devrait être donné. Le problème d'absorption est nul ou à peu près, et la question de surveillance disparaît presque complètement".

Monsieur McGowan, j'appuie énergiquement l'attitude que vous avez exprimée si vigoureusement et je veux la souligner de nouveau.

Nous avons amené cette sorte d'immigrants, les meilleurs et les plus sûrs. L'an dernier, nous en avons accueilli 102, et je ne puis croire que c'est tout ce que nous pouvons faire pour cette qualité d'immigrants. Les citoyens canadiens qui ont des amis et des parents à l'étranger m'inspirent beaucoup de compassion, et crois que notre gouvernement devrait faire quelque chose de formel pour les faire venir. S'il y a lieu, il devrait envoyer un navire de guerre.

L'hon. M. HORNER: Une des causes de l'épuisement de la colonisation dans l'Ouest est en partie due aux travailleurs qui s'en viennent dans l'Est, mais ceux qui se sont établis dans l'Ouest il y a quarante ou cinquante ans sont maintenant rendus en Colombie-Britannique et, si ce

n'était de ces diverses et néfastes interventions des gouvernements provinciaux qui placent un homme dans la situation où il craint de vendre sa terre à tempérament, il y aurait des milliers d'occasions pour des hommes de bonne volonté d'acheter des terres dans l'Ouest, alors que des gens sont prêts à prendre leur retraite. Toutefois, ceux-ci refusent de vendre autrement que pour argent comptant, et cette coutume nuit à l'établissement et à ceux que cette résolution voulait aider.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGowan, nous vous remercions beaucoup de votre magnifique rapport.

L'hon. M. ROEBUCK: Je désire faire une remarque: Si nous avons fait l'évacuation de Dunkerque comme nous avons amené nos parents en Amérique, nous aurions perdu une armée.

L'hon. M. HUSHION: En ce qui concerne les navires qui viennent de ce côté, des représentants des compagnies de navigation nous ont dit il y a quelques semaines qu'il n'y avait pas moyen d'avoir des immigrants. Je me suis permis d'enquêter sur la situation et j'ai constaté que le gouvernement américain avait quelques navires Liberty à rien faire dans ses ports. Ces navires, qui pourraient être acquis à un prix très raisonnable, ont été utilisés pour le transport des troupes pendant toute la guerre. Lorsque l'on parle de la rareté de bateaux, cela peut être vrai en tant qu'il s'agit de bateaux de première classe, mais lorsque votre père et le mien sont venus ici, ce n'était pas à bord du *Queen Elizabeth*. Si, comme nous sommes portés à le croire, ces gens désirent tellement venir au pays, nul doute qu'ils voyageraient dans des navires du type Liberty. Même les compagnies de chemins de fer, dans le but de permettre un voyage moins dispendieux, ont transporté leurs passagers d'un océan à l'autre dans des wagons ordinaires. Si vous aviez à aller à Vancouver ou à Halifax, vous pouviez le faire de cette façon, et cela ne dérangeait personne. C'est pourquoi, monsieur le président, je m'explique mal une telle discussion à propos des immigrants. Si vous avez des gens qui désirent venir ici et qu'il ne s'agisse que d'une question de transport, il va sans dire que les autorités des chemins de fer et du transport auront moins de difficulté que moi à trouver qu'il y a actuellement des navires en disponibilité. Il vous faudra peut-être les acheter, mais vous devrez certainement les nolisier.

L'hon. M. BURCHILL: Les représentants des compagnies de navigation ne nous ont-ils pas dit que ces bateaux ne convenaient pas?

L'hon. M. HUSHION: Oui, mais c'est comme bien des choses que l'on vous a dites. Ces bateaux se vendent à un prix aussi élevé que \$1,000,000. Pensez-vous que l'on paierait tant que cela s'ils étaient inadaptables à ce transport? Et ne parlez-vous pas des bateaux canadiens?

Le PRÉSIDENT: L'argument était à l'effet que des bateaux aménagés pour transporter des troupes en Europe ne l'étaient pas pour amener des immigrants et leurs familles au Canada.

L'hon. M. HUSHION: Ils le seraient assurément. Si vous avez des gens qui désirent venir, il est du devoir du gouvernement qui veut leur immigration de se procurer un ou deux de ces bateaux. S'il est nécessaire qu'il en soit ainsi pour les faire venir, cela peut se faire.

L'hon. M. HORNER: L'Australie a nolisé un navire qui fait le trajet continuellement.

L'hon. M. HUSHION: Je désire poser une question à M. Faiweather. Il a laissé entendre que chaque immigrant coûte de \$150 à \$175. Sur quoi se base-t-il?

Le PRÉSIDENT: M. Fairweather a dit cela?

M. FAIRWEATHER: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit du tout qu'il en coûterait ce montant.

L'hon. M. HUSHION: Bien, je pense que vous l'avez ici en blanc et en noir.

M. FAIRWEATHER: J'ai dit que c'est le montant maximum que les Canadiens ont le moyen de dépenser pour créer des avantages économiques.

L'hon. M. HUSHION: Pourquoi s'attendrait-on que vous dépensiez \$150 par tête?

M. FAIRWEATHER: Vous ne pouvez avoir des industries sans leur offrir des perspectives, et ces perspectives sont nulles s'il n'y a pas de moyens de transport.

L'hon. M. HUSHION: Nous avons les moyens de transport pour amener ce nombre de gens. Vous avez nombre de voies ferrées et de wagons.

Le PRÉSIDENT: J'ai compris que c'est le coût estimatif du transport d'outre-mer au Canada.

M. FAIRWEATHER: Non, c'est le capital que le chemin de fer serait justifié de placer pour créer ces avantages économiques.

L'hon. M. HUSHION: Je ne vois guère sur quoi vous basez cette assertion, monsieur Fairweather.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Fairweather.

L'hon. M. HUSHION: M. Fairweather n'a pas répondu à ma question. J'ignore pourquoi vous partez précipitamment.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fairweather, veuillez donner quelques explications supplémentaires.

M. FAIRWEATHER: Je n'ai rien dit du tout, monsieur, sur le prix du billet ferroviaire. J'ai pris pour acquis que l'immigrant l'acquitterait. J'ai simplement dit qu'une fois les immigrants rendus au pays, et mis au travail, si on en avait amené un très grand nombre il faudrait construire d'autres lignes de chemins de fer en vue de créer des avantages économiques et il faudrait consacrer certains fonds à d'autres aménagements ferroviaires—de meilleurs fourgons par exemple pour le transport des marchandises que les immigrants produiraient, ainsi que des voies ferrées supplémentaires pour l'exploitation des ressources naturelles en vue de leur permettre de gagner leur vie—et les chemins de fer ne pourraient dépenser plus de \$150 par immigrant s'ils ne veulent pas être en plus mauvaise posture après la transaction qu'avant.

L'hon. M. HORNER: En poussant le raisonnement un peu plus loin, monsieur Fairweather, vous supposez que les chemins de fer fonctionneraient à perte.

M. FAIRWEATHER: J'ai tenté de tirer une ligne de démarcation. Si on pouvait créer une occasion d'emploi pour \$50 par tête, ce serait alors profitable. Il doit y avoir une limite. Si, par exemple, il fallait dépenser \$10,000 par tête pour créer une occasion d'emploi, il serait alors évident que vu les mises de fonds actuelles des chemins de fer, l'entreprise serait désespérée; et j'ai dit qu'il devait y avoir une limite aux dépenses contractées afin d'assurer des avantages économiques.

L'hon. M. HUSHION: Si un demi million d'immigrants étaient amenés au pays cette année vous n'auriez à faire aucune dépense.

M. FAIRWEATHER: Cela vous surprendrait que nous dépensions des fonds.

L'hon. M. HUSHION: Sur quoi les dépenseriez-vous?

M. FAIRWEATHER: Les chemins de fer.

L'hon. M. HUSHION: Nous avons des chemins de fer et ceux-ci ont des wagons.

M. FAIRWEATHER: Nous manquons actuellement de wagons.

L'hon. M. HUSHION: Pourquoi ne les avez-vous pas commandés plus tôt? Vous ne les avez commandés à la Canada Car qu'il y a quelques mois?

Le PRÉSIDENT: Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous entendons maintenant M. Maxwell.

M. M. W. MAXWELL: Monsieur le président et messieurs, vu que mon rôle concerne plus particulièrement l'essor industriel tout témoignage que je pourrais présenter aux membres du Comité porterait plus logiquement sur les facteurs physiques ayant trait au placement dans notre vie industrielle.

Il n'est pas douteux qu'uniquement au point de vue de la subsistance le Canada pourrait absorber plusieurs fois sa population actuelle. L'expression "subsistance" comporte le fait de tirer de la terre le minimum de revenu nécessaire en vue d'assurer l'existence physique sans les agréments, matériels et culturels, que nous en sommes venus à associer à notre mode de vie au Canada et que nous estimons constituer le cadre approprié à la citoyenneté canadienne.

L'hon. M. HORNER: Le mot "subsistance" me rappelle les nombreuses mentions dans les divers mémoires du niveau de vie au Canada. Je ne sais trop si cette expression comporte qu'il doit être assez élevé pour qu'une personne puisse aller à des coquetels; si cela est nécessaire.

M. MAXWELL: Nous ne le croyons pas.

L'hon. M. HORNER: Qu'entendez-vous alors par cette expression?

M. MAXWELL: Nous entendons les éléments et la culture que nous avons fini par associer à notre mode de vie au Canada.

L'hon. M. HORNER: Quel est le meilleur mode de vie?

M. MAXWELL: Le nôtre.

L'hon. M. HORNER: Lequel vit mieux au Canada, celui qui vit simplement ou celui qui croit devoir vivre largement.

M. MAXWELL: Nous croyons que les enfants du premier devraient avoir des écoles.

L'hon. M. HORNER: Nous entendons tant de choses dans cette veine que j'en suis fatigué. Si l'immigration reprend sur une grande échelle elle entraînera quelques échecs, mais les immigrants se priveront de certaines choses afin de pouvoir posséder un jour une maison et s'entourer de confort. Nous croyons que le Canada offre de telles perspectives; nous ne croyons pas qu'ils doivent voyager en grands seigneurs, mais un jour ils pourront goûter ce genre de vie.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, puis-je en appeler au Règlement? Nous avons réservé une demi-heure pour le témoin. Il sera suivi d'un autre. Si nous n'entendons pas ce dernier ce matin il lui sera impossible de se présenter au Comité avant que nous ajournions pour la préparation de notre rapport. Puis-je demander aux membres du Comité de permettre au témoin de parcourir son mémoire sans l'interrompre?

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'objection, continuez, monsieur Maxwell.

M. MAXWELL :

On a fait de nombreuses estimations sur la capacité du Canada d'absorber sa population. Elles varient de 25 millions d'âmes jusqu'à la dernière estimation qui prévoit une capacité définitive de 50 millions d'âmes. Il me semble que ces estimations ne peuvent porter que sur des emplois agricoles et une échelle d'utilisation des terres et d'exploitation agricole beaucoup inférieurs aux nôtres actuellement. Elles ne peuvent porter que sur l'utilisation de terres sises au delà des limites actuelles d'un transport pratique et économique ainsi que sur l'utilisation et la mise en valeur de terres à types de sols actuellement considérés comme peu avantageux ou inférieurs.

Un mot en passant sur la question des terres pauvres. Qu'est-ce qu'une terre pauvre et, à titre de corollaire, une terre impropre à la culture? Je crois qu'on peut décrire en termes généraux cette dernière comme une terre qui d'après le type de son sol ou sa situation quant à son accessibilité, ou étant donné les conditions climatériques habituelles, ou toute autre combinaison de ces facteurs, s'adapte moins bien à une mise en valeur et donc est moins attrayante pour la colonisation que d'autres terres présentant beaucoup d'avantages. Les terres impropres à la culture sont celles pour lesquelles en l'état actuel de la pratique et de la technologie agricoles, on ne peut prévoir aucun emploi agricole important et pratique.

On pourrait établir la classification très large suivante des types de sols :

- Les sols Black Park.
- Les sols Brown Park.
- Les sols boisés gris de première classe.
- Les sols boisés gris de deuxième classe.
- Les sols boisés gris de troisième classe.

Les sols Black et Brown Park caractérisent les zones exploitées les plus productrices des provinces des Prairies. Vers le nord ils se mêlent aux sols boisés gris avec lesquels, à quelques exceptions près, peuvent être classés les sols de la plaine du Saint-Laurent et la zone argileuse du Québec et de l'Ontario septentrionaux. Les sols boisés de deuxième classe sont souvent désignés comme pauvres et ceux de troisième classe comme impropres à la culture.

Il faut veiller, cependant, à ne pas accepter de classifications larges dans l'estimation des possibilités d'une région. L'excellent travail de classification des sols en cours d'une extrémité à l'autre du Canada ne peut, d'après sa nature même que définir les classes de sols au point de vue technique, et d'après ces qualités indiquer leur adaptation à l'agriculture. On peut difficilement s'attendre que cette étude indique quant à la situation et à l'utilisation des sols pauvres, des valeurs qui pourraient les placer dans une catégorie plus élevée que les meilleurs sols moins avantageusement situés.

Ainsi donc, la culture maraîchère entreprise sur des parcelles de terre non prometteuses dans une localité si peu prometteuse au point de vue agricole qu'elle a été soustraite à toute enquête ou classification scientifiques organisées peut, à cause de l'existence d'une forte demande à cet endroit, être de beaucoup plus profitable que l'exploitation des plus beaux sols de parcs situés au delà de la portée économique de la culture maraîchère. On peut aussi avancer que les sols non mis en valeur à cause de leur légèreté, ou qui ont été abandonnés parce qu'ils ne pouvaient produire le genre de produit anciennement en demande dans la région, peuvent avoir gagné, du fait des progrès dans l'agriculture ou

de nouvelles demandes pour des genres de produits auxquels ils peuvent très bien convenir, une utilité nouvelle et de grandes possibilités agricoles. New-York dérive une grande partie de sa forte consommation de produits maraîchers des terres de Long-Island et de l'Etat avoisinant du New-Jersey. Ces terres sont tellement légères, sablonneuses et médiocres au point de vue de leurs éléments constitutifs de base, qu'elles seraient jugées stériles dans les régions où la demande de produits maraîchers est moins favorable et où une grande partie des petits fruits du littoral oriental proviennent de terres pas plus favorisées par la nature.

Il a semblé à certains d'entre nous dont le travail a trait aux questions de mise en valeur au Canada que l'établissement sur les terres, en tant qu'il peut être ordonné ou dirigé devrait s'effectuer ainsi qu'il suit:

1. L'établissement sur les terres appropriées disponibles dans des régions actuellement colonisées et accessibles aux moyens actuels de transport aux marchés, écoles et aux organismes sociaux et culturels actuels, qui se proposent le développement de la citoyenneté canadienne la plus élevée possible.
2. La colonisation des régions dont les meilleures terres vacantes se trouvent dans des zones non encore colonisées mais accessibles ou relativement accessibles aux moyens actuels de transport et pas trop éloignées de la région présentement colonisée.
3. La colonisation des régions moins accessibles de sols propices lorsque les demandes de terres agricoles peuvent être plus urgentes.

Malgré que ce qui précède puisse être proposé comme l'expression d'un vaste programme de colonisation, l'établissement de nouveaux moyens de transport comme de nouveaux prolongements de voies ferrées ou de routes à partir d'autres régions colonisées pourrait développer économiquement des régions peut-être en dehors des catégories ci-dessus. En d'autres termes, il peut arriver que cet établissement assurant ainsi des avantages quant à l'emplacement peut l'emporter dans le programme de colonisation sur l'avantage de sols excellents et les avantages sociaux des colonies contiguës.

Pour l'avenir qu'on peut entrevoir immédiatement, il me semble qu'il faudrait étudier attentivement les occasions de colonisation ou de nouvelle colonisation des régions dans la première catégorie ci-dessus. A ce sujet, je tiens compte particulièrement de notre avenir en tant que grande nation industrielle, du besoin pressant d'accroître nos exportations par la conversion de nos matières premières de base en produits ouvrés finis. Pour y arriver il nous faut une population qui possède non seulement les aptitudes voulues pour l'industrie mais qui devrait s'établir dans des endroits où elle trouvera en plus des emplois industriels, les moyens de faire valoir sa compétence et ses talents dans une atmosphère industrielle canadienne croissante.

Comme l'a dit M. Fairweather, nos industries de base et d'extraction en sont arrivées à de forts niveaux de production par la mécanisation. On entrevoit même une production de base plus forte, ce qui indique que les matières premières industrielles sont de plus en plus disponibles. La demeure dans laquelle celles-ci peuvent être transformées par des procédés industriels pour les débouchés mondiaux sera l'indice non seulement de la prospérité économique du Canada mais du progrès de notre population en sécurité sociale et en citoyenneté.

L'hon. M. HUSHION: A mon sens les propositions nos 1, 2 et 3 dans le mémoire de M. Maxwell sont les plus constructives et les meilleures que j'aie entendues; à tout le moins c'est l'idéal vers lequel il faut tendre.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Maxwell; vous nous avez fait un excellent exposé.

L'hon. M. ROEBUCK: Les membres du Comité se souviennent que le comité du programme a proposé de faire venir un fonctionnaire du secrétariat d'Etat pour nous exposer ce que nous tentons afin d'amener les immigrants que nous recevons et que nous nous attendons de recevoir à adopter notre mode de vie canadien. M. Frank Foulds, directeur de la division de la citoyenneté du secrétariat d'Etat est présent. Je prie M. Foulds de s'avancer.

M. FRANK FOULDS: Monsieur le président et messieurs, nous avons essayé de résumer notre mémoire en quelques pages et nous avons pris la liberté de le faire précéder d'une énumération des points que nous voulons discuter aujourd'hui. Si vous voulez d'abord me permettre de lire le sommaire et le reste du mémoire, nous pourrons ensuite développer les divers points.

Voici le mémoire que j'ai soumis en tant que directeur de la division de la citoyenneté canadienne du secrétariat d'Etat.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE CONCERNANT LA FORMATION DE L'IMMIGRANT AU CANADA

1. Ce ne sont pas la race, les croyances ou l'origine nationale qui font un bon Canadien, mais l'habileté, la loyauté et la résolution de le devenir.

2. L'adaptation à la vie et à l'économie canadiennes par l'immigrant est une question de formation qui comporte:

- a) La connaissance de la langue;
- b) L'appréciation des traditions démocratiques canadiennes;
- c) L'acceptation de la pleine responsabilité comme citoyen dans la collectivité.

3. On est déjà à dresser, en exécution de la Loi sur la citoyenneté canadienne, des plans en vue de pourvoir à la formation de tous les candidats à la citoyenneté canadienne dans chaque région. Ils comporteront:

- a) Des cours de langues anglaise et française.
- b) Des cours d'histoire canadienne, de géographie, de la pratique commerciale élémentaire, ainsi que des cours sur les formes et fonctions du gouvernement.

Nous avons choisi la "pratique commerciale élémentaire" plutôt que l'"économie politique canadienne".

En outre, des plans sont déjà appliqués par l'entremise d'églises, de clubs sociaux et de divers comités de citoyens en vue d'assurer l'acceptation des nouveaux citoyens dans la vie sociale de la collectivité.

4. Ces plans ne pourraient s'appliquer à l'immigrant qu'après que celui-ci aurait séjourné un an au Canada. C'est la période qui doit s'écouler avant qu'il puisse déclarer son intention de devenir citoyen canadien. Mais un immigrant n'est jamais tenu de se rendre apte à obtenir la citoyenneté canadienne, ou d'acquérir quelque formation. Je veux parler des exigences légales.

5. Ces plans pourraient s'étendre à tous les immigrants et ils atteindraient ainsi les objectifs désirables de l'adaptation à la vie au Canada.

6. Des recommandations en ce sens figurent à la fin du mémoire.

FORMATION DE L'IMMIGRANT AU CANADA

PRÉAMBULE

Le gouvernement a pour ligne de conduite d'accroître la population par l'immigration jusqu'au point où le Canada peut développer au maximum ses ressources économiques. On suppose, par conséquent, que l'immigrant est admis au Canada pour s'y fixer définitivement. A son entrée au pays, le problème social important consiste à en faire un Canadien. Ainsi donc, pour que l'immigration réussisse, il faut non seulement choisir les immigrants avec soin mais leur inculquer une formation suffisante, ce qui amènera leur adaptation au régime de vie canadien.

ENONCÉ DU PROBLÈME

Assurer à l'immigrant une formation qui lui permettra le plus rapidement possible—

- a) de se rendre le plus utile à l'économie canadienne.
- b) de s'adapter au mode de vie canadien et de l'accepter entièrement.

EXPLICATION DU PROBLÈME

Le premier et plus pressant besoin de l'immigrant en ce qui concerne les conditions a) et b) a trait à la langue du pays. Sans une connaissance des éléments de l'anglais ou du français il ne peut suivre les instructions les plus élémentaires qu'on lui donne. Par exemple, même pour les travaux agricoles les plus simples, l'utilité économique d'un grand nombre des anciens combattants polonais arrivés dernièrement a été de beaucoup limitée parce qu'ils ne pouvaient comprendre ce qu'on voulait leur faire accomplir. Si l'immigrant doit apprendre à exécuter sa tâche selon les normes canadiennes, il faut qu'il apprenne à parler et à penser en Canadien. De plus, le fait pour un immigrant d'ignorer l'anglais et le français l'oblige à se borner aux idées et aux aspirations exprimées dans sa langue natale.

L'adaptation de l'immigrant au cours de sa première année au Canada tant pour la langue, l'utilité économique et la vie sociale est critique. Pendant cette période il acquiert les aptitudes et les attitudes qui le plus souvent déterminent sa loyauté fondamentale et son utilité future en tant que citoyen canadien.

PROJET DE SOLUTION

Formation à la citoyenneté—Généralités

1. La Loi sur la citoyenneté canadienne exige un séjour d'au moins cinq ans au Canada pour devenir citoyen canadien. L'immigrant peut déposer sa déclaration d'intention de devenir citoyen canadien à la fin de sa première année de séjour au pays.

2. Lorsque l'immigrant envoie sa déclaration d'intention à la Cour de district ou de comté il doit recevoir le manuel: "Comment devenir citoyen canadien". Celui-ci explique les formalités techniques et légales nécessaires pour devenir citoyen canadien, certains des points les plus saillants de l'histoire du Canada, de sa géographie et de ses formes de gouvernement. Ce manuel devrait être prêt à être distribué au plus tard le 1er juillet de cette année. J'en ai reçu ce matin les épreuves de l'imprimerie.

3. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord stipule nettement que le gouvernement fédéral prescrit les qualités requises pour obtenir la citoyenneté et que l'éducation relève des provinces. Les juges d'un océan

à l'autre ont soumis des opinions quant aux normes ordinaires minima de qualités requises pour la citoyenneté qu'ils sont disposés à accepter. Mais l'unique moyen par lequel une instruction suffisante peut être donnée en vue de l'acquisition de ces qualités requises dépend des cours assurés par les ministères provinciaux d'Education.

Plan de fonctionnement

4. Après une conférence avec les représentants des ministres d'Education des provinces, convoquée au début de mai, on s'est entendu en principe sur la plan général suivant :

- a) Le ministère de l'Education établira partout où ce sera possible des cours pour son territoire. Dans les régions les plus reculées certains ministères de l'Education devront établir des cours par correspondance complétés par des instituteurs ambulants.
- b) A mesure que des cours seront donnés par toute l'étendue d'une province le ministère provincial de l'Education informera chaque Cour de district ou de comté de l'instruction en citoyenneté disponible.
- c) Lorsque le requérant déclarera son intention d'acquérir la citoyenneté le greffier de la cour lui dira quelle formation en citoyenneté est à sa portée. On lui dira aussi quelles sont les normes auxquelles le juge exigera qu'il se conforme pour obtenir la citoyenneté canadienne.

5. On espère que le plus souvent le requérant verra de lui-même à acquérir cette formation. Dans l'esprit de certains juges son refus de profiter de la formation disponible sur la citoyenneté constituerait la preuve de sa répugnance à assumer ses responsabilités.

Formation de l'immigrant—Langues

6. Bon nombre des juges étaient d'avis qu'afin de se rendre apte, un requérant devrait être assez bien renseigné sur les questions courantes et publiques. Il est impossible de l'être si les sources de renseignements excluent les journaux canadiens, la radio ou même les discussions entre compatriotes canadiens. En l'occurrence, le requérant ne pourrait compter que sur les idées exprimées dans sa langue maternelle.

7. La connaissance d'une langue devrait par conséquent être suffisante pour lire de simples comptes rendus de journaux. C'est une norme que beaucoup des cours voudraient voir figurer dans les qualités requises, savoir "que le requérant ait une connaissance suffisante de l'anglais ou du français". Cela équivaut à peu près à l'aptitude à lire et à parler à laquelle on s'attend à la fin de la troisième année dans une école ordinaire. La conférence des sous-ministres de l'Education a décidé qu'un programme d'études uniforme pourrait faire acquérir cette norme pour la langue en moins d'un an d'instruction environ.

Formation de l'immigrant—Formes et fonction du gouvernement

8. Parmi les autres qualités requises pour obtenir la citoyenneté canadienne il en est une importante qui veut que le postulant possède une connaissance suffisante de ses privilèges et de ses responsabilités. Il est difficile d'apprécier cette qualité requise. Mais la base de cette connaissance devrait comprendre au moins des notions élémentaires sur la façon dont nous sommes devenus une nation — sur notre histoire et nos traditions politiques.

9. Les sous-ministres de l'Education ont été d'avis que cette formation pour la citoyenneté devrait être commune et uniforme par tout le Canada. Ils ont décidé qu'un tel cours d'étude commun devrait faire face aux besoins et aux intérêts de l'immigrant adulte. La préparation de ce cours est le fait d'éducateurs d'expérience. Vu que la Canadian Educational Association représente tous les ministères provinciaux de l'Education de même que les éducateurs professionnels du Canada, elle a été chargée de préparer ce cours en vue de le recommander aux autorités.

10. Ce programme d'études embrasserait l'histoire du Canada, la géographie et la science économique, de même que la fonction et les formes du gouvernement canadien (fédéral, provincial et municipal). Le requérant devrait non seulement connaître la mesure d'après laquelle il peut au Canada jouir de la liberté de culte, de parole, d'assemblée et d'égalité devant la loi, mais il est d'égale importance qu'il apprécie la tradition démocratique qui a donné lieu à ces libertés, le prix qu'elles ont coûté et avec quel soin jaloux elles doivent être protégées.

11. Le requérant devrait connaître l'apport des divers groupes nationaux à la vie culturelle et constitutionnelle du Canada. Il devrait aussi connaître l'organisation de base de notre gouvernement et savoir que notre manière de réprimer les abus et les injustices apparentes s'appuie sur des délibérations rationnelles et le vote majoritaire. Ces connaissances comprendraient aussi l'histoire du gouvernement responsable, l'explication de ce qui constitue le scrutin, la façon dont il se tient, et l'insistance sur le fait que le scrutin secret a été et doit rester notre moyen éprouvé de progresser en démocratie et de modifier notre constitution.

12. Nous espérons préparer le requérant entre la date où il déclare son intention de devenir citoyen canadien et celle de son examen définitif sur les qualités requises, tant pour la langue que pour ses connaissances sur le gouvernement canadien. En outre nous faisons en sorte, par des relations avec des organismes publics, des clubs et des églises, de faire sentir au nouveau venu qu'il appartient à la famille canadienne.

13. Ce sentiment d'égalité de statut dans la collectivité, — ce sentiment de lui appartenir, — est essentiellement une question sociale. La réglementation par l'Etat ne saurait la régler. Un tribunal peut décréter qu'un homme est légalement un citoyen. S'il suit des cours du soir il pourra acquérir à fond une langue ainsi que connaître notre mode de vie démocratique. Mais ce n'est qu'à condition qu'il se sente un membre réel et accepté de quelque collectivité canadienne, qu'il sera d'abord loyal envers le Canada plutôt qu'envers toute autre nation ou tradition.

La première année—Solution possible

14. Mais la solution précitée est à longue portée. Elle n'aide aucunement à faire face aux premiers problèmes de l'immigrant ou de son employeur. Car il n'existe pas présentement de règlement qui oblige un immigrant à acquérir quelque formation et il n'existe pas d'aménagements suffisants pour lui s'il y était tenu, — j'entends sur une aussi grande échelle qu'il nous faudra.

15. A l'arrivée du premier groupe d'anciens combattants polonais au pays la division de la citoyenneté canadienne a fait traduire la Partie II du manuel "Comment devenir citoyen canadien" en polonais et le leur a distribué. De concert avec le ministère du Travail, l'un des fonctionnaires de la division parlant le polonais a été nommé afin de servir de conseiller et de guide à ces anciens combattants qui s'étaient établis sur des fermes dans la région d'Ottawa. Sa tâche consistait à les aider ainsi

que leurs employeurs à s'adapter les uns aux autres quant à la langue et à faire exécuter les travaux agricoles requis. Le plus fort groupe d'anciens combattants polonais s'est établi dans la région d'Ottawa. Malgré que ces derniers et leurs employeurs aient eu à faire face à autant de difficultés que ceux des autres régions, leur adaptation ici s'est effectuée plus facilement que dans toute autre région canadienne. On a fait face aux problèmes à mesure qu'ils se présentaient et on les a réglés avant qu'ils ne suscitent de graves difficultés. Certains de ces problèmes pretaient réellement à rire, tant ils étaient insignifiants. Cependant, si on n'y avait pas vu, ils auraient entraîné des discussions, du mécontentement ainsi que des progrès inconsidérés.

16. Si on pouvait obtenir des services semblables de fonctionnaires de la division de la citoyenneté à peu près aussi versés dans les langues, bien des dangers pratiques de la période initiale seraient écartés.

En outre si le projet actuel concernant l'enseignement des langues aux candidats à la citoyenneté pouvait être étendu pour que les immigrants commencent à apprendre l'anglais ou le français dès leur arrivée au Canada, nous serions en bonne voie d'en faire des Canadiens utiles. Ils sont alors désireux de se prêter à ce qu'on leur demande. Plus tard ils constatent qu'ils peuvent se tirer d'affaire en employant le pidgin english ou du mauvais français et ils ne sont pas aussi encouragés à apprendre ces langues.

17. Si nous voulons que des immigrants deviennent des ouvriers capables et de bons citoyens il est manifeste qu'un tel programme d'enseignement est essentiel. En ne l'adoptant pas nous pourrions retarder notre efficacité industrielle, abaisser nos normes sociales et modifier radicalement notre mode de vie canadien. La façon dont les mouvements subversifs se servent de groupements nationaux isolés, pour leurs propres fins, rend de première importance le besoin de la formation des immigrants au Canada si nous voulons éviter bon nombre des difficultés inhérentes à l'immigration.

RECOMMANDATIONS: Celles-ci intéressent l'avenir; elles ne sauraient être d'application immédiate.

Il est donc recommandé que:

1. a) l'immigrant et son futur employeur et/ou le répondant s'engagent à ce que l'immigrant commencera l'étude d'une langue dès son arrivée au Canada.
- b) que le secrétariat d'Etat et le ministère du Travail, de concert avec le patron et/ou le répondant s'assurent que des mesures suffisantes pour cet enseignement existeront dès l'arrivée de l'immigrant dans la région.
2. Que des conseillers en citoyenneté sachant la langue de l'immigrant soient nommés afin d'aider l'immigrant et son employeur au cours de la période initiale de l'adaptation du premier à son travail et à la vie au Canada, pendant par exemple la première année suivant la date de son admission.
3. Que chaque immigrant accepté pour se fixer au Canada soit informé avant de quitter l'Europe —
 - a) qu'on s'attend qu'il déclare son intention de se rendre apte à acquérir la citoyenneté canadienne dans les deux années qui suivent son arrivée au Canada.
 - b) que si après avoir habité le Canada pendant deux ans, il ne veut pas se préparer à acquérir la citoyenneté canadienne, son permis de résidence définitive au Canada deviendra automatiquement invalide.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Foulds, quelles sont les mesures pratiques pour y arriver? Vous dites dans votre recommandation que l'immigrant devrait commencer son étude d'une langue dès son arrivée au Canada. Comment cela pourrait-il s'effectuer? Pourrions-nous établir des cours dans ce but, disons à Montréal, dès l'arrivée du paquebot, ou comment?

M. FOULDS: Les immigrants qui s'en viennent rejoindre leurs parents ici arriveront naturellement en petits groupes. Nous nous sommes entendus avec la Division de l'immigration pour qu'elle nous communique les listes de personnes qui arrivent sur chacun des navires. Nous les groupons suivant leur destination et tentons de communiquer les renseignements aux organismes locaux, soit éducatifs soit sociaux, qui tenteront d'entrer en relations avec ces gens et, s'il y en a un petit nombre, ils le rassembleront pour l'étude des langues. Cela a très bien réussi dans le cas des anciens combattants polonais. Lorsque des pulperies, des papeteries, des filatures ou autres organismes, parfois agricoles, font venir un groupe de personnes, nous nous mettons tout de suite en relations avec elles ou avec ces organismes pour nous assurer qu'ils coopéreront avec nous afin de trouver des locaux pour y donner des cours du soir, ou pour y installer des couchettes afin de rassembler ces gens pour qu'ils aillent aux cours du soir, et puis les ministères d'Education s'occupent de l'entretien.

L'hon. M. HORNER: Cela est des plus importants. Vous admettez peut-être que parce que nous n'avons pas appliqué un certain nombre de ces recommandations nous avons perdu cinq cents Yougoslaves. Je crois qu'il devrait y avoir un personnel permanent pour voir à ce travail et le soustraire à la politique. Aux Etats-Unis avant qu'un immigrant puisse occuper ou obtenir un poste de quelque importance, il doit demander des certificats de citoyenneté alors qu'au Canada des personnes y sont depuis vingt ans et détiennent des charges très importantes, mais on ne s'occupe pas de celui qui est citoyen canadien et on ne lui donne pas la préférence. C'est un état de choses qui a inquiété des juges dans l'Ouest canadien; des personnes qui ont habité le pays depuis trente ans et qui ignoraient peut-être le nom du premier ministre demandaient à devenir citoyens canadiens. En temps d'élections les partis se démènent afin d'obtenir les votes de ces gens, et ce n'est guère une inspiration pour eux de voir qu'on fait alors droit précipitamment à leurs demandes; ce n'est qu'à ce moment qu'on s'occupe d'eux.

L'hon. M. BURCHILL: Peuvent-ils voter s'ils ne sont pas citoyens canadiens?

L'hon. M. HORNER: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: Ils votent cependant.

L'hon. M. HORNER: Cela arrive parfois parce qu'un politicien s'entretient, mais je crois effectivement que le travail accompli est précieux et il devrait y avoir un personnel approprié qui parcourrait tout le pays. J'estime que c'est très important et que ce personnel rendrait de grands services.

L'hon. M. ROEBUCK: Il ne serait pas nécessairement très nombreux, n'est-ce pas, monsieur Foulds?

M. FOULDS: Non, monsieur. Il suffirait de placer de ces fonctionnaires dans les grands centres comme Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans quelques autres.

L'hon. M. HORNER: A mon sens, ces fonctionnaires rendraient d'éminents services au pays, de même qu'aux immigrants.

L'hon. M. BURCHILL: Pendant combien de temps ces Yougoslaves qui ont quitté dernièrement le pays l'avaient-ils habité?

L'hon. M. HORNER: J'ai lu dans les journaux que certains étaient au Canada depuis vingt ans, mais j'en ignore le nombre. J'ai lu que quelques-uns étaient naturalisés. Beaucoup d'entre eux ont vécu longtemps ici et on leur a permis d'y rester sans la moindre formation du genre dont il a été question ce matin.

L'hon. Mme WILSON: Bien entendu, le service auquel appartient M. Foulds a été nouvellement établi. C'est un pas dans la bonne voie.

L'hon. HORNER: Ah! oui. Il est très utile.

L'hon. M. ROEBUCK: Naturellement nous ne devons pas déprécier ce qu'on a accompli. Nos nouveaux Canadiens ont fondé de nombreuses écoles où ils ont enseigné aux leurs à parler l'anglais, leur ont appris comment devenir citoyens canadiens et les ont pénétrés de l'importance de notre pays et de l'opportunité de devenir Canadiens; ils leur ont communiqué le respect de la nationalité nécessaire pour que des hommes aiment leur pays.

L'hon. Mme WILSON: Mais nous avons beaucoup souffert de ce canadianisme à double allégeance. M. Cameron a exprimé des opinions très tranchées là-dessus; ce sujet lui est si familier. Il a dit que la plupart du temps les difficultés surgissaient avec la deuxième génération de Canadiens qui fréquentaient nos écoles mais que les autres élèves ne mettaient pas sur le même pied qu'eux-mêmes; ceux-là avaient échappé à leurs parents et n'étaient pas entièrement Canadiens.

M. FOULDS: Puis-je commenter la remarque du sénateur Roebuck? J'estime que ces groupes ethniques, si je puis les désigner ainsi, se sont très bien acquittés de la formation à donner aux nouveaux venus, mais malheureusement, nous Canadiens de naissance et acceptés comme tels prenons ce fait tellement pour acquis que nous n'avons pas inspiré au groupe susmentionné de Yougoslaves le sentiment que nous estimons très important d'être Canadiens.

Le PRÉSIDENT: N'est-il pas vrai que l'on n'a jamais fait sentir à bon nombre d'entre eux qu'ils étaient chez eux au Canada?

M. FOULDS: Oui, il nous faut compléter l'excellent travail accompli par les groupes ethniques.

L'hon. M. HORNER: Je crois que des personnes bien choisies, autres que des Canadiens, accompliraient beaucoup plus en vue de faire sentir aux immigrants qu'ils sont les bienvenus au Canada et elles prendraient cela plus à cœur. On obtiendrait ainsi de meilleurs résultats que si on comptait sur les divers groupements.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, mais ceux-ci accueillent toujours bien un Canadien; je le dis fort de mon expérience. Je sais que si un fonctionnaire de la Division de la citoyenneté de l'Etat venait les voir, les regardait travailler, leur exprimait son appréciation de leur travail et les dirigeait, ils en seraient fort impressionnés. Ce serait un magnifique travail, vraiment du patriotisme.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose?

L'hon. M. ROEBUCK: Si nous pouvons monsieur Foulds, vous être quelque peu utiles, nous en serons heureux.

L'hon. Mme WILSON: Peut-être le colonel Krug est-il davantage au courant de ce dont je vais parler; en tout cas, dernièrement, un immigrant polonais qui venait d'acquérir la citoyenneté canadienne nous a parlé. Je crois que ses paroles ont fait une profonde impression sur tous.

Il était le porte-parole du groupe qui avait reçu le certificat de citoyenneté de la part de l'I. O. D. E., ce soir-là. Il nous a dit: "Nous sommes venus en ce pays. Nous sommes très fiers d'être citoyens canadiens et très reconnaissants de votre bon accueil. Mes ancêtres ne vous ont pas aidés à construire vos chemins ou faire progresser vos industries, mais vous devez vous souvenir que nous avons fait tout cela chez nous et nous voulons faire notre part ici sans être des citoyens de rang inférieur". Il s'est exprimé admirablement.

L'hon. M. ROEBUCK: Le colonel C. A. Krug est présent. Adjoint de M. Foulds, il occupe le poste de directeur adjoint de la citoyenneté. Il voudrait peut-être dire quelques mots.

M. KRUG: Je ne crois pas, monsieur, avoir quelque chose à ajouter au mémoire soumis par M. Foulds. Je suis venu ici pour l'appuyer au cas où quelques questions particulières auraient surgi. Je crois vraiment qu'il convient d'insister sur un point au sujet de ce départ de Yougoslaves. Il n'est pas douteux qu'une forte proportion de leurs techniciens ont été restreints à leurs propres journaux, et que leurs propres idées sur le Canada, et leurs occasions d'emplois au Canada par contraste avec ce qui les attend, ont été largement déterminés par ce qu'ils ont lu dans leurs journaux. De cette façon, on restreint le nombre des immigrants. Si les immigrants qui arrivent maintenant au pays — quel que soit le pays d'où ils viennent — peuvent aussi rapidement que possible acquérir la langue qui leur permettra de réussir en affaires et de lire nos journaux et nos bulletins, etc., il serait impossible que tout groupe en dehors du pays ou au pays se serve de nos groupes nationaux pour toute autre fin qu'une fin canadienne. Je crois cela très important. Naturellement, les écoles de métiers et les collèges d'agriculture dans les diverses provinces deviennent immédiatement à la portée des immigrants dès qu'ils ont acquis l'habileté fondamentale et les éléments de l'anglais. Ils peuvent alors converser avec les différents fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et utiliser la formation professionnelle qui est très souvent nécessaire pour des ouvriers spécialisés de façon qu'ils puissent abandonner leur manière de se servir d'un tour en faveur de la nôtre et ils seront ainsi mieux préparés pour s'employer dans les industries spécialisées à Oshawa, Windsor ou ailleurs.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous insistez sur la nécessité d'enseigner l'anglais élémentaire aux immigrants.

M. KRUG: Oui, surtout au début. Dès qu'ils savent les éléments de l'anglais, de nombreux cours leurs sont accessibles — des cours de citoyenneté, d'éducation pour les adultes et de formation professionnelle. Si en plus de cela les organismes sociaux d'une collectivité acceptent les immigrants, si, par exemple, la Ladies' Aid invite leurs femmes à entrer dans ses rangs, et que les immigrants apprennent à participer à des jeux comme le ballon et le hockey, je suis sûr qu'on éviterait toute scission importante entre les Européens et les Canadiens.

L'hon. M. ROEBUCK: Croyez-vous que le système d'établissement de colonies au Canada jadis employé a entravé la formation de nouveaux Canadiens?

M. KRUG: Cela ne me semble pas douteux. Je crois qu'il est tout à fait improbable que la chose se répète, vu que les colonies se basaient largement sur la disponibilité de grandes étendues de terres.

L'hon. M. BUCHANAN: Nous devrions rebuter à l'avenir l'établissement de colonies.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, mais sans aller trop loin. Les villes comptent des groupements d'immigrants qui ont contribué à l'édification du Canada. Nous ne devrions pas, je crois, exprimer même le désir qu'ils

oublent leur pays d'origine pas plus que nous ne devrions oublier le nôtre. Pour moi, ils devraient garder leur culture; il est aussi très sage pour eux de conserver leur langue vu qu'il est avantageux de posséder deux langues, quelle que soit la langue seconde. Par exemple, nous ne devrions pas les persuader d'oublier leurs danses nationales ukrainiennes. Ce serait une sottise de notre part.

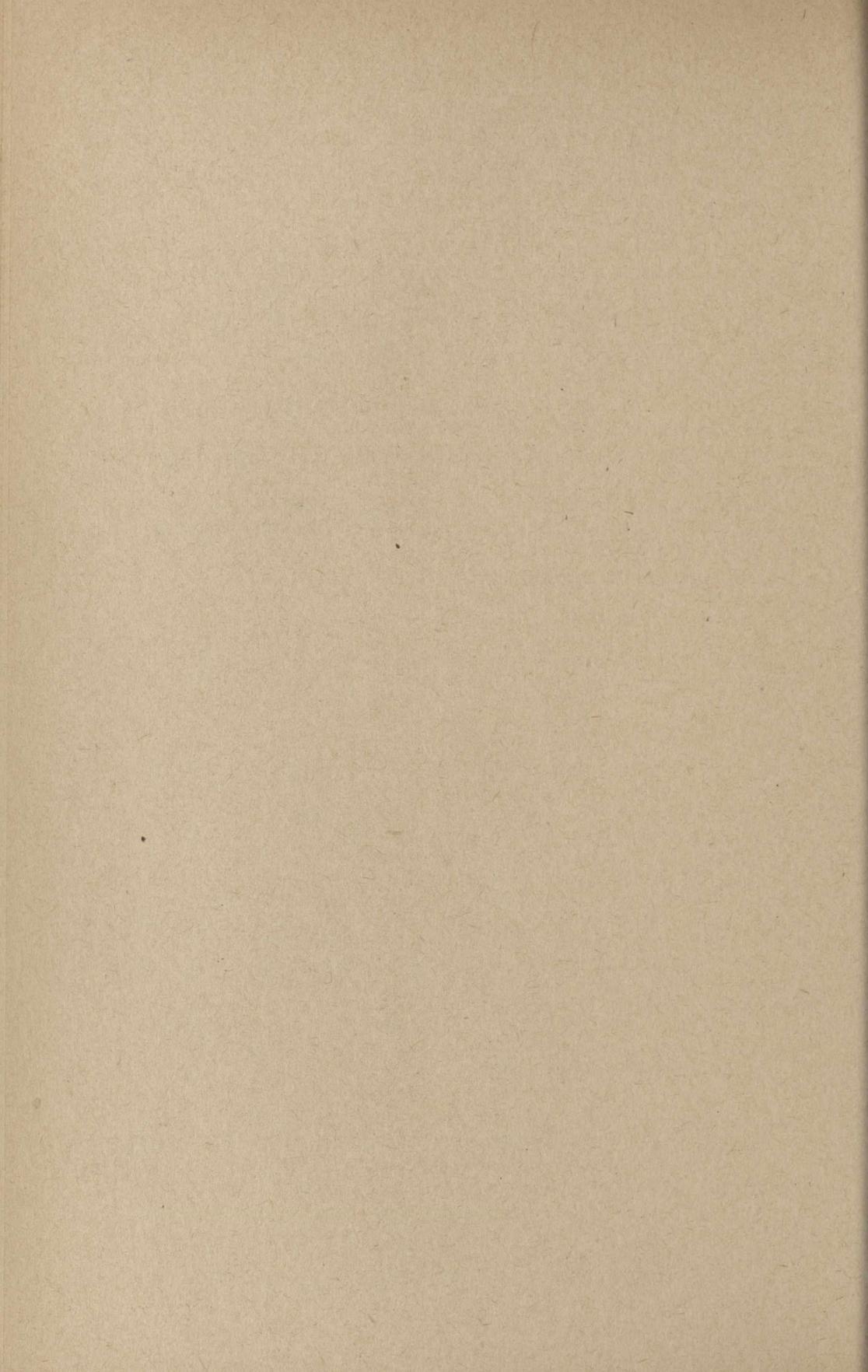
L'hon. M. BURCHILL: Nous ne devrions pas aller trop loin à propos des groupes dans les villes, sénateur Roebuck. Dans les villes il me semble qu'on ne devrait rien négliger en vue de leur permettre de frayer avec les Canadiens de naissance au lieu de se séparer en petits groupes; on éviterait alors la naissance de petites colonies d'Ukrainiens ou d'autres éléments. Il faudrait encourager ces groupes à se mêler au reste de la population; cela me semble très essentiel.

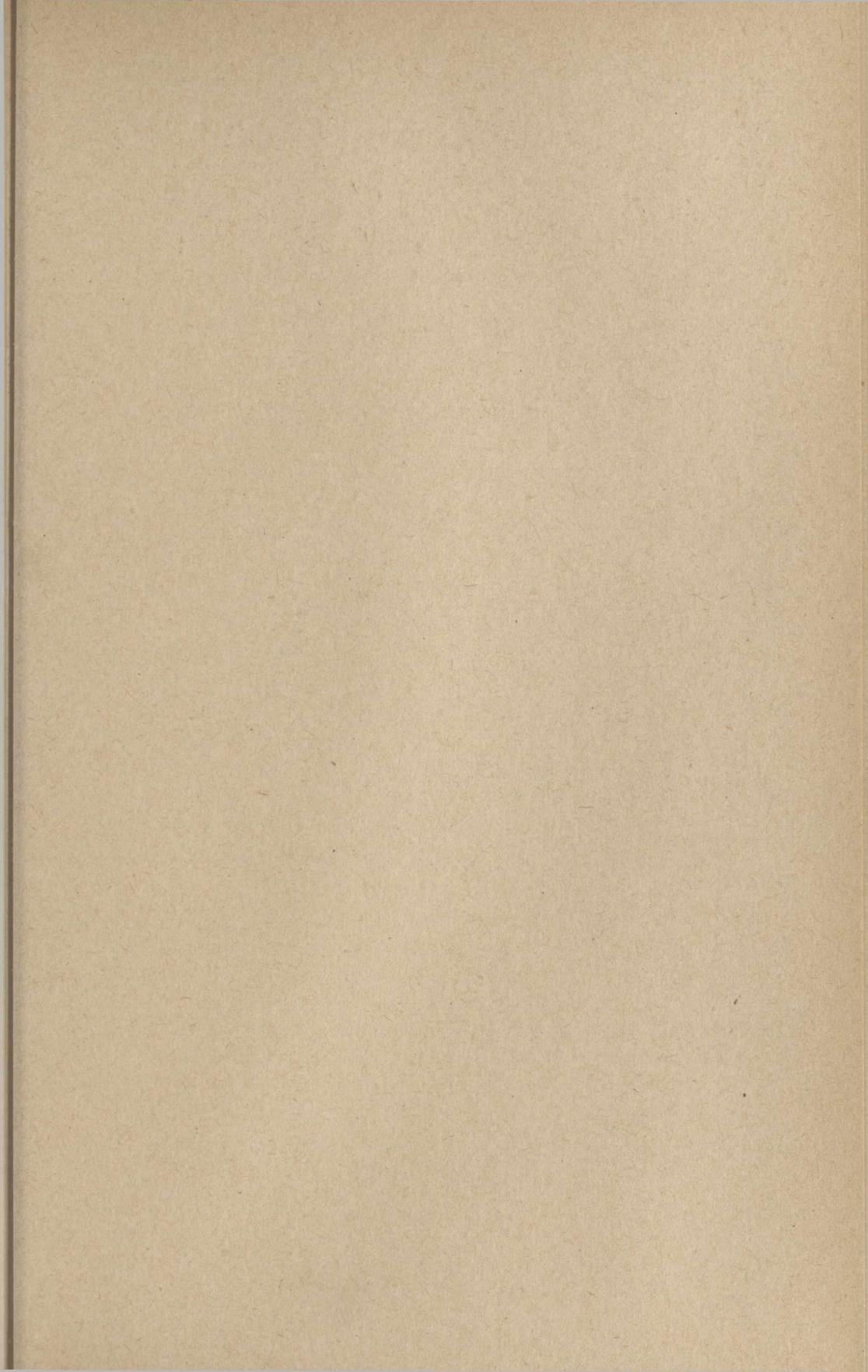
L'hon. M. ROEBUCK: Nul doute là-dessus, mais je ne puis oublier que ces gens ont contribué à l'édification du pays.

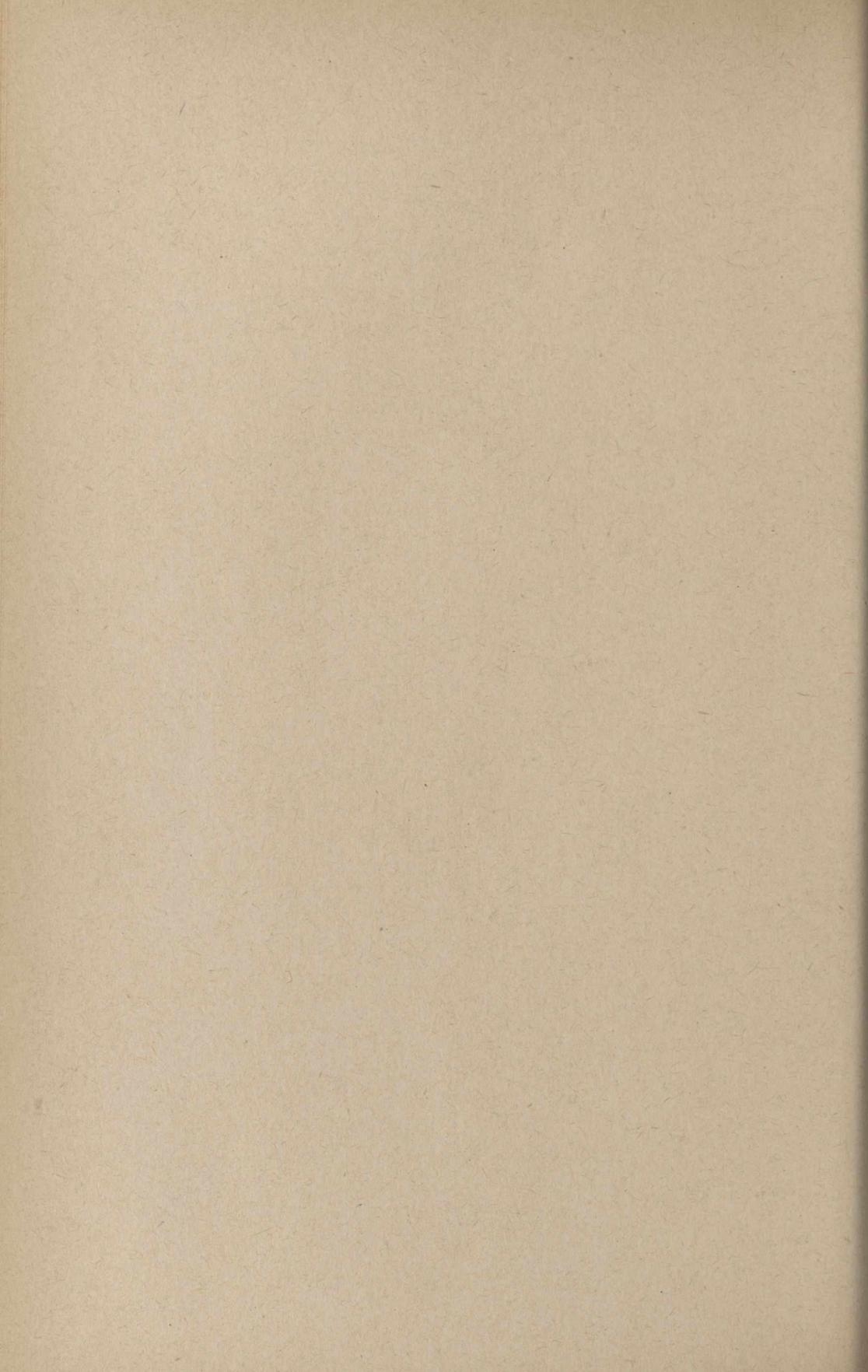
L'hon. Mme WILSON: Non, nous ne voulons pas perdre leur apport, si c'est possible.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes très obligés envers les témoins qui ont comparu devant nous. Ils nous ont fourni des renseignements très précieux pour nos archives.

Le Comité s'ajourne à demain, à 10 h. 30 du matin.







1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'Immigration et du Travail

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n^o 10

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 1947

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS :

- M. Williams M. Teresio, président de l'Association des Ukrainiens-Unis du Canada ;
- Mlle Constance Hayward, Toronto, (Ontario), secrétaire du Comité national canadien des réfugiés ;
- M. B. K. Sandwell, LL.D., D.C.L., F.R.S.C., Toronto, (Ontario), président honoraire du Comité national canadien des réfugiés ;
- M. George A. Wenige, maire de la ville de London, (Ontario) ;
- M. Stanley Lewis, O.B.E., LL.D., maire de la ville d'Ottawa, (Ontario) ;
- M. James Colley, représentant permanent du Comité intergouvernemental pour les réfugiés.

APPENDICE

" A " Relevé du nombre des personnes déplacées et des réfugiés en Allemagne et en Autriche en mars 1947, et relevé du nombre des personnes secourues par l'UNRRA, classées selon l'occupation et le sexe.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C. M. G., B. A., L., PH.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président : l'honorable JAMES MURDOCK, C. P.

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	McGeer,
Blais,	Dupuis,	Molloy,
Bouchard,	Euler,	Murdock,
Bourque,	Ferland,	Pirie,
Buchanan,	Haig,	Robertson,
Burchill,	Hardy,	Robinson,
Calder,	Horner,	Rœbuck,
Campbell,	Hushion,	Taylor,
Crerar,	Lesage,	Vaillancourt,
Daigle,	Macdonald (<i>Cardigan</i>),	Véniot,
David,	McDonald (<i>Shédiac</i>),	Wilson.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“ Que le comité permanent de l'immigration et du travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C. chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris :

- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada ;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants ;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada ;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants ; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis ;

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre ;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 5 juin 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Murdock (*président*), Buchanan, Burchill, Campbell, Crerar, Dupuis, Hushion, McDonald (*Shédiac*), Robinson, Ræbuck, Taylor, Véniot et Wilson — 13.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Le sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le président lit et consigne au compte rendu une lettre qui lui était adressée par M. Eric W. Morse, secrétaire national de la Société des Nations unies au Canada, contenant un vœu de cette société sur l'immigration des personnes déplacées.

M. William M. Teresio, président de l'Association des Ukrainiens-Unis du Canada, comparait et donne lecture d'un mémoire sur l'immigration, au nom de l'Association des Ukrainiens-Unis du Canada, de l'Ukrainian Labor-Farmer Temple Association, de l'Association de bienfaisance des travailleurs et du journal *Ukrainian Life* ; il est ensuite interrogé.

Mlle Constance Hayward, de Toronto, Ontario, secrétaire exécutive du Comité national canadien des réfugiés, parle des initiatives du Comité national canadien des réfugiés et fait rapport sur sa récente visite aux camps de réfugiés en Europe. Mlle Hayward décrit le type d'immigrants disponibles pour le Canada et elle indique ce que font les autres pays pour tirer des immigrants des camps de réfugiés européens. Mlle Hayward dépose un relevé du nombre des personnes déplacées et réfugiées en Allemagne et en Autriche, au mois de mars 1947, et un relevé des personnes déplacées secourues par l'UNRRA et classées selon le sexe et les occupations. (Voir Appendice "A").

M. B. K. Sandwell, LL.D., D.C.L., F.R.S.C., de Toronto, Ontario, président honoraire du Comité national canadien des réfugiés, témoigne au sujet du problème des personnes déplacées en Europe et il recommande que ces personnes déplacées d'Europe soient admises au Canada sans délai.

M. George A. Wenige, maire de la ville de London, Ontario, témoigne et présente une résolution votée par le conseil municipal de London, Ont., sur l'immigration au Canada, et il est ensuite interrogé. M. Wenige s'engage à fournir pour l'information du Comité la confirmation de l'acquiescement à cette résolution par d'autres municipalités du Canada.

M. Stanley Lewis, O.B.E., LL.D., maire de la ville d'Ottawa, Ontario, comparait et présente un mémoire sur l'immigration au nom de la Fédération canadienne des maires et municipalités, et il est ensuite interrogé.

M. James Colley, représentant permanent du Comité inter-gouvernemental pour les réfugiés, comparait de nouveau et répond aux questions des membres du Comité au sujet des personnes déplacées européennes qui sont en mesure d'immigrer au Canada.

A 12 h. 50 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 12 juin courant à 10 h. 30 du matin.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

Le JEUDI 5 juin 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, je commencerai par lire une lettre qui m'a été adressée sous la signature d'Eric W. Morse, de la Société des Nations unies au Canada. Cette lettre m'a été adressée à titre de président du Comité de l'immigration et du travail. En voici la teneur :

SOCIÉTÉ DES NATIONS UNIES AU CANADA

BUREAU NATIONAL

OTTAWA

B. K. Sandwell,
1er vice-président et président
de l'exécutif national

Le Dr James S. Thomson,
président national ;

G. E. Beament,
trésorier honoraire ;

Eric W. Morse,
secrétaire national.

A l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.,
Président du Comité sénatorial
de l'immigration et du travail,

Sénat, Ottawa

Cher monsieur,

Je suis chargé de vous transmettre la résolution suivante qui a été votée à l'unanimité, à la réunion annuelle de la Société des Nations unies, tenue à London, Ontario, le 17 mai :

Que la réunion annuelle de la Société des Nations unies au Canada note avec satisfaction que le gouvernement a agrandi la portée des règlements régissant l'immigration des personnes déplacées et elle exprime le vœu que le gouvernement, tout en tenant compte des besoins d'embauchage au pays, libéralise tels règlements en sorte que nous recevions notre bonne part de personnes déplacées.

Respectueusement vôtre,

Le secrétaire national,
(Signé) ERIC W. MORSE.

Nous entendrons maintenant William M. Teresio, président de l'Association des Ukrainiens-Unis du Canada.

M. TERESIO : Honorables sénateurs, je sais que votre programme est bien chargé ce matin, et nous essaierons d'être aussi brefs que possible. Je ne me propose pas de vous présenter tous les délégués. Leurs noms apparaissent dans le mémoire et je suis sûr que tous les honorables sénateurs ont des copies devant eux.

Le PRÉSIDENT : Les mémoires seront reproduits dans le compte rendu sténographié.

M. TERESIO : Le 29 mai 1946, notre délégation se présentait devant votre Comité et soumettait un mémoire sur le sujet de l'immigration au Canada. Aujourd'hui, nous désirons réitérer notre appui à une politique de large immigration au Canada que nous considérons comme avantageuse pour les intérêts et le bien-être futur de notre pays ; nous désirons souligner encore qu'une telle politique d'immigration devrait être exempte de discrimination par suite de l'origine nationale ou de la croyance religieuse, surtout en ce que ces facteurs concernent l'immigration de personnes de nationalité ukrainienne.

En faisant la revue de ce que votre Comité a accompli au cours de l'année écoulée, nous sommes heureux de constater que son intervention a entraîné l'élargissement des règles de l'immigration pour permettre l'entrée au Canada de classes de parents des ressortissants canadiens qui étaient auparavant interdites, et l'établissement de bureaux d'immigration dans plusieurs pays.

Nous approuvons de tout cœur les recommandations de votre Comité, telles qu'elles sont publiées dans le compte rendu officiel des Débats du Sénat (le 11 mars 1947.) et nous recommandons la plus prompte application possible des alinéas *c*) et *d*) du paragraphe 3.

- c*) on fasse immédiatement des enquêtes en Europe en vue de trouver des immigrants et d'aviser aux conditions et problèmes exigeant l'examen ;
- d*) on procède à une enquête au Canada afin de s'assurer des ressources agricoles et industrielles disponibles pour les futurs immigrants et d'aviser aux conditions et problèmes exigeant l'examen ;

De telles enquêtes approfondies sont, à notre avis, la condition essentielle d'un programme d'immigration logique et prévoyant, chose entièrement distincte des problèmes secondaires et provisoires qui consistent en l'admission au Canada de parents des ressortissants canadiens et des personnes déplacées reconnues comme telles.

Nous nous rendons compte que la décroissance de population durant la guerre, le manque de main-d'œuvre pour la tâche gigantesque de la reconstruction d'après-guerre, les réformes agraires et les programmes de développement industriel limiteront sérieusement la source de l'immigration en quelques pays européens qui, dans le passé, ont servi de réservoir pour le complément de population. Cependant, une étude attentive de la situation à cet égard dans tous les pays et des mesures destinées à procurer les encouragements et l'assistance voulus aux futurs immigrants devraient surmonter les difficultés qui s'opposent à une immigration européenne de caractère satisfaisant. Il nous semble que pour l'avenir immédiat ce sont les pays scandinaves et ceux de l'Europe occidentale qui offrent les plus grandes promesses à ce point de vue.

Pour ce qui est de l'application de l'alinéa *d*) du paragraphe 3 des recommandations de votre Comité, nous proposons qu'elle soit interprétée de façon à comprendre une enquête non seulement sur les ressources agricoles et industrielles déjà en exploitation, mais aussi sur les possibilités que comportent l'ouverture de nouveaux territoires à la culture et l'établissement de nouvelles industries au Canada. Un déversement de nouveaux cultivateurs dans les zones déjà cultivées ou de nouveaux travailleurs dans les industries qui ont déjà leur personnel n'offrirait pas les encouragements nécessaires aux futurs immigrants et n'accroîtrait pas sensiblement

non plus notre productivité ; au contraire, il pourrait entraîner une réaction défavorable pour le Canada.

Nous protestons contre la permission accordée par voie d'arrêté en conseil à des groupes et des individus de faire venir des contingents de travailleurs d'Europe sur la foi d'enquêtes et de sélections privées et dans des conditions qui rappellent la main-d'œuvre contractuelle et qui constituent un danger pour l'embauchage et les relations ouvrières en notre pays.

Nous voyons avec inquiétude qu'il n'a pas encore été formulé de politique sur l'organisation initiale et la subvention de l'immigration. Nous ferons observer que des pays comme l'Argentine et le Mexique ont obtenu un nombre considérable d'immigrants en organisant et finançant des établissements agricoles dans des subdivisions choisies de leurs territoires. Ce furent pareillement l'existence de terres gratuites comme bien-fonds familial et les mesures destinées à faciliter l'établissement qui donnèrent l'élan initial à l'immigration européenne au Canada. Le Canada d'aujourd'hui compte de vastes étendues de terres arables dans le nord et même dans les vieilles parties peuplées où une semblable politique pourrait et devrait être adoptée.

A notre avis, tant que le gouvernement n'instituera pas les enquêtes recommandées par votre Comité et tant qu'il ne prendra pas des mesures suffisantes d'assistance aux nouveaux venus, le Canada continuera de manquer d'une politique positive et constructive de large immigration.

Au cours de l'année écoulée, il s'est développé au Canada une tendance à éviter d'envisager les problèmes fondamentaux mentionnés ci-dessus pour ce qui est de l'élaboration d'une authentique politique d'immigration et à lui substituer des directives directement opposées à l'heureuse solution de ce problème.

Ainsi au lieu de maintenir la politique fondamentale de faire venir des gens des classes ouvrières et agricoles, nous entendons parler de plus en plus fréquemment d'ouvrir nos portes aux gens des classes moyennes et professionnelles.

Nous soutenons que la nécessité d'une immigration pour le Canada sort du besoin d'accroître notre production industrielle et agricole, ce qui augmentera le revenu national et le pouvoir d'achat du peuple canadien. Cela veut dire que la base de notre politique d'immigration doit être : (1) de faire venir des artisans et des cultivateurs et (2) de créer au Canada des conditions qui leur permettront de travailler au développement de notre industrie et de notre agriculture.

Nous croyons qu'une enquête sérieuse démontrerait que le besoin et la possibilité de placer des gens de classes professionnelles au Canada sont limités (et, en outre, compliqués par les différences de langues et de formation intellectuelle des gens qu'on se propose de recevoir au Canada, ce qui exigerait une longue rééducation) et que, dans aucun cas, l'immigration venant de cette source ne devrait être substituée au besoin essentiel de l'immigration ouvrière et agricole. La question a été soulevée à propos des médecins européens au comité d'hygiène de l'Assemblée législative du Manitoba. Il fut reconnu que les professionnels, diplômés après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, ont été formés suivant une idéologie fasciste.

Pareillement, sous la désignation d'"immigration sélective", on tend à proposer la substitution d'une immigration de gens d'une religion ou d'une tradition politique particulière à une politique de large immigration basée sur les besoins et perspectives d'avenir du Canada.

Nous soutenons que ce genre d'immigration sélective sur la base des antécédents politiques est contraire aux traditions démocratiques du Canada et, en tant qu'il sert à masquer le transfert au Canada des restes pro-nazis d'Europe, il est subversif et chargé de dangers pour la démocratie et la sécurité du Canada.

S'il nous faut adopter une politique d'immigration sélective sur la base des antécédents politiques, nous suggérerons qu'en toute justice pour les Canadiens qui ont sacrifié leur vie à la guerre les seuls immigrants acceptables devraient être ceux

qui ont combattu contre l'Allemagne nazie et non ceux qui ont combattu avec elle contre nous et nos alliés.

Finalement, il y a cette flagrante préoccupation à l'endroit de ceux qu'on appelle les personnes déplacées en Europe comme substitut à une authentique politique d'immigration marquée de largeur de vues.

A cet égard, nous formulons les observations suivantes :

- (1) Exception faite des Juifs et des réfugiés espagnols anti-fascistes, ceux qu'on appelle les personnes déplacées dans ou hors des camps de P.D. en Allemagne, en Autriche et en Italie sont ou des criminels de guerre et des collaborateurs nazis qui sont recherchés par leurs gouvernements pour être traduits en justice ou des personnes qui sont libres de retourner dans leur pays d'origine.
- (2) Les puissances alliées ont pris depuis longtemps la décision, d'ailleurs développée à la récente conférence des ministres des Affaires étrangères à Moscou, de résoudre ce problème en livrant les criminels de guerre à leurs gouvernements respectifs et en rapatriant les autres dans leur pays d'origine.

Nous sommes opposés à toute politique qui ferait du Canada un refuge pour les criminels de guerre ou les politiciens pro-nazis sous le couvert de l'"immigration".

Nous protestons contre les agissements de certaines agences au Canada qui ont travaillé pour empêcher la juste solution déjà exposée du problème des personnes déplacées en faisant de la fausse propagande tant chez le peuple canadien que chez les personnes déplacées elles-mêmes. Ces agissements ont été si scandaleux que les autorités britanniques d'occupation ont été obligées d'interdire l'entrée d'un certain nombre de journaux de langue ukrainienne (*Novy Shlyah et autres*) dans leur zone d'Allemagne, en juin de l'an dernier. En avril de cette année, le conseil de contrôle allié en Allemagne a décidé de dissoudre les "centres de comités" et organisations semblables fonctionnant à l'encontre des intérêts des puissances alliées parmi les personnes déplacées ; nous ferons observer que l'organisation de plusieurs de ces centres avait son point de départ au Canada et que les activités interdites en Allemagne se poursuivent en territoire canadien.

Nous recommandons de placer la politique canadienne d'immigration sur la base pour laquelle elle a été conçue, soit un large recrutement d'immigrants des classes ouvrières et agricoles sans distinction de religion, croyance ou nationalité, tandis que le gouvernement financerait l'assistance nécessaire pour les placer là où ils augmenteraient notre production industrielle et agricole, contribuant ainsi à l'édification d'un grand Canada.

Nous vous remercions pour votre aimable invitation à faire connaître nos vues.

Le PRÉSIDENT : Puis-je poser une question ? Nous avons devant nous, hier, M. Frank Foulds, directeur du Service de la citoyenneté canadienne ; vous pourrez lire prochainement dans le compte rendu imprimé les informations qu'il a données au Comité. Entre autres choses, il a fait observer que son département va entreprendre d'enseigner aux étrangers qui viendront au Canada les français ou l'anglais et aussi de s'assurer que ces gens déclareront avant un an leur intention de devenir citoyens canadiens. Quelle est votre opinion et celle de votre association sur ce point ?

M. TERESIO : Je n'ai certainement pas d'objection ; je crois que c'est le devoir et l'obligation de ceux qui viennent au Canada d'étudier la langue canadienne s'ils deviennent citoyens canadiens.

Le PRÉSIDENT : C'est-à-dire l'une ou l'autre des langues canadiennes.

M. TERESIO : Oui, l'une et l'autre.

Le PRÉSIDENT : Et que pensez-vous de leur faire déclarer leur intention de se faire naturaliser moins d'un an après leur arrivée ?

M. TERESIO : Ah ! voilà. Tout dépend de ce que sont ces personnes.

Le PRÉSIDENT : Les gens qui composent votre comité et ceux dont vous parlez sont des citoyens canadiens ou ils ont exprimé le désir de le devenir, je suppose.

M. TERESIO : Ils sont tous citoyens canadiens ; la plupart même sont nés au Canada. Je ne crois pas qu'il y en ait un qui ne soit pas né au Canada.

Le PRÉSIDENT : Et ils parlent tous l'anglais ou le français ?

M. TERESIO : Ils parlent tous l'anglais.

L'hon. M. ROEBUCK : Avez-vous quelque objection aux mesures que le gouvernement ou une association privée pourraient prendre pour faire naturaliser canadiens les immigrants arrivant au pays et en faire de véritables Canadiens ?

M. TERESIO : Nous n'avons certainement pas d'objection.

Le PRÉSIDENT : Croyez-vous que ce serait agir logiquement ?

M. TERESIO : Cela dépend de ce que sont ces immigrants.

L'hon. M. ROEBUCK : Quels sont les immigrants qui ne devraient pas devenir Canadiens ?

L'hon. M. ROBINSON : Je ne crois pas que nous devrions admettre ici des immigrants qui ne seraient pas prêts à assumer cette obligation.

M. TERESIO : C'est très bien.

L'hon. M. ROEBUCK : A quoi songiez-vous quand vous avez fait une exception ? Vous avez dit que cela dépendait de qui il s'agissait. Quelle personne peut venir ici comme immigrant avec l'intention de demeurer au Canada mais ne se propose pas de devenir citoyen canadien ?

M. TERESIO : Si une personne vient au Canada pour être Canadien et pour demeurer au Canada, elle devrait certainement se faire naturaliser.

L'hon. M. ROEBUCK : Sans aucune exception ?

M. TERESIO : Sans aucune exception. Il y a des gens arrivant au Canada qui ne deviennent pas citoyens canadiens et qui ne devraient pas . . .

L'hon. M. HUSHION : Ils ne devraient pas venir du tout.

M. TERESIO : Ils ne devraient pas être admis.

Le PRÉSIDENT : Dans votre mémoire, vous déclarez ceci : " Nous recommandons de placer la politique canadienne d'immigration sur la base pour laquelle elle a été conçue, à savoir le plus large recrutement d'immigrants dans les classes ouvrières et agricoles sans distinction de religion, croyance ou nationalité . . ." Je crois que vous avez laissé entendre dans une section précédente de votre mémoire qu'il y avait des gens qui ne devraient pas être amenés ici. Voulez-vous expliquer votre point de vue ? Il y a, parmi les personnes déplacées en Allemagne, des gens qui ne devraient pas venir au Canada. Voulez-vous nous dire pourquoi ?

M. TERESIO : Nous mentionnons dans notre mémoire que quiconque a collaboré avec Hitler ne devra sûrement pas être admis au Canada ; toute personne coupable de crimes de guerre ne devrait certainement pas venir ici. Des centaines de personnes ont été emmenées de force en Allemagne et maintenant elles sont dans les camps de personnes déplacées mais c'est là une autre histoire. Nous ne nous soucions pas de la religion ni de la nationalité, mais si quelqu'un est coupable de crimes de guerre et qu'il est recherché par quelque gouvernement européen . . .

L'hon. M. HUSHION : On lui fera son affaire en Europe et on ne le laissera pas venir ici.

M. TERESIO : Si ces personnes ont le traitement qu'elles méritent là-bas, le problème est réglé.

L'hon. M. HUSHION : Laissez-vous entendre que nous ne devrions pas accepter d'immigrants allemands ?

M. TERESIO : Non, je ne veux pas dire cela. Je veux parler de ceux qui ont commis des crimes de guerre.

L'hon. M. BUCHANAN : Placez-vous les anciens combattants polonais dans la catégorie dont vous parlez maintenant ?

M. TERESIO : S'ils sont coupables, oui, monsieur. Je ne suis pas ici pour déterminer leur culpabilité ou leur innocence, mais il y a des coupables de crimes de guerre. Je présume qu'ils ne s'en viennent pas ici. Si des soldats polonais ont commis des crimes de guerre, ils ne devraient pas être ici. Je suppose que ceux qui sont ici ont été examinés par le comité et que nul coupable n'est entré.

L'hon. M. ROEBUCK : Sans doute, nous ne laissons entrer personne qui a un casier judiciaire quelconque, quelles que soient sa nationalité, sa religion ou sa race. Nous les excluons tous.

M. TERESIO : Je l'espère.

L'hon. M. ROEBUCK : Du moins, nous essayons de les exclure tous.

M. CAMPBELL : A la page 4, vous vous exprimez comme suit : " Nous alléguons que ce genre d'immigration sélective est contraire aux traditions démocratiques du Canada et en tant qu'il sert à camoufler le transfert au Canada des restes pro-nazis d'Europe, il est subversif et chargé de périls pour la démocratie et la sécurité du Canada." Que voulez-vous dire par ce passage ?

M. TERESIO : Eh bien, il se peut que, malgré les sélections, certains individus se prétendent faussement agriculteurs ou professionnels. Nous sommes d'avis que le gouvernement est l'organisme approprié pour appliquer la politique générale et choisir les gens qui sont réellement affranchis de toute idéologie pro-nazie.

L'hon. M. CAMPBELL : Votre expression d'" immigration sélective " s'applique au choix exercé par des individus au pays. J'ai lu ce paragraphe en croyant que vous étiez opposé à l'immigration sélective pratiquée par le gouvernement.

M. TERESIO : La sélection par groupes.

Le PRÉSIDENT : S'il n'y a pas d'autres questions à poser à ce monsieur, ne pourrions-nous pas poursuivre notre programme plutôt chargé ? Voulez-vous consulter le compte rendu d'hier et prendre note de ce que M. Foulds a déclaré à notre Comité ?

L'hon. M. ROEBUCK : Nous aimerions coopérer pour ce qui est de faire de véritables Canadiens des immigrants qui nous arrivent.

M. TERESIO : Honorables sénateurs, au nom du comité, je désire vous remercier sincèrement et vous donner l'assurance que la plupart de nos délégués ici sont des Canadiens. Nous avons avec nous M. Philipowich qui a été parachutiste et M. Bilecki qui a également servi dans les forces armées. Les messieurs qui sont ici sont des Canadiens et notre but est de devenir des Ukraino-Canadiens. Je vous assure que lorsque nous aurons votre rapport, nous essaierons de collaborer.

L'hon. Mme WILSON : En qualité de présidente du Comité national canadien des réfugiés, j'ai le privilège de présenter M. B. K. Sandwell, bien que cela semble fort inutile ; il est notre président d'honneur. Pourrais-je ajouter que M. Sandwell n'est président honoraire que de nom car il nous est loisible de requérir ses services chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Je désire aussi présenter Mlle Constance Hayward, qui est récemment revenue d'une tournée dans les camps de personnes déplacées en Allemagne et en Autriche, sur l'invitation du Comité inter-gouvernemental des réfugiés. Elle est donc en mesure de parler en s'appuyant sur les informations acquises durant ce voyage et aussi pendant les nombreuses années où elle a été en relations suivies avec toutes ces gens ; elle sait si ces gens sont disponibles, à quoi ils sont aptes et l'étendue de leurs besoins, de même qu'elle n'ignore pas le facteur moral en cause.

Le sénateur Turgeon, qui a représenté le Canada dans plusieurs commissions internationales, a promis d'être présent, mais vous vous souviendrez qu'il a proclamé au Sénat que le Canada a assumé une obligation quand il a déclaré que nulle de ces personnes ne devrait être ramenée contre sa volonté dans sa patrie.

J'invite maintenant Mlle Hayward à prendre la parole.

Mlle CONSTANCE HAYWARD : Monsieur le président et honorables sénateurs, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'ajouter quelque chose à ce qui a été dit au nom de notre comité, l'an dernier, non pas parce que notre thèse a le moindrement varié — elle est restée la même — mais parce qu'en ces derniers mois j'ai vivement été impressionnée par l'urgence d'une intervention canadienne quant au sort des personnes déplacées.

Je devrais peut-être parler d'abord des régions que j'ai visitées. Je me suis rendue en premier lieu dans la zone britannique d'Allemagne et, de Hanovre, j'ai circulé en auto vers les camps de cette région.

L'hon. M. ROEBUCK : Voudriez-vous faire inscrire au compte rendu le nom de votre comité ? Il en est peut-être ici qui ne comprennent pas très bien. C'est bien le Comité national canadien des réfugiés ?

Mlle HAYWARD : Je suis la secrétaire du Comité national canadien des réfugiés. C'est une organisation privée et volontaire qui a été fondée en 1938 pour aider les réfugiés et par assistance nous voulons dire de l'aide aux individus et des renseignements au public sur le problème des réfugiés. Cela explique, je pense, pourquoi je me suis rendue en Allemagne, l'hiver dernier. On désirait des informations puisées à la source sur ces gens, sur leurs aptitudes et sur leurs conditions de vie, et un tableau général du problème des réfugiés.

Ainsi que j'ai commencé à le dire, j'ai parcouru les zones britanniques d'Allemagne, visitant les camps en partant de Hanovre, la zone américaine en rayonnant hors de Francfort, puis je suis allée à Vienne où j'ai vu les camps des zones britanniques en Autriche et je me suis arrêtée à Innsbruck pour visiter les camps des zones françaises en Autriche. J'aimerais signaler ici que ceux qui s'occupent des réfugiés m'ont priée d'aller en Autriche. Il s'y trouve moins de réfugiés qu'en Allemagne mais, en tant qu'individus, leurs problèmes et leur désir de s'établir ailleurs ont un réalisme aussi puissant que ceux d'Allemagne. Bien plus, ils jugent être dans une situation bien plus incertaine et je crois qu'ils emploient le mot précaire. Voyez-vous, aussi longtemps qu'il y a des forces d'occupation dans un pays ou une zone, les personnes déplacées sentent qu'elles ont quelque protection et appui. Il est évident que les forces d'occupation se retireront de l'Autriche avant de sortir d'Allemagne. Il y avait la possibilité que le traité fût signé ; du moins, dans l'hiver que j'y passai, on y discutait la possibilité de la signature prochaine du traité. Or, les personnes déplacées estiment que si les forces d'occupation se retirent le nouveau gouvernement indépendant de l'Autriche ne sera pas assez fort pour résister à une pression redoutée dans le sens du rapatriement ; et, naturellement, la principale crainte d'un grand nombre de personnes déplacées c'est le rapatriement forcé. Je ne puis me prononcer sur la gravité de cette situation ; mais je sais bien que le malaise qu'elle engendre est sérieux, assez sérieux pour les troubler et pour inquiéter ceux qui travaillent à les secourir.

J'ai ici des chiffres qui m'ont été donnés par le Comité inter-gouvernemental des réfugiés sur le nombre total des personnes en Allemagne et en Autriche — et je les ai extraits d'une liste plus détaillée qui comprenait celles d'Italie. Je n'ai pas visité l'Italie et je ne me propose pas de discuter ce cas ; toutefois je dois mentionner qu'il y a, ou qu'il y avait en mars de cette année, 146,000 personnes déplacées en Italie, en sorte que même si un petit nombre d'entre elles devait être rapatrié avant la fin de ce mois-ci, je ne crois pas qu'il soit exagéré ou erroné de dire que les personnes déplacées forment un total d'un million de personnes non-rapatriables.

Le classement a été fait par nationalités et il est donné pour des fins de documentation. Nous du Comité des réfugiés ne nous occupons pas de ces gens, parce que l'un est né en Pologne et l'autre en Yougoslavie. Nous nous intéressons à eux parce qu'ils sont des sans-foyers, parce qu'ils viennent des camps de concentration ou de la main-d'œuvre réduite à l'esclavage, c'est-à-dire qu'ils sont anti-nazis et parce qu'ils ne sont pas rapatriables et parce qu'ils ne veulent pas ou pensent ne pas pouvoir être renvoyés dans des pays qui sont dominés par des régimes communistes. Cela, à

mon sens, donne à entendre qu'ils sont acceptables comme citoyens d'un pays démocratique. C'est pour ces raisons que nous nous intéressons à ces personnes. Nous nous intéressons à elles aussi, je pense, quant à leurs qualifications comme immigrants, comme citoyens du Canada. Et avant de discuter leur compétence professionnelle, qu'on me permette de dire que l'affinité politique n'est pas la moindre de leurs qualifications.

Maintenant pour ce qui est de leur aptitude au travail, on m'a dit que l'UNRRA calcule dans ses rapports que les deux tiers de ce groupe d'un million de personnes sont employables. Je tiens à préciser qu'on ne veut pas dire par là que le tiers est composé de vieillards, d'infirmes et d'invalides, car dans le groupe employable on ne compte pas les personnes ayant moins de seize ans et les mères d'enfants n'ayant pas six ans. Ainsi, quand on aura réduit ce groupe du tiers en question, je ne crois pas que l'ensemble soit tellement différent d'une agglomération normale avec ses gagne-pain et les personnes à leur charge.

Le PRÉSIDENT : Est-ce que les mères et les enfants sont énumérés ici ?

Mlle HAYWARD : Oui, toutes les personnes sont comprises ici. Mais mon calcul des deux tiers qui sont employables ne comprend pas les mères ayant des enfants de moins de six ans et les personnes de moins de seize ans. Je crois que la ressemblance avec une société normale est assez prononcée.

Le PRÉSIDENT : Excusez mon incompréhension ; que sont les "Baltes" ?

Mlle HAYWARD : Les Baltes sont les habitants de la Lettonie, de la Lithuanie et de l'Estonie. En fait, je crois pas que cette désignation n'est pas exacte. Ce sont les peuples de la Baltique. Les vrais Baltes appartiennent à un autre groupe.

Le PRÉSIDENT : Mais ils appartiennent à ces trois petits pays ?

Mlle HAYWARD : Oui. J'ai apporté ici un tableau analytique des occupations dressé par l'UNRRA l'été dernier et si les chiffres peuvent avoir légèrement diminué dans quelques catégories, je crois que le nombre des gens retirés des camps l'an dernier n'est pas assez grand pour constituer une différence appréciable dans l'étude de cette analyse des occupations.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Qu'entendez-vous par "sans-patrie" ?

Mlle HAYWARD : Les gens sans patrie sont ceux qui n'ont plus de nationalité. Je crois que la plupart, probablement, de ces sans-patrie sont des Russes qui vivaient en Europe orientale pourvus de passeports Nansen et qui ont été transportés dans les pays dominés par les nazis et employés comme main-d'œuvre asservie. Ils n'ont pas de nationalité leur permettant de retourner en Yougoslavie et ils ne le désirent pas ; ce groupe de gens est devenu pour la deuxième fois des personnes réfugiées.

Le PRÉSIDENT : Veuillez définir pour nous l'expression "et autres".

Mlle HAYWARD : "Les autres" : je ne puis que hasarder une supposition en guise d'explication, parce que ces chiffres viennent de l'UNRRA. Je ne puis donner d'explication autorisée. Je crois que ce groupe dit "et autres" comprend aussi quelques sans-patrie et il doit probablement en inclure d'autres qui préfèrent s'intituler "sans-patrie" plutôt que de laisser préciser une nationalité qui serait celle d'un pays dominé par la Russie. Comme vous le savez, il n'y a pas d'Ukrainiens inscrits comme tels et je serais portée à croire que l'explication de ce nombre important "d'autres" vient de ce qu'une bonne partie des Ukrainiens est incluse dans ce groupe.

Les occupations des personnes déplacées sont réparties en trois ou quatre divisions. Il y en a un certain nombre, probablement, un peu plus de 10 p. 100, qui travaillent dans l'administration des camps. Il y en a d'autres qui travaillent avec les forces d'occupation. On m'a dit que, dans la zone britannique d'Allemagne, leur nombre était de vingt-deux mille. Ils participent aux travaux de construction et de réparations accomplis par l'armée. Il y en a aussi qui travaillent dans l'économie allemande. Je crois que cela est le cas des zones britanniques d'Allemagne et d'Autriche. Autant que je sache, il n'en est pas ainsi dans les zones américaines. C'est une

une situation difficile. Ce sont des gens qui veulent travailler. Il y a du travail en certaines localités mais accepter un emploi donné par un bureau de travail administré par des civils allemands, c'est-à-dire d'anciens nazis, ne comporte pas une juste considération pour les personnes déplacées et ce n'est pas une tâche qui ait un sens ou une valeur pour l'avenir. A mon avis, il est inimaginable que des gens qui sortent des camps de concentration et qui ont été traités en travailleurs asservis par les nazis soient refoulés dans la population civile. Outre qu'on peut se demander s'il serait sage d'ajouter un tel nombre de gens à la population allemande, je crois qu'on considère cette éventualité comme impossible du point de vue de la justice et de la morale.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Vous avez parlé à ces gens vous-même ?

Mlle HAYWARD : Oui, j'ai parlé aux gens dans chaque camp.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : La majorité est-elle pro-russe ou pro-britannique ?

Mlle HAYWARD : Non. J'ai expliqué pour quelle raison ils ne sont pas rapatriables.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Je vous demande pardon.

Mlle HAYWARD : Ces gens sont considérés comme non rapatriables.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : En totalité ?

Mlle HAYWARD : Presque tout ce groupe. Lorsque des personnes ont refusé pendant deux ans de retourner dans leurs pays d'origine, je ne crois guère probable qu'elles changent d'idée le mois prochain, et les autorités comptent que toute cette tâche de rapatriement sera terminée vers l'époque où l'UNRRA se dissoudra, à la fin de juin.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Avez-vous constaté un fort sentiment communiste parmi eux ?

Mlle HAYWARD : Non. Le fond du problème, c'est qu'ils sont anti-communistes.

L'hon. M. ROEBUCK : Autrement, ils seraient en Russie.

Mlle HAYWARD : C'est ce qui fait que le plus grand nombre de ces gens ne sont pas rapatriables. Notre gouvernement a approuvé la résolution des Nations unies qui déclare que nul ne devrait être ramené contre son gré dans son pays d'origine s'il a quelque raison valide pour refuser.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Je trouve cela bien à propos.

Mlle HAYWARD : Je ne vois pas comment nous pourrions prendre une autre attitude logique du point de vue de notre régime démocratique. Mais, comme nous avons pris une telle attitude, ces gens ne sont pas rapatriables s'ils refusent de réintégrer leur pays ; et en prenant une telle attitude nous acceptons la responsabilité de leur aider à se trouver d'autres foyers, des endroits pour s'établir à nouveau.

J'ai mentionné ces trois groupes d'occupations uniquement pour en disposer parce que le groupe dont je veux parler est celui que j'ai vu le plus souvent, celui qui se trouve dans les ateliers des camps, surtout grâce à l'organisation de l'UNRRA laquelle, avec l'aide de l'armée et de quelques agences volontaires qui ont fourni de l'outillage, a établi des ateliers dans chaque camp. Ce sont des endroits où l'on pourvoit à quelques-unes des nécessités de la vie de camp elle-même. Ainsi chaque camp a une cordonnerie et là on prend les chaussures usagées . . .

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Est-ce que n'importe qui peut travailler dans l'atelier ?

Mlle HAYWARD : Quiconque est une personne déplacée et habite dans ces camps peut y travailler ou faire de l'apprentissage. Il y a un atelier de chaussures dans chaque camp. On a de vieux souliers à réparer car les chaussures manquent grandement dans ces camps. Mais on manque même de brochettes de cordonnier pour travailler. Je n'ai pas vu de camp où l'on n'utilisait pas des chevillettes de bois au lieu des clous de cordonniers. Chaque camp a sa boutique de tailleur et son atelier de

couture où l'on répare et refait, sans rien laisser perdre, les vêtements qui ont été donnés à la suite de la campagne de l'UNRRA ici et aux Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT : Quelle est la proportion des hommes et des femmes dans ces camps ?

Mlle HAYWARD : Je crois que les dernières statistiques du comité intergouvernemental donnent 48 p. 100 d'hommes, 34 p. 100 de femmes et, si ces chiffres sont exacts, il y a 18 p. 100 d'enfants.

Le PRÉSIDENT : Des enfants de moins de seize ans ?

Mlle HAYWARD : Je crois que c'est moins de seize ans ; seize ou dix-huit. Il existe d'autres ateliers dans ces camps et on y pratique divers arts ou métiers pour satisfaire aux besoins du camp et, dans certains cas, pour fournir des matériaux dont l'économie allemande a besoin. Je tiens à dire que ces ateliers de camps ne sont pas la spécialité d'aucune nationalité. Je me suis efforcée, par égard pour la justice et l'impartialité d'aller voir des camps de chaque nationalité dans chacune des zones. J'ai constaté que l'on fabriquait de très belle bijouterie à Meerbach, camp de la zone britannique où se trouvent six cents réfugiés baltes. C'est là que j'ai visité l'atelier de réparation de montres et je devrais réitérer que l'on ne peut réparer des montres que si l'on en a d'autres inutilisables où l'on puisse prendre des pièces de rechange. C'est partout une lutte pour obtenir le minimum d'accessoires nécessaires. Dans cette horlogerie, j'ai vu au travail et en apprentissage deux ingénieurs qui avaient travaillé dans une usine de Riga. Ils m'ont montré une camera qui avait été fabriquée là. Je doute qu'elle eût un pouce de hauteur et plus de quatre ou cinq pouces de largeur. Je croyais que c'était une innovation jusqu'à ce que j'apprise, qu'en 1938, Scotland Yard en avait commandé quatre mille. Quand les nazis arrivèrent, ils voulurent avoir cette machinerie. Elle fut prise et les employés de cette fabrique furent emmenés de force en Allemagne où ils travaillèrent comme des esclaves. Ces ingénieurs apprennent dans ce camp à réparer des montres et ils se servent de pièces venant de montres mises au rebut.

L'hon. M. BURCHILL : De quelles nationalités sont ces hommes ?

Mlle HAYWARD : Des Lithuaniens, des Lettons, des Estoniens. Dans un autre camp que j'ai visité, il y avait de trois mille à quatre mille Ukrainiens. Ce camp se trouvait placé en bordure des landes de Lunebourg et les locaux occupés par les personnes déplacées étaient les barraquements ou huttes qui logeaient auparavant les élèves d'une école d'aviation allemande. Conséquemment, autour des terrains de ce centre d'entraînement, à la fin de la guerre, il y avait nombre d'avions abattus. Ces personnes déplacées avaient récupéré l'aluminium des avions et j'ai vu d'excellents jeux d'outils et de beaux ustensiles ainsi que des fers à repasser qu'elles avaient fabriqués avec cet aluminium récupéré. Néanmoins, les fers à repasser reposaient sur une tablette, tout à fait inutilisables, parce que, naturellement, on manquait des éléments devant les garnir.

C'est toujours la même histoire : on a le désir et l'aptitude du travail mais le manque de combustible, d'énergie mécanique et de matériel rend très difficile et parfois impossible toute tâche productive organisée.

Dans un autre camp de la zone américaine, un camp de quatre mille cinq cents Juifs dont 90 p. 100, je crois, avaient séjourné dans les camps de concentration, j'ai vu d'excellente serrurerie produite avec un bon outillage. J'ai vu aussi des travaux plus durs, de forge et de soudure, ainsi que, naturellement, les ateliers ordinaires de tailleurs et cordonniers, etc. C'est à ce camp, m'a-t-on dit, que le moral était aussi élevé ou même plus que dans tout autre camp de la région, et la raison qu'on m'en a donnée et que j'ai agréée est que toutes les personnes employables dans ce camp étaient au travail ou à l'étude. Voyez-vous, les ateliers servent non seulement à la production de matériaux mais aussi à la formation des autres personnes déplacées. Ainsi j'ai rencontré un professeur de mathématiques qui suivait un cours de génie radiophonique. J'ai vu un avocat qui apprenait le métier de mécanicien d'autos.

L'hon. M. ROEBUCK : Il était en voie de devenir un citoyen utile.

Le PRÉSIDENT : Très bien, très bien.

Mlle HAYWARD : Le fait est que les intellectuels et professionnels apprennent le génie en radio, la mécanique de garage, la menuiserie, toutes sortes de travaux manuels dans l'idée qu'ils deviendront ainsi plus acceptables comme immigrants. Ils comptent là-dessus pour se trouver des moyens de subsistance et se procurer des emplois ici.

Le PRÉSIDENT : Vous dites que cela les rendra plus acceptables pour nous ? Comptent ils venir ici ?

Mlle HAYWARD : Ils espèrent pouvoir venir ici.

Le PRÉSIDENT : Au Canada ?

Mlle HAYWARD : Sans doute, mais ils jugent que si nous n'ouvrons pas nos portes aux professeurs et intellectuels en d'autres spécialités, leurs chances seront meilleures s'ils deviennent briqueteurs ou charpentiers, etc. Il faut penser qu'ils ne peuvent rester indéfiniment en suspens. On ne peut entretenir continuellement le moral de ces hommes en les persuadant de prendre cours sur cours dans l'idée qu'ils auront un jour l'autorisation de venir ici.

L'hon. M. BURCHILL : Est-ce qu'ils ont arrangé et établi ces cours entre eux ?

Mlle HAYWARD : Les cours ont été organisés avec l'assistance de l'UNRRA et des armées. Comme je l'ai déjà dit, une partie des machines a été fournie par les agences volontaires tandis que le reste a été réquisitionné chez les Allemands. Je ne me rappelle pas avoir vu nulle part plus d'enthousiasme qu'un certain matin alors que je visitai un camp où les gens taillaient des étoffes pour faire des pardessus. Ils venaient de recevoir de l'armée une commande de 270 paletots et on leur avait donné comme tissus des couvertures teintes. C'était là une tâche utile et ils avaient ce qu'il fallait pour travailler. De la chambre de coupe, je passai à la pièce suivante où j'eus la surprise de voir une longue table portant trente machines à coudre. Il faut savoir que dans tout autre camp une ou deux machines à coudre eussent été un actif précieux. Je ne compris comment cela s'était fait que lorsque j'appris que ces instruments avaient été réquisitionnés à une firme allemande laquelle, sans doute, les redemanderait dans quelque temps. Ce n'était pas juste l'affaire de se confectionner des couvertures ; il s'agissait d'exécuter une commande de l'armée.

Le PRÉSIDENT : Que reçoivent-ils pour ce travail ? Gagnent-ils quelque chose ?

Mlle HAYWARD : Ils reçoivent quelque chose, mais je ne pourrais vous dire dans ce cas particulier s'ils ont été payés en argent ou en coupons. Parfois, les travailleurs de l'atelier sont rétribués en coupons avec lesquels ils peuvent acheter des approvisionnements additionnels pour le camp, s'il arrive qu'il y a des stocks complémentaires.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Combien y a-t-il de personnes dans ce groupe particulier que vous patronnez ?

Mlle HAYWARD : Je ne patronne aucun groupe ou camp en particulier. Je parle de tout le groupe. J'ai inscrit les chiffres. Il s'agit d'environ un million d'êtres humains.

L'hon. M. FERLAND : Tiennent-ils plus à venir au Canada ou aux Etats-Unis qu'à se rendre dans d'autres pays ?

Mlle HAYWARD : Je crois qu'un grand nombre tient à venir sur notre continent. Il y en a beaucoup qui voudraient venir au Canada. Je ne pourrais vous donner de chiffres précis, mais il n'y a pas de doute qu'un nombre considérable manifeste une préférence pour le Canada.

L'hon. M. FERLAND : Ils ne demandent pas à être envoyés en Amérique du Sud ? Avez-vous entendu parler de cela ?

Mlle HAYWARD : Il se peut que quelques-uns demandent à être envoyés en Amérique du Sud. Je l'ignore. Mais je sais que des pays sud-américains ont envoyé des représentants en Europe et qu'ils ont offert aux personnes déplacées l'occasion d'aller en Amérique du Sud et que certaines personnes vont accepter cet offre. Je ne

sais si elles ont une préférence pour l'Amérique du Sud ou si, attendant depuis deux ans, elles n'ont pas vu d'autres pays leur ouvrir les portes. Je ne pourrais élucider ce point.

L'hon. M. CAMPBELL : Je suppose que tous ces gens-là désirent quitter l'Europe et ne pas aller en d'autres pays européens.

Mlle HAYWARD : Je crois que leur intention générale est de quitter l'Europe pour de bon, mais des pays européens ont fait des offres et certaines personnes les accepteront. Ainsi, une délégation de quatre Norvégiens s'est présentée à Belsen le jour où j'y étais. Ils apportaient l'offre du gouvernement norvégien de prendre cent cinquante Juifs dans cette zone et six cents Juifs en tout parce que les Norvégiens veulent remplacer les Juifs norvégiens que les nazis ont fait périr. Il y a aussi le plan d'envoyer vingt mille mineurs en Belgique et ce chiffre augmentera parce que leurs familles iront les rejoindre plus tard. Il existe aussi une offre de la France qui, commence, à ce que je crois, par le chiffre de cinquante mille. Tout indique cependant que la France en prendra un plus grand nombre.

Comme ce point a été soulevé, je devrais peut-être citer les autres indices de projets d'immigration que j'ai vus durant mon séjour. J'ai pu rencontrer l'équipe brésilienne en Autriche. Elle devait choisir cinq mille personnes et j'ai appris depuis de Londres que le premier contingent, un peu plus de neuf cents personnes, était parti pour le Brésil.

L'hon. M. CAMPBELL : Il s'agirait de l'équipe officielle envoyée par le gouvernement brésilien ?

Mlle HAYWARD : Oh oui. Elle avait ses chefs officiels et des médecins prêts à faire les examens et à délivrer les permis.

L'hon. M. ROEBUCK : Comment devait-on transporter les immigrants ?

Mlle HAYWARD : Autant que je sache par les navires du Comité inter-gouvernemental des réfugiés. Ce comité inter-gouvernemental a nolisé quelques navires. Je ne suis pas certaine du nombre, mais je crois qu'il y en a au moins trois et on est prêt à les faire servir au transport de groupements recrutés dans les camps de personnes déplacées. Naturellement, on ne peut utiliser ces navires qu'à plein chargement, ce qui donne, je crois, 950 personnes.

L'hon. M. ROEBUCK : Sommes-nous en mesure de faire venir ici 950 personnes à bord d'un des navires du Comité inter-gouvernemental des réfugiés ?

Mlle HAYWARD : Pourquoi pas ? C'est le chiffre qui m'a été donné à Londres.

L'hon. M. CAMPBELL : Je m'intéresse quelque peu à la politique des autres pays parallèlement à celle du Canada. Avez-vous d'autres informations à ce sujet ?

Mlle HAYWARD : Une délégation est arrivée du Vénézuéla à Londres avant mon départ, dans la première semaine d'avril ; elle venait choisir quinze mille personnes. Je crois aussi que le gouvernement argentin a déjà envoyé un représentant faire un examen de la situation. D'autres Etats sud-américains manifestent de l'intérêt mais je ne puis donner ni chiffres ni détails précis sur leurs projets. Un autre pays que je désire mentionner est la Grande-Bretagne. Le Comité sait sans doute que la Grande-Bretagne s'est assurée, l'an dernier, les services de deux mille femmes pour travailler dans ses hôpitaux et que cette initiative a si bien réussi qu'il est question d'en prendre cinq mille autres. Cependant, ce n'est là qu'une bagatelle à côté de la décision prise en février de faire venir un grand nombre de travailleurs, et remarquez bien que je n'ai pas dit des experts mais de simples travailleurs. Un représentant officiel assigné à ce projet a dit escompter que le mouvement migratoire, moins de deux mois après sa mise en marche, se chiffrerait à quinze mille personnes mensuellement. J'ai appris depuis qu'on a donné à ce mouvement hors des camps le nom d'"Opération Western-Ho !" Je ne sais si vous appréciez comme moi l'ironie de cette situation où l'espoir d'une amélioration pour ces gens ne se trouve pas dans l'hémisphère occidental mais en Grande-Bretagne.

L'hon. M. ROEBUCK : Et l'Australie ?

Mlle HAYWARD : Je n'en suis pas sûre mais on a rapporté que l'Australie était prête à en prendre un certain nombre ; cependant je ne puis dire si un mouvement dans ce sens est commencé. Les pays que j'ai mentionnés sont ceux pour lesquels j'ai des statistiques et, comme on l'a suggéré, ce pourrait être une bonne idée pour nous de comparer la politique du Canada avec ces projets.

L'hon. M. CAMPBELL : Que fait le Canada à cet égard en tant que vous avez pu le savoir alors que vous étiez là-bas ?

Mlle HAYWARD : Les équipes d'immigration chargées de choisir les parents sont arrivées dans la zone britannique alors que j'y étais. Elles se sont rendues à un camp où une foule devait se rassembler pour l'examen et je crois que ce travail d'interrogation des parents éligibles s'est poursuivi. Deux ou trois groupes de cinquante personnes chacun sont arrivés en notre pays. Je dois dire que dans plusieurs camps il y avait nombre de gens qui voulaient me parler parce qu'ils savaient que je venais du Canada et qu'ils voulaient s'en venir ici, et parce qu'ils avaient des parents au pays ; et trop souvent, j'avais la triste mission de leur dire qu'ils ne pourraient pas s'y rendre parce qu'ils n'étaient pas admissibles. Je sais que l'arrêté ministériel sur l'admission des parents a été à deux reprises rendu plus libéral et qu'on est à le modifier, mais j'espère qu'il sera rendu encore plus large.

L'hon. M. ROEBUCK : Jusqu'à quel point l'élargiriez-vous ?

Mlle HAYWARD : Je l'élargirais au point d'inclure tous les parents quels qu'ils soient et sans tenir compte du degré de parenté. La personne a toujours la garantie d'une famille d'ici et je ne vois pas quelle différence il y a lorsque la nièce a dix-huit ou trente-et-un ans. Je songe à un cas réel, une femme de trente-et-un ans qui est à Belsen. Elle appartenait à une famille de six personnes et tous les autres passèrent dans les fours à gaz où furent assassinés par les nazis et elle reste seule. Elle a passé auparavant six mois à Auschwitz et un an à Belsen mais elle a traversé deux années à Belsen depuis, attendant toujours à la même place bien que les conditions soient différentes. Cette femme a un oncle et une tante au Canada qui sont prêts à la faire venir ici et en prendre soin. Je ne vois pas pourquoi les règlements ne seraient pas élargis pour accepter un tel cas. L'objectif initial était, je crois, de maintenir une classification restrictive.

J'aimerais être capable de faire comprendre à tous ce que c'est que de passer deux ans à attendre dans un camp et de ne pas même être capable de s'inscrire ou de présenter une requête. Les conditions de vie de ces gens sont excessivement déprimantes et nocives. Le seul facteur qui appuie le moral de ces gens et les soutiendra est le sentiment qu'ils s'en vont quelque part, qu'il existe un espoir réel d'immigrer même s'il faut pour cela attendre quelque peu. Voilà pourquoi je modifierais les règlements maintenant et laisserais ces gens s'inscrire sur les listes. Il a fallu des mois pour réunir un groupe de personnes pour l'immigration. Il surgit des obstacles et des difficultés qui ralentissent les progrès de ce côté-ci et en Europe ; mais si les règlements spécifiaient qu'un grand nombre sont éligibles, une partie du travail s'accomplirait.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Je suppose que ces gens appartiennent à différentes religions ?

Mlle HAYWARD : Oui, ils appartiennent à diverses religions. Il y a des catholiques, des protestants, des juifs, des catholiques grecs, des russes orthodoxes et des membres d'autres confessions. Je ne puis vous donner des chiffres pour chaque confession, mais ces diverses affiliations religieuses sont représentées chez eux.

L'hon. M. McDONALD : Et ils restent attachés à leur foi ?

Mlle HAYWARD : Rien d'autre que cette foi et leur confiance dans les principes démocratiques et nous les tiennent debout. Voilà, dirai-je, la vraie raison pour laquelle nous devons les aider. Ce n'est pas la seule vigueur physique qui permet de traverser les camps de concentration et d'endurer le travail des esclaves ; il y avait le courage moral de la résistance aux nazis et la conviction que les armées alliées les

défendaient. Ce furent ce courage moral et cette foi dans les principes démocratiques du peuple qui combattait pour eux qui a permis à ces personnes de survivre. Mais ce n'est pas la fin de l'histoire. Ils ont survécu grâce à cette foi et qu'arrive-t-il ? S'ils attendent deux ans et que le peuple qui a combattu pour ces principes reste maintenant inactif, qu'advient-il de leur foi en nous ?

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Quand même nous parcourrions tout le continent, nous ne saurions trouver de meilleure avocate que vous. Vous avez produit une grande impression ; que le Tout-Puissant vous bénisse et les bénisse !

Mlle HAYWARD : C'est très aimable à vous mais j'ai réellement une forte conviction sur ce sujet. Si, nous qui avons combattu pour le principe des droits individuels en opposition avec la puissance totalitaire, faisons défaut à ces gens, nous en ferons des cyniques ; et si nous ne vivons pas en conformité avec nos principes et n'agissons pas suivant leur dictée, nous ferons preuve de cynisme nous aussi. Il nous faut prendre le temps de nous demander : croyons-nous réellement en ce que nous disons au sujet de la liberté et, si tel est le cas, allons-nous laisser trois millions de personnes vivre à trois par chambre et avec un régime alimentaire que je ne puis décrire mais que vous pouvez bien imaginer, pendant deux ans ?

Dans toutes mes visites aux camps, je n'ai entendu personne se plaindre des conditions d'existence. Elles sont mauvaises mais non pas inendurables si elles ne sont que provisoires. Ces conditions de vie ne peuvent être supportées que par des gens qui ont l'impression que dans six mois ou un an ils en sortiront.

L'hon. M. MCDONALD (*Shédiac*) : Dites-nous ce que nous pouvons faire. Que puis-je faire, qu'est-ce que le Comité peut faire ?

L'hon. M. CAMPBELL : Imposer une politique d'immigration au gouvernement.

L'hon. M. FERLAND : Est-ce que ces gens sont en bonne santé ?

Mlle HAYWARD : Je crois que, généralement parlant, leur santé est bonne. Je n'ai pas fait d'examen médical moi-même et je ne saurais trancher la question mais je vous rappellerai que les personnes qui étaient malades à la fin de la guerre ont été conduites dans les hôpitaux. Lorsque nous cherchons des personnes saines, il faut nous rappeler que la Suède a retiré des camps de concentration dix mille personnes qui étaient malades ; d'autres ont été envoyées en Suisse et elles se trouvent dans des hôpitaux fonctionnant grâce à l'UNRRA et aux forces d'occupation. Ceux dont la santé était réellement atteinte ont été retirés des camps et bénéficient de soins spéciaux ; les autres ont eu des rations complémentaires pendant quelque temps après la libération et je crois qu'ils ont refait leur santé.

Le PRÉSIDENT : Voulez-vous décrire la nourriture qu'on leur donne ?

Mlle HAYWARD : Les rations sont censées être de 1,550 calories par jour dans la zone britannique et de 2,100 calories dans la zone américaine avec des compléments pour ceux qui effectuent les durs travaux. Je suis bien certaine que lorsque j'y étais en février les autorités n'étaient pas en mesure de fournir cette diète minimum, et je crois que la situation a grandement empiré depuis. Pour ma part, je sais que 1,550 calories ne représentent pas grand-chose ; on ne meurt pas de faim à ce régime mais on y perd sa santé.

J'ai demandé à une femme de là-bas ce qu'elle avait eu à manger la veille. Dans ces camps, il existe une cuisine centrale où l'on prépare une sorte de soupe. Je dis sorte de soupe parce que je ne sais pas de quoi elle se compose. C'est une substance brune qui n'est certainement pas colorée par la quantité de viande qui s'y trouve ; on l'épaissit avec des pommes de terre. Les personnes qui préfèrent l'existence en famille arrivent avec leur petite gamelle, la font remplir de soupe et s'en vont dans leur chambre pour la consommer. Elle est très peu appétissante et ne doit pas être très nutritive. Je demandai donc à cette femme ce qu'elle avait eu à manger la veille et découvris qu'elle avait eu, outre cette soupe, un peu de café synthétique, un morceau de hareng et de pain frit dans l'huile de foie de morue. On distribue tous les mois une faible ration de beurre et de sucre mais elle est si petite qu'elle disparaît

en un clin d'oeil. C'était tout ce que cette femme avait eu à manger. Je n'affirmerai pas que tous les jours dans tous les camps les conditions sont aussi mauvaises que celles que je décris, mais je sais qu'on était tellement à court qu'on ne pouvait livrer la ration minimum.

L'hon. M. BUCHANAN : Mademoiselle Hayward, pouvez-vous nous parler des petits orphelins, leur nombre et le soin qu'on en prend ?

Mlle HAYWARD : Il n'y a qu'environ trois mille enfants non accompagnés dans la zone britannique d'Allemagne ; on ne m'a pas donné de chiffres pour la zone américaine mais je suppose que leur nombre ne dépasse pas cinq mille. En d'autres termes, il y a très peu de jeunes orphelins dans les camps. Les enfants qui s'y trouvent sont bien soignés. Je n'ai pu visiter ces camps en particulier parce que je me concentrais sur les personnes admissibles pour l'immigration. Le problème des enfants est assez différent. Il y avait un grand nombre d'enfants non accompagnés parmi les personnes déplacées et, grâce à de grands efforts, les chefs de l'UNRRA ont pu retracer un certain nombre d'apparentés ; on ne pouvait trouver les parents mais on a pu localiser quelque membre de leurs familles et l'enfant rejoignait ce cercle familial. En d'autres cas, on s'est efforcé de découvrir la nationalité de l'enfant et chaque fois qu'on découvrait que les parents avaient été des Tchécoslovaques, des Français, des gens de n'importe quelle nationalité européenne, le pays en question prenait charge de l'enfant. On comprendra l'attitude de ces peuples dont l'avenir dépend de la prochaine génération.

J'ai trouvé dans les camps visités des jardins de l'enfance, des écoles primaires ; on n'épargnait rien pour donner les soins voulus à ces jeunes enfants. Mais il y avait un ou deux parents avec l'enfant dans ces camps. Je crois que le Canada ferait bien de recevoir quelques enfants avec ces parents.

L'hon. M. BUCHANAN : N'existe-t-il pas aux Etats-Unis une association formée dans le but de recueillir les orphelins ?

Mlle HAYWARD : C'est là un service organisé par les parents pour un petit nombre d'enfants qui restaient. Mais comme je l'ai dit il n'y a pas plus de trois mille enfants dans la zone britannique et peut-être un peu plus dans la zone américaine, c'est-à-dire connus comme personnes déplacées.

L'hon. Mme WILSON : Il en est un bon nombre en Suisse.

Mlle HAYWARD : Oui, un bon nombre en Suisse. J'espère que si l'on nous demande de placer quelques uns de ces enfants, nous n'aurons pas de peine à obtenir des permis. Il est indubitable que des Canadiens sont prêts à les recueillir. Mais dans les camps il existe cette difficulté de la présence d'un des parents et il y a lieu de se demander si nous sommes prêts à prendre des familles brisées. Du point de vue humanitaire, ce serait la mesure la plus utile que nous pourrions adopter.

On m'a demandé tout à l'heure ce que nous pouvions faire et pour répondre je ne puis que revenir sur le point que nous avons souligné dans notre mémoire de l'an dernier, c'est-à-dire distinguer entre une politique de réfugiés et une politique d'immigrants. J'avais espéré qu'on pourrait formuler des règlements spéciaux pour les personnes déplacées. Je désire m'abstenir de commentaires parce que je crois que M. Sandwell en parlera.

Il est un autre point que je voudrais mettre en évidence ; après cela, j'aurai bientôt fini. Je reviens de Colombie-Britannique ; au cours de ce voyage, j'ai prononcé plusieurs causeries sur ce sujet et j'ai constaté que nulle province ne s'oppose à ce que le Canada fasse quelque chose pour venir en aide aux personnes déplacées. Je crois pouvoir affirmer en toute sincérité que cette réaction ne tenait à aucun avantage économique ou au gain matériel qui nous écherrait en matière de métiers ou professions mais simplement à la conviction que le Canada devrait faire sa part.

L'hon. M. BURCHILL : Devant quelles sociétés avez-vous pris la parole ?

Mlle HAYWARD : J'ai parlé devant le groupe des Canadian Clubs féminins, quelques réunions de clubs mixtes, deux ou trois assemblées convoquées par les

Nations unies, le Club Rotary et autres groupements de ce genre.

L'hon. M. BURCHILL : Ce qui me paraît faire défaut, c'est la coordination de l'opinion canadienne sur ce sujet à travers le pays. Avez-vous observé quelque mouvement de ce type dans les villes ou collectivités que vous avez visitées ?

Mlle HAYWARD : Je crois que l'appui favorable existe mais il se trouve dispersé à travers le pays. Nulle localité ou club ne peut faire de déclaration générale sur ce sujet mais, à s'entretenir avec les particuliers ou à parler devant les clubs, on a toujours l'impression que leur opinion est que le Canada devrait intervenir et avec rapidité.

L'hon. Mme WILSON : Diverses organisations nationales comme le Conseil national des femmes ont voté des résolutions dans ce sens.

L'hon. M. BURCHILL : L'opinion publique est le moteur des gouvernements. Je ne puis comprendre comment les diversés municipalités n'ont pas été touchées davantage et que quelqu'un n'ait pas déclenché un mouvement tendant à obtenir l'intervention du gouvernement.

Mlle HAYWARD : Je crois que ce mouvement d'opinion publique et cette réaction humanitaire existaient à la fin de la guerre mais il a été énoncé si souvent qu'on ne peut rien faire maintenant " tant que nos militaires ne seront pas rapatriés et que nous ne disposerons pas de navires " que l'impression initiale s'est bien atténuée. Mais l'appui existe toujours.

L'hon. M. ROBINSON : Ne croyez-vous pas qu'il serait possible pour les corps publics de comprendre cette condition actuelle, à savoir que l'intérêt public est éveillé mais non organisé ; et que peut-être nous devrions organiser l'opinion publique sur ce problème des personnes déplacées. Je crois que vous et les autres qui s'intéressent à cette œuvre ne pourraient fournir de meilleure contribution qu'en avivant systématiquement l'opinion publique au Canada. Cet intérêt subsiste, sans doute, mais, comme vous l'avez dit, il n'est pas organisé et n'est centralisé en aucune façon.

Mlle HAYWARD : Il semble désorganisé mais il existe en fait dans presque tous les groupes.

L'hon. M. ROBINSON : Mais nul n'en assume la responsabilité.

Mlle HAYWARD : Non. C'est là ce que nous avons voulu accomplir. Mais notre comité est un organisme privé fonctionnant au moyen de contribution volontaires et avec très peu d'organisation. Ce petit journal est publié par notre comité et le dernier numéro renferme une bonne partie du rapport que j'ai présenté ce matin. Vous serez sans doute heureux de savoir que l'Institut canadien des affaires internationales inclut ce texte dans ses études sur l'immigration et que ces dernières ont une circulation assez forte. L'intérêt existe car d'un peu partout au pays des groupes d'études et des associations réclament ce bulletin. Cette entreprise pourrait, naturellement, être organisée de façon beaucoup plus vaste et plus efficace.

L'hon. M. ROBINSON : Il me semble que cela devrait être réalisé. Ainsi, nous éveillerions l'opinion publique et cette dernière inciterait plus fortement le gouvernement à agir.

Mlle HAYWARD : Je crains de prendre trop de votre temps. Vous désirez entendre M. Sandwell.

L'hon. M. CAMPBELL : Je ne me hâterais pas trop. Un comité gouvernemental est déjà bien au fait de ce problème, n'est-ce pas ?

Mlle HAYWARD : Je le crois.

L'hon. M. CAMPBELL : Avez-vous communiqué avec lui alors que vous étiez en Europe ?

Mlle HAYWARD : Vous voulez parler du Comité inter-gouvernemental des réfugiés ?

L'hon. M. CAMPBELL : Oui.

Mlle HAYWARD : Oui, j'ai été en contact avec lui parce qu'il a eu l'obligeance d'obtenir les autorisations militaires et de prendre les arrangements voulus. J'ai réellement été d'un de leurs bureaux à l'autre.

L'hon. M. CAMPBELL : Ce comité comprend-il un représentant du Canada ?

Mlle HAYWARD : Le Comité inter-gouvernemental des réfugiés est un organisme international, une petite Société des Nations à laquelle le Canada appartient, ainsi notre représentant dans n'importe quelle réunion particulière est le délégué nommé par le gouvernement. Le personnel du Comité inter-gouvernemental des réfugiés n'est pas réparti sur une base de nationalités mais il se trouve que le chef du Service de l'établissement et de l'émigration est un Canadien.

L'hon. M. ROEBUCK : Qui est-il ?

Mlle HAYWARD : Le commandant d'escadre R. Innes. Mais il s'y trouve de la même façon qu'un Canadien pourrait être membre du secrétariat des Etats-Unis.

L'hon. M. CAMPBELL : Est-ce que cette organisation a adressé des représentations aux Etats afin qu'ils prennent immédiatement des mesures pour corriger cette situation ?

Mlle HAYWARD : Oui, elle a discuté la question avec les gouvernements qui lui sont affiliés.

L'hon. M. CAMPBELL : Savez-vous si l'on a suggéré quoi que ce soit au Canada ?

Mlle HAYWARD : Je ne sais pas quelles propositions précises ont été faites et si je connais quelque chose des méthodes du Comité intergouvernemental, je ne crois pas qu'il ait été formulé de proposition définie ; on aura plutôt discuté avec les représentants du gouvernement canadien les groupes ou classes que le Canada serait prêt à recevoir.

L'hon. M. CAMPBELL : D'autres pays comme la Grande-Bretagne et le Brésil doivent avoir pris des mesures directes pour envoyer un comité gouvernemental faire un choix et organiser le transport de ces gens dans leur pays. N'en est-il pas ainsi ?

Mlle HAYWARD : Ma foi, les autorités intéressées s'entendraient avec le Comité inter-gouvernemental des réfugiés pour envoyer une délégation, le gouvernement ayant préalablement décidé que telle était son intention. Le Comité inter-gouvernemental prend les mesures voulues pour assurer ce travail et, dans certains cas, il a pris des arrangements pour le transport. Je ne sais pas qui finance ces entreprises. Je sais que le Comité inter-gouvernemental a nolisé quelques navires.

L'hon. M. CAMPBELL : Pour ce qui est du Canada, afin d'accomplir quelque chose, il lui faudrait envoyer un comité pour effectuer la sélection et organiser le transport ?

Mlle HAYWARD : Pas plus que nous ne l'avons fait. On n'a pas besoin d'un comité pour déclarer au Comité inter-gouvernemental des réfugiés que le gouvernement canadien a décidé de prendre, disons cinquante ou cent personnes dans chacun des groupes d'occupations. Ce serait une décision gouvernementale. Puis le ministère de l'Immigration aviserait tout simplement ses fonctionnaires en Allemagne et en Autriche — nous y avons présentement des équipes d'enquêteurs — d'examiner les gens ayant ces qualifications en vue des permis. L'organisation existe.

L'hon. M. CAMPBELL : Ainsi il s'agit tout simplement de passer aux actes.

Mlle HAYWARD : Il s'agit de développer le mouvement et de décider le gouvernement à faire quelque chose de spécial à l'égard d'un groupe spécial.

L'hon. M. BUCHANAN : Vous dites que l'organisation existe. Est-ce dans les zones occupées par les Britanniques ?

Mlle HAYWARD : Je veux dire que le ministère canadien de l'Immigration...

L'hon. M. BUCHANAN : Nos représentants pénètrent tout de go dans les zones d'Allemagne, n'est-ce pas ?

Mlle HAYWARD : Oui. Quand je mentionne que l'organisation est établie, je veux dire que notre ministère de l'Immigration a déjà des représentants dans les zones.

L'hon. M. BUCHANAN : Et des médecins pour faire les examens ?

Mlle HAYWARD : Oui. Il y a un représentant de l'Immigration, avec un médecin et un officier de sécurité — de la gendarmerie royale canadienne — qui composent une équipe. Nous y avons deux équipes présentement. S'ils ont instructions d'examiner un autre groupe, je veux dire accorder des permis sur la base d'une autre catégorie admissible, ils peuvent le faire. Il est vrai que si nous commençons à faire venir beaucoup plus de monde, il faudra plus de deux équipes d'immigration mais si ces dernières fonctionnent c'est parce que nous n'avons pas de bureau particulier en Allemagne et c'est beaucoup mieux ainsi parce que ces gens peuvent circuler. Les équipes d'immigration se déplacent au lieu d'attendre que les intéressés se présentent à un bureau particulier.

L'hon. M. CRERAR : Le Comité international des réfugiés a été institué par les Nations unies et autant que je me souviens après qu'il eut été formé, il demanda aux membres de l'organisation des Nations unies de coopérer à la solution du problème en acceptant en aussi grand nombre que possible les gens qui se trouvaient dans les zones, tant en qualité de personnes déplacées que de réfugiés. Ainsi je suppose que des représentations dans ce sens ont été adressées au Canada tout comme elles l'ont été aussi, il me semble, à d'autres pays.

L'hon. M. BURCHILL : Ainsi cela peut se faire sans renvoi officiel au comité inter-gouvernemental ?

Mlle HAYWARD : Cela pourrait se faire ; mais cela serait bien accueilli par le comité préparatoire ; c'est là le point principal. Le Canada a démontré par sa participation aux préparatifs de cette organisation — vous savez qu'il a fallu des mois pour discuter le genre d'organisation que nous établirions, laquelle étudierait ensuite ce qu'il faudrait faire pour les réfugiés. Nous avons participé à cette préparation. Je ne crois pas que l'on puisse douter que le Canada fasse sa part dans l'exécution du projet. Car il est indubitable que nous acquitterons nos 3.5 p. 100 des frais d'administration et, à mon avis, il n'y a pas de raison d'attendre que cette organisation se mette à l'œuvre. Je ferai observer en même temps que c'est un usage plus sage et meilleur de l'argent que de le dépenser pour l'établissement d'immigrants plutôt que de verser d'une année à l'autre des contributions à l'Organisation internationale des réfugiés pour qu'elle en prenne soin. On sait qu'il faudra dépenser cent millions de dollars par année pour l'entretien de ces gens.

L'hon. M. CRERAR : Il me semble que notre problème est celui de la politique que le Canada devra adopter. Si, par exemple, avant la fin de la semaine prochaine, on décidait d'élargir les catégories d'immigrants possibles au Canada, l'Organisation internationale des réfugiés serait la première à s'en réjouir.

Mlle HAYWARD : Oui.

L'hon. M. CRERAR : Je crois qu'on peut affirmer sans hésitation que l'impression grandit au Canada dans le sens que nous devrions intervenir, et rapidement encore, dans ce problème. Deux fois au cours de l'année écoulée, le gouvernement a proclamé des règlements — je n'en connais pas la portée — sur les catégories de gens qui peuvent être amenés au pays ; chaque fois, la presse et quelques corps publics ont favorablement commenté ces mesures.

Mlle HAYWARD : Ma foi, sénateur Crerar, ces extensions ont été faites en matière d'immigration générale et il est compréhensible que si un règlement est promulgué pour élargir la politique générale d'immigration, ce ne peut être qu'en faveur de certains métiers et compétences dont nous pouvons recevoir en nombre plutôt considérable les exécutants. N'est-il pas possible de formuler une réglementation spéciale, non pas pour un nombre illimité, mais disons en rapport avec les seules personnes déplacées, et annonçant que nous sommes prêts à recevoir des personnes d'une catégorie spécialement agrandie ? Est-ce que ce ne serait pas le moyen d'arriver à une action très efficace ?

L'hon. M. CRERAR : Exactement. J'en conviens et si l'on procédait ainsi on se trouverait à satisfaire à la demande de l'Organisation internationale des réfugiés qui propose à chaque pays de faire sa part.

Mlle HAYWARD : C'est là réellement ce que nous désirons, une réglementation spéciale sans attendre que l'OIR nous en fasse la demande.

Le PRÉSIDENT : Mademoiselle Hayward, nous vous sommes très obligés.

L'hon. M. ROEBUCK : Avant que vous partiez, on parle d'élargir les groupes de parents admissibles. Vous observerez que, dans le rapport de notre Comité au Sénat lors de la dernière session, nous sommes allés jusqu'à inclure les amis car nous étions d'avis que le meilleur immigrant que nous puissions avoir est celui qui s'en vient trouver un Canadien déjà établi lequel assume la responsabilité de s'occuper du nouveau venu tant pour son entretien que pour lui faire connaître le mode canadien de vie. Notre Comité a fait plusieurs fois connaître ses vues sur ce point. Nous irons tout aussi loin que vous irez.

Mlle HAYWARD : Oui, j'ai vu cela dans le rapport et je m'en suis réjouie. Comme vous le voyez, on se trouvera à pourvoir ainsi au cas d'une proportion relativement faible des personnes déplacées. Nous estimons que cela doit être fait, mais ce n'est pas assez.

L'hon. M. ROEBUCK : Sans doute, nous n'avons pas d'objection à ce que l'on fasse venir les proches parents en premier lieu ; ce serait dans l'ordre ; mais nous espérons qu'à mesure que nous disposerons de la présente classification, le gouvernement agrandira ces classes au point que nous pourrons tout aussi bien accepter les amis. Mais notre grande difficulté dans le moment semble être d'obtenir une action gouvernementale au sujet des navires.

Le PRÉSIDENT : Merci encore une fois.

L'hon. M. ROEBUCK : M. Sandwell est le témoin suivant ; et puis nous aurons les maires d'Ottawa et de London qui feront une présentation au nom de l'Association des maires.

M. B. K. SANDWELL, LL.D., D.C.L., F.R.S.C. : Monsieur le président et messieurs, il n'est pas nécessaire que je prenne une bonne part de votre temps pour traiter d'un sujet sur lequel vous êtes très informés. Je me suis présenté, en effet, devant vous il y a un an. Les circonstances ont beaucoup évolué depuis mais je suis heureux de me trouver ici aujourd'hui parce que cela me permet de faire allusion à quelques-unes des choses que nous vous avons dites avant de paraître sur la scène. Il est vrai que nous nous présentons ici au nom de ceux qu'on appelle les personnes déplacées, mais je tiens à vous assurer que nous ne sommes pas ici pour essayer de produire un substitut à une politique immigrationniste à longue échéance. Nous comprenons très bien que le sujet à propos duquel nous vous harcelons a trait à la politique immédiate et ne se rapporte guère à ce que vous déciderez à propos de la politique à longue échéance en immigration ; mais il arrive que ce problème est urgent et qu'à son endroit, nous croyons devoir demander l'influence de votre Comité pour nous aider à obtenir des réalisations.

Puis-je assurer également qu'il existe aucun danger que vous vous compromettiez en faveur de pro-nazis ou de quislings en accomplissant quoi que ce soit à l'avantage des personnes déplacées. La définition des personnes déplacées est parfaitement claire. On n'a pas à se demander non plus s'il s'agit de personnes déplacées ou prétendues telles. Leur catégorie est clairement exposée dans ce document, la Constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés, et la définition des personnes déplacées comprend ce qui suit :

Personnes qui ne relèveront pas de la compétence de l'Organisation :

- (1) Les criminels de guerre, quislings et traîtres ;
- (2) Toutes autres personnes dont on peut prouver :
 - a) Qu'elles ont aidé l'ennemi à persécuter les populations civiles de pays qui sont membres de l'Organisation des Nations unies ; ou

- b) Qu'elles ont, depuis le début de la deuxième guerre mondiale, volontairement aidé les forces ennemies dans leurs opérations contre les Nations Unies.

Tous ces individus sont automatiquement exclus de la catégorie des personnes déplacées et dans tout ce que nous recommandons ils ne figurent en aucune façon. Nous demandons aussi votre assistance pour faciliter le transfert au pays des personnes déplacées sans égard à leur classement en matière d'occupation, c'est-à-dire sans essayer de faire des distinctions entre les ouvriers et cultivateurs d'une part et les professeurs d'autre part. Nous n'aimons pas plus ce genre de différenciation que nous aimons les distinctions en matière de religion et d'origine raciale. Ces malheureux nous intéressent parce qu'ils ont été déplacés hors de leurs foyers, qu'ils ne savent où aller et qu'ils désirent venir à nous, une des plus nouvelles nations du monde. On a mentionné au cours de la discussion le manque d'effort systématique en faveur de ces gens. Il est vrai que notre comité est presque la seule organisation dédiée dès le début à cette tâche ; mais j'aimerais à rappeler au Comité que presque tous les grands syndicats ouvriers ont voté une résolution précisément en faveur de la tâche pour laquelle nous vous demandons de nous aider.

Depuis que j'ai comparu devant vous, il s'est fait beaucoup de progrès dans presque toutes choses sauf l'attitude réceptive du Canada envers les personnes déplacées. Cette dernière n'a progressé, je pense, qu'au sujet de l'extension du degré de parenté permettant à une personne déplacée d'entrer au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK : Nous avons des agriculteurs et des travailleurs de la terre.

M. SANDWELL : Oui, évidemment. Ce que je veux énoncer, c'est que la situation est maintenant beaucoup plus claire qu'elle ne l'était quand j'ai comparu devant vous l'an dernier. Je me demande même si cette définition des personnes déplacées, si cet accord international au sujet de leur répartition, avaient été rédigés à cette date mais un autre développement survenu durant l'année est la connaissance des raisons pour lesquelles ces gens ne sont pas rapatriables. On a déjà mentionné ce point mais je voudrais le développer un peu. Ils ne sont pas rapatriables dans la grande majorité des cas parce qu'ils ne veulent pas retourner dans un pays qui se trouve placé sous une forme autoritaire de gouvernement. Ils veulent vivre sous une forme démocratique de gouvernement et c'est pour cette raison qu'ils tiennent à s'en venir au Canada, au Etats-Unis, dans l'une des républiques sud-américaines ou dans tout autre pays qui offre des perspectives raisonnables de maintien du régime démocratique. Je ne crois pas, monsieur le président, qu'il me soit nécessaire de prendre encore de votre temps.

L'hon. M. ROEBUCK : Monsieur le président, nous avons l'honneur d'avoir avec nous le maire Lewis d'Ottawa et le maire Wenige de London. Ils sont venus ici parce que nous avons prié l'Association des maires d'adresser ses représentations à notre Comité.

Le maire GEORGE A. WENIGE (*London, Ontario*) : Monsieur le président et messieurs, dans la ville de London, en janvier de cette année, un groupe de citoyens a soumis une résolution et le conseil municipal l'a votée et transmise aux grandes villes du Dominion. Cette initiative a été accueillie de diverses façons. Plusieurs villes ont répondu qu'elles agréaient la résolution tandis que de petites villes répliquaient qu'elles ne l'appuyaient pas. J'ai ici la résolution votée par le conseil municipal et avec votre permission je serai heureux d'en donner lecture. Je crois que les autres résolutions sont en la possession du maire Lewis de la ville d'Ottawa. Celle-ci est datée du 30 janvier 1947.

ATTENDU que le Dominion du Canada est pourvu d'énormes ressources naturelles et qu'il dispose de milliers de milles carrés de terres vacantes attendant d'être utilisées ;

Attendu que ce vaste territoire est vulnérable et exposé à des agressions et que la population actuelle ne suffit pas à fournir la protection voulue par ses propres moyens ;

Attendu que notre population étant d'environ douze millions d'âmes il est évident qu'un grand nombre de personnes pourraient être absorbées dans une politique d'immigration ordonnée et bien réglée et que c'est peut-être pour le Canada la dernière occasion de choisir librement les immigrants qui doivent majorer sa population ;

Attendu que dans les pays d'Europe il y a d'innombrables personnes désireuses d'émigrer au Canada et que l'on estime, sur la foi des meilleures preuves, que nombre de ces gens peuvent introduire et introduiraient au pays toute une richesse de traditions, d'ingéniosité, de compétence en mécanique et métiers semblables ainsi qu'un savoir appréciable dans les professions libérales et tous les secteurs de la vie commerciale et industrielle ;

Et attendu qu'il est jugé que par une telle immigration ordonnée des milliers de personnes pourraient être assimilées grâce aux bons offices de leurs amis et parents déjà domiciliés au Canada, sans imposer de charge additionnelle à notre capacité de logement et sans léser l'économie intérieure ; que cette immigration serait avantageuse pour le pays tout entier, surtout dans les domaines où il existe une forte demande de travailleurs additionnels ;

En conséquence, il est résolu que le présent conseil insiste auprès du gouvernement du Dominion sur l'opportunité d'appliquer immédiatement une politique d'immigration destinée à faciliter l'admission au Canada d'immigrants européens choisis en vue de porter remède aux conditions affligeantes du continent européen et, particulièrement, avec l'intention d'ajouter à la population du Canada, de façon ordonnée et bien réglée, un groupe de citoyens dont notre pays pourra compter recevoir les plus riches dividendes dans les arts, les sciences et toutes les phases de la vie du peuple canadien ;

Et que les grandes villes du Canada soient priées d'appuyer la présente résolution et d'exhorter le gouvernement du Dominion à prendre une action favorable dans ce sens.

Telle est la résolution votée par le conseil.

L'hon. M. CRERAR : Pouvez-vous nous dire, monsieur Wenige, quelles villes ont approuvé ce vœu ou combien l'ont agréé ?

M. WENICE : Je ne pourrais vous le dire d'emblée mais je pense à des villes comme Windsor et Chatham. Je me rappelle très bien ces villes.

Le PRÉSIDENT : St-Thomas ?

M. WENICE : Oui, St-Thomas, et les villes centrales, elles étaient toutes favorables à la résolution.

L'hon. M. ROEBUCK : Toronto ?

Le PRÉSIDENT : Ottawa ?

M. WENICE : Ottawa, non, mais Toronto a fait comme Kingston. Ce sont les principaux noms que j'ai à l'esprit.

L'hon. M. CRERAR : Et des villes comme Winnipeg ?

M. WENICE : Oui, la ville de Winnipeg et la ville de Calgary ainsi que d'autres municipalités de l'Ouest. Nous nous ferons un plaisir de faire parvenir à votre Comité une liste de toutes celles qui ont appuyé notre proposition.

L'hon. M. ROEBUCK : Faites cela, voulez-vous ? Nous aimerions avoir cette liste. Maintenant, auriez-vous quelque déclaration à faire, monsieur Wenige ?

M. WENICE : J'aimerais faire savoir que, prenant notre ville comme exemple, nous manquons de travailleurs manuels : mécaniciens, charpentiers, travailleurs de

l'acier et le reste. Je suis sûr que nous pourrions absorber un nombre important de travailleurs si nous pouvions nous les procurer.

Le PRÉSIDENT : Comment en êtes-vous pour la main-d'œuvre féminine dans vos hôpitaux et vos orphelinats ?

M. WENICE : Nous n'en avons pas assez. Nous manquons d'infirmières. Tous les jours, les hôpitaux sollicitent des travailleurs à temps partiel. Des femmes quittent leurs propres foyers et leurs enfants pour travailler quelques jours dans les hôpitaux et les aider à se tirer d'affaires. Elles le font par patriotisme. Naturellement, ce travail leur rapporte quelque argent mais nous avons certainement besoin d'aide dans les hôpitaux.

L'hon. M. ROEBUCK : Monsieur Wenige, je vois dans les statistiques présentées par Mlle Hayward et provenant de l'UNRRA qu'il se trouve dans les camps de personnes déplacées 5,569 charpentiers recevant les secours de l'UNRRA. Il y a aussi 1,808 briqueteurs et un grand nombre d'électriciens. Je suppose que vous construisez des maisons à London ?

M. WENICE : Oui et nous pourrions employer n'importe quel nombre de ces travailleurs.

L'hon. M. ROEBUCK : Il y a 3,467 électriciens. Il y a un grand nombre de peintres en bâtiments, exactement 1,169. Ce ne sont pas là des gens qui font de petites toiles mais des peintres pour l'intérieur et l'extérieur, des peintres d'enseignes, travaillant au pistolet.

Le PRÉSIDENT : Huit cent trente maçons sont inscrits.

L'hon. M. ROEBUCK : Oui, et il y a encore des travailleurs de l'acier, des plombiers, des tuyauteurs, des vitriers et ainsi de suite.

M. WENICE : Je pourrais vous annoncer, messieurs, que nous avons présentement à London quelque quatre cents maisons en construction. Je veux dire que nous avons posé les fondations et que nous avons réussi à obtenir un assez joli lot de matériaux en ces trois ou quatre derniers mois, surtout du bois d'œuvre. Cependant, nous n'avons pas les charpentiers voulus pour utiliser ce bois dans les maisons. Il en résulte que ces structures restent inachevées. Il est un cas où soixante-sept maisons sur soixante-quatorze sont inoccupées parce qu'elles sont incomplètes, incomplètes dans ce sens qu'elles ne sont pas encore habitables parce que les toitures ou les parquets n'ont pas été posés.

L'hon. M. ROEBUCK : Je vois que la liste présentée par Mlle Hayward comprend 199 infirmières. Vous avez déclaré avoir besoin de gardes-malades, n'est-ce pas ?

M. WENICE : Oui, nos hôpitaux en demandent tout le temps.

L'hon. M. ROEBUCK : Cette liste montre qu'il y a 343 employés d'hôpital ou garçons de salle. Il y a quelques sages-femmes et je suppose que vous pourriez utiliser leurs services.

M. WENICE : Cela est du ressort de l'infirmierie.

L'hon. M. ROEBUCK : Eh bien, elles sont inscrites séparément ici.

L'hon. M. BURCHILL : Je pourrais dire que cette liste montre qu'il y a 3,891 infirmières. Je crois que le sénateur Roebuck parlait des 199 infirmiers.

L'hon. M. ROEBUCK : Ah oui. J'étais à lire le nombre des infirmiers. Les infirmiers se chiffrent à 199 et les infirmières à 3,891. Or nos hôpitaux réclament à grands cris des infirmières.

M. WENICE : Oui, nous agrandissons nos hôpitaux, nous multiplions les lits et il n'y a pas assez d'infirmières. En plus de manquer d'infirmières, nous manquons aussi d'infirmiers.

L'hon. M. ROEBUCK : Je suppose que vous avez dans votre ville des gens qui ont des parents dans ces camps ?

M. WENICE : Oui, un nombre important.

L'hon. M. ROEBUCK : Ils seraient très heureux de prendre soin de leurs parents d'Europe à leur arrivée au Canada ?

M. WENIGE : Oui, et ils garantiraient leurs dépenses et entretien jusqu'à ce qu'ils se soient trouvés du travail. Je sais qu'ils se trouveraient éventuellement des emplois. Nous avons dans les districts ruraux de London nombre de fermiers qui ont des parents — des Ukrainiens, des Danois et des Suédois — et qui ne peuvent embaucher des hommes pour leurs travaux de ferme. Leurs parents viendraient ici et cela voudrait dire que non seulement leurs terres particulières seraient bien exploitées mais aussi les fermes en général. C'est la sorte de gens qu'il faut faire venir ici. Leurs parents d'ici ont bien réussi et il n'y a pas de raison pour qu'ils ne fassent pas de même.

L'hon. M. ROEBUCK : La liste révèle encore qu'il y a de nombreux cultivateurs, cheminots, etc.

L'hon. M. CAMPBELL : Monsieur Wenige, serait-il praticable de former une organisation municipale qui aiderait à faire venir une partie ou l'ensemble de ces gens dans le district de London ?

M. WENIGE : Voulez-vous dire des organisations locales qui financeraient cette entreprise ?

L'hon. M. CAMPBELL : Non, qui l'organiseraient. Je ne fais que penser tout haut mais ne serait-il pas possible de réunir un groupe représentatif qui serait prêt à faciliter la venue de parents tirés des camps de personnes déplacées ou d'autres sections de l'Europe, qui annoncerait ce projet à l'agglomération locale et qui présenterait alors un plan précis au Comité de l'immigration et le forcerait à agir pour que ce programme se réalise ?

M. WENIGE : Je ne crois pas que cela présenterait la moindre difficulté. Ces hommes et femmes d'origine étrangère sont arrivés en notre pays il y a nombre d'années et ils ont réussi à se tirer d'affaires. Lorsqu'ils sauront que leurs parents de là-bas ont besoin d'aide, ils s'organiseront sans hésiter et leur garantiront de l'assistance. Quand je dis qu'ils leur garantiront de l'aide, je songe que ces gens possèdent leurs maisons. Suivant mon expérience, et j'ai été maire de London pendant plusieurs années, j'ai constaté que lorsque ce type de gens s'établit dans une ville de cette importance, il tient à posséder son foyer. C'est pour eux la première chose essentielle ; il faut qu'ils soient propriétaires de leurs maisons. Leur garantie signifierait quelque chose ; ils prendraient soin des réfugiés. Je ne crois pas qu'il y ait la moindre difficulté à former à cette intention une organisation locale dans une municipalité.

L'hon. M. CAMPBELL : Monsieur Wenige, je n'ignore pas l'excellent travail que vous avez accompli en matière de logement dans votre ville et je pense qu'il faut de l'initiative inspiratrice dans les sociétés locales pour porter cette question à la connaissance du gouvernement et exiger une action immédiate en faveur des personnes déplacées.

M. WENIGE : A titre particulier, je n'hésiterais pas deux minutes à l'entreprendre, si c'est là l'avis de votre groupe lui-même.

L'hon. M. CAMPBELL : En tant que membre de ce Comité, j'aimerais à le suggérer comme essai. Je sais qu'il ne saurait être en de meilleures mains que les vôtres. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour attirer l'attention du public et du gouvernement sur ce sujet. Certaines recommandations contenues dans notre rapport de l'an dernier n'ont pas encore été complètement appliquées. Comme membre du Comité, j'aimerais beaucoup vous voir fonder une telle organisation dans votre collectivité.

M. WENIGE : Je serais très heureux de le faire si cela peut servir à aviver l'opinion publique en général mais la principale difficulté maintenant est que le temps presse. Nous ne pouvons remettre ce projet à l'an prochain ou l'année suivante.

Messieurs, si nous pouvions faire embarquer ces malheureux par le prochain bateau, nous devrions le faire. C'est ainsi que je me représente la situation.

L'hon. M. HUSHION : Monsieur Wenige, j'appartiens au Comité depuis quelques années et maintenant que la guerre est terminée depuis deux ans, je n'apprends rien de neuf sur la situation en Europe. Le sénateur Campbell suggère de former un autre comité. A mon avis, il y a trop de comités présentement. Mon humble opinion est que nous, membres du Comité et membres du gouvernement, devrions intervenir auprès des autorités et les inciter à prendre promptement une attitude catégorique. S'il faut que nous fassions venir des gens ici, mettons-nous à l'œuvre et accomplissons ce transfert, mais ne déplaçons pas la responsabilité d'un comité à l'autre. Si le gouvernement doit faire quelque chose, c'est maintenant le temps de l'accomplir. Nous ne devrions pas demander aux maires, aux échevins et au reste du peuple de faire quelque chose, mais nous devrions aller directement au gouvernement et obtenir comme réponse "oui" ou "non". Le gouvernement ressemble aux conseils municipaux du Canada, il lui faut beaucoup de temps pour réaliser quelque chose.

M. WENICE : La grande difficulté, c'est que les comités sont trop nombreux. S'il mourait quarante-neuf membres d'un comité de cinquante, il s'accomplirait quelque chose.

L'hon. M. HUSHION : Le comité est comme toutes les municipalités — j'en ai eu quelque expérience — il lui faut beaucoup de temps pour arriver à faire quelque chose. Nous avons entendu parler aujourd'hui de la situation en Europe. Mlle Hayward a fait un récit remarquable des conditions qu'elle a observées. Notre Comité a entendu, hier, les experts ferroviaires nous parler des différents types de sol et un lot d'autres insignifiances. Les compagnies de navigation assurent qu'elles ne peuvent se procurer de navires pour transporter ces immigrants ici. Personnellement, je n'en crois rien ; je crois que nous pourrions très facilement mettre des bateaux en route avant une semaine. Pour ce qui est du nombre de menuisiers et autres artisans que nous devrions recevoir, je ne suis pas sûr ; je ne suis pas d'avis qu'il faudrait ouvrir nos portes toutes grandes. Nous avons présentement à Montréal des familles qui ne trouvent pas à se loger comme vous en avez à London ; nous avons des gens qui ne peuvent aller à l'hôpital se faire soigner. Ma femme et ma fille travaillent dans des hôpitaux une journée ou deux par semaine à envelopper des pansements et autres besognes semblables. Mais il faut nous assurer que ces gens viendront ici. S'ils sont en aussi mauvaise passe qu'on le dit, ils ne peuvent être heureux dans ces camps. Mais sachons les faire venir ici.

L'hon. M. BURCHILL : Sénateur Hushion, vous rappelez-vous le témoin du nom de McKay qui nous a relaté la même chose que Mlle Hayward et qui nous a émus par ses paroles ? Nous avons dit alors : " Il nous faut faire quelque chose tout de suite ; il nous faut aller au premier ministre ". Nous avons dit que nous voulions que M. McKay se présentât chez le premier ministre et le ministre du Travail pour porter son histoire jusque devant le trône. N'était-ce pas notre idée ?

L'hon. M. CAMPBELL : Oui, j'ai proposé la résolution.

L'hon. M. BURCHILL : Notre Comité avait formé un comité élu comprenant le président, le sénateur Ræbuck et quelques autres, qui devait se mettre en communications avec le premier ministre et le ministre de l'Immigration en sorte que nous puissions simplifier les choses et parvenir droit au sommet. Cela se passait-il y a un couple de mois et qu'est-il arrivé ?

L'hon. M. ROEBUCK : Le premier ministre était absent ; quand il revint nous eûmes un ajournement. Vous avez là votre réponse.

L'hon. M. BURCHILL : Mon avis est que notre Comité ne paraît pas capable d'inciter le gouvernement à agir. Le sénateur Campbell a proposé un autre moyen ce matin, celui d'essayer de soulever l'opinion publique à l'extérieur.

L'hon. M. HUSHION : Le public est tout aussi au courant de la situation que nous ; tout le monde est au courant.

L'hon. M. CAMPBELL : Monsieur le président, j'aimerais préciser ma proposition. Comme le sénateur Burchill l'a dit j'ai déjà proposé qu'un comité soit formé pour être délégué auprès du premier ministre, pour le rencontrer avec les membres de l'opposition, M. Coldwell et M. Bracken, en présence de M. McKay. Ce monsieur a fait un exposé qui ressemble beaucoup à celui que nous avons entendu ce matin de la part de Mlle Hayward. Les circonstances ont mis le comité dans l'impossibilité de se réunir. Je ne sais pas quel succès il aura quand il exposera sa cause au premier ministre et aux chefs de l'opposition mais je suis parfaitement certain que, d'un bout du pays à l'autre, il y a des centaines de personnes apparentées à celles d'Europe et qui se demandent comme nous ce qu'elles devraient faire et pourraient faire pour amener leurs parents ici. Je suggérerais que nous formions des comités locaux pour aider à organiser ces personnes et leur donner la sorte de conseils et d'assistance qui leur permettrait de soumettre la question plus directement à l'attention du ministère de l'Immigration.

Tout avocat, où que ce soit en notre pays, est en butte quotidiennement à des problèmes qui surgissent dans son domaine mais il doit se trouver des centaines et milliers de personnes qui ne font pas l'effort de consulter quelqu'un. Nous avons entendu parler ce matin le maire de London et je connais assez bien ses aptitudes et son autorité dans des questions de ce genre. Je crois que ce serait un essai intéressant que de voir ce que l'on pourrait tirer des municipalités à cet égard. Je sais qu'il nous faut l'intervention du gouvernement dans ce problème et j'ai déjà suggéré au sénateur Rœbuck ce matin que notre Comité pourrait très bien rencontrer M. Howe qui est ministre intérimaire de l'Immigration ainsi que le ministre du Travail et voir quelles mesures on pourrait prendre. Si nous attendons la présentation de notre rapport, il sera trop tard ; le rapport sera versé dans les archives et l'on n'y accordera pas d'attention.

L'hon. M. HUSHION : Je n'approuve pas cette politique ; ce n'est qu'un délai de plus. Si ces enfants ont le droit de venir ici et qu'ils ont des parents au pays, c'est au gouvernement à voir qu'ils s'y rendent. Nous ne devrions pas courir d'un comité à l'autre et chercher à voir le premier ministre — il est humain et comprend la situation. Le ministère de l'Immigration ne se prononce pas. Je lui ai écrit quatorze lettres au cours des deux dernières semaines et j'obtiens à peine une réponse. Pourquoi demanderions-nous à des gens de l'extérieur de faire ce que nous devrions faire nous-mêmes ?

L'hon. M. CAMPBELL : Je ne propose pas que des gens de l'extérieur le fassent ; je suggère qu'un comité sénatorial accomplisse la besogne.

M. WENIGE : Toutes vos organisations réunies n'ont rien accompli en deux ans. C'est la réponse. Je crois avoir le droit de m'exprimer de cette façon.

Le PRÉSIDENT : Voilà pourquoi les villes et grandes villes seraient bien inspirées de se mettre à l'œuvre.

M. WENIGE : A condition que l'action prise par des comités urbains soit finalement observée par votre gouvernement s'il ne dort pas quand les rapports lui parviendront.

Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes très obligés, monsieur Wenige.

Puis-je maintenant appeler le maire Lewis, d'Ottawa ?

Le maire STANLEY LEWIS : Au nom de la Fédération canadienne des maires et municipalités, je désire remercier le Comité sénatorial de nous avoir invités à faire connaître nos vues.

Le 10 avril 1947, l'honorable sénateur A. W. Rœbuck, au nom du Comité sénatorial de l'Immigration, écrivait au maire Garnet Coulter, C.R., de Winnipeg, président de la Fédération canadienne des maires et municipalités, pour inviter la Fédération à exposer à son Comité l'opinion des municipalités sur l'immigration.

Le maire Coulter répondit au sénateur Rœbuck, pour accuser réception de son invitation et il ajouta :

Comme vous le comprendrez, l'exécutif de la Fédération se trouve entravé pour ce qui est de se prononcer sur une question de politique générale sans avoir au préalable consulté la Conférence générale annuelle qui se tiendra cette année du 8 au 11 juillet à Winnipeg. Conséquemment, tant que nous n'aurons pas défini à la prochaine conférence, notre attitude générale envers l'immigration il ne nous sera pas possible d'adresser au comité sénatorial les représentations officielles de la Fédération. Je présume que le Comité sénatorial n'aura pas le temps d'attendre la conférence de la Fédération.

Le maire Coulter a fait observer que le conseil municipal de London, Ontario, avait voté une ferme résolution proposant l'adoption immédiate d'une politique destinée à encourager l'immigration en provenance des Iles Britanniques et de l'Europe ; que cette résolution, en plus d'avoir connu une large diffusion dans l'électorat municipal de London, avait également été déléguée à la Fédération pour étude à sa prochaine conférence ; et qu'afin de connaître rapidement l'attitude générale des municipalités canadiennes envers la question de l'immigration, cette résolution serait immédiatement envoyée par la Fédération aux municipalités affiliées avec prière de faire connaître le plus tôt possible l'attitude de leur conseil sur ce sujet, la résolution de la ville de London restant la base de leurs études.

Conséquemment, on communiqua la résolution aux membres de la Fédération en les informant de l'invitation faite par le Comité sénatorial et en leur demandant de faire étudier le sujet par leurs conseils et d'aviser immédiatement la Fédération du résultat.

Voici le texte de cette résolution :

Attendu que le Dominion du Canada est pourvu d'énormes ressources naturelles et qu'il dispose de milliers de milles carrés de terres vacantes attendant d'être utilisées ;

Attendu que ce vaste territoire est vulnérable et exposé à des agressions et que la population actuelle ne suffit pas à fournir la protection voulue par ses propres moyens ;

Attendu que notre population étant d'environ douze millions d'âmes, il est évident qu'un grand nombre de personnes pourraient être absorbées dans une politique d'immigration ordonnée et bien réglée, et que c'est peut-être pour le Canada la dernière occasion de choisir librement les immigrants qui doivent renforcer sa population ;

Attendu que dans les pays d'Europe il y a d'innombrables personnes désireuses d'émigrer au Canada et que l'on estime, sur la foi des meilleures preuves, que nombre de ces gens peuvent introduire et introduiraient au pays toute une richesse de traditions, d'ingéniosité, de compétence en mécanique et métiers semblables ainsi qu'un savoir appréciable dans les professions libérales et tous les secteurs de la vie commerciale et industrielle ;

Et attendu qu'il est jugé que, par une telle immigration ordonnée, des milliers de personnes pourraient être assimilées grâce aux bons offices de leurs amis et parents déjà domiciliés au Canada, sans imposer de charge additionnelle à notre capacité de logement et sans léser l'économie intérieure ; que cette immigration serait avantageuse pour le pays tout entier, surtout dans les domaines où il existe une forte demande de travailleurs additionnels ;

En conséquence, il est résolu que le présent conseil insiste auprès du gouvernement du Dominion sur l'opportunité d'appliquer immédiatement une politique d'immigration destinée à faciliter l'admission au Canada d'immigrants européens choisis en vue de porter remède aux conditions affligeantes du continent européen et, particulièrement, avec l'intention d'ajouter à la population du Canada, de façon ordonnée et bien réglée,

un groupe de citoyens dont notre pays pourra compter recevoir les plus riches dividendes dans les arts, les sciences et toutes les phases de la vie du peuple canadien ;

Et que les grandes villes du Dominion soient priées d'appuyer la présente résolution et d'exhorter le gouvernement du Dominion à prendre une action favorable dans ce sens.

Des réponses à cette demande d'opinion arrivèrent de 96 municipalités dont les populations variaient entre 466 et 271,597. De ce nombre, 37 appuyaient la résolution telle quelle ; et 17 l'approuvaient avec certaines restrictions ou réserves. Deux seulement déclarèrent nettement qu'elles n'appuyaient pas le sujet de cette résolution ; deux rapportèrent que leurs conseils n'avaient rien à déclarer.

Quatorze municipalités firent savoir que la résolution avait été déposée aux archives et onze dirent qu'elles n'avaient pas pris de décisions ; deux estimaient que c'était là l'affaire du gouvernement fédéral sans plus ; l'une déféra la résolution à la conférence pour étude sans prendre position ; et une dizaine d'autres énoncèrent que la question avait été remise à plus tard pour plus ample considération ou que leurs conseils jugeaient n'avait pas assez de temps pour l'étudier convenablement avant d'exprimer une opinion.

Les tableaux suivants offrent peut-être quelque intérêt car ils indiquent la distribution et l'importance des municipalités qui ont approuvé la résolution, ont refusé de l'appuyer, l'ont versée aux archives, etc. :

MUNICIPALITES APPUYANT (EN TOUT OU EN PARTIE) LE PRINCIPE D'UNE POLITIQUE DESTINEE A ENCOURAGER L'IMMIGRATION

Groupe de population	C.-B.	Alta	Sask.	Man.	Ont.	P.Q.	N.-B.	N.-E.	Total
100,000 et plus	1				1	1			3
50,000 à 100,000			1					1	2
20,000 à 50,000	3		1		2	1	1		8
10,000 à 20,000		1		1	8			1	11
5,000 à 10,000	5		1		4	1			11
Moins de 5,000	7	4	3	1	4	2		2	23
Totaux	16	5	6	2	19	5	1	4	58

Tel qu'on le voit par le tableau ci-dessus, 58 municipalités sur les 98 qui ont répondu ont appuyé la résolution recommandant une politique d'immigration active, soit comme on l'a exprimé, soit avec des réserves et ou des recommandations.

La plus forte recommandation qui revenait était l'insistance sur l'immigration venant des Iles Britanniques et le rappel du principe de sélection dans toute entreprise d'immigration. L'une des municipalités favorables prescrivait de 'restreindre l'immigration à des personnes choisies de races britannique et scandinave qui seraient employées dans l'agriculture et les mines."

D'autres points fortement soulignés étaient la nécessité de trouver une solution efficace au problème actuel du logement et de garantir la stabilité de l'emploi pour la population du Canada avant de se lancer dans quelque programme d'immigration ; on montrait aussi comme il était désirable de choisir soigneusement les immigrants pour ce qui est de la santé, des qualités physiques et des antécédents pour assurer une prompt assimilation dans notre système démocratique. On faisait ressortir l'importance de conserver nos propres citoyens en donnant une solution adéquate aux problèmes qui entraînent l'émigration hors du Canada.

Des questions semblables ont été soulevées par un bon nombre des municipalités qui ont déclaré ne pas appuyer le principe de la résolution, et plusieurs de celles qui n'ont pas voulu appuyer ou rejeter la résolution ont fait ressortir la nécessité, à leur avis, de résoudre les problèmes de logement et d'emploi des Canadiens avant de se lancer dans un programme d'immigration.

Voici la répartition des réponses de municipalités qui n'ont pas appuyé la résolution l'ont déposée dans leurs archives ou n'ont pas exprimé d'opinion :

MUNICIPALITES QUI N'ONT PAS APPUYE LA RESOLUTION,
L'ONT DEPOSEE DANS LEURS ARCHIVES OU N'ONT PAS
VOULU SE PRONONCER A SON ENDROIT

Groupe de population	C.-B.	Alta	Sask.	Man.	Ont.	P.Q.	N.-B.	N.-E.	Total
100,000 et plus.....	1	3	4
50,000 à 100,000.....	..	2	1	1	..	4
20,000 à 50,000.....	1	..	10	5	..	2	18
10,000 à 20,000.....	..	1	1	..	5	7
5,000 à 10,000.....	1	1	..	1	3
Moins de 5,000.....	1	1	1	1	4
Totaux.....	2	3	2	2	19	7	1	4	40

La population des 58 municipalités appuyant, en tout ou en partie, ou avec des recommandations spéciales, tel qu'il est indiqué, la politique d'immigration exposée dans la résolution ci-haut mentionnée, se chiffre à 1,262,247.

La population des 40 municipalités qui s'opposent à cette politique ou refusent d'exprimer une opinion sur ce sujet se chiffre à 2,027,812.*

* De ce total, quatre cités ayant chacune une population de plus de 100,000 âmes forment un total de 1,145,713, ce qui laisse 37 municipalités de ce groupe avec une population totale de 282,099.

On a reçu des réponses de 39 p. 100 des municipalités à qui on a écrit. Parmi celles qui ont répondu 56.8 p. 100 approuvent l'adoption d'une politique positive destinée à encourager l'immigration en premier lieu de Britanniques, ensuite de Scandinaves avec un choix particulièrement soigné au sujet de la santé et des aptitudes physiques ainsi que des antécédents en vue de faciliter l'assimilation dans la vie canadienne.

Dans une proportion de 43.2 p. 100, des municipalités n'ont pas appuyé la résolution ou bien ont refusé d'exprimer une opinion pour diverses raisons dont l'une parmi celles qui sont exprimées est la situation, tant actuelle que potentielle, du logement et de l'emploi pour les Canadiens. D'autres jugeaient n'avoir pas assez de temps pour étudier une question aussi importante et ne se sentaient pas dès lors en mesure d'exprimer une opinion sur ce sujet.

Cette résolution sera soumise pour étude à la prochaine conférence de la Fédération qui aura lieu à Winnipeg du 8 au 11 juillet prochain et il sera peut-être alors possible d'obtenir une définition plus complète de l'attitude que prendra l'exécutif de la Fédération.

Entre temps, tel que l'a laissé entendre le président de la Fédération, le document actuel pourra servir au Comité sénatorial de l'immigration comme analyse raisonnablement précise de l'opinion municipale envers une politique d'immigration pour le Canada, en tant qu'on a pu le faire dans le peu de temps disponible et sans l'avantage d'une pleine discussion à la conférence.

Montréal, le 30 mai 1947.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MAIRES ET MUNICIPALITÉS
Hôtel Mont-Royal

L'hon. M. ROEBUCK : Monsieur le maire Lewis, je ne crois pas que cet exposé dise clairement combien de municipalités sont opposées à l'immigration. Il en est qui n'ont pas appuyé la résolution mais pour diverses raisons. Comptez-vous comme expressions d'opposition les déclarations de celles qui n'ont pas appuyé la résolution ?

M. LEWIS : Non, je ne crois pas que l'analyse ait été aussi détaillée que cela, sénateur Reebuck. Dans ma propre ville, par exemple, lorsque cette résolution fut inscrite à l'ordre du jour de la commission de contrôle, nous avons décidé, à tort ou

à raison, que cette question relevait du gouvernement du Dominion et que trop souvent les administrations municipales sont accusées, à tort ou à raison, de s'immiscer dans des affaires fédérales ou provinciales qui sont proprement du ressort de ces gouvernements respectifs. Je crois que notre position est solide à cet égard car trop souvent notre ordre du jour municipal est chargé de questions qui ne sont pas municipales. Je suis fermement convaincu que lorsqu'un gouvernement général est élu par le peuple de notre pays et que les conditions sont ce qu'elles sont en Europe et au Canada, c'est au gouvernement de procéder avec rapidité ou autrement dans la solution de ce problème.

L'hon. M. ROEBUCK : Mais ce serait une grave erreur que de vous placer dans la catégorie de ceux qui sont opposés à cette résolution parce que vous ne l'avez pas appuyée.

M. LEWIS : Je le crois. Mais, d'autre part, nous essayons d'établir un partage honnête, sénateur. Vous en conviendrez avec nous.

L'hon. M. ROEBUCK : Sans doute, mais je ne veux pas que nos délibérations créent quelque malentendu et que l'on croit que tous ceux qui n'ont pas agréé la résolution, votre commission comprise, doivent être placés dans le groupe des opposants de cette résolution. Ils ont tout simplement omis de communiquer leur opinion.

M. LEWIS : Parfaitement.

L'hon. M. BURCHILL : Nous étions à discuter avant votre arrivée le problème particulier des personnes déplacées lequel est à notre portée. Je ne sais pas si vous avez entendu Mlle Hayward ce matin mais elle est venue ici et elle nous a exposé le malheureux sort de ces groupes et notre responsabilité comme Canadiens. En qualité de sénateurs, nous discutons cette question depuis deux ans et nous n'arrivons à rien. A titre de Canadiens, ce matin, Mlle Hayward s'en est remise à nous, du point de vue humanitaire, pour que nous fassions quelque chose, que nous acceptions notre responsabilité comme nation, comme pays du monde. Quelle est votre opinion à titre de Canadien ?

M. LEWIS : En tant que Canadien, je crois que nous sommes en retard et que cette tâche aurait dû être accomplie depuis longtemps. Telle est mon opinion de Canadien. Je vois, à titre de Canadien, d'autres pays qui ouvrent leurs portes, et tout en obtenant beaucoup de publicité, font venir chez eux ces personnes déplacées ; et, sûrement, en nous rappelant nos garçons et filles dont les corps ont été laissés en Europe, nous avons droit d'aller plus loin et de faire venir ces gens dans notre pays. Quant à l'attitude des organisations ouvrières, car il faut se souvenir qu'en amenant ces personnes déplacées on aura un grand nombre de mécaniciens et travailleurs d'autres métiers, c'est à votre Comité de décider si le travail syndiqué se montrera favorable.

L'hon. M. ROEBUCK : Nous avons vu leurs représentants ici et ils ne sont pas opposés à l'immigration. Ils disent qu'ils sont opposés au recours à l'immigration comme moyen d'introduire au pays de la main-d'œuvre à bon marché dans le but d'abaisser le standard de vie.

M. LEWIS : J'en conviens.

L'hon. M. ROEBUCK : Et il n'y a pas un membre du Comité qui en disconvientrait.

Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes très obligés, monsieur Lewis.

L'hon. M. ROEBUCK : C'est le programme.

Le PRÉSIDENT : Je dois annoncer au Comité que la prochaine réunion, étant donné que nous désirons tous rencontrer le président des Etats-Unis, n'aura pas lieu ici mercredi prochain ; nous nous réunirons plutôt, jeudi prochain.

L'hon. M. BURCHILL : D'ici là, il s'agit de se mettre à l'œuvre au sujet de ce problème urgent. Allons-nous faire quelque chose ou allons nous laisser l'affaire en suspens pendant huit jours ?

Le PRÉSIDENT : Je crois que la sénatrice Wilson a fait quelque chose que j'aurais peut-être dû faire moi-même. J'ai été désigné à ce comité mais j'ai pensé que le premier ministre accepterait mieux des avis émanant d'une dame du comité et ainsi j'ai laissé la sénatrice Wilson se substituer à moi. Elle a écrit une lettre au premier ministre. Elle pourrait peut-être vous dire quel a été le résultat.

L'hon. Mme WILSON : J'ai reçu d'abord un message du bureau du premier ministre. Puis j'ai rencontré M. King et il m'a dit qu'il croyait que sa déclaration de la veille aurait pu servir de réponse, ajoutant : "N'êtes-vous pas satisfaite ?" Je répondis : "Je crains bien d'avoir travaillé trop longtemps sur ce problème pour être satisfaite." — "Eh bien, me dit-il, je suis très chargé. Je ne crois pas pouvoir recevoir une délégation présentement. Verriez-vous quelques-uns de mes collègues ?" Il suggéra M. Claxton. Je savais que M. Claxton avait toujours essayé de nous obliger dans le passé et je savais qu'il n'avait pas besoin d'être aiguillonné, mais je crains bien que l'affaire en soit restée là et je suppose qu'il ne nous reste plus qu'à adresser un autre appel au Cabinet en faveur d'une action plus rapide. Nous pourrions lui demander d'élargir la définition de parents de façon qu'elle englobe tous ces gens là. Je crois que nous l'avons déjà proposé, n'est-ce pas, sénateur Roebuck ?

L'hon. M. ROEBUCK : Nous l'avons sûrement fait et cela ne nous a pas menés très loin. Je voudrais que l'on commençât par faire admettre ceux qui entrent dans le classement actuel et qu'on élargisse ensuite ce classement.

L'hon. Mme WILSON : Mais nous avons fait entrer deux groupes, non pas trois. De cinquante à cent personnes. C'est pathétique. Mlle Hayward vous a probablement dit que lorsqu'elle a visité les camps, il y avait eu grande joie parce que les équipes canadiennes étaient arrivées ; mais il y avait très peu d'admissibles dans cette catégorie très limitée et c'est pour cela que le petit groupe est arrivé en premier lieu. On aurait pu en prendre davantage à ce moment, mais c'était là tous ceux que nos examinateurs avaient pu accepter en conformité avec l'arrêté ministériel. Depuis, ce dernier a vu sa portée agrandie mais pas encore assez pour satisfaire tout le monde.

L'hon. M. BURCHILL : M. Howe est ministre intérimaire de l'Immigration. N'y a-t-il pas moyen d'obtenir satisfaction par son entremise ? Il sait généralement obtenir des résultats.

L'hon. Mme WILSON : Je crois qu'avec M. Howe et son sous-ministre actuel nous pourrions peut-être réussir.

L'hon. M. BURCHILL : Chargeons un sous-comité de rencontrer M. Howe.

L'hon. M. CAMPBELL : Je crois que le même comité pourrait songer à pressentir M. Howe et probablement le ministre du Travail ; ce dernier pourrait nous être très utile.

L'hon. M. ROEBUCK : Je suis d'avis que c'est ce que nous devrions faire. Je ne crois pas qu'on ait raison de harceler le premier ministre. Notre tâche est d'arriver à disposer de navires et de voir à ce que les officiers d'immigration se mettent à la tâche et amènent ces gens ici. Nous avons plus besoin d'esprit d'entreprise que de politique.

L'hon. M. CRERAR : Il faut un peu plus que cela. Je ne sais pas combien de personnes sont admissibles ici d'après les présents arrêtés ministériels.

L'hon. Mme WILSON : J'estime que le sénateur Crerar peut parler avec plus d'autorité que moi sur cette question mais le ministère de l'Immigration a beaucoup de difficultés à retrouver le nombre d'individus qu'il voudrait avoir en Europe. M. Joliffe me dit que dans certains cas les parents n'ont pas donné la dernière adresse exacte. Ils expliquent : "Oh ! nous pensions que vous le sauriez !". Ce détail a entraîné des retards et l'on ne trouve pas toujours dans une zone donnée le nombre qu'on devrait atteindre.

L'hon. M. ROEBUCK : Le représentant du comité inter-gouvernemental est ici présent. Il pourrait peut-être nous en parler.

M. COLLEY : Je ne puis que répéter ce qu'a dit la sénatrice Wilson. Nous y travaillons avec autant de célérité que possible. Nous avons pris des arrangements pour faire venir ces gens par n'importe quel vapeur qui sera disponible, mais découvrir ces personnes est déjà toute une tâche. J'avais en mains l'autre jour une liste de nombreuses personnes qui ont été déclarées inadmissibles pour quelque raison. On peut se demander s'il est réellement possible de faire venir ces gens dans les circonstances actuelles. Pour arriver à trier ces cent cinquante personnes et pour atteindre l'autre groupe, il a fallu beaucoup de temps car on a dû probablement examiner deux ou trois fois plus de gens qu'il en fallait. Dans bien des cas, les adresses portées sur la formule 55 que nous avons envoyée outre-mer n'étaient pas les adresses actuelles.

L'hon. M. CRERAR : Avez-vous quelque idée du nombre de ces gens qui, parmi le million en question, pourraient être admis au Canada d'après l'arrêté ministériel actuel ?

M. COLLEY : A première vue, je dirais environ cinq mille.

L'hon. M. CRERAR : Voilà où je veux en venir. Si l'on peut faire venir cinq mille personnes, ce serait un geste très utile dans un cadre très limité, mais si nous voulons aborder le problème de la façon que Mlle Hayward a suggérée et qui je crois emporte l'assentiment de la grande majorité de notre Comité, alors il nous faut obtenir un changement prononcé dans la politique du gouvernement envers ce problème.

L'hon. M. HUSHION : Est-ce qu'un arrêté en conseil n'autoriserait pas l'admission de dix mille ou vingt mille personnes, si on le rédigeait de cette façon ?

L'hon. M. CRERAR : Non.

L'hon. M. HUSHION : Et au sujet de l'organisation dont ce monsieur parle, comment se fait-il qu'elle ne puisse trouver que cent cinquante admissibles après avoir séjourné longtemps en Europe ? Je crois qu'à moi seul je pourrais en trouver cent cinquante. Ce que je veux expliquer, c'est qu'on paraît chercher des défauts et des raisons et je crois qu'un arrêté en conseil pourrait être publié demain qui autoriserait dix ou vingt mille immigrants respectables et sains à venir au pays.

L'hon. M. CRERAR : Est-ce que l'honorable sénateur voudrait dire au Comité comment on s'y prend pour obtenir un arrêté en conseil ?

L'hon. M. HUSHION : Vous devriez le savoir.

L'hon. M. CRERAR : Cela revient à ce que je disais tout à l'heure. Si, grâce aux arrêtés ministériels actuels, nous pouvons faire venir, comme ce monsieur le dit, cinq mille personnes sur presque un million . . .

M. COLLEY : Je voulais dire cinq mille personnes sur la liste générale des personnes déplacées.

L'hon. M. BURCHILL : Combien y en avait-il sur cette liste ?

M. COLLEY : Je crois que c'était cinq mille neuf cents.

L'hon. M. BURCHILL : Environ 5 p. 100.

M. COLLEY : Cette liste comprend un grand nombre de gens qui sont classés actuellement comme étrangers ennemis et pour ce qui est du comité inter-gouvernemental, ils sont exclus. Un grand nombre de gens qui sont considérés comme d'origine allemande sont spécifiquement à éliminer. Ainsi il arrivera qu'approximativement les deux tiers de ceux qui sont sur la liste ne peuvent intéresser que l'organisation internationale des réfugiés ou le Comité inter-gouvernemental des réfugiés. Dans l'autre groupe, il y en a beaucoup qui n'ont pas de parents ici ; ils se comptent par milliers ; et si l'on avait une autorisation générale de faire venir ces gens et que le comité pourrait travailler à son escient quand il pourrait obtenir des navires, cela rendrait la tâche beaucoup plus facile pour tous ceux qui y sont intéressés.

L'hon. M. HUSHION : Ne croyez-vous pas que c'est votre tâche de découvrir des navires et de vous assurer de leurs services ?

M. COLLEY : C'est ce que nous essayons de faire.

L'hon. M. HUSHION : Eh bien, je l'ai dit au comité la semaine dernière et je le répète aujourd'hui : il y a des cargos Liberty dans le port de New-York et vous pourriez les nolisier. Si quelqu'un avait l'autorisation de confirmer la chose, il pourrait venir ici et vous dire que vous pouvez obtenir un navire pour faire ce voyage.

Le PRÉSIDENT : Sénateur Rœbuck, y a-t-il quelque chose d'autre ?

L'hon. Mme WILSON : Le comité inter-gouvernemental peut affréter un navire car des vaisseaux sont disponibles si nous élargissons les classés d'admissibles. On ne peut louer un navire pour transporter cinquante personnes. Il nous faudrait être en mesure d'en prendre un grand nombre.

L'hon. M. HUSHION : Je connais le cas d'une personne qui est la seule personne d'une famille canadienne. Tout ce que je sais, c'est que sa famille a été exterminée et qu'elle est la seule parente survivante en Europe. Elle a ici une sœur et des cousins qui sont prêts à la recevoir. Je n'ai pas encore écrit au sujet de ce cas mais je vais le faire aujourd'hui ou demain. Cette dame devrait pouvoir s'en venir ici. Elle n'a que trente-cinq ans. Son enfant et son mari ont été tués.

L'hon. M. CRERAR : Supposons que le sénateur Hushion écrive demain au ministère de l'Immigration . . .

L'hon. M. HUSHION : Je vais le faire.

L'hon. M. CRERAR : Donnez-leur les détails sur ce cas et l'on vous répondra tout probablement que cette personne n'est pas admissible suivant les règlements actuels.

L'hon. M. HUSHION : Ma foi, je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas admise.

L'hon. M. CRERAR : Cela se peut, mais on en revient à la question que j'ai mentionnée tantôt à savoir qu'il faut changer et élargir la politique gouvernementale.

L'hon. M. HUSHION : Est-ce que le Comité ne pourrait pas déclarer qu'il a suffisamment d'informations et qu'on devrait pouvoir mettre les mains sur cinq mille, ou un millier ou ce que peut être le chargement d'un navire ou celui de plusieurs bateaux, faisant plusieurs voyages, et permettre à cette foule d'entrer quand on aurait vérifié qui ils sont, quels parents ils ont ici et l'assurance qu'ils ne tomberont pas à la charge du public. Nous allons ajourner dans quelques semaines et il se pourrait que nous ne revenions pas ici avant l'an prochain.

L'hon. Mme WILSON : Nous ferions mieux d'attendre M. Howe.

L'hon. M. HUSHION : Serait-il correct de poser cette question à M. Howe qui n'est que ministre intérimaire ?

L'hon. Mme WILSON : Mais il devrait obtenir un arrêté en conseil qui agrandirait la portée des lois d'immigration.

L'hon. M. ROEBUCK : Et il peut l'obtenir.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres suggestions ?

L'hon. M. ROEBUCK : Je crois que la suggestion est que nous allions voir M. Howe. Tous ceux qui sont ici devraient venir.

Le PRÉSIDENT : Très bien ; fixez la date et l'endroit.

L'hon. M. ROEBUCK : Je le ferai.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il quelque autre point à discuter ? Sinon, nous ajournerons à jeudi le 12 juin.

APPENDICE "A"

TOTAL DES PERSONNES DEPLACEES ET DES REFUGIES EN ALLEMAGNE
ET EN AUTRICHE, EN MARS 1947

Nationalité	Autriche	Allemagne	Total
Allemands et Autrichiens.....	400		400
Polonais.....	10,900	239,600	260,500
Baltes.....	3,600	187,400	191,000
Yougoslaves.....	34,200	30,200	64,400
Juifs.....	33,900	167,900	201,800
Sans patrie.....	18,400	12,400	30,800
Les autres.....	30,100	178,500	208,600
Total.....	131,500	826,000	957,500

PERSONNES DEPLACEES SECOURUES PAR L'UNRRA, CLASSEES SELON
L'OCCUPATION ET LE SEXE (ETE DE 1946)

	Hommes	Femmes	Total
CONSTRUCTION ET ENTRETIEN			
Architectes.....	635	29	664
Briqueleurs.....	1,808	17	1,825
Charpentiers.....	5,569	49	5,618
Opérateurs de machines de construction.....	220	13	233
Préposés à l'entretien du chauffage central, installateurs, réparateurs.....	404	15	419
Dragueurs.....	68	Néant	68
Dessinateurs.....	588	172	760
Electriciens.....	3,467	48	3,515
Mécaniciens chauffeurs, opérateurs.....	340	15	355
Vitriers.....	371	14	385
Maçons.....	830	12	842
Préposés aux explosifs, bouteaux.....	83	6	89
Peintres d'intérieur, d'extérieur, d'enseignes, au pistolet.....	1,669	63	1,732
Plombiers et tuyauteurs.....	530	3	533
Equipeurs.....	152	2	154
Riveurs.....	95	10	105
Scieurs.....	399	6	405
Ouvriers de l'acier.....	442	132	574
Arpenteurs.....	464	10	474
Tous les autres.....	2,203	311	2,514
Total.....	20,337	927	21,264
AGRICULTURE—INDUSTRIE FORESTIERE, INDUSTRIE LAITIERE ET PREPARATION DES ALIMENTS			
Cultivateurs.....	53,707	23,724	77,431
Bûcherons.....	694	11	705
Piégeurs, chasseurs et pêcheurs.....	710	15	725
Meuniers.....	1,120	29	1,149
Tous les autres.....	5,716	4,467	10,183
Total.....	61,947	28,246	90,193

PERSONNES DEPLACÉES SECOURUES PAR L'UNRRA, CLASSEES SELON
L'OCCUPATION ET LE SEXE (ETE DE 1946)

	Hommes	Femmes	Total
ADMINISTRATION : BUREAU ET COMMERCE			
Comptables, vérificateurs et teneurs de livres.....	4,516	2,577	7,093
Hommes d'affaires : gérants, directeurs.....	4,514	744	5,258
Commis (travail général et classement des lettres).....	7,139	7,931	15,070
Vendeurs.....	4,956	3,630	8,586
Mécanographes.....	206	250	456
Chefs de bureau.....	816	208	1,024
Sténographes.....	56	256	312
Traducteurs et interprètes.....	341	678	1,019
Dactylographes.....	178	1,367	1,545
Tous les autres.....	996	690	1,686
Total.....	23,718	18,331	42,049
MINES, PRODUITS CHIMIQUES ET TRANSFORMATION			
Céramistes.....	202	106	308
Souffleurs de verre.....	264	77	341
Mineurs (manuels et machinistes).....	850	98	948
Ouvriers du pétrole.....	136	13	149
Pudblers et fournalistes.....	414	136	550
Carriers et tailleurs de pierre.....	245	33	278
Tous les autres.....	532	429	961
Total.....	2,643	892	3,535
SANTÉ ET HYGIÈNE			
Dentistes, techniciens et mécaniciens.....	567	642	1,209
Diététiciens.....	16	50	66
Employés d'hôpitaux et infirmiers.....	343	796	1,139
Sages-femmes.....	12	500	512
Infirmières diplômées, non diplômées.....	199	3,891	4,090
Optométristes.....	25	47	72
Ophtalmologistes.....	26	20	46
Pédiatres.....	59	88	147
Physiothérapeutes.....	127	109	236
Médecins et chirurgiens.....	1,348	439	1,787
Pharmaciens.....	407	571	978
Ingénieurs sanitaires et techniciens.....	117	50	167
Vétérinaires.....	369	30	399
Techniciens en rayons X.....	33	37	70
Tous les autres.....	391	573	964
Total.....	4,039	7,843	11,882

PERSONNES DEPLACEES SECOURUES PAR L'UNRRA, CLASSEES SELON
L'OCCUPATION ET LE SEXE (ETE DE 1946)

	Hommes	Femmes	Total
COMMUNICATIONS, TRANSPORTS ET RAVITAILLEMENT			
Mécaniciens d'aviation.....	496	26	522
Pilotes d'avions.....	220	7	227
Mécaniciens d'automobiles et de camions.....	4,489	45	4,534
Réparateurs de carrosseries d'automobile et de camion.....	1,788	37	1,825
Chauffeurs de camion et camionnette.....	10,377	178	10,555
Empaqueurs et emballeurs.....	215	80	295
Installateurs et réparateurs, téléphone et télégraphe.....	617	27	644
Poseurs de lignes.....	245	2	247
Radiotélégraphistes.....	211	6	217
Réparateurs de radios.....	696	25	721
Cheminots (mécaniciens, machinistes, aiguilleurs, serre- freins, conducteurs).....	2,797	89	2,886
Marins.....	969	16	985
Voituriers.....	222	9	231
Télégraphistes.....	208	168	376
Téléphonistes.....	219	536	755
Télétypographes.....	89	25	114
Réchapeurs de pneus.....	83	7	90
Magasiniers.....	765	115	880
Tous les autres.....	1,691	198	1,889
Total.....	26,397	1,596	27,993

PERSONNES DEPLACÉES SECOURUES PAR L'UNRRA, CLASSEES SELON
L'OCCUPATION ET LE SEXE (ETE DE 1946)

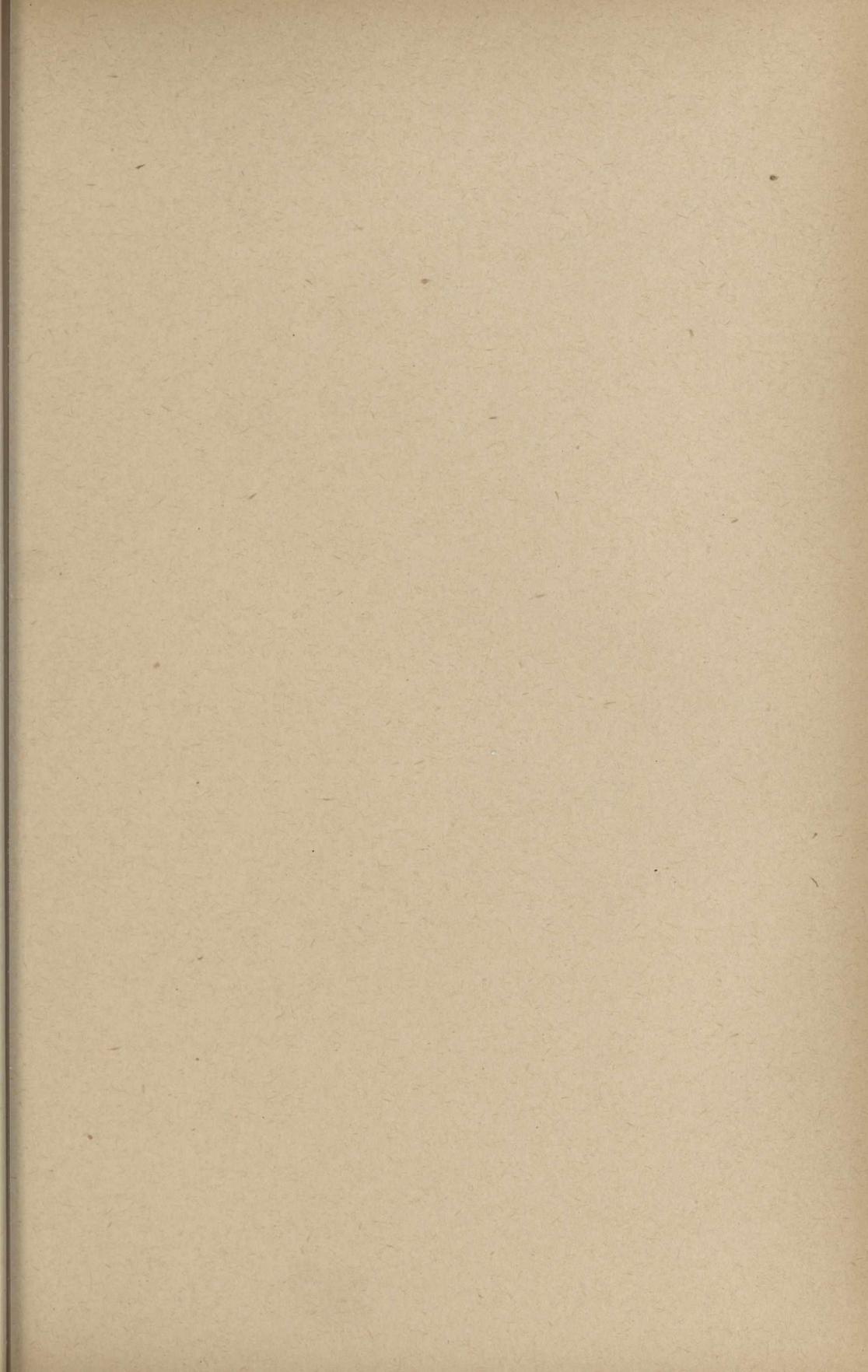
	Hommes	Femmes	Total
SERVICES SPECIAUX			
Boulangers	3,299	190	3,489
Barbiers et coiffeurs.....	1,980	929	2,909
Forgerons	1,982	18	2,000
Relieurs	274	85	359
Bouchers	3,587	82	3,669
Cuisiniers	1,247	2,442	3,689
Pompiers	178	32	210
Jardiniers	1,990	654	2,664
Ménagères et servantes	384	21,782	22,166
Bijoutiers	208	46	254
Aides - cuisiniers	388	2,479	2,867
Buandiers (machinistes et manuels).....	63	316	379
Linotypistes	168	40	208
Serruriers	8,342	68	8,410
Opticiens	85	10	95
Photographes	629	198	827
Accordeurs de pianos	37	6	43
Policiers et gardiens	2,070	33	2,103
Pressiers	189	43	232
Imprimeurs	480	77	557
Projectionnistes	231	23	254
Cordonniers et réparateurs ; selliers, bourreliers	9,057	539	9,596
Tailleurs et couturières	7,218	15,571	22,789
Entrepreneurs de pompes funèbres	49	10	59
Rembourseurs	361	40	401
Garçons de table.....	698	1,225	1,923
Horlogers.....	868	135	1,003
Tous les autres.....	4,323	5,050	9,373
Total.....	50,385	52,123	102,508

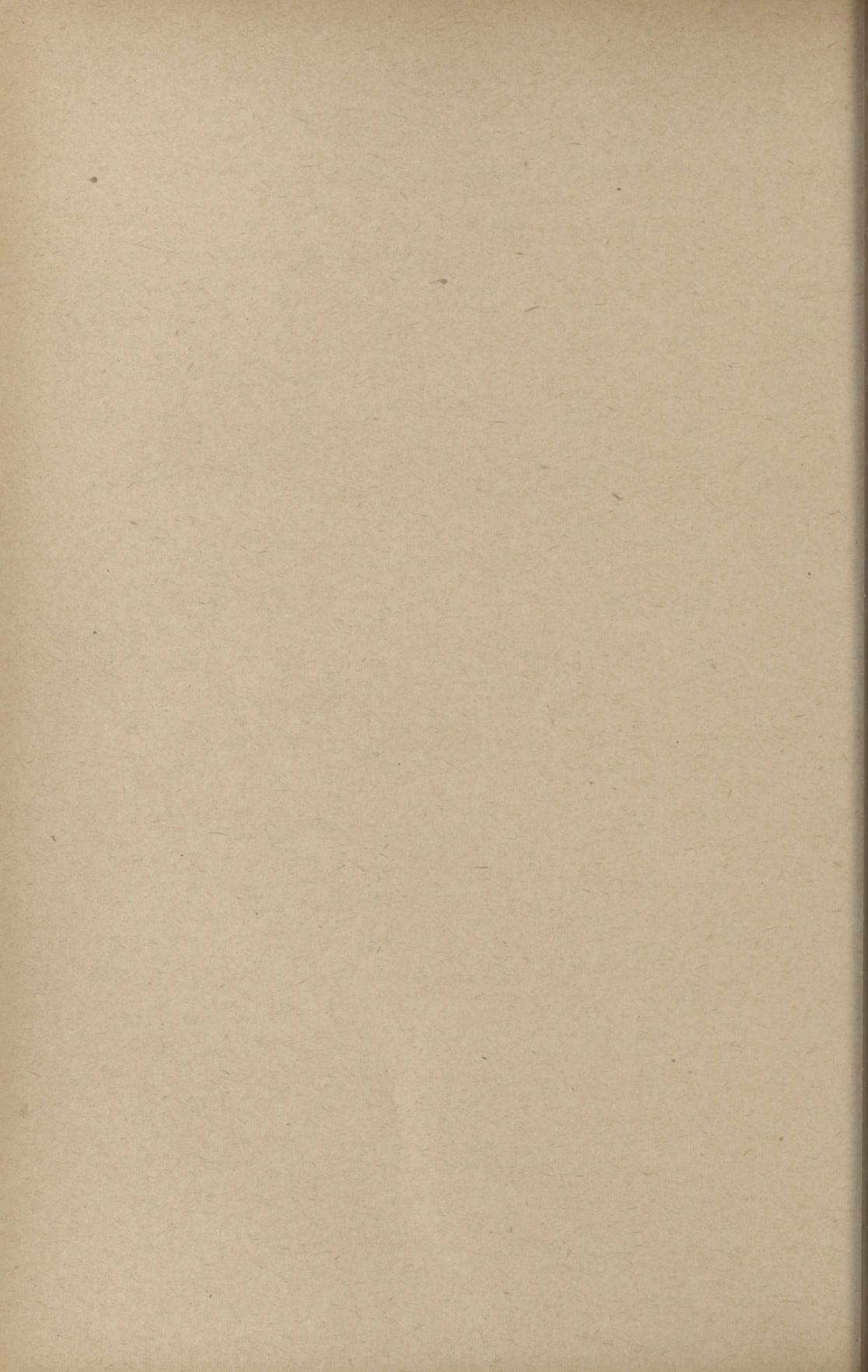
PERSONNES DEPLACEES SECOURUES PAR L'UNRRA, CLASSEES SELON
L'OCCUPATION ET LE SEXE (ETE DE 1946)

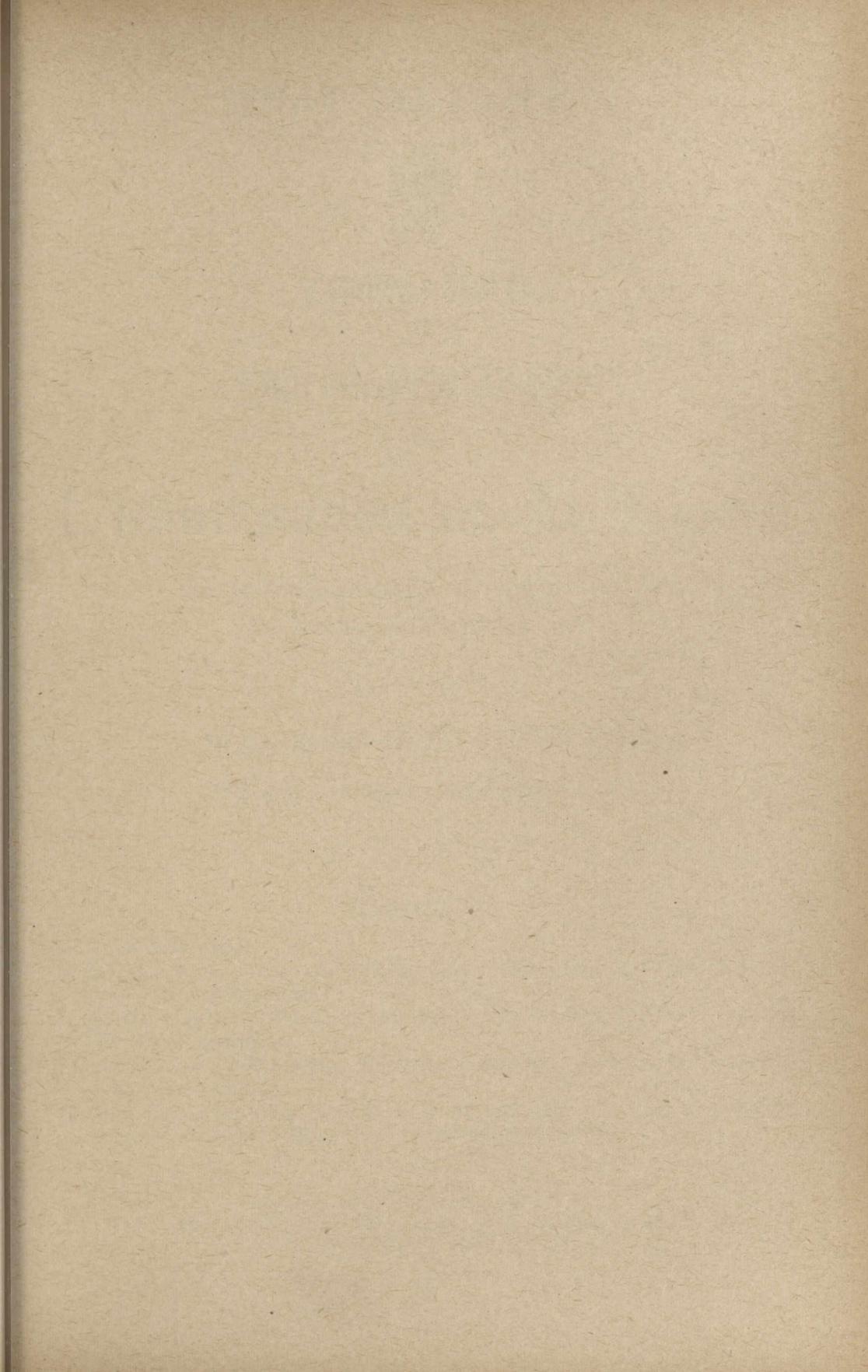
	Hommes	Femmes	Total
PROFESSIONS ET ARTS (AUTRES QUE SANTÉ ET HYGIÈNE)			
Agronomes.....	3,692	1,754	5,446
Artistes et sculpteurs.....	807	329	1,136
Instructeurs de culture physique.....	270	144	414
Ecclesiastiques.....	1,335	22	1,357
Chimistes.....	623	227	850
Puériculteurs.....	82	603	685
Ingénieurs civils.....	1,230	31	1,261
Ingénieurs - électriciens.....	640	45	685
Ingénieurs industriels.....	462	26	488
Ingénieurs-mécaniciens.....	828	15	843
Ingénieurs des mines.....	207	15	222
Divertisseurs, acteurs, chanteurs et danseurs.....	944	1,047	1,991
Avocats.....	1,466	147	1,613
Bibliothécaires.....	96	116	212
Musiciens.....	1,363	372	1,735
Moniteurs des loisirs.....	89	77	166
Auxiliaires sociaux.....	68	66	134
Instituteurs et professeurs.....	3,408	3,980	7,388
Professeurs d'arts et métiers.....	440	534	974
Instituteurs et professeurs techniques.....	372	335	707
Conseillers et orienteurs.....	33	10	43
Ecrivains, reporters, auteurs et publicistes.....	618	121	739
Tous les autres.....	2,336	1,119	3,455
Total.....	21,409	11,135	32,544
TRAVAILLEURS DES METAUX			
Plaqueurs.....	82	9	91
Fondeurs.....	330	18	348
Forgeurs.....	499	7	506
Recuiteurs.....	140	10	150
Opérateurs de machines.....	1,555	178	1,734
Machinistes.....	1,153	156	1,309
Artisans du métal.....	853	38	891
Ajusteurs de machines.....	225	7	232
Soudeurs.....	779	81	860
Outilsiers.....	287	14	301
Tous les autres.....	874	328	1,202
Total.....	6,778	846	7,624

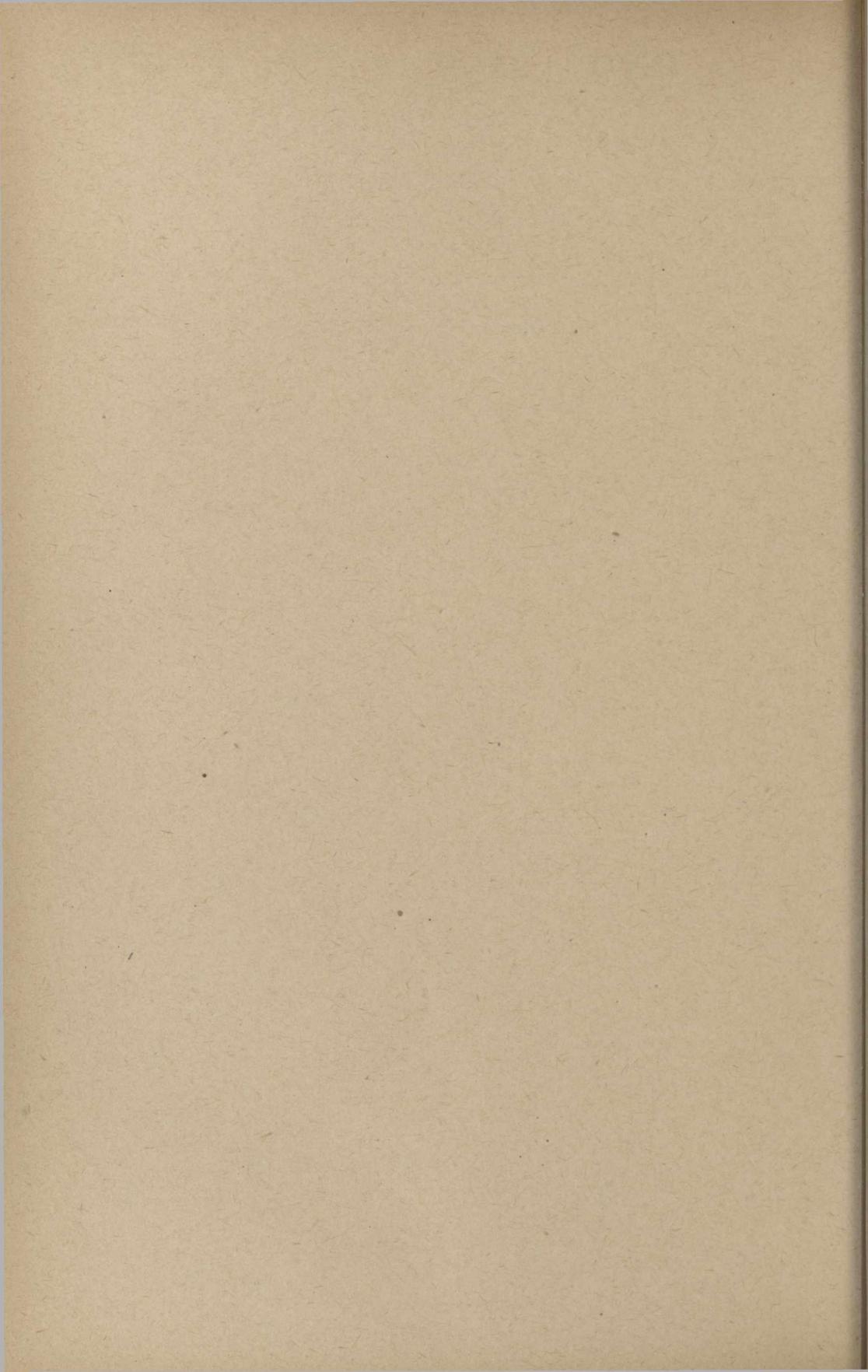
PERSONNES DEPLACÉES SECOURUES PAR L'UNRRA, CLASSEES SELON
L'OCCUPATION ET LE SEXE (ETE DE 1946)

	Hommes	Femmes	Total
INDUSTRIES DIVERSES DE TRANSFORMATION			
Confectionneurs machinistes.....	588	1,185	1,773
Tonneliers.....	150	11	161
Travailleurs du cuir.....	812	133	945
Ouvriers papetiers.....	177	86	261
Ouvriers du caoutchouc.....	126	80	206
Installateurs de centrales d'énergie.....	73	33	106
Ouvriers du textile.....	2,220	2,028	4,248
Menuisiers.....	3,004	115	3,119
Tous les autres.....	2,949	2,766	5,715
Total.....	10,097	6,437	16,534
GRAND TOTAL.....	227,750	128,376	356,126









SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'Immigration et du Travail

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n^o 11

SÉANCE DU JEUDI 12 JUIN 1947

Président : l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS :

- M. A. Hlynka, député.
- M. Jaroslaw William Arsenych, C.R., Winnipeg, (Manitoba), secrétaire du Comité des Ukrainiens canadiens.
- M. Eustace Wasylyshen, Winnipeg, (Manitoba), membre de l'exécutif du Comité des Ukrainiens canadiens.
- Le très révérend Basil Kushnir, Winnipeg, (Manitoba), président du Comité des Ukrainiens canadiens.
- M. Alex Skelton, directeur général de la Division des recherches économiques, ministère de la Reconstruction et des approvisionnements.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITE PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président : l'honorable JAMES MURDOCK, C. P.

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	McGeer,
Blais,	Dupuis,	Molloy,
Bouchard,	Euler,	Murdock,
Bourque,	Ferland,	Pirie,
Buchanan,	Haig,	Robertson,
Burchill,	Hardy,	Robinson,
Calder,	Horner,	Rœbuck,
Campbell,	Hushion,	Taylor,
Crerar,	Lesage,	Vaillancourt,
Daigle,	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Véniot,
David,	McDonald (<i>Shédiac</i>)	Wilson.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

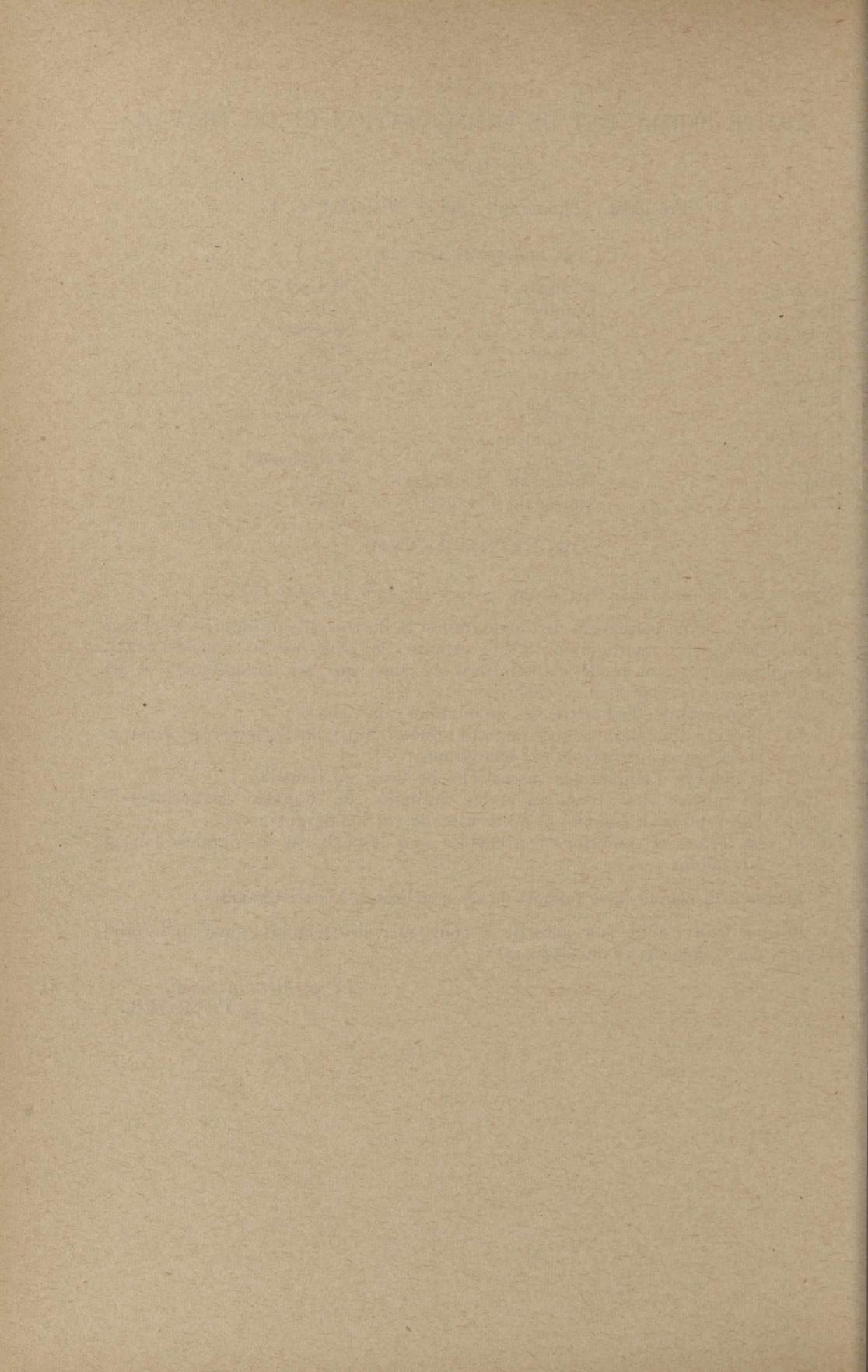
“ Que le comité permanent de l'immigration et du travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C. chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris :

- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada ;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants ;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada ;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants ; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis.

Et que ledit comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre ;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers. ”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.



PROCES-VERBAL

Le JEUDI 12 juin 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents : les honorables sénateurs Murdock (*président*), Buchanan, Burchill, Crerar, Euler, Horner, Hushion, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shédiac*), Molloy, Robinson, Taylor et Wilson. — 13.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

L'honorable sénatrice Wilson donne lecture d'un vœu du National Council of Jewish Women of Canada, recommandant au gouvernement canadien d'admettre au Canada un certain nombre des personnes déplacées européennes.

M. A. Hlynka, député, prend la parole pour présenter la délégation ukrainienne qui assiste aujourd'hui à la séance du Comité, et il relate sa récente visite dans les camps de réfugiés en Europe.

M. Jaroslaw William Arsenyeh, C.R., de Winnipeg (Manitoba), secrétaire du Comité des Ukrainiens canadiens, comparait et donne lecture d'un mémoire sur un projet d'immigration au Canada d'un certain nombre des réfugiés ukrainiens en Europe, ainsi que d'un historique de la population ukrainienne du Canada, le tout soumis au nom du Comité des Ukrainiens canadiens : il est ensuite interrogé.

M. Eustace Wasylyshen, de Winnipeg (Manitoba), membre de l'exécutif du Comité des Ukrainiens canadiens, parle de faire immigrer au Canada des Ukrainiens de la Bucovine.

Le très révérend Dr Basil Kushnir, de Winnipeg (Manitoba), président du Comité des Ukrainiens canadiens, appuie le projet de faire immigrer au Canada des réfugiés européens.

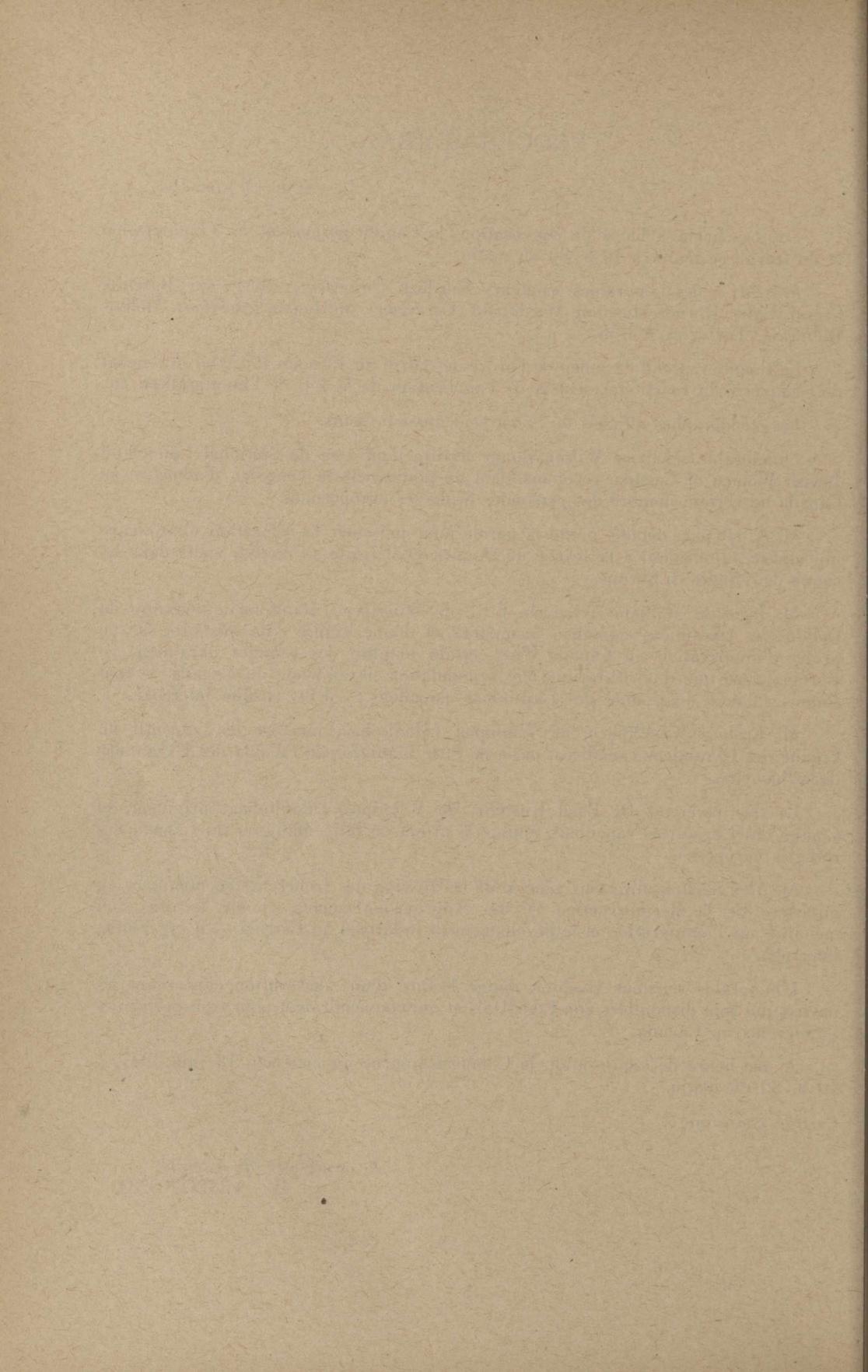
M. Alex Skelton, directeur général de la Division des recherches économiques au ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, donne lecture d'un mémoire sur l'immigration et le développement industriel au Canada : il est ensuite interrogé.

L'honorable sénateur Hushion donne lecture d'une déclaration concernant les navires qui sont disponibles aux Etats-Unis et qui conviendraient pour transporter des immigrants au Canada.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 18 juin 1947, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

Le JEUDI 12 juin 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'hon. M. Murdock.

Le PRÉSIDENT : En attendant l'arrivée de certains membres, permettez-moi de donner la parole à la sénatrice Wilson, qui désire verser quelques documents au compte rendu.

L'hon. Mme WILSON : Sénateur Murdock, j'ai reçu une lettre du National Council of Jewish Women me disant que cet organisme avait envoyé quelques résolutions au président du Comité de l'immigration. J'ai demandé au sénateur Murdock s'il aurait la bonté de me permettre de lire ces résolutions. J'ai travaillé avec le National Council of Jewish Women, et j'ai beaucoup de respect pour le travail que font ces dames. C'est la raison pour laquelle je voudrais présenter ces résolutions.

ATTENDU que le National Council of Jewish Women of Canada et ses treize filiales au Canada sont profondément émus par le sort tragique des déracinés en Europe et que, se rendant compte de l'impatience et du désespoir qui résultent inévitablement du retard qu'on met à rétablir ces personnes, ont observé avec satisfaction l'effort sincère que fait le gouvernement canadien pour étendre et rendre plus généreux ses règlements de l'immigration, et ont pris connaissance de la déclaration faite à ce sujet par l'honorable premier ministre à la Chambre des Communes le 1er mai dernier ;

Par conséquent, nous recommandons respectueusement au gouvernement canadien d'autoriser, par une disposition spéciale, l'admission de personnes déplacées en suivant une formule plus large et plus humanitaire que ne le sont normalement en général les règlements de l'immigration, et à ce sujet nous recommandons respectueusement en particulier :

a) Que, réserve faite de toutes les garanties et précautions nécessaires, les personnes domiciliées au Canada soient autorisées à faire venir au Canada toute personne déplacée à qui elles sont apparentées, peu importe le degré de parenté ; et

b) Que le gouvernement du Canada offre asile à un nombre raisonnable de ces personnes déplacées, avec leurs familles, choisies dans chacune des catégories de professions établies par l'UNRRA.

LUCILLE LORIE

(Mme Harold Lorie)

La même résolution a été présentée par treize filiales du National Council of Jewish Women of Canada à Winnipeg, Toronto, Ottawa, Québec, Régina, Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Fort-William, Hamilton, Welland et Montréal.

Le PRÉSIDENT : Devrons-nous les imprimer toutes ?

L'hon. Mme WILSON : C'est la même résolution présentée par chaque filiale, et il suffit par conséquent de les énumérer. La résolution est rédigée suivant les concessions préconisées par le *Canadian National Committee on Refugees*.

Le PRÉSIDENT : J'invite maintenant monsieur Hlynka à prendre la parole.

M. A. HLYNKA, député : Monsieur le président et honorables membres du Comité, j'avais, l'an dernier, le privilège de vous présenter la délégation des Ukrainiens du Canada qui présenta un mémoire le 29 mai 1946. J'ai de nouveau l'honneur de vous présenter une délégation du même comité, qui soumettra un autre mémoire aujourd'hui.

Je faisais observer l'an dernier que le Comité des Ukrainiens canadiens groupe six associations canadiennes dont les membres représentent environ 80 p. 100 des Canadiens d'origine ukrainienne. Les six associations représentées dans l'*Ukrainian Canadian Committee* sont :

1. l'*Ukrainian Canadian Veterans' Association*, qui fait partie de la Légion Canadienne et de la *British Empire Service League*.
2. La *Brotherhood of Ukrainian Catholics of Canada*.
3. L'*Ukrainian Self-Reliance League*.
4. l'*Ukrainian National Federation*.
5. Les *United Hetman Organizations*, et
6. La *League of Ukrainian Labour Organizations*.

Les membres de la délégation qui vous présentera un mémoire aujourd'hui sont : le très révérend Dr Basil Kushnir, que vous avez déjà rencontré. Le Dr Kushnir est chancelier du diocèse des Ukrainiens catholiques du Canada et il est président du Comité des Ukrainiens canadiens. Il est le chef de la délégation.

Le deuxième membre de la délégation est M. Eustace Wasylyshen, homme d'affaires de Winnipeg, qui est membre de l'exécutif du Comité des Ukrainiens canadiens. M. Wasylyshen fut, pendant quatorze ans, membre du département de l'immigration étrangère de la Cunard White Star à titre de représentant de l'Ouest du Canada.

Le troisième membre de la délégation est M. Jaroslaw William Arsenych, C.R., avocat de Winnipeg, qui pratique le droit à Winnipeg depuis trente ans. M. Arsenych est secrétaire du Comité des Ukrainiens canadiens et il présentera le mémoire..

Je n'ai pas eu le temps de lire le mémoire, car j'en ai reçu une copie hier soir seulement, mais il est assez long et il serait peut-être préférable de le faire imprimer comme appendice au compte rendu. M. Arsenych abordera quand même les points saillants du mémoire et en commentera les différentes parties. Si les honorables membres du Comité veulent poser des questions, ils pourront le faire pendant que M. Arsenych résumera le mémoire et aussi lorsqu'il aura terminé son exposé. Je sais que les membres de la délégation ne seront que trop heureux de répondre aux questions posées. S'il reste assez de temps, je suis certain que M. Wasylyshen et le très révérend Dr Kushnir seront heureux de dire quelques mots.

Avant de vous demander, monsieur le président, d'inviter M. Arsenych à présenter le mémoire, je voudrais ajouter un mot seulement pour dire jusqu'à quel point j'apprécie personnellement le travail du présent Comité. A mon avis, comme je l'ai dit à plusieurs reprises dans les différentes villes où j'ai parlé, le Comité sénatorial de l'immigration et du travail a fait peut-être plus que n'importe qui d'autre au Canada pour l'immigration. Je suis tout à fait d'accord avec ce que l'honorable sénateur Ræbuck disait le 26 mars dernier :

Le Comité a accompli un travail excellent lors de la dernière session, et il a exercé une influence considérable sur l'opinion publique ainsi que sur les décisions de l'administration, je crois. Depuis que le Comité a été institué, on a modifié les règlements à deux reprises et, à l'extérieur, il semble qu'une autre révision sera faite.

Et on a fait une autre révision. Je voudrais citer encore un passage à la page 7 du compte rendu du 26 mars, où l'honorable sénateur Burchill disait ce qui suit :

... mais il me semble que la publicité et un mouvement d'opinion publique sont les seuls moyens qui détermineront le gouvernement à agir. D'après les résultats que nous avons obtenus l'an dernier, il semble que le département ne tiendrait nullement compte des recommandations que nous pourrions soumettre ; et nous devons étudier s'il n'est pas à propos d'obtenir de la publicité et de nous assurer l'appui de l'opinion publique si nous désirons que le gouvernement fasse quelque chose.

L'honorable monsieur Ræbuck ajouta les paroles suivantes :

Si l'on veut bien se rappeler les rapports qu'ont publiés les journaux relativement au travail de ce comité, on constatera que ce que nous avons fait ici a grandement influencé l'opinion publique et je ne crois pas que le fruit de notre travail soit déjà perdu ; il en restera bien quelque chose.

Monsieur le président et messieurs du Comité, je voudrais appuyer personnellement cette déclaration et dire qu'à mon avis et à ma grande satisfaction votre Comité a fait un excellent travail. Pour ma part, je me suis servi des statistiques parues dans ceux de vos comptes rendus qui ont été publiés jusqu'ici, et elles sont très utiles. Peu de membres du Parlement ont le temps d'étudier chacune des questions avec lesquelles ils viennent en contact, à moins qu'elles ne leur soient présentées sous une forme concise dans une publication comme celle-ci. Personnellement, je suis très reconnaissant à votre Comité, monsieur le président, pour le travail qu'il a fait jusqu'ici, et je considère que, même si les règlements ont été adoucis quelque peu, ou amendés, il reste beaucoup à faire. Votre comité va sans doute continuer ses séances et je sais que vous augmenterez cette année le mérite de ce que vous avez fait dans le passé.

Monsieur le président, si vous voulez inviter M. Arsenych à présenter maintenant son mémoire . . . Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Avant d'inviter M. Arsenych, je devrais peut-être dire que le sénateur Ræbuck, comme vous pouvez l'avoir appris par la radio, a dû se rendre à New-York pour parler devant un comité dans cette ville sur la question juive et il ne peut pas être présent aujourd'hui.

M. J. W. ARSENYCH : Monsieur le président, honorables membres du Comité, comme notre ami, monsieur Hlynka, l'a déjà dit, le 29 mai 1936, le Comité des Ukrainiens canadiens présentait au Comité permanent de l'immigration et du travail du Sénat canadien un mémoire qui, tout en ayant un caractère général, était quand même assez approfondi et assez complet. (Voir fascicule no 2 des délibérations, séance du mercredi 29 mai 1946.)

Considérant que la question de l'immigration est et restera pendant plusieurs années d'une importance primordiale pour tous les Canadiens ; et que votre Comité continue ses travaux, recueille des faits et délibère sur ces faits en regard de cette question si importante de l'immigration, notre propre comité profite de cette nouvelle occasion pour compléter son mémoire précédent au moyen de faits additionnels, fondés surtout sur des statistiques prises dans le recensement fait dans tout le Dominion du Canada en 1941, et il invite votre Comité et ceux à qui incombe le devoir de formuler la politique d'immigration du Canada à tirer leurs propres conclusions de ces faits et statistiques.

Il n'est pas nécessaire d'épiloguer sur les faits suivants :

- a) Le Canada possède de vastes espaces et de grandes richesses en ressources naturelles.
- b) Nous occupons une position favorable dans les marchés du monde.
- c) Nous jouissons d'un degré de civilisation relativement élevé, d'une forme saine de gouvernement, d'institutions et de traditions stables, en commun avec les autres nations anglo-saxonnes.
- d) Enfin, ce qui n'est pas le moins important, notre population est unie.

A ce sujet, il est intéressant d'avoir un tableau complet de la population du Canada indiquant les origines ethniques.

Le recensement de 1941 établit la population du Canada à 11,506,655.

IMPORTANCE NUMERIQUE

Voici comment cette population se répartit, dans l'ordre de l'importance numérique avec les pourcentages par rapport à la population totale :

Importance numérique	Origine ethnique	Population	Pourcentage
1	Française.....	3,483,038	30.27
2	Anglaise.....	2,968,402	25.80
3	Ecossaise.....	1,403,974	12.20
4	Irlandaise.....	1,267,702	11.02
5	Allemande.....	464,682	4.02
6	Ukrainienne.....	305,929	2.66
7	Scandinave.....	244,603	2.13
8	Hollandaise.....	212,863	1.85
9	Juive.....	170,241	1.48
10	Polonaise.....	167,485	1.45
11	Indienne et esquimaude.....	125,521	1.09
12	Italienne.....	112,625	0.98
13	Russe.....	83,708	0.73
14	Hongroise.....	54,598	0.47
15	Tchèque et slovaque.....	42,912	0.37
16	Finlandaise.....	41,683	0.36
17	Autrichienne.....	37,715	0.33
18	Chinoise.....	34,627	0.30
19	Belge.....	29,711	0.26
20	Roumaine.....	24,689	0.21
21	Japonaise.....	23,149	0.20
	Autres races des îles britanniques.....	75,826	0.66
	Autres races européennes.....	50,482	0.44
	Autres races asiatiques.....	16,288	0.14
	Tous les autres.....	58,927	0.51
	Non spécifié.....	5,275	0.05
	Total.....	11,506,655	100.00

Il est évident que les Français ont la première place dans l'importance numérique, les Anglais ont la deuxième, les Ecossais la troisième, les Irlandais la quatrième, les Allemands la cinquième, et les Ukrainiens arrivent en sixième place avec un chiffre de 305,929 qui représente 2.66 p. 100 de toute la population canadienne. Si l'on groupe ensemble toutes les races des îles britanniques, elles ont la plus forte population, les Français viennent en deuxième place, les Allemands en troisième et les Ukrainiens occupent la quatrième place.

De toutes les races slaves au Canada, la race ukrainienne est numériquement la plus considérable. Leur population est plus grande aussi que les populations réunies des Autrichiens, Belges, Bulgares, Tchèques, Slovaques, Finlandais, Grecs, Hongrois, Islandais, Lithuaniens, Roumains et Yougoslaves. Elle est également plus grande que celle des Russes, Polonais et Danois mis ensemble.

Nous avons traversé deux guerres mondiales au cours des vingt-cinq dernières années et, pendant la dernière guerre, la force et l'union du Canada ont triomphé d'une épreuve extraordinairement rude.

Nos hommes et nos femmes, descendants de nations guerrières, ont vécu ensemble dans les cités, les villes et les villages canadiens sans que se produise un seul incident regrettable pendant que leurs fils et leurs filles luttèrent côte à côte dans les forces armées du Canada.

Nous pouvons en toute sécurité fonder nos plans pour l'avenir du Canada sur le fait solide que, bien que ses citoyens aient de nombreuses origines ethniques, nous

sommes unis par le fait même que nos citoyens, en venant ici de différents pays, cherchaient la liberté et l'égalité des chances de succès et cherchaient un refuge contre l'oppression, les distinctions injustes, la crainte et l'incertitude.

En considérant la question de l'immigration pour le Canada, il serait bon de commencer par faire le bilan de l'expérience que nous avons acquise dans le passé en donnant refuge en Canada à des immigrants de diverses origines ethniques.

C'est précisément à quoi nous voulions arriver et à quoi nous sommes arrivés en faisant une analyse approfondie des chiffres du Bureau fédéral de la statistique. Dans notre mémoire, nous nous occupons surtout des citoyens canadiens d'origine ukrainienne, et nous désirons donner un tableau véridique de la valeur et de l'importance de ce groupe comme partie constituante de notre grand dominion.

Nous nous servons exclusivement de chiffres puisés dans le recensement du Dominion du Canada en 1941. Ces statistiques suivent.

Voici quelle est la population ukrainienne, par province, en regard de la population totale de chaque province :

	Population canadienne totale	Population ukrainienne		
		Hommes	Femmes	Total
Ile-du-Prince-Edouard.....	95,047		2	2
Nouvelle-Ecosse.....	577,962	403	308	711
Nouveau-Brunswick.....	457,401	14	8	22
Québec.....	3,331,882	4,438	3,568	8,006
Ontario.....	3,767,655	26,766	21,392	48,158
Manitoba.....	729,744	46,862	42,900	89,762
Saskatchewan.....	895,992	42,159	37,618	79,777
Alberta.....	796,169	37,849	34,019	71,868
Colombie-Britannique.....	817,861	4,058	3,505	7,563
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	16,942	51	9	60
Canada.....	11,506,655	162,600	143,329	305,929

Dans une proportion de 78.9 p. 100, la population ukrainienne du Canada habite les trois provinces des Prairies, où la plupart de ceux qui ont des occupations lucratives se livrent à l'agriculture.

OCCUPATIONS

Il y a 113,921 Ukrainiens âgés de 14 ans et plus qui ont des occupations lucratives et ils se répartissent comme suit :

Genre d'occupation	Hommes	Femmes	Total
Agriculture.....	58,849	1,123	54,972
Pêche, chasse, piégeage.....	197	1	198
Industries forestières.....	1,520		1,520
Mines et carrières.....	2,904		2,904
Manufactures.....	11,048	2,100	13,143
Construction.....	3,298	5	3,303
Transports et communications.....	6,675	47	6,722
Commerce.....	3,508	955	4,463
Finance.....	104	5	109
Professions.....	1,478	905	2,383
Service public.....	192	10	202
Amusements.....	230	13	243
Services personnels.....	3,300	9,221	12,521
Clergé.....	1,051	745	1,796
Manœuvres (non dans l'agriculture, la pêche, les forêts ou les mines).....	9,042	206	9,248
Non spécifié.....	166	23	189
Toutes les occupations (services de la Défense exclus)....	98,562	15,359	113,921

De toute la population ukrainienne du Canada, 17.24 p. 100 sont donnés comme ayant des occupations lucratives, tandis que 36.47 p. 100 de la population entière du Canada sont donnés comme ayant des occupations lucratives.

L'hon. M. EULER : Ce sont les plus ardents travailleurs du pays, n'est-ce pas ?

M. ARSENYCH : Je n'en dirai pas tant. Ils ont la bonne fortune d'avoir un petit peu à faire ici et là.

L'hon. M. EULER : Je ne les critique pas.

M. ARSENYCH : Voici quelle est la répartition par province et par sexe :

	Hommes	Femmes	Total
Colombie-Britannique.....	2,755	542	3,297
Alberta.....	21,732	2,494	24,226
Saskatchewan.....	24,070	2,568	26,638
Manitoba.....	28,141	5,185	33,326
Ontario.....	18,603	3,863	22,466
Québec.....	3,011	695	3,706
Nouveau-Brunswick.....	9	1	10
Nouvelle-Ecosse.....	241	11	252
Total.....	98,562	15,359	113,921

Parmi les 192,008 Ukrainiens donnés comme n'ayant pas d'occupation lucrative, il y a 81,581 femmes de plus de quatorze ans et 93,469 enfants de quatorze ans ou moins. Il y a 16,228 hommes âgés de 55 ans ou plus et dont la plupart ne doivent pas avoir d'occupations lucratives. Sur le total de ceux donnés comme ayant des occupations lucratives, 73.90 p. 100 sont dans les trois provinces de la Prairie, où une forte proportion se livre à l'agriculture, et 19.72 p. 100 sont en Ontario, où une forte proportion travaille dans les manufactures, dans les services personnels et comme manœuvres.

Pêche, chasse et piégeage

Sur tous les Canadiens, un total de 51,450 hommes et femmes sont rangés dans cette catégorie, y compris 197 hommes et 1 femme d'origine ukrainienne, répartis comme suit :

Pêcheurs.....	123
Chasseurs, piégeurs, guides.....	75
Total.....	198

Il y en a plus dans le Manitoba sous ce titre que dans toutes les autres provinces réunies. La femme qui se livre à la pêche vit en Colombie-Britannique.

Industries forestières

Sur un total de 80,250 hommes et femmes de toutes les nationalités qui se rangent dans cette catégorie on trouve 1,520 hommes d'origine ukrainienne, répartis comme suit :

Propriétaires, gérants.....	8
Contremaîtres.....	8
Forestiers et transporteurs de bois.....	8
Bûcherons.....	1,496
Total.....	1,520

L'hon. M. BURCHILL : Excusez-moi. Qu'entendez-vous par "bûcherons" (lumbermen) ?

M. ARSENYCH : C'est-à-dire des hommes employés dans l'industrie du bois.

L'hon. M. BURCHILL : Employés dans l'industrie de la coupe du bois ?

M. ARSENYCH : Dans l'industrie de la coupe du bois.

Pour 52.4 p. 100, les Canadiens d'origine ukrainienne qui ont des emplois lucratifs dans cette industrie sont en Ontario, et 20.6 p. 100 sont en Colombie-Britannique.

Agriculture

A raison de 48.25 p. 100, les Ukrainiens donnés comme ayant des occupations lucratives s'adonnent à l'agriculture, et se répartissent ainsi :

Cultivateurs et éleveurs.....	32,809
Contremaîtres agricoles.....	50
Travailleurs agricoles.....	22,023
Total.....	54,972

Parmi les Ukrainiens donnés comme ayant des occupations lucratives, 48.25 p. 100 sont dans l'agriculture, et la même proportion pour toutes les nationalités au Canada est de 25.82 p. 100. Voici la répartition par province :

	Hommes	Femmes	Total
Colombie-Britannique.....	637	22	659
Alberta.....	16,027	299	16,326
Saskatchewan.....	18,760	364	19,124
Manitoba.....	16,168	353	16,521
Ontario.....	2,092	80	2,172
Québec.....	144	5	149
Nouveau-Brunswick.....	1	1
Nouvelle-Ecosse.....	20	20
Total.....	53,849	1,123	54,972

Parmi ceux qui ont des occupations lucratives dans l'agriculture, 94.58 p. 100 habitent les trois provinces de la Prairie, 59.84 p. 100 sont des cultivateurs ou des éleveurs et 40.15 p. 100 sont des travailleurs agricoles. Parmi les cultivateurs et les éleveurs, il y a 835 femmes, et parmi les travailleurs agricoles, il y a 288 femmes.

Mines et carrières

Il y a un total de 71,836 hommes et femmes, parmi tous les Canadiens, dans cette catégorie, y compris 2,904 hommes d'origine ukrainienne, répartis comme suit :

Propriétaires, gérants.....	10
Contremaîtres	18
Mangeuvres, mines et carrières.....	460
Mineurs et usiniers.....	2,381
Foreurs de puits de pétrole.....	2
Foreurs de carrière et de roc.....	33
Total.....	2,904

Parmi les Canadiens d'origine ukrainienne qui ont des occupations lucratives dans cette industrie, 73.2 p. 100 sont en Alberta et en Ontario ; 82 p. 100 sont des mineurs et des usiniers.

Manufactures

Seules les personnes qui ont des occupations dites de transformation, c'est-à-dire des occupations qui les affectent directement à un travail de fabrication ou de réparation, sont comprises dans ce groupe, peu importe si, à l'époque du recensement, elles étaient employées par des sociétés manufacturières ou par des mines, ou des entreprises de construction, de transport, etc.

13,148 Ukrainiens, formant 11.54 p. 100 de la population ukrainienne, sont donnés comme ayant des occupations lucratives dans l'industrie manufacturière et ils ont les occupations suivantes :

	Hommes	Femmes	Total
Propriétaires, gérants.....	121		121
Contremaîtres.....	103	9	112
Inspecteurs — produits chimiques.....	3		3
Inspecteurs et calibreurs — métaux.....	88	27	115
Inspecteurs, classeurs — bois.....	28	1	29
Boulangers.....	305	16	321
Forgerons.....	495		495
Blanchisseurs, teinturiers — textiles.....	21	1	22
Chauffeurs de chaudières.....	151		151
Chaudronniers, plaqueurs, riveteurs.....	281	30	311
Relieurs.....	5	8	13
Cordonniers.....	630	3	633
Bouchers et dépeceurs.....	461	9	470
Ebénistes et fabricants de meubles.....	82		82
Tonneliers.....	13		13
Couturiers, non dans des manufactures.....	1	114	115
Réparateurs d'appareils électriques.....	41		41
Graveurs et lithographes.....	15	1	16
Limeurs et rémouleurs.....	164	5	169
Ajusteurs et monteurs — métaux.....	265	23	288
Préposés aux fourneaux — métaux.....	296		291
Fourreurs.....	137	54	196
Trempeurs et recuiseurs.....	14		14
Bijoutiers et horlogers.....	53	3	56
Machinistes — métaux.....	525		525
Mécaniciens et réparateurs, autres.....	1,181	2	1,183
Meuniers — farine et grains.....	59		59
Modiste, non dans une manufacture.....		1	1
Réparateurs de métiers à tisser.....	1		1
Constructeurs de moulins.....	47		47
Mouleurs, noyauteurs, couleurs.....	465	7	472
Papetiers.....	34		34
Modeleurs.....	10	1	11
Photographes.....	35	3	38
Polisseurs — métaux.....	66	7	73
Préposés de centrales d'énergie.....	6		6
Imprimeurs.....	105	6	111
Lamineurs — non spécifiés ailleurs.....	30		30
Scieurs — bois.....	133		133
Tôliers et ferblantiers.....	217	2	219
Fileurs, tordeurs — textiles.....	27	39	66
Mécaniciens de machines fixes.....	319		319
Tailleurs et dresseurs de pierres.....	16		16
Tailleurs.....	330	38	368
Fabricants d'outils et de matrices.....	73		73
Tapissiers.....	67	3	70
Tisserands — textiles.....	13	18	31
Soudeurs, coupeurs au chalumeau.....	326	8	334
Tourneurs de bois, planeurs, etc.....	37	2	39
AUTRES OCCUPATIONS DANS LES MANUFACTURES :			
Produits chimiques.....	110	9	119
Vêtements et textiles.....	355	1,077	1,432
Denrées alimentaires.....	131	129	440
Produits de cuir.....	259	80	339
Liqueurs et breuvages.....	80	2	82
Produits métalliques.....	1,326	126	1,452
Produits minéraux non métalliques.....	95	11	106
Imprimeries et photographie.....	10	8	18
Produits de caoutchouc.....	74	40	114
Produits de tabac.....	7	69	76
Produits de bois et de papier.....	409	54	463
Autres produits.....	117	54	171
Total.....	11,048	2,100	13,148

Pour 73.9 p. 100, les hommes et femmes ci-dessus qui ont des occupations lucratives dans les manufactures sont en Manitoba et en Ontario ; 57.54 p. 100 d'entre eux sont des mécaniciens, réparateurs machinistes, forgerons, bouchers, dépeceurs, mouleurs, noyauteurs, couleurs, cordonniers, ou sont employés dans l'industrie des vêtements, les textiles, l'industrie alimentaire, la fabrication de produits de bois et de papier.

Construction

Cette catégorie comprend les personnes qui s'adonnent aux métiers de la construction, compte non tenu des industries qui les emploient.

Il y a un total de 202,848 hommes et femmes parmi tous les Canadiens qui ont des occupations lucratives dans la construction et, sur ce nombre, 3,303 sont d'origine ukrainienne et se répartissent ainsi :

Propriétaires, gérants.....	45
Contremaîtres.....	24
Inspecteurs.....	1
Maçons, brique et pierre.....	70
Charpentiers.....	2,014
Electriciens et poseurs de fils.....	105
Peintres, décorateurs, vitriers.....	560
Plâtres et latteurs.....	93
Plombiers et tuyauteurs.....	182
Travailleurs en charpente d'acier.....	41
Autres occupations de la construction.....	168
Total.....	<u>3,303</u>

Parmi les Canadiens d'origine ukrainienne qui ont des occupations lucratives dans la construction, 37.10 p. 100 sont en Manitoba et 33.09 p. 100 sont en Ontario. Parmi eux, il y a cinq femmes en Ontario qui appartiennent au groupe des " peintres, décorateurs, vitriers ". Pour 60.9 p. 100, ceux qui sont dans cette industrie sont charpentiers.

Transports et communications

Cette catégorie comprend les personnes qui ont des occupations relatives au transport, peu importe quelles sont les industries qui les emploient.

Il y a, dans cette industrie, 6,675 hommes et 47 femmes d'origine ukrainienne, répartis comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Propriétaires, gérants	58	1	59
Contremaîtres	78		78
Inspecteurs	13		13
Agents — billets, gares	9		9
Aviateurs (civils)	8		8
Préposés aux bagages et aux messageries	5		5
Serre-freins — chemins de fer	31		31
Conducteurs d'autobus	15		15
Capitaines, seconds, pilotes	5		5
Chauffeurs, conducteurs de taxi	98		98
Chefs de train — chemins de fer à vapeur	1		1
Livreurs et conducteurs, autres	1		1
Expéditeurs — trains	6		6
Ingénieurs à bords de navires	7		7
Chauffeurs et soutiers — navires	46		46
Préposés à l'entretien des fils, câbles	18		18
Eclusiers, bateliers	21		21
Chauffeurs de locomotive	60		60
Débardeurs	105		105
Messagers	143	1	144
Annonceurs à la radio	2		2
Mécaniciens de postes émetteurs	6		6
Marins — non spécifiés ailleurs	47		47
Cantonniers	3,902		3,902
Conducteurs—chemins de fer électriques	14		14
Aiguilleurs, signaleurs	85		85
Charretiers	319	1	320
Télégraphistes	11	1	12
Conducteurs de camion	1,373	4	1,377
Préposés de gares de triage—chemins de fer	92		92
Autres occupations de transport	54	1	55
Total	6,675	47	6,722

Au nombre de 5,279, les cantonniers et les conducteurs de camion forment 78.53 p. 100 de ceux qui sont dans les transports et les communications.

Commerce

Il y a un total de 3,508 hommes et 955 femmes d'origine ukrainienne dans cette catégorie, et ils se répartissent ainsi :

	Hommes	Femmes	Total
Propriétaires, gérants — détail	1,857	125	1,982
Propriétaires, gérants — gros	83		83
Surveillants et contremaîtres	12	3	15
Publicistes	4		4
Encanteurs et évaluateurs	2		2
Courtiers et agents, autres	11		11
Percepteurs — comptes	6		6
Représentants de commerce	73		73
Colporteurs	102		102
Inspecteurs, classeurs	59	46	105
Etalagistes	3	3	6
Camelots	17	1	18
Emballeurs	173	198	371
Acheteurs	219	2	221
Enquêteurs et démonstrateurs	47	5	52
Vendeurs dans les magasins	835	569	1,404
Autres occupations dans le commerce	5	3	8
Total	3,508	955	4,463

Pour 46.27 p. 100, ceux de cette catégorie sont propriétaires ou gérants dans le commerce de gros ou de détail, et 39.77 p. 100 sont des emballeurs et des vendeurs dans les magasins. Le Manitoba vient en tête par le nombre de personnes de cette catégorie d'occupations du commerce, et l'Ontario vient en seconde place.

Finance

Un total de 109 ont des occupations dans la finance, et se répartissent ainsi :

Propriétaires, gérants.....	8
Agents d'assurance.....	53
Courtiers en immeuble.....	46
Courtiers en valeurs mobilières.....	2
Total.....	109

Il y a cinq femmes dans le groupe des courtiers en immeubles ; une en Colombie-Canadienne, trois en Alberta et une en Manitoba.

Professions

Les professions comptent 1,478 hommes et 905 femmes d'origine ukrainienne, répartis comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Architectes.....	6		6
Artistes et professeurs d'arts.....	15	8	23
Ecrivains, éditeurs, journalistes.....	25	1	26
Chimistes et métallurgistes.....	46	3	49
Prêtres et ecclésiastiques.....	205		205
Dentistes.....	12		12
Dessinateurs.....	28		28
Ingénieurs civils.....	17		17
Ingénieurs mécaniciens.....	21		21
Ingénieurs miniers.....	14		14
Ingénieurs électriciens.....	20		20
Avocats et notaires.....	38		38
Bibliothécaires.....	2	2	4
Musiciens et professeurs de musique.....	100	16	116
Religieux et religieuses.....	25	53	78
Infirmiers diplômés.....	3	105	108
Étudiantes gardes-malades.....		126	126
Osthéopathes et chiropraticiens.....	2		2
Médecins et chirurgiens.....	57	2	59
Professeurs, principaux de collège.....	5		5
Autres religieux.....	7	8	15
Auxiliaires de la prévoyance sociale.....	2	10	12
Instituteurs.....	760	553	1,313
Chirurgiens vétérinaires.....	3		3
Autres professions.....	65	18	83
Total.....	1,478	905	2,383

Pour 81.41 p. 100, ceux qui sont dans les professions les exercent dans les trois provinces des Prairies et 55.09 p. 100 d'entre eux sont des instituteurs. L'Alberta est en tête par le nombre d'instituteurs avec 457, la Saskatchewan vient ensuite avec 425 et le Manitoba occupe la troisième place avec 357.

Le Manitoba est en tête de toutes les provinces par le nombre d'écrivains, d'éditeurs, journalistes, musiciens et professeurs de musique, avocats, notaires publics et sociologues. L'Ontario est en tête par le nombre d'artistes et professeurs d'arts, chimistes et métallurgistes, dentistes, dessinateurs et ingénieurs civils, ingénieurs

électriciens, ingénieurs mécaniciens et ingénieurs miniers. L'Alberta est en tête par le nombre d'ecclésiastiques, prêtres, religieux, religieuses, gardes-malades diplômées, médecins et chirurgiens.

L'hon. M. GERSHAW : Ces professionnels ont-ils tous été formés au Canada ?

M. ARSENYCH : Ils ont tous été formés au Canada. Ils ont tous grandi et fait leurs études au Canada.

Service public

Il y a 202 personnes d'origine ukrainienne qui ont des occupations lucratives dans cette catégorie, comme suit :

Fonctionnaires.....	56
Pompiers — service des incendies.....	9
Policiers et détectives.....	53
Maîtres de postes.....	36
Employés des postes et facteurs.....	32
Autres occupations publiques.....	16
Total.....	<u>202</u>

C'est au Manitoba qu'il y a le plus de pompiers, policiers, détectives, employés des postes et facteurs. La Saskatchewan vient en tête par le nombre des maîtres de postes et de fonctionnaires. Il y a 8 femmes parmi les maîtres de postes, et 2 parmi les fonctionnaires.

Services récréatifs

Un total de 243 personnes d'origine ukrainienne ont des occupations lucratives dans le domaine des amusements, comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Propriétaires, gérants.....	142		142
Acteurs, sportsmen.....	22	5	27
Préposés aux machines de projection, cinémas.....	20		20
Placiers.....	13	8	21
Autres occupations d'amusements.....	33		33
* Total.....	230	13	243

Les propriétaires et gérants forment 58.43 p. 100 de cette catégorie.

Services personnels

Il y a 3,300 hommes et 9,221 femmes d'origine ukrainienne qui rendent des services personnels dans les occupations suivantes :

	Hommes	Femmes	Total
Propriétaires, gérants — hôtels.....	105	10	115
Propriétaires, gérants — buanderies.....	11	5	16
Propriétaires, gérants — restaurants.....	160	42	202
Barbiers, coiffeurs.....	423	269	692
Cireurs de chaussures.....	19		19
Balayeurs et laveurs.....	139	62	201
Nettoyeurs et teinturiers.....	92	86	178
Cuisiniers.....	673	267	940
Domestiques, non mentionnés ailleurs.....	357	4,792	5,149
Garçons d'ascenseurs (ou filles).....	37	7	44
Gardiens et surveillants, non mentionnés ailleurs.....	194	1	195
Majordomes, stewards, matrones.....	25	1,076	1,101
Concierges et sacristains.....	252	18	270
Buandiers.....	76	392	468
Maîtres de pension.....	70	581	651
Infirmiers et infirmières, pratique privée.....	29	62	91
Garçons et filles de table.....	497	1,534	2,031
Entrepreneurs de pompes funèbres.....	4		4
Portefaix.....	110	1	111
Autres, services personnels.....	27	16	43
Total.....	3,300	9,221	12,521

Pour 57.34 p. 100, ceux qui rendent des services personnels sont des domestiques et des filles de table. Il y a 333 propriétaires ou gérants d'hôtels, de buanderies et de restaurants, le plus grand nombre étant en Ontario. L'Alberta est en tête par le nombre de gardes-malades qui font de la pratique privée.

Écritures

Il y a 1,796 hommes et femmes d'origine ukrainienne dans cette catégorie, comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Comptables et vérificateurs.....	43	4	47
Teneurs de livres et caissiers.....	90	115	205
Mécanographes.....	1	11	12
Commis de bureau.....	575	214	789
Commis d'expédition.....	320	18	338
Sténographes et dactylographes.....	22	383	405
Total.....	1,051	745	1,796

Pour 65.48 p. 100, les préposés aux écritures sont au Manitoba et en Ontario. Le Manitoba arrive en tête par le nombre des comptables et des vérificateurs, et l'Ontario par le nombre des teneurs de livres, caissiers, commis de bureau, commis d'expédition, sténographes et dactylographes. L'Alberta est en tête par le nombre des mécanographes.

Manœuvres

Vu que le mot "manœuvre" n'indique pas la sorte de travail que l'individu accomplit, on ne peut pas classer ces ouvriers d'après les occupations comme dans les tableaux précédents. Le fait de savoir dans quelle industrie ils sont employés ne révèle pas le genre de travail accompli, car un manœuvre dans une aciérie, par exemple, peut fort bien travailler à la construction, au transport, et ne pas être nécessairement affecté d'une manière directe à la production de l'acier. Il y a 9,248 Ukrainiens donnés comme journaliers et, sur ce nombre, 6,401 sont dans le Manitoba et en Ontario.

Principales occupations

Voici, dans l'ordre de l'importance numérique, les occupations auxquelles se livrent d'une façon lucrative plus de mille Ukrainiens :

Cultivateurs et éleveurs (agriculture).....	32,899
Travailleurs agricoles (agriculture).....	22,023
Manœuvres (non dans l'agriculture, la pêche, les forêts ou les mines)	9,248
Domestiques (non mentionnés ailleurs dans les services personnels).....	5,149
Cantonniers (transports et communications).....	3,902
Mineurs et usiniers (mines).....	2,381
Garçons et filles de table (services personnels).....	2,031
Charpentiers (construction).....	2,014
Propriétaires, gérants — détail (commerce).....	1,982
Bûcherons (industrie forestière).....	1,496
Employés à la fabrication de produits métalliques (manufactures)...	1,452
Employés dans l'industrie des vêtements et les textiles (manufactures)	1,432
Vendeurs dans les magasins (commerce).....	1,404
Conducteurs de camion (transports et communications).....	1,377
Instituteurs (professions).....	1,313
Mécaniciens et réparateurs (non mentionnés ailleurs dans manufactures)	1,183
Majordomes, stewards, matrones (services personnels).....	1,101
Total	92,387

Je voudrais attirer votre attention sur le paragraphe suivant.

Ceux qui sont énumérés ci-dessus forment 81.09 p. 100 des personnes qui ont des occupations lucratives. Parmi les Ukrainiens qui ont des occupations lucratives, 39.48 p. 100 "produisent les marchandises"; 10.52 p. 100 "manutentionnent les marchandises" ou sont dans les professions.

Je veux insister sur le fait que ce sont des producteurs et non des intermédiaires.

Propriétaires et gérants

Sur les 113,921 Canadiens d'origine ukrainienne qui ont des occupations lucratives, 35,690 ou 31.33 p. 100 sont des propriétaires ou des gérants, comme suit :

Genre d'occupation	Hommes	Femmes	Total
Agriculture.....	32,064	835	32,899
Industries forestières.....	8		8
Mines et carrières.....	10		10
Manufactures.....	121		121
Construction.....	45		45
Transports et communications.....	58	1	59
Commerce.....	1,940	125	2,065
Finance.....	8		8
Amusements.....	142		142
Services personnels.....	276	57	333
Total	34,672	1,018	35,690

Divisés entre l'agriculture et les autres genres d'occupations, les propriétaires et les gérants sont répartis de la manière suivante entre les diverses provinces :

	Agriculture	Autres	Total
Colombie-Britannique.....	333	64	397
Alberta.....	10,309	619	10,928
Saskatchewan.....	11,672	582	12,254
Manitoba.....	9,364	819	10,183
Ontario.....	1,134	534	1,668
Québec.....	75	163	238
Nouvelle-Ecosse.....	12	10	22
Total	32,899	2,791	35,690

La Saskatchewan est en tête par le nombre de propriétaires et de gérants ainsi que par le nombre de ceux qui sont dans l'agriculture et les amusements. Le Manitoba est en tête par le nombre de ceux qui sont dans les industries forstières, les manufactures, la construction, les transports, les communications et le commerce. L'Ontario est en tête par le nombre de ceux qui sont dans les services personnels. Le Québec est la seule province qui ait plus de propriétaires et de gérants dans d'autres domaines que celui de l'agriculture. Dans le Québec, il y en a plus dans les seuls commerces de détail et de gros que dans l'agriculture.

Citoyenneté

Parmi les Ukrainiens nés à l'étranger, 78,061 ont été naturalisés pendant les périodes suivantes :

	Hommes	Femmes	Total
Avant 1931.....	28,860	23,924	52,784
1931-1941.....	15,457	9,381	24,838
Non mentionné.....	222	217	439
Total.....	44,539	33,522	78,061

La proportion des Ukrainiens immigrés au Canada avant 1941 et naturalisés s'établit à 72.85 p. 100.

Parmi les Ukrainiens nés à l'étranger et non naturalisés, 28,069 ont donné les pays suivants comme leur pays d'allégeance :

	Hommes	Femmes	Total
Etats-Unis.....	143	119	262
Autriche.....	2,493	1,443	3,936
Tchécoslovaquie.....	238	230	468
Finlande.....	5	9	14
Allemagne.....	22	23	45
Hongrie.....	130	54	184
Italie.....	2	9	11
Pologne.....	9,683	6,793	16,476
Russie.....	3,095	1,486	4,581
Pays scandinaves.....	2	21	23
Chine.....		7	7
Autres et non mentionnés.....	1,325	737	2,062
Total.....	17,138	10,931	28,069

Dans une proportion de 27.15 p. 100, les Ukrainiens qui immigrèrent avant 1941 sont restés non naturalisés et 75 p. 100 d'entre eux ont nommé la Pologne comme étant leur pays d'allégeance ; 4,581 ont nommé la Russie et 3,936 ont nommé l'Autriche. Apparemment, l'arrivée de la plupart d'entre eux était relativement récente lors du recensement de 1941.

La citoyenneté des Ukrainiens établis au Canada s'exprime ainsi :

Sujets britanniques.....	277,832
Etrangers.....	28,069
Non mentionnés.....	28
Total.....	305,929

Dans l'ensemble de la population ukrainienne, 90.81 p. 100 sont des sujets britanniques et 9.19 p. 100 sont des étrangers ou d'autres qui n'ont pas spécifié leur état civil.

Le PRÉSIDENT : Depuis combien de temps ces étrangers sont-ils ici ?

M. ASENYCH : Il arriva un très petit groupe d'immigrants vers 1931, et je pense que ceux-là font partie de ce groupe.

M. A. HLYNKA, député : Me permettez-vous d'interrompre ici ? Ce sont là des statistiques de 1941. Depuis le changement apporté par la Loi de la citoyenneté, les personnes qui, par exemple, se livraient à l'agriculture et ne possédaient pas une connaissance suffisante de la langue anglaise ou française et ne pouvaient pas recevoir des certificats de naturalisation, ont maintenant droit à ce certificat même si elles n'ont pas une connaissance suffisante de l'anglais ou du français, pourvu qu'elles aient demeuré au Canada pendant vingt ans ou plus et se soient montrées bons citoyens :

M. ARSENYCH :

Langue officielle et langue maternelle

Il ne faut pas confondre les langues officielles avec les langues maternelles. Par langue maternelle, on entend la première langue apprise dans l'enfance si l'individu la comprend encore. La langue maternelle, étant utilisée au foyer, est naturelle pour une personne, même si elle est incapable de la parler à cause de son jeune âge, d'une infirmité ou pour une autre raison, tandis que la ou les langues officielles sont celles que la loi reconnaît comme d'usage général. Ainsi, les immigrants qui viennent d'un pays étranger apportent avec eux leurs langues maternelles et continuent de s'en servir dans leurs maisons, mais ces langues n'ont aucun rapport avec les langues officielles de leur pays d'adoption.

Voici combien d'Ukrainiens parlent seulement une, parlent les deux ou ne parlent aucune des langues officielles du Canada :

Langue parlée	Hommes	Femmes	Total
Anglais seulement.....	152,418	127,792	280,210
Français seulement.....	95	94	189
Anglais et français.....	2,432	1,725	4,157
Ni l'anglais ni le français.....	7,655	13,718	21,373
Total.....	162,600	142,329	305,929

Pour 91.27 p. 100, la population ukrainienne se sert de l'anglais comme langue officielle ; 6.98 p. 100 ne pouvaient parler ni l'anglais ni le français en 1941, contre 20.02 p. 100 en 1931.

Ages

Voici comment la population ukrainienne se répartit entre les différents groupes d'âges, de cinq années en cinq années :

Ages	Hommes	Femmes	Total
0-4	14,366	14,082	28,448
5-9	15,750	15,659	31,409
10-14	16,964	16,648	33,612
15-19	17,396	17,835	35,231
20-24	15,672	16,327	31,999
25-29	14,396	13,986	28,382
30-34	10,876	10,712	21,588
35-39	12,123	10,045	22,168
40-44	9,989	6,764	16,753
45-49	10,364	6,428	16,792
50-54	8,476	4,922	13,398
55-59	6,459	3,387	9,846
60-64	4,038	2,264	6,302
65-69	2,782	1,907	4,689
70-74	1,478	1,194	2,672
75-79	863	685	1,548
80-84	409	327	736
85-89	152	127	279
90-94	32	26	58
95 et plus	15	4	19
Total	162,600	143,329	305,929

La proportion des Ukrainiens âgés de 14 ou moins est de 30.55 p. 100 ; 12.93 p. 100 sont âgés de 50 ans ou plus, et 56.52 p. 100 sont entre les âges de 15 et 49 ans. Le groupe de 15 à 19 ans, qui est le plus considérable, forme 11.51 p. 100 de la population. Il y a plus d'hommes que de femmes dans tous les groupes, excepté entre les âges de 15 et 24 ans. Le Manitoba a plus de tous les autres groupes d'âges que n'importe quelle autre province : 42.12 p. 100 de ceux qui ont 30 ans ou plus sont en Manitoba.

Education

Voici, divisés par cinq ans, comment se répartissent les enfants de moins de 15 ans :

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
0-4	14,366	14,082	28,448
5-9	15,750	15,659	31,409
10-14	16,964	16,648	33,612
Total	47,080	46,339	93,469

Voici comment se divise la population entre ceux qui fréquentent l'école et ceux qui ne la fréquentent pas :

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
A l'école	33,150	32,407	65,557
Non à l'école	129,450	110,922	240,372
Total	162,600	143,329	305,929

La plupart des enfants donnés comme fréquentant l'école sont entre les âges de 5 et 14 ans. Il y a 65,021 enfants dans ce groupe d'âges, contre 65,557 donnés comme fréquentant l'école.

Voici comment la population se classe d'après le nombre d'années d'études :

Années d'études	Sexe		Total
	masculin	féminin	
0- 4	74,771	70,949	145,720
5- 8	66,644	54,200	120,844
9-12	18,229	16,667	34,896
13 ou plus	2,543	1,268	3,811
Non mentionnés	413	245	658
Total	162,600	143,329	305,920

Pour 41.06 p. 100, ceux qui ont moins de 5 ans d'études sont des enfants de moins de 10 ans ; 39.5 p. 100 de la population ont 5 à 8 ans d'études et 12.65 p. 100 ont fait des études secondaires ou supérieures.

Population urbaine et rurale

Voici comment la population ukrainienne rurale et urbaine se compare avec l'ensemble de la population du Canada :

Colombie-Britannique :

	Ukrainienne		Colombie-Britannique	
	population	Pourcentage	population	Pourcentage
Urbaine	3,177	42.01	443,394	54.21
Rurale	4,386	57.99	374,467	45.79
Total	7,563	100.00	817,861	100.00

Alberta :

	Ukrainienne		Alberta	
	Population	Pourcentage	Population	Pourcentage
Urbaine	13,398	18.64	306,586	38.51
Rurale	58,470	81.36	489,583	61.49
Total	71,868	100.00	796,169	100.00

Saskatchewan :

	Ukrainienne		Saskatchewan	
	Population	Pourcentage	Population	Pourcentage
Urbaine	14,751	18.49	295,146	32.94
Rurale	65,026	81.51	600,846	67.06
Total	79,777	100.00	895,992	100.00

Manitoba :

	Ukrainienne		Manitoba	
	Population	Pourcentage	Population	Pourcentage
Urbaine	30,925	34.45	321,873	44.11
Rurale	58,837	65.55	407,871	55.89
Total	89,762	100.00	729,744	100.00

Ontario :

	Ukrainienne		Ontario	
	Pourcentage	Population	Population	Pourcentage
Urbaine	33,635	69.84	2,338,633	61.74
Rurale	14,523	30.16	1,449,022	38.26
Total	48,158	100.00	3,787,655	100.00

Québec :

	Ukrainienne		Québec	
	Population	Pourcentage	Population	Pourcentage
Urbaine	7,481	93.44	2,109,684	63.32
Rurale	525	6.56	1,222,198	36.68
Total	8,006	100.00	3,331,882	100.00

Provinces maritimes

Il y a 735 Ukrainiens dans les provinces maritimes, 2 dans l'Île-du-Prince-Édouard, 711 en Nouvelle-Écosse et 22 dans le Nouveau-Brunswick, et ils sont à peu près également distribués entre les occupations suivantes :

Agriculture	Produits chimiques
Mines	Construction
Pêche	Transports
Industrie forestière	Commerce
Manufactures	

Au Canada, on trouve des éléments de protection qui n'existent dans aucun état totalitaire : vie de famille, bon voisinage et respect de la vie humaine.

C'est pour ces raisons et à cause des qualités inhérentes de notre race que les Canadiens d'origine ukrainienne ont pu, au cours des cinquante dernières années, s'assimiler parfaitement à la population canadienne.

Bien qu'ils ne forment que 2.66 p. 100 de l'entière population canadienne, leur participation à la vie industrielle du Canada, particulièrement dans les industries de base et à l'effort de guerre, est beaucoup plus grande que leur importance numérique par rapport aux autres races.

Les Canadiens d'origine ukrainienne ont participé à l'expédition de Hong-Kong dans une proportion de plus de dix pour cent, et leur pourcentage dans la descente de Dieppe et dans l'invasion de la Normandie était plus fort que leur proportion numérique par rapport à la population du Canada. Il en est de même de notre présence en général dans les forces armées du Canada.

Ce fut pendant la brève période de l'effort de guerre du Canada que les Canadiens de toutes les origines ethniques sentirent soudain s'élever leur conception de la citoyenneté, et que leurs yeux se portèrent au delà du petit cercle des intérêts personnels et même familiaux pour contempler la vie nationale dans toute son étendue et toute sa splendeur.

L'hon. M. EULER : Me permettra-t-on de poser une question, monsieur le président ? Je ne désire pas interrompre le témoin, mais en parlant de ces Ukrainiens au Canada, y a-t-il parmi eux une association ou des associations à caractère communiste ?

M. ARSENYCH : Oui, malheureusement, il y en a. Cependant, cette association se compose de différentes nationalités, ou de gens ayant différentes origines ethniques.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Est-il vrai que la majorité de ces gens sont communistes ?

M. ARSENYCH : Je ne le nierai pas.

L'hon. M. EULER : La majorité ?

M. ARSENYCH : Oui, mais ils ont été entraînés dans ces associations par différents moyens.

Le PRÉSIDENT : Un instant. Vous ne voulez pas dire que la majorité des Ukrainiens ont des tendances communistes ?

L'hon. M. EULER : C'est ce que vous avez dit il y a un moment.

M. ARSENYCH : J'avais cru vous entendre demander si la majorité des associations communistes sont dominées par des Ukrainiens.

L'hon. M. EULER : Pouvez-vous dire quel est à peu près le pourcentage ?

M. ARSENYCH : Je dirais que le nombre des Canadiens d'origine ukrainienne qui sont opposés au communisme forme environ 90 p. 100 du total de 305,000.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Quel pourcentage ?

M. ARSENYCH : Quatre-vingt-dix pour cent.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Opposés au communisme ?

M. ARSENYCH : Oui, opposés au communisme. Ils sont positivement opposés au communisme et ils combattaient l'influence du communisme depuis des années lorsque d'autres groupes ethniques se rendirent compte du danger.

L'hon. M. EULER : Ont-ils des associations qui appuient le communisme ?

M. ARSENYCH : Ils ont Tim Buck pour chef, et ils ont d'autres chefs.

L'hon. M. EULER : Ont-ils des chefs indigènes ? Ont-ils des chefs de race ukrainienne ?

M. ARSENYCH : Ils ont un député à la Législature du Manitoba, mais c'est le seul parmi les sept députés d'origine ukrainienne qu'il y a là. Cela donne une assez bonne idée de la proportion et, ne l'oubliez pas, ce député ne fut pas élu seulement par des Ukrainiens. Il fut élu par des suffrages de tous les groupes ethniques.

Le PRÉSIDENT : Est-ce un campagnard ou un citoyen ?

M. ARSENYCH : Un citoyen, de la ville de Winnipeg.

L'hon. M. MOLLOY : Il fut élu par le système de la représentation proportionnelle ?

M. ARSENYCH : Exactement.

L'hon. M. EULER : Je devance peut-être ce que vous allez dire plus tard, mais il est à propos d'aborder dès maintenant cette question. Vous plaidez en réalité à l'heure actuelle en faveur du quart de million de déracinés qu'il y a en Europe.

M. ARSENYCH : Exactement.

L'hon. M. EULER : Se trouvent-ils tous déracinés parce qu'ils ne sont pas communistes ?

M. ARSENYCH : C'est la raison pour laquelle ils sont en dehors des territoires ukrainiens.

L'hon. M. EULER : Par conséquent, leur immigration au Canada ne saurait accentuer le sentiment communiste ici ?

M. ARSENYCH : Au contraire, elle aiderait à guérir ceux qui sont infectés par cette croyance, car les nouveaux arrivants parleraient de leurs propres aventures.

Le point que nous désirons faire ressortir dans notre mémoire, c'est que les Canadiens d'origine ukrainienne n'ont pas des qualités inconnues. S'il est vrai qu'à l'époque où nous avons commencé d'immigrer, on avait lieu d'entretenir des doutes et des craintes parce que ceux qui avaient osé s'aventurer dans les terres ukrainiennes pour trouver des immigrants n'étaient pas renseignés, des craintes semblables ne

seraient plus justifiées maintenant parce que nous savons ce qu'ils ont accompli et ce qu'ils sont devenus.

L'agriculture, les mines, le bois, la pâte de bois, les manufactures et les transports sont des industries fondamentales au Canada ; il faut les maintenir et seuls peuvent les maintenir ceux qui ont le courage de produire et de créer. La production dans toute industrie et dans tout pays ne peut tolérer qu'un nombre limité d'intermédiaires. Le Canada peut absorber un très grand nombre d'immigrants qui ont les qualités inhérentes voulues pour être enclins à produire. Les intermédiaires surgissent de la classe des producteurs par un procédé naturel. Les chiffres que nous avons soumis démontrent que les Canadiens d'origine ukrainienne ont le plus fort pourcentage de producteurs employés dans des industries de base, comparé à tous les autres groupes ethniques formant la population du Canada. Je ne fais pas cette déclaration au hasard, car je la fonde sur des chiffres qui peuvent être scrutés.

Il est de l'intérêt du Canada de maintenir un équilibre convenable entre sa population rurale et sa population urbaine, et cette considération doit revêtir une importance primordiale dans le choix de nouveaux immigrants. Ici encore, nous faisons observer que les statistiques montrent que les Canadiens d'origine ukrainienne, grâce à leur amour inhérent de la terre, aident à conserver cet équilibre. Nous lisons souvent dans les journaux qu'il y a une tendance parmi la population agricole à envahir les villes. Ce problème n'existe pas en ce qui concerne la population agricole des localités ukrainiennes.

Dans notre mémoire précédent, nous avons traité à fond les résultats obtenus au Canada par les Ukrainiens dans le domaine de l'agriculture. C'est un fait généralement reconnu qu'ils se placent aisément parmi les premiers dans la production des céréales, l'élevage des bestiaux et des volailles et, en général, dans la culture intensive et variée.

L'hon. M. EULER : Je ne désire pas interrompre le témoin, mais pourrais-je lui poser une question ? Il est vrai que ces gens devraient s'établir sur des fermes et qu'ils devraient être convenablement équipés, mais si des déracinés arrivent au Canada, auront-ils les moyens de s'établir sur des fermes ?

M. ARSENYCH : Je reviendrai plus tard sur ce point. Je prétends que n'importe lequel d'entre eux est prêt à accepter un emploi qui lui permettra de produire.

L'hon. M. EULER : Comme hommes engagés ?

M. ARSENYCH : Comme hommes engagés, ou bien en s'établissant sur un morceau de terre avec l'aide de ceux qui sont déjà ici ; et à ce sujet, je prétends qu'il est plus facile maintenant d'établir quelques milliers d'Ukrainiens venus d'Europe que ce ne l'était par les années passées. Nous avons déjà 300,000 gens de cette race bien établis ici, et ils ont de la sympathie pour ceux qui n'ont pas de foyer.

L'hon. M. EULER : Ma seule objection, c'est qu'ils ne sont pas pourvus de capitaux.

M. ARSENYCH : Ils ne le sont pas. Ils peuvent avoir certains capitaux, mais en marks allemands. S'il y avait un moyen de convertir ces capitaux en bons dollars, ils disposeraient d'une certaine quantité d'espèces sonnantes.

L'hon. M. EULER : Cela n'est guère possible, n'est-ce pas ?

M. ARSENYCH : Je l'ignore.

Ils accomplissent tous des fonctions très utiles dans l'industrie de la culture maraîchère, et en fournissant la matière première aux conserveries et aux fabricants de sucre de betteraves. Dans les transports et l'entretien, ils sont parmi les meilleurs. Je prétends que les compagnies ferroviaires peuvent compter, pour l'entretien de leurs voies, sur un grand nombre de Canadiens d'origine ukrainienne.

Ils ne sont pas brillants, mais ils sont stables et l'on peut se fier à eux. Ils ne sont pas riches, mais ils jouissent d'un degré suffisant d'indépendance économique. Ils vivent selon leurs moyens et mettent leur cœur dans tout ce qu'ils font. Ils font

honneur à leurs obligations financières. Ils comptent sur eux-mêmes, sont économes et en même temps, ils sont généreux et hospitaliers. Ils n'ignorent pas le fait que leurs compatriotes de différentes origines ethniques ont beaucoup de bonnes habitudes ainsi que des modes de vie et des caractères particuliers qui sont dignes d'admiration et d'imitation. Mais ils constatent également le fait qu'il faut absolument éviter certaines habitudes et coutumes. Ils apprennent de nouvelles façons de vivre, mais ne les acceptent pas toutes sans discernement.

Nous désirons aussi insister sur le point que le Canada, pour son propre bien, sa sécurité et sa prospérité, a certainement besoin d'une population beaucoup plus grande que celle que nous avons maintenant.

Le Canada a eu la bonne fortune (sous l'aile protectrice du Commonwealth des nations britanniques, et de son puissant et bienveillant voisin du Sud) d'atteindre sa maturité et une certaine mesure de puissance et de prospérité, mais nous ne pouvons pas nous payer le luxe, dans ces temps difficiles, d'être satisfaits de nous-mêmes et de manquer l'occasion de remplir nos vastes espaces avec un afflux de nouveaux immigrants qui accroîtront notre puissance et notre vitalité.

En ce qui concerne les tableaux de statistiques dressés à l'aide du recensement de 1941, nous désirons souligner les points saillants suivants :

1. La population masculine d'origine ukrainienne excède la population féminine. Cette caractéristique n'est pas particulière aux Canadiens d'origine ukrainienne. On la retrouve aussi chez les Ukrainiens dans leur pays natal. Les Ukrainiens, comme race, ont toujours eu un surplus d'hommes. Nous n'avons jamais eu un problème de vieilles filles.

Le PRÉSIDENT : Comment expliquez-vous cela ?

M. ARSENYCH : Je ne le sais pas.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il plus de bébés du sexe masculin que du sexe féminin ?

L'hon. M. EULER : Ce fait subsiste malgré les ravages de la guerre ?

M. ARSENYCH : Malgré les ravages de la guerre. Les mêmes proportions d'hommes et de femmes existent parmi les personnes déplacées ; les hommes sont en plus grand nombre.

L'hon. Mme WILSON : Vous faites travailler vos femmes trop fort.

M. ARSENYCH : 2. Les Canadiens d'origine ukrainienne sont d'abord et avant tout une classe de producteurs, et ne sont pas des intermédiaires par leur nature.

3. C'est dans l'industrie agricole qu'ils sont en plus grand nombre et, si on les compare proportionnellement à tous les autres groupes ethniques réunis, ce sont eux qui ont le plus fort pourcentage de terriens.

4. Leur population rurale, comparée à la population urbaine, est plus grande, toutes proportions gardées, que celle de tous les autres groupes au Canada.

5. Ils n'ont jamais réclamé d'immunités ou de privilèges spéciaux au Canada pour des motifs de religion ou de nationalité.

6. Leur religion, leurs coutumes, leurs usages et leurs caractères ethniques ne constituent aucune entrave à une fusion complète de la vie nationale du Canada, et rien n'indique que, comme groupe ethnique, ils pourront rester isolés dans la structure nationale du Canada.

7. Depuis cinquante ans qu'ils habitent le Canada, il ne s'est produit aucun incident pour faire naître un problème social ou politique à cause de leur origine.

8. Ils contribuent à stabiliser les industries canadiennes et l'économie nationale.

L'immigration d'Ukrainiens au Canada fut d'abord tentée comme expérience il y a une cinquantaine d'années et elle s'est poursuivie à peu près au rythme suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Avant 1921.....	36,915	24,983	61,898
1921 à 1930.....	22,191	14,893	37,084
1931 à 1935.....	1,688	1,905	3,593
1936 à 1939.....	1,932	2,377	4,309
1940 à 1941.....	62	53	115
Non mentionné.....	102	58	160
Total.....	62,890	44,269	107,159

La Russie, l'Autriche, la Pologne, la Roumanie et le Tchécoslovaquie possédaient chacune une partie du territoire ukrainien d'où vinrent ces immigrants pendant les cinquante dernières années ; mais, depuis la dernière guerre, tout le territoire ukrainien fait partie de la Russie soviétique.

On peut dire sans crainte d'erreur que, dorénavant, aussi longtemps que la Russie soviétique dominera le territoire ukrainien, il n'y aura pas d'immigration de ce côté. Même les épouses de soldats anglais n'ont pas eu la permission de sortir de ce pays.

Par suite de la dernière guerre, cependant, il existe en Europe à l'heure actuelle une situation extraordinaire et très anormal, qui n'a pas de parallèle dans l'histoire connue de l'humanité.

Une masse d'êtres humains, composée de près d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants de tous les groupes ethniques, y compris deux cent cinquante mille d'origine ukrainienne, trouve un refuge temporaire dans les zones d'occupation américaine et britannique. Ces êtres humains sont dénués de tout et souffrent de privations extrêmes, mais surtout de l'incertitude qui pèse sur leur avenir. Ils refusent de retourner dans leur pays natal. Si étrange que ce soit, il est à peine nécessaire de chercher la cause d'un tel état de choses.

L'hon. M. EULER : Les Etats-Unis admettent-ils certains de ces gens en plus de leur contingent ?

M. ARSENYCH : Je ne pourrais dire s'ils le font ou non. Les lois américaines de l'immigration ne me sont pas familières, mais je crois comprendre que l'on s'efforce de faire entrer une forte proportion de ces gens, peut-être plus qu'avant la guerre.

Le PRÉSIDENT : Pour ma part, je crois qu'il entre un nombre considérable de ces gens aux Etats-Unis, en plus du contingent fixé.

L'hon. Mme WILSON : Je ne le crois pas.

M. HLYNKA : Pas d'origine ukrainienne.

L'hon. Mme WILSON : On a tout récemment présenté un projet de loi au Congrès, parce que le contingent ne s'applique que d'un mois à l'autre et qu'aucune accumulation n'est permise. A ma connaissance, les chiffres sont même en bas du contingent et, naturellement, en ce qui concerne certaines races, comme les pays baltes, le contingent est désespérément petit. Mais on a récemment présenté un projet de loi au Congrès, et malgré la directive donnée il y a un an par le président Truman, qui aurait admis un contingent de neuf mille, je pense qu'il en est entré un peu moins de quatre mille.

M. HLYNKA : Ici, me permettra-t-on de dire que les Ukrainiens ne sont pas rangés dans une nationalité distincte à l'heure actuelle et, aux yeux des Etats-Unis, les Ukrainiens n'ont pas de contingent. Ils ne sont pas compris dans le contingent polonais, le contingent russe, le contingent roumain ou le contingent tchécoslovaque et, invariablement, c'est le Polonais, le Russe ou le Tchécoslovaque qui entre — c'est-à-dire parmi ceux qui sont en dehors — et les Ukrainiens n'ont qu'une bien petite chance d'être admis.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Mais avec cet arrangement, n'y a-t-il vraiment pas plus d'Ukrainiens qui entrent qu'il n'y en aurait s'ils étaient considérés comme race distincte ?

M. HLYNKA : Non, c'est le contraire. On laisse entrer les autres parce qu'ils appartiennent à des groupes ethniques distincts, et on laisse ordinairement les Ukrainiens à l'extrémité de la queue. C'est ce qui s'est passé.

M. ARSENYCH : Les Etats-Unis d'Amérique et le Commonwealth des nations britanniques, y compris le Canada, n'ont pas constaté qu'il répugnât à aucun de leurs fils ou de leurs filles de revenir dans leurs foyers quand l'occasion de revenir leur fut offerte.

En puisant dans la réserve de réfugiés comme dans une source d'immigration pour le Canada, on réglerait l'affreux problème des personnes déplacées en Europe centrale ; on réglerait partiellement aussi la question de l'immigration au Canada, et on donnerait une force et une vitalité nouvelles aux industries et à la main-d'œuvre canadiennes.

En discutant la question de savoir s'il est possible que les réfugiés ukrainiens deviennent une source d'immigration, nous désirons nous borner à citer des chiffres et des statistiques.

Le Comité des Ukrainiens canadiens a eu la bonne fortune d'envoyer son président, le Révérend docteur W. Kushnir, et son vice-président, le Très Révérend S. W. Sawchuk, faire un voyage spécial dans les zones d'occupation britannique et américaine en Allemagne afin de se renseigner de première main sur le compte des réfugiés. Notre ami, monsieur Hlynka, a aussi fait un voyage outre-mer à titre officiel et aussi parce qu'il était personnellement intéressé à cette question, et il a fait un examen de la situation.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Quels sont les nationaux que vous dites être dans ces zones ? Les Polonais et les Russes et qu'il d'autres ?

M. ARSENYCH : Les pays sont la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Pologne.

L'hon. M. McDONALD : Ils dominent maintenant ce que vous appelez l'Ukraine ?

M. ARSENYCH : Non. L'Ukraine est maintenant toute entière sous la domination de la Russie soviétique.

L'hon. M. EULER : Celle-ci ne veut pas leur permettre de sortir ?

M. ARSENYCH : Elle ne veut pas les laisser sortir, et elle voudrait forcer tous les autres à rentrer.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : C'est ce que je voudrais m'entrer dans la tête. Je n'ai pas bien compris.

M. ARSENYCH : Avant la dernière guerre, le territoire ukrainien était divisé entre différents états. Maintenant, il est entièrement dans l'Union soviétique.

L'hon. M. EULER : Vous ne parlez que des personnes déplacées ?

M. ARSENYCH : Exactement. Ce sont les seuls Ukrainiens que nous pouvons faire venir.

L'hon. Mme WILSON : On nous a présenté un mémoire la semaine dernière et je me demandais, depuis, quels Ukrainiens ils comptaient faire venir au Canada, car ils s'opposent à la venue de personnes déplacées.

M. ARSENYCH : Notre comité garde aussi actuellement quatre représentants, deux hommes et deux femmes, Canadiens de naissance et Ukrainiens d'origine, qui ont servi longtemps et avec distinction dans les forces armées du Canada outre-mer, et qui depuis quatre mois travaillent et collaborent avec les forces d'occupation en Europe. Nous avons reçu d'eux des renseignements et des statistiques complets au sujet des réfugiés européens. Voici ces détails :

Le nombre des réfugiés ukrainiens en Allemagne et en Autriche est d'environ 250,000, ainsi composé :

Hommes	147,000	ou 59	p. 100
Femmes	103,000	ou 41	p. 100
<i>Leurs âges</i>			
Enfants de moins de 15 ans.....	41,000	ou 16.5	p. 100
Entre 16 et 60 ans.....	203,000	ou 81	p. 100
Plus de 60 ans.....	6,000	ou 2.5	p. 100
<i>Employables</i>			
Hommes de plus de 15 ans	124,000		
Femmes de plus de 15 ans.....	79,000		
Total.....	203,000	ou 81	p. 100
<i>Non employables</i>			
Plus de 15 ans.....	6,000	ou 2.5	p. 100
Enfants de moins de 15 ans.....	41,000	ou 16.5	p. 100
<i>Occupations des employables</i>			
Agriculteurs.....		45	p. 100
Journaliers.....		18	p. 100
Artisans.....		16	p. 100
Intellectuels, savants, techniciens.....		17	p. 100
Autres.....		4	p. 100

Aptes à l'agriculture, quelles que soient leurs occupations, 80 p. 100.

Inaptes à l'industrie agricole, y compris les hommes de métier, 20 p. 100.

Intellectuels inaptes à l'industrie agricole, 5 p. 100.

L'hon. M. EULER : Cela fait 105 p. 100.

M. ARSENYCH : Il doit y avoir une erreur d'écritures. Mais l'ensemble du relevé est là.

Le nombre total comprend environ cent mille familles.

Cinquante mille familles ou 50 p. 100 peuvent se livrer à l'agriculture et gagner leur vie.

Cinquante mille ou 50 p. 100 sont utilisables comme travailleurs agricoles.

Vingt mille individus environ sont des artisans, des hommes de métier et des intellectuels.

Aptes à rendre des services personnels en rapport avec l'industrie agricole, environ vingt mille ou 20 p. 100.

Il est heureux pour nous qu'il y ait encore une zone britannique et une zone américaine de sécurité.

Le Canada, avec ses espaces vides et ses vastes ressources naturelles, cherche une nouvelle source d'immigration. Nous prétendons qu'il n'y aura peut-être jamais une meilleure source d'immigration pour nous que cette réserve de réfugiés, qui aspirent à trouver un sanctuaire et qui sont prêts à refaire leur vie dans un pays neuf et dans des environs nouveaux.

Permettez-nous de citer une opinion publiée récemment dans *Social Research* au sujet des réfugiés en général :

Entre tous les immigrants possibles, ce sont ceux (les réfugiés) dont on peut attendre avec le plus de confiance qu'ils seront un apport pour l'économie de leurs nouvelles patries et pour les éléments stables de la société comme agriculteurs, ouvriers, industriels, savants, techniciens et artisans. Ils forment une bonne tranche de ce que l'ancien monde a de mieux à offrir comme matériel humain. Du point de vue humanitaire, il n'y a certainement aucun groupe d'êtres humains vivants aujourd'hui qui ont plus désespérément besoin d'une chance de se rétablir que ces personnes déplacées en Allemagne et en Autriche.

En parlant du groupe des réfugiés ukrainiens, nous affirmons qu'ils sont meilleurs que ceux de leur race qui jouissent aujourd'hui de leurs privilèges et accomplissent leurs devoirs comme citoyens du Canada.

Les chiffres qui précèdent donnent une idée très générale des déracinés ukrainiens qu'il y a dans les zones d'occupation britannique et américaine. On trouve aussi

plusieurs milliers de réfugiés ukrainiens dans les zones françaises d'occupation et leur composition est très analogue au groupe dont nous avons déjà parlé.

Tous les réfugiés ukrainiens forment une tranche de la classe du peuple ukrainien la plus active, la plus déterminée et la plus sûre. Ils représentent tous les échelons des métiers, des occupations et les professions de la nation, dans une proportion bien équilibrée. Tous ont un passé de véritables producteurs et non d'intermédiaires. Tous sont des fils du sol.

Bien que leur état actuel comme réfugiés ait un caractère temporaire et que leur avenir soit incertain, leurs camps constituent des collectivités miniatures bien organisées, fonctionnant d'une façon ordonnée d'après les principes de la coopération, et dotée d'un rudiment de toutes les institutions indispensables dans une collectivité civilisée.

Nous constatons qu'ils s'occupent de leurs orphelins. Des garderies ainsi que des associations de scouts des deux sexes fonctionnent parmi eux.

Des églises ont été construites et sont desservies et entretenues sous la direction de leurs propres autorités religieuses, depuis des évêques jusqu'à de simples ecclésiastiques.

L'hon. M. EULER : Ce n'est peut-être pas important, mais je suppose que ces gens adhèrent ou appartiennent presque tous à l'Eglise catholique grecque, n'est ce pas ?

M. ARSENYCH : Je pense que les catholiques grecs prédominent parmi eux, pour cette raison qu'il y a très peu de réfugiés venus de la Russie, ou de la partie du territoire ukrainien qui était sous la domination de la Russie avant cette guerre. Ceux qui sont venus de la partie qui était sous la domination de la Pologne sont pour la plupart des catholiques grecs et forment la majorité des personnes déplacées.

Ils ont des écoles publiques, des écoles secondaires et des universités, où enseignent des professeurs qualifiés sortis des rangs des réfugiés.

Leurs hôpitaux sont entre les mains de médecins, de gardes-malades et d'infirmiers compétents.

Ils ont des manufactures rudimentaires pour refaire, réparer et distribuer des vêtements, fabriquer des meubles domestiques pour les camps, des articles de cuir et des chaussures.

Ils augmentent leurs provisions en cultivant tous les morceaux de terre disponibles autour du camp.

Ils ont leur propre police et leurs propres cours de justice, avec leur propre magistrature, qui est qualifiée.

Parmi les intellectuels, bien que le nombre soit petit, on trouve des médecins, des chirurgiens, des savants, des économistes et des experts dans les industries manufacturière, laitière et forestière, des vétérinaires, des auxiliaires sociaux et, surtout, des agriculteurs et des artisans.

Nous connaissons un groupe de six cents experts en industrie forestière, bien versés dans la théorie et la pratique, qui désirent mettre leurs services à la disposition de tout pays qui consentira à les accepter.

Il y a un groupe de manufacturiers, avec une manufacture embryonnaire de cordes pour instruments de musique. Il y a un noyau d'experts et de manufacturiers en industrie plastique.

Il y a un groupe, travaillant comme groupe pour l'armée américaine d'occupation, de manufacturiers d'articles en cuir pour l'armée.

Voilà ceux parmi lesquels on offre au Canada de choisir. Chacun d'entre eux s'estimerait heureux que le choix du Canada tombe sur lui.

Au Canada, avec leur expérience de producteurs, ils seraient prêts à faire n'importe quel travail utile et d'un caractère créateur. Ils trouveraient ceux de leur race qui sont ici pressés à coopérer avec eux, à les aider. Ils contribueraient à

rendre plus stable notre structure économique et nationale, tout comme l'ont fait ceux de leur race ici depuis cinquante ans. *Et ils peuvent fort bien compter pour beaucoup dans la préservation de notre démocratie, telle que nous la comprenons, et du mode canadien de vie. Je vous remercie.*

LE COMITÉ DES UKRAINIENS CANADIENS
 Rév. Dr B. Kushnir, président
 J. D. Arsenych, secrétaire.

Le PRÉSIDENT : Nous vous remercions beaucoup. C'est là un très bel exposé et il sera imprimé dans le compte rendu.

L'hon. M. MOLLOY : Pouvons-nous poser des questions au témoin ? Vous admettez que 10 p. 100 des Ukrainiens appartiennent au parti communiste. Comment pouvez-vous expliquer le fait que, parmi des gens qui ont vécu si longtemps de la façon dont ils vivent et qu'on a laissés venir dans le pays peut-être le plus libre qui existe à la surface de la terre, où ils ont bien réussi et où ils ont les mêmes droits que les Canadiens de naissance, même un seul Ukrainien soit devenu communiste ?

M. ARSENYCH : Il n'y a aucune justification, mais il y a une explication.

L'hon. M. MOLLOY : Je voudrais l'entendre.

M. ARSENYCH : Nous sommes aux prises avec une force qui n'est pas située au Canada. Les influences viennent de l'étranger et l'on emploie divers moyens pour attirer les gens, les naïfs, dans des formations innocentes pour commencer, et cela se poursuit d'une façon systématique avec de l'aide de l'étranger. Il n'est pas difficile de trouver les traces de cette assistance. Il y a une organisation qui fonctionne pour cela et, naturellement, les immigrés ou les nouveaux venus, n'étant pas habitués au mode de vie canadien et ne connaissant pas encore la langue, se laissent facilement entraîner dans des associations apparemment innocentes.

L'hon. M. EULER : Croyez-vous que le pourcentage de communistes parmi les Ukrainiens est plus fort que parmi d'autres races ?

M. ARSENYCH : Je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT : Cela ne peut-il pas se résumer en quelques mots : les perversités de la nature humaine ?

M. ARSENYCH : Exactement, monsieur.

Le PRÉSIDENT : Nous constatons la même chose dans toutes les autres classes de nos citoyens.

L'hon. Mme WILSON : Certains de ceux-là sont dans une malheureuse situation ; leurs familles sont encore sous une domination là-bas. Beaucoup de ces gens sont venus au Canada et n'ont pas pu amener avec eux leurs épouses et leurs proches.

M. ARSENYCH : Je prétends que si les membres de ces familles pouvaient venir au Canada, ils aideraient à corriger la situation.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Quel pourcentage de communistes avez-vous dit qu'il y avait parmi les Canadiens d'origine ukrainienne ?

M. ARSENYCH : Je dirais 10 p. 100.

Le PRÉSIDENT : Dix pour cent des 305,000.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : C'est assez bon.

Le PRÉSIDENT : Les Ecossais eux-mêmes ont un pourcentage aussi élevé.

L'hon. M. BURCHILL : Ces gens sont-ils devenus communistes depuis qu'ils sont arrivés au Canada, ou bien étaient-ils communistes avant de venir ici ?

M. ARSENYCH : Non, je pense qu'ils n'étaient pas communistes avant de venir ici.

L'hon. M. MOLLOY : Eh ! bien, pourquoi ne sortent-ils pas du Canada ?

M. ARSENYCH : Je voudrais les voir en sortir.

L'hon. M. MOLLOY : Pourquoi ne le font-ils pas ?

L'hon. M. EULER : Où pourraient-ils aller, en Russie ?

M. ARSENYCH : Ils devraient s'en aller dans un paradis communiste et tenter leurs expériences avec leur propre peau.

M. EUSTACE WASYLYSHEN, membre de l'exécutif du Comité des Ukrainiens canadiens : Monsieur le président, et honorables membres du Comité. Je voudrais ajouter quelques mots seulement à ce qui a déjà été dit à l'égard du Comité de l'immigration et du travail. Je sais qu'aucun autre groupe au Canada n'a contribué autant que votre Comité à éclairer l'opinion publique sur la question de l'immigration. Je sais que votre Comité est responsable dans une grande mesure des décisions que le gouvernement canadien a déjà prises pour faire admettre au Canada au moins les plus proches parents des Canadiens. Permettez-moi donc, au nom de beaucoup de familles d'origine ukrainienne, d'exprimer notre profonde reconnaissance de ce que vous avez déjà fait et de ce que vous faites.

Je pourrais dire un mot d'un groupe de personnes déplacées que l'on a négligé jusqu'ici. Il s'agit des Ukrainiens de la province de la Bucovine, qui appartenait à la Roumanie avant la deuxième grande guerre. L'accès du Canada est interdit à ces Ukrainiens aujourd'hui parce qu'ils sont considérés comme ressortissants ennemis. Nous pourrions faire observer que les Ukrainiens de la province de la Bucovine n'ont pas porté les armes contre les alliés, bien que les Roumains l'aient fait. Les Ukrainiens de cette région ont été envoyés en Allemagne comme main-d'œuvre asservie et ils y sont restés depuis. Le territoire d'où ils venaient, l'Union soviétique se l'est annexé pendant la guerre et les Ukrainiens n'ont aucun pays où aller. Je désire insister encore sur le fait que les Ukrainiens de la province de la Bucovine n'ont jamais été nos ennemis, et ils devraient être admissibles au Canada. Nous nous contentons d'espérer avec confiance que le gouvernement canadien corrigera cette injustice.

L'hon. M. EULER : Sont-ils des déracinés parce qu'ils furent exilés ?

M. WASYLYSHEN : Ils ont été enlevés de force par les Allemands, qui en ont fait des esclaves.

L'hon. M. EULER : Et sont-ils parmi ceux que les Russes voudraient ramener et rétablir ?

M. WASYLYSHEN : Ils le sont certainement, et les Russes essaient de faire revenir toutes les personnes d'origine ukrainienne qu'il y a dans ces camps de personnes déplacées.

L'hon. M. BURCHILL : Sont-ils groupés ensemble ?

M. WASYLYSHEN : Non, ils sont mêlés, disséminés parmi d'autres personnes déplacées.

L'hon. M. BURCHILL : Quelle est l'étendue de la province de Bucovine ?

M. WASYLYSHEN : C'est une très petite partie de l'Ukraine proprement dite, et la population avant la guerre était de trois quarts de million.

L'hon. M. BURCHILL : Et ces gens furent-ils tous exilés ?

M. WASYLYSHEN : Non.

L'hon. M. BURCHILL : Combien ?

M. WASYLYSHEN : Une faible proportion seulement : je dirais qu'environ 10 p. 100 de toutes les personnes déplacées sont de la Bucovine. Ce n'est pas une très forte proportion, mais il y a des cas ici au Canada où des hommes ont présenté des demandes d'admission pour des sœurs ou des frères qui sont actuellement parmi les personnes déplacées, et le service de l'immigration a refusé d'émettre un permis d'entrée, sous prétexte qu'ils étaient considérés comme étrangers ennemis.

Le PRÉSIDENT : Je crois savoir que le gouvernement fera bientôt adopter une mesure semblable à celle que l'on vient de soumettre au Congrès et au Sénat des Etats-Unis, pour signer un traité de paix avec quatre ou cinq de ces anciens pays ennemis. Cela fait, ces gens ne seront plus considérés comme des étrangers ennemis.

J'espère, et même je crois, que ce projet de loi est à l'étude et qu'on le fera adopter avant bien longtemps.

L'hon. M. MCGUIRE : C'est très long à venir. Un pays est passé derrière le rideau de fer au cours des derniers jours. Une foule de Hongrois devenus citoyens canadiens voulaient faire venir ici leur mère, leurs frères et leurs sœurs. Des demandes ont été agréées par le département, mais on pourrait aussi bien jeter au feu les permis obtenus, car il ne fait pas de doute que ces gens ne pourront plus sortir de la Hongrie. Ce ne sera pas long avant qu'ils soient tous liquidés.

L'hon. M. EULER : Puis-je vous poser une question, monsieur le président ? Je me souviens assez distinctement que, l'an dernier, notre Comité a entendu une délégation ou un membre du groupe ukrainien — je me trompe peut-être — et que nous l'avons interrogé d'une façon assez serrée au sujet des attaches communistes de ces gens.

Le PRÉSIDENT : Je crois que c'est vrai.

L'hon. M. EULER : Le porte-parole admit lui-même qu'il était communiste. Je ne conteste pas les déclarations faites par M. Arsenych, qui a présenté un si excellent exposé, mais je me demande si elles concordent avec les déclarations faites par le monsieur qui a comparu devant nous l'an dernier.

Le PRÉSIDENT : Je crois que notre ami, monsieur Hlynka, peut nous donner des précisions à ce sujet.

L'hon. M. BURCHILL : Il me semble que l'individu qui comparut devant nous l'an dernier était finlandais.

M. HLYNKA : L'an dernier, les choses furent arrangées de telle façon que les deux groupes furent appelés le même jour. Il y eut le Comité des Ukrainiens canadiens, qui présente un mémoire aujourd'hui, et après que cette délégation eut exposé son point de vue, le groupe communiste fut appelé. Ce dernier avait aussi été invité à se présenter et, naturellement, il plaidait contre l'immigration ukrainienne au Canada parce qu'il voulait que tous les Ukrainiens retournent dans l'Union soviétique. Je me souviens que les honorables sénateurs interrogèrent ce monsieur d'une façon très serrée. Bien que les gens comme ce monsieur n'admettent pas ouvertement qu'ils sont communistes, tout le monde sait qu'ils le sont.

L'hon. M. EULER : Le témoin qui vint ici l'admettait.

M. HLYNKA : Le 5 juin dernier, vous avez eu un mémoire du même groupe. Je n'ai pas reçu de copie imprimée de leur mémoire, car il n'a pas encore été imprimé, mais ils ont de nouveau essayé très adroitement de faire admettre l'idée que certains Ukrainiens là-bas sont des collaborateurs. Ils font cela avec l'intention de les discréditer aux yeux du public canadien, afin d'obtenir éventuellement pour résultat que l'Union soviétique parvienne à mettre la main sur eux. La délégation qui se présente ici aujourd'hui est opposée au communisme, tout comme la majorité des Ukrainiens y est opposée. Je suis heureux que la question ait été posée, car elle m'a fourni l'occasion d'éclaircir la situation.

Le PRÉSIDENT : Si vous lisez le compte rendu du 5 juin, je pense que vous trouverez ce qu'ils ont dit. Nous n'avons pas eu l'impression qu'ils représentaient un nombre important de personnes.

Le Très Révérend Dr BASIL KUSHNIR : Monsieur le président, et honorables membres du Comité du Sénat :

En premier lieu, je désire exprimer la gratitude de notre Comité des Ukrainiens canadiens envers le gouvernement canadien pour tout ce qu'il a fait afin de faciliter l'immigration au Canada.

Naturellement, nous avons besoin d'immigration. Nous en avons besoin pour différentes raisons : (1) pour augmenter notre population ; (2) pour avoir plus de main-d'œuvre dans nos industries et sur nos fermes ; (3) pour avoir de bons et loyaux citoyens.

Ces objectifs nous obligent à prendre en considération deux facteurs extrêmement importants : les fondements sur lesquels le Canada s'est édifié jusqu'à présent, et sur lesquels le Canada devrait prospérer à l'avenir. Ces facteurs sont : (1) l'idéalisme chrétien, et (2) la conception missionnaire de la vie. Ces facteurs sont les vrais fondements du Canada.

C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue en déterminant notre politique d'immigration. Il nous faut la sorte d'immigration qui sera conforme à la structure sociale fondamentale du Canada. Les personnes déplacées en général, et les personnes déplacées d'origine ukrainienne en particulier, sont des immigrants en perspective qui pourraient très bien s'adapter à notre vie canadienne. Ce sont des idéalistes chrétiens, des gens économes qui ont une conception missionnaire de la vie.

L'admission au Canada des familles de gens déjà admissibles sous le régime des règlements antérieurs est une mesure de justice tellement élémentaire que l'on peut s'étonner de ce qu'elle n'ait pas été prise dès le début. L'admission de Britanniques et d'Américains d'une façon virtuellement illimitée, restreinte seulement par des exigences raisonnables quant à la santé, le caractère et la capacité de travailler, n'a pas besoin non plus d'être défendue longtemps. Ce sont des Canadiens en puissance, dans un sens particulier : ils deviennent ordinairement des Canadiens presque tout de suite après leur arrivée au pays. Notre mode de gouvernement et nos manières de penser et d'agir leur sont familiers, et ils peuvent se fondre facilement et rapidement dans le grand tout canadien.

La troisième catégorie d'admissibles le sont maintenant pour la première fois, et ce sont ceux que l'on trouve dans les camps de personnes déplacées en Europe. Ces hommes et ces femmes n'ont pas de foyer, pas de parents et sont actuellement sans avenir. Entre tous ceux qui cherchent à entrer au Canada, ce sont eux sûrement pour qui la pitié et l'humanité devraient plaider avec le plus de force. Nous parlons en leur faveur aujourd'hui. Nous sommes certains que, quand ils auront été admis au Canada, ils deviendront de bons ouvriers et de loyaux citoyens. Nous sommes certains qu'une décision favorable de notre gouvernement, ouvrant les portes à ces gens, sera reconnue comme une généreuse occasion offerte de partager l'héritage du Canada au bénéfice mutuel de tous.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur.

M. HLYNKA : Monsieur le président, me permettez-vous de dire quelques mots en guise de conclusion ? Comme certains le savent peut-être, j'ai fait une tournée de trois mois en Europe l'automne dernier et au début de la présente année. J'ai visité plusieurs camps de personnes déplacées dans les zones britannique et américaine en Allemagne ; j'ai aussi visité l'Italie, la France et, naturellement, le Royaume-Uni. Depuis mon retour au Canada, j'ai fait des conférences à différents endroits, depuis Edmonton jusqu'à l'autre extrémité du pays, et j'ai déjà pris la parole devant une vingtaine d'auditoires.

Sachant jusqu'à quel point les communistes sont attachés à leur idéologie, ce fut une surprise pour moi à mes conférences de voir des communistes s'avancer et donner de l'argent pour aider les personnes déplacées. Leurs idées évoluent. Il suffit simplement d'expliquer ce qui se passe et de faire un peu plus de travail. Naturellement, j'essaie de faire ma petite part dans ce sens. Je sais que si le public canadien était parfaitement au courant de ce problème et le comprenait bien, que si l'opinion publique était convenablement renseignée, nous ferions disparaître beaucoup de communisme ici.

L'hon. M. HORNER : Avez-vous entendu des gens à vos réunions soutenir que ces personnes devraient être contraintes de retourner en Europe ?

M. HLYNKA : Oui, c'est là leur principal argument.

L'hon. M. HORNER : C'est l'argument communiste.

M. HLYNKA : C'est l'argument des chefs. Permettez-moi de dire que je n'attaque jamais ce que j'appelle "les communistes du ventre". Ce sont les gens que les

circonstances économiques des années 30 ou d'autres circonstances semblables ont rendus communistes. Mais j'attaque les chefs. Je pense que cette façon d'agir est juste, car les faits exercent naturellement leur influence lorsqu'on les porte à la connaissance de l'ouvrier ordinaire, du cultivateur ordinaire ; et j'estime que c'est une erreur d'attaquer l'homme ordinaire qui, pour des raisons économiques ou autres — peut-être par ignorance des conditions et ainsi de suite — devient un prosélyte du communisme. Je crois que l'attaque doit être dirigée sur ceux qui sont incontestablement des agents d'une puissance étrangère au Canada. C'est là tout le problème.

Me permettra-t-on d'ajouter une autre pensée ? A ma connaissance, nous n'admettons à l'heure actuelle que des cultivateurs et ceux qui ont de proches parents ici. Mais je pense que, si le Canada admettait au moins une poignée d'intellectuels, capables de dire aux gens quelle est la situation là-bas et ce qu'ils ont vécu pendant cette guerre et avant, cela aiderait beaucoup à éclaircir l'atmosphère. Actuellement, nos règlements interdisent l'accès du pays aux intellectuels. Je suggère de faire venir au moins une poignée de ces gens, afin qu'ils puissent nous renseigner, nous, et tout le monde au Canada à ce sujet.

Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes très obligés, à vous monsieur Hlynka et à vos compagnons, pour le splendide exposé que vous nous avez présenté ce matin, et je suis tout à fait sûr que le Comité fera tout en son pouvoir pour rendre possible la réalisation convenable des choses qu'un si grand nombre parmi nous désirons.

Nous avons parmi nous M. Alex Skelton, directeur général des Recherches économiques, que nous serons heureux d'entendre.

M. ALEX SKELTON : Monsieur le président et messieurs.

Le présent mémoire est essentiellement la suite de celui qui fut présenté l'an dernier par M. Stewart Bates, alors directeur général de la division des Recherches économiques. Certains changements sont survenus et une certaine évolution s'est produite dans l'industrie canadienne depuis lors, et quelques-uns des besoins et des problèmes en ce qui concerne l'immigration ce sont éclaircis et précisés un peu plus. Diverses données à ce sujet ont été rassemblées par la division des Recherches économiques, et en particulier par Mlle Addison de cette division, et je voudrais, avec votre permission, donner lecture d'une déclaration fondée sur ces données. Quant à la déclaration elle-même, je dois en prendre la responsabilité. Des copies sont disponibles.

Cette déclaration, comme le mémoire précédent, porte principalement sur l'aspect économique de l'immigration plutôt que sur les aspects politique, social ou intellectuel de la question. Cela ne veut pas dire que nous ne tenons pas compte de ces derniers aspects, l'aspect humanitaire en particulier, mais plutôt qu'ils n'entrent pas dans les cadres de ce mémoire. Nous insistons aussi principalement sur les besoins de l'industrie plutôt que sur ceux de l'agriculture. A l'heure actuelle, il y a une pénurie courante de main-d'œuvre agricole qu'il faudra combler, mais il n'a pas été jugé nécessaire de traiter de l'immigration par rapport à l'agriculture pour les raisons suivantes. (1) Une somme considérable de renseignements a déjà été présentée au Comité du Sénat au sujet de l'immigration agricole. (2) Les règlements de l'immigration laissent entrer les agriculteurs. (3) Une révolution s'est opérée dans l'agriculture à cause d'une mécanisation plus étendue. Des améliorations apportées à la technique agricole ont permis durant la guerre de maintenir et même d'accroître la production, bien que la main-d'œuvre agricole eût considérablement diminué. Ceci, joint aux récentes estimations de l'étendue des terres inoccupées qui pourraient être colonisées, semble indiquer qu'il ne faut peut-être pas un grand nombre de cultivateurs additionnels pour assurer une production agricole qui répondra aux besoins futurs. (4) Il s'est produit au Canada une transformation de l'économie qui, au lieu d'être surtout fondée sur l'agriculture, tend maintenant à s'industrialiser de plus en plus (les industries manufacturières en particulier). Ce déplacement, qui a été accéléré par la guerre, fait qu'il est extrêmement pertinent à l'heure actuelle de traiter le problème de

l'immigration du point de vue industriel. Avant d'étudier l'immigration en fonction de ce tableau économique en voie d'évolution, il serait peut-être bon d'esquisser l'arrière-plan, c'est-à-dire la structure industrielle telle qu'elle se présente aujourd'hui, avec les perspectives pour l'avenir immédiat.

La structure industrielle

Le rapide développement de l'industrie canadienne pendant les années de la guerre résultait en grande partie du fait que notre structure industrielle s'était mieux diversifiée avant 1939. Pendant la période entre les deux guerres, les industries manufacturières supplantaient graduellement l'agriculture comme principale source de la production globale du pays et ce processus s'accéléra pendant la guerre. En valeur, l'agriculture fournissait, en 1919, 44 p. 100 de la production totale des industries primaires et secondaires, tandis que les manufactures n'en fournissaient qu'un tiers. Dès 1943, ces positions se trouvaient renversées, car les industries manufacturières comptèrent pour 54 p. 100 dans la production du temps de guerre et l'agriculture n'y comptait que pour 20 p. 100. Les estimations pour 1946 indiquent que l'agriculture s'est relevée à un quart environ, mais les industries manufacturières fournissent encore la plus grande part, soit plus de 46 p. 100 de toute la production. L'embauchage et les revenus ont atteint de nouveaux sommets à cause de cet accroissement de l'activité industrielle — à cause de l'expansion d'industries manufacturières apparentées à d'autres industries, à cause des diversifications au sein des industries manufacturières elles-mêmes et à cause de la tendance à passer de la production de matières premières à la fabrication de produits intermédiaires et de produits finis. Mais l'expansion et la diversification soudaines de l'industrie ont révélé des pénuries de main-d'œuvre et des vides ont apparu entre les classes administratives et professionnelles, dans les groupes de techniciens et de savants, et parmi certains ouvriers spécialisés, surtout dans les occupations atteintes par la dépression.

C'est sur la compétence et l'esprit d'initiative de ces groupes au sein de l'armée des travailleurs qu'il faut compter pour que l'industrie continue de se diversifier et de devenir plus efficace. Pour maintenir les revenus et l'embauchage aux mêmes niveaux élevés que pendant la guerre et pendant la période de réadaptation, il faut que se continue l'expansion, non pas tant des industries primaires qui resteront à la base de notre économie en fournissant les vivres et les matières premières indispensables, mais surtout des industries secondaires, des différents services, et il faut que s'améliore la distribution de nos marchandises chez nous et à l'étranger. Les innovations et les adaptations industrielles nécessaires à ce progrès économique exigeront, pour se réaliser, de l'initiative et de l'ingéniosité de la part des patrons et des employés.

Il faudra que les chefs d'entreprises trouvent des moyens nouveaux ou plus efficaces pour utiliser nos ressources et nos talents, que ce soit en fabricant de nouveaux produits, en créant de nouveaux services, en utilisant la main-d'œuvre d'une façon plus efficace, ou en trouvant des méthodes de distribution plus efficaces. Les savants devront découvrir de nouveaux produits et inventer de nouveaux procédés pour satisfaire la demande changeante sur le marché domestique et le marché mondial. Il faudra des ouvriers spécialisés pour exploiter les nouveaux filons de la manière la plus efficace. Les industries incapables d'affronter la concurrence sur le marché intérieur ou le marché mondial devront être remplacées par d'autres entreprises industrielles qui pourront satisfaire les besoins économiques. Pour conserver et agrandir la présente structure industrielle, il faudra de la prévoyance, de l'intelligence et de l'énergie afin d'augmenter les moyens de production, d'établir et de conserver des marchés, de raffermir la position du Canada comme concurrent en l'adaptant sans cesse aux exigences changeantes de la demande.

L'industrialisation croissante de l'économie canadienne s'est accompagnée au cours des dernières années d'un gonflement des revenus et de l'embauchage. Pendant

les dernières années de la guerre, le revenu national brut avait plus que doublé depuis 1938, et près d'un million d'individus de plus avaient des emplois. Les conditions actuelles indiquent que ce niveau élevé se maintient. Pourvu que les récoltes restent dans la moyenne, on prévoit que le revenu national brut pour 1947 s'élèvera aux environs de douze milliards de dollars contre onze milliards cent millions en 1946. Presque toute cette augmentation résultera de la majoration des prix, mais dans son ensemble la production proprement dite accusera probablement une augmentation. Il est à prévoir que cela grossira le nombre des emplois, et apportera aussi une certaine amélioration dans la productivité non agricole. Les facteurs qui soutiennent ce rendement sont à peu près les mêmes qui jouaient en 1946, bien que leur influence ait varié. Les dépenses du gouvernement continuent de diminuer à mesure que se liquident les engagements pris durant la guerre, mais on prévoit que les placements des particuliers seront encore plus considérables en 1947, et que plus de capitaux qu'en 1946 iront en usines et en matériel neufs. Il reste encore à satisfaire beaucoup de besoins réprimés des consommateurs dans plusieurs domaines, tant en fait de marchandises durables (i.e., automobiles, réfrigérateurs, etc.) qu'en marchandises non durables, comme les vêtements. Les épargnes personnelles, tout en augmentant à un rythme réduit, forment un total plus élevé que jamais. Les salaires et les traitements surpassent le sommet du temps de guerre et le total des revenus disponibles entre les mains des particuliers sera probablement plus fort qu'en aucune autre année. Le commerce d'exportation demeure très actif et, à juger par les résultats du premier trimestre de la présente année, les ventes à l'étranger, mesurées en dollars, devraient dépasser 1946 par une marge considérable. Il ne faut pas oublier, cependant, que le volume énorme des exportations vers le Royaume-Uni et d'autres pays européens continue de se maintenir à l'aide de prêts et de crédits à l'exportation du Canada, et que ces mesures sont essentiellement transitoires. En somme, il semble qu'on doive s'attendre à ce que l'activité se maintienne forte et à ce que la production s'améliore dans le secteur industriel de l'économie durant l'année 1947, mais il y aura rareté de main-d'œuvre et de matériaux dans certains domaines.

Embauchage

Depuis mars l'an dernier, l'embauchage dans les industries autres que l'agriculture s'est accru d'environ 8 p. 100 et d'autres augmentations sont à prévoir. Depuis la recrudescence d'activité constatée au printemps de 1946, on a eu des preuves que la main-d'œuvre disponible était insuffisante pour rendre possible le volume de production qu'on aurait pu atteindre autrement. Cette insuffisance s'est traduite par une rareté aiguë de main-d'œuvre dans des segments bien définis de l'économie, et par un degré de chômage plus faible que le chômage normalement causé par les différends industriels dans le passé. Quant aux renforts que pourra recevoir l'armée des travailleurs au cours des quelques prochaines années, l'augmentation naturelle sera un peu moindre que la normale, car il y aura une plus forte partie de la population qui continuera ses études, moins de femmes solliciteront des emplois, et plus de gens quitteront leur emploi en atteignant l'âge ordinaire de retraite.

La pénurie de main-d'œuvre se manifeste par l'impuissance de certaines industries à satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre, par exemple les industries forestières, les mines, l'agriculture, le service domestique et autres emplois à caractère domestique. Pendant la guerre, le travailleur canadien a montré qu'il préférerait la vie urbaine, la vie indépendante et les contacts mondains de la ville, à la vie dans une petite localité, dans un camp de bûcherons isolé, ou à la vie de domestique. Par conséquent, malgré des relèvements de salaires qui ont sensiblement amélioré le sort du travailleur dans ces industries, les pénuries ont persisté.

Dans les industries manufacturières, l'expansion, la diversification et la tendance à établir des industries secondaires plutôt que des industries primaires ont eu pour effet de grossir la demande pour des employés semi-spécialisés dans les manufactures, et par semi-spécialisés nous entendons une compétence facile à acquérir. Vu que

les femmes sont généralement aptes à ce travail, une plus grande variété d'emplois leur a été offerte, et vu que l'expansion des industries manufacturières continue, cette situation subsiste. Un autre aspect important du développement de la structure industrielle du Canada, c'est justement la variété plus grande de métiers et de compétences dont on a besoin maintenant. Parce que nous envahissons les derniers stages de la production, nous avons un produit plus complexe, multiforme, qui exige des techniques d'écoulement plus élaborées. Les compétences techniques et administratives nécessaires pour ce genre de travail n'ont pas été suffisamment développées au Canada.

La guerre et ses progrès ont attiré l'attention sur la pénurie de main-d'œuvre dont souffraient les industries du service domestique et il existe toujours une demande dans ce domaine (particulièrement pour des servantes et des personnes dont les occupations se rapportent aux services personnels) qui n'est pas satisfaite. Il y a un certain nombre de forces cachées qui auront pour effet d'accroître la demande pour les services de toutes les industries auxiliaires, c'est-à-dire celles qui s'occupent de la santé et de l'enseignement, la récréation et les amusements, ainsi que des services personnels. Le déplacement des populations rurales vers les centres urbains a accentué la demande pour tous les services, ce qui à son tour aura pour effet de stimuler les industries auxiliaires. Par exemple, la rareté de domestiques sur le continent par le passé fut l'un des facteurs du développement des industries d'appareils domestiques. De même, on peut prévoir que l'on suppléera à la domestique absente par une augmentation en nombre et en variété des industries auxiliaires. Cette sorte d'expansion est entravée à la fois par la rareté de main-d'œuvre et le manque de compétences dans le domaine administratif. Le développement de certaines industries auxiliaires de récréation et d'amusement a une importance particulière pour un pays comme le Canada, dont le commerce touristique est l'une des plus grandes industries d'exportation. La tendance vers les services sociaux, particulièrement l'assurance-santé, qu'elles soit financée par l'Etat ou par des particuliers, contribue également à accroître la demande de main-d'œuvre dans les industries auxiliaires.

Les techniciens

Pendant la guerre, on fit entrer dans l'industrie un plus grand nombre de techniciens possédant une formation scientifique pour aider à accélérer la production et pour affronter la formidable pression des exigences du temps de guerre. Dans l'ensemble, l'expérience a été extrêmement heureuse et, dans certains cas, les prix de revient ont été réduits en bas de ceux des nations concurrentes.

Cette expérience a eu son effet sur la demande actuelle pour du personnel scientifique et technique, et cette demande va probablement s'accroître au cours d'une période où, pour affronter la concurrence locale et la concurrence étrangère, il faudra porter beaucoup plus d'attention aux prix de revient et aux autres facteurs semblables. Par conséquent, il ne faut pas oublier, en considérant les pénuries actuelles, que si l'acheteur prend la place du vendeur comme maître du marché, la demande des administrateurs pour cette sorte d'employés deviendra plus forte et qu'une prédiction des besoins futurs des patrons fondée sur les conditions actuelles dans l'industrie peut n'être pas assez haute.

Le problème des pénuries de techniciens offre deux aspects en ce moment. Il y a d'abord les diplômés frais émoulus du collège qui n'ont pas d'expérience. Le nombre d'étudiants qui seront diplômés cette année ne sera pas suffisant pour répondre à la demande, et un examen des offres d'emplois et du nombre probable d'étudiants en sciences appliquées qui sortiront des écoles au cours des quelques prochaines années démontre qu'il y aura un peu plus d'emplois que de postulants. En toute justice pour la jeunesse du Canada (qui comprend beaucoup d'anciens combattants), on estime que les emplois de ce genre devraient être gardés pour nos propres étudiants universitaires, même si, temporairement, l'industrie pourra souffrir d'une rareté de jeunes techniciens. Un facteur, cependant, qui pourra contribuer à faire durer

cette rareté de jeunes techniciens, c'est le fait qu'il a été constaté qu'une assez forte proportion des diplômés en sciences ne se servent pas de leur formation pour se livrer à un travail scientifique, mais se dirigent vers l'administration ou d'autres occupations dans les affaires, comme la banque, l'assurance, les valeurs mobilières, etc.

La situation en ce qui concerne les techniciens et les savants possédant une moyenne ou longue expérience est tout à fait différente. Il y a là une rareté qui augmente au lieu de diminuer et que l'on ne peut combler qu'en faisant entrer au pays plus de personnes expérimentées. En étudiant les statistiques de l'Office du personnel technique, on a constaté que le nombre des vacances l'an dernier est demeuré à peu près constant, mais que le nombre de techniciens disponibles pour remplir ces vacances a baissé constamment jusqu'à devenir négligeable. L'Office a sur sa liste environ 50,000 savants et techniciens. Les principaux domaines occupés par ce groupe comprennent la chimie, la physique, le génie (civil, électrique, mécanique, aéronautique, etc.), l'architecture, l'agriculture, les mines, les forêts, les sciences biologiques, la géologie, les sciences ménagères. Bien qu'il soit difficile de prévoir les besoins futurs dans certaines industries, tout indique que, s'il y avait 10 p. 100 de plus d'inscrits sur la liste du Bureau, ils pourraient être employés immédiatement. L'impulsion que cela donnerait à l'économie exigerait probablement une augmentation de 25 p. 100 (équivalente à 12,000 personnes environ) pendant une plus longue période pour satisfaire la demande pour des savants et des techniciens possédant une moyenne ou longue expérience. On estime que l'admission de personnes qualifiées dans ces domaines aiderait à combler les pénuries qui ne peuvent l'être par aucun autre moyen.

Pour résumer la situation dans le domaine de l'embauchage, la demande de main-d'œuvre à l'heure actuelle revêt ou tend à revêtir une forme indiquant que nous n'avons pas chez nous les réserves suffisantes pour la satisfaire, et la rareté tend à se manifester dans des secteurs importants pour notre commerce d'exportation et aussi dans les régions qui fournissent les éléments les moins tangibles de notre norme de vie. La variété des situations offertes est grande, ces situations peuvent absorber des hommes et des femmes, et l'on commettrait une erreur en insistant uniquement sur la main-d'œuvre manuelle, étant donné surtout les fortes fluctuations saisonnières que subit la demande pour cette sorte de travailleurs.

L'IMMIGRATION MISE EN REGARD DES BESOINS INDUSTRIELS DU CANADA

1. *L'immigration peut raffermir et consolider la base industrielle.*

- a) *En ajoutant de l'initiative et des ressources d'ingéniosité à l'industrie grâce à l'introduction de nouveaux talents, d'usages nouveaux pour les produits primaires, de nouvelles méthodes de distribution, de nouveaux services, de nouveaux genres d'emplois conformes à une plus haute norme de vie. Une récente expérience a fait ressortir les raretés qui existent dans ces sortes d'occupations. On en comblera quelques-unes en s'employant plus activement à enseigner ces métiers à des Canadiens. On s'efforce aussi d'enrayer l'exode de ces compétences vers les Etats-Unis. Mais pour un certain nombre d'années, il est peu probable que leur nombre soit surabondant. L'admission d'individus précieux, gérants, professionnels, savants, techniciens et ouvriers spécialisés, avec leurs familles et leurs dépendants entraînera une plus grande diversification de l'industrie. Pour aider à conserver et à étendre notre commerce d'exportation, le Canada pourrait se servir d'hommes ayant des relations établies sur les marchés étrangers dans le monde; et des courtiers en exportation pour assurer la liaison entre les petits manufacturiers et les acheteurs étrangers, ou pour organiser l'expédition de marchandises vers d'autres pays, ou vers le Canada dans le cas de marchandises étrangères. L'admission de compétences administratives ferait employer plus de main-d'œuvre, surtout si l'on accorde la préférence à des*

hommes qui établissent des industries utilisant des métiers faciles à apprendre. L'on pourrait aussi accroître le rendement industriel en instaurant de nouvelles méthodes pour organiser la production. Il est une forme d'immigration par noyaux économiques complets qui consiste à transporter des manufactures (y compris les principaux administrateurs et techniciens et assez d'ouvriers spécialisés pour mettre l'établissement en marche). L'établissement d'usines qui transformeront les matières premières par des procédés nouveaux permettrait d'utiliser d'une façon plus complète les ressources naturelles du Canada ainsi que d'augmenter le nombre des industries secondaires. De nouveaux systèmes de distribution aideraient à surmonter nos problèmes de transport et amélioreraient la distribution de nos exportations à l'étranger. Des connaissances techniques nouvelles augmenteraient l'efficacité de la production et aideraient à corriger le déséquilibre entre les ouvriers spécialisés et semi-spécialisés sur notre marché de la main-d'œuvre, à la fois en augmentant directement le nombre des ouvriers spécialisés et en formant d'autres ouvriers spécialisés par le contact avec ces habiles artisans. L'expérience acquise avec les industries réfugiées au Canada révèle quel apport peut fournir cette sorte d'immigrants. Par exemple, deux groupes d'ingénieurs forestiers amenés au pays ont apporté avec eux une connaissance spécialisée de l'usage à faire de certaines espèces d'arbres auparavant considérés comme n'ayant qu'une petite valeur commerciale. Ils ont apporté des méthodes pour dessécher le sapin et le peuplier afin d'en faire du contreplaqué ainsi qu'une variété considérable de produits de bois finis, y compris du bois à plancher, des boîtes et des caisses démontées. Leurs méthodes pour classer, dégrossir, charger et vendre la pruche étaient nouvelles en Colombie-Britannique, où la coupe et le sciage du bois fondaient leurs méthodes sur des ressources apparemment inépuisables d'un bois de construction de haute qualité. En Saskatchewan, une charcuterie sale, fume, cuit et emballe la viande de porc par un procédé secret apporté ici par un réfugié. Un autre Européen a apporté avec lui un moyen pour nettoyer les denrées alimentaires qui lui a permis d'établir une industrie au Canada pour le nettoyage efficace et hygiénique de toutes les sortes de noix, graines et fruits secs, épargnant ainsi de l'argent aux importateurs canadiens, et il nettoie même de nouveau les déchets afin de les utiliser comme nourriture à volaille. Une fabrique de gants de chevreau s'est établie près d'une ville ontarienne atteinte par la dépression et, en plus de contribuer au développement industriel de cette ville, a pris de l'expansion au point de se livrer à l'élevage des chèvres, au tannage des peaux de chèvres et à la fabrication des variétés de fromages de lait de chèvre qu'il fallait importer auparavant. Il y a une industrie réfugiée qui a comblé un vide dans l'industrie canadienne de la laine et c'est une peignerie qui permet de traiter plus rapidement la laine. Avant l'établissement de cette peignerie, la laine canadienne était ordinairement exportée pour être peignée, tandis que la laine australienne et néo-zélandaise allait en Angleterre pour être triée, lavée et peignée avant d'être expédiée ici sous forme de peignés. Utilisant les laines produites chez nous ou importées à l'état brut, cet établissement produit maintenant environ le tiers de tous les peignés de laine que consomme le pays.

Il serait possible de fournir beaucoup d'autres exemples. Dans plusieurs cas, les hommes qui ont fondé ces industries ont amené avec eux quelques ouvriers spécialisés dans les méthodes européennes de fabrication. Il est intéressant de noter qu'en 1944, les statistiques révèlent que 56 industries réfugiées employaient plus de 6,000 ouvriers, dont la majorité sont des Canadiens. On évalue à 3,500 seulement le total des réfugiés (y compris les femmes et les enfants) admis au Canada pendant les années de la guerre, soit environ la moitié du nombre d'ouvriers dans les établisse-

ments fondés par les réfugiés. Si l'on remonte aux années d'avant-guerre, le nombre de personnes venant des pays dominés par les nazis qui furent admises entre les années 1933 et 1945 s'élève à 17,869 hommes, femmes et enfants. En présumant que chaque ouvrier a au moins deux personnes à sa charge, l'on constate que 56 industries (et ce chiffre est loin d'être le total des industries établies au Canada par des réfugiés) ont pu créer assez de travail pour occuper tous les réfugiés admis au pays.

- b) *En agrandissant le marché domestique.* L'établissement d'industries nouvelles ferait augmenter la demande pour des marchandises et des services qui se produisent ou se fournissent déjà au Canada et qui serviraient à la fabrication des articles produits par les nouvelles industries. Surtout pour celles de nos industries primaires qui dépendent des marchés étrangers, la transformation des produits bruts en une plus grande variété de marchandises finies destinées au marché canadien tendrait à réduire dans une certaine mesure la vulnérabilité de notre position en ce qui concerne l'exportation. Notre dépendance des marchés étrangers serait également moindre si des marchandises importées auparavant se fabriquaient ici au Canada. Ceci n'entraînerait pas nécessairement une contraction générale de nos importations, car l'expérience acquise pendant la guerre a démontré qu'une plus grande industrialisation fait accroître à la fois les importations et les exportations. On peut prévoir que cette augmentation se continuera dans une économie dont les affaires s'étendent et qui encouragera l'importation de marchandises destinées à être exportées sous de nouvelles formes. Il va sans dire que la véritable norme de vie au Canada se haussera s'il entre plus de diversification et de variété dans le même volume d'importations pendant que se multiplieront les moyens de production au pays même.
- c) *En augmentant la demande de la part des consommateurs* pour les produits et les services de l'industrie canadienne. Il est vrai que notre pays ne pourra jamais se suffire à lui-même, mais même une faible augmentation nette aiderait à stabiliser certaines industries grâce à l'amélioration du pouvoir d'achat. La demande des consommateurs est forte à l'heure actuelle, mais elle baissera quand les besoins accumulés auront été satisfaits, à moins que d'autres facteurs n'entrent en jeu pour accroître le nombre des acheteurs. Dans l'avenir immédiat, il sera probablement impossible d'enrayer complètement l'émigration et, par conséquent, nous avons besoin d'immigration pour nous assurer un marché domestique plus grand. Si la demande des consommateurs était suffisamment forte, une plus grande production permettrait d'abaisser les prix de revient. Certaines charges fixes pourraient aussi se réduire, comme les charges de la dette par tête, les tarifs-marchandises fixes, les dépenses fixes du gouvernement, etc.

2. *L'immigration peut fournir de la main-d'œuvre pour combler des pénuries particulières.*

- a) *En donnant des bras aux industries qui ont constamment des emplois vacants.*

Dans la période où le travail abonde, il est toujours possible qu'il existe un certain nombre d'emplois pour lesquels il sera difficile de trouver des postulants sur un marché de main-d'œuvre libre. Par exemple, les pénuries de ce genre dont nous souffrons aujourd'hui dans les industries lourdes et dans le service domestique ne peuvent mieux se combler qu'en faisant venir des immigrants d'autres pays. Ceux qui critiquent une politique semblable peuvent faire observer que les fluctuations cycliques ou l'amélioration des conditions de travail et une mécanisation poussée plus loin peuvent, dans quelques années, produire un surplus de main-d'œuvre dans ces mêmes industries. C'est exactement pour affronter une situation semblable et pour absorber une partie du surplus futur qu'une politique d'immigration encourageant

l'entrée d'hommes possédant de l'initiative peut devenir utile. Quand on laisse entrer au pays des gens qui postulent des emplois n'exigeant pas de compétence, il faudrait aussi consentir à l'admission d'hommes ayant de l'expérience dans l'établissement d'industries nouvelles qui créeront des emplois ou stimuleront l'expansion industrielle du Canada. Le jour où les pénuries de main-d'œuvre dans certains domaines seront devenues des surplus, il y aura de nouveaux emplois pour ceux qui pourraient autrement se trouver sans travail, pas nécessairement dans les industries nouvelles, mais quelque part dans l'économie. Sur un marché de main-d'œuvre libre, il y aura toujours un certain degré de chômage isolé à cause des différends industriels, des saisons, des changements, etc., mais on devrait pouvoir se protéger contre un chômage général en encourageant les facteurs qui donneront une assez grande variété de positions disponibles et une forte demande comme armature.

b) En comblant la rareté de techniciens et de professionnels.

L'immigration peut aider à combler la rareté de techniciens quand il devient évident qu'il n'y aura pas assez de ces experts au pays pour satisfaire les besoins de l'industrie ou pour rendre possible l'expansion des placements de capitaux qui devra se produire au Canada. Si des emplois exigeant des chimistes plus expérimentés ou d'autres sortes de savants ne sont pas remplis, il s'ensuivra un ralentissement des découvertes scientifiques de produits nouveaux et de méthodes nouvelles de production. Sans des ingénieurs expérimentés, l'outillage industriel du pays souffrira. Il y a à l'heure actuelle au Canada une somme considérable de travaux de construction, d'entretien et de réparation à faire pour remplacer le programme de placements non militaires si restreint des années de la guerre. Il sera impossible de construire de nouvelles routes, de nouveaux hôpitaux, de nouvelles usines électriques, d'ouvrir de nouvelles mines s'il n'y a pas assez de techniciens possédant l'expérience et la formation voulues pour exécuter ces projets.

L'immigration et le problème des déracinés et des réfugiés.

La question des personnes déplacées et des réfugiés retient actuellement beaucoup d'attention, et il serait peut-être bon d'examiner brièvement comment l'admission de groupes semblables peut favoriser l'économie canadienne. Bien que ce soit essentiellement un problème transitoire, il est possible que, pour des raisons humanitaires, une forte partie des immigrants du Canada au cours des quelques prochaines années soit puisée dans ces groupes. A cause de l'élan dont jouit actuellement l'industrie canadienne et de la variété assez grande des emplois offerts, il est peu probable que nous ayons beaucoup de peine à absorber cette sorte d'immigrants. Quelques-uns seulement conviendront à l'industrie lourde, mais dans les occupations auxiliaires et dans les industries légères, il devrait y avoir place à la fois pour des hommes et des femmes. D'autre part, l'admission de ces personnes fera naître des difficultés et des responsabilités administratives et économiques. Les conseils, l'aide et la surveillance qu'il faudra donner à tous les immigrants, à leur arrivée au Canada, seront encore plus indispensables pour les personnes déplacées et les réfugiés. Beaucoup d'entre eux pourront avoir besoin de réadaptation physique avant de pouvoir prendre un emploi. Il faudra trouver des endroits pour loger des familles aussi bien que des individus. Un peu d'entraînement et d'éducation seront nécessaires pour les aider à s'adapter au mode de vie canadien. Ces gens ne peuvent pas être déversés sur le marché de la main-d'œuvre, mais il faudra qu'on ait l'œil sur eux jusqu'à ce qu'on leur ait trouvé un emploi et qu'ils soient établis. D'autres problèmes surgiront et seront apportés, notamment, par les périodes de chômage saisonnier, les relations syndicales, l'admissibilité aux prestations de sécurité sociale. Il ne faudra pas oublier ces questions lorsqu'on établira le mécanisme administratif pour l'admission de ces groupes au Canada. Mais si le travail demeure abondant et si la production se maintient au cours des quelques prochaines années, il n'y a aucune raison pour que le Canada ne puisse amener chez lui une juste proportion des personnes déplacées et des réfugiés d'origine européenne.

Conclusion : immigration choisie

En traçant une politique d'immigration pour le Canada, le principal souci devrait être d'arriver à mieux équilibrer l'économie. A retenir toujours que l'immigration ne peut s'isoler des autres facteurs dont dépend le progrès économique de notre pays. Elle n'est pas par elle-même une panacée pour tous les maux économiques, une garantie de prospérité plus grande. Elle n'est pas non plus la cause des périodes de chômage et de dépression que nous avons connues dans le passé. L'idée qu'il faut avoir aujourd'hui de l'immigration c'est que, si on la conjugue avec d'autres mesures économiques, elle aidera à corriger et à prévenir les ajustements défectueux qui nuisent à la stabilité de l'embauchage. La phase actuelle de notre développement semble recommander une politique consistant à choisir des immigrants convenables, possédant la formation, l'expérience et la compétence voulues pour satisfaire les exigences du développement économique futur. Une politique d'immigration choisie tiendrait compte des pénuries particulières et, en même temps, prévoirait les surplus futurs et ferait entrer de nouveaux talents pour créer plus d'emplois, pour accroître la production, pour apporter des innovations réduisant les prix de revient, et pour établir de nouveaux marchés afin d'écouler les produits finis. Une telle politique, soucieuse d'apporter des compétences et de l'esprit d'initiative, aiderait à préparer l'économie pour le jour où les crédits à l'exportation seront épuisés, lorsque les besoins accumulés des consommateurs auront été satisfaits, lorsque les épargnes accumulées auront été dépensées ou lorsqu'auront été exécutés les programmes de placements qui sont surtout fondés sur des remplacements et sur des travaux de construction retardés.

L'immigration choisie n'est pas une politique restrictive, n'admettant que ceux qui peuvent combler des raretés persistantes de main-d'œuvre. Ce n'est pas non plus une politique de porte grande ouverte, laissant entrer sans distinction un nombre illimité d'immigrants qui s'adapteraient mal au régime économique. C'est plutôt une politique qui fixe un objectif conforme à la capacité d'absorption du pays, un objectif qui vise à attirer des industriels, des marchands, des savants, des techniciens et les ouvriers spécialisés et non spécialisés les mieux adaptés aux conditions industrielles. Aucun contingent annuel fixe ne peut être établi, car le chiffre variera suivant les besoins économiques. A l'heure actuelle, le Canada est en mesure de prendre tous les immigrants, choisis d'après le système exposé ci-dessus, qu'il est possible de transporter.

Tout en insistant sur les besoins des industries secondaires plutôt que sur ceux des industries primaires, une politique d'immigration choisie telle qu'elle est exposée dans le présent mémoire n'entraverait nullement la continuation du développement économique de l'agriculture canadienne. Une telle politique encouragerait la venue de familles, particulièrement de jeunes personnes, et n'entrerait pas en conflit avec les règlements actuels qui autorisent l'admission d'agriculteurs et d'ouvriers pour les industries lourdes, ainsi que des parents de personnes déjà domiciliés au Canada. Comme prolongement de la politique d'immigration qui s'est formulée au cours des quelques derniers mois, l'immigration choisie viserait à faire utiliser dans toute la mesure possible les ressources du Canada et ferait partie d'un programme d'ensemble pour assurer le développement national du Canada.

Merci.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Skelton, vous avez présenté un rapport très complet. Et y a-t-il des questions que les honorables sénateurs voudraient poser ?

L'hon. M. BUCHANAN : Monsieur Skelton, vous insistez sur l'importance de laisser venir au Canada des techniciens et autres personnes de ce genre. Que dites-vous du départ des individus de ce genre ou à peu près qui quittent le pays ?

M. SKELTON : C'est une perte.

L'hon. M. BUCHANAN : Je sais, mais il y a constamment un exode considérable ?

M. SKELTON : Oui, monsieur, c'est l'une de nos pertes les plus sérieuses.

L'hon. M. BUCHANAN : Pouvez-vous nous donner une raison pour expliquer la tendance de ces gens à s'en aller, disons, aux Etats-Unis ? Les salaires sont-ils plus attrayants ?

M. SKELTON : Oui.

L'hon. M. BUCHANAN : Bien qu'ils soient en demande ici ?

M. SKELTON : Oui. Il est certain que les techniciens au service de notre gouvernement ont constaté qu'ils pouvaient obtenir des compagnies américaines deux et trois fois les appointements que nous sommes prêts à leur payer ici. C'est une assez forte tentation.

L'hon. M. CRERAR : Et les impôts sont plus faibles là-bas.

M. SKELTON : Oui, les impôts sont un peu plus faibles.

L'hon. M. MOLLOY : Comment se fait-il que les Américains peuvent payer deux à trois fois plus que nous ne le pouvons ? Quelle en est la raison ? Comment peuvent-ils le faire ? Nous savons qu'ils le font depuis des années et des années et que, comme conséquence, nous perdons les hommes les plus jeunes et les plus brillants qu'il y ait au pays.

M. SKELTON : Je crois qu'il y a deux réponses à cela, monsieur. L'une, c'est que les Américains, possédant un marché domestique beaucoup plus grand, sont en mesure de faire produire leurs industries d'une façon massive, ce qui leur permet de porter des charges fixes plus lourdes. Parmi ces charges fixes il y a, notamment, la rémunération d'un meilleur personnel de techniciens. La deuxième réponse — j'ai honte de le dire — c'est que les Américains comprennent mieux que nous la nécessité et l'utilité d'un personnel bien formé et compétent, et sont prêts à payer en conséquence.

L'hon. M. MOLLOY : Je crois que c'est tout à fait exact.

L'hon. M. BURCHILL : Monsieur Skelton, vous avez mentionné un certain nombre d'industries qui sont venues au Canada.

M. SKELTON : Oui monsieur.

L'hon. M. BURCHILL : Y en a-t-il parmi elles qui ont dû fermer leurs portes et partir ? En avons-nous perdu ?

M. SKELTON : Quelques-unes, je crois. Je pense que les gens de la Bata Shoe ont fermé quelques entreprises.

L'hon. M. BURCHILL : Quelle fut la difficulté dans leur cas ?

M. SKELTON : Les circonstances ne me sont pas familières, monsieur.

L'hon. M. BURCHILL : Mais ils ont quitté le pays ?

M. SKELTON : Oui.

L'hon. M. BURCHILL : J'ai cru comprendre que certaines entreprises avaient fermé leurs portes et quitté le pays.

M. SKELTON : Je crois savoir que la Bata Shoe a fermé sa principale succursale. Il reste peut-être une petite manufacture, mais je ne suis pas au courant des circonstances.

L'hon. M. BURCHILL : Je parle seulement d'après les journaux.

L'hon. M. CRERAR : C'est du nouveau pour moi.

L'hon. M. HORNER : Il est possible qu'ils soient retournés dans leur propre pays à cause des conditions qu'ils trouvèrent ici ?

M. SKELTON : Je ne le crois pas, monsieur. Je ne parle que d'après de vagues souvenirs, mais je pense qu'ils ont déménagé au Brésil, n'est-ce pas, ou dans quelque autre pays de l'Amérique du Sud ?

L'hon. Mme WILSON : Ils étaient établis au Brésil quand ils arrivèrent ici, n'est-ce pas ?

L'hon. M. CRERAR : Lorsqu'ils s'installèrent au Canada, c'était surtout pour des fins d'exportation. Ils ont beaucoup d'affaires dans les pays de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud, ou en avaient à l'époque.

M. SKELTON : Je puis me procurer les détails de cette affaire, et ce sera préférable à ce qui paraîtra autrement dans le compte rendu, car je ne suis pas certain des faits.

L'hon. M. BURCHILL : Je crois que ce sont des renseignements que nous devrions posséder, car ils ont un rapport direct, c'est-à-dire s'ils sont vrais. J'ai la même idée que vous, monsieur Skelton, mais le tout vient simplement des journaux.

M. SKELTON : Me permettra-t-on de vérifier cela et de verser les faits exacts au compte rendu ?

(Voir la déclaration supplémentaire soumise par M. Skelton à la fin des délibérations d'aujourd'hui.)

L'hon. M. CRERAR : Monsieur Skelton, si les renseignements sont exacts au sujet des gens de la Bata Shoe, et je ne serais pas surpris qu'ils le soient, ils font ressortir un problème qui se pose dans le développement industriel de notre pays. Pendant la guerre et depuis la guerre, on a attaché beaucoup d'importance, non seulement en haut lieu mais dans la presse en général, au fait que nous avons transformé notre économie et que nous sommes maintenant un pays industriel. Nous voudrions tous voir notre développement industriel prendre plus d'ampleur, mais j'ai toujours entretenu un doute quant à notre capacité, dans un monde normal, de faire une concurrence efficace à des pays comme la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, et certainement l'Allemagne d'avant-guerre et peut-être l'Allemagne dans dix ou quinze ans d'ici, et j'estime que, si nous fondons notre politique d'immigration sur la supposition que notre développement industriel va subir une grande expansion, nous évoluerons sur des sables mouvants. Notre pays possède en puissance de grandes ressources naturelles, et la sagesse semble commander de les développer. Je songe, par exemple, aux métaux de base, qui sont très nécessaires au régime de vie actuel du monde entier. Nous avons de vastes réserves inexploitées de certaines de ces choses, et la sagesse semble commander, comme je l'ai dit, de pousser notre développement dans cette direction et de laisser naître naturellement les autres exploitations industrielles qui pourront apparaître. Je crois que l'on peut dire la même chose du bois. Le Canada possède sans doute aujourd'hui une grande réserve de bois mous de la famille des conifères, et les procédés scientifiques découverts au cours des dernières années ont formidablement accru la valeur de ces bois. Nous pouvons cultiver des arbres ici tout aussi bien que nous pouvons cultiver du blé, de l'avoine ou de l'orge, et jusqu'à présent du moins, on n'a prêté que fort peu d'attention à la conservation et au développement de nos produits forestiers.

Je crains qu'en présence d'une forte concurrence, quand nous entrerons de nouveau dans un marché dominé par l'acheteur, nos établissements industriels ordinaires n'aient beaucoup de peine à soutenir la concurrence dans le commerce d'exportation partout dans le monde. Je doute qu'il soit sage d'agir en tenant pour acquis que nous pouvons développer nos possibilités dans toutes les directions et que nous pourrions offrir une concurrence efficace sur les marchés du monde, car nous n'avons pas les moyens de production massive que possèdent les pays plus industrialisés et plus peuplés. Cela m'a toujours paru être une grande difficulté à surmonter.

Il y a cependant, un grand nombre d'industries plus petites ici, qui n'existent pas à l'état naturel dans d'autres pays et que nous devrions développer : par exemple, certains établissements de mise en conserve sont à se développer en Manitoba. Il y a d'autres petites industries de ce genre, uniquement fondées sur les produits naturels de ce pays et qu'il faudrait développer. Si nous examinons l'industrie textile, nous constatons que toutes nos filatures de coton dépendent d'une matière première importée de pays étrangers. Je ne crois pas qu'il soit possible pour le Canada d'importer du coton brut des Etats-Unis, de créer un marché d'exportation pour ses cotonnades

et de faire une concurrence efficace à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou à d'autres pays qui ont les matières premières. Je crois que nous aurions une économie beaucoup plus forte si nous exploitions les ressources que nous avons en métaux de base, comme le cuivre, le nickel, le zinc, le fer et l'aluminium. Dans le cas de l'aluminium, naturellement, il nous faut importer la matière première, mais nous avons des avantages particuliers dans le procédé de fabrication qui nous donnent une position privilégiée. Si nous développons ces choses et si nous les échangeons pour les choses que d'autres pays peuvent produire à meilleur compte que nous, notre économie ne s'en porterait que mieux à la fin.

L'hon. Mme WILSON : Nous avons montré un manque d'empressement à admettre des artisans spécialisés, et c'est à cela maintenant que nous attachons de l'importance. M. Petrik, qui possède l'une de ces fameuses entreprises réfugiées, située à Woodstock, s'est plaint de ce qu'il a tellement besoin de faire venir deux familles pour cette industrie particulière qu'il a établie, familles que nous n'avons pas laissées venir, qu'il sera contraint de déménager sa principale manufacture aux Etats-Unis, où il a maintenant une succursale.

L'hon. M. HORNER : Sénateur Crerar, êtes-vous d'avis que les difficultés dont souffrent une foule d'industries dans ce pays découlent surtout des droits de douane ? Nous pourrions fabriquer bien des choses à aussi bon compte que d'autres pays si nous pouvions commercer librement avec une grande population. Est-ce que cela fait partie de votre argumentation ?

L'hon. M. CRERAR : C'est juste. Si notre commerce avec les Etats-Unis était libre, avec l'énergie électrique peu coûteuse de la vallée du Saint-Laurent, je ne doute pas que nous pourrions devenir une grande nation manufacturière du continent. Quand en serons-nous là, je l'ignore.

Je voudrais relever une autre remarque faite par M. Skelton. Vous avez mentionné la thèse qui semble assez généralement acceptée au pays, savoir, que nous ne devons pas outrepasser notre capacité d'absorption. C'est là une expression bien vague. Je voudrais qu'un savant intellectuel quelconque me la définisse.

L'hon. M. HORNER : Cela me tracasse, moi aussi.

L'hon. M. CRERAR : Nous entendons des expressions comme "capacité d'absorption" et "norme de vie", dont on se sert d'une façon plutôt vague. J'ignore ce qu'on entend par "norme de vie", mais je présume que la norme sous laquelle j'ai grandi serait considérée aujourd'hui comme à demi-barbare. Je suis certain qu'il se trouverait des gens bien intentionnés pour protester contre cette norme et essayer de m'en sauver.

J'ai écouté l'exposé très intéressant donné ce matin par la délégation ukrainienne qui, je pense, a présenté un mémoire non seulement de belle apparence mais aussi très intelligent. Je me rappelle lorsque les Ukrainiens arrivèrent au Canada la première fois — il y en a maintenant environ 350,000 d'entre eux ici — sans capitaux, et s'en allèrent dans la forêt vierge et s'y taillèrent un endroit pour vivre. Ils construisirent de petites cabanes avec des planchers de terre battue et des fournaux de terre pour faire leur cuisine. Aujourd'hui, allez dans les localités ukrainiennes et vous constatez que, dans la maison moyenne, il y a un réfrigérateur et un téléphone, et là où il y a de l'électricité, il y a des lumières électriques ; leurs fermes sont pourvues de bétail et de machines agricoles. En d'autres termes, ces gens qui arrivèrent ici il y a 40 ans, et qui n'avaient aucun moyen de production excepté ce qu'ils créaient eux-mêmes par leur labeur, en sont venus à occuper une place très importante dans la production du revenu national de ce pays. Je crois qu'il existe encore des possibilités semblables, et si nous limitons notre politique d'immigration à la capacité d'absorption du Canada, et prenons seulement les gens à qui nous pouvons donner une norme de vie certaine, je ne pense pas que nous en obtiendrons beaucoup de cette façon.

Un autre point mentionné dans le mémoire de M. Skelton et dont je voudrais dire un mot, c'est l'importance de maintenir notre revenu national à un niveau aussi élevé

que possible. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de développer nos ressources naturelles. Dieu sait si nous aurons besoin d'un fort revenu pour soutenir toutes les lois de sécurité sociale qui sont devenues si communes aujourd'hui. Il nous faut avoir un grand nombre de contribuables et des contribuables riches pour réussir à verser dans le trésor public, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal, les sommes d'argent requises pour maintenir le programme de sécurité sociale, dont nous avons adopté une partie et dont le reste est projeté.

L'hon. M. BUCHANAN : Je me demande si M. Skelton consentirait à jouer le rôle de prophète pendant quelques minutes ? Il a mentionné quelque chose au sujet de ce qui se produira quand nos prêts à d'autres pays, sous forme de crédits à l'exportation, auront été épuisés. Que ferons-nous alors ?

L'hon. M. BURCHILL : C'est une pensée que j'avais à l'esprit. Naturellement, M. Skelton a suggéré une alternative.

M. SKELTON : Si nos prêts et les autres mesures pour rétablir le commerce international ne réussissent pas, nous serons dans un affreux pétrin. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'être prophète pour prévoir ce qui se produira si notre commerce international ne se rétablit pas.

L'hon. M. CRERAR : En d'autres mots, si l'Europe tombe, ou si elle prend deux ou trois générations pour se rétablir, nous allons traverser des temps plutôt durs.

M. SKELTON : Il n'y a pas de grand pays industriel au monde qui dépende plus que le nôtre du commerce international et qui ait plus besoin de le voir renaître plus fort qu'avant la guerre.

L'hon. M. BURCHILL : En d'autres mots, il nous faudra continuer de prêter de l'argent.

L'hon. M. HUSHION : A l'une de nos séances précédentes, des spécialistes en transport ont parlé de la difficulté de trouver des moyens de transport pour amener des personnes déplacées au pays. J'ai dit alors qu'à mon avis il y avait des navires disponibles. J'ai maintenant quelques renseignements que je désire présenter et faire consigner au compte rendu.

Le moyen le plus rapide et le moins coûteux de transporter des immigrants au Canada, via les ports de la Mer du Nord, serait d'utiliser des transports de troupes Victory de la War Shipping Administration des Etats-Unis.

Ce sont les meilleurs navires à utiliser pour cette fin. Ils ont des cabines et des installations excellentes sur tous les ponts, avec eau courante et d'excellents moyens pour laver ainsi que pour préparer et servir des repas. Ces navires sont très rapides (dix-huit noeuds), leurs frais de fonctionnement sont minimes (équipage de 55). Ils consomment environ 70 tonnes d'huile par jour et le coût du transport de chaque immigré varierait entre \$80 et \$100.

Cette sorte de navire transportera 1,500 immigrants et le matériel de sauvetage voulu pour ce nombre de personnes est prévu sur chaque bateau. Plusieurs de ces navires sont mouillés dans la rivière Yamer en Virginie, et peuvent être remis en service à bref délai. Naturellement, il faudrait que le gouvernement canadien s'occupe de nolisier ces navires et je crois qu'il y parviendrait sans difficulté.

On a beaucoup discuté l'absence de moyens de transport pour amener des personnes déplacées au Canada, et cette méthode me semble la meilleure et la plus rapide. Elle mérite au moins d'être étudiée. Quant au nombre et à la sorte de gens qui devraient venir, je ne suis pas en mesure de le dire. Mais on semble croire à l'étranger qu'ils devraient venir ici dans des transports de luxe et jouir d'un traitement spécial, choses que nous n'avons pas reçues nous, quand nous étions jeunes. Je voudrais que ces messieurs qui sont venus ici représenter les compagnies de transport maritime répondent à cela. Ils disent qu'ils ne peuvent pas obtenir les moyens de transport, qu'il faudra des années pour cela.

Le PRÉSIDENT : Nous enverrons ces renseignements au directeur de l'immigration.

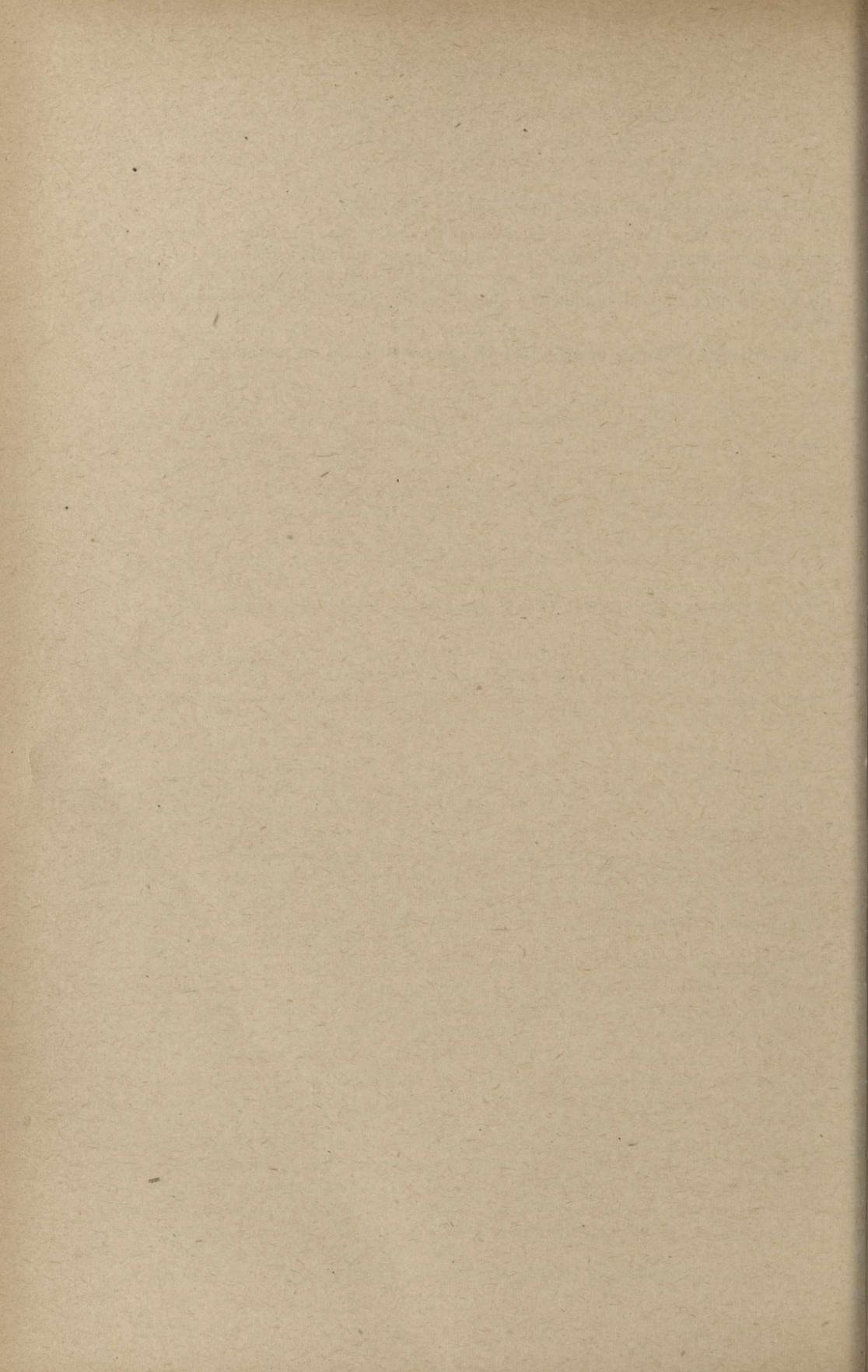
L'hon. M. HUSHION : Oui, et veuillez le garder dans vos dossiers.

Le PRÉSIDENT : Nous allons ajourner jusqu'à mercredi prochain, à 10 h. 30, alors que nous entendrons les représentants polonais. Nous vous sommes très obligés, monsieur.

(Déclaration subséquentement soumise par M. Skelton :)

La Bata Shoe Company of Canada, située à Batawa, en Ontario, exploite trois manufactures au pays et elle projette d'en ouvrir une nouvelle à Belleville. Le personnel de la compagnie a été quelque peu réduit et il compte actuellement un peu plus de 400 ouvriers, mais il augmentera quand les projets actuels d'expansion auront été réalisés.

Le Comité s'ajourne au mercredi 18 juin, à 10 h. 30 du matin.



1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DE

L'Immigration et du Travail

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule No 12

SÉANCE DU MERCREDI 18 JUIN 1947

Président : l'honorable James Murdock, C. P.

TÉMOINS :

M. B. B. Dubiński, C. R., de Winnipeg, (Manitoba), président pour l'ouest du Congrès des Polonais canadiens.

M. Walter Dutkiewickz, de Toronto, (Ontario), représentant de l'Association démocratique polonaise du Canada.

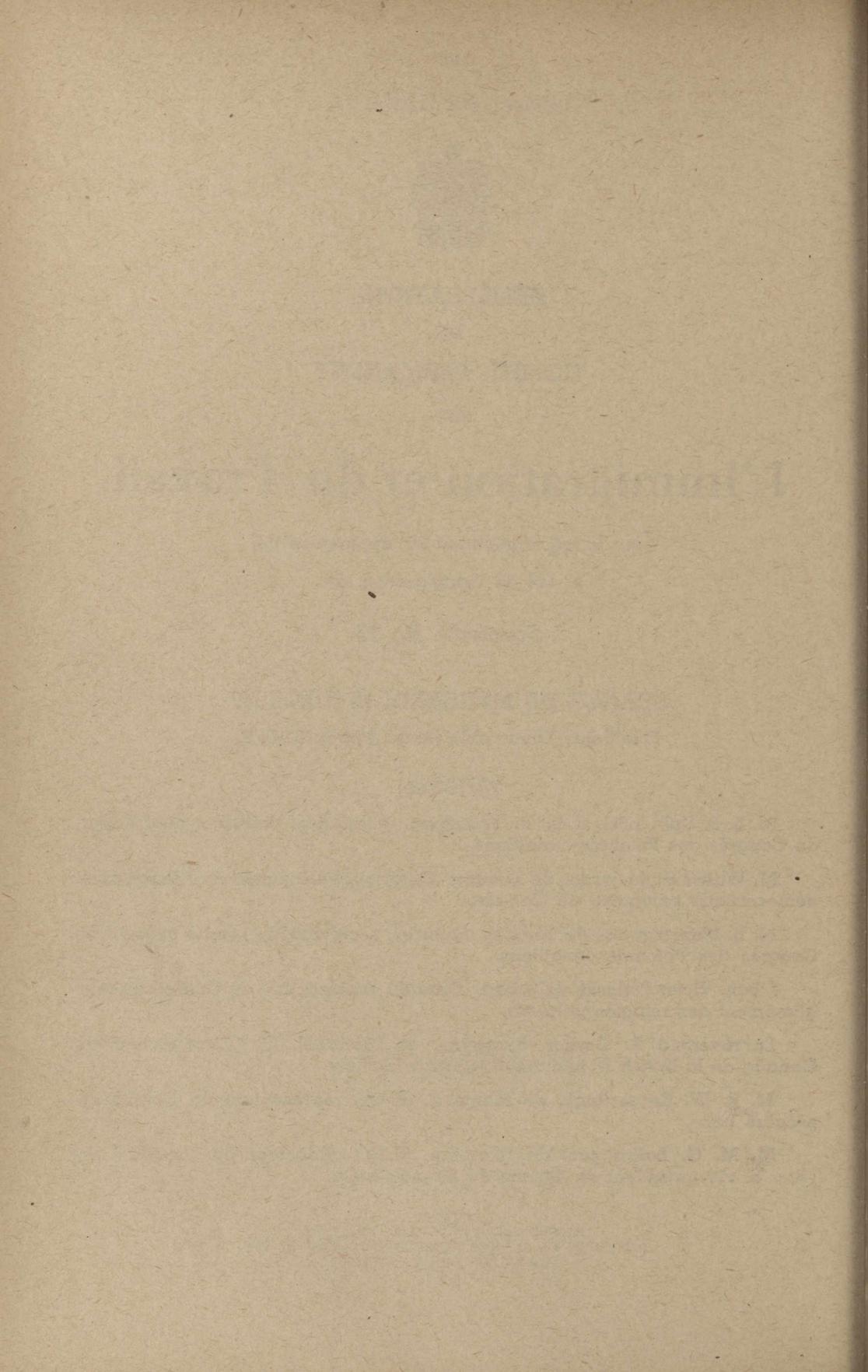
M. B. Staniszewski, de Toronto, (Ontario), secrétaire du comité exécutif du Congrès des Polonais canadiens.

L'hon. Victor Podoski, d'Ottawa, (Ontario), représentant du Conseil de rétablissement des réfugiés polonais.

Le révérend R. Gordon Burgoyne, de Montréal, (P. Q.), directeur au Canada de la British Dominions Emigration Society.

M. R. W. Keyserlingk, de Montréal, (P. Q.), représentant du Comité de secours balte.

M. M. G. Ballantyne, de Montréal, (P. Q.), rédacteur du *Canadian Register* et vice-président du Comité de secours balte.



COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président : l'honorable JAMES MURDOCK, C. P.

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	McGeer,
Blais,	Dupuis,	Molloy,
Bouchard,	Euler,	Murdock,
Bourque,	Ferland,	Pirie,
Buchanan,	Haig,	Robertson,
Burchill,	Hardy,	Robinson,
Calder,	Horner,	Roebuck,
Campbell,	Hushion,	Taylor,
Crerar,	Lesage,	Vaillancourt,
Daigle,	Macdonald (<i>Cardigan</i>),	Véniot,
David,	McDonald, (<i>Shédiac</i>),	Wilson.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“Que le comité permanent de l'immigration et du travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C. chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris :

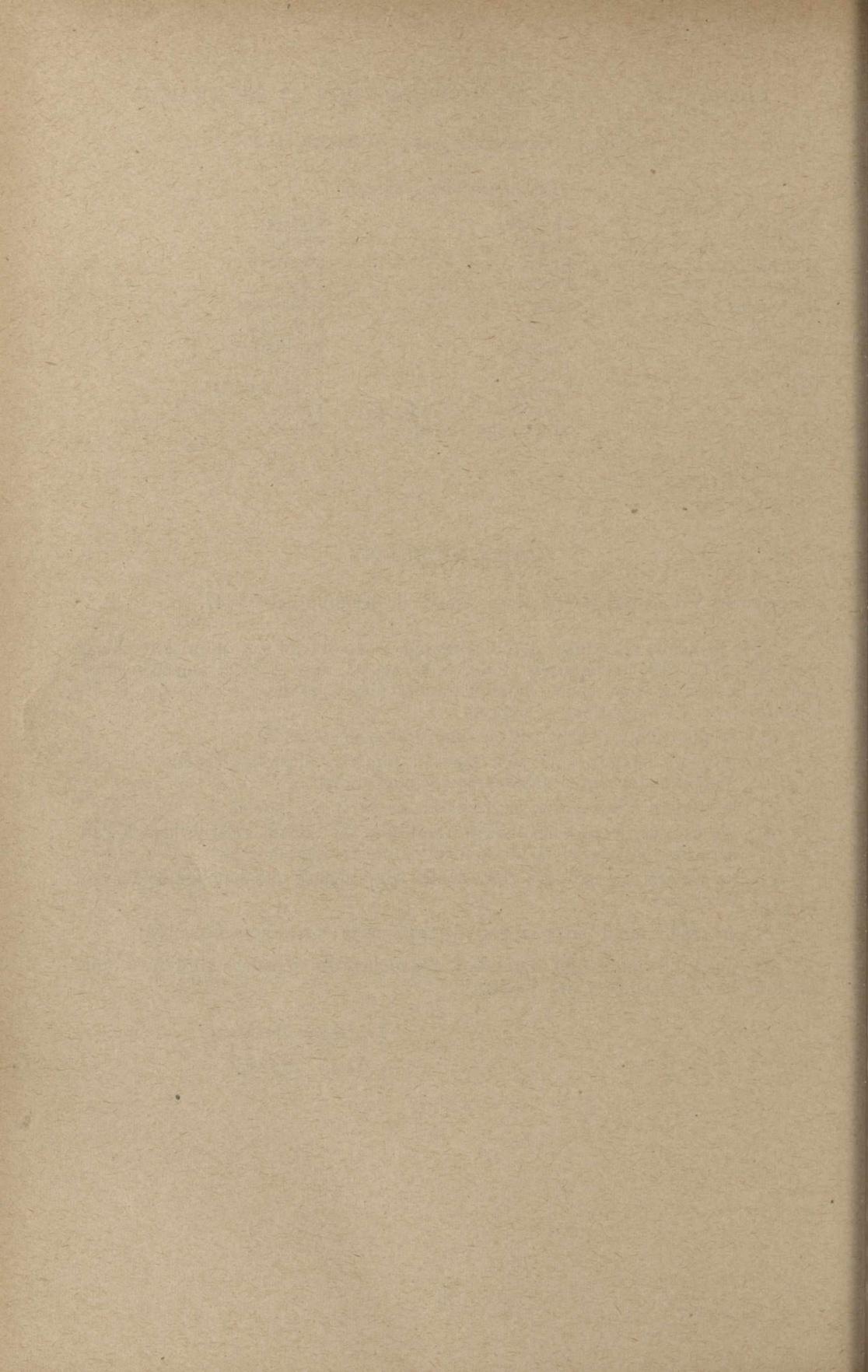
- a) L'opportunité d'admettre des immigrants au Canada;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis ;

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER



PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 18 juin 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Murdock, (*président*); Aseltine, Buchanan, Burchill, Euler, Haig, Hushion, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shédiac*), Molloy, Robinson, Taylor et Wilson — 14.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947 lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont présents.

Le président dépose un exemplaire d'une recommandation adoptée au sujet de l'immigration par la Chambre de commerce canadienne lors de sa dix-septième réunion annuelle à Winnipeg, Manitoba, en octobre 1946, recommandation qui est consigné au compte rendu.

L'honorable sénatrice Wilson dépose un exemplaire d'un mémoire du représentant américain résidant du Comité intergouvernemental des réfugiés au sujet de l'immigration et du rétablissement, mémoire qui est consigné au compte rendu.

Me B. B. Dubieniski, C. R., de Winnipeg, (Manitoba), président pour les provinces de l'Ouest du Congrès des Polonais canadiens, comparait et donne lecture d'un mémoire sur l'immigration, au nom de ce congrès. Il est ensuite interrogé.

M. Walter Dutkiewicz, de Toronto, (Ontario), comparait et donne lecture d'un mémoire sur l'immigration présenté par l'Association démocratique polonaise au Canada et est interrogé.

M. Staniszewski, de Toronto, Ontario, secrétaire du comité exécutif du Congrès des Polonais canadiens, est entendu.

L'honorable Victor Podoski, d'Ottawa, (Ontario), représentant du Conseil de rétablissement des réfugiés polonais, préconise l'immigration au Canada des personnes déplacées d'origine polonaise qui se trouvent dans les camps de réfugiés en Europe, et des anciens combattants polonais qui sont au Royaume-Uni.

Le Révérend R. Gordon Burgoyne, de Montréal, province de Québec, directeur au Canada de la British Dominions Emigration Society, comparait et donne lecture d'un mémoire exposant les initiatives et les buts de cette société.

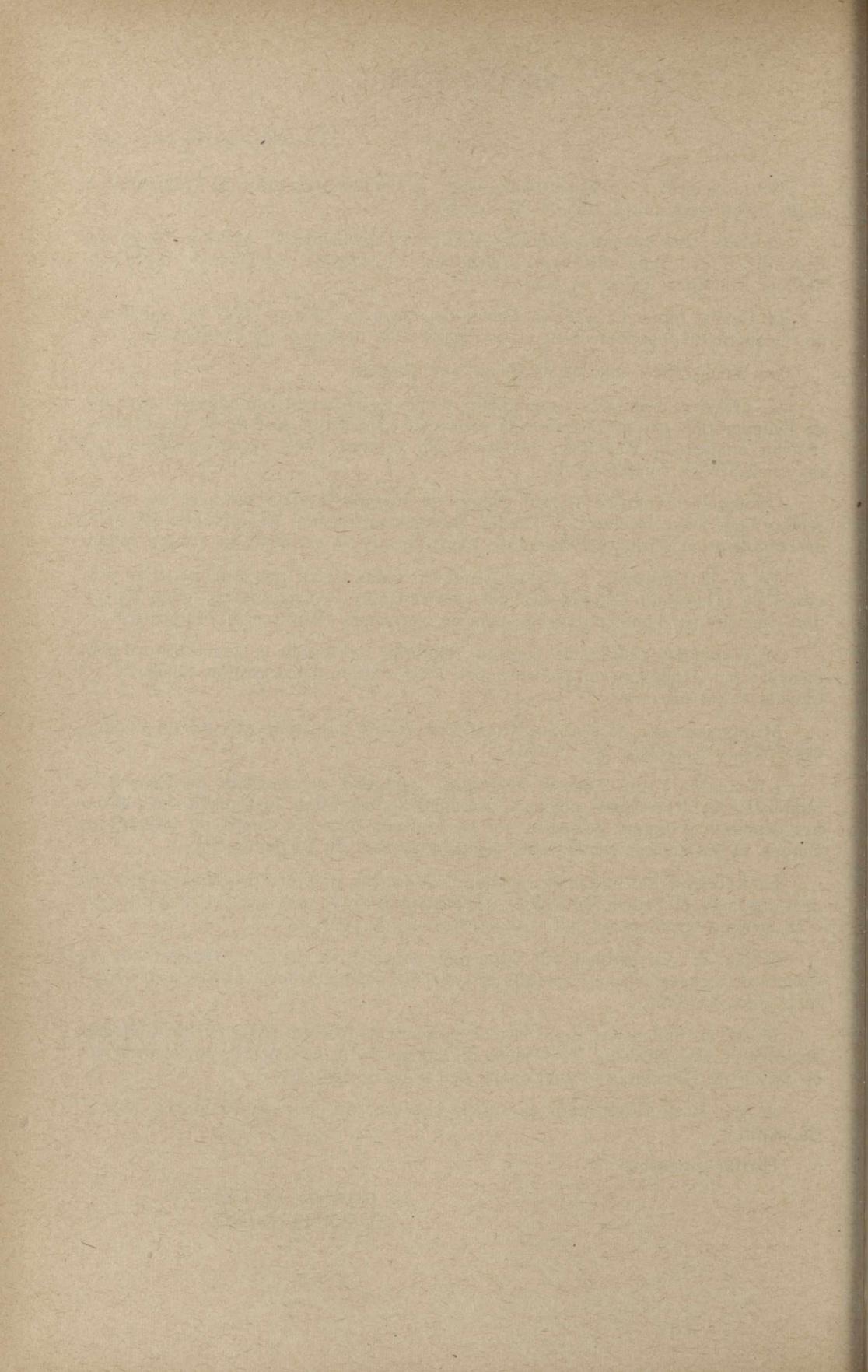
M. R. W. Keyserlingk, de Montréal, province de Québec, représentant du Comité de secours balte est entendu au sujet de l'immigration au Canada des habitants des pays baltes.

M. M. G. Ballantyne, de Montréal, province de Québec, rédacteur du *Canadian Register* et vice président du Comité de secours balte est entendu et se prononce en faveur de l'immigration au Canada des réfugiés d'Europe.

A 12 h. 50 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 25 juin, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

Le MERCREDI 18 juin 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, je voudrais d'abord consigner au compte rendu un document que je considère comme important.

Recommandations de la Chambre de commerce canadienne sur l'immigration, adoptées à sa dix-septième réunion annuelle à Winnipeg, Manitoba, en octobre 1946.

Le Canada doit adopter immédiatement un énergique programme d'immigration. Notre pays a besoin d'une plus grande population et il a les moyens de la faire vivre; c'est peut-être la dernière occasion qui s'offre de pouvoir choisir librement les immigrants qui viendront s'établir dans notre pays si peu peuplé.

Le Canada a été bâti par l'énergie, l'habileté et l'initiative des immigrants et sa croissance future sera accélérée en amenant ici ceux qui ont de l'expérience et de la compétence techniques et scientifiques aussi bien que ceux qui sont prêts à travailler sur les fermes et dans les usines. Aujourd'hui, comme peut-être jamais auparavant, il y a des hommes habiles et expérimentés, capables d'établir et de créer de nouvelles industries, qui ne savent que faire en Europe et qui sont à la recherche de pays qui les accueilleraient.

Le Canada a des matières premières, des pouvoirs hydrauliques et des moyens de transport; des travaux d'irrigation ont préparé à une culture intensive des terres qui auparavant ne servaient à rien. L'industrialisation croissante assure de nouveaux emplois. La production sera augmentée, le niveau de la vie sera élevé et l'embauchage sera plus grand, si on encourage des immigrants choisis à venir au Canada pour aider notre population à mettre en valeur ces ressources. Les Canadiens doivent avoir confiance en l'immigration, en songeant que plus on produit, plus il y a à partager et en abandonnant la vieille formule que moins on est, plus il y en a pour chacun.

La Chambre de commerce canadienne insiste auprès du gouvernement pour qu'il adopte immédiatement un programme défini et à longue échéance destiné à encourager le mouvement vers le Canada d'immigrants désirables d'outre-mer. Un programme de cette nature devra être basé sur les besoins économiques du Canada et maintenir un équilibre juste entre les demandes de notre agriculture et de notre industrie.

La Chambre de commerce canadienne recommande que :

1. Le gouvernement fasse de la propagande dans tous les pays où il pourrait y avoir des immigrants désirables pour le Canada.

2. Le gouvernement, directement et avec la collaboration des agences d'immigration privées intensifie immédiatement ses efforts par l'entremise des agences d'outre-mer pour recruter des cultivateurs expérimentés, des personnes ayant une formation technique et scientifique et tous ceux qui sont disposés à travailler dans un pays libre et rempli de ressources.

3. Les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent ensemble pour établir un programme destiné à placer ces immigrants dans des endroits qui leur conviennent, à les assimiler dans la vie canadienne et sa citoyenneté avec ses droits et responsabilités, en temps de paix comme en temps de guerre.

Avant que nous entendions les témoignages, je crois que la sénatrice Wilson voudrait faire consigner un document important au compte rendu. Est-ce que cela atteindrait votre but, sénatrice Wilson, si ce document était consigné au compte rendu sans être lu pour le moment ?

L'hon. Mme WILSON : Oui. Honorables sénateurs, j'ai remis ce document au président et il a cru qu'il était assez important pour le faire consigner au compte rendu. C'est le dernier rapport du représentant du comité intergouvernemental à Washington. Je reçois ces rapports régulièrement et le Comité désirerait peut-être en prendre connaissance.

Le PRÉSIDENT : C'est un document vraiment intéressant venant du représentant américain résidant du comité intergouvernemental des réfugiés, chambre 330, 1344 avenue Connecticut, N.W., Washington, D.C. Ce document a trait à ce que les Etats-Unis, le Canada et certaines contrées de l'Amérique du sud ont accompli dans le domaine de l'immigration et si on n'y voit pas d'objections, il sera consigné au compte rendu.

L'hon. sénatrice Wilson dépose un exemplaire du mémoire du représentant américain du comité intergouvernemental sur les réfugiés au sujet de l'immigration et du rétablissement.

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DES RÉFUGIÉS

Représentant américain résidant
Chambre 330, 1344, Connecticut Ave., N.W.
Washington, D.C.

Mémoire du représentant américain résidant —

Cette édition du MÉMOIRE donne un aperçu des progrès faits jusqu'ici dans les mouvements des personnes déplacées et des réfugiés, en vertu d'ententes signées avec le CIR. Nous désirons attirer surtout toute votre attention sur le premier rapport intitulé: "Brésil" qui fait le récit de l'arrivée du premier groupe de réfugiés, suivant les termes de l'entente conclue avec le Brésil.

Nous désirons aussi vous apprendre que la septième assemblée plénière du Comité intergouvernemental des réfugiés doit avoir lieu à Londres et commencera le 30 mai 1947. On y étudiera les problèmes résultant de la transmission des fonctions et des activités du CIR à l'Organisation internationale des réfugiés.

La représentante américaine résidante,
MARTHA H. BIEHLE.

RENSEIGNEMENTS SUR L'IMMIGRATION ET LE RÉTABLISSEMENT

1. *Brésil.* — Le mouvement des personnes déplacées et des réfugiés vers le Brésil en vertu de l'entente conclue entre le gouvernement de ce pays et le CIR a commencé avec l'arrivée à Rio-de-Janeiro le 16 mai 1947 du *General Sturgis* ayant à son bord 861 immigrants venant des centres de personnes déplacées situés dans les zones britanniques, américaines et françaises d'Autriche et d'Allemagne. Le navire a quitté Bremerhaven le 2 mai 1947 et la traversée s'est faite dans le plus parfait confort. C'est la première d'une série de voyages qui seront effectués par deux navires de l'armée américaines nolisés par le CIR pour transporter régulièrement les réfugiés d'Allemagne et d'Autriche en Amérique du sud. Le second navire, le *General Heintzelman*, doit partir de Bremerhaven vers le 1er juin avec 850 passagers, eux aussi à destination du Brésil.

Le *General Sturgis* portait à son bord 238 familles. Le total des passagers étaient de 743 particuliers, 117 célibataires du sexe masculin et une du sexe féminin. Dans ce groupe, 69 p. 100 étaient des agriculteurs, 26 p. 100, des ouvriers dans l'industrie et 5 p. 100 exerçaient diverses professions (tailleurs, teneurs de livres, horlogers, etc.) Les dénominations religieuses étaient représentées à peu près comme suit: 45 p. 100 de catholiques, 16 p. 100 de catholiques du rite grec, 30 p. 100 de grecs orthodoxes, 9 p. 100 de protestants. Les immigrants étaient tous jeunes; il y avait 220 enfants de moins de 16 ans. L'âge moyen des passagers était de 21 ans.

Par nationalités, le groupe se partageait ainsi: 289 sans patrie, 280 Polonais, 82 Lithuaniens, 60 Polonais ukrainiens, 56 Lettons, 45 de nationalités indéterminées, 24 Ukrainiens, 12 Estoniens et 13 représentant 5 autres nationalités.

Le *General Sturgis* et le *General Heintzelman*, qui ont servi de transports de troupes pendant la guerre, ont été transformés de nouveau en navires de passagers. On trouve à leur bord un confort et un outillage très satisfaisants. Des dispositions spéciales ont été prises pour les soins à donner aux enfants et pour tous les autres soins qui pourraient être nécessaires durant la traversée.

Tous les membres du personnel du CIR et les membres de l'équipage du navire qui ont eu affaires à ces immigrants ont été frappés des qualités physiques et morales des personnes choisies par la mission de sélection brésilienne et de la reconnaissance de ceux-ci pour la bienveillance avec laquelle ils ont été traités. La satisfaction qu'ils ont exprimée à l'égard du confort, de la nourriture et des **conditions générales** existant à bord du navire est un encouragement pour ceux qui s'intéresseront aux prochains déplacements qui seront organisés par le CIR.

Les dispositions pour le débarquement et la réception des immigrants et leur absorption définitive dans la vie économique du pays ont été prises par les autorités de l'immigration brésiliennes, en collaboration avec le représentant résidant du CIR au Brésil qui va à la rencontre de ces voyageurs à leur arrivée. La plupart des réfugiés immigrants arrivés par ce premier bateau seront établis dans l'état de Sao Paulo.

2. *Belgique*. — Le programme en vertu duquel le gouvernement belge a consenti à admettre les personnes déplacées qui travailleront dans les mines de charbon a eu pour résultat de faire entrer en Belgique 2,431 personnes déplacées venant de la zone d'occupation américaine en Allemagne. C'était là le total atteint à la date du 12 mai 1947; ces personnes divisées en cinq groupes ont immigré durant les mois d'avril et de mai. Le CIR s'est chargé de la protection légale et politique de ces travailleurs jusqu'à ce qu'ils puissent avoir l'avantage de se faire naturaliser comme résidents permanents. Des fonctionnaires du CIR ont visité deux fois les cinq districts miniers où ces personnes déplacées se sont établies et ont fait rapport que les conditions qui y existent varient—dans certains districts, elles semblent être bonnes, dans d'autres, moins avantageuses.

3. *Canada*. —

(a) Un programme d'immigration plus libéral. — Le premier ministre du Canada, M. Mackenzie King a déclaré au Parlement, le 1er mai 1947 qu'on appliquerait le programme d'immigration du gouvernement avec une plus grande latitude. Ceci influera de deux manières sur le plan du CIR :

a) Le "Plan des proches parents" qui jusqu'ici restreignait l'immigration aux proches parents d'une famille sera interprété plus largement, de sorte que le terme "parent" comprendra les cousins et les autres parents éloignés par alliance.

b) Il faudra maintenant un grand nombre d'ouvriers compétents pour les mines, les usines et les fermes, qui seront assurés d'avoir de l'emploi. On a déjà fait le choix d'un petit groupe pour une industrie textile du Québec et on est en voie de choisir deux autres petits groupes de travailleurs pour des champs de betteraves à sucre dans l'ouest de l'Ontario et le sud de l'Alberta.

La division de l'Immigration et le ministère du Travail détermineront de concert le nombre approximatif de personnes qui pourront être placées et employées promptement dans les différentes industries et occupations. Des fonctionnaires étudieront ensuite les demandes d'admission au Canada, feront des examens sur les aptitudes physiques des candidats et prendront les dispositions pour les faire venir et les placer.

b) Le plan des proches parents. — Des personnes déplacées immigrant au Ca-

nada, en vertu du "Plan des proches parents", sont arrivées d'Allemagne. Le premier groupe comprenant 52 réfugiés est arrivé au Canada, le 4 avril, à bord de l'*Aquitania* et M. James Colley, le représentant résidant du comité intergouvernemental au Canada, s'est porté à sa rencontre à Halifax. Les formalités ont été rapidement remplies et chacun a été dirigé vers sa destination. Un deuxième groupe de 50 personnes est parti d'Europe à bord de l'*Aquitania* le 28 avril et un troisième groupe de 50 proches parents doit quitter l'Europe le 20 mai.

Le Plan des proches parents s'applique depuis quelque temps à l'Italie, aussi bien qu'à l'Allemagne et l'Autriche. Une liste de 201 personnes déplacées admissibles a été transmise aux bureaux du CIR à Rome.

4. *Hollande*.— Le gouvernement des Pays-Bas a conclu une entente avec le CIR pour le rétablissement en Hollande des personnes déplacées. On s'attend que les autorités hollandaises choisissent, dans un avenir rapproché, au moins 8,000 travailleurs dans la zone américaine en Allemagne et que d'autres ouvriers soient choisis plus tard dans d'autres zones. Cette entente prévoit la signature de contrats de travail entre les patrons et ces personnes déplacées, l'admissibilité à la citoyenneté hollandaise après cinq ans de séjour, l'admission des proches parents, plus tard, après entente avec le CIR dans chaque cas particulier. Le gouvernement hollandais s'engage à transporter ces personnes à travers la Hollande et à exercer une surveillance sur leurs conditions d'emploi et leurs niveaux de vie, conformément aux lois hollandaises. Si une personne déplacée ne fait pas l'affaire, elle sera renvoyée à une des zones d'occupation, si les autorités militaires y ont encore charge de ces personnes et le gouvernement hollandais est prêt à accepter une autre personne déplacée pour chaque particulier ainsi remercié. Des fonctionnaires du gouvernement hollandais chargés de faire le choix des candidats sont actuellement en Allemagne.

5. *Royaume-Uni*.— Un rapport du ministère du Travail indique qu'au 30 avril 1947, 2,526 femmes des pays baltes étaient entrées en Grande-Bretagne, en vertu du plan "Balt Cygnet" pour travailler comme domestiques dans les hôpitaux et les sanatoriums et que d'autres personnes et réfugiés au nombre de 1,200 avaient été admis, en vertu du plan "Westward Ho". On compte que 1,500 à 2,000 personnes déplacées et réfugiées seront admises chaque semaine au Royaume Uni.

Le premier groupe de travailleurs manuels venant des camps, de personnes déplacées est arrivé en Grande-Bretagne le 21 avril et était formé pour la plus grande partie de Baltes et d'Ukrainiens. Ces travailleurs sont destinés aux mines, à l'agriculture, aux fonderies, aux briqueteries, aux buanderies, aux industries textiles et au travail domestique. On espère que leurs familles pourront rejoindre ces travailleurs plus tard lorsque ceux-ci se seront établis et auront trouvé un logement. Ces travailleurs sont engagés pour une période d'un an pour commencer et il ne peuvent changer d'emploi sans la permission du gouvernement. Leurs salaires et leurs conditions de travail seront les mêmes que ceux des ouvriers britanniques dans les industries similaires. Ces travailleurs ont dû signer une déclaration à l'effet qu'ils comprenaient leurs conditions d'emploi en Grande-Bretagne et qu'ils les acceptaient. On leur a expliqué les taux des salaires, les détails du rationnement des aliments et des vêtements, les conditions de logement et les contributions qu'ils seraient appelés à verser à l'impôt sur le revenu, à l'assurance-maladie et à l'assurance-chômage. On ne leur a pas offert de devenir plus tard citoyens britanniques.

Au cours du débat sur les plans d'immigration des personnes déplacées, le secrétaire parlementaire du ministère du Travail a donné, le 22 avril, des renseignements à la Chambre des communes au sujet du plan de rétablissement des Polonais. Il a déclaré qu'il y avait environ 76,000 Polonais qui étaient disponibles pour travailler et que 6,869 avaient été placés dans des occupations civiles, comme cas particuliers. Dans les régions industrielles, il y a environ 100 camps en état de recevoir ces ouvriers dès qu'on pourra leur trouver de l'emploi. Les cultiva-

teurs et les comités agricoles des régions rurales ont été invités à demander des Polonais pour remplir leurs besoins de main-d'œuvre. Le secrétaire a insisté sur ce point qu'il fallait comme première obligation recruter comme travailleurs tous les Polonais disponibles au Royaume-Uni parce que ceux-ci étaient à la charge du gouvernement. Il a signalé que ces Polonais pouvaient apporter une contribution précieuse au développement de l'économie britannique.

6. *Equateur*. — Le CIR a signé une entente avec le gouvernement de l'Equateur le 21 avril à la légation de ce pays à Londres. Cette entente a été signée par M. Patrick Murphy Malin, vice-directeur du CIR et Senor Honero Viteri, ministre de l'Equateur à Londres. La Commission de l'immigration et de la colonisation de l'Equateur présentera au CIR des listes des immigrants dont ce pays a besoin et qui pourraient être admis dans l'Equateur pendant l'année 1947. Ces listes seront classifiées par métiers et professions. Le CIR a consenti à se charger des frais de transport, de l'entretien et du soin des immigrants qui seront choisis, depuis leur pays d'origine en Europe jusqu'au port de débarquement en Equateur. La Commission de l'immigration et de la colonisation de l'Equateur, en vertu d'ententes qui pourront être conclues avec les employeurs, se charge de la réception de ces immigrants et de leur transport aux endroits où ils seront employés. Cette entente est le résultat de négociations engagées à Quito entre la Commission et les représentants du CIR, MM. Arthur Loveday et Andrew Cordova.

7. *Pérou*. — L'entente entre le CIR et le gouvernement péruvien prévoit la classification par métiers et occupations du nombre de personnes requises par ce gouvernement. Une mission chargée de faire un choix, représentant le gouvernement péruvien, a récemment conféré à Londres avec les autorités du CIR. On compte que cette mission présentera bientôt une liste définitive des besoins du Pérou en fait d'immigrants et que le choix des personnes déplacées pourra commencer sans tarder.

8. *Venezuela*. — Des commissaires de l'immigration représentant le gouvernement du Venezuela ont choisi en Autriche des personnes déplacées susceptibles d'être admises au Venezuela. Plusieurs de ces commissaires se sont rendus en Allemagne et des plans sont à l'étude pour choisir des réfugiés en Italie également. On croit que le premier groupe d'immigrants à destination du Venezuela partira de Bremerhaven le 15 juin 1947 pour se rendre à La Guaira, Venezuela.

Le PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, nous sommes plutôt pressés aujourd'hui et alors, si personnes n'y voit d'objection, je voudrais appeler comme premier témoin, Me Dubiński qui représente la Congrès des Polonais canadiens. à moins qu'un membre du Comité n'ait une autre proposition à faire.

L'hon. M. HAIG : Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, avant que Me Dubiński commence, je voudrais dire quelques mots en guise de présentation. Me Dubiński vient de la même ville que moi. Il est avocat et un des dirigeants polonais dans l'Ouest. Il est venu au Canada en 1913 pour travailler sur les fermes. Il a étudié à l'université du Manitoba et après avoir obtenu son diplôme, il s'est mis à l'étude du droit. Il a obtenu ses degrés en 1917 et a été admis au Barreau en 1918. En 1944, le gouvernement provincial du Manitoba le créa conseil du Roi et il fut le premier avocat polonais au Canada à recevoir cette distinction. Si Me Dubiński n'était pas ici, je vous dirais tout ce que je pense de lui. C'est un de nos meilleurs citoyens et il fait grand honneur à ses concitoyens polonais. Je pourrais vous dire toutes les fonctions qu'il occupe. En fait, il détient la plupart de celles qui peuvent être détenues dans les associations polonaises. Il a aidé à fonder quelques-unes de ces sociétés les plus importantes. Me Dubiński est venu ici en prenant sur son propre temps pour exposer devant le Comité le point de vue des citoyens polonais. Je vous le présente pour deux raisons. La première, c'est qu'il vient de ma province et que je puis parler de lui en termes élogieux, non seulement de ses opinions, mais aussi de sa réputation et de sa famille, car je les connais tous. La seconde, c'est que les Polonais ont contribué pour une large part à la prospérité de ma propre province.

Me D. B. DUBIENSKI, C. R. : Je veux d'abord remercier le sénateur Haig de son aimable présentation. Monsieur le président, honorables sénateurs, c'est vraiment un grand plaisir et un honneur pour moi d'avoir l'avantage de vous exposer le point de vue du Congrès des Polonais canadiens sur un problème aussi important que l'immigration, un problème sur lequel vous délibérez vous-mêmes depuis quel temps.

Je suis accompagné de M. B. Staniszewski, le secrétaire général du Congrès des Polonais canadiens, qui est prêt à répondre à toutes les questions que les honorables sénateurs pourront poser et auxquelles je ne pourrai répondre. J'ai mis mes propositions par écrit et je désirerais, si l'honorable président me le permet, m'y reporter.

Le PRÉSIDENT : Vous avez la parole.

Me DUBIENSKI : Au cours de l'enquête approfondie que votre Comité a menée sur le problème de l'immigration pendant la session du Sénat en 1946, le Congrès des Polonais canadiens a été une des nombreuses associations qui se sont présentées devant vous et ont eu l'avantage de faire connaître leurs vues. A ce moment, le Congrès des Polonais canadiens a surtout plaidé en faveur de l'admission au Canada des anciens soldats des forces armées polonaises démobilisées dans le Royaume-Uni.

Le 13 août 1946, votre Comité a présenté son rapport qui était basé sur les représentations et les témoignages d'associations, de Canadiens éminents et de fonctionnaires du gouvernement. L'exposé impartial des faits, l'analyse objective du sujet et les sages conclusions qui caractérisent ce rapport en ont fait un document très précieux, pour l'étude de ce problème que vous examinez. A mon humble avis, ce rapport constitue une des tâches les plus importantes accomplies dans l'histoire du Sénat. Et j'ai le plus grand plaisir de transmettre au Comité par votre entremise, monsieur le président, les plus sincères félicitations du Congrès des Polonais canadiens pour avoir entrepris une tâche de cette importance. Comme le rapport l'indique, il a été clairement établi que :

- a) L'immigration est un des problèmes les plus urgents auxquels notre pays doit faire face dans ces années de réadaptation d'après-guerre;
- b) L'avenir du Canada comme grande nation politique et économique parmi les nations du monde dépend de la solution à brève échéance de ce problème;
- c) Le Canada peut absorber un grand nombre d'immigrants choisis soigneusement, en fait un plus grand nombre qu'il peut en avoir maintenant.

Vous avez déjà une foule de renseignements aux points de vue historique, statistique et scientifique et je vais m'efforcer de ne pas vous ennuyer avec des redites. Si je le fais, veuillez m'endurer, s'il vous plaît. Toutefois, on ne peut répéter trop souvent la vérité tant que l'opinion publique n'est pas au courant des faits. Les vieux préjugés et les idées préconçues fondés sur l'ignorance et les fausses interprétations ne peuvent disparaître du jour au lendemain. En dépit de l'excellent travail accompli par ce Comité depuis un an et des effets que celui-ci a eus sur le gouvernement pour lui faire adopter des mesures pour élargir les classes d'immigrants, la situation à l'heure actuelle est loin d'être encourageante.

A notre connaissance, seulement un très petit groupe d'immigrants du continent européen est arrivé sur nos rives dans les huit derniers mois. Cela est inquiétant, si l'on tient compte du nombre des immigrants qui sont disposés et capables de venir chez nous, si seulement le gouvernement voulait prendre l'initiative de mettre en mouvement l'organisme nécessaire. A plusieurs points de vue, nous perdons un temps précieux.

Je désire déclarer que je partage les vues exprimées par l'honorable président dans le rapport qui a été déposé au début de la session.

Les années de souffrances pourront paraître bien longues à beaucoup de gens qui attendent avec impatience le signal de venir chez nous. Il n'y a pas de doute

qu'un bon nombre de personnes déplacées et de réfugiés de guerre dont nous délibérons sur le sort seront morts, si nous ne pouvons hâter leur entrée dans notre pays. Chez d'autres, les années de privations, d'incertitude et d'oisiveté auront laissé des traces indélébiles. Ainsi se gaspille, à chaque minute où nous retardons de prendre des décisions, un capital humain précieux dont notre pays a un urgent besoin et qu'il sera difficile de retrouver. Ces retards injustifiés pourraient bien écarter du Canada ce grand mouvement de migration qui se poursuit actuellement dans le monde. Ce mouvement est dirigé vers des destinations déterminées qu'il serait peut-être difficile de changer pour le ramener vers notre pays plus tard. De plus, certains pays européens dont nous recevions des immigrants dans le passé sont en train de décréter des règlements qui rendront l'émigration peu plaisante, sinon impossible.

A mon point de vue, la question qui se pose maintenant n'est pas de savoir s'il doit y avoir de l'immigration, mais bien de déterminer combien d'immigrants doivent être admis, quelles aptitudes nous devons exiger d'eux et les moyens à prendre pour mettre ce programme à exécution. En tentant de répondre à ces questions, il faut se rappeler qu'en matière d'immigration, il y a des programmes à longue et à courte échéance. Nous allons d'abord traiter de la tâche qui nous incombe immédiatement.

Quelle est la situation ? Nous sommes en face d'un problème concret et d'ordre pratique et je crois que nous pouvons en disposer avec le moins de théories possibles. A l'heure actuelle, il y a un nombre considérable de personnes qui désirent être admises dans notre pays. Votre rapport de 1946 a expliqué avec une exactitude admirable quelles sont ces personnes. Le Congrès des Polonais canadiens qui représente la majorité des citoyens canadiens d'origine polonaise, s'intéresse surtout naturellement aux Polonais d'outre-mer qui constituent un important contingent de ces futurs immigrants. Nous pouvons les diviser en quatre catégories distinctes :

1. Les anciens combattants polonais en Grande-Bretagne;
2. Les réfugiés polonais en Grande-Bretagne;
3. Les Polonais déplacés sur le continent;
4. Les réfugiés polonais, non classés comme personnes déplacées.

Avant d'entrer dans les détails, permettez-nous d'étudier d'une manière générale le caractère et les aptitudes de ces Polonais parmi lesquels on pourra tirer des groupes de futurs immigrants. Bien qu'il n'existe pas de renseignements complets sur la situation exacte de ceux qui sont disposés à venir au Canada, nous avons des renseignements de sources dignes de foi à l'effet qu'ils comprennent toutes les catégories de métiers, de professions, d'instruction qui sont caractéristiques du peuple polonais. De plus, le Canada a eu assez d'expérience dans les dernières décennies avec les gens de même origine qu'il peut se former un jugement.

A l'heure actuelle, il y a environ 170 mille Canadiens d'origine polonaise. Plus de 90 mille d'entre eux habitent les provinces des prairies et les deux tiers de ceux-ci sont des cultivateurs ou vivent dans les petites villes rurales de l'Ouest. Cinquante mille autres ou plus habitent dans les régions rurales ou les petites villes des autres parties du Canada.

Ces chiffres démontrent que la plupart des Polonais au Canada augmentent la population rurale ou agricole qui est la force et le point d'appui de notre pays. Avec leur sens élevé de la loyauté et leurs idéals démocratiques, avec leur esprit d'industrie et leur vigueur exceptionnelle, ils ont joué un grand rôle dans l'expansion économique et le développement politique et culturel de notre nation. Tout cela a déjà été exposé au long. Toutefois, en dépit de leurs splendides états de service, nous devons nous rappeler que ce sont des immigrants de la première heure. Les immigrants polonais au Canada, tels que nous les avons connus dans le passé, ne donnaient pas une véritable idée des aptitudes et des talents du peuple polonais. Les polonais que nous pouvons recruter aujourd'hui sont bien différents. Ce ne sont

plus des paysans ignorants et presque illettrés qui émigrent d'un territoire pauvre et misérable tenu sous la domination étrangère. La culture ne reste pas stagnante et la culture polonaise s'est développée dans les dernières décennies et elle ressemble plus à notre propre culture qu'il y a quarante ans. Les Polonais qui étaient auparavant dans notre pays avaient dû apprendre comment fonctionne la démocratie. Ceux que nous voulons faire admettre ont vécu dans une république dont la forme de gouvernement s'inspirait de la démocratie occidentale. Ils ont été en contact avec la civilisation occidentale. Ils ont dû se soumettre à certaines adaptations et ils trouveront plus facile maintenant d'en accepter d'autres. Les anciens combattants polonais, en particulier, se sont adaptés à la civilisation anglo-saxonne. Plusieurs ont acquis une connaissance de la langue anglaise. Environ 7,000 d'entre eux ont épousé de jeunes Ecossaises et ces familles ne devraient pas avoir plus de difficultés à s'adapter aux modes de vie canadiennes que les autres familles venant des Îles britanniques. Environ 60 p. 100 des Polonais en Europe sont des ruraux bien peu différents de ceux du Canada.

L'agriculture était une des principales industries d'avant-guerre en Pologne. En plus de la production du grain, il y avait un certain nombre de cultures spécialisées. Les plus importantes étaient celles de la betterave à sucre, du houblon et du lin. Bien qu'il vive et travaille généralement sur des terres de petites dimensions, le cultivateur polonais a ordinairement une grande facilité d'adaptation aux différentes méthodes de production. On en trouve un bon exemple au Canada où une grande partie de la production du tabac dans la région de Delhi est entre les mains de cultivateurs d'origine polonaise, en dépit du fait que la culture du tabac était très peu connue en Pologne. Néanmoins, on peut être assuré que la plupart des travailleurs agricoles qui viendront de Pologne connaîtront la culture de la betterave à sucre et du lin.

Une grande partie de la population rurale de la Pologne était employée dans les forêts. Les forêts polonaises sont à peu près de la même nature que celles du Canada, sauf qu'on porte plus d'attention au reboisement. Dans la partie occidentale de la Pologne, presque toutes les forêts ont été plantées d'une façon artificielle et jardinées d'une façon scientifique. On peut donc espérer qu'en plus de rudes bûcherons, on pourra aussi faire venir un bon nombre de personnes spécialement entraînées pour le reboisement.

Dans le domaine minier, la Pologne avait été la plus grande rivale de la Grande-Bretagne. Dans les bonnes années, l'industrie houillère polonaise produisait jusqu'à 30 millions de tonnes de charbon, avec un rendement moyen par ouvrier d'une tonne 8 dixièmes par relève, comparé avec 1.2 en Grande-Bretagne et 1.5 en Allemagne. C'était là le rendement le plus élevé par tête dans l'hémisphère de l'est. Quant aux travailleurs dans les mines, la comparaison est encore plus favorable, le rendement atteignait en Haute-Silésie 2 tonnes 7 dixièmes par mineur pour huit heures de travail, contre 2 tonnes 5 dixièmes en Hollande et 1 tonne 9 dixièmes en Allemagne. Il est inutile de dire que ces chiffres prouvent non seulement le niveau élevé de mécanisation dans les mines mais aussi l'endurance extraordinaire des mineurs. En plus du charbon, la plus grande richesse du pays, il y avait une production assez abondante de zinc, de plomb, de potassium et de sel de roche. En Pologne, le travail dans les mines avait toujours été considéré comme une vocation et les mineurs polonais ont émigré par milliers dans les mines de charbon de Belgique, de France et d'autres pays, y compris le Canada. Près de 160 mille d'entre eux travaillaient dans les houillères de l'Europe occidentale.

Il serait peut-être intéressant de mentionner que la grande industrie textile en Pologne employait avant la guerre environ 160 mille tisserands. L'industrie du vêtement occupait plus de 20 mille ouvriers.

Dans les autres domaines industriels, tels que la fabrication du verre, la céramique, la métallurgie, etc, il y avait un bon nombre d'employés.

Un grand nombre de ces hommes et de ces femmes sont maintenant inactifs

dans les camps de personnes déplacées, dans les camps de l'armée polonaise en Grande-Bretagne et parmi les nombreux réfugiés en Europe, en Afrique, dans le Moyen-Orient et même aux Indes. Plusieurs d'entre eux pourraient rendre de grands services aux industries canadiennes.

La Pologne n'a pas seulement formé des agriculteurs et des ouvriers adroits, au moyen de ses excellentes écoles et universités, les arts et les sciences ont été enseignés avec beaucoup d'enthousiasme et de succès. Les Etats-Unis se sont déjà assurés les services d'un bon nombre de savants, d'artistes et de lettrés polonais qui consacrent maintenant tous leurs talents à leur patrie d'adoption et contribuent largement à sa culture intellectuelle. Même parmi les anciens combattants polonais admis l'an dernier comme travailleurs agricoles, il s'est trouvé un homme très cultivé, docteur en philosophie de l'université de Poznan, un chimiste qui pendant des années s'était adonné activement à l'agriculture et un jeune et industriel ingénieur en aviation. Le Congrès des Polonais canadiens a reçu des demandes de renseignements de la part d'au moins 30 physiciens, chimistes et ingénieurs industriels éminents qui désirent trouver de l'emploi au Canada. Ce sont des personnes de ce caractère que le Congrès des Polonais canadiens veut faire admettre au Canada.

Maintenant, nous allons traiter de ces quatre groupes séparément et avec plus de détails :

1. Anciens combattants. — Le Congrès des Polonais canadiens a donné à votre Comité le 25 juin 1946 tous les renseignements se rapportant aux membres des forces polonaises qui se trouvent en Grande-Bretagne, le nombre de soldats, des marins et des aviateurs qui ont été démobilisés, leur degré d'instruction et les emplois qu'ils occupaient avant leur service militaire. A la fin des hostilités, il y avait environ 220 mille d'entre eux qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas retourner dans leur pays natal pour des raisons que vous connaissez bien. Plusieurs d'entre eux étaient disposés à venir s'établir au Canada. Mais l'indécision de notre gouvernement et sa répugnance à abroger ses restrictions à l'immigration ont fait que certains d'entre eux sont retournés en Pologne et les autres qui restent suivent des cours d'adaptation à la vie civile dans les différents camps et écoles créés pour eux par le ministère britannique du Travail. Environ 60 p. 100 de ces hommes sont des cultivateurs par formation, plus de 30 p. 100 sont habiles dans les arts mécaniques et les autres sont des éducateurs ou des hommes de profession.

Est-ce leur faute s'ils n'ont pas de pays qui peut les rétablir dans la vie civile comme le Canada le fait pour ses fils ? Pendant qu'ils combattaient dans les secteurs les plus exposés du front, près d'Arnheim, en Hollande, et de Bologne, en Italie, M. Churchill apposait sa signature à l'accord de Yalta, sachant bien que cela signifiait la mort de la liberté en Pologne. M. Churchill annonça ensuite que ces soldats deviendraient citoyens britanniques et auraient la permission de se fixer dans toute partie du Commonwealth des nations britanniques. Nous, Canadiens de descendance polonaise, avons le droit de croire que M. Churchill a fait cette déclaration avec l'approbation de notre gouvernement, comme nous n'avons jamais entendu dire le contraire. Nous croyons que cette promesse devrait être tenue pour des motifs moraux seulement parce que la fidélité à ses engagements a toujours été une tradition britannique. Nous soutenons aussi que pour des raisons d'intérêt national ces hommes devraient être admis au Canada.

Il est un autre point sur lequel nous voulons attirer votre attention. La plupart des anciens combattants polonais sont célibataires. Il n'est pas raisonnable de présumer qu'ils se marieront aussitôt qu'ils seront établis. C'est un fait reconnu qu'environ 50 mille de nos propres enfants se sont mariés en dehors du pays et sont revenus avec leurs épouses étrangères. A cause de cela et des pertes subies pendant la guerre, on cacule que 6 p. 100 des jeunes filles canadiennes en âge de se marier ne pourront trouver de maris au Canada. C'est un problème important qui méritera d'être envisagé avec attention lorsqu'on discutera du programme d'immigration.

Jusqu'ici, le Canada a admis quatre mille anciens combattants polonais pour travailler sur des fermes, mais nous avons appris qu'il y en a eu 57 mille de plus qui désirent se rétablir dans la vie civile au Canada. Tous ont droit aux primes de démobilisation payées par le gouvernement britannique et à leur frais de transport dans n'importe quelle partie du Commonwealth des nations britanniques. En plus, ils possèdent des économies personnelles. Nous savons de sources dignes de foi qu'au moins 2,000 parmi eux ont épargné de 4,000 à 10,000 dollars avec lesquels ils ont l'intention d'acquérir des terres et de l'outillage pour s'établir sur des fermes canadiennes. De plus, ils ont autant de droit moral de se réadapter que nos propres fils. Ce contingent de quatre mille, espérons-le n'est qu'un commencement.

2. Réfugiés polonais en Grande-Bretagne. — Ceux-ci constituent un groupe plus petit de travailleurs spécialisés et d'hommes de profession et bien peu d'entre eux aimeraient à s'établir au Canada parce que, pour la plupart, ils sont déjà bien établis dans le Royaume-Uni ou ont déjà reçu des propositions attrayantes d'autres parties du Commonwealth ou de l'Amérique du sud. Il y a cependant dans ce groupe certains qui pourraient rendre de plus grands services dans notre pays que dans toute autre partie de l'Empire. Par exemple, parmi les 1,734 ingénieurs et savants de ce groupe, il se trouve environ 171 experts en matières forestières et particulièrement en reboisement, qui pourraient être plus utile ici qu'en Angleterre ou en Ecosse. Plusieurs de ces personnes croient qu'elles pourraient mieux s'adapter aux conditions économiques et atmosphériques de notre pays que nulle part ailleurs à cause de la similitude du climat.

La plupart de ces gens ont vécu sur le sol britannique depuis 1940 et se sont complètement adaptés à la manière de vivre des Anglo-Saxons. L'expérience que nous avons faite avec le petit groupe de réfugiés polonais au Canada durant la guerre a été très encourageante. Cette question a été discutée devant le Comité l'an dernier. Le Congrès des Polonais canadiens recommande que toute personne appartenant à ce groupe qui demandera son admission au Canada soit mise sur le même pied que tout autre immigrant venant des Îles britanniques.

3. Personnes déplacées. — D'après le recensement fait l'automne dernier par L'UNRRA dans toutes les zones d'occupation en Allemagne, la zone russe exceptée, il y a 850 mille personnes déplacées qui ne peuvent pas ou ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine. La raison, c'est que beaucoup d'entre elles viennent de pays maintenant annexés à la Russie soviétique ou dominés par elle. Elles craignent et avec raison la liquidation ou le travail forcé si elles retournent dans leur pays d'origine. Presque la moitié de ce groupe de personnes déplacées se compose de Polonais. Leurs conditions de vie ont été maintes fois débattues devant ce Comité et nous désirons exprimer toute notre reconnaissance pour les déclarations faites par des experts aussi éminents que le lieutenant-colonel Arthur J. Hicks, Mlle Constance Hayward et le Révérend Ian MacKay. Nous approuvons de tout coeur les vues exprimées par ce dernier le 24 avril 1947 lorsqu'il a dit que les personnes déplacées se trouvant dans la région inspectée appartenaient à toutes les classes sociales et qu'il y avait là pour notre pays une chance sans précédent de se choisir un nombre considérable de personnes possédant les aptitudes requises, tels que des cultivateurs expérimentés, des artisans adroits, des ouvriers d'industries entraînés dans des métiers qui ne sont pas encore complètement développés dans notre pays, des hommes de profession, et des intellectuels de haute envergure.

Nous devons appuyer de nouveau sur le fait que ces personnes déplacées ont subi et subissent encore de si grandes souffrances qu'elles sont prêtes à accepter n'importe quel travail et à n'importe quelle condition, pourvu qu'on leur donne seulement la chance de recommencer leur vie. Nous soulignons cependant que nous ne posons pas en principe que le but de l'immigration est de se procurer de la main-d'oeuvre à bon marché ou d'abaisser les niveaux actuels de vie. Il y a beaucoup de sortes de travaux qui devraient être faits au Canada et pour lesquels on ne peut trouver de main-d'oeuvre. Nous sommes convaincus que la vie dure et

fatigante dans un chantier, dans une ville minière du Nord ou sur une ferme qui a peut-être été abandonnée par son propriétaire canadien semblera un paradis sur terre à la plupart des personnes déplacées, si on la compare avec leur vie présente — si on peut appeler cela une vie.

L'admission projetée de cinq mille personnes déplacées n'est qu'un petit début, si l'on tient compte du nombre considérable de ces personnes et de l'étendue du problème qui demande une solution presque immédiate.

4. Le quatrième groupe est celui des réfugiés polonais non classés comme "Personnes déplacées". — Le chiffre de 400 mille Polonais désignés comme "Personnes déplacées" ne comprend pas cependant le nombre total des Polonais dans les zones d'occupation britanniques, françaises et américaines qui résistent au rapatriement qu'ils craignent par dessus tout. Il y a un nombre considérable de soldats polonais et de déportés qui ont été faits prisonniers au cours de la campagne de septembre 1939. Ceci s'applique aussi aux Baltes, aux Ukrainiens et aux autres peuples des territoires dominés par les Russes qui se sont échappés de leurs pays sous la domination communiste, après la date fixée pour l'inscription des personnes déplacées.

A une époque aussi tardive que le mois de juillet 1946, 30 mille réfugiés venant de l'Europe orientale sont arrivés en un seul mois dans la zone américaine seulement et 67 mille autres qui ont tenté d'y pénétrer durant la même période ont été renvoyés par les gardes militaires aux lignes de démarcation. Et cet exode des pays de l'Est se poursuit encore.

Ces gens sont dans une situation particulièrement difficile, vu qu'ils ne reçoivent de secours de personne. Ils vivent dans la crainte continuelle du rapatriement forcé. Naturellement, il faut être prudents dans nos relations avec ces gens, à cause de la possibilité des infiltrations idéologiques; ils n'ont pas été protégés par l'UNRRA ou les autres autorités militaires des zones d'occupation, et même ici, au Canada, nous avons appris en quoi consistent ces tactiques d'infiltration. Tous les traîtres, tous les collaborateurs avec les totalitaires bruns ou rouges, les agents de la police secrète, quels que soient ou aient été leur maîtres, doivent être refusés. Mais il y a des milliers d'hommes et de femmes honnêtes et bien méritants qui ont été privés de tous leurs droits civils et même du status précaire de personnes déplacées par ceux qui sont chargés de diriger la politique de l'UNRRA.

(B) Maintenant que nous avons montré les sources dont nous pouvions tirer les immigrants possibles et fait quelques recommandations sommaires au sujet du traitement de ces immigrants, nous toucherons à certains aspects de notre programme à longue portée d'immigration.

Il semble juste de supposer que le grand nombre de demandes pour immigrer au Canada n'est que temporaire. Sitôt que les problèmes immédiats de la réadaptation d'après-guerre auront été réglés et que les réfugiés et les personnes déplacées auront été absorbés ou qu'on en aura autrement disposé, il y aura peu d'immigration sur une grande échelle. S'il était possible de faire des prédictions longtemps d'avance, nous pourrions dire que les mouvements de population de l'est à l'ouest vont bientôt baisser, s'ils ne se font pas en sens contraire. L'allure avec laquelle la race blanche a grandi au cours du dernier siècle et demi est sur son déclin. La Grande-Bretagne, la France et les autres pays d'Europe font de grands efforts pour se procurer tout le capital humain qu'elles peuvent rassembler. Dans le passé, c'était dans l'Europe centrale et orientale que le Canada avait ses plus grandes réserves d'immigrants. Cette partie du vieux monde est maintenant dominée par un régime dont la politique bien définie est de garder toutes ses ressources humaines disponibles pour renforcer sa propre situation militaire et économique au lieu d'ajouter aux ressources des autres pays. Votre Comité a eu l'occasion de juger des effets de cette politique dans tous les pays dominés par les Soviets en entendant les témoignages des représentants des associations tchécoslovaques et ukrainiennes du Canada. Tous ces facteurs mis ensemble laissent entrevoir que, dans quelques décennies, il n'y aura plus de surplus de population en Europe et aucun mouvement migrateur vers

le nouveau monde. C'est peut-être la dernière chance pour le Canada de se procurer des immigrants de l'ancien monde au moyen d'un programme prévoyant et courageux d'immigration à long terme.

Le temps à ma disposition est trop limité pour me permettre d'exposer pareil programme dans tous ses détails. Je puis vous montrer ce qui est le plus important en attirant votre attention sur deux ou trois questions particulières.

Le problème de l'immigration n'a pas seulement un aspect économique, dont vous vous êtes occupés jusqu'ici dans vos délibérations; il a aussi un aspect sociologique, qui est d'une importance égale sinon plus grande pour le bonheur de l'individu et le bien-être de la nation. La dissémination de la population dans les provinces des prairies cause de nombreux inconvénients et de nombreux tracas. Il ne s'agit pas seulement de la pénurie de la main-d'oeuvre domestique qui impose des tribulations au fermier et à sa famille, mais aussi du lourd travail dont les personnes âgées devraient être dispensées. Avec une population clairsemée, les services publics tels que les écoles, les services de santé, les moyens de transport, l'électricité, les centres de récréations sont difficiles à obtenir, sont insuffisants ou trop coûteux.

Une population plus dense donnerait l'occasion d'établir un plus grand nombre de métiers spécialisés. Avec une plus grande population et une plus grande division du travail, les niveaux de la culture générale s'éleveraient. Il serait possible non seulement de faire vivre plus d'artisans, mais aussi plus d'artistes, non seulement plus de techniciens, mais aussi plus d'hommes de lettres et de savoir. Les plaisirs de la vie, qui sont hors de la portée d'un si grand nombre d'entre nous, — les concerts symphoniques, les ballets, les arts dramatiques, etc. — pourraient être plus facilement obtenus.

Venant des provinces de l'Ouest, je veux dire que nous vous envions, Messieurs de l'Est, qui jouissez de bien plus de choses que nous. Je veux parler des concerts symphoniques, des ballets, des arts dramatiques, et ainsi de suite.

Aujourd'hui, les provinces des Prairies ont de grandes difficultés à établir des écoles supérieures et des centres d'orientation professionnelle. Les localités clairsemées, le petit nombre d'habitants dans une région, l'insuffisance des organismes locaux pour assurer un effort commun et établir des centres communaux, dont le besoin est si grand, contribuent à rendre le vie peu satisfaisante et même monotone dans les centres ruraux. Et à cause de cela, les jeunes quittent les fermes pour la ville, ce qui complique le problème agricole.

Si le Canada désire devenir une grande nation, non seulement au point de vue de la richesse matérielle, il devra conserver les nobles valeurs de la civilisation occidentale, dont la garde échappe peu à peu aux mains fatiguées de l'Europe. Il peut arriver à cela si sa population est assez nombreuse pour soutenir les hommes et les femmes qui consacrent leurs talents aux hautes valeurs de la culture. Les Etats-Unis ont déjà gagné un avantage considérable sur nous sur ce terrain. Cela est dû non seulement à sa grande population, mais aussi à l'immigration des talents de l'ancien monde tandis que les mesures de restriction du Canada ont jusqu'ici éloigné une affluence semblable. Nous n'avons pas à nous plaindre si nos jeunes physiciens, nos jeunes artistes, nos jeunes écrivains et nos jeunes lettrés sont attirés continuellement aux Etats-Unis tant que nous n'aurons pas pris les mesures nécessaires pour leur assurer des moyens de subsistance dans leur propre pays. Encore une fois, tout dépend en grande partie de notre population et de nos programmes d'immigration.

On a dit que le Canada n'avait rien gagné en population par les mouvements de migration du passé. On a dit que nous avons perdu autant d'immigrants passés aux Etats-Unis que nous en avions gagné d'outre-mer. Bien que cela soit un peu vrai, rien ne prouve que le Canada n'aurait pas subi les mêmes pertes s'il n'y avait pas eu d'immigration du tout. M. Mosher et d'autres personnes qui ont comparu ont insinué que les immigrants européens avaient pris part à cet exode vers les Etats-Unis. Sur quel faits se basent-ils pour établir leurs prétentions ?

Autant que nous le sachions, aucune étude n'a été faite sur ce sujet. Tout ce que nous savons, d'après un relevé qui n'a pas été publié, c'est que les Mennonites qui sont venus au Canada et leurs descendants ont manifesté une tendance à émigrer aux Etats-Unis. Ces gens s'étaient répandus vers le nord et vers l'ouest dans les régions qui n'avaient pas été envahies à cette époque par les Canadiens d'origine anglo-saxonne.

L'hon. M. EULER : Certains de ces Mennonites sont allés en Amérique du Sud.

Me DUBIENSKI : Oui, honorables sénateurs, j'ai mentionné ces gens-là parce que M. Mosher ne peut prouver que les Canadiens venant des pays de l'Europe centrale passent notre frontière. C'est vrai que quelques-uns des Mennonites sont allés au Pérou, au Paraguay et au Chihuahua, en guise de protestation générale contre des violations présumées ou imaginaires de promesses qui leur avaient été faites en 1872. Toutefois, M. Mosher, représentant le travail organisé, pour justifier sa demande de restriction de l'immigration, s'est servi de l'argument que nous ne gagnions pas plus que ce que nous perdions au profit des Etats-Unis.

L'hon. M. EULER : Est-ce vrai ?

Me DUBIENSKI : Bien, les statistiques démontrent que le Canada a perdu un nombre considérable d'immigrants.

L'hon. M. EULER : Je sais, mais je ne crois pas qu'il soit allé autant de gens aux Etats-Unis que le Canada en a obtenu des autres pays.

Me DUBIENSKI : Je le regrette, monsieur, mais je pense que les statistiques démontreront que nous avons reçu au cours des trente dernières années cinq millions d'immigrants et que ces cinq millions sont allés aux Etats-Unis. C'est certes un nombre imposant et c'est là une question d'une extrême importance qui devrait être étudiée.

L'hon. M. HAIG : Un instant. Vous ne voulez pas dire que les cinq millions qui sont venus ici sont les mêmes cinq millions qui sont partis ?

Me DUBIENSKI : Non, mais voici l'argument simplifié. On dit : "Pourquoi amener cinq millions de personnes au Canada quand cinq millions vont aux Etats-Unis ?"

L'hon. Mme WILSON : N'est-ce pas M. Marshall qui a employé cet argument ?

Le PRÉSIDENT : Oui. A une séance précédente, on nous a donné des chiffres qui indiquaient que sur cent personnes qui venaient au Canada, quatre-vingt-une s'en allaient aux Etats-Unis. Ce n'était pas les mêmes personnes qui étaient venues au Canada, mais quatre-vingt-un Canadiens ou immigrants sont allés aux Etats-Unis pour chaque cent personnes que le Canada a obtenues par voie d'immigration. On trouvera cela dans le compte rendu d'une séance précédente.

Me DUBIENSKI : Je désire alléguer que M. Mosher a fait une affirmation qui peut induire en erreur et nuire à nos délibérations, car le Canadien moyen se dit : "Si l'Européen des pays centraux... disons l'Ukrainien ou le Polonais vient ici et se sert simplement du Canada comme école d'entraînement pour aller ensuite aux Etats-Unis, pourquoi permettons-nous cela ? Cela se fait aux dépens du contribuable canadien". Mais ceci n'est pas exact. Nous pouvons prouver qu'il n'y a pas deux pour cent des Européens des pays centraux qui viennent ici dans ce but seulement. Cet immigrant est ordinairement un agriculteur qui s'attache à sa terre à un tel point qu'il y demeure, quelque difficile que soit sa tâche.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Comment savez-vous que M. Mosher n'a pas raison ?

Me DUBIENSKI : C'est bien facile, Monsieur. Etudiez simplement les statistiques de l'immigration américaine.

L'hon. M. McDONALD : Quest-ce qui vous prouve que les personnes qui viennent ici ne sont pas les mêmes qui vont aux Etats-Unis ?

Me DUBIENSKI : Les restrictions américaines le prouvent. Un Polonais né en Pologne est régi par une loi de quotité et il ne peut être compris dans cette quotité

sans difficulté, de même le Russe ou le Tchecoslovaque, car ces quotités sont très petites. Il ne peut jamais sortir du pays. Il est presque exclu.

L'hon. M. EULER : Est-il toujours considéré comme Polonais ou un Ukrainien, même s'il est un Canadien naturalisé ?

Me DUBIENSKI : Oui, c'est absolument cela. En vertu des règlements d'immigration aux Etats-Unis, il y a un système de quotité. Par exemple, la quotité annuelle de Polonais est, disons de 27,000. Cette quotité est épuisée par l'admission des Polonais venant de Pologne avant qu'un Canadien d'origine polonaise puisse faire sa demande. Bien qu'il soit un Canadien maintenant, s'il est né en Pologne, il est toujours considéré comme un Polonais.

Le PRÉSIDENT : Je crois que nous aurions tort de ne pas consigner au compte rendu les chiffres fournis par M. Herbert Marshall, le statisticien du Dominion. Celui-ci déclare que de 1871 à 1941, 6,305,885 personnes ont immigré au Canada tandis que durant la même période de temps, 5,838,635 personnes sont sorties du Canada.

L'hon. M. EULER : Monsieur le président, je crois que ce serait plus instructif et plus utile si nous ne remontions pas si loin. Est-ce que la même tendance s'est manifestée dans les mêmes proportions au cours des dix, quinze ou vingt dernières années ?

Le PRÉSIDENT : Nous pourrions vous donner les chiffres à partir de 1911 ou 1921.

L'hon. M. EULER : Je préférerais les avoir à partir de 1921.

L'hon. M. HAIG : 1941 serait la dernière année.

Le PRÉSIDENT : De 1921 à 1931, 1,198,105 personnes sont venues au Canada tandis que durant la même période, 1,094,636 en sont parties.

L'hon. M. EULER : Avez-vous les chiffres de 1931 à 1941 ?

Le PRÉSIDENT : Oui.

L'hon. M. EULER : Naturellement, l'immigration a été bien réduite.

Le PRÉSIDENT : Oui. Durant cette période 149,461 personnes sont venues au Canada et 261,699 en sont parties. En d'autres termes, il est parti plus de gens du Canada qu'il n'en est entré.

L'hon. M. EULER : Savez-vous si ces gens étaient des Canadiens de naissance ?

Le PRÉSIDENT : Le statisticien du Dominion n'a pas donné ces renseignements, mais je suppose que ces statistiques pourraient être analysées.

L'hon. M. BUCHANAN : Lorsque M. Marshall a comparu devant le Comité, j'ai essayé de l'interroger pour savoir où avaient vécu au Canada ces personnes qui ont quitté le pays. Je l'ai questionné au sujet du mouvement de migration hors des Provinces maritimes, mais ils n'avaient pas de statistiques sur aucune partie du Canada en particulier. Vous ne pourriez pas dire de quelle partie du pays on a émigré en plus grand nombre ?

L'hon. Mme WILSON : Il y a eu un mouvement prononcé du Québec vers la Nouvelle-Angleterre

L'hon. M. HAIG : Je crois qu'il y a un point qui devrait être éclairci. Toute personne qui connaît quelque chose au sujet de l'immigration du Canada aux Etats-Unis sait que ce que vient de dire le témoin est exact. Le système de quotité s'applique à tout le monde, excepté aux Canadiens et aux Mexicains de naissance. Ceci est bien clair. Un avocat pratiquant à Winnipeg sait que nous avons un grand nombre de ces questions à régler. Les autorités américaines ne laissent entrer personne en dehors de cette catégorie. D'après mon expérience, j'ai remarqué que ceux qui vont aux Etats-Unis sont en grande partie des gens qui ont une bonne instruction et qui sont âgés de vingt à trente ans.

Le PRÉSIDENT : C'est exact.

L'hon. M. HAIG : Un nombre considérable de ces gens s'en vont là-bas. Ce ne sont pas des ouvriers, mais des gens qui espèrent avoir une meilleure situation

dans la vie économique de ce pays, parce qu'il y a plus d'avantages qu'au Canada.

Le PRÉSIDENT : C'est exact.

L'hon. M. HAIG : Je crois que cette condition existera toujours.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Quel est le pourcentage de communiste parmi vos gens ?

Me DUBIENSKI : L'honorable sénateur veut-il dire parmi les Canadiens d'origine polonaise ?

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Oui, parmi les gens que vous appuyez.

Me DUBIENSKI : Je dirais un très, très petit nombre. Ils peuvent être bien tapageurs, mais ils sont peu nombreux. Ceux qui veulent venir ici ne sont pas des communistes. C'est pour cette raison qu'ils veulent venir ici. C'est aussi pour cela que les communistes veulent les empêcher de venir. Ils veulent qu'ils retournent dans les pays dominés par les communistes tandis que nous voulons les amener ici parce qu'ils fuient les contrées communistes.

Le PRÉSIDENT : En d'autres termes : bruyants mais peu nombreux.

Me DUBIENSKI : Oui.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : C'est très important.

Me DUBIENSKI : Les communistes ne considèrent pas le Canada comme un refuge communiste.

L'hon. M. HAIG : Ils doivent penser qu'un peu de levain pourrait faire lever le pain.

Me DUBIENSKI : J'ai tenté de démontrer que ce ne sont pas les Européens des pays centraux qui quittent le pays.

Il semble raisonnable de supposer que tous les immigrants ruraux venant du Continent se sont conduits de la même manière en ces circonstances. Vu le caractère rural général des Polonais et des autres immigrants de l'Europe orientale dans le passé, il semble qu'on peut présumer que leur tendance à immigrer aux Etats-Unis a été bien peu prononcée dans le passé et est encore de peu d'importance.

Il y a encore un autre point qui demande d'être étudié sérieusement lorsqu'on parle d'immigration.

Au moment de quitter Winnipeg, j'ai eu l'occasion d'entendre M. Trygve Lie, le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, parler des dangers d'une autre guerre et de plusieurs autres sujets. Le Congrès des Polonais canadiens envisage ces questions avec réalisme et je vais vous en parler dans quelques minutes.

Si grand que soit notre désir de la paix et de l'unité des nations, ce serait une folie de ne pas tenir compte des réalités brutales des relations internationales. Pour la première fois, les vastes frontières arctiques du Canada ont été rendues extrêmement vulnérables par les progrès de la technologie moderne et les changements récents dans les affaires mondiales. A part du point de vue militaire que je n'ai aucune compétence pour traiter, l'histoire nous apprend que les espaces inhabités et les ressources inexploitées ne peuvent être toujours protégés contre la pression constante exercée par les surpeuplements et les désirs des nations moins privilégiées des autres parties du monde. Le seul moyen d'empêcher pour toujours les irruptions violentes est d'établir une sorte d'égalité entre les pays pauvres dont la population est dense et les pays riches dont la population est clairsemée. Le mouvement des marchandises et du capital doit être complété par celui des êtres humains afin d'assurer un parfait équilibre international qui fait disparaître les causes de conflits possibles et garantit une coopération pacifique sur un plan mondial.

Méthodes de sélection des immigrants

Enfin, il me paraît opportun de dire quelques mots sur les méthodes qui devraient être employées pour choisir les immigrants et les faire entrer dans le cadre social et économique du Canada. On a répété maintes et maintes fois, et nous sommes d'accord sur ce point, qu'on avait traité toute cette affaire dans le

passé d'une façon peu scientifique et au petit bonheur. Une loi d'immigration qui, comme votre Comité l'a dit avec raison, est une loi d'exception et non une loi d'immigration, rend possible de temps à autre, par des mesures appelées arrêtés en conseil l'admission de certaines catégories privilégiées d'immigrants sous des pressions venant de l'extérieur au lieu de laisser l'initiative au département. Il n'y a donc pas à être surpris si on entend souvent des critiques, peut-être parfois injustifiées, contre l'administration parce qu'elle permet à des compagnies de transport ou à d'autres organisations et même à des particuliers de prendre l'initiative de diriger des mouvements d'immigrations vers le Canada.

Un cas tout récent est l'admission de cent jeunes filles polonaises, destinées à être employées dans une usine de textiles. Dans cette affaire aussi bien que dans celle des quatre mille anciens combattants polonais, il est bon de faire observer que ces personnes n'ont pas été amenées au pays comme immigrants, mais sous les auspices du ministère du Travail pour faire face à une situation urgente créée par la rareté de main-d'oeuvre.

Je ne sais pas, monsieur le président et honorables sénateurs, si je m'exprime bien clairement, mais je dis que notre programme d'immigration consiste à laisser aux autres le soin de prendre des décisions.

Des VOIX : Bravo! Bravo!

Me DUBIENSKI : Chaque fois qu'un petit groupe est admis, le département de l'immigration au lieu de prendre ses responsabilités s'en décharge sur le ministère du Travail qui doit essayer tous les reproches. Lorsque nous entendons parler de l'arrivée de cent jeunes polonaises, le département de l'immigration décline toute responsabilité.

L'hon M. ASELTINE : Mais ce sont des immigrants, même s'ils ont été amenés par le ministère du Travail et non par le département de l'immigration.

Me DUBIENSKI : Je me demande pourquoi la Division de l'immigration ne prend pas ces immigrants sous sa charge. M. Jolliffe nous dira qu'ils n'appartiennent pas à la catégorie des immigrants et qu'ils sont sous la juridiction du ministère de M. MacNamara. Je crois que le Canada est devenu une assez grande nation et qu'il devrait avoir assez de courage pour dire non seulement à son propre peuple, mais au monde entier quel est son programme d'immigration. Si nous n'avons pas de programme, qu'on nous le fasse savoir. Cette situation a des répercussions psychologiques malheureuses sur les personnes qui attendent leur admission, qui attendent leur admission, qui veulent savoir où elles en sont. La division de l'immigration a toujours une excuse à présenter lorsqu'elle vient devant la Chambre des communes; elle dit: "Laissez ces 4,000 Polonais de côté et ne nous critiquez pas; nous bouchons un trou ici et nous rapiéçons là". Alors, même cette migration pourtant insignifiante et autour de laquelle on a fait tant de réclame ne peut être attribuée au service qui a charge de l'immigration.

Le Congrès des Polonais canadiens croit qu'il est nécessaire de poser des principes clairs et définis pour le choix et l'admission des immigrants. Dans toute l'histoire de l'immigration au Canada, il n'y a peut-être rien eu de plus injuste et de plus nuisible à l'unité nationale que cette fausse conception de la race et des nations préférées et non-préférées. Ce sophisme anthropologique fondé sur des croyances populaires et non scientifiques a empêché une grande partie de notre population d'être absorbée dans le grand tout canadien et a fait naître des sentiments amers d'infériorité, dont les victimes étaient des proies toutes désignées pour toutes sortes de propagandes subversives et anticanadiennes de la haine des classes.

Nous connaissons tous l'attitude de la population canadienne. On dit: "Vous ne pouvez venir ici parce que vous êtes des Balkans, nous allons avoir un Suédois ou un Norvégien — ils sont préférés — ou un Allemand parce qu'il a la priorité sur un Polonais", et ainsi de suite. Cette attitude a eu un effet psychologique formidable sur la population du Canada. Elle croit que puisque quelques-uns sont la priorité sur d'autres, il doit y avoir des inférieurs et des supérieurs; à leur tour,

les groupes étrangers sont réunis dans des communes, sortes d'îlots séparés dans le territoire canadien.

L'hon. M. EULER : Mettriez-vous toutes les races sur le même pied pour les fins d'immigration ?

Me DUBIENSKI : Il y a une seule condition à considérer pour les fins d'immigration, sans égard au pays d'où vient un immigrant : s'il convient aux besoins du pays, et ceci peut être facilement déterminé, il doit être accepté. Par exemple, si nous avons besoin de 10,000 agriculteurs et de 2,000 artisans, sans égard à l'endroit d'où ils viennent, si leur état de santé, leur intelligence, leur capacité d'assimilation et leur intégrité personnelle sont acceptables, cela n'a aucune importance que cette personne soit originaire de Pologne, de Norvège ou d'Islande. Si un immigrant remplit les conditions du programme de notre pays et s'ils est avantageux pour nous de l'avoir, je ne vois pas de raison de le stigmatiser comme Ukrainien ou Suédois.

L'hon. M. EULER : Je m'accorde avec vous sur ce point, en tant que les races blanches sont concernées. Mais appliqueriez-vous aussi ces principes aux races de couleur ? Ceci peut entraîner des distinctions injustes.

Me DUBIENSKI : Je parle en ce moment de la source européenne d'immigration.

L'hon. EULER : Je suis porté à m'accorder avec vous là-dessus.

Me DUBIENSKI : Je ne crois pas que nos besoins dans le domaine politique et social soient si avancés que nous devions envisager l'immigration des peuples asiatiques comme un problème immédiat. Je crois que dans une décennie ou plus, cela ne sera pas un problème, car ces populations développent leur propre vie sociale et politique. Notre problème est immédiat parce qu'un trop grand nombre de personnes n'ont pas de foyer. Le Canada a tout récemment donné son approbation à une mesure établissant une citoyenneté canadienne distincte et cependant, nous sommes bien en arrière quand il s'agit de rédiger un programme d'immigration, qui est si important.

Toute méthode de triage tendant à former des groupes fondés sur des distinctions de races et de classes est malsaine et doit être abandonnée. Le nouveau venu doit sentir qu'il a des chances égales aux autres et qu'il n'est pas traité comme un inférieur, quel que soit son pays d'origine. D'un autre côté, les membres du Congrès des Polonais canadiens reconnaissent le fait qu'il y a certaines conditions qui rendent l'adaptation d'un immigrant à notre genre de vie impossible et qui rendent dangereuse pour notre régime démocratique l'admission de certains individus. Nous sommes d'avis qu'une épreuve relative à la loyauté et à l'intégrité des sentiments démocratiques devrait être considérée comme une condition essentielle de l'admission dans notre pays, que cette épreuve devrait être subie par tous, quels que soient leurs origines, leur situation sociale, leur race et leur nom. Nous croyons que cela est plus important qu'une enquête sur les moyens pécuniaires ou un certificat de naissance.

Sur ce point, nous devons déclarer que nous ne partageons pas l'opinion exprimée par certains témoins devant le Comité à l'effet que les personnes déplacées et les réfugiés devraient être divisés suivant leurs races et leurs nationalités. Nous croyons qu'il est tout à fait inapproprié, par exemple, de diviser, suivant leurs nationalités, leurs races ou leurs croyances religieuses, les personnes déplacées qui ont presque toutes les mêmes antécédents. Généralement, ces gens viennent, pour la plupart, de pays voisins qui ont à peu près le même régime et la même histoire ; ils se sont tous trouvés dans des camps de personnes déplacées par même jeu du destin et ils refusent de retourner dans leurs pays à cause de leur foi commune en l'idéal démocratique et chrétien. Choisir un groupe d'entre eux comme plus désirable qu'un autre pour des raisons de race ou de religion, comme on l'a quelques fois prôné, serait, à notre avis, non seulement déraisonnable, mais injuste. C'est pourquoi, notre plaidoyer en faveur de l'admission des personnes déplacées au Canada s'applique aussi aux Baltes, aux Ukrainiens et aux Yougo-Slaves qui pourront passer avec succès le test que nous recommandons.

Le Congrès des Polonais canadiens est d'avis que la demande d'admission de tout candidat dans notre pays devrait être jugée sur deux facteurs seulement. D'un côté, ses qualités personnelles, c'est-à-dire ses sentiments démocratiques, son intégrité morale, sa santé mentale et physique, son caractère et son intelligence. De l'autre côté, les besoins du Canada lui-même quant aux classes de travailleurs nécessaires pour maintenir son équilibre économique.

Sur ce dernier point, nous pouvons affirmer que les intérêts d'un groupe particulier, si bruyantes que puissent être ses réclamations, ne représentent pas toujours les meilleurs intérêts du pays. C'est la mission d'un gouvernement démocratique de sauvegarder le bien commun de la nation.

A présent, il est clair que le Canada ne devrait pas, dans son propre intérêt, rejeter des classes de travailleurs et de professionnels de l'étranger, dont la compétence et l'habileté sont pleines de promesses pour l'augmentation de notre productivité, même si ces gens devaient, dans certains cas, enlever leur emploi à des natifs qui ont été moins compétents et moins heureux dans l'accomplissement de leur travail. Si ces travailleurs ont été moins compétents ou médiocres, n'est-il pas de l'intérêt du pays de faire venir ici des gens qui augmentent la concurrence et élèveront le niveau de vie des classes ouvrières. Un gouvernement ne remplit pas son devoir en protégeant la population contre toutes les sortes de concurrences et en lui enlevant ainsi le stimulant de s'élever au-dessus de la médiocrité. Jusqu'ici, les cultivateurs ont été à peu près les seuls qui n'ont pas été inquiétés par l'immigration; cela semble dû surtout au fait que nos cultivateurs ont été moins jaloux de leurs prérogatives que les autres classes ou qu'ils ont eu à leur service des groupes et des coulissiers moins actifs.

L'hon. M. EULER : Sauf les fabricants de beurre.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Puis-je poser une question ? Supposons que quatre ou cinq mille agriculteurs soient amenés au Canada; peuvent-ils aller sur des fermes et les quitter le lendemain pour se rendre à la ville ? Quels sont les règlements à ce sujet ?

Me DUBIENSKI : J'aurais de la difficulté à croire que c'est possible. Tout d'abord, ces hommes sont des cultivateurs et réclament à grands cris des terres pour s'y établir.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Y a-t-il des restrictions qui empêchent ces hommes venus ici comme cultivateurs de faire autre chose, s'ils le désirent ?

Me DUBIENSKI : C'est là un point sur lequel la Division de l'immigration devrait se prononcer. Par exemple, nous avons besoin d'un certain nombre de cultivateurs et nous avons les terres pour les établir; on devrait avertir les immigrants de l'Europe centrale qu'ils ne pourront obtenir leurs papiers de naturalisation ou leur certificat de citoyenneté tant qu'ils n'auront pas prouvé à la satisfaction du gouvernement qu'ils avaient bien ce dessein avant de venir au Canada. On exigerait d'eux qu'ils viennent ici comme agriculteurs, qu'ils s'établissent sur des terres pour une période d'essai de cinq ans; s'ils peuvent prouver à la Division de l'immigration qu'à cause de leur état de santé ou pour toute autre raison, ils n'ont pu donner suite à leurs bonnes intentions c'est une autre affaire.

L'hon. M. EULER : Oui, mais quels sont les règlements à ce sujet aujourd'hui ?

Le PRÉSIDENT : C'est une affaire de surveillance de la part du gouvernement, une fois que ces immigrants sont arrivés ici.

L'hon. M. EULER : J'ai demandé à M. Jolliffe lorsqu'il a comparu devant le Comité, il y a quelques semaines, si ces hommes pouvaient venir comme agriculteurs, comme le sénateur McDonald l'a dit, et ensuite, après un mois ou deux quitter leurs fermes et s'en aller dans les villes pour travailler dans les usines. Je lui ai demandé si on suivrait les mouvements de ces personnes et si on les forcerait de retourner sur leurs fermes. Je crois que vous serez d'accord avec moi que M. Jolliffe a dit qu'au point de vue pratique, il était impossible de suivre ces gens et qu'on ne pouvait faire grand chose.

Me DUBIENSKI : Je diffère d'opinion avec M. Jolliffe, s'il a dit qu'il n'y avait rien à faire à ce sujet.

L'hon. M. EULER : Il n'a pas dit qu'il n'y avait rien à faire, mais qu'au point de vue pratique, on ne pouvait faire grand chose.

Le PRÉSIDENT : Cela ne se fait pas.

Me DUBIENSKI : Cela ne se fait pas.

L'hon. M. EULER : Je suis d'accord avec lui.

L'hon. M. ASELTINE : N'y a-t-il pas eu une entente conclue avec les soldats polonais venant d'Italie à l'effet qu'ils devraient demeurer sur les terres comme cultivateurs pendant au moins deux ans ?

Me DUBIENSKI : Oui, et ils sont étroitement surveillés sur ce point par le ministère du Travail; ils doivent tenir leurs engagements, car il y a toujours le danger de déportation. Je suis heureux d'apprendre qu'il n'y a pas encore eu un seul cas de déportation et il y a déjà un an ou plus que cela dure. Pour contrebalancer les mauvais effets de l'exclusion de certaines classes de l'immigration et obtenir une immigration mieux équilibrée pour le plus grand bien du pays, il faudrait soustraire la sélection des immigrants aux règlements arbitraires du département et aux influences politiques.

Monsieur le président, en terminant, il y a deux ou trois recommandations que je voudrais faire. Afin de prévenir les critiques qui sont faites à la Chambre parce que tel homme a fait immigrer un certain nombre de personnes et telle compagnie, tant d'autres et aussi parce qu'on dit qu'il y a des personnes qui agissent comme coulissiers et qui dictent le programme d'immigration à la place du département, ce département devrait être assisté d'un bureau consultatif formé de représentants du travail et des patrons.

On a recommandé d'adjoindre un comité consultatif au ministère. C'est une excellente idée. Le ministère a besoin de la collaboration des experts dans tous les domaines, des économistes, des sociologues, des représentants des diverses industries, de toutes les industries, des unions ouvrières et des associations d'employés, de cultivateurs, de professionnels, etc. — en un mot, d'un organisme représentant toutes les classes et tous les groupements du Canada.

Mais un comité consultatif n'est pas suffisant. En vertu de la loi actuelle, l'administration a les pouvoirs presque illimités de refuser ou d'admettre n'importe quel immigrant même si celui-ci est compris dans une des quelques catégories dont l'admission est possible en théorie. Même si un homme est compris dans une certaine catégorie en vertu des règlements actuels, et des arrêtés en conseil, la Division de l'immigration peut le rejeter tout simplement, sans aucun recours, car le recours, c'est le ministre et le ministre, c'est le supérieur de l'homme qui a refusé. Voilà la situation. C'est le même département qui rend la décision et entend l'appel. Comme avocat, cette situation me semble extraordinaire dans un pays démocratique.

Comme je l'ai dit, un immigrant une fois refusé par la Division de l'immigration peut en appeler au ministre qui est le supérieur immédiat du chef de ce service.

Un pareil état de choses est antidémocratique et intolérable. On devrait confier à un conseil impartial de révision ou d'appel la tâche d'examiner les décisions de l'administration. Bien que comme avocat, je sois naturellement en faveur des tribunaux judiciaires, dans ce cas-ci, je consentirais à la formation d'un conseil composé de la même manière que le comité consultatif dont on a parlé tout à l'heure.

Il faut donner à la loi une certaine latitude, mais elle doit aussi être interprétée au moyen de décisions rendues par un corps impartial et sans caractère politique, composé de citoyens représentant toutes les classes de la démocratie. Le Bureau de révision de l'impôt sur le revenu, récemment créé, pourrait servir de modèle pour un organisme semblable dans le domaine de l'immigration.

L'hon. M. EULER : Il n'est pas encore créé.

Me DUBIENSKI : Que dites-vous ?

L'hon. M. EULER : Le bureau d'appel de l'impôt sur le revenu n'a pas encore été créé.

Me DUBIENSKI : Oui, mais je crois que c'est une bonne idée qui aurait pour effet de faire disparaître le tirage de ficelles politiques.

L'hon. M. HAIG : Je crois que vous avez pris cette idée dans le rapport du comité de l'impôt sur le revenu. Nous avons l'espoir de la voir adopter.

Me DUBIENSKI : Oui, mais je crois, et je vous donne mon opinion pour ce qu'elle vaut, que l'immigration sera un hochet politique tant qu'un bureau auxiliaire ne travaillera pas avec le département. Il devrait y avoir un comité auxiliaire ou un bureau de revision formé de personnes sans attaches politiques, impartiales et responsables; alors, si le département dit à M. Jolliffe: "Oui, vous pouvez faire venir 100 jeunes Polonais pour M. Dionne" toutes ces discussions n'auraient pas lieu à la Chambre des communes, parce que ce bureau serait composé d'un représentant du travail et d'un représentant de l'industrie et de l'administration et que le commissaire aurait apposé sa signature avec l'approbation du ministre. A l'heure actuelle, si le département agit de cette façon un parti politique s'empare de l'incident comme d'un argument tout trouvé pour déclencher une discussion probablement injustifiée à la Chambre des communes parce que nous avons ici 100 jeunes Polonaises qui ont été tirées d'une condition ressemblant à l'enfer et qui sont heureuses d'être ici. Pourquoi ce débat? Pourquoi faire perdre le temps du Parlement sur un point aussi clair?

Le PRÉSIDENT : Très bien, monsieur. Continuez.

Me DUBIENSKI : En fait, l'immigration est d'une telle importance au Canada qu'elle devrait être régie par un ministère séparé ayant son propre ministre et non simplement par une division d'un autre ministère.

Pouvons-nous ajouter pour conclure que la tâche des autorités et du public ne se termine pas une fois qu'un immigré a été admis suivant la loi. Le problème de l'immigration est étroitement lié avec celui de l'assimilation du nouveau venu dans la vie économique et sociale de la nation.

Comme nous l'avons déjà dit, il y a une autre question très importante. Une fois que l'immigrant est arrivé ici, il doit être entretenu et dirigé pendant une certaine période que l'on pourrait appeler période d'essai.

Dans le cas des immigrants dont des parents et des amis intimes se sont portés garants, le problème de l'absorption est en grande partie résolu. Mais, dans les autres cas, on devrait établir des organismes nécessaires pour les aider, les diriger pendant une période d'essai, disons de cinq ans, et ensuite, on devrait attendre d'eux qu'ils soient en état non seulement de recevoir la citoyenneté canadienne, mais aussi vivre parmi nous comme des nôtres.

Jusqu'ici, les fonctionnaires du service extérieur de la Division de l'immigration ont accompli une partie de cette besogne, mais dans une certaine limite et avec peu ou point de formation psychologique et sociologique pour une tâche aussi délicate. Les résultats de leurs efforts n'ont pas été très encourageants.

Il semble raisonnable d'exercer une certaine forme de surveillance sur tous ces nouveaux venus durant leur période d'essai et d'initiation, surveillance qui devrait s'inspirer de celle exercée sur tous les citoyens du Canada par le service sélectif durant la guerre. Il doit être facile de trouver encore un personnel expérimenté pour une tâche de cette nature.

Quant aux besoins psychologiques de l'immigrant sans parents et sans amis dans ce pays, il semble que cela relève de la division de la citoyenneté du secrétariat d'Etat, de nos organisations sociales et charitables et de nos clubs sociaux qui pourraient faire beaucoup et tendre amicalement la main à ceux qui deviendront plus tard nos concitoyens et nos compatriotes. Il devrait certainement y avoir une collaboration étroite entre ces organismes et les autorités qui aurait pour résultat de trouver peut-être un fondement légal.

Respectueusement soumis

Le PRÉSIDENT : Très bien. Merci, maître Dubiensi.

L'hon. M. EULER : Puis-je faire une remarque ou deux et peut-être poser une question ? Dans l'ensemble j'approuve presque entièrement ce que Me Dubiensi a dit. J'admets avec lui qu'il ne devrait pas y avoir de distinctions injustes entre les races et je suis favorable, d'une manière générale, à l'immigration sélective bien faite des Polonais et des autres habitants de l'Europe. Je dis ceci parce que dans ma propre région, dans ma ville de Kitchener — comme mon honorable ami de Winnipeg parle ordinairement de "sa" ville de Winnipeg, alors, je vais parler de "ma" ville de Kitchener — où nous avons, et je suppose que vous le savez très bien, plusieurs centaines de Polonais d'origine et même de naissance. Ils sont aussi bons citoyens que les autres et pour cette raison j'éprouve de la sympathie pour eux. Mais Me Dubiensi a fait une affirmation que je n'approuve pas. Il a classé les immigrants en quatre catégories et, en parlant de la première à la page 11, il dit qu'elle comprend, je crois 220,000 anciens combattants polonais.

Me DUBIENSKI : Au début. Maintenant, ils ne sont que 57,000 environ.

L'hon. EULER : Puis ensuite, il fait allusion à l'accord de Yalta. Je puis peut-être citer le texte. Voici : "M. Churchill apposait sa signature à l'accord d'Yalta, sachant bien que cela signifiait la mort de la liberté en Pologne." Je n'en sais rien. "Il annonça ensuite que ces soldats deviendraient citoyens britanniques et auraient la permission de se fixer dans toute partie du Commonwealth des nations britanniques". Voici le point sur lequel je veux m'arrêter. Je ne vois pas comment M. Churchill aurait eu le moindre droit moral ou autre de faire des promesses au nom du Commonwealth des nations britanniques et plus particulièrement au nom du Canada. Puis vous dites : "Nous, Canadiens de descendance polonaise, avons le droit de croire que M. Churchill a fait cette déclaration avec l'approbation de notre gouvernement, comme nous n'avons jamais entendu dire le contraire. Nous croyons que cette promesse devrait être tenue pour des motifs moraux seulement parce que la fidélité à ses engagements a toujours été une tradition britannique". Voulez-vous dire que parce que le gouvernement canadien n'a pas désavoué les paroles de M. Churchill — si ce dernier les a bien prononcées. — ces personnes devraient être admises dans n'importe quelle partie du Commonwealth britannique ? Voulez-vous dire que simplement parce que le gouvernement canadien n'a pas désavoué cela, nous sommes obligés de remplir les promesses qui auraient été faites ? Je ne puis admettre cela.

Me DUBIENSKI : Bien, puis-je aller aussi loin, monsieur le sénateur ? Cela s'est passé au plus fort de la guerre. Je crois que la situation n'était pas très encourageante. Vous l'admettez, au moment de l'accord de Yalta, la situation était critique et il était très nécessaire pour une raison quelconque — c'était du moins l'opinion de M. Roosevelt — de pacifier en quelque sorte M. Staline. M. Churchill représentait alors non seulement la Grande-Bretagne mais aussi les armées britanniques alliées.

L'hon. M. EULER : En tant que la politique locale était concernée ?

Me DUBIENSKI : Non, je veux dire le problème de gagner la guerre.

L'hon. M. EULER : Nous parlons d'immigration maintenant.

Me DUBIENSKI : Je le regrette. Je tâche de répondre à la question qui a été soulevée. Maintenant, nous tous, Canadiens, devons présumer qu'il a parlé à Yalta, non seulement au nom de l'Angleterre parce que, autant que je le sache, le Canada n'était pas représenté à Yalta ni par un stratège, ni par un homme politique, ni par un homme d'Etat. Le Canada était-il représenté à Yalta ? Quelqu'un avait-il pour mission de parler au nom du Canada ? Non ; M. Churchill a parlé au nom du British Commonwealth.

L'hon. M. EULER : En ce qui concernait la guerre. Je ne suis pas sûr même de cela, mais nous allons dire que c'est comme cela.

Me DUBIENSKI : M. Churchill a apposé sa signature à cet accord, puis de retour à Londres, il a fait une déclaration à la Chambre des communes, en présence, je le suppose, de tous les représentants diplomatiques y compris M. Vincent Massey.

L'hon. M. EULER : Il ne pouvait pas parler là.

Me DUBIENSKI : Qui ne pouvait parler ?

L'hon. M. EULER : M. Vincent Massey.

Me DUBIENSKI : Non, il occupait un siège à la tribune des diplomates à la Chambre des communes. Mais M. Churchill a fait une déclaration au nom du peuple britannique sur la nature de l'accord de Yalta. Nous aurions dû savoir alors que le gouvernement canadien n'avait pas apposé sa signature à un accord qui engageait les forces canadiennes sur les méthodes à employer pour poursuivre la guerre. Mais aucune déclaration contraire n'a été faite. Et au sujet de l'accord de Yalta, il dit en ces termes : "Nous avons trahi la Pologne, mais nous avons une consolation pour ces malheureux; nous allons les prendre avec nous, en faire des sujets britanniques et les établir dans l'Empire". Aucune déclaration contraire n'a été faite dans les journaux, par le gouvernement ou autrement, et nous sommes ici, qui attendons toujours.

L'hon. M. EULER : Je suis prêt à m'accorder avec vous sur ce point, que M. Churchill peut faire une promesse quant à la poursuite de la guerre — je ne suis pas sûr de cela, mais il peut certainement faire une promesse au nom de la Grande-Bretagne. Mais lorsque vous soutenez que M. Churchill a parlé là au nom de tout le Commonwealth britannique au point qu'il pouvait engager notre pays, l'Australie et tout autre Dominion britannique à admettre n'importe quelle personne comme immigrant, je crois que c'est aller trop loin.

Le PRÉSIDENT : Bien, messieurs, soumettons cela au tribunal. Nous vous sommes très obligés, maître Dubienksi.

L'hon. M. EULER : Je voulais faire simplement une mise au point.

Le PRÉSIDENT : Nous sommes pressés. Nous sommes exposés à avoir des divergences d'opinions tout le temps.

L'hon. M. EULER : Et lorsque je dis cela, il n'y a pas le moindre préjugé dans mon esprit à l'égard du peuple polonais.

Le PRÉSIDENT : Je crois que vous avez raison, si nous avons le temps de discuter ce point.

Me DUBIENSKI : Puis-je vous faire mes excuses pour avoir pris autant de temps.

Le PRÉSIDENT : N'en parlez pas, monsieur. Y a-t-il d'autres représentants polonais ici ?

M. WALTER DUTKIEWICZ : Je vous fais savoir que je représente l'Association démocratique polonaise.

L'hon. M. HAIG : Avez-vous l'intention de parler ?

M. DUTKIEWICZ : Oui, J'ai un mémoire à lire.

Le PRÉSIDENT : Ce mémoire est-il long ?

M. DUTKIEWICZ : Non, il a seulement une page et demie.

Le PRÉSIDENT : Nous sommes plutôt pressés et nous avons déjà pris une heure et demie. Vous avez la parole.

M. DUTKIEWICZ : Monsieur le président, honorables sénateurs.

L'hon. M. BUCHANAN : Un moment. Qui ce monsieur représent-t-il ?

M. DUTKIEWICZ : Je vais me présenter en une seconde. Je m'appelle Walter Dutkiewicz et je représente l'Association démocratique polonaise. Je suis venu ici, vous-vous en souvenez, il y a un an.

Le PRÉSIDENT : Pour résumer en quelques mots — penchez-vous vers le com-

munisme ?

M. DUTKIEWICZ : Non. Notre association comprend toutes sortes de gens. Plusieurs sont catholiques, plusieurs sont protestants, toutes sortes de gens.

Le PRÉSIDENT : Très bien; continuez.

M. DUTKIEWICZ : Je désire remercier le Comité de son invitation qui nous honore, et maintenant je vais donner lecture d'un mémoire préparé par le comité national de l'Association démocratique polonaise.

Il y a environ un an, nos représentants ont eu l'honneur de demander la préparation d'un programme plus libéral d'immigration. Nous croyions alors et nous croyons encore que ce grand pays qui est le nôtre peut devenir encore plus grand et plus riche en absorbant de nouveaux Canadiens et en permettant à ceux qui sont déjà ici de faire venir leurs familles et leurs parents dans leur pays d'adoption.

Permettez-nous de dire d'abord que nous approuvons entièrement les mesures que les autorités fédérales ont prises dans ce sens. Vraiment, nous sommes heureux d'admettre que nos méthodes d'immigration se sont en quelque sorte libéralisées. Nous reconnaissons que l'arrêté en conseil C.P. 371, du 31 janvier 1947, permet l'admission de plusieurs catégories de parents qui étaient exclus par nos vieilles lois sur l'immigration et que c'est sans aucun doute, un pas en avant. Des représentants canadiens ont été envoyés dans plusieurs pays d'Europe, y compris la Pologne, pour faciliter sur les lieux les formalités exigées par la loi quant à l'immigration. Il faut rendre un hommage spécial au présent Comité pour le beau travail qu'il a accompli pour porter à l'attention du gouvernement et du public les problèmes de l'immigration et la nécessité d'un programme défini.

Cependant, nous devons dire que si l'arrêté en conseil du 30 janvier 1947 est un pas dans la bonne direction, à notre avis, il ne va pas assez loin. Un homme qui s'est établi au Canada n'a pas encore la permission de faire venir ici son fils marié, sa fille, si elle a plus de dix-huit ans, un frère marié ou une soeur, une nièce orpheline ou un neveu, si ces deux derniers sont âgés de plus de seize ans. Ainsi, nous insistons respectueusement auprès du gouvernement pour qu'il élargisse et libéralise encore son programme d'immigration afin d'y inclure ces parents déjà mentionnés et auxquels les portes du Canada sont encore fermées.

2. Réfugiés de guerre. — Les immigrants viennent et viendront encore des camps de personnes déplacées dans l'Allemagne occidentale. Plusieurs d'entre eux seront Polonais des deux sexes. En leur nom, nous voulons faire deux recommandations :

- (a) Laissez-les venir dans ce pays libre comme des hommes et des femmes libres. Leurs souffrances dépassent toute imagination et, par conséquent, nous ne devons pas profiter de leur présente misère pour leur imposer des conditions dégradantes et injustes comme prix de leur admission dans notre territoire. Nous savons tous que ces victimes malheureuses de la guerre et des luttes politiques de l'Europe paieront de bon gré n'importe quel prix, si onéreux soit-il. Mais notre honneur comme grande nation ne doit pas être souillé par des entrepreneurs particuliers qui choisissent les morceaux de choix aux comptoirs d'occasion de la misère humaine. De plus, nous soutenons que si nous admettons des immigrants au Canada et que nous leur restreignons les libertés dont nous jouissons nous-mêmes, alors nous mettons en danger non seulement leur liberté, mais aussi celle de tous les Canadiens.

L'hon. M. EULER : Faites vous allusion à l'affaire Dionne ?

M. DUTKIEWICZ : C'est cela et aussi aux soldats. J'en aurai plus à dire dans une seconde sur ce dernier sujet.

Le gouvernement doit surveiller l'immigration, en se guidant sur nos obligations internationales, notre honneur national et notre tradition de liberté.

- (b) Il faut exercer la plus grande prudence afin qu'aucun collaborateur nazi

n'ait la permission d'entrer au Canada. C'est un fait reconnu que des milliers de petits Quislings venant de plusieurs pays, demeurent en Allemagne occidentale. Ils cherchent à gagner notre sympathie en affichant leur haine à l'égard de la Russie. L'anticommunisme ne doit pas être considéré comme un certificat de démocratie, car il faut se rappeler que ce refrain de haine contre la Russie a été et est encore l'hymne national de tout Nazi.

3. Abolition du travail de deux ans sur les fermes pour les soldats de l'armée polonaise. — Durant les six derniers mois, le Canada a admis 4,000 soldats de l'armée du général Anders. Il est regrettable qu'on ait fait une question politique de l'état de confusion de ces gens-là et de leur répugnance à retourner en Pologne. Mais les conditions de leur admission sont encore plus regrettables. On leur a imposé une période de travail de deux ans sur des fermes avec la menace de la déportation suspendue comme une épée au-dessus de leurs têtes.

Ces anciens combattants de la dernière guerre, qui ont livré bataille pour nous en Afrique et en Italie sous le commandement britannique, ne méritent pas un pareil traitement. Laissons-les venir en ce pays libre comme des hommes libres. Que le gouvernement les libère de cette servitude de deux ans. En accomplissant un acte aussi noble, il se gagnera la reconnaissance et la loyauté de ces futurs citoyens du Canada.

Respectueusement soumis.

LE COMITÉ NATIONAL,

ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE POLONAISE.

Le PRÉSIDENT : Alors, vous croyez en la liberté, n'est-ce pas ?

M. DUTKIEWICZ : Je ne m'accorde pas avec les déclarations qui ont été faites précédemment à l'effet que des restrictions devraient être imposées à un immigrant en vue de l'attacher à la terre ou à tout autre moyen de subsistance. Je ne crois pas que cela soit conforme avec notre conception de liberté.

Le PRÉSIDENT : Croyez-vous que l'intéressé a le droit de décider s'il veut retourner en Russie ou en Pologne ?

M. DUTKIEWICZ : Je crois qu'un homme a le droit de décider s'il veut être un marchand ou un cultivateur.

Le PRÉSIDENT : Croyez-vous qu'il a le droit de retourner à l'endroit d'où il vient ?

M. DUTKIEWICZ : Je ne crois pas qu'il y ait de divergences sur ce point.

Le PRÉSIDENT : Vous admettez qu'il devrait avoir le droit de se servir de son jugement ?

M. DUTKIEWICZ : Il me semble que nous sommes tous d'accord sur ce point.

L'hon M. EULER : Vous le croyez.

M. DUTKIEWICZ : Nous n'avons aucun moyen légal ou autre pour empêcher un homme de retourner en Angleterre, en Pologne ou dans tout autre pays.

M. STANISZEWSKI : Monsieur le président, croyez-vous que je pourrais placer un mot ici ? Je suis le secrétaire du Congrès des Polonais canadiens.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Dutkiewicz, avez-vous fini ?

M. DUTKIEWICZ : J'ai fini, si l'on n'a pas de question à me poser.

Le PRÉSIDENT : Vous étiez ici l'an dernier ?

M. DUTKIEWICZ : Oui.

Le PRÉSIDENT : Si je me souviens, vous souteniez alors les prétentions des communistes russes.

M. DUTKIEWICZ : Ce n'est pas vrai.

Le PRÉSIDENT : Non ?

M. DUTKIEWICZ : Non. J'avais des doutes sur l'atmosphère politique dans lequel se discutait ce problème de l'immigration et j'ai demandé un programme d'immigration plus libéral et je le demande encore aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT : Mais vos supérieurs et vous-même êtes sympathiques aux manières de vivre des Russes et à leur conception de la démocratie.

M. DUTKIEWICZ : Non, je ne dirais pas cela. C'est une affirmation bien générale.

Le PRÉSIDENT : Oui, je le sais.

L'hon. M. ASELTINE : C'est ce que j'ai compris l'an dernier lorsque vous êtes venu ici.

Le PRÉSIDENT : Pourriez-vous faire une affirmation moins générale ?

M. DUTKIEWICZ : Chacun de nous a ses opinions politiques. C'est-à-dire que quelques-uns d'entre nous sont à gauche, d'autres à droite ou au centre et je crois qu'il serait difficile de tracer une ligne de démarcation et dire: "Voici un homme aux idées communistes".

M. STANISZEWSKI : Monsieur le président et honorables sénateurs, j'ai juste un mot à dire. Je suis très surpris de ce que je viens d'entendre de la part du dernier témoin. J'ai constaté la façon dont les propagandistes vont à travers le pays faisant des affirmations diffamatoires à l'adresse de ces 4,000 anciens combattants polonais. Ces gens-là mentent constamment et je viens de le constater aujourd'hui. Je voudrais que cela soit consigné au compte rendu du Comité.

M. DUTKIEWICZ : Monsieur le président, puis-je dire juste un mot ?

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. DUTKIEWICZ : Je veux déclarer que je suis très étonné de cette attaque faite contre moi sans provocation. Ces gens peuvent avoir de la politique européenne une conception différente de la mienne, c'est leur droit, mais je ne me suis jamais opposé l'an dernier à l'entrée des soldats polonais. Les comptes rendus sont tous ici et on peut les consulter. Mon bon ami en a un exemplaire. Je désire affirmer que ce qu'il a dit n'est pas exact. J'ai exprimé des doutes au sujet de cette affaire l'an dernier et sur l'aspect politique qu'on a donné à toute cette question. Je pourrais parler bien longtemps là-dessus, mais je ne le ferai pas. J'ai ici des lettres venant des soldats eux-mêmes, mais je ne crois pas que ce soit l'endroit pour les lire.

Le PRÉSIDENT : Merci. Nous sommes obligés de connaître les deux points de vue. Nous avons notre propre jugement que nous utilisons à l'occasion.

Le prochain témoin est M. Victor Podoski. M. Podoski est l'ancien représentant de la Pologne au Canada et il va vous dire quelle est sa situation à l'heure présente.

M. VICTOR PODOSKI : A l'heure actuelle, je représente le Conseil du rétablissement des réfugiés polonais, Limitée, dont le siège social est à Londres, Angleterre. Autrefois, il s'appelait le Committee of Polish Trade and Professional Association et comprenait vingt-deux associations. A l'heure actuelle, trois autres associations ont été admises: la Polish Combatants Association Limited, la Polish Air Force Association in Great Britain et la Polish Farmers Association in Great Britain. Le nom de cette association a été changé en celui de Conseil du rétablissement des réfugiés polonais.

Monsieur le président, honorables sénateurs, M. Dubiński a si bien couvert le terrain que mon exposé sera bref.

Il y a juste un semaine, sous ce même toit, le président Truman disait entre autres choses: "Nous voulons soutenir ceux qui respectent la dignité de l'individu, qui lui garantissent un traitement égal en vertu de la loi et qui lui accordent toute la liberté possible pour travailler à sa propre destinée et atteindre le succès dans la mesure de ces capacités... Nous comptons le Canada parmi ceux qui sont en première ligne pour défendre ce but et cet idéal."

C'est avec ces paroles à l'esprit que j'ai l'honneur de comparaître devant le Comité pour défendre la cause des Polonais qui aspirent à immigrer au Canada. Je ne traiterai que des Polonais qui sont en dehors de la Pologne et de ceux d'entre eux qui ont déjà décidé de ne pas retourner dans leur pays natal, dans les conditions actuelles.

Ces gens sont compris dans trois catégories principales. Premièrement, les personnes déplacées, civils ou militaires. Deuxièmement, les soldats démobilisés. Troisièmement, les autres.

1. Les personnes déplacées. Ce problème est très urgent. Il semble horrible que deux ans après la fin de la guerre ces hommes et ces femmes demeurent encore dans des camps où ils ne jouissent pas de leur entière liberté et sont incapables d'employer leurs aptitudes pour régler leur propre destinée.

Récemment, dans une déclaration importante, un membre du cabinet canadien annonçait l'admission de 5,000 personnes déplacées, dont les frais de transport devaient être réduits plus tard de la contribution versée à cette fin par le Canada aux Nations Unies. Puis-je insister auprès du Comité pour qu'il use de son influence sur ceux qui sont chargés de prendre des décisions, afin que: premièrement, ce nombre d'immigrants ne soit considéré que comme une quotité initiale, et secondement, les nationaux polonais compris dans cette quotité et dans les prochaines soient traités avec justice comme le méritent des citoyens d'un pays qui a été le premier à s'opposer à l'invasion nazie.

En plus des civils, il y a nombre d'hommes et de femmes qui ont fait partie des forces de résistance et qui ont en conséquence vécu et lutté dans des circonstances particulièrement difficiles et dangereuses. Il semble maintenant que, la guerre étant gagnée et l'ennemi écrasé, ceux qui ont fait de tels sacrifices pour l'avantage commun du monde ne devraient pas moisir plus longtemps derrière des fils de fer barbelés. Vraiment, il semble qu'on devrait leur donner un traitement de préférence comme récompense déjà trop retardée de la part qu'ils ont prise à la victoire.

Ces combattants clandestins des deux sexes, comme les personnes déplacées civiles, exercent différents métiers et professions. Une sélection soigneusement faite, à plusieurs points de vue, pourrait rétablir ces gens dans leurs droits humains et eux, d'un autre côté, pourraient devenir des bâtisseurs utiles et quelquefois des pionniers du développement culturel et économique du Canada.

2. Anciens combattants : Depuis que nous avons comparu devant votre Comité le 25 juin, l'an dernier, plus de 4,000 cultivateurs polonais sont arrivés au Canada. Ils constituaient, je crois, le premier groupe national d'immigrants admis ici depuis la guerre. Je crois savoir qu'une commission canadienne actuellement au Royaume Uni doit en choisir quelques centaines de plus. J'espère que ce ne sera pas le dernier contingent dans cette catégorie.

J'ai tenté d'étudier le problème de l'adaptation de ces hommes aux nouvelles conditions dans un nouveau pays, et cela à divers points de vue, le leur, celui de leurs patrons et celui des autorités. Il me semble, en tenant compte des exceptions inévitables, qu'après six ou huit mois d'essai et d'erreurs, l'expérience a réussi. Je suis sûr que dans les annales de l'immigration canadienne, cette tentative passera pour noble et remarquable. Les fermiers doivent être satisfaits, puisque les demandes pour la main-d'œuvre agricole polonaise sont venues et continuent de venir de la part des employeurs. Le gouvernement doit aussi être satisfait puisque ces requêtes ont été agréées et que l'on est en train de choisir cinq cents autres Polonais en Angleterre. Les anciens combattants, eux aussi, sont satisfaits, en somme. Cependant, il y a lieu à des améliorations et expansions, et comme c'est le point de vue polonais que je dois exposer, je toucherai à quelques points.

(1) Pour des raisons humanitaires et sociales, il faudrait que les anciens combattants déjà admis et ceux qui les suivront aient la permission d'amener les membres de leurs familles qui sont en dehors de la Pologne, avant l'expiration de la limite de

deux ans telle qu'elle est fixée. Une période de six mois nécessaire à l'établissement sur les fermes pourrait peut-être devenir la plus longue période d'attente. Il est vrai que la période nécessaire pour apprendre l'anglais ou le français serait ainsi un tant soit peu retardée, mais la période d'assimilation au moyen de la vie de famille, qui, à mon avis, est le fondement d'une vigoureuse citoyenneté serait sans aucun doute raccourcie. Un travailleur heureux est un travailleur plus compétent, il fait un meilleur colon et un meilleur citoyen qu'un homme solitaire, quelle que soit la langue qu'il parle.

Aussi longtemps que les familles ne pourront pas accompagner les anciens combattants, il semble qu'il serait essentiel de les laisser s'établir près de leurs parents ou de leurs amis, s'ils ont le bonheur d'en avoir au Canada. Je crois que, dans tous les cas, les occasions de fraterniser entre Canadiens d'origine polonaise, dans leurs foyers ou dans des associations, accélèrent, au lieu de l'empêcher, l'adaptation d'un nouvel arrivant dans un pays nouveau. Le vieux colon sert ici d'agent de liaison envers le nouveau en ce qui concerne la citoyenneté canadienne. Toute tentative d'empêcher ces gens de se réunir ferait naître chez eux de l'amertume, de la suspicion et un sentiment de coercition, sentiments que ces hommes avaient voulu laisser derrière eux pour toujours en venant au Canada. D'un autre côté, tout effort de fonctionnaires ou de travailleurs sociaux pour réunir ensemble le vieil immigrant et le nouveau, dans un même groupe racial, inspirera la confiance, créera du contentement et fera que le nouvel arrivant se sentira plus chez lui. En se tenant en relations avec les vieux immigrants, on évitera bien des bévues et des désappointements qui accompagnent souvent les périodes d'essai et d'erreur du début. Je ne crois que je ne saurais exprimer trop fortement ma conviction basée sur de longues années d'études et d'observations que l'assimilation à un pays et à ses idées seulement au moyen de la langue prédominante dans ce pays est une assimilation rapide, mais superficielle, bien que je ne veuille pas négliger l'important facteur qu'est la langue.

(2) En vertu de règlements récemment adoptés, les résidents du Canada qui ont des parents outre-mer peuvent les faire venir s'ils sont en état de les loger et de les soutenir. Il semble donc qu'un certain nombre d'anciens combattants polonais actuellement au Royaume-Uni, qui sont compris dans cette catégorie, pourraient être individuellement admissibles dans notre pays, en dehors de toute quotité fixée.

(3) Il serait aussi très souhaitables d'admettre les anciens combattants qui sont actuellement au Royaume-Uni et qui ont les moyens suffisants pour s'établir sur des fermes à leur compte. Une période d'un an de pratique et d'adaptation pourrait être fixée, après laquelle, ces hommes, avec ou sans familles (dans ce dernier cas, en groupe de deux ou trois) pourraient débiter sur leurs propres fermes. Jusqu'ici quatre anciens combattants de cette classe ont reçu des visas canadiens. Je suis informé que quelque 2,000 autres seraient admissibles.

(4) De plus, il serait avantageux d'admettre des anciens combattants non seulement expérimentés dans l'agriculture, mais aussi dans les autres métiers. En plus des occupations variées qu'ils ont remplies avant la guerre, plusieurs anciens combattants ont acquis de l'habileté dans la construction des routes et des ponts, dans la manœuvre et la réparation des véhicules motorisés, plusieurs ont appris les métiers de tailleur, de cordonnier, de boulanger, de barbier, etc.

(5) Les conditions de travail des nouveaux arrivants, tant sur les terres que dans une usine en particulier sont l'objet d'une constante vigilance, d'études et de tentatives d'amélioration de la part du Parlement et du ministère du Travail. Le grief le plus grand et le plus général est la longue durée de la journée de travail sur les fermes et, dans certains cas, pas de repos dominical pour remplir ses devoirs religieux. Le ministère du Travail, à ses bureaux et par l'entremise de ses inspecteurs a toujours été disposé à faire enquête et à remédier aux lacunes.

Les remarques qui précèdent s'appliquent au premier groupe admis au Canada depuis la guerre, groupe ayant un passé valeureux. A ce moment, je crois que je

leur dois de prendre leur défense devant les accusations étranges portées contre eux dans certains milieux, accusations provenant probablement toutes de la même source. Ces accusations sont fondées sur le fait que certains de ces hommes ont porté l'uniforme ennemi avant de revêtir la tenue de campagne alliée. Il est vrai que quelques-uns de ces hommes ont porté l'uniforme allemand.

Je recommande à ceux qui, de bonne foi, répètent ces accusations de s'imaginer pour un moment que leurs propres fils ont eu le sort tragique de revêtir l'uniforme de l'oppresseur impitoyable de leur race et d'exposer leurs vies et leur santé pour combattre leur propre cause. Tel fut le sort tragique de plusieurs enfants d'un pays qui ne manqua jamais de loyauté envers ses alliés et qui ne connut jamais d'administration de quisling. Une grande partie de la Pologne fut annexée au Reich par les Allemands dès le mois d'octobre 1939 et tous les habitants de ce territoire qui comprenaient quelques colons allemands, mais dont la grande majorité était de race polonaise, furent décrétés, tout comme les Allemands, citoyens du Reich allemand. Ceux qui avaient l'âge militaire furent conscrits dans la Wehrmacht. Dans les autres cas, en dehors des territoires annexés, les hommes furent souvent "invités" à se joindre aux forces allemandes. Vous vous doutez ce que signifiait une pareille invitation — une invitation avec une clause commençant par "sinon...". C'était une invitation semblable à la reddition "volontaire" de la liberté lors des raids pour le travail forcé ou les camps de concentration.

Dans le mémoire que j'ai présenté l'an dernier, j'ai cité ce que le sous-secrétaire à la Guerre du Royaume-Uni, M. Lawson, avait à dire sur ce sujet. Je voudrais m'y reporter en cette occasion afin de tenter de dissiper ce malentendu qui persiste.

Permettez-moi de rappeler que ces hommes qui ont saisi la première occasion pour traverser du côté des alliés et qui ont combattu ensuite contre l'ennemi méritent une attention spéciale et le plus grand respect. Car, s'ils avaient été pris par les Allemands et identifiés comme d'anciens membres des forces du Reich, ils auraient été fusillés comme des "traîtres" au lieu d'être placés dans des camps de prisonniers. Il semble que des gens malheureux sont persécutés par le sort de tous les côtés, par leurs ennemis, par leurs alliés et même par des gens de leur propre race.

Il n'y a pas de "sympathisants nazis" parmi les anciens combattants polonais au Canada. Cette accusation absurde a été clairement réfutée par l'honorable Humphrey Mitchell, le 5 mai 1947, à la Chambre des communes. Voici ce qu'il a dit :

Toutefois, les autorités militaires polonaises ont fait remarquer que parmi les anciens combattants polonais qui désiraient venir au Canada, un certain nombre avaient été conscrits de force par les Allemands et enrôlés soit dans l'armée allemande soit dans le corps des travailleurs et avaient déserté à la première occasion pour gagner les lignes alliées afin de rejoindre le corps polonais. Les autorités polonaises nous ont fait comprendre qu'il serait injuste envers ces hommes, qui ont risqué leur vie pour désertier dans l'intention bien déterminée de rejoindre le corps polonais, de leur refuser de considérer leur demande d'entrée au Canada au même titre que celle des autres anciens combattants polonais, puisqu'ils s'étaient ensuite enrôlés dans le corps d'armée polonais et avaient combattu les nazis jusqu'au jour de la victoire en Europe. Ces observations ont été transmises au gouvernement et il a été convenu qu'on considérerait les anciens combattants polonais de cette catégorie, de même que d'autres ex-militaires polonais, comme admissibles...

Quoi qu'il en soit, tous les polonais de cette catégorie qui demandent à entrer au Canada sont examinés comme tous les autres candidats par le comité de sécurité.

Je tiens à faire consigner cette réfutation au compte rendu, en toute justice pour les intéressés.

A la fin de ses remarques, M. Mitchell a ajouté ceci :

Je dois ajouter que nous songeons actuellement à renvoyer deux de ces soldats polonais en Grande-Bretagne.

Certains journalistes ont conclu de cette remarque que deux de ces hommes étaient des sympathisants nazis. J'ai écrit à l'hon. Humphrey Mitchell et je cite des extraits de la réponse qu'il m'a donnée le 19 mai :

Il est vrai que j'ai déclaré à la Chambre que nous songions à renvoyer deux de ces anciens combattants polonais peut-être trois. La raison, c'est qu'ils ne se sont pas adaptés d'une façon satisfaisante.

Lorsque nos crédits seront discutés à la Chambre, ce sera peut-être l'occasion pour moi d'amplifier ma déclaration en disant que la déportation de ces Polonais n'était pas due à des motifs politiques, mais à leur incompetence personnelle.

Sincèrement à vous,

"HUMPHREY MITCHELL"

M. Victor PODOSKI,
329, rue Chapel,
Ottawa,

(3) La dernière catégorie comprend des hommes et des femmes qui ne sont ni personnes déplacées, ni anciens combattants. Ce sont ou des particuliers ou des membres d'associations professionnelles. Ils ne sont pas nombreux. Ils aspirent à une situation dans la vie canadienne comme particuliers ou constituent de petits groupes prêts à établir de petites usines dans lesquelles ils pourraient appliquer de nouvelles inventions.

Ceci, Monsieur le président, termine mon mémoire et je vous remercie de l'occasion qui m'a été donnée de faire connaître au Comité les vues des polonais au sujet de l'immigration au Canada.

Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes très obligés, monsieur Podoski. Maintenant, nous sommes plutôt pressés, parce quelques-uns d'entre nous veulent assister à 2 heures aux funérailles d'un collègue très distingué. Mais il y a deux autres messieurs que nous avons promis d'entendre aujourd'hui. L'un est le Révérend R. Gordon Burgoyne, de la British Dominions Emigration Society, de Montréal. Il nous a écrit pour nous demander de formuler quelques observations au nom de cette société. Monsieur Burgoyne, nous regrettons vivement de vous avoir fait attendre si longtemps; soyez bref, s'il vous plaît.

Le Révérend R. GORDON BURGOYNE : Monsieur le président, mon mémoire contient 600 mots. Avant de commencer, j'ai vraiment des excuses à faire. J'avais reçu une invitation de venir ici au mois d'août dernier, mais parce que je cherchais depuis longtemps à combattre une certaine chose que je mentionne ici et qui est suspendue pour le moment, je ne pouvais pas être ici.

Monsieur le président et Messieurs les membres du Comité du Sénat :

C'est un honneur et un privilège d'être invité à vous parler à titre de gérant canadien de la British Dominions Emigration Society. Incidemment, je ferais mieux d'ajouter un mot, vu que certains d'entre vous ne le savent peut-être pas, pour vous dire que je suis un ministre de l'Eglise unie du Canada et que mon synode à Montréal, avec le consentement de l'église, me permet très aimablement d'année en année de renouveler ma demande et de demeurer encore une année dans cette oeuvre philanthropique de chercher à rendre le Canada plus britannique au point de vue de la population. Je vous dis cela entre parenthèses, car vous pouvez vous demander comment

je puis être ministre et continuer ce travail. Cela se fait avec l'approbation de mes supérieurs ecclésiastiques et mon travail est purement non-confessionnel. Nous ne traçons pas de ligne de démarcation confessionnelle. Et je suis un ministre de l'Eglise unie.

Notre société est une association philanthropique, la plus ancienne en son genre, fondée en 1882 et ayant son siège social à Londres.

Cette société n'a qu'un but, celui de rendre le Canada plus britannique au point de vue de la population en conseillant et en aidant ceux qui s'adressent à nous pour amener ici leurs parents et leurs amis désireux de s'établir et aussi en établissant ceux qui veulent venir sans demander conseil aux dits amis.

Avant la mise en vigueur de la clause sur les contrats de travail (C.P. 1431), nous avions l'habitude de faire venir des familles entières et de leur trouver d'avance des situations, mais seulement après nous être assurés du caractère et des aptitudes de celui qui gagnait le pain de cette famille. Je suis très heureux que cette restriction ait été suspendue (C.P. 1329) comme elle l'a été au mois d'avril de cette année, car cela indique qu'il règne un sentiment d'optimisme au ministère des Mines et Ressources quant à la capacité du Canada d'absorber des immigrants ayant une formation technique et qui veulent être assurés d'une situation avant de quitter celles qu'ils occupent sur le vieux continent. Ceci est surtout vrai dans le cas des chefs de famille.

Comme vous le savez, lorsque nous nous adressions au département de l'Immigration pour faire admettre une famille, dont le chef était un technicien, il fallait d'abord, antérieurement au mois d'avril de cette année, annoncer cela dans les journaux de tout le Canada avant que cet homme puisse venir.

Nous avons été heureux de l'occasion qui nous a été fournie de conseiller un grand nombre de soldats démobilisés quant aux formalités à suivre pour amener ici leurs épouses et nous avons fait venir au Canada un grand nombre de fiancées de nos anciens combattants et nous le faisons encore; nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs de ces jeunes filles à leur arrivée ici. Dans tout cela, nous avons eu l'entière collaboration des autorités de l'Immigration à Ottawa et ailleurs et je suis fier de dire que je les appelle amis aussi bien que fonctionnaires.

C'est un bon point en faveur de notre organisme lorsque des gens que nous avons fait venir au Canada il y a 40 ans — En fait j'ai reçu l'autre jour une lettre d'une famille que nous avons amenée ici il y a 40 ans et qui fait venir maintenant ses petits-enfants au Canada — lorsque des gens, dis-je, continuent à se tenir en relations avec nous et nous envoient leurs demandes pour faire venir leurs amis sous nos auspices, sans compter ceux qui se sont établi leur demeure au Canada récemment.

Notre société croit que le Canada devrait avoir une population minima de 25 millions et aujourd'hui comme toujours, elle offre ses services pour amener autant de personnes que possible de Grande-Bretagne. Jusqu'ici, nous en avons amené environ 40,000.

Nous croyons que le Canada a un besoin pressant d'un plus grand marché domestique et j'ai écouté avec intérêt ce que nos amis polonais avaient à dire sur ce sujet. Nous avons besoin de ce marché non seulement pour servir de compensation à notre marché d'exportation et répandre ce marché, mais pour encourager notre jeunesse canadienne à demeurer au Canada et pour contrebalancer les avantages plus grands qui leur sont offerts aux Etats-Unis.

Je suis ici devant vous comme un homme à qui l'on a fait plusieurs offres avant son entrée dans le clergé et un grand nombre de mes confrères de classe venant de l'Alberta ont profité de ces occasions et sont encore là.

Nous savons que les Britanniques ne le cèdent à personne pour leur habileté à tracer de nouveaux sentiers et à fonder de nouveaux endroits. Lorsqu'un Britannique fait une erreur dans ses premiers efforts, il répète rarement cette erreur.

Ceux d'entre nous qui ont déjà fait oeuvre de pionniers savent ce que c'est que de voir un nouveau territoire s'ouvrir au Canada; ils connaissent l'émotion de bâtir où personne n'avait bâti auparavant, de voir le premier ruban noir du labourage (on dit brisement dans l'Ouest) se dérouler sur la prairie au grand étonnement de la faune et à la grande joie des rats et des merles. Je le sais, parce que je l'ai fait moi-même.

Je pourrais dire que nous prêtons de l'argent sans intérêt aux immigrants britanniques; dans certains cas, nous donnons en cadeau des sommes d'argent et nous faisons une oeuvre dont nous sommes très fiers.

La requête que j'espérais vous présenter l'an dernier était à l'effet de vous demander d'user de votre influence pour obtenir l'abrogation de la clause du contrat de travail. J'avais préparé un mémoire à l'époque, mais l'occasion ne s'est pas présentée de m'en servir. Maintenant, une bonne partie de mes foudres se sont dissipées à la suite de la suspension de cette clause, ce qui est une excellente chose, surtout pour la population britannique qui avait sérieusement été atteinte avant que les gens aient la permission de venir de l'Europe comme maintenant.

Si quelqu'un désire des exemplaires du rapport annuel, je serais très heureux d'en laisser quelques-uns.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Burgoyne, nous vous sommes très reconnaissants et nous regrettons de n'avoir pu vous accorder plus de temps.

M. BURGOYNE : Je comprends cela.

Le PRÉSIDENT : Je concours pleinement avec vos déclarations parce que je suis né sur le vieux continent et que je suis venu ici à l'âge de quatre ans.

M. BURGOYNE : Je suis venu ici à dix neuf ans. Il y a donc bien longtemps de cela. Merci monsieur.

Le PRÉSIDENT : Excusez-moi si je parais presser les choses, mais nous devons entendre M. R. W. Keyserlingk, de la British United Press. Je crois qu'il ne prendra que quelques moments.

M. R. W. KEYSERLINGK : Monsieur le président, honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de vous présenter un mémoire, mais je réclame votre indulgence pour vous signaler un groupe particulier auquel je suis personnellement intéressé, étant moi-même de cette origine. C'est un groupe qui n'a pas la bonne fortune de tant d'autres qui ont de nombreux éléments dans ce pays. Je pense aux Baltes et particulièrement à ce groupe de Baltes connu sous le nom de Baltes de langue allemande qui ont quitté ce qui au treizième siècle étaient la Westphalie, le Hanovre et les Pays-Bas et se sont rendus dans les "Provinces baltes" comme elles s'appelaient avant la première grande guerre, le grand-duché de Courlande, la Lituanie et l'Estonie. Ces gens sont, je le soutiens les premières victimes de la politique d'Hitler et le gouvernement letton, sous la pression de la Russie soviétique et subseqüemment en vertu d'un traité spécial conclu entre Hitler et la Russie soviétique, ces gens ont été dépouillés, à vingt-quatre heures d'avis, après avoir demeuré pendant six cents ans dans ces territoires, de leur nationalité, de leurs propriétés et de leurs moyens de vivre et envoyés par échelons forcés pour peupler ce que l'Allemagne s'était annexé de la Pologne occidentale. Ce fut une fin particulièrement triste de leur histoire; ces gens ayant vécu pendant des années dans la collaboration la plus étroite et la plus amicale avec les Baltes et il se produisit un grand nombre de tragédies.

Je puis en mentionner une qui touche de près à ma propre famille; le frère de ma propre femme s'est suicidé en arrivant pour balayer les rues chez ses anciens amis et voisins en Pologne. Leur séjour là fut forcé et restreint à certains districts seulement; leurs propriétés ne leur furent jamais rendues et après un court séjour, ils durent

fuir avant l'approche de l'armée rouge. Environ cent mille d'entre eux commencèrent cet exode et environ quarante mille restent encore aujourd'hui, plus ou moins dans les zones occidentales de l'Allemagne.

Ces gens ne sont pas compris dans la catégorie ordinaire des personnes déplacées, vu que leur migration et leur évacuation forcée eurent lieu avant la guerre et que, aussi avant la guerre, en vertu d'un pacte prétendu régulier entre l'Allemagne et la Russie soviétique, ils avaient perdu leur nationalité et n'étaient plus des nationaux de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lituanie comme ils l'étaient auparavant. Ceci rendit leur situation juridique extrêmement difficile et ils plaident maintenant, par l'entremise d'associations qu'ils ont cherché à former, auprès de l'Organisation internationale des réfugiés, avec d'autres groupes de même nature, pour avoir le statut de réfugiés politiques qui est réellement le leur. Il n'y a aucun doute qu'ils sont des réfugiés politiques puisque la seule raison qui leur a fait quitter leur pays, c'était qu'ils ne voulaient pas et n'étaient pas capables de vivre sous le régime qui existe dans leurs pays nats de Lettonie, de Lituanie et d'Estonie qui font partie de l'Union soviétique.

Je voudrais signaler que la seule association fondée par eux fut une association de leurs églises. Je crois qu'environ 98 p. 100 étaient des luthériens, un certain pourcentage d'entre eux étaient catholiques et c'est seulement par les associations confessionnelles qu'ils ont pu se procurer quelques moyens d'aide et d'assistance. C'est grâce à l'assistance et à la grande bonté de certains amis au Canada que s'est formé le Baltic Refugees and Central Europe Relief Committee et les minces secours que nous avons pu leur donner sous forme d'aliments, de colis et de vêtements ont été sur une bien petite échelle. Le problème ne sera pas résolu tant qu'on n'aura pas trouvé une nouvelle patrie pour eux. Je voudrais prendre la liberté d'attirer l'attention des honorables sénateurs sur l'existence de groupes de cette nature, dont les traditions, les moeurs politiques et l'esprit de ressource avec lesquels ils ont vécu dans ces pays pendant des siècles les rendraient bien dignes, à mon avis, de toute l'attention que tout programme canadien d'immigration voudrait bien leur accorder comme colons possibles. Nous ne voulons pas cependant, à ce moment, préconiser un programme ou une méthode particulière pour atteindre ce but, vu que cette affaire est laissée au jugement du gouvernement canadien.

Je voudrais ajouter un dernier mot. Il est avéré que ces gens constituent un groupement confessionnel très fortement uni. Nos concitoyens catholiques nous ont aussi donné leur aide dans cette oeuvre charitable, et il a été démontré que l'on avait abordé tout ce problème avec un esprit de pure charité chrétienne à l'égard d'hommes dont les convictions et les attitudes envers leur prochain étaient diamétralement opposées à celles prêchées et pratiquées dans notre pays. Merci, monsieur le président.

M. Ballantyne, le vice-président de notre comité, est ici avec moi et je vous serais reconnaissant de lui accorder un moment pour exposer quelle est l'attitude générale en face de ce problème.

M. M. G. BALLANTYNE : (Rédacteur du *Canadian Register*, vice-président du Comité de secours balte) : Monsieur le président, honorables membres du Comité du Sénat, je serais très heureux si je pouvais avoir un moment pour corroborer ce que le président du Comité de secours balte vous a dit. Je ne parle pas seulement comme vice-président du Comité de secours balte mais aussi comme éditeur d'un journal catholique reconnu qui a étudié ce problème particulier.

Un des obstacles qui avaient surgi dans le passé sur la question de l'immigration était la crainte de querelles politiques résultant de nos différences de races et de religions au Canada. Je veux simplement témoigner que ces difficultés ne se présenteront pas, à mon avis lorsqu'il s'agira de recevoir des gens comme les Baltes. Les autorités ecclésiastiques du Canada, et celles du Québec en particulier, se rendent compte que c'est pour nous une obligation et un devoir comme chrétiens de donner l'hospitalité aux personnes déplacées et aux autres réfugiés de guerre. Ceci a été

confirmé dans une déclaration émise par l'épiscopat québécois qui a affirmé qu'il ne restreignait pas cette hospitalité aux gens partageant ses croyances religieuses. Il croit que le Canada devrait ouvrir ses portes à tous les réfugiés de bonne volonté qui peuvent s'assimiler les manières de vivre canadiennes. Je puis donc dire au nom des autorités catholiques du Québec qu'elles accueilleront tout mouvement fait par le gouvernement pour traiter ces gens avec charité chrétienne.

Le PRÉSIDENT : Je désire vous dire, messieurs, que je verrai moi-même à ce que le Comité, lorsqu'il rédigera son rapport, tienne compte des questions qui ont été soulevées et fasse les recommandations qui sembleront appropriées.

Honorables sénateurs, à la dernière séance du Comité, le sénateur Hushion a parlé du transport des immigrants. J'ai immédiatement envoyé un exemplaire de ses observations à M. Howe et aussi à M. Keenleyside, le sous-ministre. L'accusé de réception de M. Keenleyside se lit en partie comme suit :

"Nous suivons cette affaire avec grand soin et j'espère que nous pourrions bientôt annoncer une amélioration notable de cette situation. Je dois discuter avec le très hon. C. D. Howe la proposition faite par le sénateur Hushion. Je vous remercie beaucoup d'avoir attiré mon attention sur cette affaire".

La séance convoquée pour demain a été contremandée et on a inscrit à l'ordre du jour une requête pour la tenue d'une séance aujourd'hui en huit. J'espère qu'à ce moment une majorité des membres du Comité pourra se réunir pour rédiger un rapport qui sera présenté au Sénat avant la fin de la session. Je regrette que nous ayons été à court de temps et que j'aie été obligé de presser les choses ce matin.

L'hon. Mme WILSON : Lorsque je suis sortie ce matin, j'ai appelé au téléphone Mlle Maines, la secrétaire de l'exécutif des auxiliaires sociales. Elle m'a dit qu'une de leurs auxiliaires sociales canadiennes qui avait été au Mexique avec l'UNRRA aurait voulu comparaître devant le Comité du Sénat. Il a été impossible pour cette femme de se faire entendre, car je crois savoir qu'elle est encore au Mexique, mais Mlle Maines a un exposé qu'elle voudrait présenter elle-même. Je me demande si cet exposé ne pourrait pas être consigné au compte rendu.

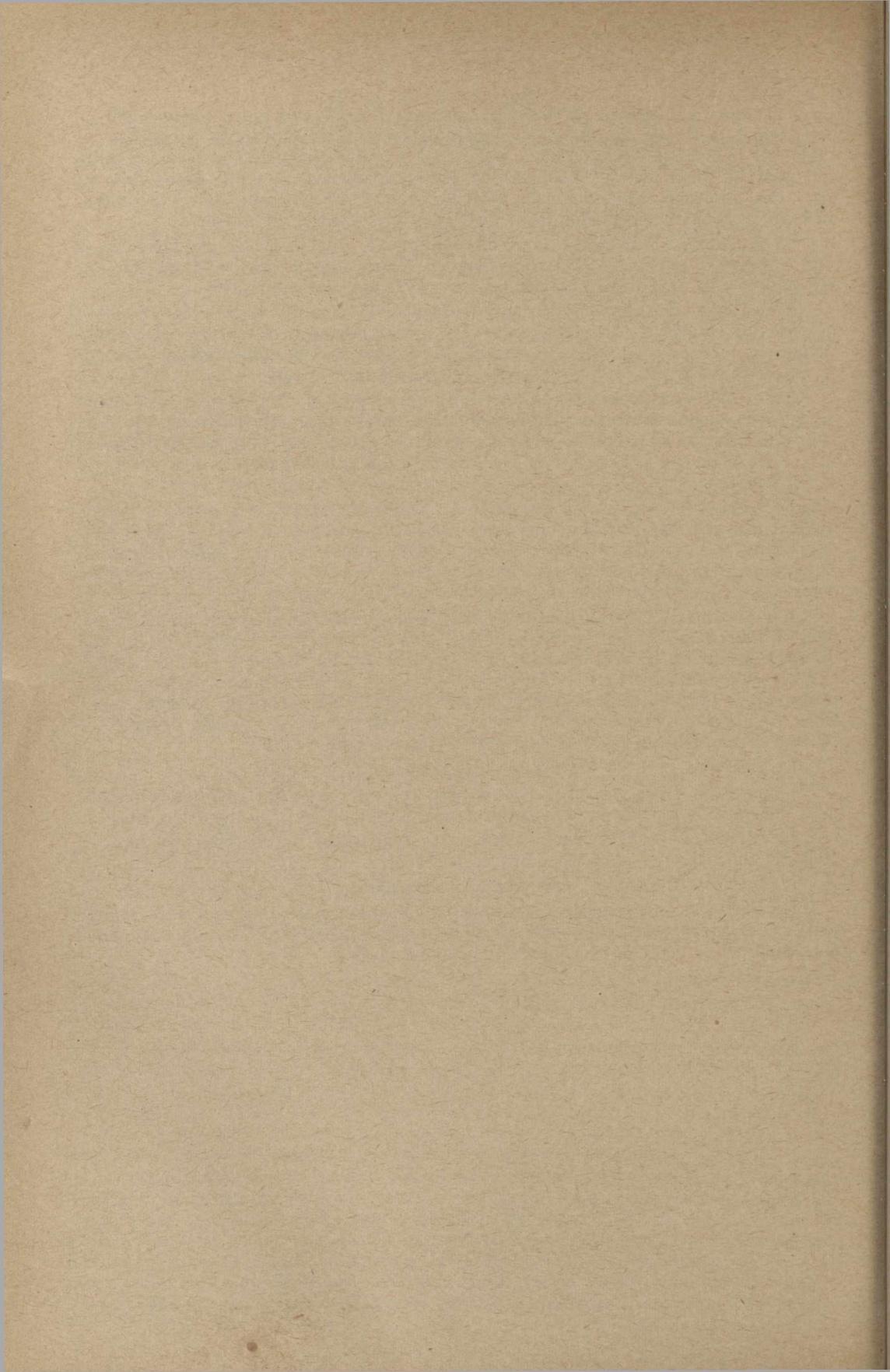
Le PRÉSIDENT : Mlle Maines a-t-elle maintenant cet exposé ?

L'hon. Mme WILSON : Mlle Maines peut présenter cet exposé n'importe quand, mais nous avions espéré que l'auxiliaire sociale aurait pu se présenter elle-même.

Le PRÉSIDENT : Mlle Maines pourrait comparaître aujourd'hui en huit, à 10 h. 30 du matin, et nous tâcherons de l'entendre.

L'hon. Mme WILSON : Cela ferait bien mon affaire.

Le PRÉSIDENT : Je regrette beaucoup d'avoir paru hâter les choses ce matin, mais c'était à cause de la besogne que nous avons à abattre. Nous allons maintenant ajourner à mercredi prochain à 10 h. 30 du matin.



1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'Immigration et du Travail

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule no 13

SEANCE DU MERCREDI 25 JUIN 1947

Président : l'honorable James Murdock, C.P.

TEMOINS :

Mlle Joy A. Maines, d'Ottawa (Ontario), secrétaire du comité exécutif de l'Association canadienne des auxiliaires sociaux.

M. Mladen Giunio-Zorkin, de Windsor (Ontario), secrétaire du Comité suprême de la Société des paysans croates.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C. M. G., B. A., L., PH.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président : l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Blais,
Boucharde,
Bourque,
Buchanan,
Burchill,
Calder,
Campbell,
Crerar,
Daigle,
David,

Donnelly,
Dupuis,
Euler,
Ferland,
Haig,
Hardy,
Horner,
Hushion,
Lesage,
Macdonald (*Cardigan*),
McDonald (*Shédiac*),

McGeer,
Molloy,
Murdock,
Pirie,
Robertson,
Robinson,
Rœbeck,
Taylor,
Vaillancourt,
Véniot,
Wilson.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“ Que le comité permanent de l'immigration et du travail soit autorisé et chargé d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C. chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris :

- a) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada ;
- b) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants ;
- c) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada ;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants ; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis ;

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre ;

Et que ledit comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu'à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 25 juin 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Murdock (*président*), Buchanan, Campbell, Euler, Hushion, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shédiac*), Molloy, Rœbuck, Taylor, Véniot et Wilson. — 12.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947 lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

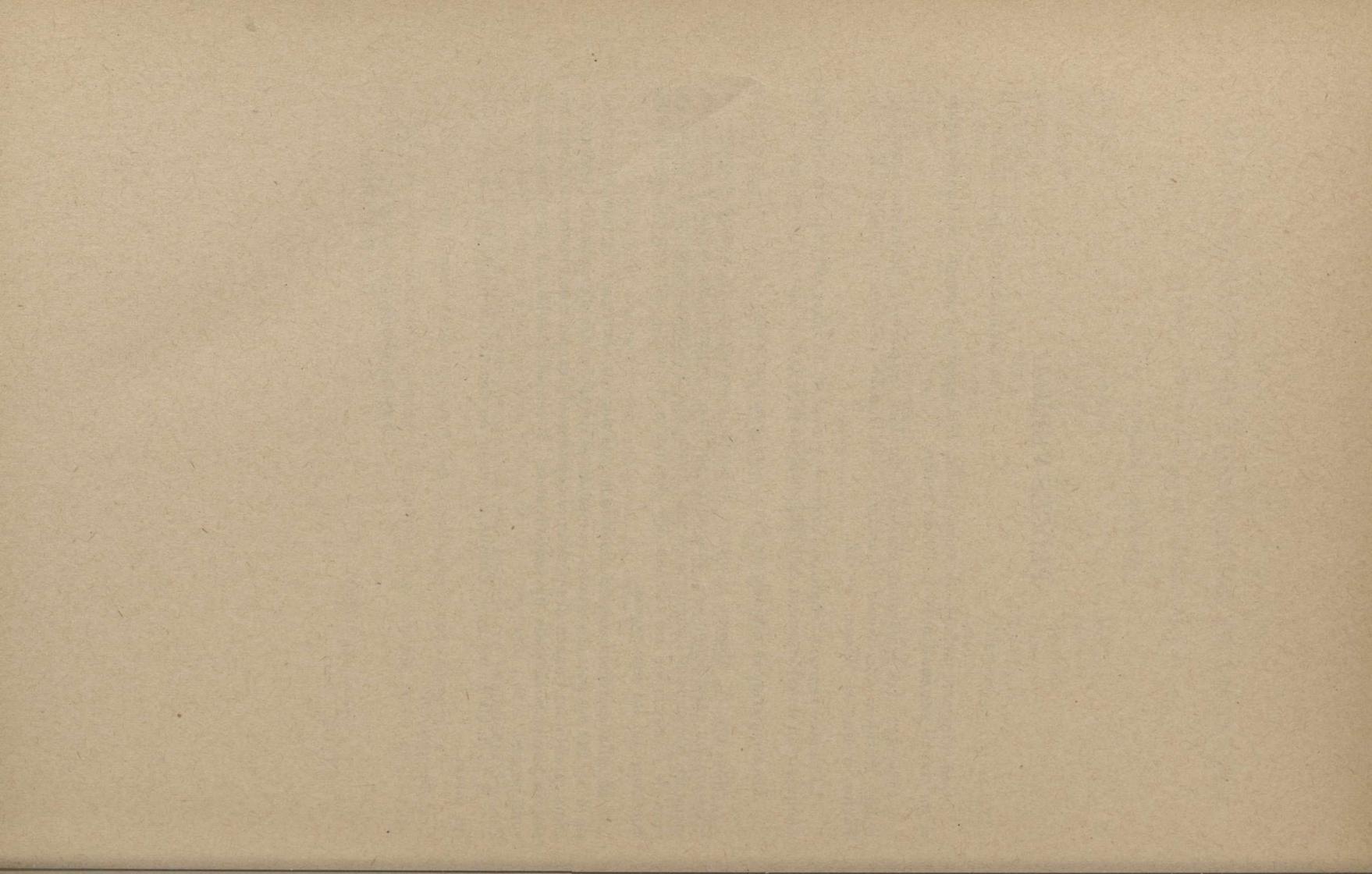
Mlle Joy A. Maines, d'Ottawa (Ontario), secrétaire du comité exécutif de l'Association canadienne des auxiliaires sociaux, comparait et donne lecture d'un mémoire préconisant l'immigration au Canada des personnes déplacées d'Europe, au nom de l'Association canadienne des auxiliaires sociaux ; elle répond ensuite aux questions qui lui sont posées.

M. Mladen Giunio-Zorkin, de Windsor (Ontario), secrétaire du Comité suprême de la Société des paysans croates, comparait et donne lecture d'un mémoire traitant de l'immigration au Canada des personnes déplacées d'Europe, d'origine croate, mémoire soumis par la Société des paysans croates ; il répond ensuite aux questions qui lui sont posées.

A 11 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne au mercredi 2 juillet 1947, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.



TEMOIGNAGES

LE SÉNAT

Le MERCREDI 25 juin 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit aujourd'hui, à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, il est 10 h. 30 ; allons-nous commencer ? Le premier témoin ce matin sera Mlle Joy A. Maines, secrétaire de l'Association canadienne des auxiliaires sociaux.

Mlle JOY A. MAINES : Monsieur le président et honorables membres du Comité, avant de lire mon exposé, permettez-moi de vous rappeler que l'Association canadienne des auxiliaires sociaux est l'association représentative des auxiliaires sociales professionnelles au Canada, et que je parle ici en leur nom.

L'Association canadienne des auxiliaires sociaux se croit mieux placée que bien des organismes pour offrir des propositions concernant l'entrée au Canada de personnes déplacées, puisqu'une vingtaine de ses membres ont travaillé au service de l'UNRRA en Europe durant ces deux dernières années. Plusieurs de ces membres ont rempli les fonctions d'officiers du bien-être dans des centres de rassemblement pour personnes déplacées en Allemagne ; un autre a acquis une certaine expérience dans un centre d'émigration dans la zone américaine en Allemagne, et tous ont eu des relations considérables avec des groupes baltes, ukrainiens, polonais et juifs.

C'est sur leur expérience, qu'ils nous ont communiquée par correspondance, que le présent mémoire est fondé.

1. Les personnes déplacées seraient des citoyens canadiens très désirables parce que :

- a) Ils sont passés à travers tant de difficultés qu'ils ne craignent pas d'aborder une entreprise hasardeuse ;
- b) Ils ne peuvent retourner dans leur patrie à cause de raisons politiques et religieuses, et ils désirent établir leur famille dans un pays nouveau où ils trouveront emploi et sécurité ;
- c) Ils ne sont pas le rebut de l'humanité mais, pour la plupart des gens intelligents et pleins de courage. Leur niveau intellectuel est élevé parce que l'*intelligence* a déterminé la survivance. Les arriérés furent éliminés par les Nazis et les désavantagés succombèrent aux hasards de l'existence dans des conditions de guerre ;
- d) On les a soignés attentivement dans des centres de rassemblement et en conséquence ils sont probablement en meilleure santé que les autres immigrants éventuels. Les enfants ont eu l'avantage d'une alimentation soignée ainsi que de programmes médicaux et récréatifs ;
- e) Dans ces centres de rassemblement ils ont appris ce que signifient la compréhension et la bonne volonté internationales, grâce à leurs contacts avec le personnel de l'UNRRA recruté dans plusieurs pays, et aussi en collaborant avec diverses nationalités dans les centres où ils se sont trouvés ;
- f) Ils font preuve d'initiative et d'esprit d'entreprise. Ils ont montré des dispositions étonnantes dans la constitution de gouvernements indépendants pour fins pratiques et dans la conservation de leurs pratiques religieuses ; de même aussi dans le maintien d'un haut niveau de vie culturelle et dans

l'organisation des loisirs des groupes de tous les âges. La plupart des centres de rassemblement ont réussi à maintenir au moins l'apparence d'un niveau de vie assez élevé en dépit du surpeuplement et d'un grave manque d'approvisionnements de première nécessité. Les personnes déplacées ont conservé jalousement tout ce qu'elles ont pu des formes de leur art — peinture, musique, poésie, danses villageoises, travaux à l'aiguille et sculpture sur bois. Certains groupes ont appris à construire des huttes de troncs d'arbres en prévision d'une vie de défricheur, ce qui, monsieur le président, pourrait aider à résoudre le problème du logement ;

- g) On remarque leur désir de s'instruire. Leurs professeurs ont fait des efforts héroïques pour donner des cours allant des jardins d'enfants jusqu'à l'éducation d'adultes, et cela, malgré le manque de livres et d'accessoires scolaires. Quelques étudiants ont poursuivi leurs études universitaires.

2. L'Association canadienne des-auxiliaires sociaux est convaincue de la sagesse d'une immigration par *groupes de familles* et de l'établissement d'un petit nombre de familles dans différentes régions pour les raisons suivantes :

- a) Les personnes déplacées sont terrifiées à l'idée d'être séparées à nouveau de leur famille et elles désirent ardemment avoir un chez soi. Elles manifestent un grand amour pour leurs enfants et un profond zèle pour la vie familiale. On devrait encourager ces dispositions. Les enfants sont heureux : ils ont appris à être indépendants et à s'amuser à de modestes jeux ;
- b) Les colonies d'immigrants ont tendance à constituer de "petites Europes" au sein du Canada. Notre Association propose donc que l'on prenne des mesures afin de réduire ces agglomérations en groupes plus restreints afin qu'ils soient assimilés plus facilement par la collectivité. Ceci contribuerait aussi à faciliter le transfert de leur affection et de leur allégeance à notre pays ;
- c) En acceptant l'immigration par groupes de familles, le Canada doit être prêt à assumer en partie le fardeau des personnes plus âgées. Ces gens laissés en arrière seront cruellement abandonnés de tous. Ici, ils seront naturellement sous les soins et la responsabilité de leur famille.

3. On a déjà présenté au Comité du Sénat des renseignements précis concernant l'habileté technique des déplacés. Une liste de quelques-unes des professions représentées dans les centres de rassemblement donne une idée des avantages dont pourrait profiter le Canada si l'on songeait à y admettre d'autres gens que les manœuvres, les mineurs, les cultivateurs, les domestiques et les ouvriers d'usine :

comptables	médecins	professeurs
ingénieurs	avocats	juges
artistes	instituteurs	ministres du culte
musiciens	infirmières	agronomes

Parmi les artisans spécialisés on trouve des cordonniers, des menuisiers, des ébénistes, des tailleurs, des horlogers, des orfèvres, des maçons, des fabricants de jouets et des électriciens.

4. Puisque tout groupe important de personnes contient inévitablement des indésirables, il est proposé que l'on passe au crible tous les candidats, afin d'en séparer les fanatiques, les collaborateurs et les criminels, qui ne pourront être admis. Nos membres sont d'avis que des équipes choisies judicieusement devraient visiter les centres de rassemblement afin de choisir des groupes de familles de toutes nationalités. Ces équipes devraient comprendre un personnel médical, psychiatrique et de bien-être ainsi que des experts du travail et de l'immigration, et elles devraient collaborer étroitement avec le gouvernement militaire, l'UNRRA et les dirigeants des camps, dans l'exécution de cette entreprise. L'UNRRA a recueilli des renseignements concernant

l'inscription, les dossiers médicaux et l'emploi, qui s'avéreront inestimables. Que l'on emploie les auxiliaires sociales canadiennes présentement au service de l'UNRRA, à l'exécution de ce projet de sélection, vu leurs relations étroites avec les déplacés et vu leur connaissance du Canada et de nos conditions de vie.

5. Les qualités dont font montre les nationalités avec lesquelles nos représentants sont venus en contact, indiquent que les personnes déplacées sont des colons désirables pour le Canada.

Les Baltes (Estoniens; Lettons, Lithuaniens) — aux points de vue social et culturel, vont de pair avec les Canadiens. Ils font preuve de goût artistique et leurs convictions religieuses sont profondes sans toucher au fanatisme. Ils sont habiles et indépendants et ont fait preuve d'un étonnant esprit d'initiative et d'organisation. Ils ont construit des écoles de métiers, des ateliers d'artisanat, des fabriques de meubles et autres produits manufacturés, avec des débris et de la ferraille. Ils ont fondé des écoles et des universités en dépit du manque de ressources nécessaires. Leurs entreprises industrielles de base sont semblables à celles du Canada. Ils sont propres et jouissent d'un niveau de vie élevé.

Les Ukrainiens : Parmi les Ukrainiens encore dans les centres de rassemblement de déplacés, une faible proportion sont des intellectuels de carrières libérales, et un bon nombre sont des artisans et des manœuvres. Ils sont laborieux, ils ont de l'ambition, de l'esprit d'équipe et ils s'adaptent bien aux circonstances. Plusieurs d'entre eux ont des parents éloignés ou des amis au pays. Les jeunes sont des étudiants assidus.

Les Polonais : Bien que la majorité des Polonais soient des cultivateurs, des mineurs, et des ouvriers non spécialisés, ils font preuve d'un sens pénétrant des affaires. Ils montrent du goût pour les beaux-arts et ils sont profondément pieux. Les jeunes gens sont avides d'apprendre. Les climats de la Pologne et du Canada se ressemblent beaucoup.

Les Juifs : Les Juifs montrent des aptitudes pour le commerce et certains d'entre eux, pour l'agriculture. Certains parmi les plus jeunes désirent venir dans l'hémisphère occidental tandis que d'autres montrent un zèle fanatique à vouloir s'établir en Palestine. Notre association croit que les Juifs ne devraient pas être traités comme "groupe à part", mais comme ressortissants de leur pays d'origine où ils ne peuvent retourner par crainte de la persécution. Ceux qui désirent venir au Canada le regardent comme un pays dévoué aux principes démocratiques, au "fair play" et à la tolérance religieuse.

Résumé

L'Association canadienne des auxiliaires sociaux recommande donc :

1. Que l'on apporte une attention toute spéciale à l'établissement au Canada de personnes déplacées présentement dans des centres de rassemblement en Europe, et que l'on consente à admettre au pays des professionnels et des ouvriers spécialisés.
2. Que l'on adopte une ligne de conduite impartiale en ce qui regarde races et religions.
3. Que l'on adopte la méthode de transfert par groupes de familles et que des projets d'établissement soient élaborés sur une autre base que par "colonies".
4. Que l'on établisse une méthode de sélection judicieuse, et que les équipes chargées du choix se composent de médecins, de psychiatres et de personnel de bien-être ainsi que d'experts du travail et de l'immigration.
5. Qu'après leur admission au Canada, on prenne les mesures nécessaires pour hâter l'assimilation des nouveaux citoyens et pour faire un succès de leur vie au Canada.

6. Que tout projet d'immigration juvénile (enfants sans leurs parents) soit soumis à la sanction du ministère de la Santé et du bien-être social, ainsi qu'aux ministères provinciaux du bien-être de la jeunesse afin que ces enfants jouissent de la même protection que les enfants canadiens.

Ceci, monsieur le président, termine mon exposé.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Quelle est la proportion des hommes par rapport aux femmes ?

Mlle MAINES : Dans notre association ?

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Non, parmi les gens que vous voulez faire venir.

Mlle MAINES : Je ne puis vous fournir ces chiffres.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Ni leur âge ?

Mlle MAINES : Bien, il y en a de tous les âges.

L'hon. M. ROEBUCK : Auriez-vous l'obligeance de nous dire combien d'entre d'entre eux parlent l'anglais et le français ?

Mlle MAINES : Nos auxiliaires sur les lieux rapportent que plusieurs personnes des camps de déplacés apprennent l'anglais, et les groupes polonais, ukrainiens et baltes l'apprennent dans leurs centres de rassemblement.

L'hon. M. ROEBUCK : Leurs écoles . . . me permettez-vous de poser quelques questions ?

Mlle MAINES : Certainement. J'y répondrai avec plaisir.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous avez parlé de passer les candidats au crible afin d'en séparer les criminels, les collaborateurs, les Nazis et gens de ce calibre. Mais y en a-t-il ? On nous a dit que les camps de déplacés avaient déjà pourvu à cette tâche, que nul n'est " personne déplacée " s'il est un étranger ennemi ou s'il a pris part à la guerre contre les Alliés.

Mlle MAINES : Bien, d'après un message reçu d'un membre posté dans un centre d'immigration dans la zone américaine, il semble que l'on passe le groupe de nouveau au crible avant son départ pour les Etats-Unis ou l'Amérique du Sud.

L'hon. M. ROEBUCK : On veut en extirper ceux qui s'y sont fauflés ?

Mlle MAINES : En effet.

L'hon. M. ROEBUCK : Vous avez parlé de l'adoption d'une ligne de conduite impartiale en ce qui regarde races et religions. Eh ! bien, n'est-ce pas là notre ligne de conduite à l'heure actuelle ?

Mlle MAINES : J'oserais l'espérer.

L'hon. M. ROEBUCK : Il ne devrait pas y avoir erreur à ce sujet. Il ne s'agirait pas d'" adopter " alors, mais bien de continuer, n'est-ce pas ?

Mlle MAINES : En effet.

L'hon. M. ROEBUCK : Et si nous poursuivons une politique de favoritisme telle que celle à laquelle vous songez, serait-il possible de faire preuve de partialité en faveur des groupes que vous avez mentionnés ? Vous avez mentionné les Baltes, les Polonais, les Ukrainiens et les Juifs. Ceci représente bien le groupe au complet, n'est-ce pas ?

Mlle MAINES : Cela représente en effet tout le groupe avec lequel nos membres sont entrés en relations ; et ce mémoire était basé sur les renseignements qu'ils nous ont transmis.

L'hon. M. ROEBUCK : Il ne reste pas grand'chose après que vous avez enlevé les ressortissants baltes, polonais, ukrainiens et juifs. Il resterait quelques Allemands, je suppose, des Allemands qui furent chassés par le régime nazi ?

Mlle MAINES : Je ne possède aucun renseignement sur ce groupe.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Avez-vous quelque information sur les menées communistes parmi ces gens ?

Mlle MAINES : Non.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Vous ne savez pas ce qu'ont été dans le passé et ce que sont leurs idées politiques ?

Mlle MAINES : Non.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : Eh ! bien, je crois que c'est là l'élément important de la question. Nous ne voulons pas qu'une bande de canailles viennent de là-bas propager le communisme au pays. La situation est déjà assez mauvaise. Et vous ne possédez aucune vérification à ce sujet ?

Mlle MAINES : Les procédés de sélection employés devraient pourvoir à un tel état de choses.

L'hon. M. McDONALD (*Shédiac*) : "Devraient pourvoir". Mais le font-ils ?

Le PRÉSIDENT : Nous devons, à ce sujet, puiser nos renseignements à une autre source.

L'hon. M. MOLLOY : Vous avez parlé du transport de familles entières.

Mlle MAINES : Oui.

L'hon. M. MOLLOY : Je suis de votre avis. Vous avez ensuite fait allusion aux personnes âgées. Je ne sais à quel âge vous pensez, mais j'imagine qu'il s'agit de gens âgés d'environ soixante ans et plus. Vous voudriez que nous les comprenions dans la famille ?

Mlle MAINES : Bien, vous vous rendez compte que notre association s'intéresse avant tout à l'aspect de bien-être d'un problème ; et on pourrait laisser seule en Allemagne, disons une grand'mère, si on ne lui permettait pas de suivre sa famille au Canada.

L'hon. M. MOLLOY : Quelle solution proposeriez-vous alors, dans un cas comme celui-là ?

Mlle MAINES : Nous proposerions qu'on lui permît de venir au Canada avec le reste de sa famille, qui en aurait soin ici, afin qu'elle ne tombe pas à la charge de la charité publique.

L'hon. M. MOLLOY : La difficulté est que la famille ne pourrait peut-être pas se charger de ce soin à cause de ses ressources financières.

Mlle MAINES : Nous espérons que l'emploi qu'on leur procurera au Canada leur permettra de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

L'hon. M. EULER : Je me demande si quelqu'un connaît la réponse à la question que pose ce procédé que nous appelons "criblage".

L'hon. M. ROEBUCK : Monsieur Euler, avant de quitter ce dernier sujet puis-je me permettre une observation ?

L'hon. M. EULER : Vous m'interrompez. Je ne vous ai pas interrompu.

L'hon. M. ROEBUCK : Continuez.

L'hon. M. EULER : Je soupçonne que ce criblage a surtout pour but d'éliminer les déficients mentaux et physiques ; ou sépare-t-il aussi les races et les idéologies ?

Mlle MAINES : Notre association croit que les immigrants devraient être aptes aux points de vue physique, mental et social.

L'hon. M. EULER : Qu'entendez-vous par aptes "au point de vue social" ?

Mlle MAINES : Des gens qui seraient assimilables dans un milieu nouveau, qui auraient fait preuve d'esprit de concorde et de collaboration.

L'hon. M. EULER : C'est assez difficile à déterminer, n'est-ce pas ?

Mlle MAINES : Et c'est pourquoi nous proposons que nos auxiliaires sociales qui, depuis deux ans, vivent avec ces gens dans des centres de rassemblement et ont appris ainsi à les connaître, soient employées en qualité de voix consultative auprès

des experts chargés du choix de ces personnes. Je crois qu'en certains territoires de la zone américaine on a eu recours aux services du contre-espionnage de l'armée américaine dans l'application des procédés de sélection.

L'hon. M. EULER : Je me demandais selon quels critères on a procédé à cette sélection. La santé, sans doute ; c'est le plus important.

Mlle MAINES : La santé, physique aussi bien que mentale est très précieuse ; et les représentants des employeurs voudront certainement s'assurer que les immigrants possèdent les qualités requises pour les emplois offerts au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK : Avant d'abandonner le sujet du traitement des familles, j'aimerais faire une observation. Depuis plusieurs années notre ligne de conduite a été de ne pas morceler les familles. Lorsque une famille entière ne peut venir, nous n'emmenons personne. Telle est notre politique, à ma connaissance depuis déjà longtemps : et, bien entendu, j'approuve entièrement moi-même vos paroles. Laisser en arrière un membre de la famille n'est pas équitable du tout : c'est très cruel.

L'hon. M. MOLLOY : Je crois que nous sommes tous d'accord à ce sujet.

L'hon. Mme WILSON : C'est ici qu'il y a divergence d'opinions. Comme vous savez, il y a conflit présentement entre le ministère du Travail et la Division de l'immigration. Le ministère du Travail insiste sur les avantages qu'il y a à faire venir les hommes sans leur famille ; et je sais que tel n'est pas l'avis de la Division de l'immigration, surtout de son directeur. On y a toujours insisté sur l'immigration par groupes familiaux.

Le PRÉSIDENT : C'est là un point qu'il nous faudrait souligner dans notre rapport, je veux dire, notre opinion sur ce point particulier.

L'hon. Mme WILSON : Je porte un grand intérêt à ce problème. Je ne sais, mademoiselle Maines, s'il ne serait pas opportun de mentionner les difficultés qu'on a éprouvées déjà à cet égard ? Croyez-vous qu'il faudrait le faire ?

Mlle MAINES : Je le crois. On a acquis une certaine expérience à ce sujet, il y a longtemps, en faisant venir au Canada des ouvriers pour un genre déterminé de travail, et en laissant leurs familles là-bas. Les hommes purent travailler pendant six mois ou un an. Ils espéraient pouvoir envoyer de l'argent à leurs familles afin de les faire venir, mais ils ne réussirent jamais : ces gens vécurent au Canada comme célibataires ou — plusieurs d'entre eux — comme s'ils étaient simplement de passage alors que leurs familles demeuraient en Europe.

L'hon. M. BUCHANAN : Il y a un certain nombre d'ouvriers, surtout des gens de l'Europe centrale, dans l'industrie minière, qui abandonnent leur famille dans l'espoir de les faire venir ici plus tard.

L'hon. M. ROEBUCK : Cette tendance s'est accentuée avec la déclaration de la guerre.

L'hon. Mme WILSON : Cela s'est produit longtemps avant la guerre. La crise de 1930 les a surpris, et ils sont encore loin de leur foyer.

Le PRÉSIDENT : A-t-on d'autres questions à poser à Mlle Maines ?

L'hon. M. ROEBUCK : Vous avez présenté un exposé magnifique, mademoiselle Maines.

Mlle MAINES : Je comptais sur la présence d'une collaboratrice qui m'accompagnait en Allemagne ; malheureusement elle n'a pu venir ce matin.

L'hon. Mme WILSON : Je crois que ce fut très évident dans le cas des enfants évacués : les placements opérés par les auxiliaires donnèrent des résultats satisfaisants ; il y eut peut-être quinze ou vingt cas d'inadaptation. Toutes nos difficultés se rapportaient à ceux qui étaient venus privément.

Mlle MAINES : En effet, nous avons dû "réparer les pots cassés".

Le PRÉSIDENT : Nous allons entendre maintenant M. Mladen Giunio-Zorkin, représentant de la Société des paysans croates. Par un pur hasard, le Journal d'Ottawa

publie aujourd'hui en page éditoriale de son édition du matin, un article pratiquement sur le même sujet que traitera le docteur Junio-Zorkin.

M. MLADEN GIUNIO-ZORKIN secrétaire du Comité suprême de la Société des paysans croates : Monsieur le président et honorables sénateurs, je viens, au nom de la Société des paysans croates, vous présenter un bref mémoire exposant les opinions des Canadiens d'origine croate.

L'hon. M. EULER : Il y a deux races en Yougoslavie, n'est-ce pas ? Les Croates . . .

M. GIUNIO-ZORKIN : . . . et les Serbes.

L'hon. M. EULER : Vous ne parlez qu'au nom des Croates ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui. Et voici mon mémoire :

La solution du problème de l'immigration que votre Comité étudie présentement intéresse beaucoup de Yougoslaves, tels que Croates, Serbes et Slovènes maintenant personnes déplacées en Europe, et qui possèdent les qualités requises pour émigrer au Canada. Vous avez entendu des rapports magnifiques à ce sujet, soumis ici même par diverses organisations et personnages éminents. En particulier, nous soulignons la thèse soumise par le Congrès des Polonais canadiens, le 18 juin 1947, qui décrit d'une façon approfondie la situation d'un autre état paysan slave. Nous y ajouterions quelques précisions concernant les Croates de Yougoslavie. Mais avant d'exprimer notre opinion il faudrait dire quelques mots sur les Croates qui, par le passé, devinrent de "nouveaux Canadiens". C'est en étudiant ceux-là que l'on peut juger si le nouveau projet d'immigration doit considérer les Croates comme élément positif de l'immigration au Canada.

1. L'immigration de Yougoslaves (en majeure partie des Croates) au Canada commença après la première guerre mondiale. Partis d'un pays où les fermiers paysans constituent 90 p. 100 de la population, apportant un même désir de labourer la terre, ils vinrent chercher ici une vie et une liberté nouvelles. Malheureusement ils furent incapables de travailler comme ouvriers agricoles, habitués qu'ils étaient depuis des siècles à vivre comme petits fermiers fonciers, c'est-à-dire à posséder leur terre. C'est pourquoi la majorité du groupe de d'environ trente mille Yougoslaves (Croates et Serbes pour la plupart) dût travailler dans les mines, dans les entreprises forestières et les manufactures comme solution au problème de la subsistance.

Nous ne pouvons prétendre, comme l'ont fait les représentants des autres nationalités dans leurs rapports soumis à cet honorable Comité, que les Croates aient joué un rôle dans le développement politique et culturel du Canada ; mais la majorité de nos immigrants, peut-être 90 p. 100, sont demeurés jusqu'à présent simples mineurs (Schumacher, Kirkland Lake, Val d'Or, Bourlamaque, etc.), ouvriers d'usines (Windsor, Welland, Hamilton, Toronto, Montréal, etc.), bûcherons (Port-Arthur et Colombie-Britannique), cultivateurs (Saskatchewan), — jouant leur rôle dans le développement économique d'une nation grandissante. Plusieurs d'entre eux ont amassé durant ces dix dernières années une somme d'argent, ont acheté une ferme et sont retournés à leur vie de paysans. Pendant ce temps, l'immigration des Croates aux Etats-Unis (environ 1,500,000) commencée il y a soixante ans permettait aux immigrants des deuxième et troisième générations de jouer un rôle important dans le progrès de leur nouvelle patrie : on peut citer en exemple M. Nikola Tesla, électricien et inventeur qui travailla avec Edison et établit les plans des fameux groupes générateurs de Niagara ; il était Serbe de Croatie ; M. Michel Pupin, médecin et inventeur américain qui fit ses études à l'Université Columbia et devint professeur d'économie politique en 1901 ; l'éducateur américain Henry Suzalo, président de l'Université de Washington et plus tard, de 1930 jusqu'à sa mort, président de la Fondation Carnegie pour le progrès de l'enseignement.

2. Le Comité intergouvernemental des réfugiés chiffre à 75,000 les Yougoslaves "déplacés", mais on nous dit que le nombre exact serait deux fois ce montant. La crainte d'être rappelés en Yougoslavie explique pourquoi ces gens ne se sont pas inscrits comme personnes déplacées. En 1945, le rapatriement par le gouvernement militaire allié de l'Autriche en Yougoslavie, de plus de 50,000 soldats et réfugiés civils croates donna comme résultat les massacres de Bleiburg, Maribor et Samobor. Ce déplacement de population eut lieu pour les raisons suivantes :

- a) La machine de guerre hitlérienne avide de main-d'œuvre, importa de Croatie durant quatre années de guerre, 60,000 paysans et les expédia en esclavage dans des usines où ils travaillèrent avec un nombre encore plus grand de prisonniers de guerre serbes.
- b) L'occupation italienne d'une partie de la Yougoslavie envoya 75,000 Croates dans des camps de concentration, selon la déclaration italienne officielle d'août 1943.
- c) Le contrôle communiste de la Yougoslavie força plusieurs milliers de Yougoslaves à fuir l'enfer de la terreur communiste.

Soixante-dix pour cent de ces personnes déplacées sont des paysans et des ouvriers vu qu'ils viennent d'un pays où la classe paysanne constitue 90 p. 100 de la population.

3. A l'occasion du départ récent pour la Yougoslavie de Canadiens Yougoslaves, le 8 juin, les membres constitués de vingt-cinq divisions de la Société des paysans croates ont déclaré ce qui suit :

Nous condamnons les menées subversives du soi-disant "Council of Canadian South Slavs" qui a impitoyablement exploité nos compatriotes au Canada au profit du communisme international.

Sous le titre de "The Council of Canadian South Slavs", et au moyen de leurs organes officiels "Novosti", "Srpski", "Glasnik" et "Edinost", journaux communistes publiés à Toronto, les agents communistes ont tenté de semer la discorde, de créer des malaises et des frictions parmi nos compatriotes canadiens. Les Canadiens yougoslaves, les uns dupes de la propagande communiste, les autres dans leur ignorance, craignant des représailles contre leurs parents dans la patrie d'origine, sont priés de contribuer des montants considérables, mis en commun au "Council of Canadian South Slavs" sous prétexte de venir en aide à la Yougoslavie dévastée par la guerre *mais en réalité pour soutenir la dictature de Tito.*

Nous demandons l'aide du peuple canadien dans cette lutte afin de mettre à jour les menées subversives d'organisations d'inspiration communiste dans notre pays.

En qualité de citoyens loyaux du Canada, notre nouvelle patrie, reconnaissants envers lui de son hospitalité et des privilèges de justice et de liberté dont nous jouissons et que nous n'avons jamais eus dans notre terre natale, nous considérons qu'il est de notre devoir de conserver notre précieux héritage canadien et de soutenir en tous lieux les principes démocratiques de notre peuple.

4. Nos associations sont prêtes à prendre la responsabilité matérielle et morale du soin de ces nouveaux immigrants croates, à leur enseigner (avec le concours d'enfants nés au Canada) la langue française ou anglaise et à leur inculquer les principes de démocratie et de liberté inhérents à notre mode de vie canadien. Dans les salles que nous possédons dans toutes les plus grandes villes, (le 5 juillet nous inaugurerons une nouvelle salle à Windsor) des cours spéciaux seront offerts aux nouveaux immigrants par nos jeunes gens qui possèdent les deux langues.

Il nous semble qu'un des plus grands problèmes au Canada consiste à s'assurer que les nouveaux immigrants, rendus ici, ne seront pas délaissés, c'est-à-dire sans conseils, sans instructions, victimes faciles du communisme. Quel meilleur moyen

d'éviter un tel état de choses que d'exprimer dans "la langue du vieux pays" notre foi dans la vie canadienne et notre reconnaissance et notre amour pour notre nouvelle patrie le Canada.

Conclusion :

Nous proposons au Comité que l'on permette à dix mille personnes déplacées venant de Yougoslavie (Croates, Serbes et Slovènes) d'immigrer au Canada.

Nous recommandons une étroite collaboration entre les autorités gouvernementales (ministère des Mines et des Ressources, Division de l'immigration, Secrétariat d'Etat, Division de la citoyenneté canadienne, etc.) et les associations canadiennes représentant divers groupes ethniques en ce qui concerne les renseignements et les recommandations à donner aux futurs immigrants.

La Société des paysans croates est prête à prendre la responsabilité des nouveaux immigrants à qui on aura permis de venir au Canada, soit comme parents soit comme futurs ouvriers, et qui seront répartis dans les diverses succursales de notre Association.

Au nom des vingt-cinq divisions de la Société des paysans croates au Canada, que je représente ici ce matin, je remercie le Comité du Sénat de l'occasion qu'il nous a offerte de venir témoigner.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il des questions ?

L'hon. M. ROEBUCK : Je me demande si la propagande qui émane du groupe communiste suffit à expliquer le départ récent du Canada de nombreux Yougoslaves. Il me semble qu'il faudrait beaucoup de beaux discours idéologiques sur le gouvernement pour inciter quelqu'un à quitter un pays où il vit sans ingérence du gouvernement dans ses affaires, pour un autre pays que l'on dit je ne sais combien libre et attrayant. Il faudrait quantité de beaux discours pour persuader quelqu'un de prendre une telle décision.

M. GIUNIO-ZORKIN : Vous devez tenir compte du fait que la plupart des Yougoslaves présentement ici étaient illettrés lorsqu'ils vinrent au pays, et que vivant du dur labeur des mines et des usines, ils n'eurent pas l'avantage d'apprendre suffisamment la langue anglaise. Ainsi toutes les nouvelles leur sont parvenues par les journaux publiés dans leur langue. Comme je l'ai fait remarquer, les communistes, avec un personnel de quarante, publient trois journaux à Toronto, et chaque jour dans leurs articles ils expliquent aux ouvriers la situation du monde et du Canada. Ils peignent un tableau attrayant du soi-disant paradis yougoslave et font croire aux gens qu'il y a peut-être du vrai dans leurs affirmations. Tous ces gens ont des parents en Yougoslavie, ce qui veut dire qu'ils vivent dans une crainte continuelle des communistes et qu'ils n'osent exprimer une opinion contradictoire de peur que leur famille ne soit persécutée. Durant cette dernière année, les communistes ont essayé de démontrer qu'une crise terrible menace le Canada et que la meilleure façon pour eux de sauver leurs épargnes est de partir tout de suite pour la Yougoslavie. Leurs articles prônent cette théorie dans tous les journaux.

L'hon. M. EULER : Ces journaux sont-ils publiés en langue croate au Canada ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui, à Toronto.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Giunio-Zorkin, puis-je lire quelques paragraphes d'un éditorial paru dans le *Journal* à ce sujet et vous demander ensuite de les expliquer ? L'article commence : "Comment se fait-il que 500 Canadiens yougoslaves ont plié bagages et quitté ce pays que nous croyons le plus fortuné au monde pour se rendre sur le continent déchiré par la guerre et encore menacé par elle ? Et comment se fait-il que 1,500 autres vont probablement faire de même durant la prochaine année, emportant avec eux leurs biens et effets ainsi que tout l'argent qu'ils peuvent amasser ?" Un peu plus loin l'article continue : "Le départ de ces 2,000 Yougoslaves fut organisé par le chargé d'affaires yougoslave, résidant à Ottawa, bien qu'il admette

n'avoir été qu'un intermédiaire habilitant. Il déclara au gouvernement du Canada que ces gens "avaient l'intention de retourner en Yougoslavie afin de prêter leur talent et leur aide à la reconstruction du pays". Peut-être pouvez-vous nous dire ce que tout cela signifie.

M. GIUNIO-ZORKIN : Le geste des Slaves canadiens fut certainement inspiré par les milieux yougoslaves diplomatiques officiels. Nous pouvons même en donner quelque preuve.

L'hon. M. EULER : Ici à Ottawa ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui.

Le PRÉSIDENT : Est-ce là une inspiration à tendances communistes ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Les représentants yougoslaves représentent le régime communiste. Ils ont donc des tendances communistes. Par exemple, le premier secrétaire du Council of Canadian South Slavs, M. Steve Miosic, est citoyen canadien. Il travailla trois ans pour cet organisme qui se chargeait de transporter les immigrants et en extorquait des sommes d'argent. Enfin cette année on l'a nommé attaché de presse à la légation yougoslave à Ottawa.

L'hon. M. EULER : En dépit de sa citoyenneté canadienne ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui. Il est citoyen canadien et attaché de presse, et il fut nommé le 1er mars 1947. Jusque-là, il avait été secrétaire du Canadian Council of South Slavs, société qui organisa l'exode des Yougoslaves. Ici à Ottawa, on emploie d'autres citoyens canadiens à la légation en qualité d'attachés de presse adjoints ou comme titulaires d'autres postes. Le secrétaire de ce comité, M. Edo Yargas est un ancien combattant de la guerre d'Espagne où il perdit une jambe. Il y a six mois, visitant la Yougoslavie, il était décoré par Tito pour son travail et il revenait au Canada organiser cet exode de Montréal. Après le départ des Yougoslaves de Montréal, les 7 et 8 juin, le Council of Canadian South Slavs adoptait une résolution annonçant que ce n'était là que le commencement. En langue croate ils publièrent que le procédé prendrait plusieurs années jusqu'à ce que tous les patriotes slaves soient retournés.

L'hon. M. EULER : Fournissent-ils eux-mêmes les fonds ou le gouvernement de Tito les supporte-t-il ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Ils possèdent 1,500,000 dollars amassés par ces gens retournés en Yougoslavie ; entre temps ils recueillent des montants considérables pour aider à la reconstruction de la Yougoslavie. Je doute fort que cet argent aille en Yougoslavie si ce n'est en machines.

L'hon. M. EULER : Le gouvernement yougoslave fournit-il des fonds pour ce travail au Canada et pour le rapatriement des Yougoslaves dans leur pays ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Je ne pourrais l'affirmer : toutefois les membres les plus actifs, des citoyens canadiens, figurent sur les feuilles de paie de la légation yougoslave ici.

L'hon. M. EULER : On serait porté à croire que les fonds viendraient d'ordinaire de la mère-patrie.

L'hon. M. BUCHANAN : Le navire qui vint chercher ces gens au Canada pour les emmener en Yougoslavie était-il fourni par le gouvernement yougoslave ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui, en effet. C'était un transport de troupes adapté au transport d'un grand nombre de passagers.

L'hon. M. BUCHANAN : Mais le navire, autant que je sache, fut payé par le gouvernement de Yougoslavie ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui, par le gouvernement de Yougoslavie.

L'hon. M. BUCHANAN : Vous avez parlé de journaux qui propagent l'agitation communiste parmi ces gens. Y a-t-il des journaux qui ont tenté de réagir contre cette agitation ? Je veux dire des journaux sous les auspices de votre organisme.

M. GIUNIO-ZORKIN : Nous publions un hebdomadaire à Winnipeg, le *Croatian Voice*. Ce n'est qu'un hebdomadaire, publié par un seul homme. Nous tentons de réagir contre ces menées, mais la tâche nous est d'autant plus difficile que nous ne publions qu'une fois la semaine alors que les journaux de Toronto paraissent tous les deux jours.

L'hon. M. EULER : Ces gens apprennent-ils l'anglais, ou ne peut-on les atteindre qu'au moyen de journaux publiés dans leur langue ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Les jeunes parlent très bien l'anglais, mais non les plus âgés.

L'hon. M. EULER : Est-ce là ce que vous vouliez dire au deuxième paragraphe de votre exposé, en page 4, qui se lit comme suit :

Il nous semble qu'un des plus grands problèmes au Canada consiste à s'assurer que les nouveaux immigrants, rendus ici, ne seront pas délaissés, c'est-à-dire sans conseils, sans instructions, victimes faciles du communisme. Quel meilleur moyen d'éviter un tel état de chose que d'exprimer dans "la langue du vieux pays" notre foi dans la vie canadienne et notre reconnaissance et notre amour pour notre nouvelle patrie le Canada.

Ce paragraphe signifie-t-il que l'on devrait augmenter la diffusion de l'information chez les plus âgés ? Les plus jeunes, vous avez dit, peuvent lire les journaux canadiens.

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui.

L'hon. M. EULER : Croyez-vous qu'il faudrait perpétuer leur langue afin de leur faciliter l'accès aux nouvelles ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Pour une période d'un an environ, les immigrants ne pourront pas lire l'anglais.

L'hon. M. EULER : Comment corrigeriez-vous cet état de chose ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Dans toutes les grandes villes du Canada nous avons nos colonies et nos succursales. Si l'on envoie le nouvel immigrant là où les Croates plus âgés vivent ensemble, il aura l'avantage de se tenir au courant des nouvelles quotidiennes, présentées dans sa propre langue.

L'hon. M. EULER : Qui se chargerait de cette tâche ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Les Croates, nouveaux Canadiens.

L'hon. M. EULER : Proposez-vous que le gouvernement canadien par exemple prête son concours dans cette matière ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Je crois qu'il le devrait de quelque façon. Nous sommes d'avis qu'il faut de la collaboration entre les divers groupes ethniques, au nom du "fair play", afin que toute nouvelle paraisse dans les journaux du groupe des nouveaux Canadiens. Nous connaissons maints exemples de nouvelles d'importance primordiale pour le Canada qui ne paraissent pas dans les journaux communistes. Je ne sais ce qu'il faudrait faire, mais il faudrait faire quelque chose.

L'hon. M. EULER : Vous êtes d'avis que ceux qui ne lisent que leur propre langue devraient être dans une position telle qu'ils puissent être au courant des nouvelles concernant le Canada et notre mode de vie ?

M. GIUNIO-ZORKIN : En effet.

L'hon. M. EULER : Nouvelles qu'ils ne reçoivent pas maintenant ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Non.

L'hon. M. EULER : Et ils sont exposés à la propagande communiste ?

M. GIUNIO-ZORKIN : C'est bien là l'idée. Mais quel est le meilleur moyen pour atteindre ce but ? J'ai vu quelques fonctionnaires de la Division de la citoyenneté et j'ai exprimé l'opinion qu'on devrait imprimer à l'usage des nouveaux Canadiens une publication hebdomadaire ou mensuelle, dans leur langue, en vue de les éduquer jusqu'à ce qu'ils apprennent à lire l'anglais. De toute façon, il faut veiller

à leur faire parvenir les nouvelles convenables au lieu de leur laisser entre les mains de la propagande communiste brillamment rédigée.

Le PRÉSIDENT : Où demeurez-vous, monsieur Giunio-Zorkin ?

M. GIUNIO-ZORKIN : A Windsor.

Le PRÉSIDENT : Etes-vous médecin pratiquant, ou quelle est votre profession ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Je suis avocat. J'étais avocat en Yougoslavie et je suis docteur en droit romain et en droit canon.

Le PRÉSIDENT : Depuis combien de temps demeurez-vous au Canada ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Seulement un an.

Le PRÉSIDENT : D'où venez-vous ?

M. GIUNIO-ZORKIN : De Yougoslavie. En 1914 je quittai la Yougoslavie comme soldat blessé. Après un an en Italie, je fus nommé à la Commission des crimes de guerre. Je partis en 1945 à cause de différence d'opinion politique avec Tito.

L'hon. M. EULER : Parlez-vous anglais avant de quitter la Yougoslavie ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Non, malheureusement pas.

L'hon. M. EULER : Vous avez très bien réussi.

Le PRÉSIDENT : Vous étiez soldat durant la guerre ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui.

Le PRÉSIDENT : De quel côté ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Du côté des Alliés ; je dirigeais un mouvement de résistance croate. Je fus invité à prononcer des conférences en tournée au nom de la Société des paysans croates.

Le PRÉSIDENT : Etes-vous bien installé à Windsor ?

M. GIUNIO-ZORKIN : En réalité, je passe très peu de temps à Windsor à cause de mes conférences qui me font parcourir le Canada et les Etats-Unis.

L'hon. M. EULER : J'ai l'impression qu'après l'invasion des Allemands, les Croates collaborèrent étroitement avec eux : cette impression est-elle juste ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Je vous affirme que non. Un petit nombre de Croates, nationalistes fanatiques qui durant quinze ou vingt ans entretenirent la lutte de la Yougoslavie contre la dictature du roi Alexandre, prirent le pouvoir avec l'aide des Allemands surtout sous Pavelic, un nouveau chef, mais la majorité de la population s'oppose à eux de toutes ses forces. Nous combattîmes au point de perdre deux millions d'hommes en quatre ans de guerre. Je parle en connaissance de cause puisque j'étais moi-même dans la mêlée sans armes pour combattre les peuples allemand et italien.

L'hon. M. BUCHANAN : Mais y a-t-il aux Etats-Unis un mouvement de retour en Yougoslavie semblable à celui qui s'est produit au Canada ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Le mouvement commença en même temps aux Etats-Unis, mais le Département d'Etat annonça le 16 avril dans une note qu'il ne permettrait pas aux Américains yougoslaves de retourner en Yougoslavie ; en d'autres mots, il leur refusait les visas et la permission de partir.

Le PRÉSIDENT : Si nous avions fait cela ici, nous n'aurions pas eu cet exode ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Précisément. Le navire Rodnik qui ramena les Yougoslaves dans leur pays s'en allait prendre des Américains à New-York. Le Rodnik se rendit à New-York mais ne prit personne : cependant, les Américains traversèrent la frontière et s'embarquèrent à Montréal.

L'hon. M. EULER : Si ce sont là des communistes, n'est-il pas préférable de les laisser aller en Yougoslavie plutôt que de les garder ici comme propagateurs de la doctrine communiste ?

M. GIUNIO-ZORKIN : D'après moi, ils ne sont pas communistes.

L'hon. M. EULER : Qu'est-ce qui vous porte à le croire ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Les communistes demeurent ici ; on en a besoin ici.

L'hon. M. EULER : Pourquoi des Yougoslaves partent-ils pour un pays où ils savent qu'ils seront en butte à un gouvernement communiste ?

Le PRÉSIDENT : Ils ont été mal renseignés et ont cru sincèrement que leur retour au pays natal était souhaitable, afin d'y apporter de meilleures conditions.

M. GIUNIO-ZORKIN : C'est là la situation exacte. Les communistes avaient besoin d'eux pour plusieurs raisons, dont l'une était de montrer aux populations de l'Europe orientale que les conditions économiques dans les démocraties de l'Ouest et surtout aux Etats-Unis et au Canada, sont telles que pour la première fois dans l'histoire des ouvriers doivent quitter ce continent et retourner en Europe. Cela sert aux fins de leur propagande en Yougoslavie.

L'hon. M. EULER : Je ne vois pas pourquoi, si on peut convaincre ces gens de retourner en pays communiste alors qu'eux-mêmes ne sont pas communistes.

M. GIUNIO-ZORKIN : Peut-être puis-je expliquer ce point. Les communistes avaient besoin d'eux et firent de leur mieux pour leur rendre service. De plus, ils avaient besoin des jeunes afin de les éduquer et de nous les renvoyer un jour ; ils sont nés Canadiens et personne ne peut les empêcher de revenir. Ils seront des travailleurs utiles. Nos gens ici ont l'impression que le communisme est une puissance qui, demain ou plus tard, dominera le monde ; que le mouvement communiste est dirigé par des Slaves. Donc il est de leur devoir d'aider cette cause ; de plus, ils croyaient qu'en partant maintenant ils occuperaient une situation de faveur. Voilà ce que ces gens avaient en tête — j'ai parlé à plusieurs d'entre eux. Je dirais que 90 p. 100 de ceux qui sont partis de Montréal ne sont pas réellement des communistes. Ainsi que je l'ai fait remarquer, on a besoin des communistes ici. La plupart des partants sont des gens âgés de soixante-cinq à soixante-dix ans, qui sont fatigués et qui ont des familles à eux. C'est généralement bien connu que jusqu'à présent on n'a permis à aucun parent de citoyen canadien de quitter la Yougoslavie à destination du Canada. Durant la guerre plusieurs des familles furent tuées ou disparurent. Ces vieilles gens croient que si leurs parents ne peuvent venir ici, ils peuvent aller les voir ; ils veulent voir leurs enfants et la seule façon de le faire est de retourner dans leur pays natal.

L'hon. M. EULER : Ils sont convaincus que le communisme est l'espoir de demain et qu'il leur faut s'y accrocher dès maintenant.

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui.

L'hon. M. BUCHANAN : Docteur, vous avez parlé de soixante-dix mille Yougoslaves présentement en Allemagne et en Italie ; je crois que vous avez proposé que nous en recevions une partie au Canada. Vous dites que la plupart de ceux qui vinrent au début étaient de souche paysanne. Vous voulez dire qu'ils étaient cultivateurs ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Oui.

L'hon. M. BUCHANAN : Mais lorsqu'ils vinrent ici, peu d'entre eux s'établirent sur des fermes.

M. GIUNIO-ZORKIN : En effet.

L'hon. M. BUCHANAN : Ils travaillèrent dans les mines et l'industrie.

M. GIUNIO-ZORKIN : Précisément.

L'hon. M. BUCHANAN : Avez-vous des statistiques concernant ceux qui sont présentement établis sur des fermes au Canada ?

M. GIUNIO-ZORKIN : Je ne puis dire exactement, mais durant la guerre, ces dernières années, alors qu'ils purent accumuler quelque argent, peut-être 25 ou 30 p. 100 sont devenus cultivateurs. J'en connais plusieurs à Windsor et à Hamilton. Lorsqu'ils ont amassé la somme de quinze mille dollars ils achètent aussitôt une ferme parce que c'est là la vie qu'ils aiment.

Le PRÉSIDENT : Vous en trouverez beaucoup autour du district de Leamington. Plusieurs possèdent leur propre ferme là-bas et y travaillent depuis quelques années.

L'hon. M. BUCHANAN : La raison pour laquelle ils ne commencent pas sur une ferme en arrivant ici, c'est qu'ils préfèrent aller l'acheter eux-mêmes ?

M. GIUNIO-ZORKIN : C'est bien cela.

L'hon. M. BUCHANAN : Pourquoi ne vont-ils pas travailler sur les fermes plutôt que dans les mines et l'industrie, s'ils ont été élevés comme cultivateurs dans leur propre pays ?

L'hon. M. EULER : Ils ne pouvaient y gagner suffisamment d'argent.

L'hon. M. ROEBUCK : Le travail dans les mines est plus rémunérateur.

M. GIUNIO-ZORKIN : C'est là une des raisons. Mais il y a de plus un préjugé concernant la vie de paysan dans notre pays. Pendant des siècles nos paysans possédèrent la terre et ils considèrent comme un inférieur celui qui n'en possède pas. Venant chercher ici une existence meilleure, ils ne veulent pas s'engager dans une occupation qui semble à leurs yeux inférieure à celle qu'ils exerçaient là-bas. Nous avons l'exemple de nos gens venant en Belgique et en France ; lorsqu'ils ont amassé suffisamment pour acheter une ferme, ils s'adonnent à l'agriculture. Mais auparavant ils ont travaillé dans les usines et lorsqu'ils ont eu assez d'argent ils ont débuté comme propriétaires de leur terre.

Le PRÉSIDENT : Nous vous sommes bien reconnaissants, monsieur, des renseignements que vous nous avez donnés et nous en tiendrons large compte lors de la rédaction de notre rapport.

M. GIUNIO-ZORKIN : Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT : Je crois, messieurs, que c'est là le dernier témoin que notre Comité doit entendre. Le prochain point à l'étude est la préparation d'un rapport au Sénat sur ce qui s'est produit. Notre ami le sénateur Rœbuck a été très occupé et il ne peut entreprendre cette tâche maintenant. J'ai devant moi, imprimées, toutes les délibérations des réunions précédentes et j'ai cru qu'il serait profitable d'en repasser quelques-unes pour montrer qui nous avons entendu, afin que le sénateur Rœbuck connaisse notre opinion sur l'opportunité de toucher aux déclarations déposées par certains individus. La première réunion à laquelle comparut un témoin fut tenue le mercredi 23 avril ; nos témoins étaient M. Joliffe et M. Keenlyside. Je suppose que le sénateur Rœbuck indiquera si, à son avis, nous devons revoir quelques renseignements qu'ils nous ont donnés alors.

L'hon. M. ROEBUCK : Oui, je n'ai pu préparer une ébauche, même la plus rudimentaire pour aujourd'hui. Après tout, nous avons beaucoup de témoignages même aujourd'hui et nous avons encore deux ou trois semaines, j'imagine, avant que la Chambre ajourne. Je n'y ai pas accordé la moindre réflexion car je n'en ai pas eu le temps. J'ai cru qu'aujourd'hui nous pourrions peut-être recueillir l'opinion de certains membres du Comité concernant les points que nous devons revoir, si quelqu'un a certaines propositions à faire à ce sujet, et peut-être pourrions-nous nous réunir de nouveau dans une semaine ; dans l'intervalle je m'efforcerai de revoir tous les textes. Je prendrai les mesures nécessaires pour obtenir de M. Joliffe un état de la situation à date, jusqu'à cette minute, en ce qui regarde les arrêtés en conseil, lignes de conduite et modifications, afin d'exposer la situation telle qu'elle est et pour connaître les perspectives en matière d'immigration. Ensuite j'ai pensé qu'il conviendrait de repasser toutes les délibérations. Je ne saurais trop que dire avant d'avoir fait ce travail.

Le PRÉSIDENT : Croyez-vous alors qu'il serait de quelque utilité de revoir les noms maintenant ?

L'hon. M. ROEBUCK : Oh, je ne crois pas — seulement les noms, puisque le secrétaire me donnera ces renseignements.

L'hon. M. EULER : Peut-être le sénateur Rœbuck est-il plus familier avec ce sujet et y a-t-il déployé plus d'activité que tout autre membre de ce Comité. Ceci dit sans vouloir porter ombrage à aucun autre membre. Je suggérerais, s'il en a le temps, et vu que le sujet lui est si familier et que ses opinions sur les mesures à prendre doivent être assez cristallisées, je suggérerais, dis-je, qu'il les présentât au Comité sous forme d'esquisse rudimentaire ; et peut-être ensuite pourrions-nous présenter nos opinions d'une façon plus intelligente.

Le PRÉSIDENT : Disons dans une semaine à compter d'aujourd'hui.

L'hon. M. ROEBUCK : Une semaine à compter d'aujourd'hui. J'aurai quelque chose.

Le PRÉSIDENT : Une esquisse à nous présenter. Autoriseriez-vous votre président à consigner au compte rendu que nous n'imprimerons pas les délibérations d'aujourd'hui comme audience séparée, mais que nous attendrons de recevoir le dernier rapport afin de l'ajouter aux délibérations d'aujourd'hui ?

L'hon. M. ROEBUCK : Qu'y gagnerions-nous ? C'est là déroger à notre procédure.

L'hon. M. EULER : Je crois que nous devrions l'imprimer comme nous avons fait pour les autres, parce que ces rapports contiennent les témoignages rendus devant le Comité.

Le PRÉSIDENT : C'est très bien. Seulement vous vous souviendrez que lors de la dernière réunion du Comité nous croyions en avoir fini avec les témoins ; et alors la sénatrice Wilson s'est levée et a demandé que nous entendions Mlle Maines et nous avons accepté ; et encore hier lorsqu'on nous apprit que ce Docteur désirait comparaître devant nous. Mais je ne m'objecte pas.

L'hon. M. EULER : Je croyais que vous nous aviez annoncé il y a un instant que nous en avions fini ici avec les témoins.

Le PRÉSIDENT : Ma foi, nous avons fini maintenant avec les témoins, mais nous croyions avoir fini la dernière fois.

L'hon. M. MOLLOY : Disons aujourd'hui que nous avons enfin terminé.

L'hon. M. ROEBUCK : Un type de Montréal m'a écrit et je lui ai dit de se présenter ici aujourd'hui et il n'y est pas. Il peut y avoir erreur.

Le PRÉSIDENT : Vous vous rappelez qu'avant de terminer nous devions entendre un de ces messieurs représentant les organisations ouvrières.

L'hon. M. ROEBUCK : Je sais mais je l'ai remis à l'an prochain. Je lui ai dit d'y penser durant les douze prochains mois.

L'hon. M. EULER : Maintenant que nous avons les opinions de ces divers corps et organismes, serait-il bon d'avoir les commentaires de M. Joliffe ?

L'hon. M. ROEBUCK : Bien, j'avais pensé voir M. Joliffe durant la rédaction du rapport et la mise à jour des faits, comme je l'ai mentionné, — bien des choses se sont passées depuis qu'il a comparu ici — et obtenir son concours pour les déclarations que je pourrais faire.

Le PRÉSIDENT : J'aimerais accueillir une proposition à l'effet qu'une partie des témoignages présentés ici ce matin soient imprimés et dactylographiés séparément et qu'une copie en soit envoyée à M. Joliffe.

L'hon. M. EULER : Il a déjà tout cela.

Le PRÉSIDENT : Je le sais, mais je pensais aux témoignages concernant les Yougoslaves et les Croates et ce que les Etats-Unis ont fait pour enrayer la même chose chez eux et le fait que le Canada n'a pas pris ces mesures.

L'hon. M. EULER : Je n'aime pas l'idée d'empêcher les gens d'aller là où il leur plaît.

L'hon. M. ROEBUCK : Non, cela tourne toujours mal à la fin.

L'hon. M. HUSHION : Le Comité va-t-il proposer quelque chose en ce qui regarde le communisme par exemple ? Croyez-vous que nous devrions aborder ce

sujet ? Si le communisme est ce que la plupart de nous le croyons, il n'aide en rien le Canada ; et le plus tôt nous nous débarrasserons de ces gens le mieux ce sera. Pourquoi ne pas étudier la question de les ostraciser ? Nous ne désirons pas héberger quelque cent mille ou quelque mille individus de cette trempe. Nous n'essayons pas de vendre quoi que ce soit.

L'hon. M. EULER : Je n'aime guère songer à les expulser, mais s'ils veulent venir et s'ils sont communistes, je préférerais ne pas les admettre.

L'hon. M. HUSHION : Je les expulserais certainement. Ils sont venus avec l'intention qu'ils se conduiraient en bons citoyens canadiens et s'ils ne se montrent pas à la hauteur de cette norme, pourquoi ne pas les expulser ?

Le PRÉSIDENT : Vous auriez énormément de "preuve à établir" et cela pourrait être difficile.

L'hon. M. HUSHION : Il n'y aurait pas de difficulté dans le cas de ceux qui sont des communistes reconnus et je crois savoir qu'on connaît un bon nombre de communistes militants au Canada. Tous ceux qui ont adressé la parole au Comité à ce sujet semblaient capables de mettre le doigt sur les meneurs et ainsi de suite. Pourquoi ne pas les avertir de mettre fin à ces activités, sinon d'avoir à quitter le pays ?

L'hon. M. EULER : Le Canada est encore un pays libre.

L'hon. M. HUSHION : Qu'avons-nous à gagner si nous ne prenons de telles mesures ? Mais parlant d'autre chose, je crois que le sénateur Roebuck a déclaré qu'il y avait eu des changements dans la politique de la Division de l'Immigration. J'ai présents à l'esprit trois cas portés récemment à ma connaissance, il y a un mois ou environ. Le premier est celui d'une jeune fille dont la famille réside au pays et qui est leur seule parente vivante en Europe. Elle est âgée de vingt-six ans, elle est en bonne santé physique et mentale, mais il paraît qu'à cause de son âge elle ne peut venir ici. J'ai ici la réponse de M. Joliffe. Ne croyez-vous pas que le Comité devrait exercer une influence sur lui afin de faire admettre cette jeune fille ? Et ce n'est là qu'un des cas.

L'hon. M. ROEBUCK : Elle n'a ni père ni mère, ni frère ni sœur au Canada ?

L'hon. M. HUSHION : Bien, elle a une sœur.

L'hon. M. ROEBUCK : Eh ! bien, alors elle peut venir.

L'hon. M. HUSHION : Non, elle ne le peut à cause de ses vingt-six ans.

L'hon. M. ROEBUCK : Non, il n'en est pas ainsi.

L'hon. M. HUSHION : Bien, je puis avoir mal lu la lettre, mais elle est sur ma table en ce moment. Un autre cas est celui d'un homme qui voulait faire admettre le reste de sa famille — ses sœurs et sa belle-sœur et quelques enfants. Il était prêt à couvrir les dépenses et à être responsable d'eux afin qu'ils ne deviennent pas un fardeau pour le pays, mais on leur a refusé l'entrée. Lorsque je portai le cas à la Division de l'immigration on me dit : "La décision est conforme à la loi ; vous n'avez pas de chance." Il y a toujours quelque petit obstacle technique. Mais en ce qui regarde cette femme, je crois comprendre qu'on lui refuse l'entrée parce qu'elle est âgée de vingt-six ou vingt-huit ans. Si elle avait vingt-et-un ans on l'admettrait.

L'hon. M. ROEBUCK : Cela s'applique aux nièces.

L'hon. M. HUSHION : Quelle est la différence ?

L'hon. M. ROEBUCK : Je ne crois pas qu'il devrait y en avoir une.

L'hon. M. HUSHION : Nous ne devrions pas couper les cheveux en quatre de cette façon. Quelle différence y a-t-il entre laisser entrer une femme de trente ans ou une autre de vingt-et-un ans par exemple ?

L'hon. M. EULER : Ces choses relèvent-elles toutes de la réglementation ?

L'hon. M. ROEBUCK : Oui, réglementation par arrêté en conseil. Notre Division suit maintenant les règlements d'une manière toute servile. Il n'y a pas longtemps, je

les ai accusés d'être des automates. Si vous déposez la bonne pièce, vous recevez la réponse.

Le PRÉSIDENT : On a changé les règlements à une couple de reprises depuis que le Comité a commencé à se réunir cette année.

L'hon. M. HUSHION : Ils ne sont pas meilleurs.

Le PRÉSIDENT : Oh ! oui, ils sont améliorés, et il se peut qu'on les modifie encore.

L'hon. M. HUSHION : J'aimerais savoir en quoi ils sont meilleurs.

L'hon. M. ROEBUCK : Je puis vous le dire. La principale modification consiste à avoir admis les familles. Nous avons permis aux immigrants d'emmener leurs femmes et leurs enfants.

L'hon. M. HUSHION : Cela n'est-il pas simplement humain ?

L'hon. M. ROEBUCK : Oui, mais c'est un grand progrès sur ce que nous faisons auparavant. En ce qui regarde les nièces et les neveux nous avons avancé la limite d'âge de seize à dix-huit ans, puis de dix-huit à vingt-et-un ans. Je n'admets pas cette limite.

L'hon. M. EULER : Il ne devrait y avoir aucune limite.

L'hon. M. ROEBUCK : Bien entendu.

Le PRÉSIDENT : Lorsque notre rapport sera prêt, peut-être pourrons-nous voir M. Howe.

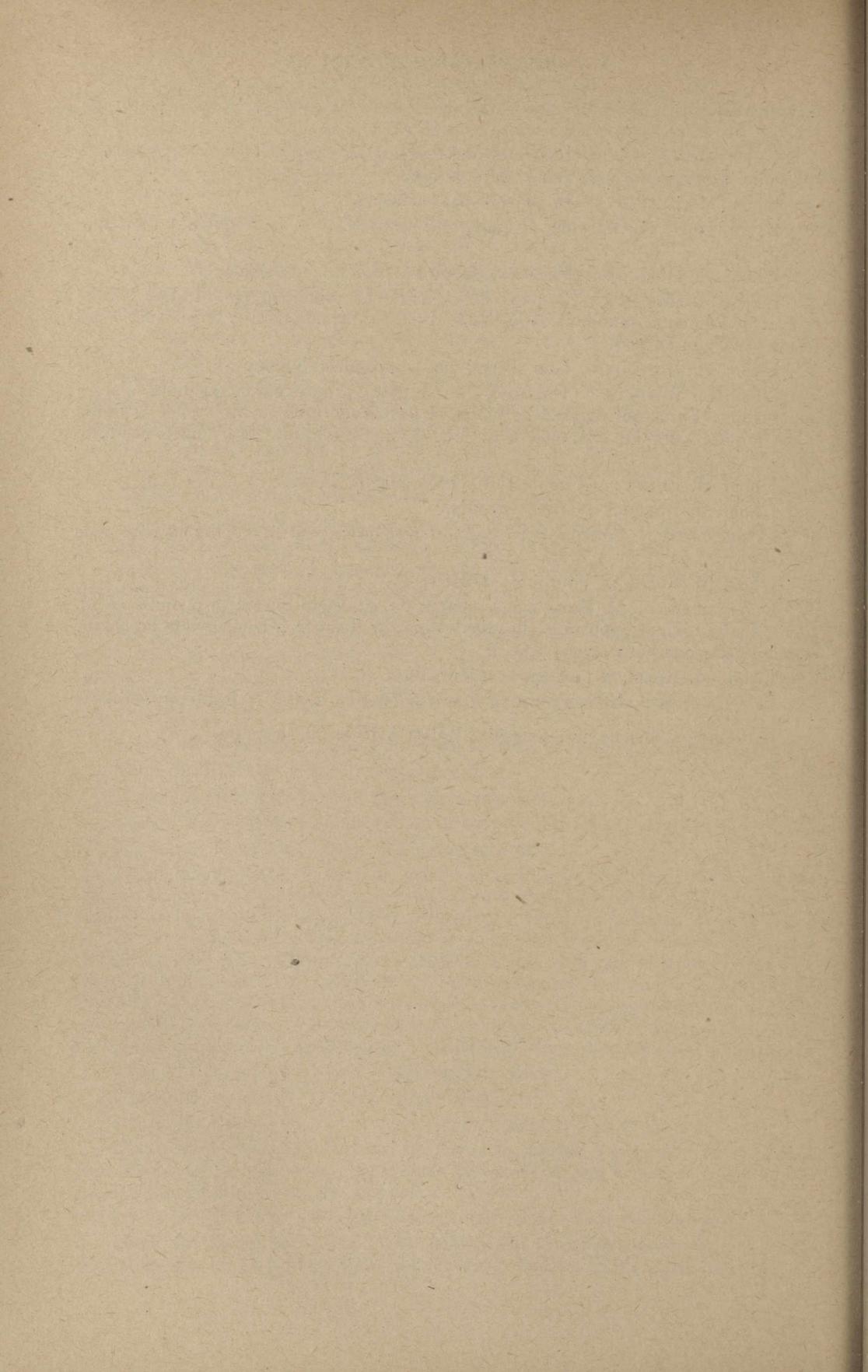
L'hon. M. EULER : Pourquoi M. Howe ?

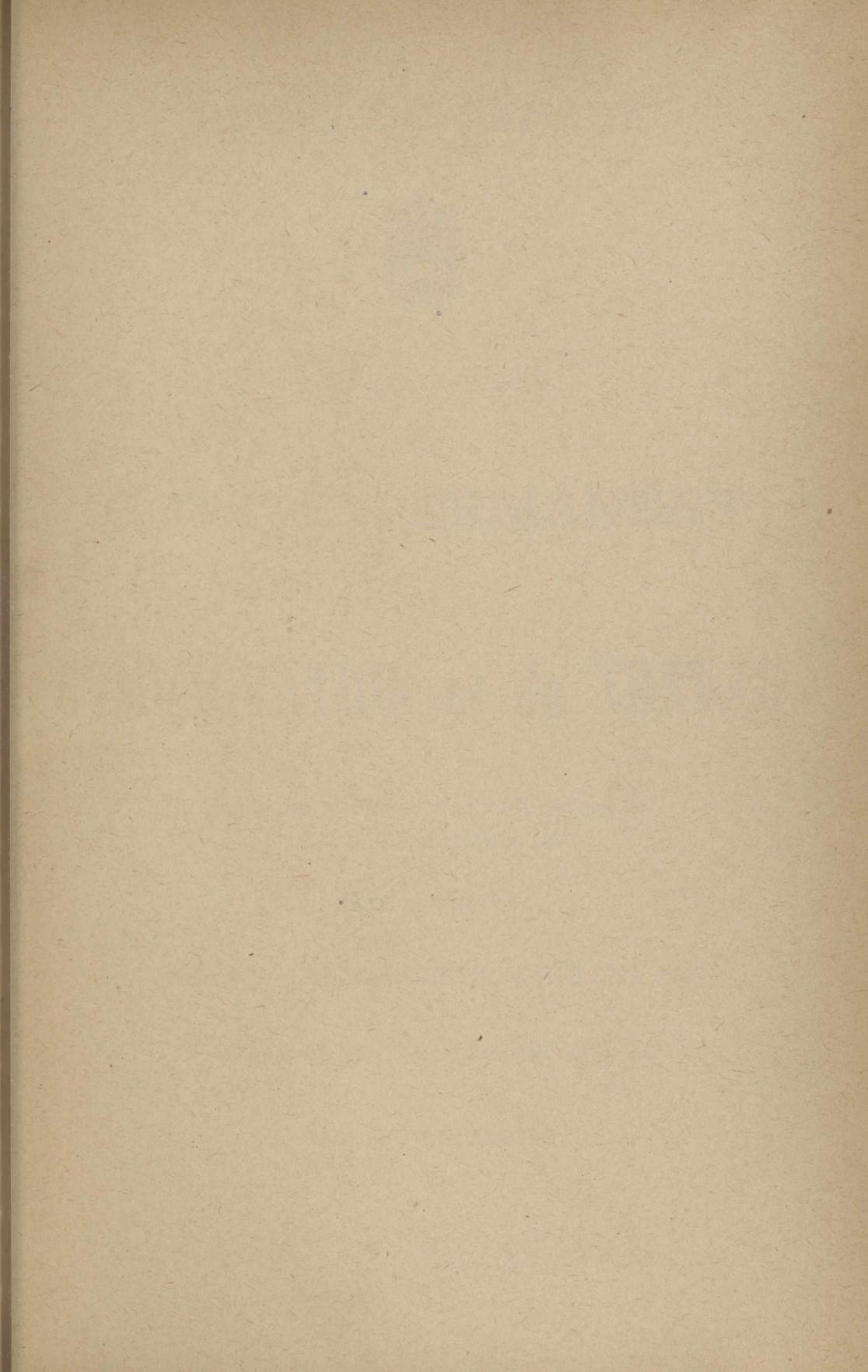
Le PRÉSIDENT : M. Howe a pris charge du ministère durant la maladie de M. Glen. Plaira-t-il au Comité si je consulte le sénateur Roebuck et convoque la prochaine assemblée lorsque nous serons prêts ?

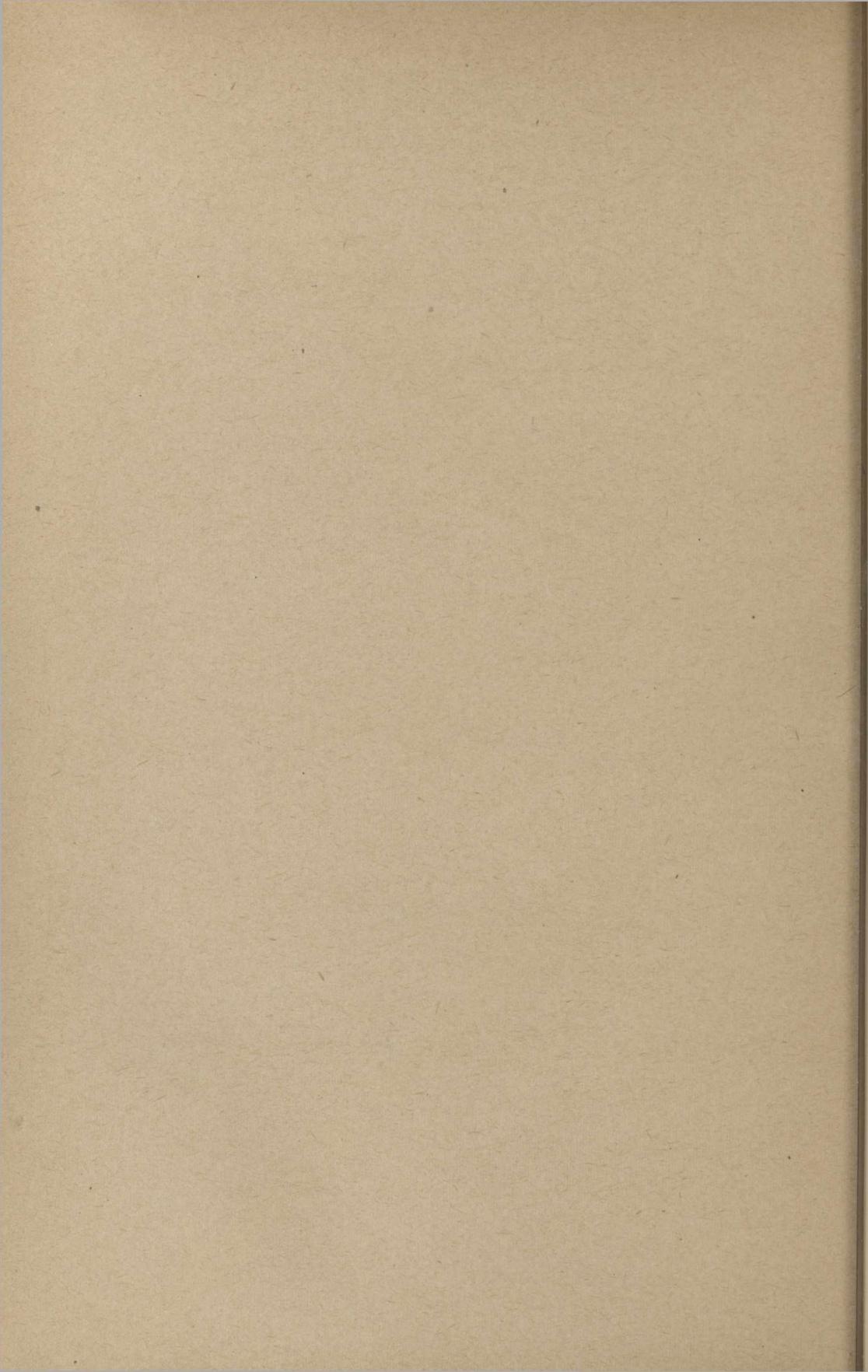
L'hon. M. ROEBUCK : Dans huit jours.

Le PRÉSIDENT : Nous ajournons à aujourd'hui en huit, à 10 h. 30 du matin.

Le Comité s'ajourne au mercredi 2 juillet, à 10 h. 30 du matin.







1947

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION et du TRAVAIL

Sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule no 14

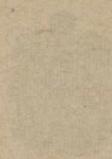
SÉANCE DU MERCREDI, 9 JUILLET 1947

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

RAPPORT DU COMITÉ

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

ROYAUME DU CANADA



DEPARTMENT

OF

COMMERCE

AND

INDUSTRY

COMMISSION

ON

LABOUR

AND

INDUSTRY

REPORT

OF THE COMMISSION

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION
ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Asetine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Véniot
David	McDonald (<i>Shédiac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 13 mars 1947.

“Que le Comité permanent de l’immigration et du travail soit autorisé et chargé d’étudier la Loi de l’immigration (S.R.C. chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d’administration, ainsi que les circonstances et conditions qui s’y rapportent, y compris:

- a) l’opportunité d’admettre des immigrants au Canada;
- b) le genre d’immigrants qu’il faudrait préférer, ainsi que l’origine, la formation et les autres qualités des immigrants;
- c) le nombre d’immigrants susceptibles de venir au Canada;
- d) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l’absorption, à l’emploi et au soutien des immigrants; et
- e) les termes et conditions convenables sous lesquels ces immigrants doivent être admis;

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité soit autorisé à convoquer des témoins, ainsi qu’à faire produire des documents et des dossiers.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 9 juillet 1947.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock (*président*), Burchill, Campbell, David, Euler, Ferland, Haig, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shédiac*), Roebuck — 10.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 13 mars 1947 lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Le Comité étudie, modifie et adopte un projet de rapport.

A 11 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le secrétaire du Comité,

H. ARMSTRONG.

RAPPORT

Le MERCREDI 9 juillet 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail a l'honneur de soumettre le rapport suivant:

En conformité du mandat du jeudi 13 mars 1947, le Comité avait reçu pouvoir et instructions d'étudier la Loi de l'immigration (S.R.C., chapitre 93, ainsi que ses amendements), son application et son mode d'administration, ainsi que les circonstances et les conditions qui s'y rapportent, y compris *a*) l'opportunité d'admettre des immigrants au Canada; *b*) le genre d'immigrants qu'il faudrait préférer, ainsi que l'origine, la formation et les autres qualités de ces immigrants; *c*) le nombre d'immigrants susceptibles de venir au Canada; *d*) les moyens, les ressources et les aptitudes du Canada relativement à l'absorption, à l'emploi et au soutien de ces immigrants; et *e*) les conditions auxquelles ces immigrants doivent être admis.

En conformité des instructions qu'il a reçues, le Comité a fait enquête sur le sujet général de l'immigration, la loi et les règlements modifiés de temps à autre, la manière dont la loi a été appliquée, ainsi que sur les progrès que le Canada a réalisés l'an dernier et les années précédentes en ce qui concerne les besoins auxquels il devait satisfaire et les obligations qu'il devait remplir. Au cours de son enquête le Comité a entendu, aux dates suivantes, les témoignages des organismes et des personnes ci-dessous mentionnés:

Les témoins qui se sont fait entendre au Comité de l'immigration et du travail, au cours de la session 1947, sont les suivants:

23 avril 1947: M. A. L. Jolliffe, directeur de l'Immigration, ministère des Mines et Ressources; M. H. L. Keenleyside, sous-ministre des Mines et Ressources.

24 avril 1947: M. Allen Peebles, directeur de la Division des recherches et de la statistique, ministère du Travail; M. James Colley, représentant permanent du Comité intergouvernemental des réfugiés; le révérend Ian MacKay, ci-devant du personnel de l'U.N.R.R.A. en Allemagne.

30 avril 1947: M. R. N. Bryson, Toronto (Ontario), président de l'Association régionale du bien-être de l'Ontario; M. Elmar V. Spielberg, Toronto (Ontario), secrétaire de la Caisse de secours lettonne du Canada et président de la Fédération des Canadiens d'origine balte.

1er mai 1947: Lieutenant-colonel Arthur-J. Hicks, Ottawa (Ontario), ci-devant officier d'Etat-major auprès du gouvernement militaire en Europe; M. Arthur Randles, C.B.E., M.S.M., Montréal (Québec), directeur et gérant général de la *Cunard Donaldson Limited* (Montréal); M. Carl E. Waseilius, Montréal (Québec), gérant régional de la *Swedish American Line*.

7 mai 1947: M. H. C. P. Cresswell, commissaire en chef du service de l'immigration et de la colonisation au Pacifique-Canadien; M. G. M. Hutt, commissaire en charge de la mise en valeur, au Pacifique-Canadien; M. Frank W. Collins, gérant industriel au Pacifique-Canadien; M. Michael Garber, Montréal. (Québec), vice-président du Congrès des Israélites canadiens; M. Saul Hayes, Montréal (Québec), directeur du conseil exécutif national du Congrès des Israélites canadiens.

8 mai 1947: M. Karel Buzek, Toronto (Ontario), secrétaire national de l'Alliance tchécoslovaque nationale du Canada; M. Rudolf Koren, Toronto (Ontario), président de l'Alliance tchécoslovaque nationale du Canada; M. Sven Stadius, Toronto (Ontario), secrétaire de l'Association torontoise pour l'avancement des intérêts finlandais.

14 mai 1947: M. Percy R. Bengough, président du Congrès des métiers et du travail du Canada; M. John W. Buckley, secrétaire-trésorier du Congrès des métiers et du travail du Canada; M. E. A. Forsey, directeur des recherches au Congrès canadien du travail; M. Pat Conroy, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du Travail; M. Herbert Marshall, statisticien fédéral, Bureau fédéral de la statistique.

4 juin 1947: M. S. W. Fairweather, vice-président du service des recherches et de la mise en valeur, chemins de fer Nationaux du Canada; M. J. S. McGowan, directeur du service de la colonisation et de l'agriculture, chemins de fer Nationaux du Canada; M. M. W. Maxwell, chef du service de la mise en valeur, chemins de fer Nationaux du Canada; M. Frank Foulds, directeur de la Division de la citoyenneté canadienne, ministère du Secrétaire d'Etat; le colonel C. A. Krug, directeur adjoint de la Division de la citoyenneté canadienne, ministère du Secrétaire d'Etat.

5 juin 1947: M. William M. Teresio, président de l'Association des Ukrainiens-Unis du Canada; Mlle Constance Hayward, Toronto (Ontario), secrétaire du Comité national canadien des réfugiés; M. B. K. Sandwell, LL.D., D.C.L., F.R.S.C., Toronto (Ontario), président d'honneur du Comité national canadien des réfugiés; M. George A. Wenige, maire de la ville de London (Ontario); M. Stanley Lewis, O.B.E., LL.D., maire de la ville d'Ottawa (Ontario); M. James Colley, représentant permanent du Comité intergouvernemental des réfugiés.

12 juin 1947: M. A. Hlynka, membre de la Chambre des communes; M. Jaroslav William Arsenych, C.R., Winnipeg (Manitoba), secrétaire du Comité des Ukrainiens canadiens; M. Eustace Wasylyshen, Winnipeg (Manitoba), membre du bureau de direction du Comité des Ukrainiens canadiens; le très révérend Basil Kushnir, Winnipeg (Manitoba), président du Comité des Ukrainiens canadiens; M. Alex Skelton, directeur général de la

Division des recherches économiques, ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements.

18 juin 1947: M. B. B. Dubiński, C.R., Winnipeg (Manitoba), président de la division de l'Ouest du Congrès des Polonais canadiens; M. Walter Dutkiewicz, Toronto (Ontario), représentant de l'Association démocratique polonaise du Canada; M. B. Staniszewski, Toronto (Ontario), secrétaire du comité exécutif du Congrès des Polonais canadiens; l'honorable Victor Podoski, Ottawa (Ontario), représentant du Conseil de rétablissement des réfugiés polonais; le révérend R. Gordon Burgoyne, Montréal (Québec), directeur au Canada de la *British Dominions Emigration Society*; M. R. W. Keyserling, Montréal (Québec), représentant du Comité de secours balte; M. M. G. Ballantyne, Montréal (Québec), rédacteur du *Canadian Register* et vice-président du Comité de secours balte.

25 juin 1947: Mlle Joy A. Maines, Ottawa (Ontario), secrétaire du comité exécutif de l'Association canadienne des auxiliaires sociaux; M. Mladen Giunio-Zorkin, Windsor (Ontario), secrétaire du Comité suprême de la Société des paysans croates.

Les documents suivants ont été déposés:

24 avril 1947: Tableau classant les personnes déplacées en Europe d'après leurs aptitudes techniques.

30 avril 1947: Liste des immigrants admis au Canada au cours de l'année 1946; mémoire soumis par M. T. J. Keenan, Meadowbank Ranch, Lac La Hache (Colombie-Britannique), sur les personnes déplacées d'Europe; lettre envoyée au très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre, par la secrétaire du comité exécutif de l'Association canadienne des auxiliaires sociaux, relativement aux personnes déplacées d'Europe.

7 mai 1947: M. Cresswell verse au dossier, en appendice à son mémoire, un sommaire concernant les personnes déplacées et un état relatif au transfert de capitaux.

8 mai 1947: Résolution de l'Association des hôteliers professionnels de la province de Québec, recommandant l'immigration au Canada des chefs-cuisiniers et de cuisiniers expérimentés des pays européens alliés.

14 mai 1947: Mémoire de l'*Alberta Sugar Beet Growers Association* et des *Canadian Sugar Factories Ltd.*, au sujet de leurs besoins en main-d'oeuvre pour la culture de la betterave sucrière dans le sud de l'Alberta.

5 juin 1947: Résolution concernant l'immigration au Canada, adoptée par le conseil municipal de London (Ontario) et présentée par Son Honneur le maire G. A. Wenige; mémoire sur l'immigration présenté au nom de la Fédération canadienne des maires et des municipalités par Son Honneur le maire Stanley Lewis.

12 juin 1947: Résolution du Conseil canadien des femmes israélites du Canada, demandant au Gouvernement du Canada d'admettre au pays les personnes déplacées d'Europe; rapport indiquant le nombre de navires disponibles aux Etats-Unis, convenant au transport d'immigrants au Canada.

18 juin 1947: Voeu de la Chambre canadienne du commerce, au sujet de l'immigration, adopté à la 17e réunion annuelle tenue à Winnipeg (Manitoba), en octobre 1946. Mémoire du représentant américain en résidence, du Comité intergouvernemental des réfugiés, relativement à l'immigration et au rétablissement.

Nombre des témoins précités sont venus à Ottawa durant la dernière session du Parlement, et durant la session actuelle. Tous ont fait le voyage à leurs propres frais, consacrant beaucoup de temps et de travail à la

communication de leurs vues et de leurs connaissances sur la question, dans l'intérêt public. Le Comité se déclare reconnaissant de l'aide qu'il a reçue, inspirée par un bel esprit de dévouement au bien public.

Depuis que le Comité a déposé au cours de la session de 1946, son rapport en faveur d'une réglementation bien ordonnée de l'immigration, l'opinion publique qui penchait pour l'admission d'un nombre considérable d'immigrants choisis avec soin, semble s'affirmer avec plus de vigueur et de netteté. Aucun témoin n'a préconisé l'exclusion. Tous étaient en faveur de l'immigration et voulaient que le Canada aidât à secourir les dépatriés européens. Tous ont reconnu également la nécessité d'opérer un triage circonspect afin de tenir à l'écart ceux qui par tempérament ou pour des motifs de santé, ne pourraient jouer un rôle utile dans le régime démocratique du Canada, notamment à l'égard de la mise en pratique des principes démocratiques sur le plan social et économique. Les témoins ont insisté sur l'importance de n'admettre au Canada que des hommes et femmes notoirement industriels, habiles et de bon caractère, dont on peut attendre qu'ils contribuent par leur travail et leurs qualités au bien-être du Canada, au maintien de notre niveau d'existence relativement élevé, et à l'extension de nos us et coutumes.

Le Comité approuve de tout coeur l'adoucissement des restrictions à l'immigration et la très notable recrudescence d'activité dans les services du ministère. Bien que le Gouvernement n'ait pas encore nettement défini sa politique en cette matière, on a lieu de croire qu'un important mouvement d'immigration vers notre pays se dessine déjà. Ce sera le premier mouvement de cette nature, au Canada, depuis bien des années.

Depuis 1930, le nombre des immigrants entrés au Canada a diminué d'année en année, par suite de la crise économique puis à cause des mesures restrictives du gouvernement. Durant les quatre premières années de la guerre, l'immigration a virtuellement cessé. A la fin de la guerre, la pénurie de vaisseaux a ralenti le transport océanique vers le Canada. Le rapatriement des militaires et de quelque 65,000 personnes à leur charge, ainsi que le rapatriement de civils canadiens qui se trouvaient à l'étranger, a épuisé toutes les ressources de transport maritime.

En même temps, la nécessité d'agir en d'autres domaines a été bien importante. On manquait, et on manque encore au Canada de main-d'oeuvre pour les travaux agricoles, l'exploitation forestière, l'exploitation minière, la navigation, notamment aussi pour les industries urbaines. Sans compter qu'après la guerre la situation en Europe était, et reste déplorable. Il y a encore 850,000 personnes déplacées dans les camps publics relevant des autorités américaines et britanniques. Des milliers de citoyens canadiens ont des parents en Europe, tant dans les camps de détention qu'ailleurs, qu'ils souhaitent vivement secourir. Comme on pouvait s'y attendre, les interminables attermoissements ont suscité maintes expressions de mécontentement.

Que l'Etat et l'entreprise privée aient trouvé des moyens de transport, voilà qui, dans certains cas, a augmenté le mécontentement de ceux surtout dont les parents n'ont pas été secourus.

Le Gouvernement s'est efforcé de remédier à la situation en demandant avec persistance, mais sans grand succès, au ministère britannique des Transports de mettre plus de navires à sa disposition et en atténuant progressivement les mesures restrictives.

Au cours des dernières années, l'immigration s'est limitée aux sujets britanniques, aux citoyens américains venant des Etats-Unis, à l'épouse et aux enfants célibataires, âgés de moins de 18 ans, de personnes domici-

liées au Canada et aux agriculteurs pourvus des fonds nécessaires pour s'établir sur des terres au Canada.

Le 26 mai 1946, par le décret du conseil C.P. 2071, le Gouvernement a pourvu à l'admission du père, de la mère, des fils et filles non mariés, quel que soit leur âge, du frère et de la soeur célibataires et du neveu et de la nièce orphelins de père et de mère et âgés de moins de 16 ans, de personnes légalement domiciliées au Canada qui sont en mesure d'accueillir ces immigrants et de répondre de leur subsistance.

Le 30 janvier 1947, par le décret C.P. 371, le règlement régissant l'admissibilité a été de nouveau élargi de façon à inclure la fille veuve ou la soeur veuve, ainsi que leurs enfants célibataires âgés de moins de 18 ans, de personnes légalement domiciliées au Canada; la limite d'âge des neveux et nièces orphelins a été portée de moins de 16 à moins de 18 ans. On a aussi prévu l'admission d'ouvriers agricoles et de personnes spécialisées dans l'exploitation forestière ou minière, lorsqu'elles étaient sûres de trouver un emploi.

La priorité accordée aux célibataires et le maintien de l'exclusion des parents à cause de leur statut conjugal ont donné lieu à maintes expressions de mécontentement et le 1er mai 1947, le premier ministre annonçait que le décret du conseil, pour ce qui est des personnes admissibles, avait été remanié et le texte suivant substitué à l'ancien :

Le mari ou l'épouse, le fils, la fille, le frère ou la soeur de même que le mari ou l'épouse et les enfants mariés, s'il en est, le père ou la mère, le neveu orphelin ou la nièce orpheline âgés de moins de 21 ans, de toute personne résidant légalement au Canada, qui est en mesure de recevoir de tels parents et d'en prendre soin. L'expression "orphelin" ou "orpheline" dont il est fait usage au présent article signifie un enfant dont le père et la mère sont morts.

La conséquence de ce décret fut d'annuler l'interdiction qui frappait les gens mariés et de permettre l'admission de familles entières, exception faite des enfants mariés, dans les cas où l'un des conjoints est de la catégorie des parents admissibles. Cette modification a été accueillie avec joie dans des milliers de foyers canadiens.

Jusqu'ici, la fiancée d'un adulte était admissible mais non le fiancé d'une adulte. Un homme pouvait donc faire venir au Canada sa future épouse mais non une femme son futur époux. Cette distinction était à la fois injuste et inutile. Le nouveau décret l'a supprimée par la disposition suivante :

Une personne venant au Canada pour contracter mariage avec une personne légalement domiciliée au pays; pourvu que le mari en perspective soit en mesure de faire vivre sa future femme.

Ce dernier changement apporta aussi de la joie dans certains milieux.

Dans sa déclaration, le premier ministre reconnaît l'obligation morale du Canada d'aider à résoudre le problème des réfugiés européens et des personnes déplacées, et il annonce que le Gouvernement prend des dispositions pour admettre prochainement plusieurs milliers de ces gens.

Cette déclaration est suivie de l'arrêté en conseil C.P. 2180, du 6 juin 1947, où l'on autorise "l'admission immédiate au Canada de 5,000 personnes choisies dans les camps de personnes déplacées d'Europe". Le choix et le transport au Canada de ces personnes relèvent de la division de l'Immigration du ministère des Mines et Ressources, tandis que le ministère du Travail est chargé de les recevoir et de les répartir par tout le pays.

Sous l'empire de cet arrêté, le ministère approuve l'admission de 2,620 ouvriers du bois. Le ministère étudie aussi les demandes qu'il a reçues en faveur de l'admission d'ouvriers du vêtement, de domestiques et autres.

L'application de la Loi du travail des aubains est suspendue à l'égard des ouvriers dont l'emploi aux salaires courants est assuré.

Au cours des dernières semaines, l'interprétation des arrêtés en conseil touchant l'admissibilité s'est relâchée et élargie. Puisque le règlement permet l'admission de 5,000 personnes déplacées, sans condition de parenté ou de garantie, le ministère a commencé d'accueillir, non sans logique, des demandes appuyées de garanties fournies par des personnes domiciliées au Canada, visant l'admission d'amis se trouvant dans des camps de personnes déplacées aussi bien que de parents. Les amis de Canadiens qui sont prêts à manifester leur amitié en assumant des responsabilités, sont assurés, d'obtenir une priorité limitée seulement par le manque d'espace dans les navires.

Alors que se produisaient ces modifications au règlement, le ministère de l'Immigration se préparait au mouvement de gens vers le Canada ainsi qu'il fallait le prévoir avec l'accroissement des moyens de transport. Il va sans dire que tous les bureaux européens du ministère sauf ceux du Royaume-Uni, sont restés fermés durant la guerre. Au mois de novembre 1946, on ouvrit des bureaux d'inspection en France, en Belgique et en Hollande. On prit aussi plus tard des dispositions en vue d'accorder des visas, aux missions canadiennes de Norvège, Suède, Danemark, Suisse, Tchécoslovaquie, Portugal, Grèce, Palestine et Pretoria en Afrique du Sud. Des bureaux ont été ouverts au début de cette année à Varsovie en Pologne. On peut aussi obtenir des visas pour le Canada aux agences canadiennes situées à Buenos-Aires (Argentine), à Rio-de-Janeiro (Brésil), à Santiago (Chili), à Lima (Pérou), à la Havane (Cuba), à Mexico (Mexique), à Saint-Jean (Terre-Neuve), à Wellington (Nouvelle-Zélande), à Canberra (Australia), à Dublin (Irlande), à Nankin (Chine) et à Shanghai. De sorte qu'à l'heure actuelle le Canada dispose de bureaux d'immigration où l'on peut obtenir des visas pour le Canada dans 24 pays. Ce nombre est beaucoup plus considérable que celui d'avant-guerre et les nouveaux bureaux ont été ouverts en raison des restrictions imposées à l'heure actuelle au voyage en Europe.

Le ministère s'est assuré l'aide du Comité intergouvernemental des réfugiés pour rechercher en Europe, par l'entremise de ses représentants et de ceux de ce comité, les personnes dont l'admission au Canada a été demandée par des parents habitant le Canada, ou encore les personnes désireuses de venir au Canada et qui sont à l'heure actuelle dans les camps publics de personnes déplacées. Les inspecteurs canadiens examinent un grand nombre de ces personnes et les membres de la commission s'occupent ensuite de la question du transport de chacune d'elles.

Grâce au Comité intergouvernemental, on a pu procéder à l'examen médical à l'intérieur des camps, mais, à cet égard, il s'est présenté de grandes difficultés à l'extérieur des camps où les déplacements des futurs immigrants restent régis par l'autorité militaire. Le directeur de l'Immigration se rend actuellement en Europe pour s'efforcer de faciliter les dispositions relatives aux examens médicaux.

Au Canada, les fonctionnaires du ministère ne cessent de recevoir et d'étudier les demandes et, lorsque le candidat paraît admissible aux termes du règlement, de mener des enquêtes dans toutes les parties du Canada sur les conditions d'établissement, c'est-à-dire sur l'aptitude financière des de-

mandeurs à recevoir l'immigrant intéressé et, subséquemment, à assurer sa réussite économique. La correspondance à cet égard est très volumineuse et le nombre des dossiers actifs, qui ne cesse de s'accroître, atteint à l'heure actuelle plusieurs milliers.

Plusieurs demandes proviennent d'agriculteurs désireux d'obtenir de l'aide, aussi bien que d'entreprises forestières, minières, manufacturières et voiturières à la recherche de main-d'oeuvre. Chaque demande conforme au règlement et jugée de bonne foi fait l'objet d'une enquête particulière. De nombreuses sociétés industrielles ont réclamé des ouvriers spécialisés ou non spécialisés.

Au début de l'année, le Gouvernement du Canada, a convenu avec les autorités britanniques d'admettre au Canada, à condition qu'ils s'engagent à travailler pendant au moins deux ans sur des fermes, 4,000 Polonais, vétérans des campagnes d'Italie. Examens faits des candidats en Italie par les ministères du Travail et de la Santé nationale et du Bien-être social, 2,876 nous sont arrivés dans des navires mis à leur disposition, à sa convenance, par le ministère britannique des Transports. Par la suite, 1,630 autres soldats polonais sont arrivés d'Angleterre, portant le total des immigrants de cette source à 4,506. Ces hommes, assignés à des travaux agricoles par tout le pays, contribuent maintenant à l'essor de l'économie canadienne et à la solution du problème que cause la disette universelle de produits alimentaires.

Le Comité estime que l'immigration est de la compétence propre de l'Etat et qu'il ne faut, en aucune circonstance, en abandonner la tâche à des particuliers. Tout étranger admis au Canada à titre d'immigrant doit venir sous les auspices du Gouvernement et être libre, dès son arrivée, de louer ses services à l'employeur de son choix au sein de la catégorie ou des catégories d'industriels auxquelles il est destiné.

Telles sont les conditions qui ont présidé à l'arrivée récente de 998 immigrants venus de Hollande. Il s'agissait d'agriculteurs déplacés par la guerre, qui ne trouvaient plus de place dans les Pays-Bas. L'admission de ces immigrants de tout premier choix s'est faite aux termes d'une entente intervenue entre les autorités canadiennes de l'Immigration et le gouvernement hollandais qui a fourni les navires nécessaires. Nous attendons d'autres immigrants du même pays. Chacune de ces personnes possède en Hollande de l'argent qu'elle espère transporter un jour au Canada et, dans chaque cas, ses services étaient retenus d'avance par un cultivateur canadien qui garantissait un emploi et un logement. C'est dire que, à leur départ, tous sont destinés à des cultivateurs déterminés.

Malgré le grand nombre d'étrangers désireux de venir au Canada et de Canadiens vivement intéressés à les recevoir, la liste des immigrants, pour le premier trimestre de la présente année, est beaucoup plus restreinte qu'il n'y avait lieu de l'espérer. Elle marque une diminution de 4,729 par rapport à la période correspondante de l'année dernière, les chiffres étant respectivement de 8,009 et de 12,738. Au chapitre des immigrants de nationalité britannique, les chiffres sont de 5,262 cette année, comparativement à 8,694 l'an dernier. Le fléchissement s'explique en raison de la rareté des navires. L'an dernier, les autorités britanniques ont fourni les moyens de transport aux épouses et familles de militaires, qui représentaient 8,000 immigrants durant la période en cause, alors que cette année les immigrants de la même catégorie ne se sont chiffrés qu'à 1,000.

Jusqu'ici le Canada n'a reçu directement d'immigrants ni de l'Italie, ni de l'Autriche, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Finlande et de l'Allemagne, les populations de ces pays étant encore considérées comme ennemies.

Cependant, le Parlement est maintenant saisi de traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande et il est à espérer que dès leur approbation et leur ratification, la question des ressortissants ennemis ne se posant plus, le Canada ouvrira des bureaux dans ces pays.

Cependant, si la ratification des traités en question se fait aussi rapidement qu'il y a lieu de l'espérer, l'obstacle ne disparaîtra qu'à l'égard des quatre pays en cause: les ressortissants de l'Autriche et de l'Allemagne resteront frappés d'exclusion aux termes du décret ministériel interdisant l'entrée au Canada, à titre d'immigrants, des sujets de pays ennemis. Le Comité est d'avis que ce décret n'a plus aujourd'hui sa raison d'être et qu'il y aurait lieu de l'abroger.

Cette interdiction visant les ressortissants de pays ennemis est aujourd'hui atténuée par la disposition adoptée à l'égard des réfugiés. On ne traite pas en ennemis ceux qui ont quitté ces pays durant la guerre ou qui ont dû travailler comme ouvriers réduits à l'esclavage: quelques-uns ont reçu asile au Canada.

On signale que de nombreux habitants des Iles Britanniques aspirent à se rendre au Canada ou d'autres pays britanniques autonomes. Certains calculs estimatifs en portent le nombre à 300,000 et même davantage. L'Australie a conclu avec les autorités britanniques une entente portant qu'à compter du 1er avril dernier le Royaume-Uni acquittera les frais de transport de tout soldat britannique allant s'établir en permanence en Australie. Jusqu'ici, aucune offre du genre n'a été faite aux autres dominions. L'Australie prévoit l'arrivée régulière de 70,000 immigrants par année, dont 40,000 de Grande-Bretagne. Pour l'année en cours, le nombre prévu pour ces derniers est de 20,000. De l'avis de M. Randles, de la ligne Cunard-Donaldson-White Star, le plus que le Canada pourra faire venir d'outre-mer cette année sera 25,000.

Dépassera-t-on cette prévision? Tout dépend des succès que remportera le directeur du service canadien de l'immigration, M. A.-L. Jolliffe, parti ces jours derniers pour l'Angleterre, où il doit souligner auprès du ministère britannique des Transports l'à-propos de mettre plus de navires au service de l'immigration canadienne.

Le Comité souhaite à M. Jolliffe plein succès puisque, ainsi qu'il est dit plus haut, le nombre des immigrants, cette année, est très décevant, surtout celui des immigrants ayant des parents au pays. On estime à 15,000 le nombre d'Européens dont ont demandé l'entrée au Canada de proches parents aux degrés déterminés qui ont signé la formule de garantie du ministère et que celui-ci a jugés capables de s'acquitter des obligations financières assumées. Or, sur ce nombre projeté d'immigrants, jusqu'ici, 275 seulement sont arrivés au Canada.

Cet insuccès, ou peu s'en faut, des citoyens canadiens à arracher à leur sort leurs malheureux parents d'Europe vient de ce que le ministère britannique a requisitionné des navires qui autrement feraient le service de la route du Canada. La Cunard-White-Star Line s'est efforcée de reprendre à son service plusieurs de ses paquebots-passagers encore requisitionnés par le ministère britannique. On comptait sur la libération au cours de l'été de l'*Ascania*, d'une capacité de 850 passagers, mais le seul navire qui assure le service régulier du Canada jusqu'ici est l'*Empress of Canada* du Pacifique-Canadien, qui effectuera sa première traversée de Liverpool le 16 juillet; il est aidé dans sa tâche par l'*Aquitania*, ancien transport de troupes de 46,000 tonnes, affecté à ce service à temps partiel, qui dessert la route canadienne depuis le début de l'année et doit continuer jusqu'à septembre.

Le sous-ministre des Mines et Ressources, M. Hugh Keenleyside, disait dernièrement que tout l'espace disponible pour le transport des passagers ne peut accommoder que 3,000 personnes par mois et que, sur ce nombre, il y a lieu de s'attendre que 200 ou 300 seulement seront des immigrants.

Cette sombre perspective s'est notablement éclaircie il y a quelques jours lorsque le très honorable C. D. Howe, ministre suppléant de l'Immigration, a annoncé qu'il avait conclu avec la *North American Transport Company* un accord en vue de l'affectation de son navire *Huascara* au service exclusif de l'immigration. Le navire, avarié dans un port d'Allemagne, a été livré par le Comité des réparations au Canada qui, par l'intermédiaire de la Corporation des biens de guerre, l'a vendu promptement à la compagnie susmentionnée. Le navire est maintenant au Canada où il subit des réparations et est remis en état; on compte qu'il pourra entrer en service au cours du mois de septembre. C'est un navire rapide, capable d'effectuer un voyage complet toutes les trois semaines et de transporter chaque fois 600 passagers.

Certains immigrants ont eu la chance d'atteindre le Canada par les ports des Etats-Unis.

On a parlé d'adapter les cargos au transport des passagers, mais on dit que les sociétés privées n'y peuvent réussir sans la collaboration effective de l'Etat, parce que les navires-passagers doivent se conformer au règlement du *Board of Trade* britannique; le projet est donc irréalisable. Un gouvernement peut en effet faire fi de la sécurité et d'autres règles, mais une entreprise particulière ne le peut.

Les frais de construction de paquebots à passagers sont supérieurs de plusieurs fois aux prix d'avant-guerre et, d'après les sociétés de navigation, une telle construction est irréalisable au point de vue économique sans assurance de la part du Gouvernement que l'immigration continuera, assurance qu'on n'a pas donnée jusqu'ici.

Le Comité approuve la mesure du Gouvernement tendant à étendre la portée du règlement de façon qu'il s'applique aux familles de ceux qu'on accepte du fait de leurs liens de parenté, c'est-à-dire aux épouses, maris et enfants des fils et filles ou frères et soeurs de Canadiens capables et acceptant de les recevoir et d'en prendre soin. Le Comité approuve aussi le relèvement de l'âge maximum des neveux et nièces orphelins de 18 à 21 ans. Le Comité va cependant jusqu'à conseiller que, dès qu'on aura reçu la majeure partie des catégories actuellement déterminées ou qu'on aura autrement réglé leur sort, on étende les cadres de ces catégories de façon à comprendre les cousins et leurs familles, de même que les neveux et nièces de tout âge, qu'ils soient ou non orphelins ou mariés.

Le Comité est d'avis que, règle générale, les meilleurs immigrants sont les parents de personnes déjà au pays et qui ont elles-mêmes réussi au point d'être en mesure de garantir l'heureux sort de leurs parents nouveaux-venus d'outre-mer. Ces immigrants ont ici quelqu'un pour les accueillir, les aider, les guider, les conseiller à leur arrivée et au cours des diverses étapes de leur établissement. Ils ont une source familiale de renseignements sur la vie canadienne, sur des méthodes en honneur au Canada, sur les moyens de réussir et ils ont sous les yeux l'exemple du succès. Ces immigrants sont, de tous les nouveaux-venus, ceux qui ont le plus de chances de s'établir au Canada en permanence et les moins exposés, en raison de l'ennui, du manque de parents ou de l'insuccès, à ne considérer le Canada que comme un port d'entrée vers un autre pays.

Nous conseillons donc d'étendre immédiatement la portée du règlement de façon à admettre les parents à tous les degrés, de même que leurs familles sans distinction d'âge.

Le Comité préfère l'immigrant marié au célibataire de l'un ou de l'autre sexe. Dans certaines circonstances, l'absence de responsabilités peut offrir des avantages provisoires, mais lorsqu'il s'agit de l'établissement de citoyens en permanence, la famille offre de très sérieux avantages.

Les archives du Comité renferment une déclaration de l'épiscopat de la province de Québec approuvant l'assistance que le Canada est prêt à donner "à ces populations chassées de leurs foyers et qui errent à travers l'Europe, en leur permettant de venir s'installer au Canada". Mais, les évêques insistent sur "la nécessité de sauvegarder la paix de notre pays constitutionnellement chrétien et de fonder tout d'abord la prospérité future du pays sur la famille".

Le Comité est d'avis qu'il vaut mieux accorder la préférence aux gens mariés plutôt qu'aux célibataires et qu'il faudrait s'appliquer à admettre au Canada la famille entière, dans chaque cas, afin que la transplantation en soit complète et qu'aucun de ses membres ne reste en Europe, ce qui éviterait tout partage d'intérêt et de loyauté.

Nous avons acquis quelque expérience à cet égard. Il y a quelques années, un groupe d'hommes arrivaient d'Europe avec l'intention de faire venir plus tard auprès d'eux leurs femmes et leurs enfants, une fois qu'ils seraient établis et qu'ils auraient les moyens de payer les frais de voyage. Or, la crise économique est survenue, suivie de la guerre, si bien que des familles sont demeurées séparées et le sont encore. C'est ce qu'il faut éviter.

Il aurait mieux valu pour ces gens et pour le Canada que tous eussent pu se trouver ensemble dans leur nouvelle patrie d'adoption.

Le ministère du Travail a paru favoriser, récemment, l'immigration de personnes seules, hommes ou femmes. Il devrait examiner de nouveau cet aspect de la question en tenant plutôt compte des avantages lointains que des besoins immédiats et des circonstances de nature provisoire. Si l'on admet des personnes seules, il faudrait faciliter plus tard l'entrée des épouses et de leur famille ainsi que des fiancés.

Le secrétariat d'Etat voit actuellement aux moyens de bien accueillir les immigrants à leur arrivée au Canada. Des représentants de ce ministère se sont occupés activement de la diffusion de renseignements sur le civisme et le mode de vie du peuple canadien. Voilà une initiative admirable et le Comité approuve de tout coeur les principes dont s'inspire cette idée, qui dénote un bel esprit de collaboration de la part des provinces. Il importe, en effet, que les immigrants deviennent le plus rapidement possible des Canadiens loyaux et bien renseignés.

Il est assez difficile de tracer une ligne de conduite générale et d'aucuns s'opposent à ce que celle-ci vise plusieurs mois ou plusieurs années à venir, mais il faut y aviser de quelque façon. A l'exception du décret du conseil favorisant l'entrée au Canada de 5,000 dépatriés, à titre d'assistance à l'Europe, et de quelques catégories bien définies de personnes admissibles, nous ne possédons aucune ligne de conduite bien définie. On peut entrevoir ce que fera plus tard le Canada, mais il n'existe aucune déclaration formelle sur laquelle les hommes d'affaires pourraient se fonder. Pour être fructueux, un mouvement d'immigration doit être bien organisé. Il faut des navires, mais les armateurs et les compagnies de navigation n'en feront pas construire ni n'en aménageront pour le transport d'immigrants tant qu'ils ne seront pas assurés que ces navires seront employés continuellement pendant au moins quelques années. Il est impossible de fournir les

moyens de recevoir les immigrants, de leur assurer une instruction primaire, de leur donner une formation professionnelle et de les installer dans les agglomérations urbaines ou rurales, sans adopter une politique d'immigration soutenue et de longue haleine. Il faut assurer un flot constant de nouveaux-venus pendant plusieurs années et, à cette fin, il faut d'abord l'assurance du Gouvernement qu'un tel mouvement d'immigrants sera permis. L'adoption d'une telle politique exige quelque courage, mais elle rapportera des fruits.

Le règlement définissant les catégories de personnes admissibles a eu son utilité, en permettant d'établir des priorités à l'égard de personnes dont les besoins étaient les plus urgents, qui étaient les plus méritantes et les plus désirables, mais il ne faut pas que ce règlement soit d'une application trop rigoureuse. Il n'est rien de plus cruel que les phrases stéréotypées dont on applique rigoureusement la portée quand il s'agit de décider qui peut entrer au Canada et qui ne peut être admis. Ces mois derniers, le règlement régissant l'admissibilité des immigrants s'est appliqué d'une façon qui rappelle la sévérité des lois des Mèdes et des Perses. Cela a été cause de terribles épreuves dans certains cas. Ainsi, on a refusé d'admettre au pays des neveux et des nièces âgés de plus de 21 ans. On a aussi refusé les enfants mariés de fils, de filles, de frères et de soeurs. Qu'on pense au chagrin d'un père et d'une mère comptant plusieurs enfants qui se voit forcé de laisser en arrière un des siens parce que celui-ci est marié. Nos autorités de l'immigration ne tiennent jamais compte, sinon rarement, des épreuves ni de certaines circonstances inusitées, à cause de l'inflexibilité du règlement. Ils font la sourde oreille aux appels à la sympathie. Il ne devrait pas en être ainsi, d'autant plus que cette attitude jure avec le véritable caractère des fonctionnaires de l'immigration qui sont, par inclination, des gens sympathiques, serviables et intelligents.

Le Comité est d'avis que le Gouvernement devrait accorder aux fonctionnaires de l'immigration un peu plus de latitude dans certains cas particuliers et, à leur tour, qu'ils devraient avoir le courage de réclamer l'adoption de décrets du conseil, chaque fois que les circonstances l'exigent, afin d'éviter toute rigueur indésirable et de rendre l'application de la loi aussi humaine et aussi sympathique que possible.

Le Comité signale que ses séances ont constitué un moyen de recherches sur les conditions qui se rapportent à l'immigration, et qu'à son avis le travail accompli dans ce domaine est extrêmement précieux. Les témoignages entendus oralement, et les états et mémoires préparés avec soin et des plus nombreux, débordent de renseignements utiles. Le compte rendu est si riche d'informations qu'il devient impossible même d'en donner un résumé ici, mais voici les conclusions d'ordre général auxquelles en est arrivé le Comité.

Nous sommes d'avis :

1. Qu'il existe suffisamment de ressources naturelles au Canada pour maintenir une population beaucoup plus considérable que celle de l'heure, à la condition que ces ressources soient judicieusement affectées à la production et non destinées à la simple conservation.
2. Que les conditions industrielles se prêtent actuellement au Canada à une augmentation considérable de la main-d'oeuvre à la fois dans les industries primaires et les industries de transformation.
3. Que l'admission d'un nombre considérable d'immigrants qui s'adonneraient à la culture, l'extraction minière, la coupe du bois et la navigation, et d'immigrants spécialisés dans les domaines de la production urbaine,

non seulement n'abaisserait pas les normes d'existence au Canada, mais tendrait au contraire à les relever.

4. Qu'une économie mieux équilibrée, résultant de l'essor des industries autres que la culture, ne peut s'obtenir que grâce à l'augmentation de la population.

5. Qu'il existe en disponibilité en Europe maints artisans spécialisés, techniciens et hommes de profession libérale, d'ouvriers expérimentés dans les nouveaux métiers et passés maîtres en différents arts reconnus, hommes doués d'une imagination créatrice et d'aptitudes à l'administration, capables de fonder de nouvelles industries ou d'améliorer les anciennes, entrepreneurs, et ainsi de suite. De tels hommes devraient être les bienvenus au pays chaque fois qu'il est raisonnablement possible de conclure qu'ils ajouteront à notre science, à notre puissance et à notre efficacité, qu'ils seront un apport à notre économie ou qu'ils nous aideront à rivaliser avec autrui.

6. Que, dans les camps des personnes déplacées d'Europe, se trouve un grand nombre de personnes qui peuvent répondre aux normes les plus exigeantes, en vue de l'établissement à titre d'immigrants au pays.

7. Que les succès obtenus par le passé quant à l'admission des groupes ethniques comme les Ukrainiens, les Polonais, les Grecs, les Scandinaves, les Allemands, les Italiens, les Hongrois, les Roumains, les Autrichiens, etc., et qu'ont souligné plusieurs exposés importants, nous ont convaincus de la nécessité de maintenir la politique tendant à l'admission de ces gens.

8. Que l'opinion publique approuve une immigration sélective prudente, à un rythme qui ne dépasserait pas la capacité d'absorption du pays et à laquelle se prêtent présentement l'état industriel et économique du pays. En conséquence, le Gouvernement devrait s'occuper de trouver les moyens de transport océanique, car l'absence de transport est actuellement le seul obstacle d'ordre matériel à surmonter pour assurer le succès de la campagne d'immigration.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

JAMES MURDOCK.

